UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01742019 1

UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

BINDING LIST JUN 1 5 1923

Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
University of Toronto

http://archive.org/details/pathologieetthra00gill

PATHOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUE VERBALES

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

Lat/Gr
2481p

ETUDE DE GÉOGRAPHIE LINGUISTIQUE

PATHOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUE VERBALES

I

CHAIR ET VIANDE
LA NEUTRALISATION DE L'ARTICLE DÉFINI
A PROPOS DE CLAVELLUS

RÉSUMÉ DE CONFÉRENCES FAITES A L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES

PAR

J. GILLIÉRON

179725.
17. 4. 23.

EN VENTE
A LA LIBRAIRIE BEERSTECHER
NEUVEVILLE
CANTON DE BERNE (SUISSE)

1915

PC
2571
G5

PATHOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUE VERBALES

NOTES PRÉLIMINAIRES

Le titre de *Pathologie et thérapeutique verbales* que nous nous proposons de donner à une série d'études dont voici la première, n'est pas de nous. Il appartient à M. Mario Roques et devait servir de titre à des travaux que nous comptions publier en commun sur les mutilés phonétiques et les substituts créés par la langue pour parer aux rencontres homonymiques qui menaçaient la plupart dans leur existence. Il nous a paru depuis susceptible d'une plus large attribution et tout à fait approprié aux recherches que nous avons faites à l'École des Hautes-Études depuis l'apparition de notre étude sur l'aire de **clavellus**. C'est sous ce titre qu'avec l'approbation de M. Roques nous publions le présent travail.

VALEUR DES CARACTÈRES

Les formes latines sont en caractères gras (**caro**).

Les formes patoises sont en caractères italiques (*tser*).

Les formes ou types français sont en petites capitales (VIANDE).

Les formes entre guillemets doivent être interprétées comme s'appliquant seulement aux valeurs sémantiques (« viande »).

CHAIR ET VIANDE EN FRANÇAIS.

Tandis que les autres romanes ont gardé au prolongement de **caro** le sens ancien en sa plénitude, ou disons plutôt — puisqu'il ne saurait jamais être question d'une équivalence complète d'un mot d'une langue avec le correspondant d'une autre — tandis que les autres langues romanes n'ont pas éprouvé le besoin d'une scission dans la tradition sémantique de **caro**, le français, à partir d'une époque qui ne saurait remonter au delà du XVe siècle, a restreint cette tradition et l'a laissée envahir par **vivenda**.

Par son affectation à une partie sémantique de **caro**, le mot VIANDE a, peu à peu, perdu sa valeur étymologique de « nourriture » qu'il avait gardée jusqu'à l'époque classique de la littérature française, et qui existe encore de nos jours dans certains parlers[1].

La substitution partielle de **vivenda** à **caro** répond-elle à une nécessité ou à une opportunité d'ordre sémantique ? C'est peu probable, puisque ni les autres langues romanes, ni, à notre connaissance du moins, les langues étrangères avec lesquelles le français a été en contact direct, n'ont éprouvé cette nécessité ou cette opportunité. S'agit-il, au contraire, d'un hasard ? Mais, pareil hasard existe-t-il dans une langue littéraire ?

D'ailleurs, dans les deux hypothèses, pourquoi **vivenda**, dont le sens étymologique a survécu presque jusqu'à nos jours à l'infiltration dans le domaine de **caro**, n'a-t-il pas exercé tout son pouvoir sémantique vis-à-vis de **caro** ?

1. Nous l'avons signalée nous-même à Vionnaz, où **vivenda** désigne le « pain et le fromage », nourriture essentielle des gens de ce pays. — On verra plus loin comment s'explique la survie de VIANDE « nourriture » encore longtemps après son intrusion dans **caro**.

pourquoi n'a-t-il pas laissé à ce dernier uniquement l'aire d'où il ne pouvait le déloger (« chair » non alimentaire) et lui abandonne-t-il, notamment, la « chair » de poisson [1] ?

Le latin **caro**, ou plus exactement **carnem**, devait aboutir en français à CHAR, et telle est la forme uniquement usitée jusqu'au XVe siècle, c'est-à-dire jusque vers l'époque où, d'après les textes cités par Littré, VIANDE « nourriture » se substituait partiellement à **caro**. Ce n'est qu'au XVe siècle qu'apparaît la forme CHAIR, due à une tendance de changement réciproque entre *ar* et *er* qui pouvait affecter **caro** et l'a réellement affecté, comme elle aurait pu le laisser indemne comme CHARME, etc. [2]. Par la transformation de CHAIR en CHAIR, ou proprement CHER, **caro** entrait en collision avec CHÈRE, né de CHIERE, né de **cara**, dont l'évolution sémantique de « visage » à « bon accueil, bon repas » l'a rendu synonyme de **caro**. « *Un jour de CHÈRE » (**cara**) [3] était un jour où l'on faisait CHÈRE, où l'on faisait gras, où l'on mangeait CHER (**caro** sémantiquement diminué de la chair de poisson) — tandis que les jours maigres on ne tolérait en fait de CHER que la CHER de poisson.

Pour écarter la conception d'un état lexical où l'on aurait eu d'une part

CHAR = chair non alimentaire + chair de poisson ; d'autre part CHÈR(E) = chair alimentaire — chair de poisson et pour constater la quasi-nécessité de l'intervention lexicale

1. Le lecteur voudra bien nous permettre de poser le problème sous cette forme simplifiée, c'est-à-dire sans tenir compte de CHAIRS, qui, sémantiquement, rentrent dans la même catégorie que « chair de poisson ». Le problème ne saurait souffrir de cette restriction.

2. Cette tendance s'est produite entre le XIVe et le XVIe siècles, dit le *Dictionnaire général* de Hatzfeld, Darmesteter, Thomas, § 302 et 312.

3. Cette expression, que, momentanément, nous accompagnons ici d'astérisque, on verra par la suite qu'elle existait réellement.

d'un tiers (VIANDE), il importe d'examiner soigneusement la nature de l'évolution de *ar* en *er*, donc la nature de l'évolution de CHAR à CHAIR, qui est la cause immédiate de l'échec subi par **caro** et de tout le mouvement lexical consécutif.

Le Dictionnaire général nous dit :

§ 302. « Si **a** est entravé, il se maintient régulièrement à l'origine ; mais, entre le XIVe et le XVIe siècle, il a une tendance à se changer en E : **arrha**, ARRES et ERRES ; **asparagum**, ASPARGE et ASPERGE ; **carnem**, CHARN, CHAR, et CHER, CHAIR ; ***carptiat**, (il) JARCE et GERCE ; haut allem. **garba**, JARBE et GERBE ; ***sarpa** SARPE et SERPE.

§ 312. Nous avons vu que A de **a** entravé devant **r** avait eu, à partir du XIVe siècle, une tendance à se changer en E. Inversement, à la même époque É et È, dans les mêmes conditions, s'échangent avec A : allem. **bohlwerk**, BOULEVER puis BOULEVARD ; HERSE a dû se changer en HARSE, d'où HARCELER, anciennement HERSELER ; **hernia**, HERGNE puis HARGNE. On peut rappeler ici LARME de **lacrima**, devenu LAIRME, LERME, puis LARME ».

Ces citations constatant l'existence de deux courants contraires et de la même époque nous permettent de conclure — il nous paraît impossible d'admettre une autre supposition — à un courant (populaire ou littéraire, provincial ou parisien) contrarié et aboutissant parfois à de fausses régressions.

La fluctuation entre ER et AR qui résulte de cet état de choses est rendue bien manifeste par l'historique que nous donne Littré de tous les exemples cités par le Dictionnaire général[1], et il n'y a aucune raison pour que cette fluctuation phonétique n'ait aussi affecté **caro**.

1. Voir notamment la remarque sur ARRHES.

Nous ne pouvons nous attarder à l'examen de chacun de ces mots ; mais nous ne saurions ne pas commenter les exemples que Littré nous donne du mot CHAIR.

Son « historique » contient pour le XVe siècle — le seul qui importe ici — cinq exemples qu'il présente dans la suite chronologique suivante :

1) CHAIR (Froissart).
2) CHAIR (Froissart).
3) CHAR (Ch. d'Orléans).
4) CHAIR (Ol. Basselin).
5) (à ung jour de) CHAR (Bibl. des Chartes).

Antérieurement à la date de ces exemples, nous ne trouvons toujours que CHAR, postérieurement toujours que CHAIR.

La série des exemples du XVe siècle nous montre à l'évidence la fluctuation. Que cette fluctuation doive être attribuée à la diversité d'origine des auteurs ou non, peu importe ici.

Le cinquième exemple, A UNG JOUR DE CHAR que Littré fait suivre de la traduction UN JOUR DE GRAS, mise entre crochets, a une importance capitale pour nous.

S'il confirme que **caro** a abouti un jour à figurer dans cette expression dont nous nous sommes servi plus haut — en la faisant précéder toutefois d'astérisque — pour éclairer la marche de **caro** vers VIANDE, par contre il paraît par sa forme CHAR réduire à néant la valeur de toute l'argumentation qui précède ; car, en effet, la forme CHAR semble marquer cet exemple d'une date chronologique antérieure à la collision de CHAR (**caro**) avec CHÈRE (**cara**).

Selon ce que nous avons cherché à démontrer, pour que UN JOUR DE CHAR fût UN JOUR DE GRAS, il fallait qu'il fût UN JOUR DE CHAIR.

Au XIVe siècle UN JOUR DE CHAR n'eût rien signifié, puisque le mot CHAR s'appliquait alors aussi bien à la CHAIR-VIANDE qu'à la CHAIR de poisson, n'aurait pu prendre naissance, puisqu'il n'y avait pas opposition entre ces deux derniers.

Au XVIe siècle, d'autre part, CHAR avait cessé d'exister.

C'est au XVe siècle seul que UNG JOUR DE CHAR est compréhensible, et il ne l'est que si l'on adopte notre argumentation. Il s'est produit à une époque de fluctuation entre CHAR et CHER. En employant la forme CHAR (provincialisme ou archaïsme, forme populaire ou forme littéraire), l'auteur usait d'une expression qui ne pouvait émaner que de la forme CHAIR ; c'est un JOUR DE CHAIR qui a fait naître UN JOUR DE CHAR à une vie sans doute bien éphémère, sinon tout à fait individuelle.

Cet exemple, ainsi commenté, fait bien concevoir l'opportunité de l'intervention d'un tiers, de l'intervention de VIANDE qui met ordre à un état d'anarchie, se substitue comme champion à **cara** dans l'emprise de celui-ci sur **caro**.

L'incursion de VIANDE dans le domaine de **caro** ne s'est naturellement pas produite sans avarie grave pour lui-même : il en a perdu son sens primitif.

CHÈRE (« visage »), par sa collision formelle et sémantique avec **caro** a subi la même avarie. La disparition de CHÈRE « visage » s'est produite de meilleure heure que celle de VIANDE « nourriture ». Cela tient à ce que de CHÈR(E) « visage » à CHÈRE « viand(e) » l'écart sémantique est bien plus grand que de VIANDE « nourriture » à VIANDE « chair », si toutefois les phénomènes d'origine littéraire peuvent être soumis aux mêmes considérations que ceux qui se produisent dans les parlers populaires.

La perte de l'un et de l'autre de ces mots a été facile-

ment compensée par de multiples concurrents de toute époque.

Cependant on ne peut s'empêcher de constater que le trouble apporté par la collision phonétique de **caro** avec **cara** et l'intrusion de VIANDE dans l'histoire de **caro** n'a pas encore complètement disparu, du moins dans certains milieux, et contraste encore avec l'admirable stabilité des mots de la langue française. Je n'en veux pour preuve que la traduction d'un passage d'un journal allemand qui me tombe aujourd'hui même sous les yeux [1] :

« Il est arrivé que des consommateurs qui n'avaient pu satisfaire leur appétit avec de la nourriture « animale » — viande ou poisson — en raison de son prix, sont sortis du restaurant aussi affamés qu'ils y étaient entrés. »

Au XIVe siècle CHAR aurait satisfait le traducteur. Dès le XVe il se serait trouvé embarrassé.

Aussi bien, les lexicographes, à plus forte raison les professeurs qui enseignent le français aux étrangers, éprouvent-ils une grande difficulté à rendre compte, brièvement et palpablement, de la différence actuelle entre CHAIR et VIANDE et entend-on aujourd'hui parler de NOURRITURE CARNÉE, de RÉGIME CARNÉ, alors que nos dictionnaires ne signalent CARNÉ qu'avec sa valeur technique : DE COULEUR DE CHAIR. L'enrichissement qui résulte du dédoublement sémantique de **caro** dans ses dérivés pourrait avoir des inconvénients (comp. CARNÉ avec CARNATION).

L'histoire de la succession à **caro** latin, nous l'avons établie uniquement sur la base offerte par le dictionnaire de Littré [2].

1. *Matin* du 22 février 1915.

2. Nous attirons l'attention du lecteur plus particulièrement sur les exemples et les expressions suivants donnés par Littré aux mots VIANDE, CHAIR, CHÈRE :

Son évidence — si toutefois on nous permet d'user de ce mot — était offusquée d'une part par la nature de l'évolution phonétique en cause (ER > AR, AR > ER), d'autre part par la nature du parler où les faits se sont produits, par la nature de la langue littéraire qui a été soumise à une fluctuation d'influences notamment littéraires ou populaires. C'est l'élément littéraire, en dehors de sa collaboration phonétique, qui y est, en particulier responsable de la survie dont témoignent VIANDE et CHÈRE dans leur valeur de « nourriture » et de « visage ».

L'évidence eût été sans doute moins offusquée, s'il s'était agi d'un développement historique qui se serait effectué en dehors de la langue littéraire, dans une région patoise d'une certaine étendue et offrant par là des données de géographie linguistique aptes à nous servir de fil conducteur.

Ceci nous amène tout naturellement à parler des matériaux que nous fournit l'Atlas sur notre sujet, de signaler avant tout la pénurie de ses matériaux qui ne nous a pas permis dès l'abord de le mettre en œuvre, comme c'est notre coutume.

Dieu donne *viande* à toute *chair* (Calvin).

On a défendu de manger *chair*, comme si c'eust été une *viande* polluée (Calvin).

Ne m'achète point de *chair*, Car tant soit elle friande L'esté je hay la *viande* (Ronsard).

Chez le roi, la *viande* est servie, se disait les jours maigres comme les jours gras (Maintenon).

Le saumon n'est pas une *viande* de malade.

Chère de commissaire « un repas où l'on sert viande et poisson, locution qui vient du temps où il y avait des chambres mi-parties de catholiques et de protestants, les commissaires faisant les uns maigre, les autres gras ».

Ni *chair* ni poisson.

Chair et viande d'après l'Atlas.

Il est très pauvre de renseignements.

Il est muet sur l'histoire de « chair » en dehors de sa concomitance avec « viande ».

Il ne nous fournit sur « chère » que ce que les cartes FIGURE (566, 754), MUSEAU (893), FAIRE LA MOUE (1859) ont bien voulu nous en trahir. Les cartes FIGURE en signalent l'existence actuelle avec sa sémantique latine dans cinq points du Roussillon, dans le Cantal à 715, 717 et en Italie à 992. Dans ce dernier point, le mot prend une valeur péjorative, puisqu'il figure également dans la carte MUSEAU. La carte 1859 (FAIRE LA MOUE) nous le montre nettement et uniquement péjoratif à 967 et à 777, 786. Cette valeur péjorative est évidemment le résultat de l'adoption des mots littéraires, par conséquent plus relevés, tels que FIGURE, VISAGE, etc. Il est évident que les questions posées par M. Edmont aux sujets n'ont pu faire apparaître toutes les formes de CHÈRE existant encore en gallo-roman. C'est ainsi que dans le Supplément, non encore publié, figurera au mot VISAGE un *teyàrà* (889) qui n'avait pas été évoqué.

L'Atlas est également muet sur VIANDE antérieur à son intrusion dans la sémantique de **caro**.

D'ailleurs nous doutons fort que des questions telles que FAIRE BONNE CHÈRE, CHAIR DE POISSON, IL LUI A ENLEVÉ UN MORCEAU DE CHAIR, etc. eussent abouti à des renseignements bien précieux pour l'étude de nos mots.

Quant à la carte VIANDE (1383), qui est, en somme, l'unique point d'appui que nous fournisse l'Atlas, elle se présente à nous sous un jour qui exclut une interprétation claire et exempte de doutes.

En effet, sans doute le mot français VIANDE lui-même, et plus certainement encore son sens actuel) a recouvert des territoires bien plus vastes que celui où, de par son évolution sémantique exceptionnelle, il a pu prendre naissance.

Il n'a laissé à son prédécesseur issu de **caro** que la moitié à peine du domaine gallo-roman, et encore cette moitié, plus particulièrement dans ses parties géographiquement les plus exposées, est-elle dès maintenant fortement entamée et à la veille d'être conquise : on y trouve **caro** en concurrence avec VIANDE.

L'invasion du français VIANDE n'est pas due uniquement à une servilité aveugle des parlers populaires à l'égard de la langue littéraire. L'héritage qu'ils tenaient du latin **caro** a pu présenter de graves inconvénients suscités par des collisions formelles autres encore que celle dont la littérature a été victime : l'adoption du mot français y remédiait.

Faire le départ dans le domaine actuel de **caro** entre son existence autochtone et son intrusion paraîtrait téméraire en l'absence d'autres documents que ceux dont nous disposons, en l'absence notamment de renseignements sur l'évolution sémantique de CHIERE (**cara**) ; mais pour une autre raison encore, celle qui repose sur la fluctuation phonétique ER : AR, laquelle existe aussi dans les parlers populaires.

Rien, par exemple, ne serait plus tentant que de faire fond sur la présence clairsemée de formes CHIERE pour CHAIR qui ont déconcerté M. Herzog dans ses *Neufranzösische Dialekttexte* (75) et qui semblent confirmer de la façon la plus heureuse notre conception de la collision de **caro** avec **cara**. Mais, leur apparition indépendante en plusieurs régions, alors que pour la réalisation de la collision ayant eu lieu en français littéraire, il faut un concours de conditions phonétiques et sémantiques qui n'a pu

se produire que tout à fait exceptionnellement, c'est-à-dire le concours de :

l'existence de **cara**, avec sa marche sémantique, échelonnée, jusqu'à CHÈRE = « repas gras », au moment de l'arrivée phonétique de **caro** à l'étape CHER, étape de sa collision ;

leur apparition indépendante en plusieurs régions, disions-nous, fait catégoriquement rejeter cette confirmation trompeuse.

Examinons un des exemples de M. Herzog.

A Granges, près Plombières (Vosges) ;

cara — s'il y existait — était CHIERE, puisque **capra**, dans le même texte, est représenté par *ɛyef* ;

carne y est CHIÉ

La solution qui confirmerait la genèse de **carne** > CHIÉ sous l'influence de CHIE(RE) est nécessairement fausse ; car, si ce patois a conservé *ɛyef* (**capra**), il n'a pu avoir réduit CHIER(E) (**cara**) à CHER, réduction nécessaire pour qu'il y ait collision avec CHER (**caro**).

Donc : CHIÉ (**caro**) ne peut être qu'un CHAIR ou proprement CHER français introduit à Granges à l'époque où son parler avait *ɛy* en regard du français *ɛ* (réduit de *ɛy*) — et c'est encore l'état de chose actuel — et où par naturalisation phonétique le parler populaire faisait du fr. CHER un CHIER. Nous ne pouvons envisager sérieusement une autre explication, d'après laquelle, à Granges, un hypothétique CHIÈRE (**cara**), arrivé — hypothétiquement — à la valeur sémantique de « repas gras, gras » aurait supplanté **caro**.

Quand nous aurons ajouté que la fluctuation entre *er* et *ar*, qui a existé à une certaine époque dans la langue de l'Ile-de-France, existe encore actuellement dans les parlers populaires et qu'il y a des formes CHAR qui peuvent

remonter à CHER, on comprendra l'absence dans notre travail d'une carte interprétative de VIANDE.

Aucune des raisons ci-dessus exposées ne saurait cependant mettre obstacle à l'examen d'une particularité de la carte VIANDE, à l'examen d'un problème dont la solution révèle des aperçus intéressants sur les moyens employés par les parlers pour sortir d'un état de détresse lexicale. Voici ce problème :

CHAR DANS LES PATOIS DU NORD.

Quelques points du Pas-de-Calais (283, 284, 285, 286, 287, 276), du Nord (272, 282), de la Belgique (293, 294), formant une aire cohérente, ont de **caro** une forme qui est en contradiction avec la phonétique. Cette forme est CHAR. Elle est singulière à deux égards : d'une part par la présence du *ɕ* au lieu de *k*, d'autre part par sa voyelle qui va se révéler comme un archaïsme.

Il ne saurait faire de doute que **caro** n'eût existé partout sous sa forme phonétique régulière de *kar* dans le Nord de la France[1], là où le **c** devant **a** se maintient sans se palataliser et où même, vraisemblablement, un son français *ɕ* aurait été naturalisé en *k* à l'époque moderne. Or, cette forme régulière y a totalement disparu et son aire a été submergée par l'envahisseur VIANDE, qui lui-même, n'a, sans doute, recouvert qu'imparfaitement une aire *ɕar* plus ancienne dont il ne reste plus que la parcelle constituée par les points ci-dessus énumérés et où il vit soit seul, soit en concurrence avec VIANDE.

Quelle est la cause qui a fait disparaître *kar* ?

1. Voir le Dict. de GODEFROY, Suppl. *chair*.

Tant que l'article féminin est resté *la*, la coexistence de la *kar* (CHAIR) et de le *kar* (CHAR) n'avait pas le caractère de menace dangereuse pour l'un ou l'autre. C'est ce que nous enseigne jusqu'ici la coexistence d'homonymes de genre différent. Il n'en fut plus de même lorsque l'article féminin devint *le* (comme *ma*, *ta*, *sa* > *me*, *te*, *se*); la collision devint complète et intolérable.

Où était le remède à cet état pathologique ?

Nous avons vu des parlers, en pareille occurrence, recourir à leur propre fonds, tel le gascon qui, privé du mot ÉPI, en collision avec ÉPINE, ressuscitait le mot *kabel*, tombé en désuétude dans sa signification de « cheveu », suggestionné qu'il était par la puissance étymologique de la grande famille *kap* (« tête »). Une suggestion semblable a fait disparaître presque totalement du Midi de la France la forme phonétique de **caballum**, remplacée par une forme patoisée du français CHEVAL.

Mais ce recours au propre fonds, témoignage d'indépendance et de vitalité provinciales, a disparu presque totalement de nos jours, depuis que presque tous les parlers de la France sont privés de l'élément directeur régional qui police l'action mécanique, aveugle, destructrice de la phonétique, depuis qu'ils sont délaissés par les classes instruites et lettrées, toutes converties au français littéraire.

Dans leur pauvreté génétique, dans leur misère actuelle, les parlers — nous n'en exceptons pas la langue illustrée par Mistral — ont recours à la grande pourvoyeuse qu'est la langue littéraire [1] et leurs emprunts sont moins souvent

1. Nous verrons dans une prochaine étude des parlers, fourvoyés comme en une impasse sous l'action aveugle des lois mécaniques de la phonétique, faire volte-face, rebrousser leur cours phonétique sous la tutelle de la langue littéraire plus prévoyante, plus perspicace, plus capable d'œuvre réparatrice. Le français est la providence des parlers qui s'égarent.

peut-être les effets d'une servilité à son égard que ceux d'une nécessité causée par l'engrenage des lois phonétiques qui provoquent un désarroi lexical, auquel ils ne savent plus remédier autrement que par l'emprunt.

C'est ainsi que, dans sa détresse lexicale, le Nord de la France, antérieurement au XVIe siècle, a emprunté CHAR à la langue de Paris et a ainsi réparé le mal causé par l'évolution de l'article *la* à *le* à ce mot spécialement. A ce mot spécialement, disons-nous, car nous allons voir tout à l'heure que cet emprunt n'a été qu'un remède de fortune auquel on a été obligé d'avoir recours, tant que le parler en détresse n'eut pas adopté un régime général et préventif qui se fût sûrement aussi appliqué à la forme de **caro**, déchue par le fait de sa collision, et eût ainsi sauvé *kar*.

On a tenté soit de nier, soit de mettre en doute, soit de restreindre le rôle délétère de la phonétique en tant que créatrice de produits homonymes qui obligent le parler à remanier son patrimoine lexical, le contraint constamment à un travail de réparation. Nous croyons pouvoir prétendre qu'il n'est aucune loi phonétique qui, dans le long cours d'un parler, s'effectue sans causer des dommages nécessitant une œuvre de réparation et des modifications de tout ordre, que la phonétique est responsable de la disparition d'une grande partie des mots du patrimoine latin, qu'une foule des disparus sont des déchets de l'usure phonétique, qu'une foule de mots nouveaux sont des compensations, plus ou moins heureuses, à ces déchets.

Presque toutes les études qui suivront celle-ci dans la publication : *Pathologie et thérapeutique verbales* auront pour objet de démontrer cette thèse par des exemples qui remonteront parfois à la langue latine de l'époque classique.

Neutralisation de l'art. défini.

Cas pathologiques.

1) *Exemples de la perturbation qui en résulte dans le lexique.*

Pour entraîner la conviction du lecteur en ce qui touche la nécessité d'une intervention lexicale lors de la collision de CHAIR et CHAR en *le kar* et l'importance du désarroi causé par la collision de *la* avec *le* dans le lexique du Nord de la France, il nous paraît utile de recourir à une constatation qui sera la base d'une étude future sur le MERLE et le LORIOT [1].

La Gaule romane a conservé le latin **merula** (sous une forme féminine ou masculine), tandis que ce mot a disparu en Wallonie et dans une région limitrophe en France.

Les deux mots ont été frappés à mort par la phonétique, mais l'ont été diversement, et, de ce chef, ils ont aussi succombé diversement.

En effet,

par une évolution des plus régulière, **merula**, en Wallonie, devait devenir *la mierle*, par assimilation *la mielle*, et par la collision de *la* avec *le*, *le miel(le)*, qui était l'aboutissement de **mel** latin ;

par une évolution des plus régulière, **merula**, au sud du territoire précédent et où l'**e** entravé ne se diphtongue pas, devait devenir *la merle*, par assimilation *la mel(l)e*

1. Cette étude ne pourra paraître qu'après que nous aurons recueilli des matériaux de contrôle dans un territoire actuellement envahi par l'ennemi. Elle bouleversera entièrement toute l'explication — par trop ingénieuse — que nous avons précédemment donnée pour établir la filiation des formes intermédiaires entre NOIRE et **merula**. Cette explication date d'une époque où nous usions encore de certains tours de passe-passe qu'excusait une méthode surannée.

qui est l'aboutissement de **mespila** latin, ou, si l'on prend pour point de départ le masculin — nous étudierons cette alternative dans l'article annoncé — *le merle* devait devenir *le melle, le mele,* qui est l'aboutissement du latin **mespila** et la forme que celui-ci avait prise lors de la collision de *la* avec *le.*

Voilà pourquoi, en Wallonie, on dit *lam* [1] pour « miel » (= LARME, cf. le français GOUTTE = eau-de-vie) et MAUVIS ou GRIVE pour « merle » (disparition des deux mots en collision). Voilà pourquoi, plus au sud, MERLE a disparu et a été remplacé par MAUVIARD ou par une série de formes que nous étudierons dans l'étude annoncée. Si l'on se refuse à admettre que MERLE a disparu, parce qu'il allait devenir ou était devenu l'équivalent soit de MIEL, soit de NÈFLE, que MIEL a disparu, parce qu'il allait devenir ou était devenu l'équivalent de MERLE, que répondra-t-on aux questions suivantes :

Comment se fait-il que, seuls des parlers gallo-romans, le wallon et le picard aient perdu MERLE, alors que tous deux seuls ils étaient soumis à une loi qui devait fatalement faire aboutir ce mot à celui qui désignait soit la NÈFLE soit le MIEL ? Comment se fait-il que seul des parlers gallo-romans, le wallon ait perdu MIEL, alors que seul il était soumis à une loi qui devait fatalement faire aboutir ce mot à « merle » ? Comment se fait-il que des substituts de « merle » et de « miel » aient envahi seulement des territoires où ils remplaçaient des mots rendus par la phonétique inaptes à leurs fonctions ?

Il nous semble qu'il y a ici non pas probabilité, mais certitude.

1. Voir : MEYER-Lübke, *Wortgeschichtliches* dans la Zeitschr. für rom. Phil., XXIX.

2) *Changement du genre des substantifs.*
Neutralisation des flexions génériques de l'adjectif.

L'évolution de l'article féminin *la* à *le* a été pour la langue de l'extrême nord de la France la cause directe d'une catastrophe linguistique que l'on peut comparer, par son importance, à celle qu'a produite en français la disparition des formes du cas-sujet.

La première conséquence qui en devait résulter fut l'ébranlement du genre des substantifs.

A tous les mots qui commençaient par une voyelle, qui étaient précédés de l'art. *l'* et non de *le* ou de *la*, qui au gré des influences analogiques inhérentes à certains mots changeaient de genre ou flottaient entre le masculin et le féminin et sont par conséquent l'apanage d'une région beaucoup plus étendue que la nôtre (âge, orage, ouvrage, air, etc., etc.) viennent s'ajouter une foule d'autres qui sont propres à la région de *la* > *le*. On en trouvera une liste, très incomplète naturellement puisqu'ils n'y figurent qu'à titre d'exemples, dans le *Lexique Saint-Polois* de M. Edmont (2e partie, page 316).

Il est malheureusement fort probable que les études les plus approfondies, pour ne pas disposer de textes patois suffisants qui datent de cette époque, n'aboutiront pas à en dresser une liste complète, parce que, dans l'état actuel du patois, tel mot qui de féminin était devenu masculin et vice-versa, peut être le résultat d'un retour au genre originaire sous l'influence du français — influence dont la présence effective se manifeste déjà à l'époque où *kar* équivalait à « char » et à « chair » et qui n'a cessé depuis de se faire sentir, influence qui doit, selon nous, avoir même

été déterminante dans la réfection d'un article générique remplaçant l'article neutralisé.

Les textes anciens nous révèlent un mot NUIT du genre masculin, nous le révèlent bien vivant en Picardie, d'autre part, les *Lettres picardes* de P.-L. Gosseu de Vermand, qui ne datent pas de 100 ans, nous le montrent encore (*o nüi* « à la nuit »); nous ne savons s'il existe encore comme masculin actuellement, cela est douteux à en juger par le parler de Saint-Pol qui ne le connaît plus que comme féminin, mais tout fait supposer que le genre féminin actuel est dû à un retour sous l'influence française.

« Nuit » qui n'est nulle part masculin dans la Gaule romane ailleurs que dans l'aire à article neutre était devenu masculin en Picardie évidemment sous l'influence directe de « jour »; mais la puissance analogique de « jour » fût restée latente, si la neutralisation de l'article n'était venue la déclencher (LE JOUR ET LE NUIT).

L'évolution de *la* à *le* était donc devenue un élément de désorganisation pour le genre des substantifs. Longtemps sans doute la langue ne réclama pas impérieusement une intervention. L'examen historique auquel on soumettrait les mots de notre région ayant changé de genre pourrait, ce nous semble, fixer l'intensité de la désorganisation en même temps que la durée de l'interrègne duquel date l'emprunt de *ear*.

Toutes les parties du discours en dépendance directe avec le substantif étaient menacées de perdre leurs flexions génériques.

Ainsi, l'adjectif indéfini TOUT, TOUTE est réduit dans une bonne partie de l'aire à collision de LA avec LE à la forme neutre TOUT et, en Gaule romane, là seulement. TOUT la nuit (Atlas 929).

Il est curieux de voir comment, pour ce mot particuliè-

rement, la langue se débat ensuite contre la tyrannie phonétique, la paralysie dont elle est affligée. Outre qu'elle a sauvé du naufrage une forme *tut* à laquelle elle donne une fonction particulière (Lexique Saint-Polois), elle a éprouvé le besoin de recourir à un traitement qui n'appartient en propre qu'à la pharmacopée du français littéraire, à la résurrection d'une consonne ne vivant plus que dans la tradition graphique, à l'*s* de TOUS, pour redonner quelque individualité au pronom pluriel; elle dit tou*s*, comme les Parisiens, et comme nous disons *plus* et non *plu* lorsque nous voulons écarter l'équivoque à laquelle ce mot peut donner lieu : Y en a *plu*; mais y en a *plus* (= davantage).

Le Picard en a même affublé son vieux mot *tartous* (= trestous).

Il faut bien se garder de faire nécessairement remonter la neutralisation de TOUT à un âge antérieur à celui de l'existence de l'article démonstratif CE, CELLE, en prétextant que CE, CELLE aurait empêché TOUT de se neutraliser (TOUT CE PAYS, mais TOUTE CELLE CONTRÉE), car nous ne savons pas si, lorsque LE PATRON EST LÀ devint CE PATRON EST LÀ, TOUT ne persistait pas encore sans article.

N'importe quel adjectif pouvait être affecté dans sa vie flexionnelle par la neutralisation de l'article défini, et nous aurons l'occasion d'en présenter un cas frappant dans le prochain fascicule que nous publierons (BLANC-BLANQUE).

Nous nous contenterons ici d'en signaler un exemple, qui s'offre à nous comme par hasard et fort à propos à l'occasion de notre remarque sur TOUT, dans la carte (ELLE VIT) TOUTE SEULE.

On y voit que SEUL a perdu sa forme féminine, comme TOUT, et, de sa combinaison avec ce dernier, il est résulté les quatre réalités suivantes .

ELLE VIT SEUL
ELLE VIT TOUTE SEUL
ELLE VIT TOUT SEULE
ELLE VIT TOUT SEUL

NEUTRALISATION DE L'ART. DÉFINI.

TRAITEMENTS THÉRAPEUTIQUES.

1) *L'article démonstratif.*

Au fur et à mesure que se multiplia le contact avec le français — qui est toujours le but plus ou moins lointain, plus ou moins fatal auquel tendent les parlers, souvent par des détours — la langue populaire eut de plus en plus conscience des inconvénients que présentait, comparé au français, l'état d'anarchie engendré par l'évolution de *la* à *le*. Elle n'opère pas un retour de *le* à *la*, mais elle use d'un compromis : la distinction de genre était sensible pour elle dans l'adjectif démonstratif CE, CELLE, qui était employé dans un rappel du substantif énoncé une première fois par *le*, article sans genre, neutre si l'on veut ; elle use de ce démonstratif comme d'un moyen propre à recouvrer la distinction des genres, autrement dit, lui enjoint les fonctions de l'article défini, déchu d'une faculté différentielle qui lui paraît nécessaire au même titre, par exemple, qu'à son adjectif possessif.

On ne s'étonnera pas que nous fassions entrer en ligne de compte la comparaison avec le français, que nous admettions celle-ci comme opérante à cette époque, puisque l'emprunt de la forme CHAR dénote déjà le contact intime des deux langues. Cependant nous avouons qu'elle n'est pas un facteur indispensable dans l'intervention thérapeutique de l'adjectif démonstratif.

Il ne nous est pas permis de poser la question : pourquoi le parler en détresse ne retourne-t-il pas à la distinction générique antérieure qui lui serait indiquée par celle du français ?

Une langue populaire peut, sans inconvénient, emprunter des mots à quelqu'autre langue, pourvu que ses emprunts ne contrecarrent pas, ne dénaturent pas ses lois fondamentales. Le picard peut admettre dans son sein le fr. CHAMPIGNON, parce qu'il possède les sons qui constituent ce mot et qu'aucun caractère de ce mot ne l'offusque : selon la conception qu'il s'en fera, il le gardera tel quel, il pourra en faire *kãpiɣõ*, s'il le rattache à « champ » ou s'il a tendance outrancière de naturalisation, ce qui est souvent le cas dans les points les plus périphériques d'une aire ; mais retourner à un état délaissé pour des causes phonétiques supérieures équivaudrait — du moins serait-ce le cas ici — à recréer un ancien état de choses pour le détruire le lendemain.

Quoi qu'il en soit, la langue du Nord de la France a cessé de dire

le foire se tient à Arras ; *celle* foire est très fréquentée

pour dire dès lors :

celle foire se tient à Arras ; *celle* foire est très fréquentée.

Il en est de même pour les mots masculins.

On voit ainsi que, si la nécessité d'une intervention lors de la collision

le kar (CHAIR) avec *le kar* (CHAR)

s'était produite alors que la palingénésie différentielle de l'article défini (< adj. dém.) était en usage, on aurait eu la coexistence réelle de

ɛel kar avec *ɛ'kar*

comme nous avons, en français, la coexistence réelle de

LE LIVRE avec LA LIVRE,

que *ear* trahissait, comme nous l'avons dit plus haut, un remède de fortune de date antérieure, que *ear* n'existerait pas actuellement dans le Nord de la France si l'intervention de la palingénésie différentielle de l'article défini s'était produite dès l'apparition de la confusion de *la* avec *le*.

Il est bien naturel que ni l'imminence du danger qu'elle allait courir à la suite de la collision, ni même les symptômes du cas pathologique — dont *ear* est l'indice certain, selon nous — n'ont pu trouver la langue prévenue, instantanément prête à parer les coups que lui portait la collision, qu'il a fallu une expérience du désarroi causé et qu'il y a eu une tentative d'accoutumance.

Le démonstratif, dans ses nouvelles fonctions de substitut, fait encore sentir sa virtualité démonstrative, puisqu'il ne remplace pas partout l'art. déf. : on sait que son emploi offre quelque analogie avec celui de l'art. déf. à certaine période du vieux-français. Dans ses fonctions de démonstratif il se fait renforcer des adverbes CI et LÀ dans une mesure bien plus grande que ne le ~~fait~~ le français et les parlers voisins et compense de cette façon la déperdition sémantique causée par ses fonctions de substitution (cf. la carte de l'Atlas CETTE ANNÉE dans ses deux exemples).

2) *Le pronom personnel de la 3e pers, comme explétif.*

Un autre caractère particulier à la même région est l'emploi des pronoms personnels IL, ELLE, ILS, ELLES après le substantif sujet de la phrase :

Le patron est là > le patron IL est là.
Le patronne est là > le patronne ELLE est là.

Il rétablissait la distinction du genre abolie par la neutralisation de l'art. déf. Il faisait donc les mêmes fonctions que l'art. démonstr. ; mais tandis que ce dernier était opérant sur le sujet et sur les compléments, le pronom explétif ne l'était que sur le sujet, par contre il avait une action sur le subst. capable de démonstrativité et sur celui qui ne l'était pas.

Le patron il est là. Le vérité elle est là.

Ni l'un ni l'autre n'offraient, isolément, un régime complet pour la restauration des genres : il fallait le concours des deux moyens. Il fallait même celui d'un troisième.

3) *L'article possessif.*

L'appel à l'adj. possessif dans des cas où ni l'un ni l'autre des deux moyens réparateurs n'étaient opérants complète le tableau d'une langue mobilisant toutes les forces différentielles de genre pour réparer le dommage causé par la collision des deux articles définis.

Etant donné que VOICI LE VILLAGE restait dans VOICI LE VILLAGE DE X, parce que LE VILLAGE était déterminé par le complément DE X et que, par conséquent, LE ne pouvait être remplacé par le démonstratif CE ; mais devenait VOICI CE VILLAGE, parce que LE VILLAGE est sans complément, qu'il est passible de démonstrativité, que l'art. neutre devait faire place à l'art. démonstratif; la bifurcation de LE en CE et LE devait également se produire dans l'art. contracté.

JE VAIS AU VILLAGE devenait soit

JE VAIS A CE VILLAGE, soit

JE VAIS A LE VILLAGE DE X

mais non pas JE VAIS AU VILLAGE DE X, car l'art. contracté AU, de par les nouvelles fonctions de l'art. qui est dépouillé

au profit de CE de toute la part de démonstrativité qui lui était encore inhérente, ne persistait que devant des mots dont la sémantique s'opposait à toute démonstrativité.

L'art. contracté n'était pas rejeté purement et simplement, il continuait à vivre d'une vie restreinte; mais il fallait qu'il fît, à côté de lui, place aux nouvelles fonctions dévolues à l'adj. dém. devenu art. dém. et, avec lui, à l'art. LE dont les fonctions étaient, du même coup, modifiées.

La langue aboutissait donc à une coexistence

de AU avec A CE et A LE
de DU » DE CE » DE LE
de AUX » A CES » A LES
de DES » DE CES » DE LES

L'art. contracté remontait ainsi, en partie, à sa source (A LE > AU > A LE). Or, cette coexistence, par sa nature même, faisait naître des conceptions individuelles et momentanées qui expliquent la variété infinie des réponses faites à M. Edmont, des variations que présentent les cartes de l'Atlas où peuvent s'étudier les phénomènes relatifs à l'histoire de l'article.

A la question : avant de penser AUX AUTRES, je pense à moi-même (Atlas 76), les sujets répondent

soit par .. A LES AUTRES..
» » .. A CES AUTRES..
» » .. AUX AUTRES..

Ces trois réponses découlent logiquement de notre conception : elles se produisent selon que le mot AUTRE, dans l'esprit du sujet, est plus (A CES AUTRES) ou moins (A LES AUTRES) accessible à l'idée de démonstrativité, ou reste neutre vis-à-vis du dédoublement de l'art. contracté. — Nous ne pouvons ici entrer dans des détails sur la conserva-

tion en picard de AU, AUX et de DU, DES, sur lesquels nous sommes imparfaitement renseignés, par l'Atlas du moins, et dont l'exposé se compliquerait d'un examen attentif d'expressions telles que : il avait pris une telle cuite qu'il ne tenait plus A JAMBES, ou : il a mal A BRAS, expressions qui peuvent fort bien s'expliquer, non comme des archaïsmes chronologiquement parallèles à l'absence de l'article en français, mais comme les débris d'une ère où la langue déboutée devant j'ai mal AU BRAS, j'ai mal A LE BRAS, j'ai mal A CE BRAS a tenté de dire : j'ai mal A BRAS.

Des considérations qui précèdent il résulte que la tournure française

LA TÊTE ME TOURNE

ne pouvait vivre dans l'aire de la collision de LA avec LE.

LA ne pouvait rester dans l'indéfini qui y résulte du fait de l'adoption de l'art. dém. (= UNE TÊTE ME TOURNE, ou quelque chose de semblable). On ne pouvait le remplacer par l'art. dém. qui, en raison de son origine, est encore sensible à une démonstrativité ne pouvant s'appliquer qu'à une troisième personne : CELLE TÊTE ME TOURNE est impossible (= LA TÊTE d'un autre ME TOURNE). Il fallait donc dire MA TÊTE ME TOURNE, et, avec le pronom explétif, sinon MA TÊTE ÉLLE ME TOURNE, du moins MA TÊTE ELLE TOURNE, ce qui est, en effet, la tournure picarde que M. Edmont nous donne dans la carte de cette locution (Atlas 1728).

De même IL A MAL AU BRAS (Atlas 171), comme l'exemple ci-dessus, ne peut devenir ni IL A MAL A LE BRAS (mais on dit bien IL A MAL A LE BRAS DROIT), ni IL A MAL A CE BRAS (qui pourrait être AU BRAS d'un autre), et ne pouvait devenir que IL A MAL A SON BRAS.

La mobilisation de l'adj. poss. pour parer aux conséquences de la collision de LA avec LE nous montre que l'art. démons-

tratif n'a pas seulement taillé une brèche dans les fonctions de l'art. déf. différencié LE, LA, sans par là inquiéter le règne de l'art. *le* dans la part qu'il lui a concédée, mais qu'il l'a réduit par son opposition de démonstratif à une part congrue obligeant celui-ci à renoncer à une fonction dont le français littéraire lui-même s'accommodait fort bien.

J'AI MAL AU BRAS n'est plus en picard l'équivalent de j'AI MAL A LE BRAS et j'AI MAL A MON BRAS n'est pas, comparé au français, une revivification outrancière du genre, l'application inutile d'un remède à un mal inexistant, mais une vie différentielle plus intense que celle qui précéda la collision de LA avec LE et créée par la débilitation de la position que l'art. dém. a causée à l'art. déf. Le Parisien qui dit j'AI MAL AU BRAS ne soupçonne pas possible que ce soit AU BRAS d'un autre. Non pas le Picard qui se demande réellement : à qui le bras ?

Nos exemples de l'emploi de l'art. possessif sont :

1) Il a mal à *son* bras (Atlas 171)
2) Une branche pourrie m'est tombée sur *ma* figure (Atlas 566)
3) et m'a fait saigner de *mon* nez (Atlas 908)
4) Vous vous êtes blessé à *votre* main (Atlas 797)
5) Ecrire de *sa* main gauche (Atlas 797)
6) J'en ai plein *ma* tête (Atlas 1032)
7) *Ma* tête elle tourne (Atlas 1728).

Comme le sont les deux autres moyens thérapeutiques, celui de l'adj. poss., en Gaule romane, est, dans ces exemples, exclusivement particulier à l'aire de la collision de LA avec LE. Mais il s'y présente avec une irrégularité qui pour être reproduite cartographiquement nous aurait obligé à des tracés fort embrouillés, plus gênants qu'opportuns pour le lecteur. Très intense dans tout le domaine où le C latin devant

a ne s'est pas palatisé, ce caractère l'est moins à l'est immédiat et l'est encore moins en pays wallon : si l'extrême Est de l'aire de la collision de LA avec LE le présente encore presqu'intact dans l'exemple 1, il est moins accentué dans les exemples 2 et 4, encore moins dans l'exemple 5, où seul le point 294 l'a, et il est complètement dépourvu des exemples 3 et 6. Nous allons voir tout à l'heure comment s'explique et se justifie la variation de ce caractère.

LES AIRES A TRAITEMENTS THÉRAPEUTIQUES

1) *L'aire à régime complet.*

La première aire, que nous appellerons aussi aire picarde, est caractérisée par la présence des trois traitements, autrement dit du régime thérapeutique complet :

ce patron *il* est là, il vend *ce* vin. Il a mal a *son* bras.

Les exemples suivants que j'emprunte à Edmont [1] et que je francise donneront au lecteur une idée de l'aspect qu'a pris la langue à la suite de la collision de LA avec LE.

« *Celle* femme *elle* le regardait d'un drôle d'œil, faut pas demander.

« Lui, il lui dit comme ça : Asseyez-vous une minute,
« ma femme *elle* va rentrer, elle vous paiera, qu'il dit
« comme ça. Une demi-heure *elle* se passe ; nous devi-
« sions toujours en attendant. Titine *elle* ne revenait pas.
« *Celle* paysanne, *elle* ne durait plus... »

— « Son nom *il* me passe par *ma* bouche, je le dirais cinquante fois pour une. »

— « ... de rire..., c'est pas tout de le dire, à tenir *mon* ventre à deux mains. »

1. EDMONT, *A l'buée*. Champion, 1911.

— « Si que ça n'a seulement pas une bonne chemise à mettre *dans son dos.* »

— « Elle l'empoigne par *son* cou. »

— « Elle lui pressait si fort *son* gosier. »

— « Tu verras, ma fille, si que ça continue de ce train-là, *ces* enfants, faudra les marier avec leur sucette à *leur* bouche et puis encore avec leurs langes à *leur* cul. »

Il est certain que les trois traitements étaient nécessaires pour panser la plaie causée par la neutralisation de l'art. déf.

Mais, on le voit par les exemples ci-dessus, il en est un dont l'application était superflue, celui du pronom explétif après un substantif qui déjà est régénéré par l'art. dém. D'après ce qui a été dit plus haut, on s'attendrait à *ce* patron est là, il vend *ce* vin cher. Il a mal à *son* bras.

Cet emploi rationnel du régime complet n'a laissé aucune trace, et, s'il a existé, il n'a pu avoir qu'une existence bien éphémère. En effet, si le Picard devait dire CE PATRON EST LÀ, par contre, il disait LE PATRON DE CETTE MAISON IL EST LÀ ; il en résulta CE PATRON IL EST LÀ. Si encore il disait LE VIN DE BORDEAUX IL EST BON, en considérant que le complément DE BORDEAUX dégage VIN de sa démonstrativité, mais CE VIN DE BORDEAUX EST BON, en considérant que DE BORDEAUX ne dégage pas VIN de sa démonstrativité — car les deux conceptions sont possibles — il en résultait CE VIN DE BORDEAUX IL EST BON.

On comprend dès lors qu'un emploi persistant aussi judicieux, aussi logique du régime complet n'ait pas été le fait d'un parler populaire, que l'emploi de l'explétif ait été généralisé et appliqué là où il cessait d'avoir aucune efficacité.

2) *L'aire à régime incomplet.*

La seconde aire, située immédiatement à l'est de celle que nous avons appelée picarde, n'est caractérisée que par un traitement incomplet.

Elle a l'art. poss., le pronom explétif, mais il lui manque totalement l'art. dém. de l'aire picarde, à la place duquel nous ne trouvons que *l* pour les deux genres — c'est ainsi que nous désignerons l'art. neutralisé, ce sera probablement plus conforme à la réalité phonétique, qui provient d'une violente contraction plutôt que d'une modication de *a* en *e*.

Devons-nous concevoir un groupe de parlers à traitement incomplet, s'étant contenté d'une revivification partielle du genre, ayant :

Le vérité *elle* est là. Le patron *il* est là. Il a mal à *son* bras, mais non : *ce* patron vend *ce* vin cher ?

Cette aire aurait-elle dédaigné de gaîté de cœur le secours que lui prêtait l'adj. dém. pour régénérer le subst. complément et serait-elle restée insensible à la distinction fonctionnelle de l'art. dém. à côté de l'art. déf. ?

Il n'en est rien.

Notre aire à deux traitements a été en réalité une aire à régime complet, absolument comme l'est actuellement l'aire picarde, dont elle n'est que le prolongement jusqu'à la limite capitale formée par le traitement picard du **c** latin devant **a** et **e** (limite $\frac{k\ \epsilon}{\epsilon\ s}$).

Elle est une aire qui a perdu son art. dém. pour une cause que nous allons étudier, et où nous allons montrer que son adj. dém. avait perdu toute efficacité thérapeutique. Ainsi dépouillé d'une partie de son efficacité le

régime complet s'en va à vau-l'eau. En effet, comment expliquerait-on autrement que par une débandade causée par la décapitation du régime complet le fait que dans cette aire l'explétif est en voie de disparition, que cette disparirition va en s'accentuant de l'ouest à l'est, est en raison directe de son éloignement de l'aire picarde ; — sur 9 exemples choisis au hasard 271 a 7/9, tandis que 270 n'a plus que 1/9.

L'adj. dém. était dans notre aire, comme dans l'aire picarde CHE, CHELLE. Il existe encore sous cette forme partiellement — nous allons voir à l'instant ce que valent ces témoignages — mais aux points 294, 281, 293, 292 sous des formes avec le son *s*, donc en plein territoire picard, où phonétiquement on ne peut avoir que *ɛ* et conformément au point 291, qui est au delà de la limite $\frac{k,\ \epsilon}{\epsilon,\ s}$ (carte III).

Ces formes de CE, CELLE (*s*, *s(e)l*) vivent côte à côte, nous pouvons même dire dans le même mot avec des formes ayant le *ɛ* picard : CELLE ANNÉE CHI, CEL ENDROIT CHI ; jamais on ne trouve CHELLE ANNÉE CI, CHEL ENDROIT CI, formes qui ne manqueraient pas d'exister si nous avions à faire à une dénaturalisation arbitraire du son initial sous une influence française ou wallonne (ni le français ni le wallon ne possèdent d'ailleurs la forme fém. CELLE) : la dénaturalisation atteindrait tantôt CHELLE, tantôt CHI, ou plutôt n'atteindrait ni l'un ni l'autre, car, loin d'être moins abondants d'exemples que dans le centre des aires, les caractères phonétiques s'accentuent plutôt en bordure [1].

L'explication par une invasion étrangère qui aurait

1. Cf. *disandes* (samedi) pour *disande*. Le point 292 est le seul du nord de la France où l'on trouve *kāpiŋõ* (champignon) !

atteint ce mot à l'exclusion des autres et l'aurait atteint presque partout dans notre aire n'a donc pas $\frac{1}{10000}$ de chance pour être juste ; nous croyons pouvoir intervertir les termes de la fraction en expliquant CE, CELLE par voie phonétique.

CHE, CHELLE par leur fonction d'adj. et plus encore par celle d'article étaient sensibles à des modifications syntaxiques, telles que la dissimilation (CH CHIMETIÈRE > S CHIMETIÈRE dans les *Lettres picardes* de P.-L. Gosseu de Vermand, point 262) et à l'assimilation que l'Atlas nous permet d'établir rigoureusement et qui va nous conduire à la solution recherchée.

ɛ sé (le sel)
↓
ɛ̃ sé
↓
s sé (263)

Cette évolution se produisait sans enlever à l'art. la faculté de maintenir intacte son individualité, comme *medsẽ* en français à côté de *metsẽ* que veulent nous imposer les phonéticiens intransigeants.

Donc, au sing., CH peut se présenter sous la forme de S.

Au pluriel :

ɛez anges
↓
ɛz anges.
↓
ɛ̃z, (*e*)*ɛ̃z* anges
↓
sz, (*e*)*sz* anges
et même
↓
zz, (*e*)*zz* anges

Le fait que ces formes résultant d'assimilation s'appliquent aux substantifs masc. et aux substantifs fém. (CHES MAINS, mais *ɛez* OISEAUX, *ɛez* AMES) — fait qui est commun aussi à la langue littéraire, mais non pas le suivant — que cette neutralité de *ɛez* plur. était soutenue par la présence de mots qui, au sing., exigeaient la forme CE pour CHE (CE SEL, CE CIMETIÈRE), devait, si la langue voulait obtenir une unité dans l'emploi d'un mot ayant une fonction grammaticale uniforme, et obéir en même temps à ses obligations phonétiques n'en contrecarrant pas d'autres, aboutir nécessairement à la création d'un

s = CE, *che*

L'adj. dém. vient ainsi se confondre avec l'adj. possessif de la 3e pers. *s*, qui déjà était l'équivalent du fr. SA depuis l'époque où une puissance de contraction particulière au nord de la France avait réduit *la*, *ma*, *ta*, *sa* à *l*, *m*, *t*, *s* et était devenu aussi l'équivalent du masculin SON par la création d'un *s* que la confusion de CES et de SES (*sz* oiseaux, *sz* âmes = « ces oiseaux » et « ses oiseaux », « ces âmes » et « ses âmes ») devait presque immanquablement amener, aussi naturellement que plus loin, la confusion de SON avec CE et vice-versa que nous allons tout à l'heure constater. Ainsi se trouvèrent neutralisés l'adj. dém. et l'adj. possessif, neutralisés et confondus en une seule forme *s*.

Voici un tableau qui montre toute la confusion et qui comprend notamment tous les points de l'aire 2 et de l'aire 3 où le possessif SON a la signification de l'adj. démonstratif. Pour plus de clarté, nous négligeons de marquer la prosthèse de l'*e* qui est un caractère particulier à toute notre région, et qui se produit même en français populaire de Paris (Qu'as-tu dit ? *èryẽ*).

	Cette année il y a eu...	La chal. a .. cette année	..à cet endroit	dans ce pays	.. à sa mère	.. son argent	..son congé
294	*sn*	*sl*	*sn*	*s..ɛi*	*s*	— [4]	*s*
293	*sn*	*set*	*sl*	*s*	*s*	—	*s*
281	*sl*	*sn*	—	*s..ɛi*	*s*	*sn*	*s*
292	*sl*	*st*	*sn*	*s..si* [2]	*s*	—	*s*
272	*ɛt*	*ɛl*	*ɛl*	*ɛ..ɛi*	*s*	*sn*	*sẽ*
280	*sn*	*st*	*sn*	*ɛ́..si*	*s*	*sn*	*s*
271	*ɛn*	*st*	*sn*	*s..la*	*s*	*sn*	*sẽ*
270	*sn*	*st*	—	*s..si*	*s*	*sn*	*s*
261	*st*	*st*	*sn*	*s..lo*	*s*	*sn* [5]	*sẽ* [6]
179	*st*	*st*	*st*	*s..si*	*sa*	*sõn*	*sõ*
291	*st*	*sl*	—	*s..si*	*s*	—	*s*
290	*sn*	*sn*	*sn*	*s..si*	*s*	—	*s*
198	*st*	*st*	*sn*	*s*	*s* [3]	—	*s*
189	*sn*	*sn*	*sn*	*s..la*	*s* [3]	*sẽn*	*sẽ, s* [6]
188	*sn*	*sn*	—	*s..si*	*s*	—	*s*

1. Figure dans la carte : dans ce pays.
2. — : à cet endroit.
3. D'après : quand sa femme vivait encore.
4. *eln ami, von abi.*
5. Figure dans la carte : son congé.
6. — : il a mal au bras.

Ce tableau nous révèle entr'autres :

un *s* qui équivaut à SON, SA, CE, CEL-CELLE, CET-CETTE ;

un *sl* issu de CHEL-CHELLE picard, par contamination avec *s* = CE et équivalant à CEL-CELLE ;

un *sn* issu de *sẽn* picard et wallon (= SON) et signi-

fiant CEL-CELLE, CET-CETTE, par contamination sémantique de *s* = CE ;

un *en* qui est un *sn* picard (= SON) naturalisé faussement en bordure de l'aire $\frac{\epsilon}{c}$ et qui signifie CELLE ;

à quoi il faut ajouter un CET (argent) qui traduit SON (argent) dans les points 186 et 190 et des formes dont il sera question plus loin.

Mais, dans notre aire 2, l'équivoque provoquée par la confusion de *s* (= SON, SA) avec *s* (= CHE, CHELLE) n'existait en réalité qu'à 294, 281, 280, 270 et non pas à 272, 271, 261, où l'on ne dit pas *s* CONGÉ, *s* BRAS, mais *sẽ* CONGÉ, *sẽ* BRAS.

La constatation de l'état linguistique actuel de ces trois points annule totalement la valeur de leurs témoignages :

272 dit CHETTE ANNÉE, forme apparemment picarde, qui n'existe nulle part ailleurs. Comme elle y est en concurrence avec CHELLE, 272 ne pouvait les tenir toutes deux en héritage du latin. Le type CET-CETTE est français et wallon et n'existe dans notre aire que sous la forme avec C, toujours sous l'influence de *s* = *ϵ* picard, comme *sl* de *ϵl*.

CHELLE ANNÉE et CHEL ENDROIT pourraient être picards et contredire notre explication puisqu'ils n'auraient pas subi une influence de *s*. Nous allons voir par l'examen du point 271 combien pèsent dans la balance ces deux formes de 272.

271 dit SON ANNÉE (= « cette année ») ou plutôt CHON ANNÉE par une fausse naturalisation picarde de SON, dit CETTE ANNÉE et non CHETTE ANNÉE, ce qui montre que CHETTE ANNÉE de 272 témoigne d'une naturalisation picarde trompeuse de CETTE, naturalisation que 271 n'approuve pas, vu qu'il considère CETTE comme se rattachant à *s*, adj.

poss. et dém. en même temps ; par contre, il a A CHELLE FENÊTRE, ce qui prouve que 271 et 272 avaient autrefois comme adj. dém. le picard CHE-CHEL-CHELLE et que CET-CETTE y est un intrus ; il a encore SON ENDROIT et non CHON ENDROIT ce que nous laissait attendre CHON ANNÉE. 271, enfin dit CHETUI-LA (= « celui-là ») à côté de CETTE ANNÉE !

On voit par là ce que valent les témoignages de 271 et 272. Quant à 261, s'il dit CETTE ANNÉE, SON ENDROIT, il dit par contre A *s* FENÊTRE (= « à cette fenêtre »), témoignant par cette dernière forme — si son témoignage avait quelque valeur critique — qu'il est arrivé à l'ultime étape de la confusion de « son » avec « ce ». D'ailleurs, 261 n'a que des caractères patois effacés, comme les points au sud de l'aire picarde, et nous ne pouvons examiner si nous y avons un égrenage de caractères patois dénotant une existence autrefois patoise ou une invasion de caractères patois dans un français populaire. C'est dans ces régions qu'un professeur berlinois est venu jalonner le terrain de drapeaux aux couleurs diocésaines sans avoir même tenté de savoir s'il y plantait ses jalons sur le sol en place ou sur des décombres d'origine récente [1].

L'aire maxima de l'art. dém. CHE-CHEL-CHELLE, c.-à.-d. l'aire 1, comprend 3 points (297, 295, 282) qui n'y appartiennent que tout à fait exceptionnellement : ils n'ont qu'un souvenir arbitrairement conservé de son existence et l'ont généralement remplacé par *l*, appartiennent par conséquent plutôt à l'aire 2 qu'à l'aire 1.

297 réduit régulièrement à *s* le son picard *ɛ* où qu'il se trouve. Il dit à *s* poteau (= au poteau), dans LES bois ou dans *sé* bois, moudre *l* café ou *s* café. CHELLE y est devenu

1. MORF, *Zur sprachlichen Gliederung Frankreichs.*

sl (*sl* écluse, *sl* armoire). Il importe de noter que 297 représente uné colonie de marins venue, dit-on, du Pas-de-Calais.

295 dit à *s* poteau, 282 à *ś* poteau. Si 295 dit *lz* anges et *sl* avoine, 282 dit *śez* anges et *l* avoine.

Pour l'adj. dém. 295 et 282 reproduisent exactement l'état de 272 (voir plus haut le tableau), sauf que CHEL-CHELLE y sont *śl* et que CHE est *ś* à 282.

Comme 272, 295 et 282 ont deux adj. dém., qui ne sauraient tous deux remonter au latin, CHEL-CHELLE et CHEST-CHESTE. Le dernier est sûrement un intrus et formellement il se comporte inversément au point 271, qui dit CHON pour SON, *st* pour CESTE, alors que 295 et 282 disent SON pour SON, *ɛt* pour CESTE el *śl* pour CHEL-CHELLE.

Le mélange constaté dans les 3 points de l'aire 2 (272, 271, 261), avec conservation de l'adj. poss. non envahi sémantiquement par l'adj. dém. ou sans cette conservation, forme une ligne droite qui longe la limite de l'aire picarde et se poursuit dans l'aire 1 (appelée ici improprement aire 1, parce que notre carte I trace la limite maxima) jusqu'à 295. Cette ligne parfaitement droite marque évidemment la zone intermédiaire, la zone de mélange, entre l'ouest du territoire où l'adj. poss. se conserve intact à côté de l'adj. dém. et l'est du territoire où la confusion des deux adj. est complète.

Ainsi, — si nous faisons abstraction du point 291, en dehors de la limite $\frac{k, \epsilon}{\epsilon, c}$ qui a CELLE ANNÉE et que nous ne pourrions analyser sans avoir étudié à fond son patois et celui de ses voisins —, nous avons reporté, sans nous en douter, la limite orientale de CHE-CHEL-CHELLE jusqu'à la limite actuelle de $\frac{k, \epsilon.}{\epsilon, c}$

Le traitement par l'art. dém. a donc très probablement existé dans notre aire à régime incomplet, et l'on voit, par ce qui précède, que, devenu inefficace, il obligea la langue à s'en retourner à son ancien état :

ce patron *il* vend *son* vin

était devenu :

s patron *il* vend *s* vin,

qui pouvait avoir tous les sens que l'on peut obtenir par la substitution à l'un et l'autre *s* de « son » et de « ce », voire même de « l », et devait redevenir :

l patron *il* vend *l* vin ou même *l* patron vend *l* vin.

Que fût-il arrivé si la langue n'avait eu en réserve l'art. déf. qu'elle continuait à employer lorsque le subst. n'était pas susceptible de démonstration ? A-t-elle effectué ce retour sans tutelle ? L'*l* qu'elle allait retrouver n'était plus celui qu'elle avait abandonné. Nous avons de la peine à concevoir une langue mécontente de son état et retournant à l'état qui a motivé son mécontentement (page 21). Ici encore nous croyons entrevoir l'intervention — bien tardive — de la langue littéraire.

L'inefficacité de l'art. dém. entraîna, par contre-coup, la disgrâce des deux autres traitements, désormais insuffisants, mais dans une mesure tout autre et leur état actuel, dans l'aire 2, nous en offre l'écho sincère. En effet :

La collision de « ce » avec « son » détruisait l'efficacité d'un mot qui, frappé, périssait sans laisser de trace. Il n'en est pas de même des deux autres traitements qui se basaient, non pas sur la fragilité d'un seul mot, mais sur un facteur syntaxique commun à toute la Gaule romane, où il était constamment mis en œuvre dans certaines conditions.

L'HOMME, IL EST MORTEL; LA VÉRITÉ, ELLE EST IMMORTELLE n'est pas plus étranger à l'aire 2 qu'au français littéraire. Dans l'aire 2 on pouvait donc continuer à dire,

par accoutumance, LE BLÉ IL EST MUR à côté de L'ENFANT CRIE, et vice-versa.

Le français qui dit IL NE SE TÉNAIT PLUS SUR JAMBES ou SUR LES JAMBES ou encore SUR SES JAMBES autorisait nos gens de l'aire 2 à continuer à dire J'AI MAL A MON BRAS.

Dépourvus de leur fonction utilitaire, le pron. explétif, l'art. poss. restent encore, de même que nos jaquettes portent toutes encore les deux boutons autrefois pourvus de fonction ou que, encore, les boutons à bretelles ne sauraient manquer au pantalon de ceux qui n'ont de leur vie porté des bretelles. Boutons, pron. expl., art. poss· n'en sont pas moins des témoignages de fonctions disparues. Il se peut que longtemps encore, après l'extinction des patois, les tournures avec pron. expl. et art. poss. restent dans le français régional comme derniers vestiges de la collision de l'art. LA avec LE.

Dans un conflit aussi grave que celui où la mettait la confusion de « son » avec « ce » il est explicable que dans l'aire 2 on ait tenté de se sauver sur n'importe quelle planche de salut qui s'offrait, qu'on ait adopté l'adj. CEST-CESTE, alors que cependant l'adj. autochtone eût la même efficacité, CHEL-CHELLE (> *sel*).

Dans les 3 exemples de CETTE ANNÉE (2 ex.), CET ENDROIT du tableau ci-dessus

SON est en concurrence avec CEL-CELLE (294, 281)
» » » CET-CETTE et CEL-CELLE (293, 292)
» » » CET-CETTE (280, 271, 270, 261, 198)
» est sans concurrence (290, 189, 188).

CEST-CESTE pourrait être un emprunt au wallon, un emprunt à la 3e aire, où il est l'adj. dém. seul usité, mais

il peut aussi être venu du français de Paris, et c'en est l'origine la plus probable, selon nous, car les rapports de l'aire 2 avec le français sont attestés par mille emprunts, ceux avec le wallon sont encore à démontrer. S'il en est ainsi, nous constatons que le recours à la langue de la métropole linguistique n'a eu lieu que lorsque, en ce point, le parler populaire fut à toute extrémité. Sous la même influence que celle qui fit *sel* de CHEL-CHELLE, CEST-CESTE gardèrent généralement leur initiale intacte, contrairement à la tendance de naturalisation phonétique qui, dans la périphérie des aires, sévit davantage que dans le centre.

L'intervention du français, qui ne pouvait sauver l'aire 2 de l'équivoque existant dans *s* (= « son, ce ») que si elle eût en même temps adopté l'adj. poss. français, — adoption qui eût été aussi révolutionnaire et encore bien plus compliquée qu'un retour à l'article différencié selon le genre — était absolument inefficace, puisqu'aussi bien CEL-CELLE que CEST-CESTE étaient entachés de promiscuité sémantique avec l'adj. poss. dans leurs formes sing. devant les subst. commençant par une consonne et dans toutes leurs formes plurielles.

Aussi bien, la géographie linguistique nous les révèle-t-elle (Atlas 44, 460) comme deux tentatives collatérales, l'une comme un emprunt exotique (CEST-CESTE), l'autre comme un accommodement indigène (CHEL-CHELLE > *s(e)l*), non reconnu, non voulu, ou non entrevu peut-être par les adeptes de CEST-CESTE. Les deux tentatives sont cumulées dans les points 293, 292.

La confusion du dém. avec le poss. ne pouvait manquer d'avoir son écho dans les pronoms correspondants au dém. Nous n'avons pas à nous en occuper ici ; nous nous contenterons de signaler l'embarras où s'est trouvée la langue pour reconstituer une série de pronoms qui échap-

pât à la malencontreuse confusion née de la tyrannie phonétique. Elle n'y réussit que, bien difficilement et bien imparfaitement.

3) *L'aire sans régime.*

La troisième aire est actuellement caractérisée par l'absence totale de l'art. dém. et du pron. pers. expl. de la 3e personne.

Seul le traitement par l'art. poss. y existe, celui dont l'application était la moins fréquente. Il y existe à l'état de phénomène disparaissant et s'évanouissant de plus en plus en raison directe de son éloignement des deux premières aires vers l'est, ainsi que nous l'avons signalé en parlant de sa fonction thérapeutique (page 27).

Dans la troisième aire, comme dans la seconde MON, TON, SON, MA, TA, SA aboutissent à *m*, *t*, *s*, formes qui ont donc perdu toute efficacité pour distinguer les genres du subst.

L'existence clairsemée de l'art. poss. ne peut cependant laisser aucun doute sur sa nature autrefois utilitaire.

Si l'on tentait de la considérer comme satisfaisant un besoin populaire commun à tous les parlers gallo-romans, comment expliquerait-on que 6 parlers de Belgique disent VOUS VOUS AVEZ (ÊTES) BLESSÉ A VO MAIN, alors que cette tournure n'existe nulle part ailleurs dans tout le domaine gallo-roman, sauf dans l'aire de l'article neutralisé ? que sur 17 patois belges, faisant partie de l'aire 3, 14 disent IL A MAL A SON BRAS, alors que nous ne trouvons cette tournure, en dehors de l'aire de l'art. neutralisé, que clairsemée dans 6 points du reste de la Gaule romane, à l'embouchure de la Loire (478, 459), dans le Gard (840, 851), dans le Puy-de-Dôme (805), dans l'Ardèche (825) ?

Quant aux deux autres traitements, auraient-ils disparu de l'aire 3 sans laisser de trace ?

Pour l'art. dém., il s'agit dans cette aire non plus d'une inefficacité de CEL-CELLE, mais de CEST-CESTE. Celui-ci avait au pluriel *sé* et *sez* devant un mot commençant par une voyelle, lesquels sous l'action violente de la contraction wallonne aboutissaient à *s*, *sz* ; d'autre part le *st* de *cest-ceste* perdait phonétiquement son *t* devant une consonne (*s e* sûr = c'est sûr ; mais *s est* un ivrogne).

CESTE fenêtre devenait *s's* ſenêtre — l'apostrophe représente l'emplacement possible d'un son vocalique, rendu nécessaire par l'accumulation de sons consonantiques précédents ou suivants et qui n'a plus rien de la tradition latine de l'*e* de CESTE — et finit par être *s* ſenêtre. CEST-CESTE ne pouvait vivre sous la ſorme *st* ou *s't* que devant un subst. commençant par une voyelle.

L'inefficacité de CEST-CESTE impliquait, comme pour CE, CEL, CELLE, la disparition d'un mot isolé qui, en cas de disparition, pouvait ne laisser qu'accidentellement une trace de son passage, comme CHEL-CHELLE a laissé *sel*, *sl* en picard, et cette trace propre au picard ne pouvait se produire en wallon qui n'a pas le son *ɛ*.

La disparition du pron. expl. pouvait en laisser attendre comme dans l'aire 2, mais si 280 présente encore 4 exemples sur 9, alors que 290, le point le plus rapproché de ce dernier dans l'aire 3, n'en présente aucun, par contre 292, dans l'aire 2, n'en a qu'un. Il n'y a donc pas lieu de tirer de l'absence complète de l'expl. dans l'aire 3 la conclusion que celui-ci n'y ait jamais existé.

D'autre part, il n'y a pas synchronisme de l'aboutissement de SON à *s*, de CEST-CESTE à *s*, de l'inefficacité du pr. expl. que nous allons démontrer, et cela nous aide à comprendre l'inégalité dans la conservation des vestiges, en dehors des

considérations qui peuvent les faire concevoir comme variables selon la différence de leur nature et de leurs facultés de résistance. Si l'on nous permet de reprendre une image que l'on a pu trouver quelque peu déplacée peut-être, nous nous demanderons : les boutons au dos de nos jaquettes disparaîtront-ils avant les boutons à bretelle ?

Des recherches faites d'après d'autres sources que l'Atlas nous diront si la faculté de recourir à l'art. dém. et au pron. expl. a manqué aux parlers wallons dès l'époque où le besoin se faisait sentir d'y recourir ou si, y ayant recouru, ces parlers les ont perdus à la suite de leur inefficacité.

Le pron. pers. n'a actuellement pas plus d'efficacité que l'art. dém. pour restaurer le genre des subst.

IL y est bien *i* devant les verbes commençant par une consonne et *il* devant les verbes commençant par une voyelle, ELLE y est bien généralement *el*; mais *il* et *el* peuvent subir l'un et l'autre l'aphérèse devant le verbe commençant par une voyelle

l a est indifféremment = IL A, ELLE A
l ō » » = ILS ONT, ELLES ONT.

Le point 199 dit, par ex. : où s qu'*il* était, comme *l* était (= où il était, tel quel). Quand *il* a plu, il faut bien savoir nager pour passer outre quand *l* est bien remplie (la rivière).

Il ressort de cet état un *l* neutre, un *l* à double fonction générique. C'est cet *l* qui est la base de toutes les formes du pron. pers. de la 3e pers. en Belgique. La preuve en est dans la confusion qui résulte d'une revivification par le besoin d'une prosthèse : *il* signifie aussi bien IL que ELLE dans les points 193, 176, 187 (*il a* = il a, elle a; *il ō* = ils ont, elles ont[1]).

1. Que les parlers usent souvent du pron. masc. IL pour ELLE, c'est ce que nous observons tous les jours à Paris dans le français régional de

Si les patois congénères ont *il*, *i* au masc. *ĕl*, *el* au fém., la voyelle de ces formes n'est pas un son hérité directement du latin, n'en est pas un prolongement phonétique, mais représente en réalité un son vocalique de pause, semblable à ceux de l'article actuel, nés de *l* ou de l'adj. poss. *m*, *t*, *s* et qui flottent indifféremment du genre entre *u*, *i*, *é*, etc. (*lu*, *li*, *lé*, *mu*, *mi*, *mé*). Si, dans le pronom personnel, ces sons ont acquis une fixité, une généralisation plus grande, c'est qu'ils le doivent aux fonctions bien définies d'un rôle grammatical, et s'ils se sont figés en *i* pour le masc. et en *e* pour le fém., ce ne peut être que sous l'influence de la langue littéraire à laquelle, à toute extrémité, les Wallons ont eu recours.

C'est ce que, outre la confusion des deux genres dont nous venons de parler, démontre l'effort, probablement momentané que laissent deviner les transcriptions d'Edmont et que font les sujets pour faire ressortir dans leurs réponses le genre du pronom (*elı*, *ilı*) et plus certainement encore le fait que le pron. fém. *el*, s'il était d'une autre nature que celui que nous établissons, n'aurait pu manquer de devenir *e* devant un verbe commençant par une consonne, comme *al* (= elle) picard devient généralement *a* dans ce cas.

La phonétique wallonne, libre de toute entrave, autori-

toute la Gaule romane. Dès que le sujet féminin est d'un caractère fém. ne primant pas forcément, comme le mot femme, par ex. — et encore ! — ou qu'il peut être substitué dans l'esprit par un masc., le masc. use de sa prédominance et s'impose. Les Suisses allemands vont plus loin : *Fräulein* est couramment féminin. *Köchin*, à Berne, est employé comme neutre. Les bêtes crèvent quelquefois quand *ils* ont (les animaux) mangé trop de trèfle est aussi bien normand que wallon, qu'orléanais. Ce n'est pas de ce fait qu'il s'agit ici, mais de faits se produisant et pouvant forcément se produire seulement en territoire belge, de traductions de : elle vit seule ; il s'est blessé à la main, elle enfle, etc.

sait la phrase suivante, où nous marquons par des traits verticaux tous les emplacements que pouvaient occuper les sons vocaliques selon les pauses ou les nécessités d'obvier à des heurts consonantiques trop pénibles :

| s | s | men - | l a sté a l | s | kol

Cette phrase peut recevoir de multiples interprétations. S'agit-il de cette semaine ? de sa semaine ? de lui ? d'elle ?

A peu près complète la gamme des voyelles pouvait y prendre place (*a*, *e*, *i*, *u*). Seul le pronom y serait resté stable, y serait resté soit *il*, soit *elle* ??

Il est évident, par ce qui précède, que dans la 3e aire le traitement par le pronom personnel explétif de la 3e personne était inefficace, ou du moins l'était devenu, si jamais il fut efficace.

Notes sur les matériaux de l'Atlas et sur les cartes qui accompagnent cette étude.

Nous devons prévenir le lecteur du danger qu'il pourrait courir à attribuer à des erreurs la multitude de contradictions apparentes que révèlent les relevés d'Edmont en ce qui concerne les matériaux employés par nous pour ébaucher les modifications subies par la langue à la suite de la collision de LA avec LE.

Nous saisissons cette occasion, qui ne pouvait être mieux choisie, pour dire notre *mea culpa* à l'égard de l'Atlas, mais aussi pour le réhabiliter aux yeux des savants désintéressés dans la question du relevé des patois, et qui pourraient s'être laissés influencer, défavorablement pour l'Atlas, par de nombreuses critiques [1].

1. Il va sans dire qu'ici nous ne faisons pas état de critiques telles que celles d'un professeur qui fit de notre Atlas un compte rendu « très

L'Atlas est ce que nous avons désiré qu'il fût : un recueil de matériaux enregistrés par un homme qui ne fût ni philologue ni linguiste et dont l'oreille nous donnât toutes les garanties désirables. Ce sont les conditions que, seul en son temps, notre bon et vénéré maître G. Paris, comprenait et plaçait au-dessus de toute autre, comme étant un gage d'une sincérité que l'on ne saurait attendre de la part de gens du métier, et qui sciemment ou inconsciemment prévoient, retouchent, rectifient, ajustent, dont le cerveau en un mot travaille, même lorsqu'ils lui imposent silence, alors que seule l'oreille doit être en jeu. Aux fautes commises par l'enregistré et qui devaient nécessairement se produire, n'eût-ce été qu'à la suite d'une mauvaise interprétation de la question posée, nous ne voulions pas avoir à ajouter les fautes de l'enregistreur et compliquer ainsi le travail du critique au point de lui rendre impossible l'accès à la vérité.

C'est à ce gage de sincérité que, de notre part, nous avons sacrifié les nombreux matériaux que nous avons recueillis autrefois dans tout le nord de la France, en Normandie, en Bretagne, en Suisse, en Savoie, en Dauphiné. Il n'en a rien été publié — ou si peu que rien — et il n'en sera plus rien publié, parce qu'ils ne nous inspirent plus qu'une confiance très relative.

Nous avons laissé s'accumuler les critiques sur le travail d'Edmont — qui est incontestablement mieux fait que celui dont nous étions chargé nous-même, c'est-à-dire l'établissement du questionnaire, qui, pour être sensiblement meilleur, aurait dû être fait après l'enquête (!), comme la sépa-

élogieux, dans la plus répandue de toutes les revues de linguistique » (au début de l'année 1904), suivi d'une demande d'un exemplaire gratuit de l'ouvrage, demande restée vaine, et en fit un second dans une revue du Midi de la France (juillet-août 1905), lequel est... bien loin d'être élogieux.

ration des mots, fantaisiste nécessairement avant une étude préalablement complète et après plus ou moins doctrinaire — nous avons laissé s'accumuler ces critiques sans en faire le moindre cas dans nos recherches géographiques, sans prendre la peine de les réfuter, sachant bien que tôt ou tard quelque tiers complètement désintéressé et par le simple jeu d'une critique bien avisée remettrait les choses en place, comme nous le faisions nous-même, et cela était préférable à de vaines polémiques.

Depuis l'an dernier, notre attente s'est trouvée justifiée : M. Hubschmied, au jugement duquel nous attachions la plus grande importance depuis que nous l'avons connu, il y a une dizaine d'années, à nos conférences de l'École, a eu l'occasion de rendre pleine justice à la valeur des matériaux d'Edmont dans un ouvrage dont la valeur scientifique semble être encore inconnue à l'heure actuelle [1].

Les critiques ne pouvaient manquer non plus, surtout de la part de ceux qui s'occupent avant tout de la restauration des textes de l'ancienne langue, d'avoir trait à l'absence dans le questionnaire de mots des plus intéressants. Nous en aurions dû doubler l'effectif, dit-on. Nous-même, qui nous plaçons à un point de vue plus général, nous reconnaissons qu'il aurait dû être non seulement doublé, mais quadruplé, mais décuplé. L'une et l'autre de ces appréciations entraînaient pour des raisons matérielles l'impossibilité d'une publication, car nous sommes allés jusqu'aux extrêmes limites de ce qui était exécutable à cet égard. D'autre part, nous serions bien embarrassés, même actuellement après l'enquête, de déterminer ce qui, dans le questionnaire, aurait pu être retranché et céder le pas à d'autres

1. HUBSCHMIED, *Zur Bildung des Imperfekts im Frankoprovenzalischen* (*Beihefte zur Zeitschr. für roman. Phil.*, Heft 58), Halle, 1914.

exigences ; à bien plus forte raison l'étions-nous avant de savoir ce que seraient les réponses.

Carte I. Nous avons parlé dans notre article de la nature du point 297. C'est exceptionnellement qu'il figure comme appartenant à l'aire 1, et dans la carte I, et dans la carte II.

A la même occasion nous avons dit ce qu'étaient 295 et 282, qui font partie de l'aire 1 exceptionnellement dans la carte I.

268 est tout à fait exceptionnel et dans la carte I et dans la carte II. Les parlers de la Seine-Inférieure ne sont en réalité que du français régional, ayant plus ou moins conservé des caractères de parlers anciens et très accessible aux invasions étrangères, ainsi que le montrent les limites variables de l'art. déf. neutralisé. A 268 : *eu* blé est mûr ; ma grand'mère cousait à *stè* vitre, où tu couds maintenant !

Pour tracer la limite de l'art. neutralisé *l* nous avons choisi des exemples où il est à l'abri de l'introduction des multiples sons vocaliques auxquels le wallon recourt à la suite de la violente contraction consonantique qui le régit et qui reconstituent un article avec voyelle.

Carte II. Les limites de l'art. dém. variant quelque peu selon les exemples, nous avons voulu ajouter à la première une seconde carte traçant l'état de l'un de nos exemples qui représentât en même temps la propagation du pronom explétif.

CONCLUSION

Guidé par une méthode qui révèle de jour en jour davantage sa fécondité, malgré les erreurs auxquelles son application peut avoir donné lieu, nous avons voulu dans cet article grouper quelques faits en connexité géographique. Nous y avons été amené par l'obligation où nous nous sommes trouvé d'expliquer la présence du mot CHAR en pleine aire de la conservation du **c** latin devant **a**.

Nous n'avons cité que quelques exemples des troubles lexicaux provoqués par la collision de LA avec LE, sans entamer réellement le sujet, nous avons indiqué quelles sont, à première vue, les modifications d'ordre morphologique et syntaxique que cette collision a entraînées, sans même tenter d'en épuiser le nombre.

A première vue, les phénomènes étudiés pouvaient être considérés comme indépendants les uns des autres et, sans les indications que fournit la géographie linguistique, provoquer des explications particulières à chacun, aussi nombreuses que les faits eux-mêmes le sont. Leur assise géographique nous en a trahi l'origine commune, nous a permis de les coordonner, de les grouper en un organisme.

Bien que nous n'ayons qu'ébauché le sujet, nous avons le sentiment que nous avons réuni en un faisceau un nombre suffisant de probabilités pour atteindre à un degré non éloigné de la certitude. Est-ce à dire que nous pensions avoir persuadé la majorité de nos lecteurs ? Pas le moins du monde. Il semblerait parfois que certains romanistes aient pris pour tâche de démontrer que les mathématiques reposent sur des lois erronées et veuillent justifier la suspicion dans laquelle est tenue la linguistique chez les représentants des sciences exactes.

A une démonstration du genre de celle qui est faite dans cet article et où il nous paraissait inutile d'insister sur sa valeur mathématique, l'un de ces romanistes, sans considérer l'assise géographique commune à plusieurs faits étayant notre démonstration, chercha à chacun d'eux une solution indépendante. Il en résulta que certain article de chaussure, une conception onomatopéique du fléau et une influence du mot CLARTÉ sur celui de FLAMME se trouvaient, de ce chef, être, par hasard, subordonnés... au mouillement de l'l dans les groupes **cl**, **fl** !

Nous en appelons à « jenen philosophischen Geist, welcher eine Wissenschaft nicht nur mit den anderen in lebendige Fühlung bringt, sondern sie auch in sich einigt und vor Zerbröckelung bewahrt » (Schuchardt).

A PROPOS DE CLAVELLUS

M. Meyer-Lübke, dans la *Deutsche Literaturzeitung* [1], a fait un court compte rendu de mon étude sur **clavellus** [2]. J'ai la plus grande admiration pour son immense érudition qui l'a mis à la tête des lexicographes romans. C'est à ce titre que son opinion m'importe et que je dois répliquer à ses critiques.

Je m'y sens d'autant plus autorisé que nous sommes liés d'amitié et que mon travail est loin de mériter l'appréciation louangeuse qu'il en a faite (*Durchgeführt mit bewunderungswürdiger Folgerichtigkeit. Bedeutsam auch nach der methodologischen Seite*), si ses critiques sont justifiées.

Je les examine toutes — elles ne sont d'ailleurs pas nombreuses, quoique graves à mes yeux —, et je donne en italiques la teneur entière du texte.

Dans mon étude sur **clavellus** j'ai dit que, dans l'aire où... **ellum** aboutit à *et*, ..**ellum** s'est rencontré avec ..**ittum** > *et*, que, de ce chef, des mots en ..**ellum**, considérés comme des diminutifs, pouvaient se dédiminutiviser dans des conditions qui dépendent de leur sémantique et d'après des modèles existant, généralement français, qu'ainsi *klawet* (= petit clou) devenait *klaw* d'après le modèle CLOU.

Auch was über das Gaskognische gesagt ist, kann mit einer Einschränkung angenommen werden. Ein völliger Zusammenfall von -ellu *und* -ittu *hat nirgends stattgefunden.*

La coïncidence a lieu partout : ..**ellum** devient *ĕt* ou *ĕt*, .. **ittum** devient *ĕt* ou *ĕt*. Il suffit de comparer la carte

1. 1914, nº 44/45.
2. L'*aire* clavellus, *d'après l'Atlas ling. de la France.*

AGNEAU avec la carte BLUET[1]. D'ailleurs, cette coïncidence appert du tableau ci-dessous.

Vielmehr sind die Vokale überall geschieden.

Nulle part, dans aucune carte de l'Atlas, les voyelles ne se distinguent selon qu'elles remontent à ..**ellum** ou qu'elles remontent à ..**ittum**. Contentons-nous des points qu'il importait de contrôler pour la démonstration suivante :

	683	691	685	692	693	699	790
PEAU	*ẽ*	*ẽ*	*ẽ*	*ẽ*	*ẽ*	*ẽ*	*ẽ*
CHEVALET	*ẽ*	*ẽ*	*ẽ*	*ẽ*	*ẽ*	*ẽ*	*ẽ*

und ausserdem findet sich « klau » auch da wo -ellu *zu* -ety *wird, also von* -et *aus* -ittum *ganz verschieden ist.*

C'est-à-dire dans les 7 points signalés ci-dessus. Dans le tableau ci-dessous les blancs remplacent des formes en ..*ety*, ..*etɛ*, *etɛ*, *etɛy*. Ce tableau est établi d'après 15 mots en ..**ellum** et 7 mots en ..**ittum** :

	683	691	685	692	693	699	790
BLUET	*ẽt*	*ẽt*	*ẽt*	*ẽt*	*ẽt*		
BOYAU	*ẽt*	*ẽt*	*ẽt*	—	—		
TROUPEAU	*ẽt*	*ẽt*	*ẽt*	*ẽt*	*ẽt*		
CERVEAU			*ẽt*	*ẽt*	*ẽt*		
CHATEAU			*ẽt*	*ẽt*	*ẽt*		
COUTEAU			*ẽt*				
MARTEAU			*ẽt*				
PEAU			*ẽt*				
FLÉAU					*ẽt*		

1. Peu importe que les exemples soient des mots évidemment importés ou non, puisqu'il ne s'agit pas de faits anciens.

Si 699, 790 témoignent uniquement des sons *tɛ*, *tɛ*, *tɛy* pour ..**ellum**, ils ont par contre *blŭ̆ĕtɛy*, *blŭ̆ĕtɛy* et 790 a en outre *tɛăbălĕtɛy* !

Ces sons *tɛ*, *tɛy* se réduisent à *t* dans BEAU employé devant un substantif commençant par une consonne (UN BEAU CHIEN).

Premier retranchement s'il m'avait fallu battre en retraite devant l'assaut !

..**ellum** et ..**ittum** deviennent au pluriel tous deux ..*ets* dans tout le territoire en question, ainsi que le montrent les cartes FLÉAUX et RATEAUX.

Second retranchement s'il m'avait fallu battre en retraite devant l'assaut !

La collision de ..**ellum** avec ..**ittum** est partout si évidente que je ne pouvais prévoir les objections de M. Meyer-Lübke.

Die Thatsache dass « klau » erst eine Rückbildung ist, bleibt aber bestehen, nur der Grund der Beschränkung auf den Südwesten muss noch gefunden werden.

J'attends patiemment la solution particulière à la Gascogne, qui est, selon nous, la seule région de France où une *Rückbildung* fût possible.

Nicht zutreffend scheint mir aber die Auffassung, dass clavellu *eine südfranzösische Neubildung ist. Wir haben auch ital.* chiavello, *das, da es ein ital.* chiavo *nicht gibt, lateinisch sein muss und offenbar aus dem belegten* clavulus *umgestaltet ist, ein Vorgang für den wir zahlreiche, sichere Parallelen haben.*

Clavulus désigne en latin un PETIT CLOU et **clavellus** formé d'après **clavulus** désignerait un (grand) CLOU ?

Mon étude, jusqu'à son titre (l'aire de **clavellus**) considère **clavellus** comme latin, comme préroman, et né de la nécessité d'obvier à l'état pathologique de **clavus** causé

par la présence de **clavis** à une certaine époque, postérieure à celle où déjà le latin ne pouvait tolérer un **clavare** (= fermer à clef), qui était en puissance, parce que **clavare** remplissait déjà les fonctions de CLOUER.

Un problème n'est pas une solution et le problème italien que nous pose M. M. L., en guise de solution, ressemble comme un frère au problème gallo-roman que nous avons cherché à résoudre :

Pas de *chiavo*, donc pas de **clavus** (comme dans le Midi de la France) et pourquoi ?

Un *chiavare* [1], par contre, qui équivaut à un latin **clavare**, existant et signifiant CLOUER (dans le Midi de la France *klava* naît ou reste en puissance à cause de la présence du mot suivant).

Un *chiavare* [1], dont le prototype n'existe pas en latin et signifie FERMER A CLEF (comme *klava* dans le Midi de la France).

Un *chiodo* et un *chiovo* [2] qui par leurs formes ne peuvent être que d'origine secondaire et que remplacer un *chiavo* attendu par la phonétique, signalé comme absent par M. M.-L. (semblables aux nombreuses formes secondaires de **clavus** que l'on trouve en France, là où **clavellus** existait autrefois).

Tous ces mots existent dans une langue littéraire. Ils ne sont pas localisés. Attendons l'*Atlas ling. de l'Italie* qui permettra de les soumettre à une enquête semblable à celle que nous avons entreprise pour la France. Comme **clavus** vit encore dans le Nord de la France et y a toujours vécu (CLOU, CLOUFIRE, CLOUFICHIER), la conception de M. M.-L. pourrait aboutir à la conclusion que Paris, Rouen et Bou-

1. Dict. Ferrari et Caccia.
2. Meyer-Lübke, *Etym. Wörterbuch.*

logne, qui ont **clavus**, ont été romanisés antérieurement à Marseille, Nîmes et Lyon qui ont **clavellus** et, nécessairement, que les trois villes du Nord ont, en ce point, un latin plus archaïque que les trois villes du Midi.

Les élèves de M. M.-L., pendant toutes ces années dernières, ont formé le noyau des conférences de dialectologie gallo-romane et se distinguaient par leur érudition et par l'excellente préparation aux recherches linguistiques.

L'un d'entre eux — et non des moindres — m'a fait, l'an dernier, des objections, apparemment graves, à mon explication de *klawet* > *klau*, c'est-à-dire à la dédiminutivisation gasconne. Il s'est trouvé, de son propre aveu, qu'elles n'étaient pas fondées, et elles m'ont fait regretter que dans mon étude je n'aie pas laissé entrevoir tout le travail préparatoire auquel il avait donné lieu. Voici la principale objection qu'il me faisait : le mot NŒUD, dans la région gasconne, se présente sous une forme de diminutif (type *nuzet*); or s'il est un mot qui sémantiquement soit capable de *Rückbildung*, c'est bien celui-là.

C'est en lui soumettant les cartes OS, NOIX et NOYAU qu'il reconnut tous les pièges auxquels échappait *nuzet* en ne se dédiminutivisant pas.

Dass im Westen das, was wir als Eigentümlichkeiten des Provenzalischen betrachten, einst viel weiter reichte als in der historischen Zeit hat P. Meyer auf Grund der Ortsnamen auf -ac *vor mehr als 40 Jahren ausgesprochen, aber der Gedanke ist nicht weiter verfolgt worden ; jetzt bringt Gilliéron ein néues Moment von grosser Bedeutung. Dafür, dass beträchtliche sprachliche Verschiebungen stattgefunden haben, glaube auch ich mancherlei anführen zu können ; auf eine einzelne Erscheinung so viel zu bauen, habe ich freilich nicht den Mut. Aber vielleicht gibt weitere Forschung G. recht.*

Je ne connais pas les résultats de l'étude de

M. P. Meyer auxquels M. M.-L. fait allusion, mais je doute fort que ce savant ait pu par une étude des noms de lieu en *..ac* assigner au traitement méridional une limite aussi septentrionale que celle de **clavellus**.

Le but que je me proposais était bien celui que m'impute M. M.-L. : établir par un seul mot, indubitablement populaire et à l'abri d'objections telles que celles que l'on peut faire à toute étude d'étymologies toponymiques, que l'on doit abandonner l'idée d'un état lexical reposant sur une latinité autochtone dans l'immense région où **clavus** a pris la place de **clavellus**. Si l'on n'explique pas d'une façon plus plausible que je ne l'ai fait le recul de **clavellus** et l'avance de **clavus**, mon exemple suffit, je ne me suis pas trompé dans ma conclusion et les matériaux que M. M.-L. tient encore en réserve en apporteront la preuve [1].

Mon intention était bien d'établir que, sans avoir préalablement soumis à un examen sévère chacun des mots de cette région, il est contraire à toute probité scientifique de se servir de ceux-ci comme témoins de la latinité.

C'est de ma part témoigner d'une grande méfiance pour tout ce qui a été publié de scientifique jusqu'ici sur les patois et admettre que tout est à refaire ; mais je n'y puis rien changer.

1. Il s'en présentera d'autres exemples dès le deuxième fascicule de *Pathologie et thérapeutique verbales*.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

CHAIR et VIANDE en français..... 2

CHAIR et VIANDE d'après l'Atlas..... 9

CHAR dans les patois du Nord..... 12

Neutralisation de l'article défini. Cas pathologiques.

1) Exemples de la perturbation qui en résulte dans le lexique..... 15

2) Changement du genre des substantifs. Neutralisation des flexions génériques de l'adjectif..... 17

Neutralisation de l'article défini. Traitements thérapeutiques.

1) L'article démonstratif..... 20

2) Le pronom personnel de la 3e pers. comme explétif..... 22

3) L'article possessif..... 23

Les aires à traitements thérapeutiques.

1) L'aire à régime complet..... 27

2) L'aire à régime incomplet..... 29

3) L'aire sans régime..... 40

Notes sur les matériaux de l'Atlas et sur les cartes qui accompagnent cette étude..... 44

Conclusion..... 48

A propos de CLAVELLUS..... 50

MACON, PROTAT FRÈRES IMPRIMEURS

Carte I

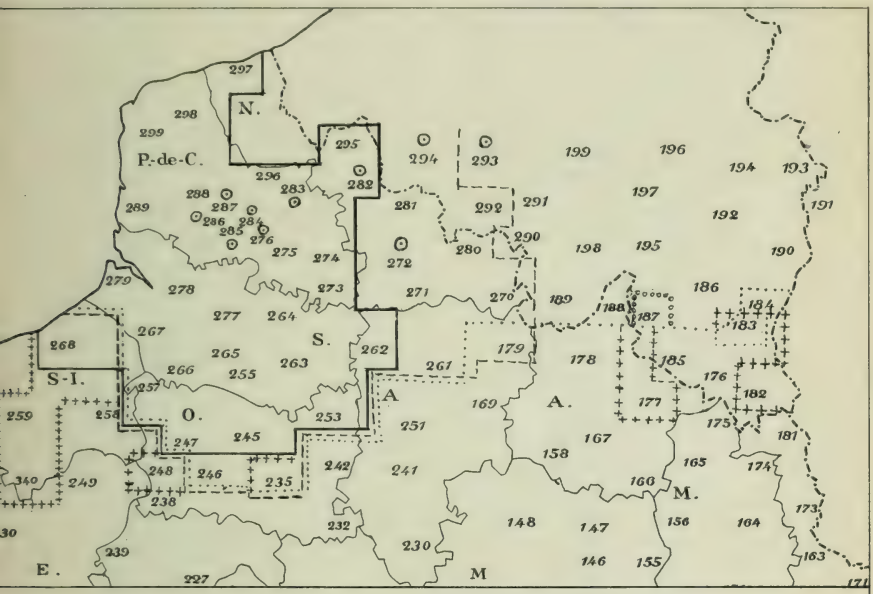

lim. (maxima) de l'aire CE, art. démonstr.

lim. (maxima) de l'aire du pron. pers. expl.

lim. mérid. de *l* cave (descendre dans la cave) et limite commune aussi aux 2 ex. suivants.

lim. mérid. de *l* foire (acheter deux chevaux à la foire).

lim. mérid. de *l* chasse (le chasseur va à la chasse).

} diff. de la lim. comm.

⊙ *char*, emprunté au fr. avant le XVIe siècle.

Carte II

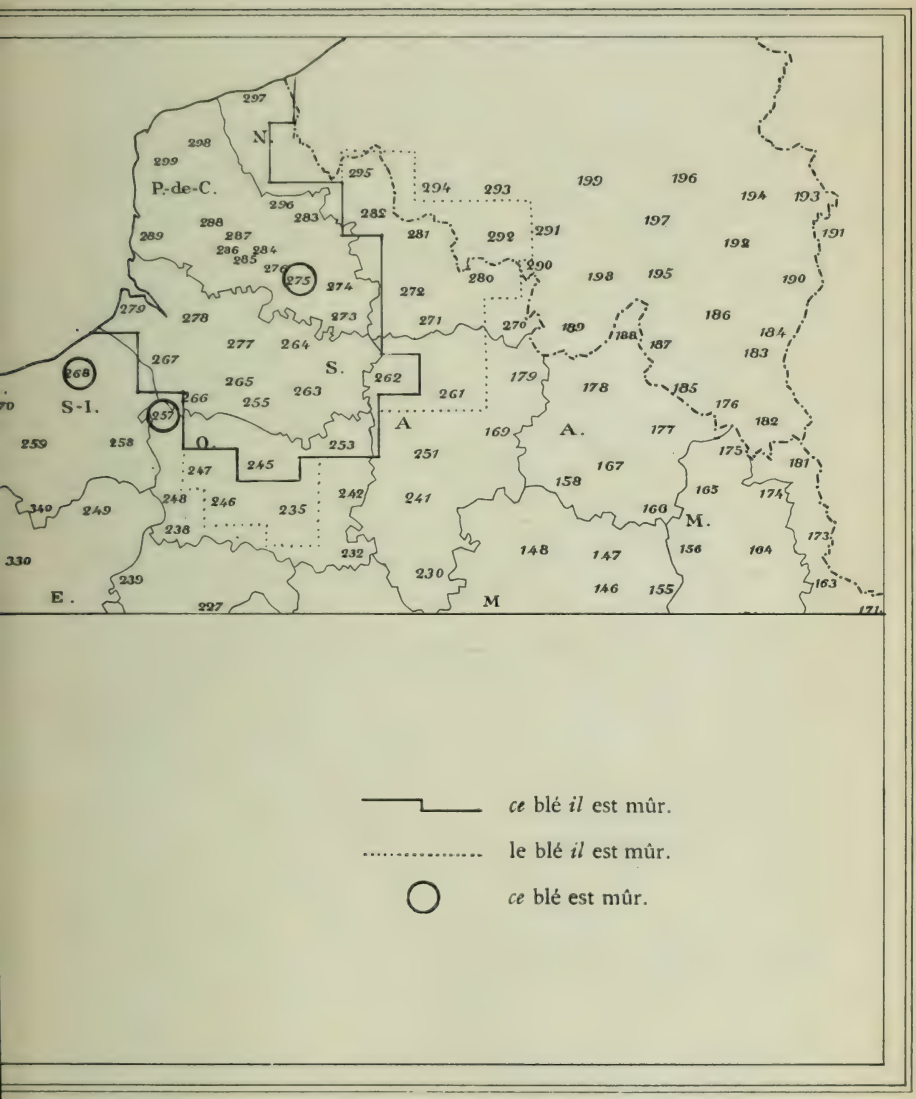
N.
P.-de-C.
S.
S-I.
O.
A
A.
M.
M
E.
ce blé il est mûr.
le blé il est mûr.
ce blé est mûr.

Carte III

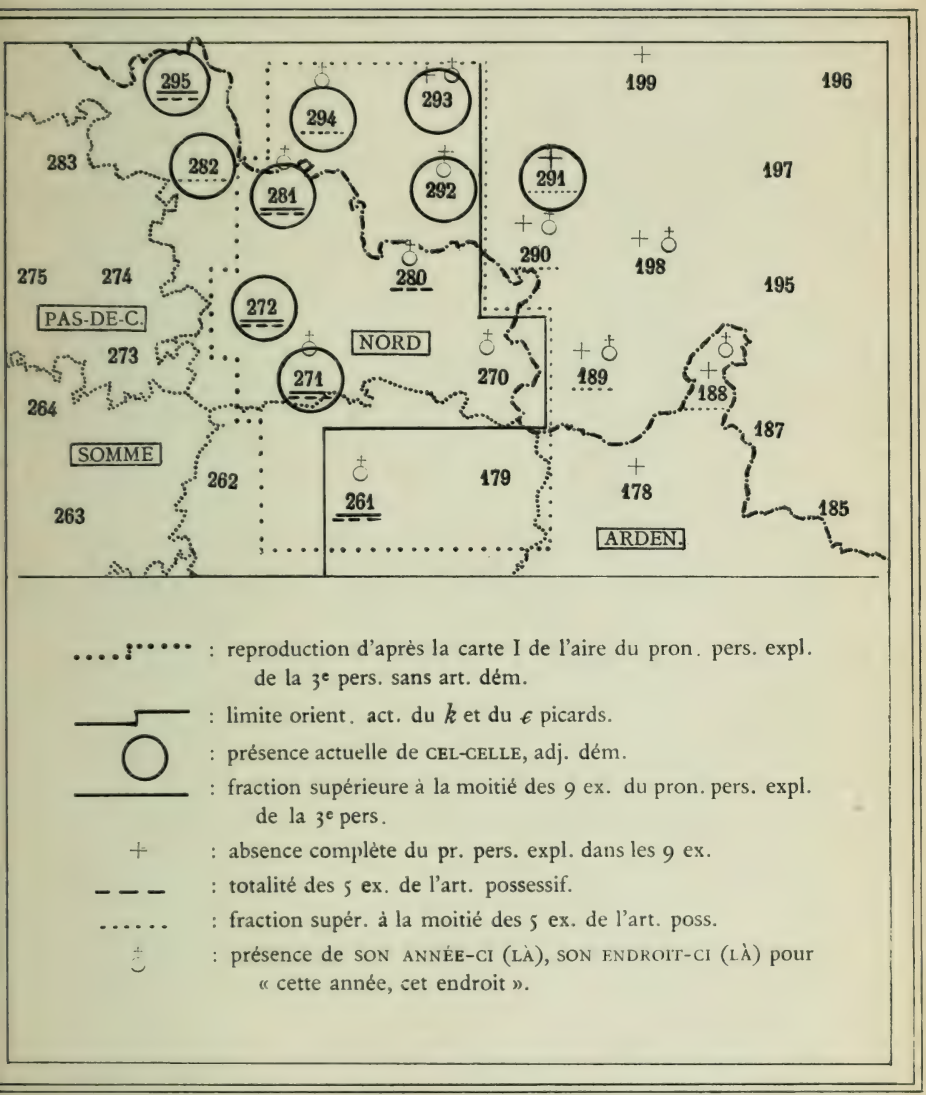
295
294
293
199
196
283
282
281
292
291
197
290
198
275
274
280
195
PAS-DE-C.
272
NORD
273
271
270
189
188
264
187
SOMME
262
179
178
263
261
185
ARDEN.
: reproduction d'après la carte I de l'aire du pron. pers. expl. de la 3e pers. sans art. dém.
: limite orient. act. du k et du ɛ picards.
: présence actuelle de CEL-CELLE, adj. dém.
: fraction supérieure à la moitié des 9 ex. du pron. pers. expl. de la 3e pers.
: absence complète du pr. pers. expl. dans les 9 ex.
: totalité des 5 ex. de l'art. possessif.
: fraction supér. à la moitié des 5 ex. de l'art. poss.
: présence de SON ANNÉE-CI (LÀ), SON ENDROIT-CI (LÀ) pour « cette année, cet endroit ».

PATHOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUE VERBALES

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

ÉTUDE DE GÉOGRAPHIE LINGUISTIQUE

PATHOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUE VERBALES

II

MIRAGES ÉTYMOLOGIQUES

I *Commenquer.
II **Claudere** « rentrer (une récolte) ».
III Collision de **trabem** avec **traucum** en *trau*.
IV Le verbe *trauka* « trouer ».
V **Exaequare** et ***exaquare**.
VI Bouter et mettre.

RÉSUMÉ DE CONFÉRENCES FAITES A L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES

PAR

J. GILLIÉRON

EN VENTE
A LA LIBRAIRIE BEERSTECHER
NEUVEVILLE
CANTON DE BERNE (SUISSE)

1915

PATHOLOGIE
ET THÉRAPEUTIQUE VERBALES

MIRAGES ÉTYMOLOGIQUES

« Um aber Rückschlüsse auf die Laut- und Wortgeschichte daraus zu ziehen, wie es die Verfasser tun, muss man doch seinem Material kritischer gegenüber stehen, es reichlicher sammeln und gründlicher prüfen, sonst gerät man in Gefahr, das Opfer ganz andrer noch unangenehmerer mirages » zu werden. » (Herzog.)

Ces paroles à notre adresse figurent dans une critique de nos *Mirages phonétiques*, où l'on repousse notre explication par fausse régression de faits qui se sont produits uniquement dans l'aire où l'*l* des groupes **cl**, **gl** se mouille. A la fausse régression, cause unique des troubles phonétiques causés dans l'évolution régulière de **cl** et de **fl**, on substitue trois facteurs divers, n'ayant entre eux aucun rapport, et ayant cependant conspiré ensemble contre la libre éclosion des produits de **cl** et de **fl**. Nous en avons parlé précédemment (*Pathol. et thér. verbales*, I, p. 49).

Comme cette critique, ainsi que toutes les autres du même auteur sur nos études antérieures et postérieures, est faite sur un ton quasiment paternel (« Wir haben sie davor gewarnt », etc.), que toutes témoignent d'une incompréhension de raisonnements basés sur le bon sens et qui

inspirent à M. Herzog de naïves exclamations (« Warum denn nicht ! »), il y aurait mauvaise grâce à s'en offusquer. Cependant nous devons avouer qu'il n'est pas totalement étranger au choix de notre titre.

I. — *Commenquer [1].

(Carte I).

Comme un enfant repousse dédaigneusement la boîte à jouets qui lui a été offerte, parce qu'il n'y a pas trouvé la lune, objet de ses désirs, M. Herzog a été tenté de rejeter avec humeur les cartes COMMENCER de l'Atlas, qui ne lui révélaient ni EMPRENDRE, ni ENTAMER, ni **initiare**, ni **principiare**, ni **incipere** [2], ni SE METTRE A, — nous pourrions continuer la liste des défections... ni DÉBUTER, ni S'ÉVERTUER, ni SE PRENDRE A, ni SE F... A, etc., etc. Cependant, mal lui en aurait pris, car si ces cartes ne se conduisent pas comme il le désirait, il y a trouvé un type COMMENQUER qui serait, selon lui, une contamination de COMMENCER et du vieux provençal *encar* remontant à **inchoare**.

Il n'y aurait pas lieu de s'occuper longuement de cette trouvaille, si cette rareté ne circulait déjà entre les mains de romanistes qui la croient de bon aloi, alors que son authenticité, fortement ébranlée par la géographie linguistique, ne résiste pas à une enquête phonétique sérieuse, et si surtout elle ne soulevait des questions dont l'importance dépasse celle d'un simple fait-divers éymologique.

Qu'*encar* n'ait laissé aucune trace dans les parlers actuels, aucune trace autre que dans sa contamination avec COMMENCER, cela serait possible. Cette contamination pourrait s'être

1. *Zeitschr. f. neufr. Spr. und Lit.*, XXXIV, 1, 304-305.
2. Les cartes trouver ne révèlent pas non plus **invenire**, **reperire** !

produite, comme un accident isolé, n'importe où dans tout le Midi, où règne actuellement COMMENCER, et plutôt, sans doute, dans les régions où la langue du Midi s'est bien conservée. Mais, par un hasard assez singulier, elle se trouverait (807, 709, 811) dans une région intermédiaire entre le Nord et le Midi, dans le voisinage immédiat de la limite entre les sons *k*, *g* et *ts*, *dz*, limite qui traverse, précisément dans la région de *COMMENQUER une zone où le son français s alterne avec *ẻ*, *ẻ* (COMMENCER = *kumensa-kumenẻa*).

Que cette contamination se soit produite ailleurs, et toujours sans être accompagnée du primitif *encar*, dans une aire bien distincte de la première, cela devient très singulier. Que, derechef, elle se produise dans un milieu phonétique absolument semblable à celui du groupe précédent, c'est-à-dire dans le voisinage immédiat de la limite ci-dessus précisée, mais cette fois-ci (626) au sud de celle-ci, donc dans l'aire *k*, *g* [1], et non au nord. voilà ce qui dépasse les bornes de la possibilité, voilà ce qui rend nécessairement l'existence de *COMMENQUER conditionnée par la limite phonétique.

Rendant compte du dictionnaire étymologique de Meyer-Lübke, M. Thomas, dans la *Romania* [2] reproche à l'auteur de n'avoir pas inséré dans son article ***incoare** la contamination *encar* + *començar*, révélée par M. Herzog, et apporte deux nouveaux témoignages de *COMMENQUER, recueillis dans le sud de la Creuze. Ceux-ci sont donc, derechef, d'une région dont la situation géographique est identique à celles de 626 et du groupe 807, 709, 811 par rapport à la limite phonétique du *k* non palatalisé, et, d'autre part, appartiennent, comme les points de l'Atlas — ceci est une

1. M. Herzog ne donne pas ce détail.
2. 1912, p. 459.

autre condition nécessaire à la création du mot par lequel nous entendons remplacer *COMMENQUER — à une aire où il y a hésitation constante entre les sons *ã* et *ẽ* (> **an** et **en** + cons. Voir les cartes EN RENTRANT, VENDANGER, etc.). Cette hésitation se manifeste même dans les 12 témoignages de *COMMENQUER que l'Atlas fournit à M. Herzog.

807 a : *kŭmãkõ* (commencent), *kŭmẽkăv* (commençait), *kŭmãka* (commencé). Il ne signale pas cette hésitation, l'ayant sans doute mise sur le compte .. des erreurs d'Edmont.

La prétendue conservation de *encar* est donc liée à une aire phonétique où on pourra la trouver en 10, 30, 100 endroits, mais en dehors de laquelle on ne l'a point encore trouvée et ne la trouvera pas. Ce n'est pas à **inchoare** que nous avons à faire dans cette zone intermédiaire entre les parlers du Midi et ceux du Nord, zone influencée par les uns et par les autres, mais à un COMMANQUER dont la formation anormale n'est, vu son lieu d'origine, qu'un brevet d'authenticité, selon nous.

Tous ces parlers avaient le verbe d'origine étrangère *màka* « manquer », où le son *k* ne pouvait se naturaliser en *ts* qu'en se heurtant contre un *mãtsa* (MANCHER, mettre un manche ou une manche, EMMANCHER) ; ils avaient le verbe d'origine étrangère *marka* « marquer », où le son *k* ne pouvait se naturaliser en *ts* qu'en se heurtant à un *martsa* qui était MARCHER (et non MARQUER). COMMENCER, mis par eux en rapport avec MANQUER, devient très naturellement COMMANQUER. Ce COMMANQUER ne peut exister que dans la zone où il a été observé, c.-à-d. la zone avoisinant la limite du *k* non palatalisé et où les parlers hésitent entre *ẽ* et *ã* (**an**, **en** + cons.), entre *s* et *ɛ*. On ne le trouvera pas ailleurs.

Si l'origine qu'attribue M. Herzog à *COMMENQUER est

condamnée par la géographie linguistique, elle ne l'est pas moins par la phonétique, sous le couvert de laquelle elle a été imaginée.

*COMMENQUER, en temps que contamination de COMMENCER avec *enkar*, ne peut phonétiquement se justifier dans aucun des parlers au nord de la limite du *k* non palatalisé, car le son *k*, quelle que soit l'époque de son arrivée dans la langue, s'est naturalisé en *ts*, etc. C'est ce que nous allons démontrer tout à l'heure : *trauk* + **are** y devient *trautsa*[1]. *Kumentsa* y pourrait renfermer un **inchoare** ; *COMMENQUER ne le peut.

*COMMENQUER, en temps que contamination de COMMENCER avec *enkar*, ne serait phonétiquement justifié qu'au point 626, qui, quoique dans l'aire du *k* non palatalisé, représente un parler tout aussi mélangé que 807, 709, 811. Faudra-t-il croire à l'existence de deux COMMENQUER, celui de M. Herzog et le nôtre ? Va-t-on nous annoncer, au nom de la phonétique, que le type provençal de **inchoare** s'est totalement perdu dans la langue du Midi, sauf dans le poste frontière le plus avancé que représente 626 ?

COMMANQUER n'a pu naître de COMMENCER que dans un milieu triplement conditionné au point de vue phonétique, que dans une région où alternaient :

ɛ et *s* (= fr. *s*)
ẽ et *ã* (= fr. *ã*)
ɛ et *k* (= fr. *ɛ*).

Dès que l'une ou l'autre de ces alternances vient à manquer, COMMANQUER n'existe pas.

Ainsi, par exemple, la limite orientale de COMMANQUER s'arrête aux points 807, 811, parce qu'à ces points s'arrête

1. Voir plus loin la fin de l'article *Le verbe trauka*.

la concomitance approximative de *ɛ* et *k* avec *ɛ* et *s*. En effet, la zone de *ɛ-s* continue dans la même direction vers l'Est jusqu'au territoire allemand, la zone *ɛ-k*, dès les points 807, 811, s'infléchit, assez brusquement, vers le sud et perd tout contact avec celle de *ɛ-s* : COMMANQUER ne peut y naître.

Ainsi, notre COMMANQUER n'est point une hypothèse que nous opposons à *COMMENQUER, mais une certitude quasiment mathématique que nous opposons à une hypothèse faite à la légère.

En voulant soustraire la linguistique à l'examen de la géographie, on la diminue d'un facteur puissant — le plus puissant peut-être — qui peut lui donner le droit d'être considérée comme une véritable science.

Aussi, nous trouvons que notre ami Jud, qui est l'homme le plus à même de juger de toute l'importance qu'elle doit avoir dans les recherches, est beaucoup trop modeste lorsque, s'adressant à un de ses maîtres italiens, il semble ne revendiquer pour la géographie linguistique qu'une petite place au soleil[1].

M. Herzog a raison : il faut apporter beaucoup de circonspection dans l'usage que l'on fait des matériaux, surtout lorsqu'il s'agit, comme ici, d'une zone où peuvent se produire des monstruosités semblables à COMMANQUER et à celle que nous allons exposer dans l'article suivant.

II. — **Claudere** « RENTRER (UNE RÉCOLTE) ».

Nous avons dit que la formation anormale de COMMANQUER, par elle-même, était, dans la région où elle se produit, un brevet d'authenticité. Il importe d'appuyer cette assertion qui peut paraître paradoxale.

1. JUD, *Probleme der altrom. Wortgeschichte*. Extr. de la *Zeitschr. für rom. Phil.*, vol. 38, p. 72.

Certaines régions, aux confins d'aires nettement caractérisées, reçoivent des échos contradictoires de débats linguistiques qui se vident dans les aires, en sont passagèrement affectées jusqu'au moment où elles sont gagnées à l'une ou l'autre des parties en conflit.

Telle est l'origine de COMMANQUER, telle celle du mot qui fait l'objet du présent article et telle est aussi celle de BOUTER « regarder » dont il est question plus loin.

Nous comparerions volontiers ces créations aux contresens faits par des élèves inexpérimentés qui traduiraient à coups de dictionnaire un texte français en latin.

Les régions qui donnent naissance à ces mots sont toutes dans une situation analogue par rapport aux aires où se produisent les débats linguistiques qui les font apparaître.

Il serait téméraire d'accorder à des créations de ce genre, sans doute éphémères, la même confiance qu'inspirent les mots qu'une tradition ininterrompue livre aux enquêtes étymologiques et de tenter de les rattacher sémantiquement à une origine latine. Elles sont les résultats de mirages étymologiques.

Dans des études précédentes nous avons cherché à établir la nature du conflit de **serrare**-SCIER avec **serare**-FERMER [1] et de celui de CLORE avec CLOUER [2].

Claudere dans le Midi a pris des acceptions métaphoriques qui l'ont rendu impropre à persister dans sa valeur primitive de FERMER. Aussi ce mot n'y est-il nulle part représenté dans les réponses qu'Edmont a reçues à la question FERMEZ LA PORTE. Toute l'histoire des expressions propres à traduire l'idée de FERMER dénote le besoin d'avoir un terme expressif, généralement un dénominal, tiré du

1. SCIER dans la Gaule romane du sud et de l'est. Champion, 1905.
2. L'aire **clavellus** d'après l'*Atlas linguistique de la France*.

substantif désignant l'appareil au moyen duquel on ferme. La création de mots nouveaux était d'autant plus active que l'idée de FERMER est une de celles qui se dilatent, s'hypertrophient métaphoriquement le plus et dont les représentants lexicaux sont par conséquent exposés à une rapide usure.

Claudere a disparu par dilatation métaphorique (à moins que l'on n'admette pour raison exclusive l'insuffisance de son contact formel avec **clavem**), **serare** a disparu par dilatation métaphorique, FERMER a triomphé, parce que le peuple y a vu un dérivé de FER, comme dans VERROU [1].

Dans le Midi, où l'on a eu et a encore **serrare** « scier » et où l'on a encore **serare** « fermer » il existe un verbe SERRER qui nous montre le verbe latin **serare** avec des sens identiques à ceux du français. Nous n'avons pas à examiner ici si les évolutions métaphoriques de **serare** sont autochtones dans le Midi, comme elles le sont en français — question très épineuse ! Nous nous contentons de constater que SERRER, même dans l'aire SERER « fermer », a la valeur sémantique du français (Atlas : il me SERRAIT si fort que...).

Nous avons dit que **claudere** n'apparaissait nulle part dans le Midi à la question FERMEZ LA PORTE, posée par Edmont. Mais il apparaît une fois, une fois seulement, et où on ne l'attendait guère, comme traduction de RENTRER dans : un bon temps pour RENTRER le regain. Or, le point où apparaît ce singulier **claudere** est 811, précisément l'un des quatre qui ont témoigné de la présence de *COMMENQUER.

Comment s'explique ce **claudere** « rentrer » ?

811 est, en bordure, dans l'aire actuelle de SERER « fer-

1. Carte excessivement intéressante au point de vue de la contamination de types divers et précieuse pour l'histoire de SERER-FERMER.

mer ». Ce SERER est le successeur de CLORE dont nous avons signalé la collision avec CLOUER et dont nous expliquons, dans l'aire **clavellus**, la disparition, en temps que synonyme de « fermer », par une dilatation sémantique incompatible avec le besoin d'avoir un verbe expressif pour énoncer l'idée de « fermer ». Que CLORE, qui n'a pas cessé partout de vivre, que l'on voit céder peu à peu dans son acception de « fermer », se concentrer dans ses acceptions métaphoriques (> clos, clôture), agoniser comme en français (à huis CLOS, CLORE une séance et non pas la FERMER) — que ce CLORE soit sémantiquement ébranlé au point de pouvoir servir à exprimer quelque autre idée, par aventure amenée à sa portée, cela n'a rien d'étonnant à nos yeux [1].

Le sujet de 811 a le sentiment que SER(R)ER est le synonyme de CLORE. Pour RENTRER LE REGAIN il veut dire SERRER LE REGAIN, ce qui est juste en français — même nos petits dictionnaires à l'usage des écoles donnent comme exemple de cette acception SERRER UNE RÉCOLTE — ; mais il ne saurait dire SERRER LE REGAIN, qui, dans son langage populaire, serait l'équivalent de FERMER LE REGAIN, puisque notre sujet ressortit à l'aire SERER « fermer » [2], il se rabat sur le débilité sémantique qu'est CLORE, c'est ainsi que *klauiré* devient l'équivalent de « rentrer ».

On pourra restreindre la valeur de ce renseignement en alléguant qu'il émane d'un seul sujet, — celui qui témoigne en même temps d'un COMMANQUER attesté par d'autres témoignages ; — mais on ne l'annulera point : pourquoi ce CLORE n'apparaîtrait-il que là seulement où il est explicable ?

1. Comp. BOUTER « regarder ».

2. C'est un indice qui a sa valeur dans la question, que nous nous sommes posée plus haut, relativement à la présence dans le Midi d'évolutions métaphoriques semblables à celles du français.

III. — Collision de **trabem** avec **traucum** en *trau*.

M. Jud dans son travail sur POUTRE[1] a montré que la disparition du type **trabem** dans le Midi de la France était due à une collision avec **traucum**.

Ce fait est rendu évident par le tracé de l'aire actuelle de **trabem**, qui était un mot en usage dans tout le Midi : nous la voyons partout s'arrêter, comme devant une muraille, à l'aire *trauk-trau*. S'il était encore quelque lecteur rebelle à reconnaître la valeur de cette constatation, il suffirait de lui soumettre les deux lignes suivantes, suggestives dans leur laconisme, et que nous extrayons du petit dictionnaire provençal de Lévy :

trau, *trauc* s. m. et f. poutre, solive.
trau s. m. trou, ouverture, souterrain.

Notre carte nous paraît mettre mieux en relief que celle de M. Jud l'histoire de leur collision et y apporte quelques modifications auxquelles il sera le premier à souscrire. Le point 711, qu'Edmont a trouvé vivant — d'une vie sans doute bien précaire — dans l'état de collision (*trao* = TROU et POUTRE), loin de porter préjudice à la thèse de M. Jud, n'en fait que rehausser la vérité par sa situation sur la limite des deux aires ; il ne peut qu'en être de même du point 893 (Hyères), où la présence de **trabem** est signalée sous une forme avec agglutination de l'*a* de l'article féminin, forme qui l'a préservé de la disparition et qui ne se trouve absolument que là.

La collision de **trabem** avec **traucum** a produit les 3 états suivants :

1. Jud, *Poutre*, eine sprachgeographische Untersuchung. Tirage à part de l'*Archiv für das St. der neueren Spr. und Lit.* Vol. CXX, livraison 1/2.

1) **trabem** a été évincé de tout le territoire *trauk-trau*, à l'exception des deux points dont il est question plus haut ;

2) **traucum** a été évincé des aires **trabem** existant encore en contact immédiat avec celle de *trauk-trau* ;

3) **traucum** et **trabem** ont été tous deux évincés de la langue sous le coup ou la menace de la collision dans une zone qui de l'Océan aux Alpes morcèlent actuellement les aires **trabem**. L'évincement de **traucum** y est démontré par la présence à sa place de multiples substituts tels que *bidzo*, *kreb*.. (de **crepare**), GOULET, etc., mots évidemment secondaires. On se rappelle ce qui a été dit à cet égard dans notre travail sur **clavellus** (p. 14) : « Comme partout où il y a lutte entre deux mots, il y a sur la scène où se produit la collision des formations nouvelles, des tentatives plus ou moins éphémères, plus ou moins réussies faites par la langue pour écarter ou prévenir l'homonymie intolérée ou redoutée. »

S'il n'en est pas ainsi, que l'on nous dise alors pourquoi, allant du midi au nord, on ne pénètre pas directement dans l'aire TROU en sortant de celle de *trau*, puisque **traucum** est aussi bien de la langue du Nord que de celle du Midi, pourquoi **traucum** disparaît pour reparaître ensuite et pourquoi cette disparition coïncide avec une existence actuelle ou ancienne de **trabem** > *trau*, bref pourquoi **traucum** présente une faille entre Agen et Poitiers, entre Rodez et Guéret, entre Nîmes et Dijon, entre Digne et Mâcon et qu'il n'y a aucune solution de continuité lexicale entre Lons-le-Saunier et Liège, Boulogne, Cherbourg, Nantes.

Ces substituts sont bien l'hoirie de **traucum**, qui disparaîtra peu à peu devant l'envahisseur français TROU, lequel se trouvera alors (si le bloc méridional *trauk-trau* attend toutefois cette échéance) confiner à *trau* « trou », recouvrir

la plaie faite par **trabem** à **traucum**, effacer ainsi, quand les restes de **trabem** auront été expulsés par le français, jusqu'au souvenir de la lutte de ce mot contre **traucum** et reporter bien plus au sud une limite qui rétablira une jonction de TROU avec *trau*, une limite qui sera un mirage plus mensonger encore que la limite actuelle de l'aire *trauk-trau*.

Notre conception se heurte cependant à une difficulté : pourquoi **trabem** qui est devenu *trau* ne peut-il coexister avec **traucum** dans l'aire où celui-ci reste *trauc* (un *trâuc* = un trou, un *trau* ou une *trau* = une poutre) ? La difficulté n'existe que si l'on ne considère le mot que sous la forme telle qu'elle nous est donnée par l'Atlas, c'est-à-dire au singulier seulement et comme mot isolé ou en pause. Elle disparaît devant la constatation qu'au pluriel *trauc* devait devenir *traus* et ainsi semblable à celui de **trabèm**, que, d'autre part, le *c* final devait disparaître dans certaines combinaisons syntaxiques.

Il nous paraît évident que le français littéraire qui a su, beaucoup plus que les parlers populaires, se préserver des suites fâcheuses de l'homonymie et de la mutilation phonétique — deux facteurs souvent concomitants — aurait su sauver l'un et l'autre de la disparition et en rendre possible la concomitance. La langue littéraire possède, à côté de la langue parlée, une langue écrite pleine de traditions étymologiques — légitimes ou illégitimes — qui constitue en quelque sorte une autre vie linguistique, tolérant des phonèmes proscrits par la phonétique de la langue parlée, en même temps qu'un réservoir où celle-ci peut se régénérer et se prémunir des accidents qui la menacent [1].

1. La revivification de consonnes finales disparues est notamment un procédé si fréquent pour régénérer les monosyllabes qu'il a induit en erreur de nombreux savants, qui croyaient avoir affaire à des consonnes remontant directement au latin.

Il nous paraît inutile d'insister sur le fait que le procédé français de

Une langue sans tradition littéraire ne le saurait : elle reste attachée fidèlement aux lois de la phonétique, en doit supporter patiemment la tyrannie et trouver d'autres moyens pour parer aux suites de la mutilation et de l'homonymie.

Pourquoi est-ce **traucum** qui ici triomphe, pourquoi là **trabem**, pourquoi ailleurs disparaissent-ils tous deux ? L'existence réelle de toutes les alternatives qui pouvaient être prévues comme résultats d'une collision nous montre que la solution de ces questions n'est pas à rechercher uniquement dans la différence de vitalité des deux mots et de leur aptitude à se trouver des substituts, que d'autres facteurs entrent sans doute en considération et qu'il est prudent de la réserver à un avenir où nous nous serons mieux documentés.

IV. — Le verbe *traukà* « trouer ».

(Carte I).

Dans ce qui suit, **traucare** est considéré comme un type latin, **trauc + are** comme une formation faite d'après le substantif.

revivification formelle des mutilés phonétiques par l'adoption de consonnes disparues de l'usage était nécessairement inapplicable dans les parlers non soumis à l'influence directe de la langue littéraire. Si la forme *œ* « œufs », dans la langue populaire de Paris, fait place à *œf* dans DEUX ŒUFS, p. ex., elle s'est maintenue dans UNE DOUZAINE D'ŒUFS, DEUX ŒUFS SUR LE PLAT, parce que DOUZAINE (on vend les œufs par douzaine), SUR LE PLAT atténuent l'équivoque que peut produire *œ* dans d'autres cas ou l'effet de sa mutilation, font, en quelque sorte, partie intégrante de la sémantique d'ŒUFS et qu'ils prolongent ainsi la vie de ce mot. Certains parlers provinciaux, par contre, où la même mutilation s'est produite, ont recours à un mot nouveau, à COCON, etc., et en font encore exactement l'usage d'*œf* en regard d'*œ* (UN COCON, DEUX COCONS ; mais UNE DOUZAINE D'*œ*).

Si **traucare** était un verbe latin nous devions le trouver sous la forme *trauka* dans l'aire de **c** = *k* et non sous la forme *trauga*. Il devait se comporter non comme **jocare** ou **locare**, mais comme **auca** et son dérivé qui a le même accent que **traucare**. C'est en effet *trauka* que l'on trouve dans l'aire de **c** = *k*; la phonétique nous permet d'y admettre l'existence de **traucare** [1].

Mais, si, au nord de la limite de **c** = *k*, dans la zone où **c** se palatalise, nous trouvons régulièrement le type *autsa* (type sous lequel nous comprenons tous les produits de **auca** avec **c** palatalisé) et *trauka* alternant avec *trautsa* (type sous lequel nous comprenons tous les produits du verbe **traucare** ou **trauc** + **are** avec **c** palatalisé), si nous n'y trouvons jamais le **c** de **auca** conservé simultanément dans un seul et même parler avec le **c** palatalisé dans **traucare** ou **trauc** + **are**, nous en concluons forcément que dans cette zone de **c** palatalisé nous avons à faire à **trauc** + **are** et non à **traucare**, que *traŭka* y est un dénominal, comme TROUER, d'après le Dictionnaire général, est un dénominal de TROU.

Voici un tableau qui expose clairement ces faits ; nous y avons fait entrer tous les *trauka-trautsa* situés au nord de la limite maxima de **c** = *k* :

1. Deux parlers du Médoc, 549 et 650, ont *trauga*, et non *trauka*. On ne saurait raisonnablement revendiquer pour ces formes limitrophes un type latin particulier (**traucare** traité comme **jocare**), alors surtout que ces points ont *auka*. Il s'agit sans doute d'un accident survenu tardivement à la consonne entre deux voyelles.

	611	624	612	614	615	608	617	609	710	705	709	719	805	807	
trouer oie fem. ; oie mâle	*trăkă* *ăts* ; *ă* +	*trăkă* *ă* ; *ă* +	*trăkă* *ă ts* ; *lă* +	*trăkă* *ăuts* ; *ă* +	*trăkă* *ăts* ; *ă* +	*trăŭkă* *ăuts* ; *pilău* +	*trŏăkă* *ăuco* ; *ŏtsăr* +	*trŏusă* *ăŏsŏ* ; *aŏsăr* ‡	*trăŭkă* *ŏutsĕ* ; *ŏŭtsăr* +	*trăŭkă* *ăŭtsŏ* ; *ŭkăr* ♁	*trŭkă* *ăutsă* , *ŭkăr* ♁	*trŭkă* *ăutsŏ* ; *ŭkăr* ♁	*trŭtsă* *ĕtsŏ* ; *dăgĕ* ‡	*trŭtsă* *ŏts* ; *dză* ‡	
	811	812	8 3	814	825	824	822	826	833	836	844	855	869	868	866
trouer oie fem. ; oie mâle	*trŭkă* *ăutsa* ; *utsăr* +	*trŭtsă* *ăutsa* ; — ‡	*trăutsă* *ăutsŏ* ; — ‡	*trŏŭtsă* *ăutsă* ; *utsăr* ‡	*trăŭtĕă* *ŏyă* ; —	*trŏŭtsă* *ăutsŏ* ; — ‡	*trŏuteyă* *ăuteyŏ* ; — ‡	*trŏŭtsă* *wăyŏ* ; —	*trŏŭteyă* *ăuteyŏ* ; — ‡	*trŏutĕă* *ŏyŏ* ; —	*trăutĕă* *ăutee* ; — ‡	*trăukă* *wă* ; —	*trŭkăr* *wă* ; —	*trŭkăr* *wăs* ; —	*trŭkăr* *wĕ* ; —

Légende : + = *k* dans **trauc** + **are** et palatal. dans **auca**.
‡ = palatal. dans les deux.
♁ = *k* dans **trauc** + **are**, palatal. dans **auca**, *k* dans son dérivé, qui est encore moins autochtone que **auca**.

Traucare aurait dû devenir uniquement *trautsa* dans la zone au nord de la limite maxima de **c** = *k*. Son double traitement, qui exclut une participation régulière à la loi à laquelle obéit **auca** suppose nécessairement un autre point de départ et celui-ci ne peut être que **trauc** + **are**. Or, si la phonétique est incapable de reconnaître si le *trauka* de l'aire de **c** = *k* est un **traucare** ou un **trauc** + **are**, la géographie linguistique vient poser des questions dont elle soumet la solution au simple bon sens : n'étant pas latin au nord de la limite de **c** = *k*, à 617, par exemple, sera-t-il latin à 618 ? Parce que la limite de **c** = *k* sépare 617 de 618 ? Parce que la limite de **c** = *k* renverse les rapports d'un substantif avec son verbe et les renverse partout, de l'Océan aux Alpes ? Mystérieuse coïncidence d'une loi phonétique avec un fait morphologique !

Laissant momentanément de côté tout ce qui s'est produit ou a pu se produire dans l'aire de **c** = *k*, nous revenons aux faits que nous enseigne la zone septentrionale.

Trauc + **are** y est notre point de départ, nous considérons ce type comme une base assurée.

Si, malgré l'invraisemblance d'une chute du *c* final dans *trauc* antérieure à la palatalisation du *c* dans *trauka*, l'on voulait tenter l'explication du maintien et de la palatalisation de **c** dans *trauka* (*trauka* et *trautsa*) par des états chronologiques différents des parlers quant à chacun des deux phénomènes (chute et palatalisation), qu'on veuille démontrer qu'à 609, par exemple, le *k* de *trauka* était antérieur à la palatalisation et l'a par conséquent subie, tandis qu'à 617, par exemple, le point immédiatement voisin, le *k* de *trauka* était postérieur à la palatalisation et n'y pouvait plus participer, que 705, comparé à 805, est dans un rapport inverse, et ainsi de suite sur toute l'étendue orientale de la zone, — on établirait une bigarrure de dates

chronologiques et, d'autre part, une intégrité phonétique qui étonnerait singulièrement dans la patrie de COMMANQUER « commencer » et de CLORE « rentrer », où viennent se brouiller et se culbuter les caractères du Nord et ceux du Midi, où l'aire enclose par la ligne maxima et la ligne minima de **c** = *k* nous donne le tableau suivant :

	CHERCHER	ATTACHER	SÉCHER	PÊCHER	CHARGER
821	*sĕrkă*	*ĕstăt€yă*	*sĕt€yă*	*pĕt€yă*	*t€yărdjyă*
822	»	*ĕstăt€ă*	»	*pĕs€yă*	»
810	»	*ĕstăkă*	»	*pĕ€ă*	*t€yărdjyă*
729	»	*ĕstăt€yă*	*sĕkă*	*pĕstýă*	*kărgă*
830	»	*ĕstăkă*	*sĕt€yă*	*pĕst€yă*	»

Toute tentative d'explication conçue sur cette base échouerait. Et comment cette explication s'accommoderait-elle avec la présence de *trua* à 711 et 714 (à côté de *trao*, « trou »), d'une forme évidemment française qui s'explique fort bien dans la thèse que nous allons exposer, avec 711 notamment où *trao* représente et **trabem** et **traucum**, c'est-à-dire la collision partout ailleurs intolérable. 711 et 714 sont des patois délaissés par la tradition de *trauka*, qui, dans leur abandon, se replient sur le français ; 711 (*trau* = POUTRE et TROU ; *trua* = TROUVER) est le pendant, avec termes renversés, de 616 (*kræ* et *trauka*).

Le verbe *trauka*, relâché de son substantif *trauk* qui est devenu *trau*, ne peut suivre l'évolution à laquelle l'invite instamment la nouvelle forme, ne peut devenir *trawa* (cf. la création spontanée de *klawa* « clouer »), car il signifierait quoi ? POUTRER, c'est-à-dire serait un mot vide de sens, n'ayant donc aucun droit à l'existence. *Trauka* survit donc, vient s'enrôler dans la catégorie de verbes en.. *ka*, représentés au nord de la limite de **c** = *k* par des verbes tels que MARQUER, MANQUER, PIQUER (la faux), etc

Selon que l'appel, la naturalisation phonétique résultant, dans la zone au nord de la limite de c = *k*, de l'assimilation de la famille des verbes en.. *tsa*, opposée à celle des verbes en.. *ka*, est plus ou moins impératif à l'égard du mot réfugié, il en résultera soit la résistance à l'appel, c'est-à-dire le maintien de *trauka*, soit son entraînement, sa naturalisation, c'est-à-dire *trautsa*.

Notre raisonnement est basé sur une conception de ces parlers excluant, en ce point de phonétique, toute espèce d'attache directe avec le latin. On ne saurait, en effet, s'imaginer que la limite de c = *k* n'ait pas varié depuis l'époque à laquelle remontent les faits à expliquer, que la limite de c = *k* d'aujourd'hui eût été celle d'hier, que les aires encloses par une limite maxima et une limite minima ne soient point dans un état provisoire et passager, qu'un avenir prochain ne ramène ces deux limites à une seule. Il s'agit dans

$$trauka < \begin{matrix} trauka \\ trautsa \end{matrix}$$

non d'une marche phonétique opérée en commun avec des congénères, mais d'une attraction postérieure.

Mais, l'abri que trouve *trauka* dans la famille des verbes *marka*, *manka*, etc., qui eux se maintiennent avec leur *k* intact et ne sont point entraînés par la puissance assimilatrice de la terminaison verbale.. *tsa*, grâce peut-être au français, mais bien plus probablement à la menace de collision avec *martsa* « marcher », *mantsa* « mancher », cet abri, dira-t-on, ne devrait être que momentané, ne saurait être définitif, puisque *trauka* est constamment menacé par un dénominal de *trau*. Pourquoi les parlers ayant *trau* « trou », qui se sont défaits définitivement de **trabem**, qui vivent bien éloignés du siège de la collision actuelle,

qui doivent avoir perdu jusqu'au souvenir d'avoir assisté à cette lutte dans leur voisinage, pourquoi ces parlers ne présentent-ils pas une nouvelle formation *traua-trawa*, qui serait à l'abri d'une confusion avec un verbe imaginaire tiré de *trau* < **trabem**.

C'est que d'autres dangers, d'autres luttes, d'autres collisions attendaient le dénominal *traua-trawa*.

A l'ouest du territoire, il allait à la rencontre d'un *trawa* équivalent du fr. (EN)TRAVER. Ce verbe naît à la vérité, mais le plus souvent il est répudié, précisément à cause du danger de collision qu'il présente. On remarquera, en effet, dans la carte ENTRAVER les nombreux points d'interrogation qui nous signifient que, dans cette région, Edmont n'a pu obtenir l'équivalent de ENTRAVER : ce sont des parlers en détresse lexicale.

Ailleurs il menaçait de se confondre avec un *trawa*, produit phonétique du verbe TROUVER. Comment expliquer autrement que par une menace de collision le fait que TROUVER soit allé se jeter dans les bras du verbe TRAPPER (attraper à 776)? TROUVER est allé phonétiquement à la rencontre de TRAPPER jusqu'à l'étape *traba*. Cette étape ne figure pas dans l'Atlas, où son absence n'a rien d'étonnant, car elle a dû, par sa parenté formelle avec son aboutissement *trapa*, être bien éphémère ; mais elle nous est donnée par le dictionnaire de Mistral :

trapa, *traba* (gascon) attraper, saisir, v. *atrapa* ; trouver, rencontrer, en Languedoc et Dauphiné, v. *trouba*,

et à *trouba* il nous donne les formes suivantes : *trouba*, *tourba* (auv.), *trouva* (rh.), *trueva* (a.), *troba* (b.), *traba* (g.), *trapa* (l.).

Ce que nous venons de dire succinctement sur les menaces constantes d'une collision d'un verbe dénominal de TROU avec un POUTRER, un (EN)TRAVER et un TROUVER, qui

oblige *trawa* à rester en constante gestation et donne une survie au type *trauka*, exigerait un gros volume pour être exposé en détail.

Il faudrait soumettre à un examen rigoureux les cartes très compliquées de JOUER, LOUER, où nous rencontrerions derechef des collisions ou des menaces de collision (avec JUGER et LOGER) qui bouleversent complètement l'évolution régulière de leurs sons, celles de JEU, CHEF (tête, bout), DRAP, etc., qui nous renseigneraient sur le sort des finales comparées à celui du *c* de *trauc* et nous diraient notamment pourquoi nous ne trouvons pas le type *trauta* « trouer », les cartes de TROUVER, ainsi que toutes celles des mots où un *v* intervocalique ou bien un *w*, né en hiatus, aboutissent au *b* et produisent l'altération de la voyelle précédente dans *traba* « trouver », etc., etc., accompagner le tout de nombreuses cartes, d'un véritable atlas.

Nous l'avons tenté, quoique effrayé de voir que la question abordée nous conduisît aussi loin ; mais nous avons dû constater que notre documentation, malgré tout l'appareil critique offert par l'Atlas, était encore insuffisante et aussi que — nous devons l'avouer — nous serions obligé d'exposer des vues par trop contraires aux principes de la phonétique, tels qu'ils sont appliqués de nos jours.

C'est — sauf en un point qui est en bordure (626) — dans cette zone intermédiaire entre le français du Nord et la langue du Midi, caractérisée par le maintien du **c** devant **a** que M. Herzog a trouvé des parlers qui seraient les uniques dépositaires d'un mot disparu de tout le reste de la Romania. Son *COMMENQUER — sauf à 626 — y serait devenu *commentsar*, le serait devenu sûrement à 807 qui dit *ôtso* pour **auca** et *trŭtsă* pour *trauka*. Par quelle maille du filet aurait pu passer *COMMENQUER pour échapper à la palatalisation, alors que celle-ci atteint des **c** latins d'âges aussi divers ?

COMMANQUER y échappait comme MANQUER y échappait, tous deux d'origine française ou censément française : ils ne se sont point affublés d'un masque phonétique qui les auraient apparentés à la famille de « manche » comme MARQUER à « marcher ».

V. — **Exaequare** ET ***exaquare**.

M. Jud a publié dernièrement dans la *Zeitschrift für rom. Phil.*, vol. 38, un travail qui ne peut manquer d'avoir une grande influence sur la marche de nos études. L'application de sa méthode à tout le vaste domaine de la Romania et aux régions avoisinantes promet des résultats d'une portée bien plus grande que ceux que nous cherchons à obtenir en nous basant uniquement sur les matériaux contenus dans l'Atlas. La richesse de son butin scientifique est telle qu'il n'a pu nous le détailler : chacun des mots qu'il fait défiler devant nos yeux exigerait une étude à part.

Un détail documentaire qui lui est resté inconnu, puisqu'il n'a pas été publié, nous fait entrevoir la possibilité de compléter sa conception des *Reliktwörter*.

Par l'exemple *eichen* ou *aichen* « étalonner » (< **exaequare**), nous voudrions montrer que l'abandon en roman de mots existant encore actuellement en pays germanique est souvent dû à des tares lexicales ayant affecté uniquement le roman, postérieurement à leur introduction en pays allemand.

Nous aurions volontiers appelé « erratiques » ces mots, si la géologie, qui a fait de ce terme un usage si caractéristique, n'avait été devancée par d'autres sciences qui ont attribué à ce terme une valeur tout autre.

1. **Exaequare** et ***exaquare** en latin.

Du mot **aqua** le latin n'avait que le verbe **adaquare** qui signifiât « arroser ». Ni ***aquare**, ni ***exaquare** n'existaient. **Aquari** a sans doute empêché ***aquare** de naître : les langues romanes nous font entrevoir celui-ci comme étant en puissance.

D'**aequum** le latin avait **aequare, exaequare, adaequare.**

Si la Gaule a pour « arroser » ou des sens dérivant de **aqua** : **adaquare, *aquare, *exaquare,** il n'y a aucune raison pour ne pas admettre que les formes remontant phonétiquement à **adaquare** ne soient les héritières directes du latin, tandis que les autres sont de formation romane et postérieures à **aequare, exaequare,** qui existaient ou existent encore en Gaule romane à côté de **adaequare. Adaquare** pouvait coexister avec **adaequare** là où les voyelles protoniques **a** et **ae** étaient traitées différemment.

2. **Aequare, *aquare, exaequare, *exaquare**

d'après les Dict. de Mistral et de Godefroy.

Si **exaequare** et ***exaquare** ont coexisté autrefois dans le Midi de la France, où la phonétique autorisait une coexistence, ils n'ont pas tardé à se confondre, comme nous verrons qu'ils se sont confondus dans le Nord.

En effet, le dictionnaire de Mistral contient deux *eiga* et deux *eissaga* et les deux sens que renferme chacun de ces deux mots s'enchevêtrent de telle façon que l'on est souvent bien embarrassé de préciser si l'on se trouve en présence d'un **aequare** ou d'un ***aquare**, d'un **exaequare** ou d'un ***exaquare.**

EVER la table peut signifier aussi bien la « mettre » (**aequare**) que l'« arroser, y répandre de l'eau » (***aquare**) — par accident, lorsqu'elle est « mise » (ÉVÉE).

ESSEVER une futaille, est-ce « remettre en place » les douves (**aequare**) ou est-ce la « tremper » (***aquare**) ?

EVER le linge, c'est en Suisse l'« étendre » pour le sécher (**aequare**), plus au sud ce pourrait être le « mouiller » (***aquare**).

Et cependant la coexistence de ***aquare**, ***exaquare** à côté de **aequare**, **exaequare** était phonétiquement possible dans la majeure partie du Midi de la France. Il faut donc que la pression des dérivés d'**aqua** ait été bien forte sur les dérivés d'**aequus**, de ce mutilé phonétique, de cet homonyme d'**equus**.

Le vieux-français possède deux ESSEVER, dont l'un remonte manifestement à **exaequare** (Godefroy : ESSEVER, EXIGUER) ; il est très peu attesté comparativement à l'autre ESSEVER. Le substantif verbal ESSIEF l'est, par contre, davantage, ainsi que le verbe ESSIEVER reposant sur les formes fortes du verbe.

L'autre ESSEVER remonte manifestement à un ***exaquare** (nous allons voir tout à l'heure quel cas nous devons faire de ce type latin). Il est beaucoup plus souvent attesté que le premier et a produit de nombreux dérivés.

Si, dans le Midi, une coexistence d'***exaquare** avec **exaequare** était phonétiquement possible, dans le Nord elle ne l'était pas.

Le type ***exaquare** ne pouvait réaliser sa forme française qui devait se heurter à celle d'**exaequare**, verbe de signification toute différente. En cas de collision, les deux verbes ***exaquare** et **exaequare** devaient, semble-t-il, être rejetés comme désormais impropres, à cause de la confusion des deux sens. Il pouvait cependant se produire une circon-

stance heureuse qui permit la concomitance des deux : **exaequare** devenait ESSEVER ; mais les formes fortes étaient ESSIEV..., ces formes pouvaient triompher des formes faibles et produire un verbe ESSIEVER, comme elles ont donné naissance au subst. ESSIEF. Dans l'extrême nord de la France, en picard principalement, les infinitifs reposant sur les formes fortes sont, en effet, nombreux : TREUVER, PREUVER, PROLER[1], etc. Un ***exaquare**, ou plutôt un dérivé de **ex** + EVE pouvait se produire après la naissance d'ESSIEVER.

Mais, outre que les formes fortes n'ont pu prévaloir que tardivement et dans une région restreinte, cette hypothèse, permettant de concevoir la coexistence de **exaequare** avec ***exaquare** et que nous devions cependant examiner à cause de l'importance des attestations d'ESSIEVER, n'a plus aucune valeur auprès des considérations suivantes, qui excluent une attraction d'**aqua** de la part d'ESSIEVER (verbe fort).

La naissance d'un ESSEVER implique celle d'un EVER (***aquare**), sans lequel il ne pourrait avoir les significations qu'il présente dans Godefroy (« écouler, vider, dessécher, etc. »). Avons-nous, parallèlement aux deux ESSEVER, deux EVER, dans le nord de la France, l'un issu d'**aequare**, l'autre d'***aquare** ? Seul, le premier existe indubitablement et signifie « égaliser , comparer, aplanir, raboter » ; l'autre n'existe pas, alors que, comme dérivé d'**aqua**, on pourrait s'attendre à le voir affluer.

Dès qu'**aqua** est parvenu à une forme où le *v* s'est vocalisé, il a perdu de son aptitude à former un verbe : pour en former un, il devrait recourir à quelque son consonantique, se faire aider par l'analogie de quelqu'autre verbe. Là où il a conservé sa consonne *v* ou une semi-consonne

1. Si PROLER n'existe plus de nos jours — ce qui est possible — il se trouve encore dans les *Lettres picardes* de Gosseu.

w, on le voit former un verbe, qui témoigne qu'***aquare** est toujours en puissance. C'est ainsi que le point 192 a *rèwĭ*, RÉVER dans le sens d'« arroser », que, dans le Midi, à l'est du Rhône, l'**adaquare** « arroser », qui s'est bien conservé à l'ouest dans une aire comprenant 4 ou 5 départements, est remplacé par ***aquare** « arroser, irriguer ». Cet ***aquare** est né là où il n'était plus contrarié ou suffisamment contrarié par **aequare**.

Si EVER « égaliser, comparer, aplanir, raboter » dans le nord de la France a tenu bon contre *EVER « répandre de l'eau » de façon à interdire à celui-ci l'accès dans la langue, pourquoi ESSEVER « étalonner » n'a-t-il pas tenu contre ESSEVER, dérivé d'**aqua** ?

C'est que, si EVER-***aquare** était sans aucun rapport sémantique avec EVER-**aequare**, il n'en était pas de même des deux ESSEVER.

Loin d'être un obstacle à la naissance d'ESSEVER « ***exaquare** »; ESSEVER « étalonner » l'a, au contraire évoquée, sans qu'il y eût besoin d'une existence collatérale d'EVER : l'étalonnage pour les liquides, qui s'opère par un transvasement d'eau, a été considéré comme — pardon du barbarisme — une ***exaquatio**, au lieu d'être une **exaequatio**. Il fallait qu'il y eût un ESSEVER pour que naquît un autre ESSEVER, qui n'est pas ***exaquare** mais **exaequare** influencé par **aqua**.

ESSEVER est à comparer avec *clavar*. Dans notre étude sur **clavellus** nous avons parlé d'un ***clavare** en puissance, qui, réalisé, devait avoir le sens de « clouer » ; mais sa réalisation était combattue par un **clavare** existant et signifiant « fermer à clef ». Supposons un instant qu'il y eût entre « fermer à clef » et « clouer » un pont sémantique, pareil à celui qui existe entr'ESSEVER-**exaequare** et ESSEVER-***exaquare** : le verbe ***clavare** eût signifié « fermer à clef »

et « clouer ». Cette confusion des deux sens existe réellement, et nous avons montré de quelle manière, en général, la langue a réussi à s'y soustraire grâce à la présence de parlers directeurs qui, en Gascogne, sont ou ont été ce que la langue littéraire est à l'égard des parlers du Nord. La succession des faits en gascon est exactement la contrepartie de ceux qui se sont produits en latin : **clavare**, en latin, signifiait « clouer » et ne pouvait signifier « fermer à clef » (**claudere**) ; en gascon, *clavar* signifie « fermer à clef » et ne pouvait aboutir à « clouer » ou n'y aboutissait que par surprise, pour ainsi dire, et ce *clavar* ne répond pas plus à un ***clavare** latin que, plus haut, ESSEVER à un ***exaquare**.

Nous pouvons résumer ainsi l'historique d'ESSEVER- **exaequare** :

Dès qu'**aqua** se refléta dans ESSEVER, c'est-à-dire dès l'époque où **ae** et **a** s'étaient réunis en *e*, ESSEVER-**exaequare** fut menacé dans son existence, mais il ne le fut pas dans une plus forte mesure qu'EVER **-aequare**. Comme EVER a échappé à l'emprise d'***aquare**, ESSEVER aurait échappé à l'emprise d'***exaquare**, s'il n'avait eu dans sa défense sémantique un point faible par où **aqua** pouvait pénétrer (l'ESSEVEMENT par l'eau). Grâce à la complicité du préfixe **ex**, un nouvel ESSEVER naît qui par la puissance du rayonnement sémantique d'**aqua** détruit le premier. Tant qu'**aqua**, sous sa forme EVE, se reflète dans ESSEVER, celui-ci persiste dans la langue ; mais dès qu'EVE a vocalisé son *v*, ESSEVER reste sans soutien, le préfixe **ex** sans raison d'être, ESSEVER cède la place à des mots plus représentatifs.

Par un heureux hasard, nous sommes à même, ainsi que nous l'avons dit au début de cet article, de fournir un renseignement qui concorde parfaitement avec l'historique d'***exaquare** et d'**exaequare** tel qu'il a été exposé ci-dessus.

3. **Exaequare** et ***exaquare** dans le Val d'Anniviers.

Dans le parler de Vissoie, que nous avons recueilli il y a plus de 20 ans, l'*èɛèvyõ* est la portion bien délimitée du pâturage où les consorts ou copropriétaires d'un alpage font paître leurs vaches laitières le jour où l'on « mesure » le lait. La quantité de lait fournie ce jour-là par la vache ou les vaches de chaque propriétaire sert de base unique, d'étalon, pour toute la saison d'été, dans le partage du « fruit » (des produits du lait) qui se fait à l'alpage le jour où les bergers[1] redescendent dans la vallée : *èɛèvyõ* est donc un dérivé du verbe roman issu de **exaequare**.

Le *zòr d èɛèvwa* n'est pas le jour du mesurage du lait, de l'étalonnage, le jour où l'on met les vaches à l'*èɛèvyõ*, le jour où l'on ESSIEVE. C'est le jour qui précède celui du mesurage (*zòr dŭ mèjŭra*), c'est celui où a lieu la traite en quelque sorte officielle des vaches, où l'on ESSEVE[2]. Chaque propriétaire trait sa vache lui-même ; un contrôleur (*rèblètɛyõ*[3]) est chargé de s'assurer que la traite a été complète-

1. Les bergers ne portent pas le nom d'« armaillis » comme ceux de la Gruyère. L'*armèli* d'Anniviers — cette forme correspond exactement à « armailli » — est la boucle en fer à laquelle on attache les mulets. Il en résulte qu'*animaliarius* ne saurait être considéré comme un mot latin ayant existé en Suisse : c'est un dérivé du mot roman remontant à *animalia*.

2. **aqua** est à Vissoie *èyvwé*, d'après notre transcription, *éwè* d'après celle d'Edmont. Cette différence répond probablement à un état réel du langage ; notre transcription est celle du mot isolé, celle d'Edmont est extraite de combinaisons syntaxiques. D'ailleurs, le parler de Vissoie, comme tous les parlers, varie quelque peu selon les sujets : nous avons pu nous en persuader nous-même.

3. *Bletɛi* (rendre blet » ? puis « traire ») est un des sucesseurs de **mulgere**, dont l'existence est devenue impossible à cause de sa collision avec **molere**. Voir nos *Mél. de géogr. ling.*, p. 10.

ment effectuée et peut faire condamner à une amende le propriétaire qui aurait laissé dans le pis de sa vache un excédent d'une *dènèryā* (3 décil. à peu près). De ces constatations nous concluons ce qui suit :

Le parler de Vissoie a conservé **exaequare** avec le sens qu'il a en allemand ; mais, sans que la présence de ***exaquare** y soit autrement attestée, **exaequare**, sous l'influence de **aqua**, glisse sémantiquement dans un ***exaquare** imaginaire, sans entraîner dans son glissement le substantif dérivé de **exaequare**, celui-ci étant resté à l'abri de l'influence d'**aqua**. Il s'ensuit que « le jour où l'on **exaequat** » est devenu le jour où l'on ***exaquat**, mais que l'**exaequatio** a lieu le jour suivant l'***exaquatio**.

Si l'on n'admet pas cette façon de voir, il ne s'en présente à l'esprit qu'une autre, et une seule : « ***exaquare** et **exaequare** ont existé tous deux à Vissoie et le premier a désigné l'opération préliminaire (« tarir la vache »), faite en vue de celle qui a lieu le lendemain pour l'**exaequatio** (« le mesurage »). L'***exaquatio** de la veille serait suivie d'une **axaequatio** du lendemain.

Cette explication a été rejetée dans l'exposé qui précède, parce qu'un ***exaquare** impliquait la présence d'un ***aquare**.

A plus forte raison la rejetterons-nous ici puisque, dans le Valais, EVER existe comme forme et comme sens d'**aequare** et qu'***aquare** n'y a pas sa raison d'être, étant donné que le Valais a conservé la forme parfaitement populaire d'**irrigare** dans le sens d'« arroser, irriguer » (*erdyé*).

Les départements alpins, par contre, ainsi que la région italienne de l'Atlas ont ***aquare** « irriguer, arroser », sans doute parce qu'**aequare** y a disparu ou est dans un état excluant toute résistance sérieuse à l'éclosion d'***aquare** [1]).

1. L'Atlas ne nous renseignant pas sur le sort d'**aequare**, nous ne pouvons aborder la question très intéressante que soulève la forme ENVER, signalée par M. Jud, et qui se trouve aussi dans les parlers italiens.

Si à Vissoie ESSEVER (**exaequare**), par un mirage étymologique populaire, est devenu l'équivalent d'***exaquare**, ce mirage s'explique non seulement par la puissance évocatrice d'***aquare**, mais peut-être aussi par sa présence réelle dans le voisinage immédiat de Vissoie. Il est vrai que les vallées valaisannes sont séparées des vallées italiennes, comme aussi des vallées savoyardes, par de hautes chaînes de montagnes; mais celles-ci ne sont pas davantage des obstacles à une évolution linguistique commune que ne le seraient ailleurs de simples ruisseaux.

(Voir, p. ex., le tracé de la limite .. **are** > *e*).

VI. — BOUTER et METTRE.

(Cartes II et III).

1. Constitution et lecture des cartes.

La carte II est dressée d'après la carte 847 de l'Atlas J'AI MIS UN VERROU. Les points laissés en blanc ont MIS.

On y a tenu compte de toutes les doubles formes qu'elle renferme, soit que celles-ci aient été données librement par le sujet, soit qu'elles aient été le résultat d'une seconde interrogation de la part d'Edmont. Dans ce dernier cas, la carte 847 de l'Atlas les donne entre crochets. Ainsi, Edmont a demandé d'abord J'AI MIS UN VERROU, puis (je l'ai) MIS, MISE, afin d'obtenir plus particulièrement la forme féminine du participe passé, et, treize fois ELLE EST BIEN MISE dans le sens de ELLE EST BIEN VÊTUE.

La carte III reproduit la présence de BOUTER d'après la carte II et les cas de coexistence de BOUTER avec METTRE et METTER.

Elle complète la carte II en y ajoutant :

1) les renseignements fournis par la demi-carte METTRE

de l'Atlas, B 1627, quand ils contredisent ou paraissent contredire ceux de la carte 847 ;

2) les renseignements que nous fournissent d'autres cartes de l'Atlas dont on trouvera la nomenclature dans la *Table* (v. BOUTER). Ces cartes n'augmentent l'étendue de BOUTER que de quelques points dans le voisinage immédiat de ceux où la carte II le signale. Comme elles sont assez nombreuses, elles nous permettent de croire que les cartes I et II retracent assez fidèlement les contours de l'aire BOUTER « mettre » à l'époque où Edmont a fait son relevé, et elles posent quelques jalons dans le rayonnement sémantique de BOUTER et de ses concurrents (bouter ses chaussures, se bouter au perchoir, se bouter en fleurs (fleurir), se bouter perdre (se gâter), bouter dedans (rentrer quelque chose), se bouter les mains noires (noircir), se bouter à l'abri, bouter de côté (épargner), bouter le verrou (verrouiller), bouter loin (épamprer), bouter hors (ôter), bouter après (exciter un chien), bouter en bas les noix, bouter en couleur (peindre), se bouter à genoux, bouter (poser). Ces jalons nous autorisent à admettre une équivalence sémantique à peu près complète entre BOUTER et METTRE-METTER dans la région dont nous allons nous occuper spécialement. Il est évident que toutes les divergences enregistrées dans cette carte II auraient pu disparaître, si Edmont avait voulu pousser à fond l'interrogation et provoquer partout plus d'une réponse. Le relevé en serait-il plus vivant et plus vrai ? Enfin la carte III ajoute :

3) les valeurs sémantiques de BOUTER autres que celle de « mettre ».

Un tableau synoptique fait suite aux cartes et résume les faits que nous croyons avoir acquis.

2. Bouter « mettre » et bouter dérivé de bout.

Le verbe bouter « mettre » a été extrêmement répandu dans la Gaule romane ; partout il est à la veille de disparaître : déjà nos dictionnaires le signalent comme vieilli, les écrivains et les journalistes tentent parfois de lui redonner la vie [1], à la vérité il n'existe plus, dans la langue usuelle, que dans des dérivés ou des composés (débouter, rebouteur, bouton, bouture, boute-en-train, etc., etc.), qui par leur nombre témoignent encore de sa grande extension.

En produisant le substantif bout il s'est créé un ennemi. Bout est un mot d'une grande exubérance sémantique [2] : il a produit, de son côté, un verbe neutre bouter ayant de nombreuses significations et notamment celle du français aboutir. Bouter primitif et bouter dérivé de bout paraissent coexister dans des parlers où ils sont soit formellement identiques, soit distincts selon que le primitif remontait à une forme faible ou forte.

De la ramification lexicale d'un primitif il ne peut résulter pour ce dernier qu'un accroissement de vitalité, si sémantiquement elle y reste attachée ; mais si le rameau se crée une individualité sémantique nettement caractérisée, il peut en résulter pour le primitif une concurrence qui

1. Par une coïncidence singulière, nous trouvons aujourd'hui même dans le *Journal* (10 avril 1915) un exemple de ce bouter que le souvenir de Jeanne d'Arc fait revivre. On verra que l'auteur en fait, improprement, un dérivé du subst. :

« Parbleu, Monsieur, ce qu'il nous faudrait c'est une seconde Jeanne d'Arc, pour bouter ces mufles-là ! — Qu'est-ce que ça veut dire, bouter ? demande très simplement la femme de l'épicier en gros... — Vieux langage, Madame. Ça veut dire les f.. dehors ! ».

2. Il est, dans le Midi, l'un des successeurs du mutilé-homonyme *ka* (< *kat* < *kap* = chef).

peut entraîner sa disparition, surtout si son existence est en outre menacée par quelque collatéral sémantique plus représentatif, ce que sont notamment les verbes dénominaux.

Quand AFFICHER, verbe à sémantique autrefois variée, eut créé AFFICHE « placard » ne fut-il pas comme tenu en laisse par ce substantif qui ne lui permet plus aucun écart hors de son rayonnement métaphorique? Que deviendrait TRAÎNER, si le substantif TRAIN, dans ses multiples acceptions, allait de toutes former un verbe dénominal ?

La création d'un dénominal de BOUT n'a-t-elle pas causé chez le primitif BOUTER une tare suffisante pour qu'il se laissât peu à peu évincer par les verbes plus représentatifs avec lesquels il voisinait, tels que METTRE, FICHER, PLANTER, PLACER, FOUTRE, etc. ? C'est possible; mais cette raison, ainsi qu'on va le voir, ne peut être la principale. Nous ne pouvons en aborder l'examen, puisque BOUTER dénominal ne figure point dans l'Atlas et que BOUTER « mettre » n'y est qu'une réponse à la question METTRE.

3. BOUTER > BOUTRE.

Il est certain que BOUTER et METTRE ont existé partout dans la Gaule romane avec des sens primitivement distincts. Leur présence simultanée est attestée et par les textes et par les nombreux dérivés, partout populaires, de BOUTER. La forme BOUTRE n'est que très peu représentée dans l'Atlas (on verra plus loin pourquoi); mais les lexiques régionaux en attestent l'existence très répandue et tout particulièrement dans les régions où nous constatons aujourd'hui le part. pass. MIS. Sans nous attarder à en accumuler ici les témoignages, nous renvoyons au mot ***bautan** du dict. étym. de Meyer-Lübke.

*

Ce n'est pas sous l'influence de METTRE que BOUTER est devenu BOUTRE :

1) Il faut une puissance analogique très grande pour qu'un verbe de la 3e conj. déclasse un verbe de la 1re. C'est BOUTER, au contraire, qui a influencé METTRE et en a fait METTER. La possibilité d'une analogie inverse de cette dernière est infime, si on l'oppose à celle que nous allons tout à l'heure indiquer.

2) Dans notre carte, le part. passé faible METTU est absolument subordonné à la présence de BOUTER, au même degré que l'est METTÉ. La Wallonie, qui paraît faire exception, est au contraire une confirmation de notre explication. BOUTÉ, BOUTU, METTU, METTÉ sont enchevêtrés les uns dans les autres et offrent le tableau d'une aire où luttent encore les concurrents lexicaux en présence. Pour plus de brièveté, nous la désignerons dorénavant du nom d'« aire du conflit ». Elle est comme coincée entre une grande aire septentrionale, d'une part, et une aire méridionale, d'autre part, qui ont toutes deux MIS et représentent soit des territoires où la lutte de BOUTER-METTRE n'a pas eu lieu, soit des territoires où la lutte est terminée et a eu une issue favorable à MIS. Nous verrons à l'instant à laquelle de ces deux hypothèses nous devons nous rallier.

Supposer que ce soit un hasard qui ait mis en contact géographique METTU, METTÉ, BOUTU avec BOUTER est une hérésie géographique, en même temps qu'un défi au sens commun. Il ne nous est jamais venu à l'esprit d'examiner des solutions autres que celles qui aient pour base leur ordonnance géographique.

Longtemps nous nous sommes attardé à considérer METTÉ comme un triomphe de BOUTER sur METTRE plus complet que METTU vis-à-vis de MIS, lequel METTU n'aurait été, en quelque sorte, qu'un ébranlement causé par BOUTER. Mais

outre que cette hypothèse était contredite par l'état wallon et ne s'accommodait guère avec la forme BOUTU de 824, elle nous paraissait spécieuse et ne nous satisfaisait pas.

Si METTRE n'a pu produire le déclassement de BOUTER (> BOUTRE), un autre verbe, un autre concurrent sémantique, qui a donné la preuve d'une puissance analogique plus grande que celle qui était nécessaire pour produire BOUTRE de BOUTER, et qui formellement ressemblait à ce dernier beaucoup plus que METTRE, l'a fait : c'est FOUTRE.

En effet, FOUTRE a exercé son influence sur un autre concurrent sémantique qui était, comme BOUTER, un verbe de la 1re conj., sur FICHER dont il a fait FICHE, un infinitif qui n'a pas son analogue dans la 3e conjugaison et qu'aucun verbe autre que FOUTRE n'a pu créer. FICHER et FICHE sont en constant conflit : IL M'A FICHÉ DES COUPS ou IL M'A FICHU DES COUPS ; IL S'EST FICHÉ DE MOI ou il S'EST FICHU DE MOI ; VA TE FAIRE FICHE, mais non VA TE FAIRE FICHER ; C'EST UNE FICHUE AFFAIRE, mais non C'EST UNE FICHÉE AFFAIRE.

FOUTRE a été et est encore d'un usage très répandu dans tout le domaine gallo-roman. Son élasticité sémantique était même bien plus grande que celle de BOUTER, de METTRE, de FICHER. Mais, qu'il soit dépouillé ou non de la signification malséante qu'il avait primitivement, il continue à supporter partout la conséquence de sa tare originelle. Il est honni à tel point que les lexicographes l'excluent de leurs dictionnaires. Si l'Atlas semble le montrer banni des parlers populaires où il foisonne — n'oublions pas qu'il n'a pas été évoqué directement — en réalité, il ne l'est, d'un tacite accord, que de la langue des sujets qu'a interrogés Edmont. L'Atlas ne l'a point dans les cartes METTRE, alors qu'il pourrait figurer partout, et il n'apparaît que par-ci par-

là dans d'autres cartes qui témoignent de son expansion et de sa vogue (f.. des œufs, f.. la peur, se f.. bas)[1].

Il a été remplacé dans le bon usage patois par METTRE. Ce remplacement n'était, à la vérité, souvent qu'un rétablissement de METTRE dans ses droits momentanément suspendus par FOUTRE; mais il y a lieu de croire que le français littéraire dont l'influence s'était forcément accrue, a joué un rôle dans l'uniformité de l'aire MIS, où, ainsi que nous allons le voir, nous nous attendions à trouver quelques METTU, au moins là où les parlers populaires jouissent encore de quelque indépendance.

C'est donc sur le modèle de FOUTRE-FOUTU qu'est né BOUTRE-BOUTU. Ce BOUTRE-BOUTU apparaît encore au point 824, dans une situation géographique bien conforme à sa nature, à la limite de l'« aire du conflit » et de celle dont il va être parlé plus loin ; il apparaît aussi en Wallonie, au point 193, où la carte VOMIR nous le révèle. C'est ce BOUTRE-BOUTU qui a donné à METTRE le part. passé METTU et qui fait naître celui-ci comme à l'abri d'un BOUTER dont la présence est nécessaire, ne le fait naître que là : de là la cohérence et l'enchevêtrement des aires BOUTÉ, BOUTU, METTU, METTÉ, de là, en Wallonie, la présence de METTU.

Mais, nous objectera-t-on, le type BOUTRE, créateur de METTU, est bien isolé, bien peu en rapport avec l'étendue des aires METTU. A cette objection nous répondons : la présence de BOUTRE dans l'Atlas d'aujourd'hui est bien loin

1. Il ne faut pas oublier que son action analogique se produisait notamment aussi dans des régions où l'on disait au passé déf. JE FOUTIS, JE BOUTIS, ce qui rend le contact des deux verbes encore plus étroit.

Les Suisses allemands, dans le voisinage de la frontière linguistique, en emploient le part. passé couramment, soit sous la forme *futu-futi*, soit sous la forme moins vulgaire *futɛ* (« perdu, crevé ») PHOTOGRAPHIER (va te faire PHOTOGRAPHIER) est un masque de FOUTRE, comme TONNEAU de TONNERRE!

de répondre à son extension d'hier, ainsi que le prouvent les nombreux lexiques régionaux où il figure, ainsi que le signale Meyer-Lübke et dans sa Grammaire et dans son Dictionnaire, et le signale notamment dans l'aire où l'Atlas n'enregistre que le part. passé MIS.

BOUTRE a disparu en même temps que FOUTRE qui l'a créé, il a été impliqué dans la même proscription, il lui ressemblait à tel point que, complice inconscient, il a subi le sort du mot FOUTRE qu'une tare originelle condamnait.

La simple reproduction d'une remarque que fait Mistral au mot *foutre* nous dispense d'une longue argumentation :

« Au lieu de *foutre* on dit souvent par euphémisme *coutre*, *fourre*, *fouire*, *foundre*, *foumbre*, *toundre*, *soustre*, *fouche*, *fiche*, *fitre*, *ficre*, *fourra*, *fitra*, *ficha*. »

Voilà bien le résultat de la collaboration de FOUTRE, FICHER, FOURRER et de combien d'autres encore. Si Mistral n'ajoute pas BOUTRE à son énumération, c'est qu'il lui fait une place à part dans l'article *bouta*, qui représente le français BOUTER, METTRE et FOUTRE

« *bouta*, *boutre* (l. m.), *bueta* (a.), *beta* (for. d.) *bita* (Velay), v. fr. BOUTER. »

Mais alors, poursuivra-t-on, ce BOUTRE qui a existé, selon vous, dans l'aire MIS a dû produire METTU. Nous le pensons aussi. Mais ce METTU a disparu lors de la proscription de FOUTRE qui couvrait sémantiquement METTRE, proscription qui, sinon toujours du moins souvent, amenait le METTRE-MIS de la langue littéraire. Que le MIS de notre carte ne soit pas partout d'essence populaire, ne le soit peut-être nulle part ailleurs qu'à Paris, il n'y a rien là qui nous étonne[1].

1. De la matière lexicale latine des patois, nous faisons quatre parts :
1) mots patois de forme et de sens,
2) » » ayant partiellement une sémantique française,

Que les textes originaires de notre aire MIS révèlent de nombreux METTU, nous n'en doutons pas; mais nous ne saurions nous livrer à des recherches qui sortent de notre cadre d'informations, dans lequel nous nous renfermons autant que possible.

Dans l'aire MIS, signalée comme ayant été aussi celle de BOUTRE, nous ne pourrions reconnaître dans d'éventuels METTU une analogie provenant directement de FOUTRE (sans l'intermédiaire de BOUTRE) : s'il n'y a pas de difficulté à admettre la sujétion d'un verbe vis-à-vis d'un autre qui n'a avec lui qu'une attache sémantique, par contre, notre « aire du conflit » nous enseigne que c'est uniquement par l'intermédiaire BOUTRE que FOUTRE a agi analogiquement sur METTRE.

Nous négligeons d'examiner sérieusement si un METTU pouvait naître sous une influence générale des verbes en ..RE ayant un part. passé faible, tels que BATTRE, puisqu'ici encore nous avons à opposer à cette conception la dépendance géographique de METTU vis-à-vis de BOUTER dans notre « aire du conflit » et de BOUTRE en Wallonie et à 824.

La conception d'une influence générale, attribuée à une classe entière de verbes, nous paraît étrange. S'il était besoin d'établir que toute tentative d'une explication faite dans ce sens serait vaine à l'égard de METTU, il suffirait de comparer comment se comporte le part. passé PRIS vis-à-vis de RENDU : c'est à peine si l'on réussirait à trouver deux points où nous aurions la coïncidence de l'action analogique, et cependant PRENDRE et RENDRE sont, on l'avouera, aussi appa-

3) mots français non assimilés phonétiquement ou imparfaitement assimilés,

4) mots français phonétiquement assimilés.

Nous savons que ces quatre parts y sont dans des proportions très variables, mais nous ne pouvons dire laquelle est la plus considérable.

rentés grammaticalement et formellement que METTRE et BATTRE ou quelqu'autre verbe de la 3e conjugaison.

4. BOUTER et METTER.

Si FOUTRE n'a pas agi analogiquement sur METTRE sans l'intermédiaire de BOUTRE, s'il n'a pu déclasser METTRE, par contre BOUTER, verbe de la 1re conj. en ..ER, a déclassé METTRE et en a fait METTER.

La situation géographique de METTER nous montre que BOUTER ne pouvait avoir d'action analogique sans la complicité de la phonétique — nouvelle preuve que METTRE était bien incapable de produire BOUTRE. —

En effet, BOUTER ayant été partout en concurrence avec METTRE, si la relation sémantique eût été suffisante pour produire le déclassement, METTER pourrait se trouver partout dans l'« aire du conflit ». Cela n'est pas : comme METTU ne se trouve que cohérent avec BOUTER et BOUTRE, METTÉ est cohérent avec BOUTER ; la complicité phonétique, où existe METTER, consiste en un rapprochement de BOUTER, qui, d'abord dans ses formes faibles puis dans toutes, réduit son radical jusqu'à B(ET) ; B(E)TEZ, par exemple, se trouvait opposé à M(E)TEZ ; la condition phonétique nécessaire à la contamination n'existait qu'à l'est de notre « aire du conflit », aussi la contamination n'existe-t-elle qu'à l'est.

Dans la partie orientale de l' « aire du conflit », la création METTER a protégé BOUTER du contact délétère avec FOUTRE, qui aurait produit BOUTRE et sa suite.

Dans la partie occidentale, l'aire BOUTER, déjà percée de part en part par le produit de BOUTRE (c.-à-d. METTU), reste à la merci de FOUTRE, si toutefois ce mot possède encore les conditions voulues, c'est-à-dire sa vitalité ancienne non

entravée par le bon usage et par sa tare qui entraîne la chute de BOUTRE. Nous pourrions alors prévoir pour l'« aire du conflit », dans un avenir qui précéderait son immersion sous les flots de MIS du Nord et du Sud, une division en deux aires contiguës :

METTRE-METTU ou MIS, à l'Ouest
METTER-METTÉ, à l'Est

avec exclusion dans les deux de BOUTER, qui aurait bien de la peine à résister à l'envahissement de METTER et la menace venant de l'influence du concurrent METTRE.

BOUTER, le dérivé du subst. BOUT (voir ci-dessus 2), les dérivés et composés de BOUTER primitif peuvent, bien entendu, survivre à ce dernier, lorsqu'ils sont à l'abri de l'action analogique de FOUTRE.

Nous ne nous dissimulons pas les lacunes que présentent nos informations. Nous aurions voulu pouvoir établir exactement la sémantique de chacun des mots en conflit, rechercher notamment jusqu'à quel point METTRE, à sa sortie hors du conflit avec BOUTER et FOUTRE, au moment où il réoccupe des postes qui lui avaient été enlevés est un METTRE autochtone ou un METTRE littéraire.

L'Atlas ne saurait nous renseigner à cet égard : non seulement la carte J'AI MIS UN VERROU ne représente qu'une faible part sémantique de METTRE, mais les secondes formes sont des réponses qui n'ont pas été provoquées ou ne l'ont pas été partout [1].

Toutes les possibilités de concomitance sont représentées dans notre carte. Nous n'y trouvons aucun mélange qui ne puisse s'expliquer par le contact des patois entr'eux.

1. Celles qui ont été provoquées sont, selon notre coutume, mises entre crochets.

Les points de la Dordogne où un BOUTÉ se rencontre avec un METTU qui, d'après nous, repose sur un BOUTU — excluant BOUTÉ —, lequel BOUTU repose lui-même sur un FOUTU — excluant BOUTÉ — ne paraissent pas exiger d'autre explication que 684 qui a FICHÉ et METTU; ou 958 qui a METTÉ et METTU, ces deux derniers points étant à la limite d'aires.

Cette concomitance de mots, cette réunion de toutes les possibilités de mélange, qui ne peut être l'œuvre d'une sémantique variée de verbes en concurrence sont précieuses pour la compréhension de la carte. Elles confirment que METTU, par sa situation géographique, est un tributaire de BOUTER, que ce tributaire est encore en constante relation avec BOUTER (BOUTÉ dans l'aire METTU). Cette constante relation paraît nécessaire à son maintien.

Notre carte nous met en présence de deux aires envahissantes de MIS : celle du Nord qui a perdu de nombreux METTU [1] sous une influence littéraire, survenue à une époque récente où FOUTRE et BOUTRE, par leur proscription, avaient cessé de l'appuyer, et celle du Midi qui est également le résultat d'un nivellement, sinon d'origine littéraire, tout au moins dialectale. Toutes deux, avançant l'une vers le Midi, l'autre vers le Nord [2], viennent se rejoindre en pleine « aire du conflit », où seule la présence de BOUTER leur offre encore quelque résistance.

L'Atlas était condamné au procédé consistant à demander l'équivalent patois du mot français. Ce procédé est évidemment défectueux, puisqu'il ne saurait y avoir conformité sémantique complète entre un mot français et un

1. Cela ressort de la situation géographique des METTU qui y sont restés.

2. Voir les points 713, 716, 728, 729.

mot patois. Souvent, de sa propre initiative, Edmont nous donne des notes qui atténuent quelque peu la gravité de la défectuosité du procédé.

Dans la carte J'AI MIS UN VERROU, il a demandé séparément MIS, MISE : nous avons utilisé dans la nôtre ces indications secondaires. En 13 points il a eu la curiosité — bien légitime — de s'informer si l'équivalent de MIS, MISE était employé dans le sens de VÊTU, VÊTUE (« il est bien mis »). MIS-VÊTU témoigne d'un écart sémantique considérable (METTRE UN HABIT > JE SUIS MIS), écart qui ne saurait être un fait jaillissant spontanément dans une vaste aire et où il ne s'expliquerait que par une invasion.

Voici comment se comporte MIS-VÊTU en regard de J'AI MIS UN VERROU :

une fois il est MIS dans METTU,
quatre fois » » dans BOUTÉ,
trois fois » » dans METTÉ ;

MIS-VÊTU est français et ne s'assimile pas aux formes du part. passé de METTRE ;

deux fois il est BOUTÉ dans BOUTÉ ;

ici, il s'assimile ;

une fois il est METTÉ dans MIS,
» » METTÉ dans METTU,
» » METTÉ dans BOUTÉ ;

à 989 on dit J'AI METTU UN VERROU, ELLE EST MISE, CETTE FEMME EST BIEN METTÉE (vêtue).

C'est en vain que l'on tenterait d'expliquer le tableau précédent par une intervention logique du français ou par la conservation d'un METTRE d'origine populaire, réapparaissant dans la plénitude de sa sémantique d'autrefois après son conflit avec FOUTRE, BOUTRE et BOUTER. L'emploi de BOUTÉ, METTÉ dans le sens de « vêtu » ne peut s'expli-

quer que par une naturalisation complète d'un MIS français, qui, dans le plus grand nombre des cas, ne s'est pas produite.

5. Dernières ramifications de BOUTER.

BOUTER a échappé de deux manières à la proscription qui l'atteignait à cause de ses rapports sémantiques et formels avec FOUTRE. Dans l'un des cas, il signifie « vomir », dans l'autre « regarder ». Un verbe qui signifie en même temps « mettre, vomir, regarder » semble devoir déjouer toutes les combinaisons des étymologistes, d'autant plus que ces trois sens se trouvent réunis en un petit espace qui équivaut à l'étendue d'un département.

Aussi ne devons-nous pas nous étonner, si l'on a attribué une autre origine à BOUTER « vomir » et à BOUTER « regarder ».

La géographie linguistique va nous démontrer que le primitif BOUTER « mettre », dans le cours des péripéties qui devaient provoquer sa disparition, a sûrement produit les deux autres et les a produits assez naturellement.

a) BOUTER « vomir ».

Dans l'aire italienne de BOUTER, la carte VOMIR nous signale REBOUTER à 975, 985. Cette acception du dérivé de BOUTER est le pendant de REJETER « vomir » (968, 965). A 975, 985 le préfixe RE.. reste nécessaire, puisque notre mot est dans une aire BOUTER. Il cesse d'être nécessaire à 978, 989[1], où l'on dit BOUTER pour « vomir », parce qu'ici nous

1. Le *Glossaire des patois de la Suisse romande* le signalera également à Nendaz, Ardon, en Anniviers, à Lens, Héremence.

sommes dans l'aire METTU et non plus dans l'aire BOUTER ; on peut y dire BOUTER pour REBOUTER, comme ailleurs un JETER qui aurait cessé d'avoir la signification de « jeter » pourrait succéder à REJETER et signifier « vomir ». REMETTRE que nous avons à 955, 967 (et à 28 où il est tout aussi autorisé) est une traduction de REBOUTER, survenue au moment de l'échange de BOUTER contre METTRE. Outre que REBOUTER > REMETTRE ne faisait que suivre l'évolution de BOUTER, BOUTRE > METTRE, sa traduction avait l'avantage de présenter à l'esprit une correction de bon ton pour exprimer l'idée de « vomir » dont les termes dégénèrent facilement et s'usent rapidement [1]. Le BOUTRE HORS de 193, qui, en Wallonie, venait tellement à propos à l'appui de notre thèse (FOUTU > BOUTU > METTU) et vient ici confirmer notre étymologie de BOUTER « vomir » rend probable l'existence d'un éphémère REBOUTRE « vomir », notamment au point 28, voisin d'un METTU (BOUTÉ > BOUTU > METTU ; REBOUTER > REBOUTRE > REMETTRE).

Résumons ce qui précède en vue d'en tirer une conclusion d'ordre général.

BOUTER « vomir » ne se trouve que dans le voisinage d'un REBOUTER « vomir » où il pouvait vivre grâce à la disparition de BOUTER « mettre », alors que ce même BOUTER ne pouvait vivre dans l'aire BOUTER « mettre », où vit REBOUTER « vomir ».

REMETTRE « vomir », dans tout le territoire gallo-roman, ne se trouve qu'en trois points, dont deux (967, 955) sont dans le voisinage immédiat de REBOUTER, BOUTER « vomir » et dont le troisième est dans une aire qui a eu REBOUTER « vomir », probablement REBOUTRE « vomir ». Partout,

1. La carte VOMIR ne donne certainement pas un tableau complet des équivalences existantes.

BOUTER « vomir » se trouve dans un territoire conquis sur l'aire BOUTER et jamais dans l'aire où il signifie encore « mettre » (comme aussi le BOUTER « regarder » du canton de Neuchâtel).

Ces considérations géographiques constituent en faveur de notre explication de BOUTER « vomir » un faisceau de preuves contre lequel aucune étymologie certaine de mots romans équivalents de forme et de sens ne prévaudra ici [1].

b) BOUTER « regarder ».

Dans une aire, enclose par BOUTER « mettre » et d'où celui-ci a disparu récemment, BOUTER signifie « regarder ».

Cela a lieu dans une région où le patois a totalement disparu de la conversation, n'existe plus que dans le souvenir de quelques vieillards, et où, à cause du nivellement qui, de cet état, se produit dans la langue il faut être très circonspect dans l'attribution géographique des phénomènes que l'on y recueille.

L'Atlas ne signale la signification de « regarder » qu'à 52 et à 63. Les matériaux beaucoup plus complets recueillis par la rédaction du *Glossaire des patois de la Suisse romande* et que M. v. Wartburg a bien voulu nous communiquer permettent de le considérer comme existant dans presque tout le canton de Neuchâtel. Les points 52 et 63 étant les seuls qu'Edmont ait relevés dans le canton, on voit que ces indications coïncident avec celles du *Glossaire*. Dans une enquête sur place que j'ai faite en 1894, j'en ai relevé la présence à Lignières (canton de Neuchâtel) et à Diesse (Jura Bernois), localité voisine de Lignières ; il

1. L'*Atlas de la Corse*, entr'autres, signalera un *bŭtă* « vomir » à Sassari (Sardaigne). Bien entendu, ce *bŭtă* n'a aucun rapport étym. avec notre BOUTER.

n'existe pas au delà dans le Jura Bernois (Orvin, Péry ne le possèdent pas). Tandis que ma notation est conforme à celles du *Glossaire* (*būta* à Lignières, *bœ̄ta* à Diesse) quant à la quantité de la voyelle protonique, elle diffère de celle d'Edmont (*bŭtă̄* 52, *bůta* 63). Cette différence provient uniquement du fait que, demandé isolément (par moi, du moins), il a été obtenu par Edmont dans la phrase REGARDEZ DONC COMME IL RESSEMBLE A SA MÈRE, que l'accent tonique, très fort sur la syllabe accentuée dans ce cas, abrège celle qui la précède [1].

Vouloir faire remonter le neuchâtelois BOUTER « regarder » à quelque lointaine origine étrangère à celle de BOUTER « mettre », à un type qui aurait disparu de toutes les régions voisines (où le patois est encore vivant) et qui n'apparaîtrait que dans une aire où le patois n'est plus qu'un souvenir, le dissocier de BOUTER « vomir » que nous venons d'examiner, méconnaître la valeur des indications directrices de la géographie linguistique qui concernent et BOUTER « vomir » et « BOUTER « regarder » et que nous avons mentionnées plus haut, enfin admettre que ce type lexical, ayant été nécessairement soit homonyme, soit presqu'homonyme avec BOUTER « mettre », ait survécu intact à tous les conflits réels ou tout au moins possibles, dans une région où, nous le répétons, le patois a disparu, c'est vouloir s'engager dans une entreprise vaine.

BOUTER « regarder » n'a pas d'autre origine que BOUTER « mettre ».

L'un des concurrents de BOUTER était FICHER (qui serait à 52, 63 *fètéi*, à Diesse *fètɛiè*). Le patois correspondant peut

1. Nous avons déjà eu l'occasion de dire que nous n'attachions aucune importance à des objections qui nous ont déjà été faites à cet égard (*Atlas ling. de la France*. Compte rendu de M. Thomas, p. 21. Champion, 1904).

être le représentant formel de FIXER et de FICHER; mais la collision n'est pas nécessaire pour que notre explication soit fondée, car les deux sens se touchent dans FICHER au point de se confondre (il tiendra sa vue toujours fichée en cet endroit; il avait les yeux fichés contre terre) [1].

Que FICHER soit bien vivant dans toute la région, cela ressort de sa présence dans la carte « mettre » à 939[2], dans tous les lexiques de la contrée, dans une note très suggestive de M. Cornu [3] où il reproche à des auteurs patoisants de son pays de dire FICHER AVAL au lieu de METTRE AVAL ou FOUTRE AVAL. FICHER « fixer, mettre, bouter » était en concurrence avec BOUTER « fixer, mettre, ficher ». Que des patois où cette concurrence existait et qui étaient à la veille de disparaître et d'être supplantés par le français, nous montre BOUTER dans un sens qui n'appartenait de droit qu'à son concurrent, n'a rien qui nous étonne et rappelle le CLORE « rentrer (une récolte) » dont nous avons parlé. Il serait, au contraire, bien singulier qu'avant de disparaître définitivement le matériel lexical des patois ne porte pas les marques des assauts qui ont nécessairement précédé sa disparition [4].

1. Voir Littré et le Dict. gén. au mot FICHER.

2. Ce n'est qu'une demi-carte de l'Atlas, et le point 939 est le point septentrional extrême le plus rapproché de notre aire BOUTER « regarder ».

3. *Une langue qui s'en va.* Extr. du *Bull. des patois de la Suisse rom.*, 1913, p. 9.

4. Si même l'on constatait, dans le canton de Neuchâtel, la présence de quelque BOUTER « mettre », il n'y aurait pas lieu, vu l'état actuel du langage, d'en être surpris davantage que de celle d'un BOUTÉ « mis » à côté d'un METTU « mis », en Dordogne.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Mirages étymologiques.

I *Commenquer 6

II **Claudere**, « rentrer (une récolte) » 10

III Collision de **trabem** avec **traucum** en *trau* . . 14

IV Le verbe *trauka* « trouer » 17

V **Exaequare** et ***exaquare** 24

1. **Exaequare** et ***exaquare** en latin 25

2. **Aequare**, ***aquare**, **exaequare**, ***exaquare** d'après les dict. de Mistral et de Godefroy . 25

3. **Exaequare** et ***exaquare** dans le Val d'Anniviers 30

VI Bouter et mettre 32

1. Constitution et lecture des cartes 32

2. Bouter « mettre » et bouter dérivé de bout 34

3. Bouter > boutre 35

4. Bouter et metter 41

5. Dernières ramifications de bouter 45

a) bouter « vomir » 45

b) bouter « regarder » 47

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

52

Carte I

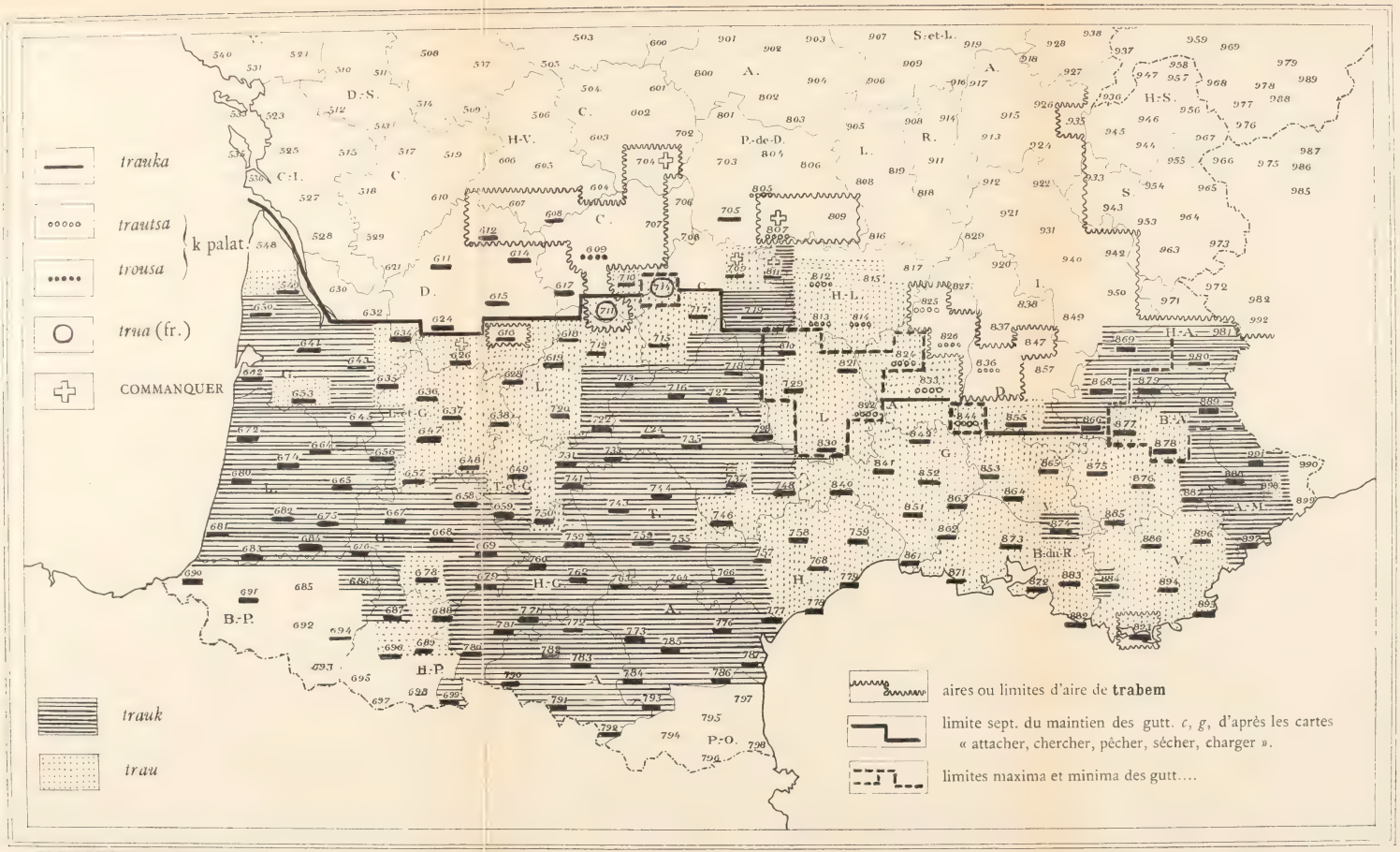
trauka
trautsa
trousa
k palat.
trua (fr.)
COMMANQUER
trauk
trau
aires ou limites d'aire de **trabem**
limite sept. du maintien des gutt. *c*, *g*, d'après les cartes « attacher, chercher, pêcher, sécher, charger ».
limites maxima et minima des gutt....
D.-S.
C.-I.
H.-V.
C.
P.-de-D.
S.-et-L.
A.
H.-S.
R.
L.
S.
I.
H.-L.
H.-A.
B.-A.
A.-M.
B.-du-R.
V.
P.-O.
H.-G.
H.-P.
B.-P.
T.-et-G.
G.
D.

Carte II

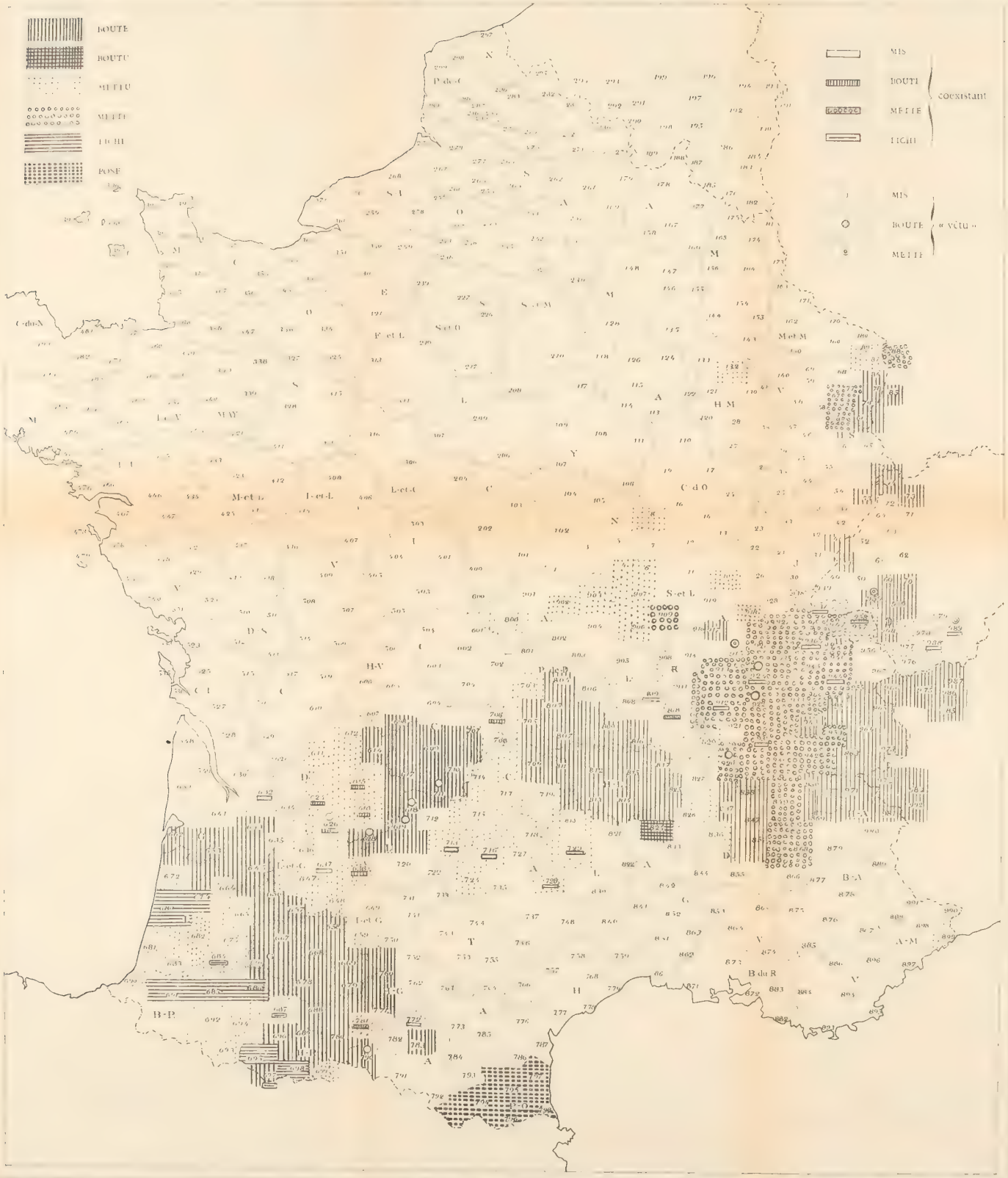
BOUTE
BOUTU
METTU
METTE
TICHI
PONE
MIS
BOUTI
METTE
TICHI
coexistant
MIS
BOUTE
METTE
« vêtu »

Carte III

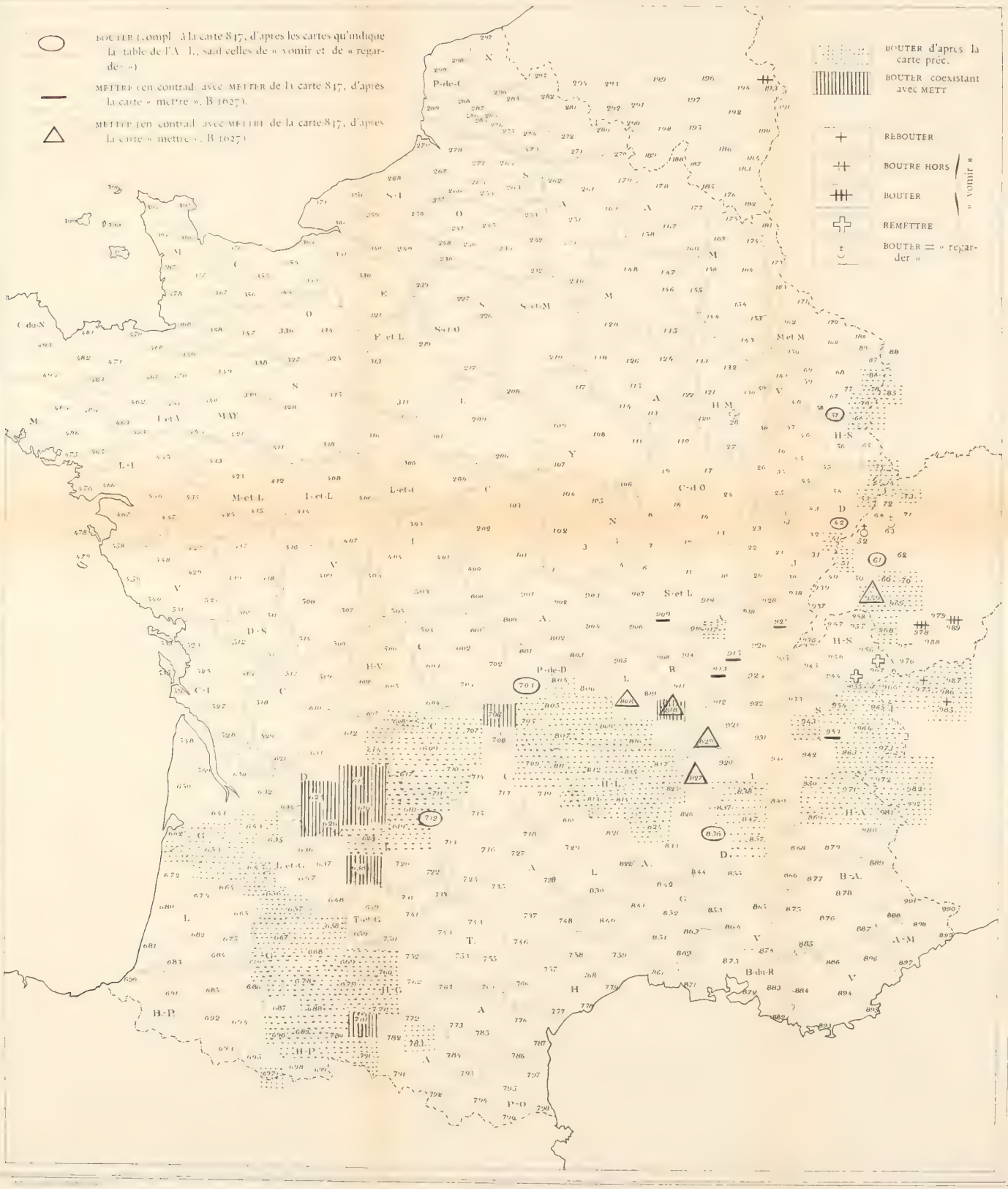
BOUTER (compl. à la carte 847, d'après les cartes qu'indique la table de l'A. L., sauf celles de « vomir et de « regarder »)
METTRE (en contrad. avec METTER de la carte 847, d'après la carte « mettre », B 1627).
METTER (en contrad. avec METTRE de la carte 847, d'après la carte « mettre », B 1627)
BOUTER d'après la carte préc.
BOUTER coexistant avec METT
REBOUTER
BOUTRE HORS
BOUTER
« vomir »
REMETTRE
BOUTER = « regarder »

TABLEAU SYNOPTIQUE

résumant l'étude sur BOUTER et METTRE

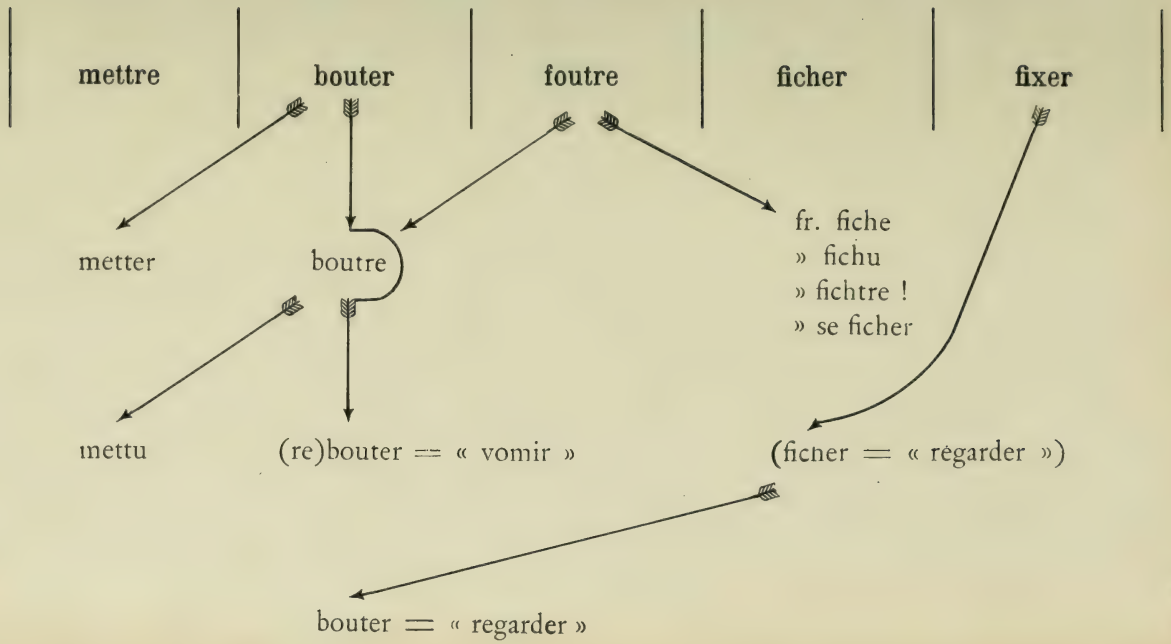

ÉTUDE DE GÉOGRAPHIE LINGUISTIQUE

PATHOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUE VERBALES

III

I Pourquoi **Ferai** n'est pas devenu **Fairai**.
II **Heur** dans son atrofie sémantique actuelle.
III **Dégoût** vient de **goutte**.
IV **Oiseleur** « Apiculteur ».
V L'analogie réparatrice.

LA FONÉTIQUE ARTIFICIELLE

I Français **vierge**.
II Suffixe ordinal **-ième**.
III La fonétique artificielle dans le Midi.
Appendices.

RÉSUMÉ DE CONFÉRENCES FAITES A L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES

PAR

J. GILLIÉRON

PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE H. CHAMPION, ÉDITEUR
ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS (6e)

1921

PATOLOGIE ET TÉRAPEUTIQUE VERBALES

POURQUOI *FERAI* N'EST PAS DEVENU *FAIRAI*[1]

Dans une étude intitulée *La faillite de l'étymologie phonétique*, j'ai cherché à démontrer que le futur du verbe *faire*, *ferai* — et le conditionnel *ferais*, cela va sans dire — n'était pas *fairai*, comme celui de *taire* est *tairai*, parce que l'étimologie populaire voulait écarter de cette forme l'idée de « fer, **ferrum** », qui, au contraire, est appelée par *ferir* « frapper » devenant *férir* « frapper avec un fer » (**ferire** II).

L'étimologie populaire ne pouvait, en effet, être éveillée que dans une concurrence des verbes *faire* et *ferir*, dont certaines formes coïncident en une (v. Godefroy, *faire* et *ferir*).

Il est invraisemblable que, au moment où *ferir* allait sombrer en *frire*, d'où, à son tour, *friser* allait naître, l'étimologie de *férir* < *ferir*, qui me paraît toujours indubitablement juste, puisse être née tout de go, sans être évoquée par sa contre-partie fonétique, c'est-à-dire par une forme de *faire*, pouvant être une forme de *férir* « frapper avec un fer » et devant cesser de l'être, devant être écartée de l'aire sémantique où se meut *ferir*.

L'étimologie de **ferire** II ne peut provenir que d'une

1. Sources: Dictionnaire de Littré et Dict. Gén. de Hatzfeld, Darmesteter, Thomas.

controverse entre *fèr* > *fér* et *fèr* > *fèr*, entre un *fèr*, conforme au sentiment étimologique, et un *fèr*, non conforme. Seul, ce dernier peut avoir évoqué le premier.

Sur ce point, mon opinion n'a pas varié.

Mais j'ai commis une grave erreur, un anacronisme bien caractérisé, en confrontant le futur de *faire*, *ferai*, avec l'évolution de *ferir* à *férir*, puisque *ferai* est de plusieurs siècles antérieur à l'évolution de *ferir* à *férir* et que sa raison d'être, à la place de *fairai*, nous est inconnue.

Après cet aveu non voilé, il semblera d'autant plus paradoxal que je maintienne dans son intégrité, non seulement la nécessité d'une concomitance de « faire » indûment « férir », avec « ferir » devenant, par là-même, et simultanément *férir*, mais encore la réalité d'une confrontation sincronique de *ferai* avec *ferir*, malgré l'anacronisme dont je me suis rendu coupable.

Je persiste à croire que *faire* et *ferir* se sont, en la forme *ferai*, départi une zone sémantique, sujette à controverse entre eus deus, et que la confrontation des deus verbes, entachée d'anacronisme, telle que je l'ai présentée dans *La Faillite...*, a réellement eu lieu.

Ce que nous espérons rendre plausible en substituant un sincronisme à notre anacronisme.

En rétablissant dans ses termes complets le problème tel qu'il se présentait à nous, et tel que nous ne l'avions pas établi, nous nous achopperons à un *fairai* qui, sans avoir existé réellement, a dû exister latemment, et avoir été empêché de naître précisément pour la même raison que celle qui faisait naître, naturellement, *férir* de *ferir*.

On sait que *nous fesons*, *je fesais*, etc., *fesant* pour *nous faisons*, *je faisais*, etc., *faisant*, sont venus, très tard, à la suite de *je ferai*. Je ne m'étais pas même posé la question : comment se fait-il qu'une première personne plurielle du

présent de l'indicatif, qu'un imparfait, qu'un participe présent règlent leur forme sur un futur, alors que les formes *faisons*, etc. sont, toutes, conformes à la fonétique et aus principes de régularisation qui ont dirigé le français, alors qu'une subordination inverse est tout à fait anormale (cf. le parisien *quand tu te l'veras* et *quand tu te lèveras, j'ach'trai* et *j'achèterai*, etc.).

C'est là, je crois, un exemple unique dans la conjugaison française.

A-t-on éprouvé le besoin d'avoir un radical particulier pour les formes faibles du verbe, et y a-t-on satisfait en s'appuyant sur *ferai* qui le présentait ? Ce besoin est précisément le contraire de ce que la langue de cette époque éprouve. Et les parlers populaires, tout autour de nous, disent *nous faisons, je faisais, faisant* [1].

Aussi bien le Dict. Gén. nous dit-il que « l'affaiblissement irrégulier de *ai* en *e*, consacré dès l'ancienne langue pour le futur : *ferai, tend à s'introduire* dans la prononciation de *nous faisons*, *je faisais*, etc. et *faisant* » (page 241 du Traité). En conformité avec ce « tend à s'introduire », le Dict. Gén. nous dit que *bienfaisance* se prononce *bienfèzans* et *familièrement* « *bienfezans* ». Le dictionnaire de Littré, quoique l'aîné du Dictionnaire Général, admet catégoriquement le trionfe de *fe* sur *fè*, le triomphe de la prononciation des Parisiens du XVIe s., prononciation que blâmait Bèze ; mais il nous dit que *bienfaisance* se prononce ..*fe*.. ou ..*fè*.., cette segonde forme étant « surtout employée dans la récitation et la lecture ». Les deus dictionnaires s'accordent à dire que *faisable* se prononce *fe*..

1. Cette prononciation a surpris notre auditeur à l'École des Hautes Études, un professeur américain, venu en France, il y a trois ans, et faisant partie du premier bataillon d'outre-mer, débarqué à Saint-Nazaire.

A quoi attribuer ce qu'impliquent les expressions « tendance à s'introduire » (*fesons*, etc. D. G.), « familièrement » (*bienfesance* D. G.), « emploi dans la récitation et la lecture » (*bienfaisance* L.), l'accord des deus dictionnaires sur *fesable* — qui est d'ailleurs aussi *faisable* actuellement — à quoi attribuer ces indications, souvent quelque peu discordantes et contradictoires, sinon au fait qu'il s'agit, dans *ai* > *e*, d'une pression relativement inopérante, n'ayant aucun caractère de nécessité urgente, et constamment, depuis le XVIe s. sujette à caution, sujette à un retour, battue en brèche par l'immuable besoin de rapprocher les mots de leur lieu d'origine, le besoin de transparence étimologique, quand une divergence de radical n'a pas de raison d'être organique.

Je viens de faire lire à un Parisien et à sa femme [1] une frase dans laquelle figurent... rue de la *Bienfaisance*... *faisant*... *faisable*... *nous faisons*. Ni le lecteur, ni la lectrice n'ont été conséquents avec eus-mêmes, et il n'y a eu accord des deus que sur *fesable*. Si l'on objecte que mes sujets ont pu se laisser influencer par l'ortografe, je répliquerai que cela a pu avoir lieu seulement à la condition que la prononciation *fai* leur ait paru naturelle, conforme aus principes de la langue, par conséquent conforme à la tendance de retour au radical *fai* — ce que nous voulons établir — et je demanderai pourquoi il y a eu accord sur *fesable*, qui est le membre le plus lointain de la famille — on ne ferait pas dire à mes sujets *fesan* pour *faisan*.

Une Parisienne du quartier des Ternes, alors sexagénaire, avait batisé, il y a plus de 50 ans, un petit sentier, bordé de murs et peu passager, des environs de Bâle, du

1. C'est la personne qui dit *quand tu te l'veras, jach'trai* et qui, pour distinguer la « pomme » de la « pomme de terre », l'appelait *pomme-pomme* ou *pomme de l'air* (*Généalogie des mots qui désignent l'abeille*).

nom de « sentier des faisants ». Elle était assez spirituelle, quoique illettrée, pour que je croie qu'il y avait, dans son langage, identité complète de « faisan » (qui n'a jamais été *fesan* dans son langage) avec *faisant*, participe présent du verbe *faire*.

Et pourquoi, en présence de ces retours de *fe*.. à *fè*.., et se tenant à l'écart de ces hésitations, le futur *ferai* reste-t-il seul immuable, inaccessible à l'évolution de *fe*.. en *fè*.., dont il a provoqué le mouvement inverse ?

Pourquoi ? Sinon, parce que cette évolution lui est interdite — à lui seul, contrairement à ceus qu'il a entraînés dans le mouvement fonétique contraire à l'action morfologique régulière, telle qu'elle doit se manifester dans le verbe — par la sémantique qui en ferait un dérivé de *fer*.

L'évolution de *faisons*, *faisais*, etc., *faisant*, dictée par *ferai*, ne peut être que le résultat d'un accident, et non pas celui d'une transformation organique, puisque, aussitôt née, elle est, sinon reniée, du moins négligée en faveur d'un retour, et que la langue, des siècles durant, la traîne à sa suite par routine — trait caractéristique des langues littéraires, — peut-être aussi, parce qu'elle est obligée de garder *ferai*, dont elle ne peut faire *fairai*, et qu'il lui sert d'appui, ou simplement de prétexte.

Quel est donc cet accident de l'époque qui a mis *faisons*, *faisais*, etc., *faisant* à la merci de l'emprise du futur *ferai* ?

C'est le changement de l'*r* entre deus voyelles, qui, au XVIe s., s'est changée en *s* sonore à Paris et partout où, à cette époque, rayonnait la langue française. Cette transformation, d'une durée plus éfémère à Paris qu'en province, où elle a jeté des ramifications profondes dans la fonétique de certains parlers français régionaus, n'a, comme on le sait, laissé que quelques traces dans la langue actuelle (*chaise*, *bésicles*). A ces traces, il faudra ajouter celle qu'elle a laissée dans la conjugaison du verbe *faire*.

En effet : *ferai*, *ferons* ont été, au XVIe s., *fezai*, *fezons*. Tout le conditionnel, *ferais*, etc. était *fezais*, etc.

Le radical *fez* du futur entrait ainsi en contact formel étroit avec celui de *faisons*, *faisais*, etc. et *faisant*, c'est-à-dire avec *faiz*, et qui pourrait dès lors s'étonner que, au retour de cet avatar, il ressortît

ferai, *ferons*, *fezons*, *fezais*, etc.

soit un radical *fe* affecté aus formes faibles du verbe, et englobant, par conséquent, aussi *fezant* ?

La surprise éprouvée par *fezons*, *fezais*, *fezant* (qui se répercute dans les dérivés *fezable*, etc.) a bien le caractère d'une transformation fonétique inorganique et contraire à la morfologie : aussi ces mots secouent-ils le joug, ainsi que nous l'avons vu, pour rentrer — autant que la langue indolente, et maniée dans des milieus très divers, permet de le constater — dans le giron du radical fondamental de *faire*. Seul *ferai* ne bronche pas, seul il n'arrive pas à une existence *fairai*. Ah ! vraiment, il a la vie bien dure ! Et d'où lui viendrait donc sa vitalité, sa longévité, sinon de l'intangibilité de sa forme, sinon de sa peur d'être « brûlé » par « fer », s'il devenait *fairai*.

Et c'est, si je suis bien renseigné, précisément à l'époque où *ferai* jouait à *faisons*, *faisais*, etc., *faisant* le vilain tour que nous l'avons vu leur jouer, c'est à l'époque de cet exploit que *ferir* devenait *férir* !

Certes, *ferai* pouvait, antérieurement à la venue de *férir*, être empêché par *ferrer* de se ranger sous le radical *fair* ; mais on avouera que le mouvement fonétique du XVIe s., où *ferir* devenait *férir* et où *fezons*, *fezais*, etc., *fezant* retournaient naturellement, quoique comme furtivement, à *faisons*, *faisais*, etc., *faisant*, était bien conditionné pour engager *ferai* à faire peau neuve et à s'assimiler aus autres formes du verbe. C'était bien, pour *ferai*, le moment où la morfologie allait pouvoir revendiquer ses droits.

Comme *faisons*, etc. renaissent de leurs cendres sous l'action revivifiante de la morfologie, de *fezai* devait naître *fairai* pour la même raison et par la même action. L'étimologie trouve dans *férir* un mot propre à être extrait de *f'rir*, qui va se perdre dans *frire* < « frire » / *friser* ; mais elle refoule un *fairai* que veut imposer la morfologie avec le même droit exercé par elle sur *fezons*, etc. pour en faire *faisons*, etc. C'est ce refoulement de *fairai* qui inspire l'étimologie et lui enseigne à tirer parti d'un *f'r* (*fr*) pour en faire un mot apte à être un verbe de « fer » ; car, sans cette inspiration, sans cet enseignement, elle ne saurait pas plus tirer de *frir* un *férir* qu'elle ne tirerait de *friser* (les cheveus) un *fériser*, dérivé de *fer*.

C'est le spectre de *fairai* qui évoque *férir*, un *férir* d'ailleurs éfémère, qui ne vit plus que dans l'adj. *féru* et la locution *sans coup férir*.

Ainsi, l'anacronisme que j'ai commis dans *La faillite*... se révèle, à mes yeus, comme un sincronisme. Instinctivement, j'avais imaginé une balance à deus plateaus : je crois avoir retrouvé celui qui paraissait définitivement perdu.

Si *ferai* a été un élément d'obstruction à l'évolution de *fe* en *fè*, dans le verbe *faire* (*fezons* > *faisons*), je prétens qu'il a été, en même tens, un appeau à cette évolution, dans un verbe qui avait une nature sémantique propre à en subir la virtualité, et avec lequel *faire* était en contact formel.

La forme *fairai*, que — non considérée son homonimie intolérable — nous tenons pour la seule naturelle à notre époque, est assez répandue dans la zone intermédiaire entre le provençal et le français, où vivent des parlers cherchant encore leur voie, et en dehors du milieu où s'est produite l'évolution *r* > *s*, à une époque, d'ailleurs, où, très vrai-

semblablement, ils n'étaient pas encore nés français, mais étaient encore provençalisants.

Il n'est point nécessaire d'admettre que *férir* pour *ferir* ait été une condition *sine qua non*, ou simplement un élément conservateur, dans le prolongement jusqu'à nous du *férir* de la locution *sans coup férir*. C'est, du moins, ce à quoi aboutit notre examen attentif, qui partait du point de vue que *sans coup férir* ne serait pas arrivé jusqu'à nous, si *férir* n'avait signifié que « porter un coup, frapper un coup », et non « porter un coup *tranchant*, *décisif* », c'est-à-dire s'il n'avait pas renfermé une superlativité et une précision dans le coup porté ou à porter, une valeur sémantique qui exclurait la possibilité d'expressions telles que *férir un coup sensible* (au moral, p. ex.). *Sans coup férir*, du XIIe s. déjà, est parvenu jusqu'à nous pour une raison indépendante du glissement sémantique qu'il a subi par *ferir* devenant *férir*.

Si cette locution est encore aujourd'hui monnaie courante, comme au tens de Lafontaine (« Il nous faut, sans coup férir, rattraper notre somme »), et si elle se maintient encore, quoique la valeur sémantique de *férir*, dérivé de *fer*, ait totalement disparu de notre esprit depuis que ce verbe est tombé dans l'état d'extrême défectivité, et que *féru*, s'il en évoquait une maintenant, en évoquerait une autre (*féru d'amour*), après avoir évoqué la même (« transpercé par »), c'est parce qu'elle a un attrait et une vigueur qui la recommandent parfois, de préférence à un simple adverbe, dont elle fait la fonction.

Ce n'est pas ce caractère d'ordre estétique qui rent précieus à mes yeus les locutions et les mots que nous appelons vieillis à l'heure actuelle.

Quand nous les rencontrons dans quelque écrit, ou qu'ils se présentent à nous dans notre parler, nous ne fai-

sons, tout au plus, que nous en étonner, sans chercher la raison d'être du prolongement de leur vie. J'estime qu'ils valent mieus cependant que matière à étonnement.

A l'égal des mots disparus du français, ils ont l'avantage d'étaler devant nous une vie lexicale complète, mais une vie encore à son dernier souffle, à l'agonie, et celle-ci est souvent seule à pouvoir nous révéler la cause de leur mort prochaine, et celle-ci que, dans les mots disparus, nous ne pouvons étudier que d'après les dires de nos aïeus, plus ou moins sujets à caution, dans les mots vieillis, nous pouvons l'étudier sur nous-mêmes, sur le vif, et en pleine connaissance de leur vitalité déclinante.

Nous sommes même, à un autre égard, intéressés à cette agonie ; car il ne tiendrait qu'à nous, qui sommes maîtres de l'heure, de la prolonger — de la prolonger, mais non pas de remettre le mot en état de santé, comme Littré paraît y convier (« Il faut louer les écrivains qui essayent d'en ramener quelque peu l'usage » — Littré, *férir*).

Les mots vieillis témoignent, le plus souvent, d'une révolte, d'une incapacité à se soumettre à des substitutions que la langue veut leur imposer.

Cap est un révolté légitime contre *chef* et *tête* : *de pied en cap* ne peut être ni *de pied en tête*, ni *de pied en chef*, ni *de cap en pied* ; il ne peut davantage se laisser suppléer par *des pieds à la tête*, expression qui a un sens beaucoup plus concret.

Si l'on me demandait pourquoi et comment le sujet que je vais aborder vient à faire suite au présent que je viens de traiter, je confesserai que la raison en est toute personnelle et tout accidentelle.

Ayant à envoyer à un ami mon étude sur *férir* — et *sans coup férir* —, je lui écris « je ne sais pas si cette brochure aura l'heur de vous plaire », et, comme écrivant dans un

stile naturellement pauvre, incorrect et terre-à-terre, je ne suis pas accoutumé à rechercher les vieus mots, alors que j'ai grand peine à trouver les modernes, j'ai été surpris par l'emploi de *heur* que je faisais instinctivement, et l'ai soumis à mes méditations.

HEUR
DANS SON ATROFIE SÉMANTIQUE ACTUELLE

J'ai écrit « je ne sais si cette brochure aura l'heur de vous plaire » ; je n'aurais pas dit « si l'auteur aura l'heur de vous plaire ». Et je crois, en cela, me conformer à l'usage courant : je m'en suis assuré auprès de sujets parisiens qui font encore emploi de *heur*. J'établis la règle que *heur* ne peut avoir d'emploi actuellement que lorsqu'il s'agit de choses et non de personnes.

Il n'en était pas ainsi autrefois, au XVIIe s.

« Expliquez-vous, Ascagne, et croyez par avance Que votre heur est certain, s'il est en ma puissance », et où il se disait même, en parlant des personnes, de celle qui fait le bonheur de, « Reine, l'heur de la France et de tout l'univers. »

L'*heur* du XVIIe s. a disparu au point que Voltaire a pu dire : « ce mot d'*heur*, qui favorisait la versification, et qui ne choque point l'oreille, est aujourd'hui banni de notre langue ». Banni, non ! puisqu'il existe encore, et avec une restriction dans son emploi qui exclut l'admission d'une revivification savante. Mais bien, délaissé.

Heur n'a point disparu ; il est un révolté dans « si cette brochure aura l'heur de vous plaire » ; il a disparu dans « si l'auteur a l'heur de vous plaire ». Que s'est-il passé ?

Heur, précisément parce qu'il s'est élevé si haut (« heur

de tout l'univers ») et s'est abaissé si bas (« si cette brochure aura l'heur de vous plaire »), qu'il s'est appliqué aus choses tout en s'appliquant aus « reines » et aus « exploits merveilleux », s'est avili, comme le papier-monnaie s'avilit quand baisse le crédit, comme les mots abstraits s'avilissent quand la langue en abuse, comme *verté* s'est avili.

Et comme *verté* s'est refait une nouvelle santé — d'ailleurs déjà quelque peu ébranlée (« c'est la vérité pure, stricte », etc.) — en devenant *vérité*, *heur* a eu recours à un moyen semblable pour se reconstituer des droits perdus [1]. *Malheur* n'avait pas participé à la déchéance d'*heur* ; c'est sur *malheur* que se fait *bonheur*, ou plutôt, puisque *bon heur* existait déjà, nous dirons : c'est sur *malheur* que s'affermit *bonheur*. Car, sémantiquement, *bon* dans *bonheur* n'ajoute pas un iota à *heur*, qui, à l'égal de *chance* (« il a de la chance ») signifiait déjà intégralement « bonheur ». Je dirais volontiers que l'expression *bonheur et malheur* (identique à *heur et malheur* que Littré et le Dict. Gén. disent être encore employé) est l'équivalent de *bon-et malheur*, j'entens dire par là que, dans *bonheur* actuel, *bon* n'est plus pléonastique, comme il l'a été dans l'ancien *bon heur*, et devient parallèle à *mal*, opposé à *mal*, à l'*heur* duquel il a participé ainsi, comme quand je dirais : la *pré-* et *postposition* (d'un adjectif, p. ex.).

Voilà donc *bonheur* venant se substituer à *heur*, quand *heur* est devenu veule, employé lorsqu'il s'agit de personnes.

Mais *bonheur* n'était pas le seul substitut possible et réel d'*heur*. Il y avait *chance*, *fortune*, *bonne fortune*, *plaisir*, tous héritiers se partageant le patrimoine d'*heur* et l'ajoutant au

1. Il est bien inutile de dire que, à aucun moment, nous n'avons pensé à attribuer la disparition d'*heur*, monosilabe dès le XIVe s., à une collision avec *heure*, malgré des contacts regrettables (« combien d'heur et de jours », « que notre heur fût si proche », etc.).

leur propre, non pas sans que cet accroissement sémantique ne modifie leur nature, sans doute, et, peut-être ne change le cours de leur destinée. Car aucune parcelle ne se détache de l'édifice sémantique d'une langue sans entraîner presque fatalement des mouvements dont l'importance est disproportionnée à la futilité apparente de la cause qui les produit (cf. la disparition d'*ouïr* dans *La faillite de l'étymologie phonétique*).

Chance, *fortune*, *plaisir*, venant se substituer à *heur* employé en parlant des personnes, allaient-ils se substituer à *heur* en parlant des choses ?

Ma brochure allait-elle avoir la *chance*, la *fortune*, la *bonne fortune*, le *plaisir* de plaire à mon ami? La *joie*, la *félicité*, les *délices* de lui plaire ?

Impossible!

Ainsi *heur* trouvait un dernier refuge dans le cas où il était employé en parlant des choses,... un refuge jusqu'au moment où la langue aurait trouvé un substitut convenable à cet emploi.

Et qu'a-t-elle trouvé ? *Avantage*, *don*.

Je ne dédaigne ni *avantage*, ni *don*. Mais je constate que ce sont, relativement, des néologismes qui ne valent peut-être pas plus que mon *heur*, qu'on surcharge sémantiquement *avantage*, *don*, comme on a surchargé *heur* ; et, en prévision du danger qui les guette de ce fait, je me demande : quelle surprise réserve à nos descendants ce mouvement lexical, si disproportionné par son ampleur à la perte du petit mot *heur*, perte que les lexicografes enregistrent comme un incident sans conséquence, comme un simple « fait divers » de journal ? πάντα ῥεῖ.

Exemple peut-être unique d'une décadence aussi rapide, dès la fin du XVIIe s., *heur* n'était plus sinonime de *bonheur* : « Et que l'heur d'être aimé n'est pas toujours bonheur. »

Et Labruyère dit avec beaucoup de raison et de bonheur : « *Heur* se plaçait où *bonheur* ne saurait entrer ; il a fait *heureux* qui est français et il a cessé de l'être. » Mais, comme Voltaire, il se trompe en affirmant qu'*heur* a cessé d'être français, puisque nous l'employons encore, et en pleine connaissance de sa valeur héritée, ce qui ne serait pas le cas si nous l'avions réalisé par réadoption.

Cet arrêt dans la substitution à *heur*, cette obstruction de la part d'*heur*, employé en parlant des choses, à l'évolution d'*heur* en parlant des personnes, sont-ils conformes à la langue en évolution ?

Ils sont l'essence même de la substitution d'un mot à sémantique multiple, d'un mot ayant simplement un sens figuré à côté d'un sens propre, s'effectuant par un autre mot dont la malléabilité, l'élasticité n'est pas la même que celle du mot auquel il se substitue.

Or, par quoi se distingue *heur*, en parlant des personnes, d'*heur* en parlant des choses ? Par un emploi au sens propre d'un emploi au sens figuré.

Heur, devenu inapte à être employé en parlant des personnes, est remplacé dans ce cas par *bonheur*, *chance*, *plaisir*, etc. ; mais ceus-ci ne conviennent pas aus choses, ausquelles il faut un autre substitut, et, en attendant — l'attente est plus ou moins longue — *heur* continue à faire l'office auquel il a été appelé... appelé improprement, peut-être, mais qu'il remplit par usurpation, par une usurpation à laquelle la langue a consenti, qu'elle a consacrée.

Heur en parlant des choses était impropre, puisque *heur*, pas plus que *bonheur*, ne devait avoir la propriété de s'appliquer aus choses, et que, à l'heure actuelle encore, nous rejetons « si cette brochure aura le bonheur de vous plaire ». La langue n'y consent pas.

Y aurait-elle à la longue consenti ?

On ne le saura que par déduction résultant de cas semblables à celui d'*heur*, mais non de l'historique d'*heur* lui-même ; car *heur*, en parlant des choses, avait trouvé un remède efficace à sa défection pour cause de démonétisation par excès d'enfase, en même tens que *heur*, en parlant des personnes, avait trouvé le sien dans *bonheur*, *chance*, *fortune*, *plaisir*.

Alors, pourquoi *heur*, en parlant des choses, a-t-il persisté jusqu'à nos jours, s'il a trouvé un remède efficace en même tens que *heur* en parlant des personnes, et quel est ce remède ?

Ce remède, contemporain de *bonheur*, était *don*, *avantage*. Ce remède, on le voit, n'était pas unique. A la substitution de *heur*, en parlant des choses, il ne s'imposait pas un remède unique, pas plus qu'à celui de *heur*, en parlant des personnes : indice d'hésitation dans l'application térapeutique. Cette hésitation pour *heur*, en parlant des choses, se justifie.

La marquise de Sévigné, par exemple, disait *don de plaire* — nous disons même *don de déplaire* — et nous l'imitons; mais, en l'imitant, nous commettons une faute, à l'usage de laquelle la langue a peine à donner son consentement : en effet, c'est la faute même qu'elle répudie, lorsqu'elle s'oppose à « une chose a le *bonheur*, le *plaisir*, la *chance* ».

Une chose a le don est la consécration d'un emploi identique à *une chose a l'heur*, tel que le faisait le XVIIe s., par figure, identique à *une chose a le bonheur*, le *plaisir*, etc., tel que nous le répudions aujourd'hui, et nous acceptons *une chose a le don* (de plaire), comme un pis-aller, autorisé par des auteurs en mal de substitution lexicale, puisque *don* présente le même obstacle que *bonheur*, etc. à être appliqué aus choses, et que la langue devrait l'écarter au même titre que *bonheur*, etc., puisque *heur*, sémantiquement atté-

nué, depuis qu'il est dépouillé de son « bonheur » d'autrefois, depuis qu'il est « dépersonnalisé », est toujours là pour nous dire qu'il n'a pas été guéri, qu'on ne l'a pas remplacé efficacement, et qu'il a encore le droit de vivre.

Avantage, qui sort complètement de son aire sémantique pour signifier notre *heur* — *à l'avantage de nous revoir* occupe une rubrique spéciale dans le Dict. Gén. — et qu'un auteur, en 1690, dit être « façon de parler bourgeoise », et Littré « aujourd'hui, formule de politesse » était encore plus précaire que *don*.

Qui trionfera de *bonheur*, etc. ou de *don* et *avantage* dans la place qu'occupe encore *heur* chancelant ?

Évidemment *don* et *avantage*, *don* ou *avantage*. Quant à *bonheur*, *chance*, *fortune*, *plaisir*, leur tour n'est pas près d'arriver, et, s'ils sont jamais « ministrables », ce ne sera qu'à la suite de quelque catastrofe survenant à *don* et *avantage*, les mots d'aujourd'hui déjà et de demain, les mots que, comme pis-aller, nous traînons depuis la fin du XVIIe s. et qui ne régneront sans entrave qu'à la mort d'*heur*.

Ces faits concernant *heur* répètent, de point en point, ceus qui se sont déroulés pour l'ancien *affermer* [1], lequel signifiait « affermir » et « affirmer » et qui, sous l'action de *fermer* « **firmare** », rendre ferme, devenu *fermer* « clore avec un fer », se trouve dénaturalisé de « ferme », et doit se renaturaliser à « ferme ». Il devient *affermir* (comme *bonheur* succédant à *heur*), qui n'atteint pas « affirmer » (l'emploi figuré, comme l'*heur* employé par moi). *Affermer* (comme *heur*) continue à faire l'office d' « affirmer » (on *afferme* qu'un remède *affermit* les chairs), jusqu'à ce que « affirmer » trouve un substitut qui satisfasse sa séman-

1. Les faits que je résume ici sont exposés dans une étude qui fera partie du volume publié par l'École des Hautes Études à l'occasion de son cinquantenaire.

tique révoltée contre *affermir* et que *confirmer* vienne lui offrir *affirmer* (comme *avantage, don* viennent relever *heur* de son rôle provisoire, que nous pourrions encore rendre définitif à l'heure qu'il est, si tel était notre plaisir).

En disant « si cette brochure aura l'*heur* de vous plaire » et, d'autre part « j'ai le *bonheur* (etc.) de vous l'envoyer », je me trouve encore à l'étape de *heur-bonheur* correspondant à celle d'*affermer-affermir* que représente Amyot. Mais « si la brochure aura le bonheur (etc.) de vous plaire » a été prévenu par « si la brochure aura le don (l'avantage) de vous plaire ». Et, à moins d'une réaction raisonnée et plus ou moins rétrograde, cette dernière sera définitivement consacrée par la langue. *Heur* n'aura plus qu'à disparaître totalement, laissant *don* et *avantage* seuls maîtres de la place, en face de *bonheur, chance,* etc.

Heur a péché par son emploi enfatique à l'excès. Son état patologique, s'il n'était pas immédiatement suivi de mort, devait, conformément à son origine, passer par une étape transitoire que représente son emploi exclusif en parlant des choses. Pour que cette agonie soit elle-même conforme à l'état patologique d'un mot, il fallait que, dans cet emploi réduit, *heur* n'eût plus l'effet délétère qu'il avait dans l'emploi d'où il a été évincé, et où la nature de ses substituts lui enjoignait de se dédoubler — *bonheur, plaisir,* etc. moins accessibles à l'emploi figuré que *don, avantage.*

Les rôles d'*heur* dédoublé ne sauraient être renversés que si mon explication de sa disparition par deus étapes successives est fausse, et si l'historique d'*heur* en voie de disparaître a, cronologiquement, une apparence trompeuse.

Admettons néanmoins, pour un instant, la réalité de ces rôles renversés. Il est évident que, dans ce cas, les mots actuels *bonheur, plaisir,* etc. seraient diminués de la

succession d'*heur*, et que *don*, *avantage* en seraient d'autant augmentés, les uns et les autres étant aujourd'hui héritiers légitimes d'*heur*, avec cette restriction cependant que, dans certains cas, d'autres substituts aient pu se présenter.

Que l'on remplace *heur* par *don* ou *avantage* dans les exemples fournis par Littré, on verra qu'il n'en résultera que des frases dont la compréhension ira de la possibilité à la réalité actuelle, et ne sera jamais impossible : la révolte de *bonheur*, etc. contre « si ma brochure aura le bonheur de vous plaire » est plus catégorique, plus décisive — nous voudrions pouvoir dire plus excessive — que celle de *don*, *avantage* contre « si ma brochure aura l'heur de vous plaire », et il est naturel que la moins catégorique puisse se substituer à l'excessive, tout en en atténuant la portée sémantique (« Reine, avantage de l'univers »).

Mais, dira-t-on, à quoi bon cette remarque, pour le moins fastidieuse, et où voulez-vous donc en venir ?

Je veus chercher à démontrer que le fait — inconcevable, selon nous, pour *heur* — existe réellement dans la langue, et traiter d'un cas où la substitution du mot se présente en sens inverse de celle d'*heur*, c'est-à-dire débute par l'emploi figuré, et où le substitut du figuré s'impose à l'emploi du sens propre et en détruit complètement l'existence primaire.

Je veus chercher à convaincre que *La faillite de l'étymologie phonétique* n'est pas un titre de réclame, mais qu'il renferme l'expression exacte de ma pensée, que je résume ainsi : l'étimologie primaire n'a souvent qu'une valeur fugitive : une fois embarqué, le mot français vogue où le pousse le français, obéit à l'étimologie populaire, devient papillon, de crisalide qu'il était et à l'état de quoi il reste selon les lexicografes.

DÉGOUT VIENT DE GOUTTE

Les verbes composés gardent intacts les radicaux du verbe simple, tant que leur parenté sémantique est sensible pour l'étimologie populaire ; *mêler : démêler, emmêler, entremêler, remêler* [1]. Ils les gardent intacts à plus forte raison, lorsque verbes simple et composés risquent, par leurs formes, de se confondre avec quelque autre verbe de sens différent ;

lacer, délacer sont bien distincts de *lasser, délasser* (comme *tacher* et *tâcher* le sont aussi). En est-il de même de

goût, dégoûter vis-à-vis de *dégout, dégoutter* ?

Littré nous dit bien que *dégoût* — et toute sa famille — a un *ou* long « ce qui le distingue de *dégout* ». Je ne sais si Littré lui-même prononçait *dégoût, dégoûter, dégoûtant* avec *ou* long ; ce que je sais, c'est que, actuellement, il serait bien difficile de trouver une seule personne qui prononçât ainsi. Nous disons *dégout, dégoutter, dégouttant* absolument comme les mots correspondants venant de *goutte,* et conformément à *égout, égoutier, égouttage, égouttement, égoutter, égouttoir, égoutture.*

« *Dégoûter,* composé avec la particule *dé* (lat. *dis*) et *goût* » est une étimologie grafique, et elle est incorrecte comme étimologie fonétique, puisque nous disons *dégoutter.* Un dictionnaire de la langue actuelle, conformément aus explications données par celui auquel nous empruntons l'étimologie (D. G.), devrait dire, s'il s'en tient à la grafie traditionnelle de l'Académie :

« *Dégoûter,* composé avec la particule *dé* (lat. *dis*) et *goût,* a rejoint au . .e siècle le verbe *dégoutter,* composé de la particule *dé* (lat. *de*) et *goutter.* »

1. Littré : partout la prononciation *é*. Dict. gén. : *é* dans *mêler* et *è* dans les composés.

En proposant cette modification, qui implique, en réalité, un *dégoûter* II — comme le *fermer* actuel = « clore avec un fer » est un *fermer* II, mais à la différence près que *dégoûter* II enferme encore en lui toute la sémantique de *dégoûter* I (il la perdra bientôt) — je ne me base pas seulement sur le témoignage, de valeur irréfutable, que nous fournit la brièveté de l'*ou* qui faisait de *dégoûter* un *dégoutter* et que tout sentiment étimologique devait, semble-t-il, tenir à l'écart, au lieu de l'appeler.

Je me base aussi sur l'extrême élasticité sémantique d'une forme de la famille de *dégoût* qui, à l'élasticité nécessaire pour justifier ou excuser l'étimologie II joint en lui le point de contact le plus approprié à réunir *dégoutter* à *dégoûter*. Cette forme est *dégoûtant*.

Je ne prétens pas que *dégoûtant* devrait être restreint à signifier « qui inspire du dégoût » et « qui inspire de la répugnance, de l'aversion », cette segonde acception basée sur le fait que toute sensation des cinq sens est susceptible d'être soumise au « goût ». Mais que d'autres adjectifs (*écœurant*, *nauséabond*, *rebutant*, *révoltant*, *détestable*, *répugnant*, *fastidieux*, etc., etc.), dont plus d'un pourraient se réclamer de cette même qualité, et qui ne le font pas ! *Dégoûtant* est de tous ces concurrents le plus élastique : aussi nos dictionnaires, qui tiennent à leur définition étimologique, lui concèdent-ils, exceptionnellement, une rubrique spéciale où ils enregistrent sa valeur familière (« décourageant, rebutant, révoltant »). N'est-ce pas là une preuve que *dégoûtant* déborde de la sémantique que lui assigne son étimologie I, et que tout ce qui déborde de celle-ci est le minimum de ce qui revient à l'étimologie II ?

Dégoûtant doit nécessairement être, avec un sens péjoratif, « qui excède la mesure, qui regorge, qui déborde (en mal) ». Et d'où lui viendrait ce sens, sinon de *dégouttant*,

forme qu'il a prise depuis et qui s'impose à toute la famille? Et où se trouve le contact sémantique par où *dégouttant* pénètre dans *dégoûtant*?

Nos dictionnaires nous le révèlent : « Ils *dégouttent* l'orgueil, l'arrogance, la présomption », donc « ils sont *dégouttant* d'orgueil, d'arrogance, de présomption » > ils sont *dégoûtants* d'orgueil, d'arrogance, de présomption > ils sont *dégoûtants*.

Suintant, dans cette frase, pourrait tout aussi bien évoluer à « dégoûtant » ; il ne lui manque que... l'appeau qu'est *dégoûtant*.

C'est cette pénétration de *dégouttant* dans *dégoûtant* qui enrichit la sémantique de *dégoûtant* I.

Enfin, on nous dit que « *dégoût* a remplacé *dégoûtement* ». Si cela est vrai, pourquoi ce remplacement ? N'est-ce pas, parce que *dégout*, très ancien dans la langue, et venant à renier l'étimologie I de *dégoûter*, supprime *dégoûtement*, dont nous n'avons plus que faire ?

J'ai fait converger en *dégoûtant* l'étimologie II, à tort ou à raison, comme l'on voudra. Quoi qu'il en soit, et en n'accordant plein crédit qu'à l'évolution fonétique, laquelle est la preuve la plus tangible et la plus incontestable de l'évolution sémantique, je constate que toute la famille est actuellement dans le même cadre de l'étimologie II, et toute la famille se trouve maintenant munie de sa sémantique propre et d'une sémantique figurée, qui, par **gutta**, se prolonge bien au delà de **gustum**[1].

1. Il est inutile de rappeler ici qu'une pareille association entraîne des répercussions dans la matière lexicale, étrangère de forme, mais sémantiquement parente, du côté de *dégoutter*, répercussions dont il y a lieu de tenir conte dans l'histoire de ces mots parents — elles peuvent aboutir même à des catastrofes. En substituant dans la frase suivante, que je lis aujourd'hui même (*Liberté* du 3 mars 1920. Notes parisiennes) *dégouttants* à *trempés*, on prendra sur le fait un des mots prêts à rempla-

La pénétration, purement fonétique, de **gutta** dans **gustum** va au delà. **Gutta** s'est infiltré — et cela est naturel — dans l'opposé de *dégoûtant*, qui est *ragoûtant* (prononcé *ragouttant*).

Ragoûtant est « appétissant » au propre et au figuré. S'il n'a pas l'extension sémantique de *dégoûtant*, qui est son opposé, c'est précisément parce qu'il ne s'est pas enrichi d'un concurrent *ragouttant*, qui n'existe pas. *Ragoûtant* se tient dans les limites que lui prescrit *goût*, son étimologie. *Dégoûtant* les dépasse et de beaucoup : l'existence de *paroles dégouttantes* n'implique pas celle de *paroles ragouttantes*. Ce qui n'empêche pas que, formellement, *ragoûtant* a subi l'influence de *dégouttant*; car nous ne disons ni *ragoûtant*, ni *ragoûter*, malgré ce que dit Littré (on prononce « . . *oû* . . . De *re* et *agoûter*, forme inusitée, de *à*, et *goûter* »).

C'est, avons-nous dit, par l'emploi figuré que *dégouttant* a pénétré dans *dégoûtant*. Formellement, *dégoût*, *ragoût*, et leur famille n'ont plus rien à faire avec **gustum**. Sémantiquement, *ragoût* et sa famille dépendent uniquement (ou à peu près uniquement, cf. *vous n'êtes pas ragoûtant* = *vous êtes dégouttant*) de **gustum** ; *dégoût* et sa famille renferment côte à côte et « dégoûter » et « dégoutter ». Cette fusion semblera à certains esprits ne présenter aucun inconvénient ;

cer un défaillant : « Un agent de la brigade fluviale, assisté de quelques passants de bonne volonté, s'offrait de ranimer, par des tractions de la langue, le suicidé, un jeune homme dont les vêtements *trempés* sortaient, à n'en pas douter, de chez le meilleur faiseur ». On dit, à côté de moi, « dégoulinant », mot qui n'a pas les honneurs des dictionnaires, quoiqu'il soit fort usité partout. *Dégouliner* aura le sort de *regouler* « rebuter », que le Dict. de l'Acad. avait admis en 1694, qu'il a supprimé en 1878 (D. G.) et qu'a employé Voltaire (« vous devez être regoulé de Tancrède ») comme sinonime de *dégoûter*. L'un et l'autre de ces mots ont une transparence fonétique (*gueule*) qui leur interdit l'accès dans le bon langage à plus forte raison peut-être qu'à *dégouttant*. Et cependant voyez le sort que le bon langage a fait à *pétillant* !

mais en est-il ainsi pour tout le monde, et en sera-t-il ainsi toujours?

Je crois que, déjà, il n'en est plus ainsi. Je crois que nous assistons en ce moment à la relégation de toute la famille de *dégoûter* dans le langage bas. La famille de *ragoût* suivra vraisemblablement l'avilissement; car son parallélisme, à voir la facilité avec laquelle elle a suivi le sort de *dégoûter*, ne laisse pas prévoir sa réhabilitation.

L'intrusion de « dégouttant » dans *dégoûtant* est la cause même de la dépréciation subie. C'est l'image de ce qui est dégouttant (de sueur, de matières) venant à s'associer à « dégoûtant » qui a ravalé *dégoûtant*.

J'ai amené une Parisienne à prononcer ce mot : elle ne l'a fait qu'à contre-cœur, a rougi quelque peu, a cherché à se reprendre, et son mari, présent et également interrogé, m'a dit : « je cherche un terme un peu plus sélect ».

Il est donc à prévoir que, dans un tens rapproché, *dégoût*, *ragoût* et leur famille ne figureront plus dans les dictionnaires qu'avec la mention *vieillis*, et que, dans un avenir qui n'est pas lointain, ils seront enfouis dans quelque Godefroy qui, espérons-le, sera mieus fait que l'actuel. Les remplaçants, presque au complet, n'attendent plus que le moment d'entrer en fonction définitivement. C'est *ragoût* qui, vraisemblablement, sera le dernier traînard.

Il est pourtant bien certain que *dégoûtant*, à lui seul, ne méritait pas ce sort : « Goûtant la vie à la campagne », « dégoûté de la vie à la campagne ».

Il faut le réhabiliter, dirait sans doute Littré.

Il me paraît — mais ceci seulement sous bénéfice d'inventaire — qu'on en a tenté la réhabilitation indirectement, et non pas dans le sens qu'aurait sans doute désiré Littré. Pour ne pas dire « j'en suis dégoûté », qui est « j'en suis dégoutté », par un joli eufémisme qui fait échapper à

l'emprise de « dégoutter » en « dégoûter », et recourant au verbe simple, non sujet à cette emprise, on a dit *j'en ai goûté* (avec *ou* long) pour « j'en ai assez, j'en suis dégoûté». Née, sans doute, à Paris, la grande usine d'où s'écoulent — nous savons avec quelle rapidité — les néologismes brevetés, cette expression n'existe plus qu'en province. Mais, par un tour de main, dont la quasi instantanéité est également caractéristique de Paris, on en a fait *j'en ai soupé*, superlativisant l'idée de dégoût en en prolongeant la durée jusqu'à une heure avancée de la nuit. Je ne sache pas que, quoique appâté, *j'en ai dîné* ait jamais existé. C'est ainsi que *j'en ai soupé*, remonterait à la péjoravité de *j'en suis dégoûté*. Si *j'en ai dîné* en avait trionfé ou en était simplement concurrent, il est probable que cette interprétation ne me serait pas venue à l'esprit.

L'étimologie latine d'un mot ne peut être définitivement acceptée que s'il y a accord relatif de toutes les langues romanes dans sa sémantique. Le déploiement de cette sémantique peut, selon les langues, varier... non pas à l'infini, mais dans des bornes naturelles, que l'imagination de l'étimologiste, gouvernée par les faits, doit chercher à établir et doit pouvoir établir. Si ce déploiement échappe à son imagination, il y a grande probabilité que l'étimologie latine a dévié sous l'influence d'une étimologie segonde, d'une étimologie populaire.

L'étimologie populaire est, si l'on veut, un parasite de l'étimologie fonétique d'un mot, mais un parasite qui peut supprimer en entier la vie de celle-ci (Ex. *fermer*), ou vivre collatéralement (Ex. *dégoûter*) et, alors, nous venons de voir quelle conséquence il peut résulter de cette intime association, de cet attelage sous le même joug (Ex. *dégoûtant* ébranlé, caduc).

Le parasite qu'il s'agit d'extraire, étant nécessairement

d'une substance semblable à celle du cors (*fer* à *fermer*, *dégoutter* à *dégoûter*) dont il importe de le détacher, il va sans dire que l'opération de l'ablation se présente souvent comme d'une gravité telle qu'il peut paraître prudent de ne point l'exécuter.

Mais, est-ce une raison pour nier la présence du parasite, et est-ce une raison pour affirmer que ce parasite fait une fonction du cors ?

Il y a dans l'application de l'étimologie fonétique des opérations louches, même quand on ne peut la condamner péremptoirement sous prétexte que les preuves de culpabilité manquent, même quand on ne peut légalement la déclarer en faillite.

*
* *

On parle de remettre le français, et chaque langue romane, isolément sur le chantier où se travaille l'étimologie. Mais le moment actuel est-il bien choisi, le moment en est-il venu ? Ne sommes-nous pas condamnés, pour longtens encore, à nous contenter des œuvres imparfaites ou médiocres de l'heure actuelle.

Nous attendons la venue de l'homme assez désintéressé pour ne pas se soucier du renom d'étimologiste, assez puissant pour embrasser dans toute la complexité de la tâche du présent... et de l'avenir, l'ensemble latin, et pour permettre aus ouvriers régionaus d'accomplir un travail fécond.

Tant que ce vrai Messie attendu — il y en a eu de faus — ne sera pas venu, j'estime qu'il est présomptueus de la part des lexicografes régionaus de poursuivre la piste d'étimologies, qui, la plupart du tens, ne dépassent guère le seuil de l'imprimerie, ou tombent alors, quand elles ne

sont pas fausses, dans la banalité de faits connus par ailleurs et qui altèrent leur interprétation.

*
* *

Dans mes dernières études, je crois m'être soigneusement abstenu d'aborder tout problème dont la solution aurait pu être conditionnée par son existence au delà du territoire que comprent l'Atlas linguistique de la France — lequel n'est qu'une ébauche d'un travail restant à faire — j'ai écarté tout problème dont la solution exigerait la connaissance personnelle d'autres langues romanes que le français. Je crois ainsi m'être préservé des erreurs inévitables qui découleraient d'une documentation très incomplète sur des parlers romans qui me sont inconnus.

Aussi, je ne crois pas encourir le reproche que me faisait un de mes anciens élèves, et que voici :

« Pour *cheoir*, je vous ai déjà dit que les causes de la disparition me semblent plus complexes. Cf. la disparition de *cadere* dans l'Italie du nord, qui, dans ce cas, me semble propre à donner des renseignements fort utiles, parce que la substitution n'est pas consommée, de sorte qu'on peut en mesurer les étapes, et parce que les substituts sont fort variés. »

A cela je réplique : j'ignore complètement ce que l'équivalent de *choir* est devenu dans l'Italie du nord ; mais je sais que ce que l'on me dit s'y être produit et s'y produire n'a rien à faire dans le sort de *choir* en français, et qu'il y a d'autres causes à rechercher.

En effet, mon explication de la disparition de *choir* (*La faillite de l'étymologie phonétique*) est un fait qui ne s'est produit qu'en français littéraire, qu'en parisien, et qui a pour cause un fait littéraire, parisien. *Choir* n'a pas disparu

en France, où il n'est entamé — surtout dans le Midi — que par une imitation aveugle du français littéraire, imitation aveugle de l'intensité de laquelle mon travail sur les composés de *fermer* donne une idée, à mon sens, précise. Il n'y a, malgré cette puissance d'absorption de la part du français littéraire, aucune connexité géografique entre la disparition de *choir* en France et celle qu'on me signale dans l'Italie du nord (v. la carte *tomber* de l'Atlas); à plus forte raison n'y a-t-il aucune connexité de causalité entre Paris et le nord de l'Italie. Mon problème était parisien, celui de mon contradicteur est du nord de l'Italie, et je n'avais pas même l'obligation d'entrevoir la solution du mien au delà du département de la Seine (v. l'Atlas). On ne saurait s'être confiné davantage dans l'aire, hors de laquelle je me suis proposé de ne pas sortir.

OISELEUR « APICULTEUR »

Le journal « La Liberté » du 14 février 1920 contenait dans ses *Echos* une note où il était question d'*ézaleux* « possesseurs d'abeilles ».

Cette forme *ézaleux* me paraissant suspecte, je m'informai de l'origine de la note, et l'on voulut bien me répondre qu'*ézaleux* était une coquille pour *ézeleux* et que la note avait été démarquée du *Moniteur officiel* du 14 février 1870, où je trouvai ce qui suit :

« C'est demain lundi, 14 février, la saint Valentin, qu'on célèbre dans un grand nombre de localités du Nord et du Pas-de-Calais, comme la fête patronale des possesseurs d'abeilles.

« Il y a trente ans, il existait dans chaque village du canton de Laventie une société d'*ézeleux* (possesseurs d'abeilles)

qui, chaque année, le 14 février, faisait chanter une messe de saint Valentin à l'issue de laquelle on se réunissait à l'auberge pour dîner et pour raconter maints épisodes apicoles. Le chef-lieu et plusieurs villages conservent leur société d'*ézeleux*. Chaque société d'*ézeleux* élit annuellement un *roi*. Etc.»

Le canton de Laventie, dans le Pas-de-Calais, et confinant au département du Nord, se trouve dans l'aire où **apis** s'est conservé sous la forme d'*é*. Que devait être « possesseur d'abeilles » dans cette aire ? Evidemment *ézier*, dira-t-on. Mais *ézier* était déjà « rucher » (*Généalogie*..., p. 25). Du reste, l'élevage des abeilles ne constituant pas une profession exclusive d'autres, il est peu probable que les patois aient éprouvé le besoin d'un mot désignant l'éleveur d'abeilles, alors que la langue littéraire elle-même n'a que le néologisme *apiculteur*. Le besoin d'un mot parallèle à *apiculteur* n'a sans doute été éprouvé que lorsqu'il se fonda des associations, des « amicales » d' « abeillers ». Cette époque a coïncidé avec celle où le *vol dézé* était aussi bien le vol des *é* (des abeilles) que le vol d'*ézé* (d'oiseaus), c'est-à-dire avec l'époque où le produit fonétique de **apis** (*é*, *és*) se confondait avec celui de **aucellum** (*oisel* > *esel*), et d'où, par cette confusion, intolérable pour les deus mots, naquirent (*mouche* d')*essaim*, *ep* (de *wep* « guêpe »), d'une part, et d'autre part, entre autres, les formes d'*oiseau* empruntées au français.

Qu'était *ézeleus*, qui est en français *oiseleur* (à côté de *oiselier*)?

Il fallait qu'il ne fût rien sémantiquement pour que « apiculteur » pût devenir « aviculteur », comme il fallait que *cheminot* ne fût rien avant d'être ce qu'il est actuellement. Dira-t-on qu'à Laventie l'abeille était *é*, ce qu'elle est encore aujourd'hui, et que le possesseur d'*é*(*s*) était un *oiseleur* ?

C'est précisément le mérite de notre métode de m'avoir obligé d'admettre la nullité sémantique d'*ézé* — avant d'avoir connu *oiseleur* dans l'aire d'*é* « abeille » — et *oiseleur* « possesseur d'abeilles » en est une confirmation matématique. C'est précisément parce que *oiseleur* ne pouvait plus être « oiseleur » qu'il a pu devenir « apiculteur », éleveur d'*és*.

Si bienvenue qu'elle soit, cette confirmation de la confusion d'**apis** avec **aucellum** en un mot sémantiquement neutralisé, qui pouvait être soit *oiseau*, soit *abeille*, ne nous était pas indispensable : elle est, en termes absolus, la répétition de celle que j'ai constatée au point 279, où les abeilles sont des « petits oiseaux » sans en être; car on n'y dit pas *dé tyoz ézé*, comme on dirait si elles en étaient, on dit *dé tyo ézé*, parce qu'elles n'en sont pas.

Le point 279 est à l'extrême ouest de l'aire **apis** > *é*; *ézeleus* est à l'extrême nord de la même aire.

Tels sont les « Denkvorgänge, die zu ergründen uns häufig genug nicht mehr möglich ist ». Ces *Denkvorgänge* « gehen mehrfach auf Erwägungen eines Einzelnen zurück, der für andere massgebend gewesen ist ».

Ces paroles sont extraites d'une critique de mon travail sur les noms de l'abeille, critique que je me proposais de passer sous silence : mais les paroles citées sont tellement déprimantes, font entrevoir dans l'étude des langues romanes une science si peu intéressante dans le concert des autres sciences, que je me dépars de ma première résolution. Aussi bien ce que j'en dirai n'aura-t-il trait qu'à la question qui nous occupe dans le présent article. Ce ne sera qu'un échantillon, qui permettra de constater que les paroles ci-dessus sont justifiées en tant que s'appliquant à leur auteur.

La critique, parue dans le *Literaturblatt für germ. und rom. Philologie*, n°s 11 et 12, 1919, où elle n'occupe pas moins de quinze colonnes serrées, travestit ainsi les résultats ausquels fait allusion notre article :

« Die Ausführungen über die verschiedenen dialektischen Ersatzwörter für *apis* und für *examen* kann ich nur zum Theil andeuten » [fort heureusement pour moi, car on va voir par les lignes suivantes comment il aurait interprété ces substituts, dont l'examen exige un certain effort d'intelligence et... une lecture attentive. Quelle que soit la valeur de mon livre, il n'est pas de ceus qu'on lit en chemin de fer et à la vapeur]. « Da ist zunächst *ezé*, das eigentlich *oiseau* entspricht, aber durch die lautliche Beziehung zu *es* « Biene » als die längere Form für das zu hurze *es* eintritt », [cette interprétation d'*ézé*, fort heureusement, n'est pas née dans mon cerveau, et n'a pu en sortir, par conséquent. Je serais bien affligé d'avoir à la revendiquer. Je crois que chez aucun peuple un mot télescopé n'a été un *Ersatzwort*] « was wiederum zur Folge hat, dass für Vogel » ein anderer Ausdruck eintritt und zwar zumeist « Sperling » [et que l'« abeille » reste un *oiseau*, tandis que l'*oiseau* devient *moineau* ! « Voilà pourquoi votre fille est muette »].

Ce qui est un *Ersatzwort* est, selon la *Généalogie*... une cause *zum Ersatz* ; mais cette petite distinction de cause et d'effet n'a pas d'importance dans une critique qui, d'un bout à l'autre, témoigne chez l'auteur d'une incompréhension à peu près complète, d'une stupéfaction de Sélénite devant des faits constants de la linguistique patoise et de l'acharnement de son tir sur des buts imaginaires ou imprécis.

J'en recommande vivement la lecture à ceus que M. Meyer-Lübke y appèle mes « apprentis » et dont,

presque tous, par leur savoir, pourraient être mes maîtres, quoique moins éminents que M. M.-L. Ils y verront ce qu'ils ont perdu à vouloir avec moi faire un saut dans l'« incertain », où l'on est constamment mis en face de problèmes d'ordre matématique[1] — effroi des romanistes — dont la solution, pour ardue qu'elle puisse être parfois, conduit à des résultats conformes aus lois matématiques et ils y apprendront à retrouver la grand route, la « gangbare

1. De là des aveus naïfs, pareils à celui-ci : « Vor allem aber sind für mich die Grenzen unseres Erkennens enger als... » Ce qui va au delà de son *Erkenntniss* actuelle est nul et non-avenu, et ne la modifie en rien. Mais alors pourquoi s'aventurer et s'empêtrer dans l'inconnaissable ? Le *Romanisches etymologisches Wörterbuch* n'est-il pas le dernier mot de la science ? Etait-ce pour avoir l'occasion d'établir des parallèles ridicules entre le *chant* (du coq) et *Gsang* (du coq ? !) zurichois (qui lui paraît « geziert », à lui « der ein stark ausgesprochenes Mundartgefühl hat » !), ou l'identité de capacité substitutive de *Ross* (allemand suisse — « cheval » patois) et de *Pferd* (allemand que les Suisses apprennent à l'école — « cheval » littéraire), d'une part, et de *cabal* provençal et *cheval* français, que les gens du Midi estropient à qui mieus mieus, pourvu qu'il ne soit pas *cabal*, forme à laquelle retournerait un *cheval* emprunté au français, si l'évolution n'était obstruée pour cause étimologique (cf. les cartes *chaudière*, *chenille*, *charpentier*, etc., etc.). Y a-t-il en Allemagne un territoire de grandeur à peu près équivalente à celle du provençal, où l'on ait eu *Peipe* « pipe » et *Perd* « cheval », et où l'on dise maintenant *Peipe* et *Pferd* ? Voilà le parallèle ! Celui que l'auteur établit est excusable, peut-être, puisqu'il n'a rien compris ou à peu près rien compris de ce qu'il a lu ; mais que dire d'une revue critique qui accueille de semblables insanités ? Etait-ce encore pour substituer à la fonction de la respiration (assez répandue parmi le peuple !) une fonction exclusivement exprimable par un terme savant (: *respirer* — respiration artificielle peut-être ? — « Unbedenklich ein Latinismus » ! A ce propos nous apprenons que *hoffen* « espérer » appartient à la « höhere Sprache », un paysan — contrairement au paysan français qui dit *espérer* « attendre » — étant rarement « in der Lage *ich hoffe* zu gebrauchen » (ô les malheureux ! Ils n'avaient aucun équivalent ?) Les Bâlois sont mieus partagés : ils disent même *Hoffnig* pour *Hoffnung* — et les femmes sont *i der Hoffnig* — alors qu'ils disent *Wasserleitung*, *unter der Bedingung*. Remarquez que les patois de la Suisse allemande ont été de

Strasse », où ils entendront à nouveau les ritournelles des orgues de Barbarie.

Cela dit, je m'empresse de reconnaître que deus fautes de l'Atlas, relevées en une note au bas de la première colonne (points 896 et 897 de la carte *j'allume* de l'Atlas où il y a la forme de l'infinitif au lieu de celle du présent de l'indicatif) sont réelles. J'en prens ma part de responsabilité : la frase *j'allume ma pipe*, dans mon questionnaire, n'aurait pas dû figurer entre deus questions à infinitif (entre *jouer aus quilles* et *fumer un cigare*). Ces deus fautes, depuis plusieurs années déjà, figurent dans les Errata que contient le Supplément, non encore publié par suite des circonstances que la guerre nous a créées. Je m'en suis aperçu en étudiant à l'École des Hautes Etudes les cartes *allumer*.

L'ANALOGIE RÉPARATRICE

On nous a enseigné que le latin gérait sémantiquement le français jusqu'à nos jours. Nous n'en croyons rien : le Français gère lui-même sa maison.

On nous a enseigné que, souvent, le latin littéraire avait enrichi la langue française inutilement. Nous n'en croyons rien : le latin littéraire a été un remède propre à guérir.

J'ai cru comprendre que l'analogie fonétique n'était

tous tens en usage constant chez les professeurs universitaires lorsqu'ils ne sont pas en chaire — en tant qu'ils sont indigènes, bien entendu). *I hoffë n es längt.*

Tout cela pour s'éviter deus additions : combien y a-t-il de mots qui possèdent indûment l'*s* latine devant consonne, et combien y en a-t-il parmi eus qui sont d'essence sémantique populaire et qui « tournent » autour d'*esprit*, mot qui a toujours été savant de forme, quoique populaire de sémantique ? Les résultats des opérations sont des preuves parlantes. Les sciences matématiques n'ont plus qu'à se bien tenir en face la linguistique.

souvent qu'une maladie qui affecte les mots. Je n'en crois rien : l'analogie fonétique est un remède propre à guérir.

C'est ce dernier point que je me propose ici de mettre en lumière par un ou deus exemples.

Le lecteur ne manquera pas de dire : *fermer « clore avec un fer »*, *affirmer n'est pas affirmare*, *dégoûter n'est pas dégoûter*, c'est un véritable pot-pourri que l'on nous joue là. Et le lecteur aura raison. Mais il me permettra de lui poser la question suivante : les airs qui composent ce pot-pourri sont-ils violemment conjoints ou naturellement assortis, forment-ils, avec le quatrième air, que nous allons faire suivre, un tout logique, une succession naturelle ? Si cela est le cas, notre pot-pourri, qui n'est pas d'origine artificielle, qui n'est pas né sous la pression d'idées préconçues, mais est uniquement sorti d'études isolées sur certains mots d'où résulte, sans que nous le voulions, l'enchaînement des airs, ne peut être qu'un échantillon des gestes qui se reproduisent constamment dans la langue, échantillon qui est autre que ceus que l'on nous a présentés jusqu'ici.

A l'aspect d'une langue qui présente, d'une part, une matière vieillissante, malade, agonisante ou morte, d'autre part, une matière nouvelle ou grandissante, je me demande si cette dernière ne se présente pas sous le jour d'une matière guérissante, térapeutique, succédant à une matière malade et disparue, patologique, sujette à la mort et soumise à la revivification.

Les mutations dans la matière linguistique, dans quelque ordre grammatical qu'elles se produisent, les nouvelles formations, les nouvelles étimologies, l'analogie enfin ne sont-elles pas, ou toujours ou souvent, de nature réparatrice — ou ne sont-elles que fortuites, dons de Jupiter ?

La première opinion, à laquelle j'adhère, est-elle contraire à la nature, la segonde, qui est fort répandue, est-elle

plus explicative d'êtres vivant, revivant, se transformant, « se mourant », morts.

On m'a reproché (à propos de ma brochure *Pathologie et thérapeutique verbales*) de conduire les jeunes linguistes dans une salle d'hôpital. Qui dit mort, dit maladie ; qui dit transformation, dit guérison ; qui dit vie, dit nécessité de vivre ! Où devais-je donc les conduire ? Au bal masqué, où tourbillonnent les mots, et où des maîtres de danse, à chaque entrée et à chaque départ, enregistrent des noms sans autre formalité d'enquête sur les causes de départ et d'arrivée, pas plus d'ailleurs que sur celles qui font changer de masques aux premiers participants ?

L'analogie fonétique est, nous dit-on, une force qui s'impose. Je crois qu'elle est aussi — et surtout, avant tout — une force appelée pour trancher des équivoques, et elle fait ainsi le même office que les substituts d'un mot prêtant à équivoque. Je crois qu'il ne faudra reconnaître la part de la première (analogie créatrice) que lorsque la part de la segonde (analogie réparatrice) aura été défalquée. Je crains bien que cette dernière ne soit de beaucoup la plus considérable.

Loin de moi l'idée — pour le moment du moins — de ne faire de l'analogie fonétique qu'un auxiliaire térapeutique : je n'entens qu'en restreindre l'activité inhérente à sa puissance naturelle, j'entens distinguer l'analogie réparatrice de l'analogie créatrice — quitte à reconnaître, peut-être, que le secret de la force de cette dernière est précisément la force de la première.

Si, dans la substitution lexicale — et l'analogie produit une substitution lexicale — le sistème du moindre effort doit entrer en ligne de conte, il est évident que le minimum de l'effort est représenté par le recours à l'analogie, qui n'est qu'une substitution partielle et, souvent, un pis-aller,

en lieu et place d'une substitution totale, difficile ou impossible.

C'est bien sous ce jour que va nous apparaître l'analogie réparatrice, et nous allons voir l'accueil qu'elle a trouvé.

L'analogie réparatrice va nous montrer que l'analogie, telle qu'elle a été considérée jusqu'ici, est une puissance latente, passive, qui ne devient active que si d'autres mots, en détresse lexicale, en déclenchent le jeu, et qui ne joue qu'à défaut d'autres moyens térapeutiques, notamment à défaut de substitution lexicale complète, ou comme moyen moins radical.

Nous allons voir que *ter* « tendre », de **tenerum** latin, fait au féminin *terte* sous l'action analogique de *vert verte* — mot capital de la seule classe où *ter* pouvait trouver un appui analogique, mot par lequel seul *ter* avait accès dans cette famille (*ouvert* ? *désert* ? *offert* ?).

Est-ce à dire que *vert verte*, mot désignant une couleur, ait usé de sa puissance analogique sur *ter*, mot complètement étranger à la catégorie de ceus qui désignent une couleur, mot opposé même, puisque *vert verte* a, dans certains parlers, le sens de « crû, crûe » (*viande verte* même), lequel est le contraire de « tendre » et le sera notamment dans le cas précis où nous verrons *vert verte* agissant sur *ter* « tendre » ? [1]

1. Il faut se garder de chercher dans *terte* un point de contact sémantique avec *verte* (dans un sens affirmatif ou négatif). « Vert » est bien l'opposé de « blet, tendre », et, dans certains parlers, l'équivalent de « crû, non sec, non séché, non fumé ». En certaines régions de France, « crû » est *vert*, et de la *viande verte* est de la « viande fraîche », opposée à de la viande fumée. A *dürre Oepfelschnitz, dürre Bohne, dürrs Schwinigs*, on oppose, à Bienne, *grüne Oepfelschnitz, grüne Bohne, grüns Schwinigs*, c'est-à-dire des quartiers de pommes non séchés, des haricots non secs, de la viande de porc non fumée.

Terte, calqué sur *verte* par rapprochement d'idée sémantique (affirmatif ou négatif), tenant par là de « terte-verte » (ou « terte-non verte »),

Pas le moins du monde: *vert verte* n'apparaîtra que comme une échappatoire, comme un refuge où le féminin de « tendre » sera à l'abri d'un ennemi qui en fait un mot équivoque. Ai-je alors le droit de dire que *vert verte* a une vertu analogique ? Oui, certes ! Mais cette vertu n'est faite que de la misère lexicale de *ter*, de la nonchalance ou de l'incapacité ou de l'impossibilité d'une substitution lexicale complète, qui atteindrait et *ter* et son féminin.

Sans sa valeur térapeutique, je ne comprendrais pas l'évolution de *ter* à *terte*, je ne pourrais considérer comme scientifique l'affirmation que *terte* a été fait analogiquement à *verte*, et nous avons, pour le moment, le devoir de n'accepter que sous bénéfice d'inventaire, bien expressément manifesté, toute affirmation semblable, non basée sur des causes qui ont produit l'analogie : nous devons tout d'abord en reconnaître la valeur utilitaire, avant de la faire manœuvrer dans le vide.

Est-ce avec cette réserve que les romanistes ont eu recours à l'analogie pour expliquer les singularités lexicales, quoique l'un de leurs chefs, analogiste fécond, les invite à ne pas faire de « saut dans l'inconnu » (*Literaturblatt für germ. und rom. Phil.*, 1919, p. 386)?

L'attribution de *terte* à l'analogie de *verte* sans l'appui d'une causalité qui l'excuse, et qui y dévoile une force inhérente, à laquelle on a eu recours dans d'autres cas, est aussi téméraire que le serait le recours à l'analogie de *ex-*

et s'opposant, sous ce vêtement, à « pomme (de) terre » — qui est, *indubitablement*, le point de départ de la formation *terte*, dont l'efficacité, en même temps que l'existence, cesse presque immédiatement au delà (seuls des fruits sont *tertes*) pour laisser le champ libre à *tère*, féminin concurrent — cela est impossible. Il n'y a pas plus du côté de « pomme de terre » que du côté de « tendre » un rapport sémantique possible avec *verte*, que ce rapport soit imaginé affirmatif ou négatif.

perte ou de *Gilberte*, et le chois que l'on ferait de *verte*, dans la détresse qu'amène *ter* « tendre », serait personnel, fantaisiste.

Que cherchait *tère* en *verte* ? Uniquement un mode de devenir un adjectif, de substantif qu'il était, par son télescopage avec *terre* dans l'unique emploi de *pomme-ter* = « pomme tendre » et « pomme de terre ». *Terte*, conformément à son origine, deviendra sémantiquement un autre mot que *tère*, avec qui il cohabitera (Saint-Pol : fém. *ter* ou *terte*), laissant à ce dernier la place légitime et se réservant seulement le sens matériel (*pomme terte* > *terte-poire*, mais non pas « ma *terte* mère »).

S'agit-il là d'une analogie active de la part de *verte*?

Qu'a cherché *mûre* (**matura**) en devenant *mûrte*? Uniquement un mode de devenir exclusivement et expressément un adjectif, et même un mode de devenir possible dans une *mûre mûre* (**mora matura** ou **matura mora**). « Quand les mûres sont mûres, le raisin est mûr » est une phrase que j'ai souvent entendue. (Voir à propos de la forme française *mûre* « **mora** » : l'*Appendice* à la fin de cet article.)

Que cherche le féminin de *dur*, en devenant *durte* ? (Ici nous sommes réduit à de pures hipotèses). A devenir plus essentiellement adjectif, parce qu'il est aussi employé comme substantif (être couché sur *la dure*, en voir de *dures*) ? A rematérialiser un adjectif qui s'émancipe au figuré (une viande *dure* à digérer, avoir la vie *dure*, une pelle *dure* à manier) ? [1]

C'est plausible, probable, très probable ; mais il nous est impossible de le démontrer. Rien ne serait plus facile que

1. Je ne crois pas que *dur* soit exclusivement **durum**, pas plus que *maison*, *hôtel* ne sont exclusivement **mansione**, **hospitale**. J'espère pouvoir le démontrer dans une prochaine étude.

de le démontrer, si notre Atlas n'était pas une œuvre très incomplète[1] : nous n'avons qu'accidentellement la forme féminine de *dur*, et là où nous l'avons, elle se trouve englobée dans l'aire *murte* « **matura** ».

Si *durte* coïncidait géografiquement avec *murte*, la géografie linguistique nous autoriserait à affirmer que le féminin *durte* est dû à une nécessité imposée par l'emploi de *dur* comme substantif ; car une analogie adventice ne couvrirait pas l'aire d'une analogie nécessaire ou utilitaire. Nous ne pouvons l'affirmer.

Et si la géografie linguistique nous obligeait à reconnaître dans *durte* une simple imitation non-utilitaire de *murte*, alors nous poserions la question : est-il convenable que nous appelions du même nom d'analogie et l'analogie réparatrice, utilitaire, primaire de *murte*, et l'analogie adventice, non-utilitaire, imitatrice, secondaire, simulatrice d'utilitarité.

Si *dure*, *sure* « acide », dédaignant leur parenté fonique avec *obscur*, *pur*, *súr*, *futur*, prennent modèle sur *murte*, dont le modèle m'est inconnu, en tant que immédiatement fonique (*..urte*, *..eurte*) et doit être cherché bien loin (*forte*, *morte*, sinon *verte*), il est évident que *múr*, *dur*, *sur* (Saint-Pol : *surt*) n'ont pas été individuellement, simultanément et identiquement mis en mouvement vers *murte*, *durte*, *surte*, et que, à côté d'une analogie utilitaire pour l'un ou l'autre, il y a analogie adventice pour l'un ou l'autre.

*
* *

Si *bleu* donne au féminin *bleuze*, et *bleuve* — nous écartons, bien entendu, tout lien traditionnel de cette forme

1. Encore une fois, je le répète, personne n'est plus persuadé que moi de l'insuffisance de l'Atlas ling. de la France.

avec d'anciennes formes ayant les consonnes *f* et *v* — il y a dans l'analogie qui les produit non pas exubérance, racolage, mais secours térapeutique. En face de *blanc-blanche*, *brun-brune*, *vert-verte* — *bleu-bleue* ne va pas : l'action analogique s'exerce des trois premiers sur le quatrième.

Verte — il en est de même des autres — dont le masculin est *vert*, avec *t* encore prononcé, ne peut entrer ici en fonction térapeutique, l'état fonétique, puissant tiran, s'y oppose. Ce sont cependant ces mots qui constituent l'action analogique, et ce ne sont pas eus qui l'excerceront matériellement.

Ah ! si c'était eux qui pouvaient faire valoir une autorité sémantique, et conséquemment fonétique sur *bleu* (je pense à *vert* plus particulièrement), ils en auraient fait un mot bien autrement robuste et dérivateur qu'il ne l'est, après avoir subi l'action analogique qui lui est particulière !

Mettez en parallèle les multiples dérivés de *vert* (*verdissant*, *verdoyant*, *verdoyer*, *verdure*) avec les imaginaires de *bleu*, et vous comprendrez l'afflus des équivalences de ce dernier, accourues pour en soutenir la paralisie formatrice — quoique les écrivains en modifient les allures sémantiques plus ou moins contrairement à leur origine première. (*Azur*, son emploi et sa suite — *émeraude* a-t-il le même développement dérivateur ? — *Pers* que l'on fait revivre, jusque dans les prospectus des magasins de nouveautés. — Notre pauvre *bleuté*, dont ne veulent pas nos dictionnaires. « *Bleusir* est mauvais », dit Littré, tandis que *noircir* est bon. La langue est une marâtre pour *bleu*).

L'analogie ne pouvait venir à *bleu* d'un nom de couleur : il ne peut y trouver de modèle, il est enchaîné à sa forme, il ne pourra s'évader au gré de sa volonté, il ne pourra que desserrer un peu ses liens. Sa transformation, pour raison d'état patologique, sera purement mécanique, sans être

accompagnée d'un rapprochement formel avec les modèles qui agissent sur lui, et le procédé fonético-mécanique va devoir lui suffire, comme un pis-aller.

Ce sont les adjectifs en *..eur*, *..eus*, *..euse* au féminin, et en *..euf* *..euve* qui s'acquittent de la fonction requise. Ils la rempliront par pis-aller, et nous ne saurions dire que l'action analogique émane d'eus. Elle n'est pas exubérante, elle est requise par la famille *blanche*, *verte*, *brune* qui ne peuvent secourir *bleue*.

La preuve que ce n'est pas la puissance analogique de *..euse* et de *..euve* qui produisent *bleuse* et *bleuve*, elle est entière et complète dans l'hésitation des parlers à recourir indifféremment soit à *..euse*, soit à *..euve* (*heureuse*, *curieuse* — *neuve*, *veuve*). Dans les parlers français, c'est un chassé-croisé dont la carte *bleu* de l'Atlas offre le tableau le plus saisissant que nous puissions souhaiter.

*
* *

Si *vert* fait de *verde* : *verte*, il est de toute évidence qu'il s'agit d'une action analogique exubérante émanant de *vert*, dont la constitution est plus robuste, en tant que forme masculine, sur un féminin, qui n'est point impotent, mais qui n'a aucune raison pour ne pas s'associer plus intimement à son masculin — cette analogie exubérante n'est d'ailleurs, elle aussi, qu'une analogie *réparatrice*, si l'on considère que la mentalité de la langue, libérée de son lien étimologique, veut qu'une même idée soit exprimée, autant que possible, par un même radical, auquel s'attache éventuellement une désinence de valeur morfologique.

Quelle est l'extension de *verte* ? Conformément à sa nature qui ne s'impose pas immédiatement et infailliblement, il n'est pas répandu sur tout le territoire de la langue

d'oui, et laisse à *verde* plus d'une aire (moitié ouest, notamment), dont l'une nous intéresse tout particulièrement. Celle-ci s'étent du point 257 (Oise) au point 177 (Ardennes) en une zone très étroite à l'ouest et un peu plus large à l'est.

Si *vert*, par sa forme féminine, fait le féminin *noirte*, dirai-je qu'il s'agit d'une action analogique exubérante. Ce serait une erreur que la géografie linguistique redresse en un clin d'œil : *noirte*, dans la langue d'oui, n'a qu'une très petite extension, il n'existe que dans la moitié du Pas-de-Calais et les cinq points avoisinants 278, 295, 281, 272, 270. Ailleurs pas trace de *noirte*.

Mais, direz-vous, qui vous dit que *noirte* soit fait sur *vert* ? Ceci : dans le voisinage immédiat du Pas-de-Calais ayant *noirte*, on trouve *noerde* à Vermand (Lettres de Pierre-Louis Gosseu adressées à un journal de Saint-Quentin) — Vermand n'a plus cette forme actuellement d'après l'Atlas, et cette circonstance explique bien l'absence de *noirte* en quelques points intermédiaires de notre Atlas, où on l'attendrait, et où il a vraisemblablement existé — puis, dans le voisinage de Vermand, aus points 161 et 251, où l'on a *noirde* (pron. à la française). Or, ces trois points sont précisément dans la zone où nous avons dit que *verde* est resté, et n'est pas devenu *verte*. Cette preuve, d'ordre matématique, nous dispense de poser la question, superflue même pour d'éventuels contradicteurs : de quel autre mot que *vert* — *noir* pourrait-il recevoir une influence analogique ?

Ainsi, le masculin *vert* exerce, aus points 251, 169, une influence analogique sur le féminin *noire*, alors que ce même *vert* n'y exerce aucune influence sur son propre féminin *verde* ? « Noir » est attiré davantage par *verde* que ne l'est *verde* par « vert » ? Et l'on appèle analogie fonétique *noirde* < *verde*, et l'on appèle analogie fonétique *noirte* < *verte* ?

Et *vert* a une puissance analogique inhérente, exubérante qui se déverse également et sur *verde* et sur *noire* ? Quelles absurdités !

Et, si « vert » ne pouvait d'aucune façon imaginable atteindre *noire* pour en faire *noirde* sans toucher à *verde*, en quoi *noire* avait-il un caractère fonétique qui motivât n'importe quelle intervention analogique ?

Noir masculin, *noire* féminin est aussi sain fonétiquement que *blanc-blanche*, que *vert-verte*, que *brun-brune*, que *gris-grise*. A-t-il changé — admettons même l'absurde — pour que le féminin soit aussi dissemblable de *noir* que le sont *blanche*, *verte*, *brune*, *grise*, de *blanc*, etc. Et *jaune* ? Et *rouge* ?

Vert n'a de puissance analogique que vis-à-vis de *verde*, et cette puissance, il la tient non pas de la fonétique, mais uniquement de son caractère morfologique de forme masculine.

Verte, *verde* n'ont rien en eus qui leur donne une puissance analogique : ils la tiennent de *noire*, qui leur emprunte leur forme, parce qu'il en a besoin pour se défendre, ou, si l'on veut, pour se travestir, visé qu'il est par un ennemi [1].

Il faut donc que « noire », dans la petite aire où il est *noirte* et *noirde*, ait, pour s'être travesti, une raison particulière, que n'a pas le reste du domaine de la langue d'oui, où l'on ne trouve pas trace de ce travestissement.

Vraisemblablement, cette raison ne remonte pas très haut dans la langue, puisque nous n'en avons pas de trace

1. Il ne me paraît pas que les linguistes soient convaincus que le nom de *Dupont de l'Eure* a été autrefois *Dupont*, tout court. Pourquoi, aujourd'hui 20 mars 1920, M. *Henri Mohat* communique-t-il aus lecteurs du Petit Parisien qu'il n'a rien de commun avec un M. *Henri Moha*, condamné ?

dans les textes anciens, puisque, géografiquement, son effet se situe avec une exactitude parfaite par rapport à *verte* et *verde* où il nous apparaît encore aujourd'hui — *verte* ne peut faire naître *noerde*, et *verde* ne peut faire naître *noirte* ; une transposition des termes n'est pas possible — puisque, enfin, elle est postérieure à des faits longuement exposés dans mon étude sur les noms de l'abeille.

Quelle est donc cette raison particulière ?

Oire « d'or, dorée » a existé ailleurs que dans la région artésienne, peut-être dans toute la langue d'oui. Il a disparu, absorbé qu'il a été, selon toute vraisemblance, par *noir* (*u*)*ne oire merle* > *une noire merle*)[1]. Que cette absorption d'*oire* par *noire* ne se soit pas produite simultanément dans tout le territoire de la langue d'oui, cela est naturel, j'imagine. Qu'*oire* a persisté dans la région septentrionale de la France plus longtemps qu'ailleurs, cela ressort du fait, pour le moins très probable, que le nom d'*oire merle*, qui désignait primitivement le « loriot » (à plumage doré), et a passé au « merle » (dont le mâle a un bec doré), implique la transparence sémantique d'*oire*, donc la transparence étimologique, laquelle a été détruite, comme *oir* par *noir* ailleurs, ici dans *noire merle* (*une oire merle* — le merle étant un oiseau à plumage noir). Que ce glissement d'*oire* en *noire* ait été, d'autre part — dans une lutte qui, ailleurs antérieure, n'a point produit les mêmes effets ou... ne les a produits qu'éfémèrement et pareillement aus formes *noirtes*, de la disparition desquelles nous venons d'avoir des indices (Vermand) — que ce glissement ait été accompagné d'un glissement inverse, affectant *noire* en lutte avec *oire*,

1. Dans notre région l'adjectif se préposait au substantif beaucoup plus souvent qu'il ne le fait aujourd'hui, et il faut tenir conte de cet usage sintactique dans l'évolution fonétique subie par nombre de mots. Nous allons en voir des exemples.

et que ce *noire* affecté ait recouru à *verte* et à *verde* pour devenir *noirte* et *noirde*, cela peut paraître compliqué et cela me paraît cependant... très naturel.

Cette explication est même la seule qui puisse rendre compte de *noirte* et *noirde*, où que ces formes se trouvent — si on les trouve ailleurs — et elle vaut tout particulièrement pour les avoir situées dans la patrie de *nwarmel* « merle » [1].

Quoi qu'il en soit d'ailleurs, il reste un fait acquis, c'est que *noirte* et *noirde* témoignent d'une analogie extorquée à *verte*, *verde*, qui n'en peuvent mais de s'y être prêtés.

*
* *

Voici un cas qui sera plus démonstratif encore de la passivité avec laquelle la même forme *verte* se prête à son rôle réparateur. Il montrera sous un jour de violence extrême l'analogie de forme arrachée par un mot à *verte*, qui sort non seulement de son entourage sémantique, mais de tout rayonnement analogique, dont on pourrait le croire sémantiquement capable. Le mot traité analogiquement paraîtra un décalque de lettres, quoiqu'il soit certainement un décalque de sons, paraîtra une œuvre de scribe, quoiqu'il soit bien certainement, et uniquement, œuvre de parlant.

La géografie linguistique va nous montrer comment un substantif a obligé un adjectif à appuyer sa forme féminine sur *verte*, comment les trois mots *terre*, *tendre* et *verte* sont en rapport analogique, les deus premiers étant formellement

1. A ce propos — par infraction à ma détermination de ne point mettre en œuvre mes propres matériaus — je me permès de compléter les formes *nwarmel* d'une forme identique que j'ai relevée, il y a 36 ans, à Hesdin, point tout proche des deus qui ont *noire mère* = *noir oiseau* — « merle ».

identiques, le troisième étant appelé à disjoindre la forme commune aus deus premiers.

Cette étrange coïncidence formelle d'un substantif avec un adjectif et la confusion sémantique nécessaire pour qu'il y ait eu incompatibilité d'existence n'a pu se produire que dans un unique emploi du substantif (pomme de terre), où, segond élément de la locution, il peut être considéré, formellement, comme un adjectif.

Si la géografie linguistique nous montre que l'aire de l'emploi unique du substantif, à segond élément capable d'être conçu comme adjectif, est en même tens l'aire où l'adjectif appèle *verte* à son secours pour échapper à l'emprise du substantif, elle nous aura fourni une preuve matématique — contre laquelle s'insurgeront en vain tous les linguistes du monde — que l'action analogique, extorquée à *verte*, est une action térapeutique de forme, n'ayant pour base, de part et d'autre, *aucune vertu sémantique*, mais offrant seulement une possibilité pour *tendre* d'être autre chose que ce qu'il était, d'être un adjectif, de substantif qu'il était ou pouvait être.

*
* *

Le latin **tenerum** « tendre » aboutit régulièrement dans les territoires picard et wallon (Somme, Pas-de-Calais, Nord, Wallonie, moitié nord de l'Oise, extrémité occidentale de l'Aisne) à *tenre* ou, par assimilation, à *ter*. Ce double produit résulte, je pense, d'une différence de traitement, selon que *tenr* est traité comme protonique — il l'était, lorsque l'adjectif se plaçait devant le substantif, cas beaucoup plus fréquent autrefois que de nos jours [1] — et selon

1. De là des féminins *blāk* en Wallonie, des masculins *brun'* dans les Vosges, qui dépendent linguistiquement de la Wallonie, quoique séparés par la « trouée de la Meuse ».

qu'il était traité comme tonique — cf. *vendredi*, mais en tenant compte du fait que, dans notre région, le type *divendre* a persisté beaucoup plus longtemps que dans le reste de la France d'oui. Nous n'avons pas à traiter ici de ce sujet.

Ce qu'il nous importe de savoir, c'est que *ter* « tendre masculin », forme unique dans la moitié occidentale du territoire ci-dessus délimité, va en s'égrenant en Wallonie, mais atteint cependant la limite allemande, où sa fréquence s'accentue même.

La forme *ter*, conformément à l'étimologie, est également la forme féminine de « tendre » ; mais, en une petite région de la moitié occidentale, d'une étendue bien moins considérable que celle de *noirte*, *noirde* pour *noire*, elle s'est transformée en *terte*. Cette transformation s'est produite aus points 274, 273, 285, 296 et 284, ce dernier point étant Saint-Pol, dont le parler nous est bien connu grâce au lexique d'Edmont.

Voici ce que nous dit le *Lexique Saint-Polois* :

« *tèr* ou *tèèr* (au fém. *tèr* ou *tèrt*) + adj. tendre. Du pain *tèr*, des *tèrt-é pwar* » [« tendres poires » — remarquez que l'adjectif précède encore le substantif].

Ainsi, malgré que *tenre* ait un *r* appartenant à une autre sillabe, il se comporte comme *vert-verte* pour former son féminin.

D'où lui vient la nécessité de se transformer ? Pourquoi ne dit-on pas à Saint-Pol des *ter pwar* ? On le dirait sans inconvénient, puisque : « au fém. *tèr* ou *tèrt* ». *Tèrt*, de l'exemple *tèrt-é pwar*, est dû à un emploi particulier, concurrent de *tèr*, et... analogique (oh ! bien près de son emploi originaire), l'emploi *nécessaire* de *tèrt* pour désigner « tendre féminin » dans la collision *pomme terre* signifiant « pomme de terre » et « pomme tendre ».

Cependant, je suis obligé de convenir que *pomme de terre*

devenait nécessairement *pom éd ter*, puis, par assimilation du *d* avec *t*, *pom é ter*. C'est le produit régulier que devait donner et qu'a réellement donné *pomme de terre*. Mais, peut-être existait-il une autre prononciation, négligée, estropiant la formule étimologique en tendant à la réduire à une unité lexicale : c'était *pomme-ter*, prononciation qui n'est pas particulière à notre aire *ter* « tendre », elle se révèle ailleurs et y est *pom terre*, ou y a produit *pot ter* (voir la carte de l'Atlas). Ce parallèle pourrait nous suffire et nous pourrions y avoir recours. Ce n'est cependant pas ainsi que je me représente, en Artois, la marche de *pomme de terre* à *pomme-terre*. Elle est en Artois beaucoup plus naturelle : avant d'être, ou tout en étant *pom éd terre*, la « pomme de terre » était *pom d'terre*, le heurt des consonnes pouvait être évité soit comme nous venons de le voir (> *pom é terre*), soit par *pom-terre*.

J'avoue donc sans scrupule et sans la moindre appréhension de voir mon interprétation exposée à une objection contradictoire de valeur — bien au contraire — qu'à Saint-Pol la « pomme de terre » ne se dit pas du tout *pommè-terre*.

A Saint-Pol, la « pomme de terre » est une *pẽm ĕ tēr* ou *pẽm ĕd tēr*, et... elle ne peut pas être une *pomme-terre*, puisque *tēr* (« au fém. *tẗr* ou *tẗrt* ») est aussi bien *terre* que *tendre* féminin. Nous ne pouvons guère nous attendre à trouver à Saint-Pol le cors du délit (*pomme-terre*) en même tens que ce qui le remplace ; nous ne pourrions nous attendre à l'y trouver que parce qu'il est *conditionnellement* remplacé, et alors sa présence serait en contradiction avec la raison d'être de *tert* « tendre féminin » : cette contradiction n'existe ni à Saint-Pol, ni aus quatre autres points ayant *tert* « tendre ». Une *pomme-terre* ne sera plus jamais une « pomme de terre », mais elle l'a été — ou plutôt elle

l'a été ou ne l'a jamais été, selon qu'on se figure l'intervention de *tèrt* comme prévenant la menace, comme y parant, ou comme remédiant au coup porté par la collision.

Et qu'a-t-on à Saint-Pol à la place de ce *pomme-terre*, ayant existé ou n'ayant jamais existé ? On y a deus formes, ..une dualité lexicale !

Pẽm ĕ tēr, qui est la forme fonétique en laquelle, par assimilation du *d* avec *t*, glisse nécessairement pomme *ed* terre, remontant à *pomme de terre*, fait simultanément avec *tert* « tendre », ou postérieurement à la disparition de *pomme-terre* homonime, et *pẽm ĕd tēr*, qui est la forme étimologique, précieusement tenue à l'abri de toute évolution naturelle, la forme reconstituée pour... jusqu'à demain peut-être, et... reconstituable demain, quand, demain, *pẽm ĕd tēr* sera devenu *pẽm ĕ tēr*.

J'ai dit plus haut que je constatais, sans appréhension pour la valeur de mon explication, l'état actuel de « pomme de terre » à Saint-Pol, bien au contraire.

Peut-être aurait-il été plus habile de ma part de faire précéder l'état saint-polois, où les incidents de la lutte sont mieus connus, plus nuancés, plus conformes à celui que présente une ville, des états résultant d'une enquête auprès d'un seul individu, partant plus absolus, et plus directement approbatifs de notre explication, mais moins conformes à la réalité.

Voici ces états :

Au point 296, « pomme de terre » et « pomme tendre » sont homonimes (*pæ̃m tēr*).

Au point 273, « pomme de terre » est *pẽm tèr*, mais « pomme tendre » *pẽm tèrt*.

Au point 285, « pomme de terre » est *pẽm ĕ tèr*, mais « pomme tendre » *pẽm tẹ̀rt* ou *tẹ̀ẹ̀r*.

Au point 274, « pomme de terre » est *pẽm ẽ tèr*, mais « pomme tendre » *pẽm tèrt*.

Il y avait, dans la région picarde de l'aire *ter* « tendre », trois possibilités d'existence au delà de l'évolution desquelles il y aurait eu nécessairement confusion de « pomme de terre » et de « pomme tendre », confusion d'ailleurs survenue directement par la prononciation *pomme-terre* tendant à réduire le composé à une unité lexicale.

Ces trois possibilités sont :

pomme *de* terre > pomme *éd* terre > pomme *é* terre.

Ces trois possibilités couvrent effectivement l'aire picarde de *ter* « tendre », à l'exception des cinq points 296, 273, 274, 285 et 284, dans les trois premiers desquels « pomme de terre » et « pomme tendre » offriraient probablement un mélange identique à celui qu'Edmont constate à Saint-Pol, si nous en connaissions les parlers, comme nous connaissons celui de Saint-Pol, pris par nous, à juste titre, comme tipique de deus traditions naturelles.

La faculté de réfection de *pomme de terre* exempte le parler d'avoir à lui trouver un substitut lexical ou de recourir à tout autre procédé de réparation : tous les parlers, appelés à admettre et à réparer *pomme de terre*, n'ont pu s'en contenter ; ils n'ont pas pu ou n'ont pas su utiliser cette faculté de réfection, nous allons le voir plus loin.

Un mot, qui voulait échapper à la confusion de *ter* « tendre » et « terre » dans un seul emploi commun (c'est-à-dire dans *pomme ter*), allait-il y échapper par une substitution lexicale, qui s'étendrait à tous les emplois de « tendre » (lequel est le mot soumis à la médication), alors qu'une médication d'une simplicité élémentaire se présentait à cet unique emploi commun, où se manifeste l'intolérabilité de la confusion, alors que la reconstitution étimologique de « pomme de terre », telle qu'elle s'est réellement faite à

Saint-Pol et au point 285, détruisait à tout jamais et confusion et menace de confusion ? Il n'y avait pas lieu de mettre en mouvement toute la « lexicalité » de « tendre » sous les exigences de « tendre » en rapport avec « pomme », il n'y avait pas lieu de recourir à une substitution lexicale, l'accident homonimique étant étroitement localisé en *pomme-ter*.

Terte, remède apporté à une infime partie du cors de « tendre », n'allait pas être appliqué à tout le cors : tout au plus pouvait-il s'épandre sur quelque partie voisine de la partie malade (*terté pwar* « poires tendres », mais « au fém. *ter* et *tert* »). *Terte* est la contrepartie térapeutique de *pomme de terre*, reconstituant de *pomme-terre*, et *terte* n'a d'*excuse* que dans l'imminence constante, je dirai même journalière, d'un glissement de *pomme de terre* à *pom é ter*, forme où la transparence fonétique du mot disparaît — c'est la forme qu'affectent régulièrement les mots à groupe de consonnes imprononçables (..tpw..), ainsi *terté pwar* = « tendres poires », alors que *pom é ter* = « pomme de terre », qui affecte la même forme que *pommes tères* sans s'être présenté dans une collision de consonnes semblables à celle de *terté pwar* — et qui donne ainsi une virtualité passagère, éfémère, mais constamment renaissante à *ter* « tendre féminin » en rapport avec *pomme* (conformément à une succession ininterrompue de *pomme de terre*).

*
* *

Pourquoi, à Saint-Pol, dit-on *des tertes poires* (Lexique Saint-Polois), mais *des pommes tertes* (Atlas, au point de Saint-Pol).

Il n'est pas possible d'établir une différence matérielle de *pomme* et de *poire* susceptible de soumettre ces mots à une

différence de traitement quant à la place que doit occuper à leur égard l'adjectif « tendre ».

C'est *blanc bonnet* pour *bonnet blanc*, qui ont été, dans le nord du moins, absolument identiques, il n'y a pas longtens encore. D'où je conclus :

— que *tère pomme* « tendre pomme » aurait été un moyen térapeutique parfait pour éviter la collision de « tendre » avec « terre » dans *pomme tendre* et *pomme de terre*, la formule *terre-pomme* pour « pomme de terre » étant impossible ;

— que la formule *tère poire* était par contre parfaitement admissible, comme réparatrice de *poire-terre*, formation parallèle à *pomme-terre*, la formule *terre-poire* pour « poire de terre » étant impossible ;

— que *tère poire* « tendre poire » était une guérison parfaite, mais une guérison d'un mal qui n'existait pas, puisqu'il n'y a pas de *poire-terre* « poire de terre » ; que si cette guérison existe, sans avoir été précédée de maladie, le moyen térapeutique n'a pu être emprunté à *tère pomme*, « pomme » n'y ayant pas eu recours pour être « pomme tendre » ; que la place prépositive a dû être un moyen térapeutique de libérer le parler d'une confusion de « terre » avec « tendre féminin » ; que *poire* en a usé analogiquement sur le modèle de *pomme*, et n'a pas suivi ce modèle dans l'évolution postpositive à « pomme terte », tout en le suivant dans sa création de *terte*, de sorte que « terte poire » porte la trace de deus remèdes, de deus recours térapeutiques.

C'est ce que je conclus, à moins que la formule *terre-poire* « pomme de terre » ne soit vraiment, non seulement possible, mais réellement ou latemment existante, comme une traduction du type *krôpir* (= *Grundbirne* allemand) qui, vraisemblablement, a eu une vie plus ou moins éfémère dans toute la France d'oui, et qui a la forme parallèle,

poirette, dans les Vosges. Je rejète cette possibilité pour les deus raisons que voici :

1) Elle ne serait admissible que si l'on admettait la probabilité d'une traduction, dont la parallèle *terre-pomme* (= *Erdapfel*) serait tout aussi admissible, ou (*Erdapfel* n'existant pas dans cette région) dont une forme analogique, *terre-pomme*, serait inévitable, à nos yeus. Elle est à rejeter, parce que *Grundbirne* s'est présenté en Artois sous la forme *crompire*, ou quelque autre semblable, tout aussi peu transparente étimologiquement, et que, d'ailleurs, en Artois, nous ne sommes point en un pays bilingue, comme la Suisse, où un *Bürgermeister* devient un *maître bourgeois*.

2) Elle ne rendrait pas conte de la différence affectant *pomme* d'une part, *poire* de l'autre (« pomme tendre », mais « tendre poire »), et cette objection à l'hipotèse, est, à mon sens, encore plus catégorique que la première.

Elle est si catégorique, que je me dispense de recourir à mon ami Edmont pour obtenir de lui de plus amples renseignements : ceus-ci ne sauraient que limiter, dans des bornes plus ou moins personnelles, l'accès de formes analogiques dans le féminin de « tendre », préciser, à Saint-Pol, l'emploi « du fém. *ter* » à côté du « fém. *tert* », leur emploi respectif à leur étape actuelle, sans infirmer en aucune façon notre point de vue sur l'origine de *tert*, la coexistence de deus moyens térapeutiques, et les capacités analogiques qui se sont déployées dans la lutte lexicale née de la collision de *pomme de terre* avec *pomme tendre*, sans qu'une précision de ce que l'on pouvait attendre de l'extension de *tert*, ou de ce qui dépasse notre attente, puisse en aucune façon influer sur notre explication.

Tĕrt-ĕ pwàr est un témoin de deus opérations réparatrices du même accident. *Tère-poire* était guéri, *terte-poire* est doublement guéri.

Je ne pense pas que l'emploi actuel de l'adjectif pré- et postpositif — lequel ne se laisse ramener que bien imparfaitement à des lois constantes, se ramène, par conséquent, à des lois qui ont été lésées pour des raisons étrangères à leur application intégrale — puisse fournir matière à des objections sérieuses.

Je n'aperçois, au contraire, de quelque côté que j'envisage la question, qu'un réseau de confirmations du point de vue exposé ci-dessus.

Débilité et restrictions dans l'emploi de *tert*, basées sur une opportunité accidentelle, partielle, qui n'est pas une nécessité et qui a été contre-balancée par l'emploi d'un autre moyen, lequel se croise avec celui que représente *tert* en une seule et même forme (*des tertes poires*) : voilà des conditions qui me paraissent accréditer ma solution.

Les termes du problème et sa solution peuvent être ainsi résumés :

On dit à Saint-Pol *pomme terre* « pomme de terre » et *pomme terte* « pomme tendre » contradictoirement à **terre pomme* et à *terte pomme*, mais conformément à *pain ter*.

Terte poire implique l'existence de *tère pomme*, qui ne peut exister réellement, étant contraire à la sintaxe, comme équivalent possible de **terra** *pomme*, mais dont *tère poire* est seul à pouvoir représenter la formule et dont celui-ci est le plus rapproché sémantiquement (pomme : poire) et de *pomme terte* qui existe.

Donc, *terte poire* est doublement représentant de « pomme » en rapport avec « tendre ».

Pain ter est la forme parallèle de *pomme tère* « pomme tendre », qui n'existe pas, parce qu'elle ne peut exister, qu'elle est contraire à la fonétique, comme équivalent possible de *pomme* **terra** — rappelons que, selon nous, *ter* représente le traitement de **tenerum** protonique, c'est-à-dire le traitement de l'adjectif préposé au substantif.

Il faut donc que le pivot du mouvement soit : *pomme ter* déterminant

et la place de l'adjectif par rapport au substantif,
et la création de *terte*,

et ce n'est pas *pomme tère* « pomme tendre », car celui-ci n'assigne pas une place déterminée à l'adjectif; ce ne peut être que *pomme terre* « pomme de terre ».

— « Si nous vous comprenons bien, c'est donc l'introduction de la pomme de terre (chose et mot) qui, non seulement a provoqué la création de *terte*, mais a aussi déplacé *tendre* dans son rapport avec le substantif, et vous seriez capable de nous écrire un article qui porterait le titre d'*Influence de l'introduction de la pomme de terre sur la sintaxe de « tendre » à S. Pol.*

— Et pourquoi pas ? Et j'ajoute : bien téméraire serait celui qui objecterait, au développement possible de cette influence de l'introduction de la pomme de terre, qu'il a dû être bien restreint, puisqu'il s'arrête à l'emploi de « poires tendres » et paraît ne pas aller au delà. Du « pain tendre » (par la postposition de *tendre*) ne m'ouvrirait-il pas une voie vers un déploiement de l'influence que « poires tendres » semble vouloir obstruer, limiter au plus proche voisin de « pomme », ne trouverais-je pas en *pain ter* une tangente, qui me permettrait de m'évader du cercle étroit où *tertes poires* veut me reléguer ?

Bien téméraire serait celui qui dénierait à la sintaxe moderne des états patologiques et des états restaurés. Je dirai même : à quand la sintaxe réparatrice ? Quand on aura enfin introduit dans la linguistique l'usage du microscope et relégué dans nos musées les vieilles bésicles dont on s'est servi jusqu'ici.

*
* *

Dans la moitié occidentale de *ter* « tendre », où ce mot n'est pas en concurrence avec la forme *tenre* — mais seulement dans sa forme féminine, et, en une petite aire centrale, avec *tert*, aire qui apparaît d'ailleurs morcelée en deus — nous avons dit que « pomme de terre » existe sous une forme qui reste étimologiquement transparente (pomme *de* terre, pomme *éd* terre, pom *é* terre) et peut coexister avec *ter* « tendre », la troisième forme, pomme *é* terre, étant cependant, du moins dans le voisinage de Saint-Pol, d'un état précaire vis-à-vis de *ter* « tendre », aussi précaire qu'il l'est à Saint-Pol même (*tertĕ pwar* « tendres poires » et *pom ĕ ter* « pomme de terre »). De là une question qui se pose immédiatement à l'esprit : ces parlers de l'aire *tēr* « tendre » représentent-ils une tradition ininterrompue de **tenerum** latin, ou ne représentent-ils pas plutôt un retour à l'état étimologique de « pomme de terre », absolument identique à celui que nous avons constaté à Saint-Pol. N'ayant aucune autre raison à faire valoir que ne connaisse déjà le lecteur, je m'abstiens d'émettre mon propre jugement.

Il serait de mon devoir peut-être de poursuivre nos recherches dans la moitié orientale de *ter* «tendre », où ce mot pourrait avoir été en conflit avec « pomme de terre ».

Je ne remplirai ce devoir qu'imparfaitement : aussi bien ai-je achevé de parler de la formation *tert*, qui était l'objet de la discussion, et qui ne nous apparaît plus dans la moitié orientale de l'aire.

Encore s'agit-il de dire pourquoi il n'apparaît plus.

Je me contenterai de situer les problèmes que pose cette partie de l'aire *ter* « tendre », plutôt que je n'en proposerai des solutions définitives.

Sortant du Pas-de-Calais — et de l'aire *tert* en même temps — nous nous trouvons, dans le département du Nord, en face des états de choses suivants :

1) Aucune confusion de « pomme de terre » et de « tendre » : *terre* y est régulièrement, à la façon originairement wallonne, *tierre* ; « tendre » y est *ter*, et « pomme » v est *pœ̃* masculin. Ainsi 281, 282.

2) « Pomme » est *pẽ* masculin, « terre » est *tèr*, conforme à *ter* « tendre ». Recours analogique à *vert* inefficace. « Pomme de terre » est *pẽ d tèr*. Donc « pomme de terre » s'est préservé d'un glissement fatal, ou — selon le jugement du lecteur, auquel je me réfère plus haut — s'est réétimologisé. Ainsi 295.

3) Les trois autres points du département du Nord et les trois points de Wallonie qui les avoisinent au nord, dont deus (290, 292) ont *tẽr* et *tãr* « tendre », ces sis points sont à l'abri de toute confusion, ayant pour « pomme de terre » un terme ancien, dont la persistance doit être expliquée comme celle que nous constatons dans tout le reste de la Wallonie, à l'exception des deux points 294 et 293, dont il est question ci-dessous.

4) Le point 294 a *pœ̃* « pomme », *pœ̃ tèr* « pomme tendre », et, à côté de *patate* « pomme de terre »... *pœ̃ẽ tèr*[1]). Voilà ce qui reste de *pon de terre*, glissant à *pon terre* par *pon ed terre* > *pon é ter* et que *patate* vient sauver du naufrage complet!

Le point 293 a *pœ̃* « pomme », *pœ̃ tèr* « pomme tendre », et... *pœ̃ n tèr* « pomme de terre », autre échappatoire (plus résistante, paraît-il ?!), si l'on en jugeait — ce que nous ne faisons pas — par l'absence d'un substitut de « pomme de terre ». Cf. *vẽd* des pommes > *vẽn* des pommes.

5) Dans tout le reste de la Wallonie, où réapparaît *pomme* « pomme », plus trace de *pomme de terre*, et, par conséquent, plus trace de confusion avec *ter* « tendre ».

1. J'invite le lecteur à admirer la notation d'Edmont.

Ici se présente le problème que nous croyions avoir résolu ou « solutionné »[1] dans la *Généalogie des mots qui désignent l'abeille* (p. 7) et que, en le complétant, nous « résolvons » ainsi : *pomme de tierre* était impossible, puisqu'il était « pomme de montagne, de tertre ». Aus points 281 et 282, ci-dessus mentionnés, *tierre* ne saurait guère avoir désigné « montagne, tertre », et voilà pourquoi on y a trouvé *pomme de tierre* dans l'aire de *ter* « tendre ». Au point 282, à la question « terre », on a répondu à Edmont *tẽr* ; au point 281, on lui a répondu *tẽr* et *tyẽr*.

Et ce *tyẽr* est, d'après l'Atlas du moins, dans tout le nord de la langue d'oui, dans tout le wallon, qui possédait cette forme bien régulière, bien fonétique,... le seul témoin autoctone de **terra** latin, la seule arche du pont qui relie encore, à cet égard, le wallon au vosgien, — où « tertre » n'a pas été en collision avec **terra**, — lequel était autrefois d'un seul tenant avec le wallon, et où cette forme a été préservée de la catastrofe qui s'est produite en Wallonie.

Tierre ayant été remplacé par *terre*, *pomme de terre* devenait possible en Wallonie, et même n'était pas menacé, puisque, généralement, la préposition *de* allait y apparaître sous des formes telles que *di*, *du*, etc. De là les conclusions :

1) ou *pomme de terre* s'est présenté à une époque où *tierre* n'était pas encore devenu *terre* ;

2) ou bien le wallon est tombé dans la confusion constatée

1. « M. Caillaux n'est point un musicien. Mais c'est un styliste. Il parle dans un style choisi, irréprochable et classique. Son langage, qui est toute correction, ne se débraille pas. On ne trouvera jamais chez lui la lourde faute de français, ni l'expression maladroite, infidèle ou barbare. Il ignore le patois administratif. Il ne dira point qu'il *solutionne* des problèmes. Il parlera seulement français. S'il doit employer un mot illégitime ou d'argot, il s'excusera au préalable, avec mille précautions » (*Petit Parisien*, 21 février 1920).

à Saint-Pol (*pomme-ter*), et, alors, a eu recours à un remède — équivalant en efficacité à celui de Saint-Pol (réfection de *pomme de terre*) — qui oppose l'ancien matériel lexical (*patate*, *truffe*, etc.). Selon cette hipotèse, *pom'd'terre* serait entré dans le parler, avant qu'il ait été remédié *uniformément* au heurt de trois consonnes par l'introduction d'un son vocalique (*di*, *du*, etc.) ; il autait sombré avant d'avoir éteint, durant sa vie, éfémère comme nous l'avons dûment constaté, l'ancienne terminologie que l'on réhabilite — ce qui valait bien autant qu'une réfection de *pomme de terre*, d'autant plus que celle-ci ne pouvait pas partout en Wallonie rester préservée d'une rechute.

*
* *

De l'analogie, en dehors de celle qui a pour but de restaurer le lexique, il restera fort peu de chose sans doute, si l'on veut nous concéder — concession bien naturelle — que l'*isolement* est, dans la vie lexicale, un état patologique, et, par conséquent, le ralliement un état réparateur.

C'est sous ce jour d'état patologique que m'apparaît la multiplication, l'éparpillement des formes verbales, représentant en des actions diverses, une même fonction. A cet état patologique, il pouvait être remédié par l'analogie, et l'histoire de la langue nous en retrace abondamment les effets.

C'est sous ce jour que m'apparaît notamment la multiplication des formes des verbes irréguliers au parfait défini et à l'imparfait du subjonctif, où l'état patologique était le plus sensible, disons même le plus intolérable. D'ailleurs, cette multiple représentation n'était-elle pas, souvent, inopérante dans ses fonctions verbales de tens (dans *je dis* et *je dis*, *je ris* et *je ris*, dans presque tous les verbes en *..ir*) ou, parfois, inconséquente (*je vis*, mais *je pourvus*).

Lorsque l'état patologique se présentait, non plus seulement sous forme de quelque individualité lexicale, pareille à celles dont il est question dans cet article, mais de catégories entières, d'une masse *indivise*, à laquelle il fallait porter remède — à une époque où la langue du peuple s'attribuait de plus en plus des prérogatives dans la direction de la langue, et trouvait trop compliquée, difficultueuse, fastidieuse et déraisonnable l'hétérogénéité des passés définis et impafaits du subjonctif des verbes irréguliers — cet état patologique se trouva en face de deux alternatives térapeutiques qui étaient :

I) L'analogie, d'origine exclusivement patoise, réparatrice de la diffusion formelle à tel point que les formes les plus revêches du passé défini et de l'imparfait du subjonctif des verbes auxiliaires, elles-mêmes, s'y plièrent parfois (*j'ayis* « j'eus », *que j'ayisse* « que j'eusse »). C'est l'état patologique des verbes irréguliers qui a été le foyer du mouvement ; mais ce mouvement, par l'identité des fontions verbales de tens qui unit indissolublement les verbes réguliers aux verbes irréguliers, entraînait, simultanément et infailliblement, les verbes réguliers. Et ce qui — sans l'identité de fonctions — aurait pu n'être qu'un ample mouvement devait, nécessairement, devenir une révolution.

Or, cette révolution, si elle était possible dans des parlers populaires, qui se renfrognaient de plus en plus dans un milieu social linguistiquement inférieur, elle n'était pas possible dans le milieu parisien.

J'ays, *je soyis*, *je chantis*, *j'apercevis*, *que j'ayisse*, *que je soyisse*, *que je chantisse*, *que j'apercevisse* n'étaient pas possibles dans un milieu, si populaire qu'il fût, où, côte à côte avec lui, dans un monde lettré, on continuait — et continue jusqu'à nos jours — à dire *j'eus*, *je fus*, *je chantai*, etc.

Malgré l'équivoque existant au singulier des présents de l'indicatif et des passés définis *je finis*, *je fuis*, etc., équivoque qui n'existait pas pour les autres conjugaisons, ce sont ces formes, avec celles du tipe *je rendis*, qui ont exercé l'analogie dans les parlers populaires de la province.

Il faut croire — faisant abstraction de la conjugaison en *..oir* qui est morte, que le passé défini de la conjugaison en *..er* avait le tort de ne pas présenter, comparée à l'imparfait, une distinction assez nette pour une fonction qu'il importait de maintenir, et ne pas admettre, en faveur du chois qu'ils ont fait des verbes en *..ir* et en *..re* l'hipotèse d'un pont fonétique reliant l'état ancien à l'état nouveau.

L'analogie étant la seule ressource térapeutique pour sauver une fonction verbale de tens et de mode, et la langue parisienne ne pouvant s'y soumettre, par la faute de son incapacité émancipatrice, due, sans doute, à l'influence rétrograde et rétroactive de son milieu littéraire, il ne restait que la segonde alternative :

II) L'amputation des fonctions, leur éparpillement sur des représentations d'autres fonctions. Perte regrettable, peut-être, perte irréparable, qui, d'ailleurs, n'est pas encore consommée dans la langue exclusivement littéraire, mais s'y accentue tous les jours ! Est-elle compensée par une plus grande simplicité, une plus grande clarté, une plus grande « compréhensibilité », et ces qualités ont-elles été acquises au détriment de la beauté du langage ? Je ne me permès pas d'en juger.

Les parlers populaires, humbles sujets de la langue littéraire, abandonnent de plus en plus et les formes et les fonctions de ces tens. Un supplément de l'Atlas nous en montrera les restes tels que M. Edmont a pu encore les recueillir.

En présence d'une masse indivise, devenue inopportune,

et dont les éléments faisaient tous les mêmes fonctions, quoiqu'ils fussent tous formellement différents, les deus traitements que la langue a subis me paraissent les seuls indiqués, les seuls possibles, les seuls naturels, et leur application me paraît absolument conforme aus milieus où elle s'est faite.

L'intensité de l'inopportunité de multiples radicaus verbaus, tels que les présentaient les verbes irréguliers, se mesure à la violence des moyens térapeutiques employés pour les écarter. Ceus-ci sont caractéristiques de la crise subie par la langue.

Ces faits d'analogie et de suppression de fonctions étaient à prévoir, comme est à prévoir, à l'heure qu'il est, une revivification des fonctions par le déploiement de tens surcomposés ; la géografie linguistique aura encore, dans les français populaires, de beaus trionfes à célébrer, en observant ce qui va se produire à cet égard.

Je considère l'analogie comme l'un des principaus facteurs de la térapeutique verbale, sinon comme le principal.

L'analogie a-t-elle d'autres fins, d'autres raisons d'être ?

APPENDICE

« *Meure,* prononciation conservée dans quelques patois, altérée en *mûre,* à ce qu'il semble, sous l'influence de l'adj. *mûr* » (D. G.).

On voit par cette explication que l'analogie peut être invoquée comme opérant en sens contraire de celui que j'admès : ce serait **matura** qui agirait sur **mora** et je dis que c'est **mora** qui agit sur **matura**, les matériaus de l'Atlas, interprétés par la géografie linguistique, montrant un **matura** qui change de forme, qui est obligé de s'adjectiviser

mieus, pour échapper à l'emprise de **mora** dans une région où **matura** et **mora** se sont confondus en une même forme *mœr*.

L'analogie est la térapeutique caractéristique de l'adjectif en conflit homonimique avec un substantif féminin : pour se tenir à l'écart de celui-ci, l'adjectif revêt une forme flexionnelle de combat, qu'il emprunte, ne l'ayant pas étimologiquement. Le procédé est simple.

Mais ce n'est pas pour proclamer un trop facile succès à l'actif de la géografie linguistique que j'ajoute un appendice à mon article sur l'*analogie réparatrice* : c'est pour démontrer l'abus qui a été fait du nom de l'analogie par les fonéticiens en mal d'interprétation.

Cet abus est tel que toute autre solution de difficultés fonétiques, si simple soit-elle, leur échappe ; car... l'analogie est là pour tout expliquer. L'analogie de **matura** sur **mora** n'a pas le sens commun.

Dans le cas qui nous occupe, nous voyons un fonéticien escamoter la difficulté fonétique par une formule, fort simple d'apparence, mais tout à fait irrationnelle (*meure*, *meurier* > *meure*, *mûrier* > *mûre*, *mûrier*) et que paraît approuver le *Rom. etym. Wörterbuch.* Y eût-il des textes qui auraient le stade intermédiaire *meure*, *mûrier*, que je ne pourrais admettre l'évolution proposée : l'analogie joue ici un rôle tout aussi irrationnel que dans le cas précédent ; car je n'admès pas que, dans un pays où le *mûrier* n'est guère connu que par un vague ouï-dire, la *meure* de ronce, bien connue, soit influencée par le nom d'un arbre du Midi. L'analogie de *mûrier* « arbre à mûres » sur *meure* « mûre de ronce » n'a pas le sens commun.

Mais, lâchons leur idole, et voyons comment les fonéticiens posent le problème de *mûre*.

« Au XIVe siècle, et surtout au XVe, mais autour de Paris,

non à Paris, le son *eü*.. se réduisit à *eu*.. à Paris on prononçait *sur* (**securum**), *hur* (**augurium**). La prononciation de Paris a triomphé, sauf pour *feu*, *heur* et *jeun* » (D. G.).

Fort bien ! Voilà le problème posé, et la solution amorcée. Nous ne pouvons qu'en approuver les termes.

Il y a eu lutte entre Paris, où l'on disait *u*, et les alentours, où l'on disait *eu*, et Paris a dû se retirer partiellement devant ses alentours (*feu*, *heur*, *jeun*). Mais alors que signifie la frase qui suit :

« Inversement *meure*, de **mora**, est devenu *mûre*, peut-être par confusion avec le fém. *meure*, *mûre* de **matura**, et *seur*, de **super**, est devenu *sur* » (D. G.).

La seule solution qui se présente à mon esprit, et sans autre considération que celle que m'inspire la donnée du problème, est celle-ci : comme il arrive dans les cors-à-cors, on tire, presque fatalement, sur ses propres troupes, en voulant atteindre les troupes ennemies ; en tirant sur *seur* (**securum**), etc. Paris a tiré sur *meure* (**mora**), qui faisait partie de ses propres troupes. Tout cors-à-cors aboutit à de pareils accidents, même en fonétique. Cette maladresse coûte à Paris : l'homonimie *mûre*. On me dit qu'il l'a cherchée ; je n'en crois rien : la langue ne va pas chercher ici, ce que, là, elle cherche à éviter.

Oh, analogie...!

La collision de **mora** avec **matura** en *mœr* est régulièrement fonétique en picard.

A l'encontre du français de Paris qui, impénitent, persiste dans sa collision, le picard y échappe bilatéralement : de là *meuron* — dérivation *réparatrice* — et le féminin de l'adjectif *meurte*.

Décontenancés, désorientés par ce mouvement lexical, certains parlers disent *mœrt* pour « **mora** » et pour « **matura** ». Confusion bien explicable, sans que l'on ait besoin de recourir à une explication par imitation de Paris.

En Wallonie, où la forme *mûre* réapparaît, il y a, le long de la frontière *meure-mûre* (**mora**), en quatre points, trois formes enfantines très curieuses, et bien explicatives des états du milieu desquels elles sont sorties — les fruits sauvages, peut-être encore plus que les fruits cultivés, se prêtent tout particulièrement au genre des créations enfantines.

Le tipe en est *mumûre*. Il faut se garder d'y voir le pendant de *pomme-pomme*, créé pour distinguer la « pomme-fruit » de la « pomme de terre », toutes deus confondues en *pomme* — on ne dit pas *mûrmûre*.

Pomme-pomme n'est nullement un terme enfantin : le composé enfantin serait et est réellement *popomme*, et désigne la « pomme », que celle-ci soit « pomme-fruit » ou « pomme de terre » (cf. *pépère*, *mémère*).

Nos trois formes sont :

mœmœr, né dans l'air *mœr* ;
mœmur, né dans une aire hibride — de nature originairement picardo-wallonne, ou originairement picardo-française, je ne tranche pas la question ;
mumur, né dans l'aire *mûre*.

En deus points, le composé est masculin, sous l'influence de *meuron*, masculin, qui est aussi de la région, et y est un dérivé *réparateur* d'homonimie (en cas de modification bilatérale).

Seule... la forme *mumœr* manque au tableau. Et pour une bonne raison : aucun parler, quel que soit son milieu, ne crée des *métacronismes*.

LA FONÉTIQUE ARTIFICIELLE

I. — Français *vierge*.

Les fonéticiens ont déployé tant d'art à établir leurs régles et les exceptions à leurs règles, et tant d'artifices pour les faire paraître naturelles, que, pour eus, il n'y avait pas lieu d'admettre dans la langue elle-même l'existence de l'artifice.

Ils reconnaissent que le mot *vierge* ne s'est pas plié à leurs lois, n'en expliquent pas l'exception, et ils le mettent dans le casier qui porte l'étiquette : mot savant. Tout est dit par là. Sortons-le de ce casier, quitte à l'y replacer avec une mention qui motive sa place.

La forme latine devait nous donner *verge*, comme en provençal ancien (différence de prononciation mise à part), comme elle l'est encore, nous dit-on, en gascon (*berge*) — et le serait partout dans le Midi, si le Midi ne se présentait pas souvent sous le jour d'un parler français, et n'étalait pas des tares françaises, dont sa langue ancienne était exempte.

Que *verge* français existe dans des textes ou n'existe pas : peu m'importe. Ce que je sais, c'est que, si j'avais vécu il y a plusieurs siècles, et que j'eusse écrit à cette époque, je n'aurais pas transmis ce mot à la génération actuelle, chargée de le faire figurer dans ses études sur l'histoire de la langue.

En effet, **virga** latin devenait en français ce que **virgine**.

Par contre, **virga** latin devenait et est *verga-vergo* en provençal et ne s'est point télescopé avec **virgine**. On voit que ce n'est pas d'aujourd'hui que datent les homonimies intolérables, et que les fonéticiens ont beau se débattre contre la vérité aveuglante des effets produits par les collisions lexicales : ils ne font que se rendre ridicules aus yeus de tous ceus qui ne sont pas enrégimentés dans leur secte.

Comment sortir de cette collision *verge* = **virga**, **virgine** bien compromettante, ou même — pensez à l'aveu que je viens de faire — comment y obvier, avant qu'elle ne se produise ? Ne nous laissons pas égarer par les multiples formes qui chevauchent et sur le tipe savant et sur le tipe populaire, et montrent l'embarras homonimique d'autrefois (v. Godefroy) ; tenons-nous-en à la donnée précise offerte par l'état actuel du mot.

Y obvier par une substitution lexicale ? Comme s'il s'agissait d'un *merle* [1] ? Rompre avec la latinité, rompre avec le romanisme, rompre avec la langue de l'Église, de la chrétienté ?

Oui, nous avons *pucelle* ; mais l'histoire de ce mot nous montre l'abus que la langue en a fait, tandis que l'Église maintenait **virgo** haut au-dessus des fantaisies sémantiques et à l'abri de tout ce qui aurait pu être soit une souillure, soit une extravagance.

C'est ici que se montre l'ingéniosité de la langue, qui ne peut recourir à ses moyens térapeutiques habituels, qui ne peut recourir ni à la substitution lexicale, car l'objet patologique ne s'y prête pas, ni à l'analogie réparatrice, car l'objet patologique ne s'y prête pas davantage. « **Virgo** » ne peut que se rejeter dans le sein d'où il est sorti.

Pour avoir été réellement *verge*, ou pour avoir été

1. *Généalogie des noms qui désignent l'abeille.*

menacé de le devenir, « **virgo** », par un crochet brusque, se détourne, fait volte-face et rejoignant **virgo**, apparaît à nos yeux sous la forme *vierge*, qui, avec sa diftongue *ie*, participe de **virgo** et du *verge* redouté ou repoussé[1].

Vous pensez peut-être que le provençal, ayant *verge* intact de toute collision, l'a gardé, que vous trouverez intacte la tradition provençale dans le provençal actuel. Ce serait le cas, si le provençal moderne était le fils légitime du provençal ancien. Détrompez-vous : dans le dictionnaire de Mistral, la proportion des formes *verg*.. à celles de *vierg*.., dans « vierge » et ses dérivés, est de 5 à 29, sans tenir conte du nom de femme *Viergino* « Virginie », ni du tabac de Virginie, qui, après avoir passé par Paris, est devenu du tabac de *Vierginîo* « pays d'Amérique » (comme la « virgule » : *viergulo*, *virgulo*, tandis que toute la dérivation de « **viridis** » est indemne de diftongaison — sujet fonétique à méditer[2] !).

Mistral dit *vierginau* pour « *virginal* » que dit le français : la langue de Mistral est plus parisienne que celle de Paris, elle a souffert d'un mal qui était inconnu au proven-

1. [Dans mon *Manuel de phonétique*, que M. Gilliéron ne connaissait pas, j'explique *vierge*, au § 119, par la fusion de l'ancien proparoxiton populaire *vergene* et de la forme savante *virgene*. On rencontre en effet la forme *viergene*. Mais je ne fais aucune difficulté d'admettre que, pour la raison indiquée par M. Gilliéron, *verge*, issu de *vergene*, a pu subir directement l'influence du latin *virgo*.] — L. C.

2. Si *Virgile* se présentait sous le même aspect que *virgule* — « virgule » est étimologiquement considéré comme l'est *vergula* provençal, qui devient, de fait, en provençal de Mistral, soit *virgulo*, soit *viergulo* — il deviendrait *Viergéli*, *Virgile*. Il ne devient pas *Vierg*.., parce que, pas plus que *Virgile* n'est français, *Vergile* n'est provençal. Il sera... ce sous la forme de quoi on nous le présente :

Vergéli, *Virgile* et *Bergil* en gascon (où il affecte la forme la plus populaire !), et l'adjectif de Mistral sera *vergelian* « virgilien » (et non *viergelian* comme est *vierginau* « virginal »).

Il a suffi que le gascon eût *b* au lieu de *v* pour que *Virgile* et *vierge* y

çal et elle en a souffert dans des mots où le parisien n'en a pas souffert ; elle donne une forme populaire à un mot qui ne l'a pas en français.

L'emprunt de la forme française *vierge* en remplacement de la forme provençale — alors que celle-ci ne peut guère avoir cessé d'exister dans le peuple — me paraît prouver que l'oreille provençale a partagé la répugnance de l'oreille française, à la suite de la pénétration du français en provençal. *Verge* répudié pour raison nationale est sauvé par le traitement gascon du *v* (*berge*).

*
* *

Mais — admettant que l'on ajoute foi à mon explication — *vierge* n'est, sans doute, direz-vous, qu'un cas singulier dans l'histoire de la langue française, un cas de nécessité unique — admettant encore que l'on ajoute foi à la substitution lexicale et à l'analogie comme moyens propres à réparer la langue.

J'ai dit la détresse de la langue en face d'un mot irremplaçable, j'ai prétendu que cette condition lexicale était nécessaire, pour que joue la fonétique artificielle en lieu et place des moyens habituels, ausquels a recours la langue en détresse.

Je n'ai pas pris au sérieux — on a dû s'en douter — toutes les opérations provençales dont témoigne le dictionnaire de Mistral, et dont nous aurons encore l'occasion de constater la nature fantaisiste.

affectent une forme plus régulière, plus populaire que dans la langue mistralienne !

Si le pays de Virginie devient *Vierginio* en provençal de Mistral, alors que *Virgile* n'évolue pas dans ce sens, c'est que la transparence fonétique joue un rôle dans *Virginie* qu'elle ne joue pas dans *Virgile*.

Il me faudrait donc, pour convaincre de la nature de la fonétique artificielle, trouver quelque autre cas de mot apparemment irremplaçable au moyen de la substitution et de l'analogie, et remplacé par quelque forme due évidemment à la fonétique artificielle ; mais il faudrait que ce remplaçant fût originaire, autentique, et non contrefait.

A la place d'un mot semblable à *vierge*, j'ai trouvé toute une famille de mots qui lui étaient semblables, et j'ai cru tout d'abord que, conformément à ce que je cherchais, cette famille me permettrait de démontrer, comme *vierge*, la vérité de la tèse d'après laquelle la langue a eu recours à la fonétique artificielle seulement lorsque toute autre médication venait à lui faire défaut.

Il s'est trouvé que mon segond cas était tout autre que le premier : la fonétique artificielle s'y montre bien aussi comme conciliatrice de deus éléments disparates (*verge* : **virgo** > *vierge*) ; mais, dans mon segond cas, elle n'est pas une médication, elle n'a rien de térapeutique, elle crée un troisième milieu à côté des deus autres, parallèlement à eus, et, dans cette condition, elle acquiert une importance beaucoup plus grande. Elle prent place à côté de la fonétique fisiologique, à laquelle elle pourrait fort bien avoir à disputer des postes, que cette dernière pourrait n'occuper qu'indûment, au détriment de la première, et en vertu d'un accaparement illégitime, sanctionné par les fonéticiens.

*
* *

II. — Suffixe ordinal -IÈME.

Le problème que nous pose la naissance du suffixe ordinal *-ième* révèle, mieus encore que celui de *vierge*, l'im

puissance de la fonétique actuelle opérant dans son cadre étroit.

Le problème n'est pas aisé à résoudre : ce n'est qu'après de longues réflexions, après avoir mûrement pesé la valeur d'objections qui m'ont été faites par M. Clédat, après avoir tenté de multiples combinaisons, dont plus d'une me fait maintenant sourire, que je suis arrivé à une solution qui me satisfait.

En présence d'une trinité lexicale *-i(s)me*, *-e(s)me*, *-ie(s)me*, dont les membres, quoique dans un rapport de dérivation fonétique manifeste, apparaissent dans les textes français collatéralement et des siècles durant, il ne faut pas s'étonner que la fonétique actuelle ait été prise au dépourvu, et que, pour ne pas avoir reconnu l'existence de la *fonétique artificielle*, elle ait fait manœuvrer à hue et à dia sa ressource suprême, l'analogie, au point de lui ôter tout caractère d'agent psicologique.

Voici, par exemple, comment le Dictionnaire général rent conte de la naissance du suffixe ordinal *-ième*. Nous accompagnons son exposé de nos remarques, que nous mettons entre crochets.

« Ce suffixe [il s'agit d'*-ième*], que nous allons retrouver « dans tous les noms d'ordre, est au XIIe s. *isme* ou *ime* [l'*s* « s'étant « amuïe devant *m* avant le milieu du XIe s. » « (D. G.) *isme* et *ime* sont identiques] et quelquefois *iesme* « [cet *iesme* est absolument inexplicable si l'on ne sait pas « — ce que tait le D. G. — qu'on a aussi *esme*], au XIIIe s. « *iesme* [concurremment avec *esme*, *isme* et *ime*], plus tard « *isme* [revenant à la charge après avoir disparu ?] (Note : « d'où vient cette terminaison ? *Isme* et *ime* sont sûrement « antérieurs à *iesme* [quoiqu'il soit du XIIe s. et qu'*isme* « réapparaisse après le XIIIe s. !]. Comme on rencontre les « deux formes en même temps, *isme* avec *s* et *ime* sans *s*,

« on peut admettre l'action analogique de *prime* [*isme* ne « devient-il pas tout seul *ime* « avant le milieu du XIe s. » ? « — *prime* exerce une influence sur d'autres ordinaus, alors « qu'il est supplanté lui-même par *premier* !] d'une part, et « d'autre part de *sisme* [qui, =*seximus (D. G.), signi- « fie « sixième » d'après le D. G., et « septième » d'après « Godefroy — singulier agent promoteur de formes ordi- « nales !] et surtout de *disme* [qui ne reste pas *disme* et « devient *disisme* !]. Quant à *iesme*, la plus récente de ces « formes [quoique apparaissant dès le XIIe s. ?], on a pro- « posé d'y voir l'influence de la forme de l'Ouest *diesme* « pour *disme*, de **decimus**) [et, ainsi, Paris a reçu son ordi- « nalité en *-ième* d'un parler de l'Ouest ! tant d'efforts « *parisiens* aboutissent à construire toute l'ordinalité d'après « une forme patoise... qui, d'ailleurs, n'est pas plus patoise « que parisienne]. Ce suffixe, appliqué à *dous*, donna *dou- « sisme*, *dousime*, *dosisme*, *dosime* ; puis *dous*, devenant *deus*, « *deux*, donna *deusiesme*, *deuxiesme*, *deuxième*. » [Quel gali- matias ! Peut-on trouver matière plus propre à inspirer un auteur comique qui se donnerait pour tâche de tourner en ridicule la science fonétique ?] Suit, dans le D. G., l'examen des évolutions sémantiques de **tertius** à **decimus**, évolutions qui témoignent de l'éparpillement sémantique de l'ordinalité latine et qui aggravent leur incapacité à persister comme ordinaus. De ces unités ordinales il ne nous est resté, en tant qu'ordinaus, que les substantifs fractionnaires *tiers* et *quart*, non ramenés aus formes en *-ième*, comme les autres substantifs fractionnaires (*cinquième*, *centième*, etc.), parce qu'ils constituaient avec *demie* ou *moitié* l'ordinalité fractionnaire la plus usitée.

*
* *

L'ordinalité d'hérédité latine était surannée dans une langue moderne ayant pris conscience de son individualité grammaticale. Que signifiait cette collection d'antiquailles dépareillées servant à exprimer une seule et même fonction, parallèle à celle qu'exprimaient les cardinaus et à laquelle la broyeuse fonétique l'avait rendue étrangère ?

Elle était semblable au prétérit simple dont le polimorfisme a été, beaucoup plus tard, la cause de sa disparition.

Notre ordinalité actuelle en *-ième*, qui est complètement parallèle à toute notre cardinalité, sauf dans son unité *premier*, on a cherché — ainsi le D. G. — à la faire remonter à des formes de l'ancienne ordinalité qui, grâce à leur fréquence ou quelque autre prérogative, auraient exercé une analogie sur les autres. Je le comprens : d'où pouvait, en effet, jaillir une nouvelle ordinalité, sinon de l'ancienne ?

Nous avons de puissants indices nous portant à croire que la nouvelle ordinalité en *-ième* ne peut reposer sur une simple expansion de certains ordinaus anciens. C'est l'uniformité avec laquelle son suffixe *-ième* se soude à tout le cors de la cardinalité, sans qu'aucun ordinal ancien, censé régir la nouvelle ordinalité, garde son ancienne forme : si *di(s)me* est censé avoir régi tout ou partie de l'ordinalité nouvelle, comment devient-il lui-même *disi(s)me* ? Autosuggestion ? si *centesme* (**centesimum**) est censé avoir pris part à la formation de l'ordinalité nouvelle (en produisant un *-esme*, nécessaire avec l'*isme* de *disme* pour expliquer *-iesme*), pourquoi est-il remplacé par *centisme* ? La formation en *-ième* se fait uniformement en dépit des conditions d'existence grammaticale diverses où se trouvaient les anciens ordinaus : elle se juxtapose à *second*, enjoignant à celui-ci une fonction nouvelle, elle se juxtapose à *premier* (Appendice A. « Premier, second, dernier »). Est-ce ainsi que se comporte une famille numérale, née analogiquement

à certain ou certains de ses membres ? Est-ce ainsi que se présentent, travaillées par l'analogie, la numéralité collective (*centaine-millier*), la numéralité proportionnelle (*simple, double, triple-quadruple*), la numéralité fractionnaire (*demie, tiers, quart-cinquième*) ?

Oui ! la nouvelle ordinalité en *-ième* est bien faite de débris inertes de l'ancienne, mais de débris auxquels une circonstance toute fortuite est venue prêter une âme (Appendice B. *Disme* et ses composés). Elle a une âme morfologique qui pénètre toute la cardinalité... sauf l'unité cardinale qui ne peut s'en animer. L'ordinalité récupère cette âme, qui avait cessé de se manifester bien avant la naissance du français.

Pour la recouvrer, il n'a fallu... qu'une étincelle. Il n'a fallu qu'une fantaisie de lettrés pour faire naître toute une famille de mots, toute une ordinalité : l'emprunt savant, bien imprévu, du suffixe latin **-issimum**.

Ce suffixe **-issimum** > *-isme* a servi à superlativiser certains adjectifs qualificatifs seulement, plus particulièrement voués à être employés enfatiquement (*saintisme, grandisme*, etc.). Il devenait populairement *-ime*, suivant une loi fonétique, fonctionnant déjà « avant le milieu du XIe s. », mais non périmée, mais toujours efficiente — ces lois existent —, comme plus tard on voit *catéchisme* devenir *catéchimè*, *cataplasme* devenir *cataplame*[1]. La restriction de l'emploi d'*-isme* superlatif à certains adjectifs qualificatifs seulement a son pendant exact dans celle du plus moderne *-issime*.

Sainti(s)me, grandi(s)me pénétraient-ils en français avec leur acception latine primaire, qui est celle de la superlativité relative et non celle de la superlativité absolue, à

1. Ici à Douanne (canton de Berne), village allemand voisin de la frontière linguistique : *ĉartèplâm* ; à Neuveville, petite ville française à 7 kil. de Douanne : *cataplame*.

laquelle la première doit fatalement s'abaisser ? (Appendice C. Superlativité absolue d'*-isme* et d'*-issime*).

L'ordinalité qu'a-t-elle été d'autre, sinon une superlativité, le numéral cardinal n'est-il pas un adjectif, le numéral cardinal n'est-il pas susceptible de superlativité aussi bien que l'adjectif qualificatif, « le plus grand des grands » ou « l'extrêmement grand » est-il grammaticalement autre chose que « le plus... de dis » ou « l'extrême de dis » ?

Mais où est dans l'ordinalité ancienne, dans ce cors mort à la superlativité, l' « amadou », auquel va pouvoir « prendre » l'étincelle jaillissant du superlatif qualificatif — car le sentiment qu'a le lettré de la superlativité qualificative dans quelques adjectifs qualificatifs seulement ne saurait être inhérent à l'ordinalité, ne saurait en jaillir proprio motu, doit trouver un prétexte dans quelqu'un de ses aspects ? Cet amadou c'est *di(s)me* « **decimum** » (avec ses composés, s'il en a). C'est la forme de l'ancienne ordinalité qui rappelle par sa consonance l' *-i(s)me* superlatif, sous la pression d'une nécessité de remplacer une ordinalité dépareillée par une ordinalité uniforme.

Nous nous refusons, il est vrai, à reconnaître à cette consonance d'un radical la faculté d'être considérée comme une terminaison, et, à plus forte raison, de servir de suffixe ; mais nous ne lui dénions pas celle de pouvoir, par le fait qu'elle « rime » avec *-i(s)me* superlatif, être provoquée à devenir terminaison-suffixe, si cette consonance constitue le radical d'un mot dont l'âme sémantique, l'âme superlative, est tout à coup éveillée par la naissance d'une superlativité nouvelle, tout à l'heure inexistante et brusquement apparue.

C'est bien par *di(s)me*, par *di(s)me* seul (et ses composés, s'il en a) que la superlativité fait son entrée dans l'ordinalité nouvelle.

Ce qui le démontre irréfutablement, c'est le parallélisme complet de l'évolution fonétique d'*-i(s)me* superlatif d'adjectif qualificatif avec celle d'*-i(s)me* ordinal.

Sainti(s)me apparaît sous les formes de *sainte(s)me* et *saintie(s)me*, comme *disi(s)me* apparaît sous les formes *dise(s)me* et *disie(s)me*. C'est ainsi que *di(s)me*, lui-même provocateur d'un suffixe *-i(s)me* ordinal, provoque son cardinal *dis* à se munir de son suffixe, à devenir *disi(s)me*.

Or, ce n'est certainement pas l'ordinalité, dépourvue de toute idée superlative, qui peut être la directive fonétique d'une superlativité réelle ; c'est, au contraire, la superlativité qui donne conscience à l'ordinalité de la superlativité latente que celle-ci contient et qui est réveillée brusquement et inopinément après des siècles et des siècles de léthargie. Ce n'est pas *sainti(s)me* qui est devenu un ordinal, c'est *disi(s)me* qui est devenu un superlatif.

Le point de départ de l'évolution commune à la superlativité et à l'ordinalité est donc, sans contestation possible, *-isme*, car des trois formes savantes *sainti(s)me*, *sainte(s)me*, *saintie(s)me*, c'est la première, *sainti(s)me*, qui peut seule se rattacher directement à **sanctissimum**, les deux autres en dérivant manifestement, les deux autres ne découlant pas fonétiquement de **sanctissimum** et ne pouvant s'expliquer que par l'intervention d'une autre formule latine, avec laquelle **-issimum** s'est confondu (s'est confondu naturellement, comme nous allons le voir). C'est bien *saintisme* qui est le point de départ de *saintesme*, *saintiesme*, puisque ses congénères en **-issimum** restent pour la plupart à l'étape *-isme* (*hautisme*, *longisme*, *malisme*).

Aussi longtemps que dura la superlativité à laquelle il appartient, *sainti(s)me* devait régulièrement rester ce qu'il était à sa naissance, comme *di(s)me* est resté jusqu'à nos jours ce qu'il était (« dîme »).

La tèse d'après laquelle *di(s)me* aurait été le point de suture entre la superlativité en *-i(s)me* et l'ordinalité en *-isme* donnera lieu à des doutes et y a déjà donné lieu. « Je ne crois pas que *disme* ait pu être senti comme un superlatif », nous écrit M. Clédat[1].

Je conteste la validité de cette objection ; car je constate que l'ancien ordinal *di(s)me* lui-même, contrairement à toute loi fonétique, contrairement à ce qu'il est devenu et ce qu'il est de nos jours (*dîme*), subit la transformation résultant de l'opération que nous lui faisons subir pour servir de suffixe à l'ordinalité nouvelle : il devient lui-même *de(s)me* et *die(s)me*.

Je conteste la validité de cette objection ; car je constate qu'inversement *se(s)me* a produit *si(s)me*, les trois formes *se(s)me*, *si(s)me*, *sie(s)me* signifiant « septième » et remontant à **septimum**, que, par conséquent, l'*s* de *seme* « **septimum** » a fourni une terminaison-suffixe *-eme* parallèlement au *d* de *di(s)me* qui a fourni une terminaison-suffixe *-ime* (Appendice D. ***seximum**).

Si *sainti(s)me* est bien la forme mère de *sainte(s)me* — la troisième forme *saintie(s)me* ne pouvant résulter que d'une fusion de *sainti(s)me* avec *sainte(s)me* — comment expliquerons-nous *sainte(s)me* ?

Par une popularisation de l'*-isme* savant ? Par une modification fonétique spontanée (*isme* ou *i(s)me* devenant *esme* ou *e(s)me*), modification résultant d'une segonde application d'une loi bien antérieure à la formation de la nouvelle ordinalité, mais non périmée ? Non ! M. Clédat a raison, lorsque, après avoir lu une première rédaction de notre

1. Cependant M. Clédat fait remonter l'ordinalité nouvelle directement à l'*-isme* des composés de *disme*, **ondisme*, *treisme*, **quindisme*, devenus, d'après lui, sous l'influence des nombres cardinaus, *onzisme trezisme*, *quinzisme*.

article, où nous cherchions à établir une dualité de langage suivie d'un compromis, d'un tiers langage (*saintime* savant, *sainteme* populaire, *saintieme* fusion des deus), il nous écrit : « *-isme* n'avait guère de raisons de se changer spontanément en *-esme* ».

Et cependant *sainti(s)me* devient *sainte(s)me* ! Comment le devient-il donc ? *Sainti(s)me* a évoqué *disi(s)me*, par celui-ci il évoque toute l'ordinalité nouvelle en *-i(s)me* (le plus ou l'extrême de *neuf* naît spontanément de le plus ou l'extrême de *dis*). Si l'ordinalité ancienne de 1 à 16 se présente sous la forme de mots qui ne se rangent à la superlativité que par une dissection violente de *disme*, mais réclamée par une identité complète de sa consonance et de celle du superlatif, l'ordinalité des dizaines, par contre, se présentait vis-à-vis de la superlativité sous un jour parallèlement inverse : l'identité de consonance n'existait pas, il est vrai, mais il y avait simple variante de voyelle distinguant les dizaines en **-esimum** de l'*-isme* superlatif, et, le caractère fonétique disparate était, l'opportunité d'une assimilation avec la superlativité se présentant, amplement racheté par le fait que l'*-esme* de ces dizaines était un véritable suffixe, contrairement à l'*isme* de *disme* qui n'en était pas un et qui était plus ou moins isolé dans les ordinaux de 1 à 16.

Or donc, l'ordinalité, devenue par *disme* « **decimum** » une superlativité, l'ordinalité devenue un cors vivant dans tous ses membres d'une vie égale, et la superlativité appliquant indistinctement à toute sa cardinalité le même suffixe, cette ordinalité en *-isme* va, dans les dizaines à partir de 20, avoir à se substituer à une ordinalité en *-esme*.

Centesme — pour ne prendre comme exemple qu'une ordinalité bien attestée parmi celles en *-esme* primitif — *centesme* « **centesimum** » va être supplanté par *centisme* « *cent* +

issimum », comme *disme* « **decimum** » l'a été par *dis* + **issimum**. Il est réellement supplanté par *centi(s)me*. Supplanté par le venue d'un *-isme* qui ressemble comme un frère à son *-esme* ? Supplanté sans merci ? Supplanté sans qu'il fasse valoir la franche nature de son suffixe *-esme*, qui est si semblable au suffixe *-isme*, parvenu et intrus ? Non pas ! Il devient le représentant de l'ordinalité superlative à l'égal d'*-isme*. L'ordinalité devenue superlative par *-isme* rent formellement, par *-esme*, ...ordinale la superlativité ; toute superlativité est ainsi indifféremment en *-isme* et en *-esme* ; *-esme* entre dans le giron de la superlativité, qu'elle soit ordinale (*disesme*), qu'elle soit qualificative (*saintesme*).

Centisme et *centesme* sont les représentants également autorisés de « centième » ;

Disisme et *disesme* sont les représentants également autorisés de « dixième » ;

saintisme et *saintesme* sont les représentants également autorisés de « **sanctissimum** » ;

et, preuve irréfutable de l'individualité, en tant que suffixes, d'*-isme* et d'*-esme*, en même temps que de leur nature interchangeable,

disme et *desme* sont les représentants également autorisés de « dixième » ;

sesme et *sisme* sont les représentants également autorisés de « septième » (voir D).

Par *disme*, *-isme* s'empare de toute l'ordinalité : toute l'ancienne ordinalité fait place à l'ordinalité nouvelle en *-isme*. *-Isme* a beau jeu à supplanter les ordinalités anciennes jusqu'à 20 : elles n'ont aucune cohésion formelle, et *-isme* établit une unité formelle dans une unité de fonction. Mais, en fonctionnant dans son œuvre d'ordinalisation et d'uniformisation, *-isme* se heurte à un *-esme* de l'ancienne ordinalité, qui est le latin **-esimum** et qui ordinalise les

dizaines cardinales à partir de la deuxième. Cet *-esme* remplit vis-à-vis des dizaines très régulièrement les fonctions qu'*-isme* représente vis-à-vis de toute l'ordinalité. Il les remplit même à plus juste titre qu'*-isme*, car *-esme* est un véritable suffixe, alors qu'*-isme* est un parvenu dans le sein des suffixes et a dû devenir ce qu'*-esme* était depuis longtens. *-Esme* était donc un adversaire redoutable d'*-isme*, en même tens qu'un collaborateur « avant la lettre » dans la tâche d'uniformisation qui incombait à *-isme*. Son concours, qui, accepté, aurait eu pour résultat deus ordinalités nouvelles, aurait sans doute été purement et simplement rejeté — le résultat final de la lutte en fait foi — si sa forme même n'eût eu avec celle d'*-isme* une parenté si étroite qu'il est apparu comme un autre *-isme*.

En effet, *-esme* qu'est-il par sa forme vis-à-vis d'*-isme* ? *-Isme* serait *-esme* s'il avait existé quelques siècles auparavant. S'en souvient-il ? Je n'ose l'affirmer. Cependant il y a dans la langue des *-esme* qui sont aussi des *-isme* par retour à la forme latine, ainsi *bate(s)me* qui est aussi *bati(s)me* par retour au latin **baptisma** et peut-être aussi par analogie à son verbe savant.

N'en concluons pas qu'*-esme* soit dès lors apparu comme la forme populaire d'*-isme* savant (ce qui ferait prévoir sans doute un trionfe final d'*-esme* sur *-isme*) ; car si *saintesme* apparaît logiquement comme la forme populaire de *saintisme*, par contre, *centesme* (**centesimum** latin), battu en brèche par *centisme* — *-isme* a pris place dans toute l'ordinalité — ne peut être apparu, primitivement du moins, comme une forme populaire, nouvelle, révolutionnaire de *centisme*, mais, au contraire, comme une forme concurrente ancienne ; et c'est dans cette conception contradictoire de *saintesme* et de *centesme* que je reconnais tout particulièrement la raison d'être d'une solution par fusion des deus

suffixes, d'une solution par la fonétique artificielle, et non par le trionfe de l'un ou de l'autre de ces suffixes, liés l'un à l'autre, n'en formant qu'un morfologiquement, presque identiques formellement, se relayant, prêts à n'être qu'un.

Identité de fonction, parenté étimologique et formelle, concomitance initiale, en voilà assez pour qu'*-isme* ne reconnût pas en *-esme* un étranger, pour qu'il s'y reconnût lui-même.

-Esme est *-isme*. Donc *disisme* est aussi *disesme*, *centisme* est aussi *centesme*. Toute ordinalité est indifféremment en *-esme* ou en *-isme*. *-Esme* ordinal hérite d'*-isme* la superlativité conquise par *disme* sur *saintisme*. Revanche de l'ordinalité sur la superlativité qui s'est introduite dans l'ordinalité par *disme*. Donc : *saintisme* est aussi *saintesme*. Tant que durera le parallélisme superlatif de la superlativité qualificative avec l'ordinalité, *-isme* qualificatif ira de pair avec *-isme* ordinal. Ce parallélisme sera suspendu par la faute d'*-isme* superlatif qualificatif qui tarira, léguant à l'ordinalité le suffixe *-isme* sous la forme *-ième*, dépourvue dès lors de toute valeur superlative, et n'agissant plus analogiquement que comme une ordinalité (*ultième*, *quantième*).

La scission entre la superlativité qualificative et l'ordinalité commencera d'ailleurs au moment précis où la première ne s'appliquera plus qu'à des adjectifs dont la superlativité en *-isme* ne pénètre pas dans le langage commun, où *-isme*, après s'être popularisé dans certains adjectifs, se retire dans la langue exclusivement lettrée (*hautisme*, *malisme*, etc.).

S'il est vrai — et je n'en doute pas — qu'*-isme* et *-esme* sont le même suffixe plusieurs siècles après que la transformation de l'*i* en *e* dans **-issimum** est jugée par les fonéticiens comme une évolution accomplie, je me permès de poser les questions suivantes : les évolutions fonétiques

sont-elles encloses cronologiquement, comme on nous le dit ? les évolutions fonétiques, jugées accomplies, n'exercent-elles pas, comme les mots, une action analogique qui défie la limitation cronologique d'un fait fonétique ? quelle est la part de l'évolution fonétique instantanée ? quelle est celle de sa répercussion, en quelque sorte postume ?

Qu'auriez-vous fait d'autre que la langue dans un monde où l'on disait aussi légitimement *disime* que *diseme*, *centime* que *centeme*, *saintime* que *sainteme*, où les uns disaient ceci, les autres cela — sinon tantôt ceci, tantôt cela — aussi légitimement les uns que les autres ?

De cette démonstration, l'infaillibilité de la fonétique, telle qu'elle a été conçue, sort entamée.

La *dîme* est bien **decima** latin. *Di(s)me* est bien **decimum** latin, mais il a été perçu comme étant ***dissimum**, et *desme* est ***desimum** latin, et *diesme* est un composite de ***desimum** et de ***dissimum**.

Si(s)me n'est pas ***seximum** qui n'a jamais existé (voir D), il est « septième », accidentellement devenu « sixième » (s'il l'est devenu).

La fonétique, telle qu'elle a été conçue jusqu'ici, nous dit que *centesme* est le latin **centesimum**. Cela est vrai pour l'ancienne langue antérieure à la nouvelle ordinalité, cela est absolument certain, puisque — ainsi que nous le fait remarquer M. Clédat — la forme dialectale *centoime* ne peut être née que « lorsque l'*i* de **centesimus** n'avait pas disparu » et laissait l'*e* accentué se diftonguer. Cela est faux pour le *centesme* postérieur à la nouvelle ordinalité : il a cessé d'être **centesimum**. Faillite de l'étimologie fonétique !

Centesme-centoime-**centesimum** a disparu de la langue à l'époque où est née la superlativité *-isme* mariée à l'ordinalité *-isme -esme*. **Centesimum** est tombé en paralisie

comme **Quadragesima** > *Carême*, qui n'est pas l'ordinal « quarantième ». Aussi « Carême » se présente-t-il à nous sous les formes correspondantes à celles que présente **centesimum** (*Care(s)me* et *Caroime*), il ne se présente jamais sous les formes que présente **centissimum-centesimum** et qui seraient *Cari(s)me*, *Carie(s)me*, et il est *Caroime* encore actuellement dans certains patois de l'Est, tandis que *centoime* n'y a pas laissé la moindre trace.

La forme *saintesme* ne représente pas le latin **sanctissimum**, mais bien ***sanctesimum**. Faillite de l'étimologie fonétique !

La forme *saintiesme* représente à la fois **sanctissimum** et ***sanctesimum**. Elle n'a point d'ancêtre latin ; elle appartient à un langage particulier non encore dénommé. Elle n'a voulu être ni **sanctissimum**, ce qu'elle était par *saintime*, ni ***sanctesimum**, ce qu'elle était par *sainteme* ; elle est un « **sanctissimum** » français, sans être un **sanctissimum**, pas plus qu'un ***sanctesimum** latins.

C'est l'ordinalité devenue superlativité par *disme*-**decimum** qui détermine dès son entrée dans la superlativité le sort fonétique d'-**issimum** -*isme*.

J'ai dit plus haut qu'à une alternance constante de *disime* et *disème*, *centeme* et *centime*, *saintime* et *sainteme* la langue a mis fin par un compromis, au moyen de la fonétique artificielle, que ce compromis était naturel en présence de deus divergences également légitimes. Mais, une fois la solution apportée à la controverse intolérable — et elle a été apportée dès le commencement de l'ère nouvelle de l'ordinalité en -*isme* : « ce suffixe [-*ième*] est au XIIe s. *isme* ou *ime* et quelquefois *iesme*, au XIIIe s. *iesme*, plus tard *isme* » (D. G.) et réapparaît ensuite pour ne plus disparaître dans l'ordinalité — la solution apportée par la fonétique artificielle, dis-je, clôturait tout débat, et dès le XIIe s. la fonétique

artificielle (solution recherchée et trouvée à un état intolérable) devait avoir trionfé.

Il est absolument anormal et incompréhensible qu'après le XIIe s. on voie réapparaître l'ordinalité en *-i(s)me* et en *-e(s)me*, qu'on la voie persister durant des siècles qui suivent, comme si aucune solution ne s'était produite à la suite de la concurrence légitime d'*-isme* et d'*-esme*, il est absolument anormal que d'un débat solutionné surgisse à nouveau, et absolument dans les mêmes termes, ce même débat. Le problème est insoluble, et défie l'ingéniosité de tout savant qui serait tenté de faire remonter la nouvelle ordinalité en *-ième* à un processus populaire, à la faire naître, par exemple, des débris de l'ancienne ordinalité. Nous rappelons l'explication du D. G. par laquelle débute notre article.

Il fallait pour que pût se renouveler un débat qui paraissait clôturé, qu'il y ait une source vive qui entretînt ce débat par la mutualité des rapports existant entre les produits de cette source et la source elle-même. Telle n'est point une source populaire qui se déverse en entier et tarit aussitôt déversée, aussitôt épandue. Telle était, par contre, la source savante.

-Issimum > *i(s)me* se présentait absolument dans les mêmes conditions que, plus tard, **-issimum** > *issime*, savant. *-Issime* français n'a pas le déploiement du latin **-issimum** : il ne sert qu'à superlativiser — superlativité absolue — certains adjectifs qualificatifs, tels *rarissime*, *richissime*, lesquels n'impliquent nullement l'emploi de *contentissime*, *mécontentissime*, *proprissime* [1], il est souvent per-

1. Nous avons aujourd'hui ou avions encore récemment deus suffixes *-issime* :

1) le français (*rarissime*, *richissime*);

2) l'italien (*sérénissime* qui n'est pas = « très serein », *amplissime* (recteur de l'Université de Paris) qui n'est pas = « très ample ».

sonnel, tel *pédantissime*, employé par Voltaire et qui, malgré l'autorité que lui prête le nom de cet écrivain, ne figure ni dans Littré, ni dans le D. G., mais bien dans mon petit dictionnaire des rimes avec la mention de son origine (Voltaire).

Au XIIe s., **-issimum** > *-isme* se présente absolument dans les mêmes conditions qu'*-issime* < **issimum**. Les adjectifs en **-issimum** — superlativité absolue — entraient dans la langue, non pas de front, en rangs serrés, mais à la queue-leu-leu, espacés, formant un défilé qui n'a été brisé que par l'inappétence survenue à cette superlativité, et qui, sans cette raison d'interruption, aurait pu se poursuivre jusqu'à épuisement de toute l'adjectivité qualificative en tant que susceptible de cette superlativité particulière, et évoquer les formes en *-esme* et en *-iesme*. *-Isme* n'a pas le caractère d'un legs fait à la langue une fois pour toutes, comme l'ont les formes latines entrant en français par la voie populaire, mais il a celui d'une rente qu'il reçoit d'**-issimum**.

-Isme est la francisation d'**-issimum**, dans laquelle il est tenu conte de l'accent latin et des suites qu'entraîne celui-ci en français par rapport à la voyelle suivante. *-E(s)me* est la parfaite francisation d'**-issimum**, due à l'identité fonctionnelle d'*-isme* ordinal (né de *disme*) avec *-esme* ordinal (= **-esimum**), et se trouvant être fortuitement identique à ce qu'aurait produit **-issimum**, traité par la fonétique populaire. *-Issime* est un calque du latin en même tens que de l'italien, dans lequel il n'est pas tenu conte de l'accent de la langue prêteuse.

Tant que le sentiment de la superlativité restait commun au qualificatif et à l'ordinal, le rapport des trois formes restait le même, et les formes en *-isme*, *-esme*, *-iesme* s'entrecroisaient, s'entrechoquaient, et présentaient l'aspect

sous lequel elles se présentent selon Godefroy, selon Littré, selon le D. G. L'afflux intermittent des superlatifs en *-isme*, lorsqu'il était représenté par des mots d'un usage non populaire, n'entretenait que la forme superlative en *-isme* (Ex. : *autisme*, *malisme*) ; mais cet afflux, lorsqu'il était représenté par des mots entrant dans l'usage populaire, entretenait la trilogie *-isme*, *-esme*, *-iesme*, qui formait un tout indivisible, les deus premières parties n'étant que des formes contestées, également qualifiées, opposées l'une à l'autre, la troisième étant la forme qui coupait court à la contestation.

-Isme, superlatif qualificatif inutile, a disparu totalement sans laisser aucune trace dans la langue actuelle, tandis qu'*-ième* continue sa carrière et exerce sa puissance de simple ordinal sur *ultime*, *quant*, *tant* (Appendice E. *Quantième*, *tantième*, *ultième*).

L'histoire que nous venons de raconter est l'histoire vraiment miraculeuse de la résurrection d'un organe ordinal après plus de deus mille ans de sommeil létargique.

-Issimum > *isme*, superlatif qualificatif, est un météore qui a ravivé au firmameut un feu qui paraissait éteint à tout jamais et qui redevient, grâce à lui, une étoile lumineuse éternisant la lumière du météore.

Supprimez *disme* : le météore aurait passé sans laisser de trace autre que le souvenir d'une apparition vaine et éfémère.

Et, alors, notre ordinalité serait-elle la collection d'antiquailles que le XIe s. allait léguer au XIIe ? Il est permis d'en douter, à considérer le besoin d'organisation métodique qui s'est manifesté depuis dans la langue. Une langue qui supprima le prétérit simple à cause de la multiplicité de ses formes exprimant une seule et même fonction n'aurait pas toléré l'ordinalité ancienne avec la multiplicité de ses formes exprimant une seule et même fonction.

C'est au suffixe *-ier* qu'aurait été, sans doute, dévolue la charge de représenter l'ordinalité nouvelle, si une aventure imprévue n'était survenue, la superlativité en *-isme*.

-Ier tenait les deus bouts de l'ordinalité par *premier* et *dernier*, l'encadrait en quelque sorte. Bien des obstacles, il est vrai, se dressaient devant lui pour produire *deuxier*, *troisier*, *quatrier*, etc., bien des places occupées obstruaient son application (le collectif *millier* à côté de *centaine*, les substantifs tels que *setier*, *septier*, etc.). Nous savons, il est vrai, que la langue avait bien des ressources térapeutiques, et qu'elle aurait été à même de faire face aux difficultés qui se présentaient. Cependant remarquons que les patois, impuissants à créer une nouvelle ordinalité, se sont emparés avidement de la nouvelle ordinalité d'essence littéraire [1] — preuve de la difficulté que présentait la création, preuve aussi de l'incapacité de l'ancienne à persister.

Quoi qu'il en soit, c'est aus savants qui croient reconnaître dans la nouvelle ordinalité une création faite d'après le radical de l'un des anciens ordinaus, radical élevé au rang de suffixe, c'est à eus qu'il appartient avant tout de rechercher pourquoi la langue n'a pas eu recours, de préférence, au suffixe *-ier* [2], véritable suffixe, et non à nous qui en prévenons le rôle par l'admission d'une intervention inopinée, venant révéler à l'ordinalité une superlativité latente, et qui substituons un organe spécial à l'ordinalité en lieu en place d'une formation analogique déjà requise par foule d'autres fonctions.

1. Que deveñaient *troisième* et *treizième*, par exemple, en Normandie ? Comment se comportait *deusième* à côté de *douzième* ? Que de modifications survenues de ce chef dans la cardinalité !

2. Nous doutons fort que le suffixe réel *-ier* eût produit *premerier*, *dernerier*, nous doutons fort qu'un suffixe réel *-ier* se fût comporté vis-à-vis de l'ordinal dont il se serait détaché, comme l'on dit que s'est comporté vis-à-vis de *disme*, dont il se serait détaché, l'élément *isme*, élevé au rôle de suffixe et produisant *disisme*.

[L'existence certaine de *treïsme* (13e), venant très régulièrement de **tredecimum*, et dont nous n'aurions sans doute conservé aucune trace s'il n'était pas devenu un nom de fête, me semble prouver d'une façon absolue qu'il a existé un *ondisme*, un *quatordisme*, un *quindisme*, un *sedisme* (*sexdecimum); et, comme il y a une relation beaucoup plus étroite entre un ordinal et le cardinal correspondant qu'entre deus ordinaus voisins, il me semble tout à fait normal : 1° qu'*ondisme*, refait sur *onze*, soit devenu *onzisme*, etc. ; 2° que la relation avec *disme*, déjà peu apparente dans *treïsme*, ait été négligée par l'analise populaire, et qu'on ait décomposé *onzisme* en *onze* + suffixe ordinal *-isme* [1], d'où : *disisme*, doublant *disme*, *cinquisme* doublant *quint*, etc. On aboutissait ainsi à une série ordinale en *-isme*, continuée, à partir de 20, par une autre série en *-esme* = *-esimum*. Il était inévitable qu'on confondît ces deus suffixes, de même signification, de là des formes telles que *cinquesme* et *centisme* ; la confusion s'est résolue en une combinaison, donnant la forme unifiée *-iesme*. (Cf. mon *Manuel de phonétique*, § 31.)

L'évolution aurait pu être différente sans l'intervention du suffixe superlatif *-isme*, d'origine savante, que M. Gilliéron introduit dans la question, en établissant, avec beaucoup d'ingéniosité et de force persuasive, les rapports entre la superlativité et l'ordinalité. On comprent que le suffixe superlatif et le suffixe ordinal à double forme aient pu réagir l'un sur l'autre [2], et il est possible que du suffixe superlatif, comme le pense M. Gilliéron, ait jailli vraiment l'étincelle qui a enfin ressuscité un organe ordinal cohérent.] L. Clédat.

III. — La fonétique artificielle dans le Midi.

Nous avons vu la fonétique artificielle être, dans un seul et même parler, de nature térapeutique *in extremis* (*vierge*),

1. [M. Gilliéron, dans son appendice B, conteste que le suffixe ordinal *-isme* ait pu se produire autrement que par l'évolution sémantique de *disme*, considéré comme un superlatif de *dis*.] L. C.

2. [L'action aurait pu se produire par le seul effet de la ressemblance de forme, même sans aucune conformité de signification, comme *fuchsia* est devenu *fluchsia* dans la prononciation populaire, sous l'influence de *fluxion*, sans qu'il y ait aucun rapport de sens entre les deus.] L. C.

ou de nature conciliatrice de deus états concurrents, tous deus légitimes (*i(s)me*, *e(s)me*, *ie(s)me*).

La fonétique artificielle a fonctionné aussi, dans des parlers géografiquement intermédiaires, entre deus aires à fonétique fisiologique.

Dans mon travail sur les noms de l'abeille (page 13), j'ai signalé au point 735 de l'Atlas (Aveyron) une forme *urlo* « marmite » comme résultant d'une contamination de parlers ayant *uro* avec des parlers ayant *ulo* — les uns et les autres sont dans le voisinage du point 735. Cette forme *urlo* est un produit dû à la fonétique artificielle.

Il doit en être de même d'une forme *surla* « soule » (Ardèche), que M. A. Thomas mentionne dans l'Annuaire de l'École des Hautes-Études (1919-1920). *Surla* est la tierce forme de *sura* et de *sula*, non attestés ; elle doit se trouver, par rapport à ces deus dernières, dans une situation géographique identique à notre *urlo*. Elle témoigne ainsi d'un « soule » dont, selon les dires de M. Thomas — ni *urlo* ni *surla* ne figurent dans le dictionnaire de Mistral — *sula* et *sura* ne témoignent plus, et qui, par conséquent, se révèle comme ayant eu une extension géografique plus considérable que ne la laisserait supposer un *surla* né indépendamment de *sula* et de *sura*.

S'il est certain qu'une évolution fonétique est à son origine étroitement localisée et s'épant géografiquement, la fonétique artificielle se présente à nous comme un arbitrage tout désigné aus points de rencontre de deus évolutions contraires.

Ce n'est pas son existence qui doit être pour nous une cause d'étonnement, c'est sa rareté — la langue de Mistral mise à part.

Aussi considérons-nous notre petite cueillette, qu'une observation attentive ne manquera pas d'ailleurs d'enrichir,

comme un reliquat d'un procédé linguistique autrefois beaucoup plus répandu. Dans des rapports de langue locale avec la langue littéraire, ce procédé linguistique, selon notre conception, aurait été effacé par l'unification des parlers locaus en parlers régionaus et par l'adaptation toujours plus fidèle des parlers au français.

Pour admettre presque nécessairement une fréquence beaucoup plus grande de la fonétique artificielle dans des parlers d'autrefois, il suffit d'admettre qu'autrefois les parlers populaires étaient plus combatifs vis-à-vis du français qui les envahit, et cette concession qui refusera de nous la faire ?

Le procédé de fonétique artificielle était non seulement un procédé qui a paru naturel à des parlers intermédiaires, il s'est présenté comme naturel à des écrivains régionalistes : il leur a servi à démarquer les mots français, ausquels ils recourent avec ou sans utilité, et à leur donner une allure régionalisante, en associant l'élément régional à l'élément français compétiteur. Ces écrivains nous révèlent une fonétique doublement artificielle.

C'est le cas de la langue mistralienne ou félibréenne.

Déjà nous avons eu l'occasion d'y signaler l'irradiation de *vierge* français dans de savantes dérivations inconnues du français (*Vierginie*, *vierginal*). De même que l'examen de la diftongue *ie* a suffi pour nous révéler en français la présence de la fonétique artificielle, la diftongue *ie* du provençal mistralien nous suffit pour nous révéler la nature de la fonétique doublement artificielle.

On sait que *firmer* d'*affirmer* est né, au nord de la Loire, de conditions particulières à la région et de l'évolution sémantique de *fermer* à « clore avec un fer ». Ces conditions et cette évolution n'ayant pas existé dans le Midi, *fermer* y est resté à son étape sémantique « fixer-assurer-

affirmer » — cette dernière valeur « affirmer » étant formellement reconnue par Mistral. Donc le Midi n'avait aucun besoin d'emprunter *affirmer* au français ; il le lui emprunte néanmoins, comme nous avons vu qu'il empruntait inutilement *vierge*. Le Midi, ayant **claudere** « fermer » intact de pénétration par « clouer », n'avait pas non plus besoin de *fermer* français « clore » ; il le lui emprunte cependant partiellement (voir carte *fermez* de l'Atlas), et ce *fermer* provençalisé jure avec le *fermer* provençal et indigène « fixer-assurer » (avoir les yeux « fermés », tout en pouvant être, comme en italien, avoir les yeux « fixes » et « ouverts », peut signifier aussi les avoir « fermés, clos » !)

Mais que deviendra l'*affirmer* français ? *Affirm..*, comme en Dauphiné, par exemple (selon Mistral) ? Le démarquage serait franc, correct, conforme au procédé suivi par les patois au nord de la Loire — et sans doute aussi par ceus du Midi. Mais *affirma* serait... trop peu provençal, marquerait trop son origine française ; *afferma*, d'autre part, ne peut aller, puisqu'il signifie « affermer » ; en le provençalisant par *e* et en le distinguant de la forme provençale par l'*i* du français, j'obtiens *afierma* (cf. *orla*, *-ième*), qui est la forme du dictionnaire de Mistral venant en tête d' « affirmer » provençal, et, conséquemment, *conferma* et ses dérivés seront *confierma* et ses dérivés.

Il en résulte, pour le Midi, trois **firmare** latins, un **firmare** provençal et deux **firmare** français :

1) *ferma* « fixer, assurer » (comme autrefois en français) ;

2) *ferma* « clore avec un fer », emprunté au français, n'ayant de raison d'être qu'en français, doublet inutile de « clore », laissant faussement croire que « fixer-assurer » a pu développer le sens de « clore (avec un fer) » ;

3) *fierma*, doublet absolument inutile de *ferma* « assurer » (*afierma*, *confierma*, etc.).

J'en prens à témoin le dictionnaire de Mistral : je *ferme* et j'*afierme* que l'on peut dire en provençal j'*aferme* une *fermo* (« ferme ») ou une *fiermo* (« raison sociale »)[1].

Et, noblesse oblige ! Si je veus emprunter au français le mot *firmament*—*fermamen* provençal a existé et s'est berdu ; s'il ne s'était perdu, il serait resté sous cette forme *fermamen*, comme *fermar* est resté *ferma* —, rejetant *firmamen*, trop français, je le provençaliserais volontiers en *fermamen*, mais cette forme me rapellera formellement et étimologiquement *fermamen* « fermement ». Qu'il soit donc *fiermamen !*

Conclusion : *Firm* latin devient en provençal *ferm*, dont l'*e* apparaît diftongué en *ie* quand *firm* latin est *firm* en français (*fierma*, *fiermamen*, *Fiermin* (!!)

Si cette loi fonétique est réellement appliquée par tous les Provençaus, il faut croire que tous les Provençaus connaissent admirablement le français, sans la connaissance duquel il est impossible de parler provençal correctement.

1. *Fiermo* « firme ». Le mot français manque encore dans nos dictionnaires français, quoiqu'il se lise tous les jours. Je suis autorisé à le provençaliser ainsi que je le fais ici, puisque, autrement, il serait, dans le dictionnaire de Mistral, le seul de sa famille à n'avoir pas la forme que je lui donne, et *fiermo* doit, conformément à l'ordre établi par l'auteur, figurer en tête des formes de « firme », précédant donc celle de *firmo*.

APPENDICES

A. — « PREMIER, SEGOND, DERNIER ».

Le rapport de l'ordinalité du cardinal *un* avec les autres ordinaus est double. Ou bien il est identique à celui de tous les ordinaus entre eus, et s'exprime, à partir de 20, par *unième* ; ou bien il lui est particulier vis-à-vis de « dernier », que « dernier » soit l'ordinal de *deus* (*segond*) ou qu'il soit l'ordinal de plusieurs (*dernier*), ce rapport s'exprime par *premier*.

Premier, concurrent et successeur de *prim* sorti de la sfère de l'ordinalité de par son expansion sémantique, *premier*, préféré peut-être à *prim* à cause du dissillabisme qui lui est commun avec ses opposés « segond » et « dernier », représente le bout initial d'une chaîne ordinale dont l'autre bout est tenu par *derrain*. *Premier* est opposé à *derrain*, dont il n'est en quelque sorte qu'un comparatif. L'opposition est une raison d'être pour l'analogie. Il en résulte, d'une part, pour « premier » la forme analogique faite d'après *derrain*, soit *premerain* ; d'autre part, pour « derrain » la forme analogique faite d'après *premier*, soit *derrenier*.

La dualité qui en résulte se révèle comme une superfluité : *premier-dernier* suffisait, *premerain-derrain* suffisait.

La langue, qui va pouvoir, du fait de cette dualité, dire

indifféremment *premier-derrain* et *premerain-dernier* ne tolérera pas cet illogisme.

Le fait que c'est *premier-dernier* qui reste nous montre que le couple *derrain-premerain* était le résultat d'une manœuvre vaine, d'une analogie contrefactrice qui ne tenait pas conte du rapport d'ordinalité particulière de *premier* avec *segond* : son opposition à *segond* favorisait, à notre sens, la forme dissillabique de « premier ». Ainsi la concomitance d'un rapport de *premier* à *segond* avec celui de *premier* à *dernier* fait trionfer *premier* de *premerain*.

Derrain, soumis à l'ordinalité, était exactement ce que notre *ultime* tout récent, que, désordinalisé (= « extrême »), nous faisons rentrer dans les ordinaus, en en faisant *ultième*, à cause de « pénultième, antépénultième » qui le réclament ou proclament la possibilité de son existence véritablement ordinale.

Premier est la seule de toutes les ordinalités anciennes qui nous soit restée dans le sein de l'ordinalité en *-ième*.

Cette unique exception s'explique naturellement selon notre explication d'*-ième* par le suffixe superlatif **-issimum** : le cardinal *un* est seul à ne pouvoir subir la superlativité (le plus.. de 1, l'extrême de 1 ?).

Comment nos contradicteurs, cherchant à donner au suffixe *-ième* une origine ordinale ou autre que superlative, expliqueront-ils cette exception — la forme *unième* existant réellement à partir de 20 — : je l'ignore.

Quant à nous, qui avons une excellente raison à faire valoir contre la possibilité de la naissance d'*unième* « premier », nous devons cependant en faire prévaloir une autre pour expliquer pourquoi *-ième*, une fois dépouillé de toute valeur superlative — ce qui est advenu à ce suffixe lors de la disparition d'**issimum** superlatif qualificatif > *isme* — n'a pu produire, comme suffixe exclusivement ordinal, l'or-

dinalité *unième* « premier », alors qu'il avait une puissance analogique suffisante pour former de *tant* : *tantième* et pour transformer *ultime* en *ultième*.

Si, contrairement à *segond* qui s'adjoint *deusième*, *premier* ne s'adjoint pas *unième* (l'*unième* de 9 personnes, par ex.), c'est qu'il a tenu bon grâce à sa fonction d'opposé à *dernier*.

Mais, dira peut-être l'un de nos contradicteurs, nous faisons nôtre votre explication : *unième* « premier » n'est pas né lors de la formation de la nouvelle ordinalité en **-issimum** précisément pour la raison que vous alléguez en faveur de la persistance anormale de *premier*.

Au lecteur de juger si, suffisant, à nos yeus, pour expliquer la non-création par analogie d'une unique ordinalité isolée, l'antagonisme de *dernier* est une digue capable de préserver *premier, à l'encontre de ce qui arrive à segond*, d'un débordement pareil à celui d'*-ième* qui recouvre la cardinalité entière .. sauf celle de l'unité.

Pour moi il n'y a pas de doute : la conservation exclusive de *premier* dans l'ordinalité en *-ième* est la preuve matématique qu'*-ième* est un suffixe superlatif, à moins qu'il ne me soit démontré qu'il y avait en français un autre suffixe susceptible de s'appliquer à toute cardinalité hormis à celle de l'unité [1].

« *Segond* », ordinal par rapport à « *prim*, *premier* » était collatéral d'*autre* qui trouvait sa raison d'être dans *l'un*. « *Segond* » n'était qu'un comparatif (all. « *der andere* »),

1. [Je crois que *premier* a pu se maintenir, non seulement à cause de son opposition à *dernier*, mais encore en raison de l'extrême fréquence de son emploi, comme le latin *sit* a persisté à côté des formes refaites *siam*, *sias*, etc. Sans ces raisons, l'analogie eût été toute-puissante quand la superlativité incluse ou introduite dans *-ième* n'a plus été senties.] — L. C.

comme *derrain*; il fallait qu'il fût capable d'être ordinal en dehors de « premier » et par rapport à d'autres : de là *deusième*. *Premier* lui-même (all. *ersterer*), comparatif de *segond* devait avoir pour collatéral un superlatif ordinal; de là *unième* qui ne fonctionne que lorsqu'il y a pluralité excédant 2, soit, pour lui, à partir de 20.

Que l'usage ne s'en soit pas tenu rigoureusement à la valeur originaire de *segond* — j'entens par là la valeur qu'il avait au moment où commence l'ordinalité en *-ième* — en un milieu mouvant, cela est naturel.

Cependant, s'il en était de *segond*, par rapport à *deusième*, comme Littré le croit (« cette raison, tout arbitraire » — *segond* terminant une énumération après *premier* — « laisse prévaloir l'usage »), il y a longtens que *segond* aurait disparu de la langue : il en aurait disparu en même tens que les ordinaus *tiers* « troisième », *quart* « quatrième », etc. S'il n'a pas disparu, c'est que l'usage n'a pas encore éteint sa valeur originaire, quoiqu'il la fasse vaciller.

Le D. G. a vu dans *prim*, *sisme*, *disme* des ordinaus capables d'influencer analogiquement tous les autres ordinaus indistinctement. Pour ma part, je ne comprens pas une action analogique d'une portée aussi générale, et émanant d'un membre de l'ordinalité que rien ne distingue plus particulièrement que tout autre pour exercer cette action (analogie s'exerçant à l'aveuglette). Par contre, je conçois fort bien une action individuelle de *premier* et sur *premier*, vu la dualité de ses rapports avec « dernier de deus » et « dernier de tous », d'une part, et avec les autres ordinaus, d'autre part. Je vois dans *premerain* et dans *dernier* des analogies dont je trouve la raison d'être dans des rapports d'ordinalité particuliers; je vois dans la survie de *segond* à côté de *deusième* une raison d'être dans son rapport primitivement exclusif avec *premier* de deus, rapport qui

n'est plus que vaguement perçu, selon Littré du moins, et dont l'expression se confont avec celle du rapport avec toute autre ordinalité, c'est-à-dire avec *deusième*.

La survie de *segond*, collatéral de *deusième*, dans l'ordinalité actuelle dépent uniquement de l'existence de *premier*, lequel doit lui-même sa survie dans l'ordinalité en *-ième* à la circonstance que cette ordinalité est formée au moyen d'un suffixe superlatif, à l'application duquel il est naturellement rebelle.

Les formes analogiques *dernier*, *premerain* exprimaient bien leur rapport ordinal particulier, et le rapport de *premier* à *segond* peut n'avoir pas été étranger au trionfe de *premier-dernier*.

B. — *Disme* ET SES COMPOSÉS

Pensant qu'elles militent en faveur d'un suffixe ordinal *-i(s)me*, sorti des composés refaits de *disme* « **decimum** », M. Clédat me signale en ancien français des formes ordinales composées de **decimum**, notamment celles de **tredecima** qui, dans Godefroy, sont *treme* (1342), *treisme* (1373, 1516), *treyme* (1395). Ces trois formes, liégeoises, désignant l'Épifanie, le treizième jour après Noël, autorisent M. Clédat à établir l'existence d'un tipe français *treïsme*, dans lequel le *d* de **tredecima** est tombé régulièrement, malgré la composition du mot, et a été exactement traité comme celui de **die dominica** donnant *dimanche*. Ce *treïsme* corroborerait l'hipotèse de **ondisme*, **quindisme* comme prédécesseurs de *onzisme*, *quinzisme*.

**Ondisme*, **quindisme* seraient à *onzisme*, *quinzisme* ce que **mandue* est à *manjue*, dit M. Clédat.

Je lui ferai remarquer que *manjue* est un intermédiaire fort naturel entre une forme **mandue* étimologique et ce

qu'elle est appelée à devenir, c'est-à-dire *mange*, d'après *manger*, *mangeons*, par besoin d'unification dont la langue témoigne à tout âge, et dont la contre-partie est *manjuer* d'après *manjue* et pourrait même avoir été plus anciennement *manduer*, si l'analogie a manœuvré dans la plénitude de ses possibilités. En quoi *onzisme* et *quinzisme* remplaçant **ondisme* et **quindisme* sont-ils semblables à *manjue* remplaçant **mandue* ? Y a-t-il dans *onzisme*, *quinzisme* une tendance que l'on puisse comparer à *mandue* > *manjue* ? **Ondime*, **quindime* étaient **undecimum**, **quindecimum**. Si c'est pour se rallier à *onze*, *quinze* qu'ils deviennent *onzisme*, *quinzisme*, c'est donc qu'ils se séparent délibérément de *disme*.

Ondisme*, *treïsme*, **quindisme* — et, cas échéant, d'autres formes composées de **decimum — constitueraient une série, d'où aurait pu naître un suffixe *-isme* ordinal, appliqué à d'autres cardinaus que *diz*, *onze*, *treize*, *quinze* — et appliqué à ceus-ci eus-mêmes.

Mais, à quoi bon chercher dans l'ordinalité ancienne le suffixe apte à s'appliquer à toute la cardinalité, si ce suffixe ordinal ne peut rendre conte des formes qu'affecte la superlativité qualificative en **-issimum**, laquelle, sous son triple aspect, marche de pair avec celles de l'ordinalité en *-isme* (*saintisme*, *saintesme*, *saintiesme* — *disisme*, *disesme*, *disiesme*) ? Est-il permis de chercher une solution à la moitié d'un problème ? Est-ce l'ordinalité qui est une superlativité, ou serait-ce la superlativité qui serait une ordinalité ? Est-ce **sanctissimum** qui provoque ***centissimum** et ***decissimum**, ou est-ce **centesimum** et **decimum** qui provoqueraient ***sanctesimum** et ***sanctecimum**, voire même, selon le D. G., ***seximum** qui provoquerait ***grandeximum**.

Toute recherche d'un suffixe ordinal capable de gérer

l'ordinalité en *-ième* indépendamment de la superlativité qualificative est sans objet.

Lorsque, à propos de l'explication donnée par le D. G., j'ai écarté l'hipothèse d'après laquelle **decimum** et ***seximum** auraient fourni le suffixe ordinal *-i(s)me*, *-e(s)me*, *-ie(s)me*, j'ignorais l'existence des composés de **decimum**.

Même si j'admès la réalité de *treïsme*, **ondisme*, **quindisme* et d'autres composés encore, il n'y a pas lieu pour moi d'examiner si ces formes, venant à l'appui de *disme*, remettent en question l'origine du suffixe ordinal *-isme*, telle que je la conçois, pas plus qu'il n'y a lieu d'examiner si c'est, comme le pense M. Clédat, le suffixe ordinal remontant à **-esimum** (*centesme*, *Caresme*, etc.) que nous retrouvons comme ordinal dans la forme segondaire en *-esme* de la nouvelle ordinalité, puisque ni *-isme*, ni *-esme* ordinaus ne sauraient rendre conte de la collatéralité exacte des formes du superlatif qualificatif en **-issimum** avec celles de l'ordinalité en *-ième*.

Sans avoir connaissance de la démonstration que M. Clédat m'annonçait [1], j'ai cherché à me rendre conte en quoi les données qu'il me signale peuvent modifier mon point de vue.

Si ces données ne me font changer d'avis sur la genèse et la nature du suffixe ordinal *-ième*, elles m'ont, du moins, révélé certaines lacunes dans mon argumentation, et ont modifié mes idées sur des questions segondaires.

Ce sont les objections de M. Clédat qui m'ont fait reconnaître dans *disme* « **decimum** » (éventuellement dans *sisme* « ***seximum** ») le point de suture par lequel l'ordinalité participe à la conception de la superlativité, et qui m'ont fait modifier en ce sens les premières rédactions de mon

1. Cf. page 87.

article, où je tentais d'expliquer l'origine d'*-esme* indépendamment de son existence dans l'ordinalité ancienne (*centesme*).

Si j'ajoute ici d'autres considérations qui me font rejeter toute tentative d'expliquer le suffixe ordinal *-ième* autrement que par **-issimum**, c'est que ces considérations ont trait à l'action analogique, et que la nature de cette action me semble devoir être soumise à un examen plus sérieus que celui qui en a été fait jusqu'ici. (Voir : *Analogie réparatrice* dans le précédent fascicule de cette Revue.)

Treïsme, s'il a existé dans la région qui paraît avoir donné la langue littéraire de la France, montre qu'à l'époque française il n'a jamais été « treizième », et que, par conséquent, il avait, bien moins que *disme*, qui a signifié « disième », une puissance analogique. En effet, non seulement il n'a pas eu pour successeur *trezisme* « Epifanie », mais il a encore perdu le *d* qui le rattachait à « **decimum** » et pouvait seul en faire sentir l'étimologie. Comment, dans de pareilles conditions, aurait-il pu servir ou contribuer à servir à former une ordinalité?

Il ne pouvait pas plus servir de point de départ pour *-isme* ordinal que *Caresme* ne le pouvait pour *-esme* ordinal, *Carême* n'ayant jamais été « quarantième », ayant tout au plus pu être « quarantaine » à l'époque où l'ordinalité en *-esme* s'applique aus cardinaus — si toutefois, étimologiquement, il a été jamais senti plus que *Noël* ou *Pentecôte*.

Le *d* que **tredecima** a perdu à une époque antérieure à la date de l'apparition du suffixe ordinal *-isme*, il l'a perdu en dépit de sa prétendue conservation dans **ondisme* et **quindisme*, qui ont été impuissants à sauver de la broyeuse fonétique le *d* de **tredecima**.

**Ondisme*, **quindisme* sont ou seraient de parfaits ordinaus à côté de *tre(d)isme*.

L'ordinalité de 10 à 16 apparaît ainsi sous le jour d'une vie latine fonétiquement régulière, et, par là-même, disparate, puisque **decimum** y affecte deus formes différentes (*-isme* et *disme*) : il témoigne par là que son individualité étimologique est atteinte, sinon éteinte — il fait fi de sa prétendue vertu analogique, au lieu de la concentrer à l'encontre de la fonétique qui la disperse.

Je vois dans l'ordinal *ondisme* qui réclamerait un ordinal *tredisme* une action analogique bien plus indiquée morfologiquement que dans *onzisme* se substituant à **ondisme* (créé, par hipotèse plausible, pour le faire collaborer, dans la production de la nouvelle ordinalité, de concert avec *disme*, qu'il abandonne en devenant *onzisme*).

Je vois dans *ondisme* :

soit une forme parfaitement apte à poursuivre la voie fonétique qui s'offre naturellement à elle (>**ondisme*) — le suffixe ordinal *-isme* (quelle que soit son origine) venant à supplanter l'ancienne ordinalité latine ;

soit — *disme* « **decimum** » devenant *disisme* — une forme qui devrait être **ondisisme*, c'est-à-dire **undecim** + **ecimum**, puisque notre contradicteur reconnaît dans le suffixe ordinal *-isme* subséquent un reste de **decimum**.

D'ailleurs, je ne comprens pas, a priori, qu'un *isme* constituant le radical d'un ordinal à l'égal de *iers* (*tiers*), *art* (*quart*) puisse exercer une analogie sur d'autres ordinaus. Il faut pour cela que cet *isme* soit une partie détachable de *disme* : c'est ce qu'il devient dans notre conception (cf. aussi les ordinalités segondaires *premier*, *premerain*, *dernier*). Selon notre explication, c'est grâce à la naissance imprévue d'-**issimum** > *isme* dans l'adjectif qualificatif que l'*isme* de **decimum** est interprétable comme un suffixe (cf. *pouvoir*, *pleuvoir*, où le peuple reconnaît voir, et dont les participes passés sont *pouvu*, *pleuvu*) et que, comme tel, il s'applique

au cardinal **decem** d'alors et, au même titre, à tous les cardinaus d'alors, l'ordinalité entière étant sentie, grâce à *-isme* suffixe, comme une superlativité naturelle, comme une superlativité ordinale aussi naturelle que la superlativité qualificative.

L'application d'*-isme*, suffixe ordinal, a été complète conformément à la parfaite unité d'appétence chez les cardinaus — sauf chez l'unité, pour la bonne raison que l'unité est la seule cardinalité incapable de superlativité, et cette exception dans l'ordinalité nouvelle n'est pas la preuve la moins catégorique de la vérité de notre solution, d'après laquelle *-isme -ième* est un suffixe superlatif — celle d'*-isme*, suffixe qualificatif, est restée très incomplète conformément à une appétence très imparfaite chez les qualificatifs.

Onzisme < **ondisme*, *quinzisme* < **quindisme* me paraissent des extravagances analogiques, en tant que *onze*, *quinze* + **undecimum**, **quindecimum**.

Pour quel motif *onze*, *quinze* se seraient-ils substitués à *ond*, *quind*, alors que **decimum** était absolument logique dans ces composés ? Comprendrait-on en allemand — parallèle parfait, à mon sens — *der fünfzehnste* à côté de *der zehnte* ?

Decimum, sans une intervention imprévue et imprévoyable, n'est pas plus capable de fournir un suffixe *-isme* que *bon* ne saurait fournir le suffixe *-on*. **Ondime*, **quindime* ne le sont pas davantage, *ond* et *quind* n'étant rien de plus que *d*.

-Isme pourrait-il se détacher des formes hipotétiques **2+(d)isme* « douzième », **6+(d)isme* « seizième », faites conformément à *treïsme* (qui s'est dérobé sémantiquement) ? Pourrait-il, détaché de « 12 » et de « 16 » fournir des formes qui seraient *deusième* et *sixième* ?

Decimum devient *disme*, *disme* devient *disisme* ; donc :

disisme est fait sur *dis*, cardinal de l'époque ;

onzisme est fait sur *onze*, cardinal de l'époque ;

quinzisme est fait sur *quinze*, cardinal de l'époque.

Il y a parallélisme complet, selon nous. On nous dit, par contre :

disisme est fait sur *dis*, cardinal de l'époque ; par contre,

onzisme remonte à **ondisme*, qui n'est pas devenu *ondisisme*, mais *onzisme*, analogiquement à *onze* ;

quinzisme remonte à **quindisme*, qui n'est pas devenu *quindisisme*, mais *quinzisme*, analogiquement à *quinze*.

On suppose **ondime*, **quindime* pour enrichir la série de **decimum** et, en même tens, on nous montre ce **decimum** en pleine déconfiture,

1) incapable de vivre consciemment dans **tredecima**,

2) incapable de vivre consciemment dans **ondisme* et **quindisme*, quoique se survivant dans *disme* « dîme », de sorte que :

disisme est = *dis* + *isme*,

onzisme est = **undecim** + **ecimum**,

quinzisme est = **quindecim** + **ecimum**.

L'ordinalité ancienne n'avait, dans son état formel disparate, aucun germe sémantique qui pût déterminer la voie fonétique que suivrait un adjectif qualificatif dans sa superlativité. Ni *premier*, ni *prim*, ni *tiers*, ni *quart*, ni *disme*, ni *centesme*, ni *Caresme*, ni *treisme* « Epifanie », ni quelque autre terme d'ordinalité alors présente ou passée, ne présentait à l'esprit une idée de superlativité, pas plus que, de nos jours, le suffixe ordinal *-ième* n'en présente une (*ultime* > *ultième*, oui ! *intime* > *intième*, impossible !)

Lorsque la superlativité savante en **-issimum** > *isme* (tipe *saintième*) disparaîtra, la superlativité ordinale, acquise par l'identité de (*d*)*isme* avec (*saint*)*isme* cessera, ipso facto, d'être sentie, et *disième*, aujourd'hui, ne serait pas plus

capable de guider fonétiquement une superlativité supposée d'adjectif qualificatif, que ne l'étaient *disme* et ses composés vis-à-vis de la superlativité éfémère d'-**issimum** > *isme* > *-esme* > *-iesme*.

En cherchant à multiplier les composés de *disme-* **decimum**, on n'augmente pas, par le nombre, sa capacité analogique : à nos yeus, on la diminue en y découvrant des formes où l'individualité de *disme* est obscurcie (*treïsme*, *onzisme*, *quinzisme*), et, que *disme* soit isolé, ou accompagné, on ne lui donne pas, en le traitant comme un ordinal où *isme* constitue les 4/5 de son radical, la faculté de manœuvrer analogiquement vis-à-vis d'autres ordinaus, on lui donne bien moins encore la faculté, que lui donne notre explication, de manœuvrer vis-à-vis de l'adjectif qualificatif, à l'âme duquel il participe, et dont il va être finalement l'unique dépositaire, dépositaire inconscient, après qu'elle aura fui de l'adjectif qualificatif.

Disme est bien originairement **decimum** ; mais — par étimologie populaire ou française — **decimum** est devenu ***dissimum**. Faillite de l'étimologie fonétique !

C. — Superlativité absolue d'-*isme* et d'-*issime*.

La superlativité en *-isme*, pas plus que, plus tard, la superlativité en *-issime*, n'a jamais été une superlativité relative en français, comme elle l'a été primairement en latin. Si tentant qu'il soit d'en dériver la superlativité ordinale, ce n'est donc pas à la superlativité relative (« le plus grand » : « le plus .. de dis ») qu'elle remonte, c'est à la superlativité absolue (« l'extrêmement grand » : « l'extrême de dis »), et cette origine explique la longue concomitance formelle de la superlativité qualificative avec la superlativité ordinale mieus que

ne le ferait une origine de la superlativité exclusivement relative, qui est plus éfémère (« le plus grand » > « le très grand »).

Si la superlativité relative avait existé en français, on n'aurait pas hésité à faire remonter la scission, qui s'est produite entre *-isme* superlatif qualificatif et *-isme* superlatif ordinal et qui est survenue en *-ième*, déjà à l'évolution de la superlativité relative à la superlativité absolue, évolution toujours imminente dans l'adjectif qualificatif, évolution que l'on aurait pu croire incompatible avec toute conception de l'ordinalité. On n'aurait pas hésité à faire précéder la disparition naturelle d'*-isme*, superlatif qualificatif inutile, démodé, de cette scission résultant d'un désaccord sémantique.

Il n'en est rien : *-isme* est le résultat d'une tentative d'établir à côté de la superlativité qui a recours à des adverbes, une superlativité simple et absolue. Celle-ci ne pouvait naturellement être que d'essence savante, et elle a échoué, parce qu'elle n'avait aucun caractère d'urgence, pas plus que, plus tard, la superlativité en *-issime*. Elle meurt de son inutilité, n'est pas même parvenue à contrebalancer la formation populaire par l'adverbe, qu'elle n'avait d'ailleurs entamée ou effleurée que dans quelques éléments. La superlativité qualificative étant morte, la superlativité ordinale reste seule titulaire d'*-ième*, qui ne saurait dès lors plus se prévaloir que de son caractère d'ordinalité. Dès lors, il émanera d'*-ième*, exclusivement ordinal, des formations exclusivement ordinales (*ultime* > *ultième*, *tant* > *tantième*, *quant* > *quantième*).

C'est ainsi que la langue savante, par une de ses créations éfémères, a procuré une famille morfologique à la langue commune qui en avait un pressant besoin et qu'elle était incapable de former, une famille en lieu et place d'une

cohue de mots dépareillés faisant tous la même fonction grammaticale.

Les patois, indigents, se sont emparés de cette bonne aubaine.

-Issime d'-**issimum** superlatif qualificatif montre, par sa forme nouvelle et plus servilement calquée du latin, par sa double provenance de l'italien et du latin, qu'il ne peut être considéré comme le continuateur direct d'*-isme* en fonction de superlatif qualificatif, pas plus qu'il ne peut être considéré comme la preuve d'une opportunité urgente de superlativité qualificative simple à côté de celle exprimée par des adverbes. Il est le renouvellement de la tentative dont témoigne *-isme*, mais un renouvellement qui ne laissera pas dans la langue une trace ineffaçable comme l'a fait *-isme*.

D. — *Seximum.

La forme *sisme* « sisième », que le D. G. dit avoir pu, de concert avec *disme*, donner naissance à l'ordinalité en *-isme*, viendrait d'après lui de ***seximum**. Il s'explique ce **seximum**, je suppose, comme une forme née analogiquement à **septimum** : celui-ci a, en effet, exercé une action analogique sur les unités ordinales qui le suivent numériquement.

Mais ce *sisme* avait une forme concurrente venant de **sextum**, qui est latin, et fait partie de l'ancienne ordinalité. *Sisme* « sisième » serait donc créé en marge de l'ancienne ordinalité, serait plus récent que *siste* et plus ancien que *sizisme*.

Siste est copieusement attesté dans Godefroy ; *sisme* « sisième » ne l'est pas du tout, et *sisme* y figure parmi les douze formes de « sètième », avec *sime* et *syme*, qui sont

les formes de *sisme* plus conformes à la prononciation d'alors. Nous nous posons donc la question suivante : *Sisme* « sisième » a-t-il réellement existé, contrairement à ce que nous pourrions conclure du silence de Godefroy ?

Que ***seximum** soit une forme inventée par D. G., qui l'accompagne prudemment d'un astérisque, cela ira de soi, si *sisme* « sisième » n'a pas existé ; car ***seximum** a été fait pour expliquer *sisme* « sisième ». Mais, d'autre part, nous ne pouvons croire que le D. G. ait inventé ce *sisme* « sisième », ou ait été la dupe de quelque interprétation erronée. Aussi bien, allons-nous voir qu'il aurait fort bien pu exister, si même il n'a pas existé, et que la possibilité de son existence n'autorise pas la création ***seximum**.

Alors, *sisme* a pu être « sisième » et « sètième » ? Parfaitement.

Septimum devenait régulièrement *sème*, qui ne pouvait devenir fonétiquement *sime* ; par contre, ***seximum** devenait régulièrement *sime*, qui ne pouvait devenir fonétiquement *sème*. Et cependant *sime* et *sème* se rencontrent.

Si *di(s)me* « **decimum** », interprété comme étant *di(s)me* « **dissimum** », devenait *de(s)me* « ***desimum** », pour aboutir, par la fusion des deus dernières formes (fonétique artificielle) à *die(s)me* :

Si(s)me « ***seximum** », interprété comme étant *si(s)me* « ***sissimum** », devenait *se(s)me* « ***sesimum** », pour aboutir, par la fusion des deus dernières formes, à *sie(s)me*.

Mais, ce *si(s)me-se(s)me-sie(s)me* devait signifier « sisième » (et non « sètième »). Et ce *si(s)me-se(s)me-sie(s)me* est d'une absolue inutilité à côté des formes de **sextum**, est en marge de l'ordinalité ancienne, aussi bien que de la nouvelle en *-isme* (*sizisme*).

Donc *si(s)me* > *sème* « sètième » est une impossibilité.

Mais, si, par contre, *de(s)me* « ***desimum** » était le col-

latéral de *di(s)me* « ***dissimum** », ainsi qu'a été interprété *di(s)me* « **decimum** » :

seme (ou *se(s)me*, ce qui revient au même) « **septimum** », devait pareillement avoir pour collatéral *si(s)me* « ***sissimum** » (= le prétendu ***seximum**, alors qu'il signifie « sètième ») et *se(s)me* est censé avoir été ***sesimum**.

Que *sisme* de *se(s)me* « sètième » ait pu être conçu comme l'ordinal de *sis*, ait pu avoir été employé, par erreur, pour « sisième », cela est bien naturel : *disme* étant l'ordinal de *dis*, *sisme* apparaît comme l'ordinal de *sis*. Confondu avec *sisme* « sètième », étant *sisme* et *sesme*, comme l'était aussi *sème* « sètième », quelle vie peut-il avoir eue? Je ne saurais le dire.

Ce *sisme* « sisième » n'a rien à faire avec un ***seximum**, doublure de **sextum** ; il est une forme de **septimum**, qui, fort malencontreusement, lors de la création de la nouvelle ordinalité en *-isme-esme-iesme*, a pris l'aspect d'un ordinal de *sis*.

Sur les douze formes de « sètième » signalées par Godefroy (*setme*, *sedme*, *sepme*, *sesme*, *seme*, *seime*, *sietme*, *siesme*, *sieme*, *sisme*, *sime*, *syme*), huit conviennent aussi bien à « sisième » qu'à « sètième », et les quatre autres ne se distinguent de « sisième » que par des consonnes muettes, plus ou moins étimologiques.

Sisme, *disme*, soi-disant promoteurs de l'ordinalité en *-isme*, selon le D. G., en sont, au contraire, les victimes.

Les formes *desme*, *diesme*, *sesme*, *siesme*, entraînées dans l'évolution d'*-isme* ordinal, dénotent la non-instantanéité du remplacement de l'ancienne ordinalité par la nouvelle. La possibilité d'une confusion pareille à celle de *sisme-sesme-siesme* = « sisième » et « sètième » laisse entrevoir dans le remplacement des cas d'urgence plus ou moins pressante.

Si *-isme* (> *esme*, *iesme*) n'est pas **-issimum**, nos contradicteurs ont à résoudre le problème suivant : comment *sisme*, *sesme*, *siesme* ont-il pu signifier à la fois « sisième » et « sètième — ou « sètième » seulement ?

E. — *Quantième*, *tantième*, *ultième*.

Au XVIe s., le suffixe *-ième*, devenu exclusivement ordinal, reçoit *quantième* et *tantième* [1] qui ne paraissent pas avoir jamais été *quantime-quanteme* et *tantime-tanteme*. Il reçoit *tantième* comme numéral fractionnaire, *quantième* comme ordinal corrélatif non seulement de notre *premier* (du mois), comme il l'est aujourd'hui, mais de toute autre ordinalité (du mois), comme il l'a été autrefois. L'opportunité de *quantième* se trouve aujourd'hui diminuée considérablement du fait que nous disons aujourd'hui *le deus*, *le trois*, etc. (du mois), et non plus *le deusième*, *le troisième*, etc. Aussi, en certaines provinces, *le quantième* est-il remplacé par *le combien* (du mois).

Un mot de la famille en *-ime*, à laquelle appartiennent *intime*, *infime*, *sublime* — incapables d'ordinalisation — s'est fait admettre lui aussi — capable d'ordinalisation — dans la famille des ordinaus en *-ième* : sa terminaison *-ime*, identique à celle du suffixe d'**-issimum**, appliqué aus cardinaus, l'y a introduit, capable qu'il était d'exprimer une ordinalité double. C'est *ultime* qui, d'ordinal semblable à *segond*, devient par *ultième* un ordinal semblable à *deusième*.

Il semblerait que, déjà au XIIIe-XIVe s., il ait été entraîné dans l'ordinalité en *-ième*, dépourvue de superlativité, si j'en juge d'après la forme *penultieme* (D. G.). Il n'en est

1. *Tantième*, qui pourrait bien supplanter *quote-part*, ne figure pas dans le D. G. Pourquoi ?

rien. A cette époque, la forme *pénultieme* était équivalente de *pénultime* (*grandieme, deusieme : grandime, deusime*), il n'est pas notre ordinal actuel *pénultième*, puisque nous trouvons au XVe s. *pénultime* (D. G.) : il est ***paenultissimum** et ***paenultesimum** associés et fusionnés. Notre *pénultième* actuel est étimologiquement le même que celui du XIIIe-XIVe s., il n'est pas le même historiquement. *Pénultième* a deus origines différentes, l'une superlativo-ordinale, l'autre exclusivement ordinale.

Ultième, à côté d'*ultime*, grâce à « pénultime » et « antépénultime » a une raison d'être aussi légitime que *deusième* à côté de *segond* (« Votre pénultième mari, madame ! vous avez donc été mariée *bien des fois*. Littré).

Nos mots d'aujourd'hui sont, sans doute, une segonde édition d'**ultimum** latin — *ultime* et *ultième* ne figurent pas dans le Dict. de l'Académie, et Littré donne seulement du premier un exemple (XVe s.).

Ultième peut fort bien être considéré comme une forme due à l'*analogie réparatrice*, la forme *réparée* coexistant avec la forme originaire *ultime*, qui reste opportune dans les cas d'ordinalité en marge de l'ordinalité précise et complète en *-ième*. *Ultième* est à *ultime* absolument ce qu'était *dernier* à *derrain*. On peut même regretter que *derrain* ne nous soit pas resté, comme *ultime* nous reste (« Mon fils est un des *derrains* de sa classe », et non : « des *derniers* »). On pourrait en dire autant de *premerain* coexistant avec *premier*.

Je ne sais pourquoi d'aussi jolis mots qu'*ultime* et *ultième* ne figurent pas dans le D. G., alors que Littré parle de tous deus.

Ultime n'est pas **ultimum** : il a été considéré comme étant ***ultissimum**, et, par conséquent aussi ***ultesimum**, est devenu *ultième* (*pénultième* du XIIIe-XIVe s.) ; mais notre *ultième* actuel n'est pas ***ultissimum-ultesimum**, il est

un *ultime* fr. postérieur à ***ultissimum**-***ultesimum**, et ayant passé à *ultième*, lorsque le suffixe *-ième* était devenu exclusivement ordinal.

Par *tantième* et *ultième*, je complète toute la famille d' « *ème* moyen » de mon petit dictionnaire des rimes, qui ne comprent, outre les ordinaus des cardinaus, que *quantième*, *pénultième* et *antépénultième*, faisant à cette famille une place à part, bien conforme à sa genèse particulière.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COLLECTION LINGUISTIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE DE PARIS

Précédemment parus :

I. — **A. MEILLET**

LES DIALECTES INDO-EUROPÉENS

1907. . . . . épuisé

II. MÉLANGES LINGUISTIQUES

offerts à M. F. DE SAUSSURE

1908. . . . . 15 fr. 75

III. — **A. ERNOUT**

LES ÉLÉMENTS DIALECTAUX DU VOCABULAIRE LATIN

1909. . . . . 11 fr. 25

IV. — **MARCEL COHEN**

LE PARLER ARABE DES JUIFS D'ALGER

1912. . . . . 37 fr. 50

V. — **M. GRAMMONT**

LE VERS FRANÇAIS

SES MOYENS D'EXPRESSION, SON HARMONIE

2e édit. augm. 1913. . . . . épuisé

VI. — **DRZEWIECKI**

LE GENRE PERSONNEL DANS LA DÉCLINAISON POLONAISE

1918. . . . . 12 fr.

VII. — **SETÅLÅ**

LA LUTTE DES LANGUES EN FINLANDE

1920. . . . . 4 fr.

VIII. — **A. MEILLET**

LINGUISTIQUE HISTORIQUE ET LINGUISTIQUE GÉNÉRALE

1921. . . . . 40 fr.

IX. — **MAURICE CAHEN**

ÉTUDES SUR LE VOCABULAIRE RELIGIEUX DU VIEUX-SCANDINAVE

1921. . . . . 30 fr.

X. LE MOT « DIEU » EN VIEUX-SCANDINAVE

1921. . . . . 12 fr.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

PATHOLOGIE

ET

THÉRAPEUTIQUE VERBALES

COLLECTION LINGUISTIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE DE PARIS. — XI

PATHOLOGIE

ET

THÉRAPEUTIQUE VERBALES

PAR

J. GILLIÉRON

PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR

ÉDOUARD CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS, 5

1921

COLLECTION LINGUISTIQUE
PUBLIÉE PAR
LA SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE DE PARIS. — XI

PATHOLOGIE

ET

THÉRAPEUTIQUE VERBALES

PAR

J. GILLIÉRON

PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS, 5

1921

PUISSANCE ANALOGIQUE D'*AU*

RÉPONDANT AUX

QUESTIONS *OU* ET *QUAND*

I. — Point de départ de l'enquête : *l'ombre* > *le lombre* a Saint-Pol

On lit dans le *Lexique Saint-Polois* d'Edmont l'article suivant : « *lõb, lõbr* ou *lõp̄*, + s. m., ombre (au propr.) *s'ăsĭr ŏ lõbr*. — Au fig. *s'fĕr mĕt ŏ lõp̄*, se faire mettre en prison. — Dans toutes les autres acceptions on emploie les formes *õb, õbr, õp̄. ĭl ŏ pĕr d'ĕsn õp̄* ; *ɛă n'fĕ pă l'õb d'œ̃ dụt*. — Voir aussi *õbrăj*. »

Cet article m'apprend que le mot *ombre* est devenu *lombre* et est du genre masculin dans sa combinaison avec la préposition *à* : *à l'ombre* > *au lombre*. Les exemples me montrent qu'il s'agit de sa combinaison avec l'*à* répondant à la question *où* : *s'asseoir à l'ombre* et figurément *se faire mettre à l'ombre* ; « dans toutes les autres acceptions » on emploie la forme *ombre*, et non la forme *lombre*.

Ces renseignements ne me suffisaient pas : je voulais savoir si *ombre*, ne devenant pas *lombre* masculin, était bien aussi masculin, comme le fait supposer la tête de l'article (*lombre*, + s. m.), ou s'il était féminin — les exemples *il a peur de son ombre* et *ça ne fait pas l'ombre d'un doute* ne me renseignant pas à ce sujet.

Je me renseignai donc auprès d'Edmont. Voici ce qu'il m'a répondu :

« Chez les vieillards, *õb, ôbr, õp̄* restent généralement masculins, avec agglomération de l'article : *ɛă fĕ dŭ lõp̄* ; chez

les jeunes, on trouve encore la forme *lõb* et ses variétés employées au masculin, mais seulement dans cette phrase : *s'mĕt ŏ lõp̄*; dans tous les autres cas, *õb*, *õp̄*, *õbr* ne sont plus employés qu'au féminin, et sans agglomération de l'article : *ɛà fẽ d l õp̄. — eɛl õp à s'àlõj.* »

Je ne puis être mieux renseigné, et de ces informations complètes je conclus ce que conclura tout le monde :

Chez les vieillards de Saint-Pol, *ombre* féminin était devenu *lombre* masculin partout où ils employaient ce mot. Dans la génération qui les suivit, *l'ombre* masculin n'existe plus que dans la combinaison d'*ombre* avec la préposition *à*, celle-ci répondant à la question *où*; ailleurs *ombre* est *ombre*, et il reste féminin.

La nouvelle génération suit encore la tradition de l'ancienne dans « à l'ombre » > *au lombre*, elle ne la suit plus dans *ça fait du lombre*, mais dit *ça fait de l'ombre*.

Comme *lombre* masculin a été vraisemblablement l'unique représentation d'*ombre* féminin dans le vieux parler de Saint-Pol, que *au lombre* existe encore dans le parler qui a suivi, il est vraisemblable que c'est sous l'influence du français qu'*ombre* féminin a éliminé *lombre* masculin, mais n'a pas triomphé encore dans *au lombre* pour en faire définitivement *à l'ombre*. Il est vraisemblable que l'état du parler de Saint-Pol chez la génération actuelle ne représente pas la somme des évolutions linguistiques qui se sont produites à Saint-Pol, que, lorsque nous étudions un parler isolément, nous devons constamment avoir en vue cette possibilité. Les monographies de patois considérés isolément en tiennent-elles toujours compte ?

Mais, passons, puisqu'ici, à Saint-Pol, l'état relevé par Edmont nous permet la reconstitution d'un passé. Souhaitons qu'ailleurs il en soit toujours ainsi !

En tout état de cause — et c'est la seule conclusion certaine que je veuille tirer de l'état où se trouve le parler de Saint-Pol actuellement — il se peut — abstraction faite du parler vieilli où *lombre* masculin est permanent — qu'*ombre* ait deux vies parallèles, qu'il soit masculin avec agglutination de l'article défini

dans son contact avec *à* répondant à la question *où*, et qu'il soit féminin sans agglutination de l'article défini en dehors de son contact avec la préposition *à*. Cette constatation est d'un grand poids pour tout ce qui va suivre.

Est-ce la masculinisation d'*ombre* qui aurait eu pour suite immédiate et nécessaire la naissance d'*au lombre*, lequel aurait persisté dans la langue courante de Saint-Pol, malgré qu'*ombre* soit féminin, en tout emploi autre que *au lombre*, cet *ombre* étant resté féminin ou l'étant redevenu sous l'influence du français ? Si *ombre* est resté féminin, pourquoi n'est-il pas resté féminin en contact avec *à* ? Pourquoi ne dit-on pas *à l'ombre* ? S'il est devenu féminin sous l'influence du français, pourquoi n'est-il pas féminin en contact avec *à* ? Pourquoi ne dit-on pas *à l'ombre* ? Un *ombre* masculinisé ne peut alors avoir été masculinisé que par analogie à un autre mot dont il reçoit l'impulsion. Cet autre mot n'est pas *lumière*, son opposé, qui est féminin. Et d'ailleurs, le *soleil* masculinise-t-il *la lune* ? Ne riez pas : n'a-t-on pas prétendu que *la nuit* était devenu *le nuit* sous l'influence de *le jour*, ces deux mots étant souvent conjoints [1] ? Conjoints, oui ! comme deux substantifs qui ne gagnent qu'à être différents de genre, grammaticalement aussi distants que possible, qui doivent différer l'un de l'autre comme *le jour* de *la nuit*, comme un *homme* d'une *femme*, comme *le soleil* de *la lune*.

S'il est ridicule de supposer qu'*ombre* est devenu masculin, a donné comme tel *au lombre*, qui est resté, tandis que *lombre* redevenait *ombre* et substantif féminin partout ailleurs que dans *au lombre*, c'est donc qu'*ombre* est devenu masculin par le fait de *au lombre*, c'est donc que ce n'est pas *ombre* qui, par analogie, est devenu *lombre* masculin, c'est donc que c'est *au* qui a obligé *ombre* à devenir *lombre* masculin, c'est donc qu'*au* exerce une puissance analogique.

Je suppose qu'aucun Allemand ne prétendra que *Tag* a exercé une puissance analogique sur *Nacht*, parce que *des Tags* a provo-

1. Je l'ai dit moi-même, *Pathol. et thérap. verbales*, I, p. 18. Je me rétracte de cette grave erreur.

qué *des Nachts*, *Nachts*; mais je soupçonne fort que c'est aux Allemands que nous devons l'immense majorité des explications par une action analogique qui aurait joué à tort et à travers dans notre français et qui se ferait sentir de substantif à substantif. Ils savent que *des Nachts* n'a point ébranlé le genre de *Nacht*, qui, par ailleurs, est assez solidement assis pour qu'il ne soit pas contaminé par un contact exceptionnel de *Nacht* avec le *des* de *des Nachts*; car leur langue est assez riche et cultivée pour que *die Nacht* contre-balance victorieusement l'action masculinisante de *des Nachts* (cf. *allerorts*, mais *allerseits* qui n'a pas fait *Seite* masculin). L'allemand actuel qui dit *des Nachts*, mais *die folgende Nacht* est exactement le saint-polois qui dit *au lombre*, mais *ça fait de l'ombre*.

Si le saint-polois ne dit plus *ça fait du lombre*, c'est que le français l'a assagi — imparfaitement, puisqu'il dit encore *au lombre* — en l'enrichissant de son *ombre* féminin qui, en saint-polois, avait perdu pied dans *lombre*, l'« ombre » étant, dans ce parler appauvri, trop imparfaitement doté pour réagir contre la masculinisation résultant de l'emploi le plus fréquent et qui était celui de *au lombre*, opposé à *au soleil* (être, aller, dormir *au soleil* > être, aller, dormir *au lombre*).

L'allemand qui dirait *der Nacht* serait exactement le saint-polois des vieillards qui disent *ça fait du lombre*, et qui nous donnent un témoignage d'une action masculinisante qui aboutit, et a été ensuite neutralisée par la venue du français.

Mais le saint-polois, où l'action masculinisante d'*au* est absolument parallèle à celle du génitif masculin allemand, nous offre un autre enseignement précieux : il nous montre comment naît l'agglutination de l'article défini au substantif. Sous la pression de *au soleil*, *à l'ombre* est appelé à devenir la formule *au ombre*; il ne peut réaliser cette formule qu'à une condition, c'est que *ombre* commence par une consonne, puisque *au* n'a de raison d'être que devant consonne, puisque *à l'* n'est devenu *au* que devant consonne. Cette consonne, quelle sera-t-elle ?

Ce ne sera certes pas l'*s* qui pourrait naître de « les ombres de la mort, du mystère, des enfers, du trépas, de la nuit » (!). Ce ne

sera certes pas l'*n* qui pourrait sortir de « passer comme une ombre » ou de « une ombre de la mort » (!), et qui donnerait *le nombre* (!). Ce sera l'*l*, le plus intime — sinon l'unique — compagnon d'*ombre* dans un parler patois, et non cornélien. Ainsi naît *lombre* d'*ombre* par l'intermédiaire de *au* (*l*)*ombre*.

Mais alors, direz-vous, il fallait que *ombre* saint-polois fût un mot isolé, pour être à la merci de l'influence de *au*, contraction d'une préposition avec l'article, sans qu'il y ait réaction semblable à celle que dénote *die Nacht* vis-à-vis de *des Nachts*, forme masculinisante produite par la puissance de *des*.

Ombrage, ombragé, ombrager, ombrageux, ombrelle — qui ne rappelle pas plus immédiatement une « ombre » que *dentelle* ne rappelle une « dent » — *ombrer, ombreux* n'étaient-ils pas là pour ne pas laisser tomber *ombre* féminin dans *lombre* masculin ?

La meilleure réponse que j'aie à faire à cette question est de soumettre au lecteur tout ce que je trouve de cette famille de mots dans le *Lexique Saint-Polois*. Il y verra l'usage que le saint-polois fait de cette famille qui lui est parvenue sur le tard.

> *ōbrà̆ʃ*, +, s. m., ombre. *ăvwăr pa̰r d'ĕsn ōbrà̆ʃ*. Voir *lōb ōbrăjæ̃ʷ̃*, *æ̃ʒ*, +, timide, craintif, intimidé. *ăl n'ĕ pŭ sĭ ōbrăjæ̃ʒ k'ĕl jŭr k'ăl ŏ ărĭvè̆ʏ*. — On emploie aussi dans le même sens la forme *ōbrĭæ̃ʷ̃*, *æ̃ʒ*. *j'ĕtwĕ fŏr ōbræ̃ʒ d'ĕɛ mĕdᵗsĕ̃-lŏ̃*, je m'intimidais facilement à la vue de ce médecin-là.

Ces exemples nous montrent *ombrage, ombreux, ombrageux* français pénétrant en saint-polois — sans doute en compagnie de *ombre* féminin supprimant le *lombre* de la génération actuelle — et interprétés avec la même inconscience que celle qui a présidé à la naissance de *le lombre*. Ce ne sont certes pas *ombrage* = « ombre » (même exemple pour l'un et pour l'autre de ces mots), *ombreux* = « ombrageux », *ombrageux* = « ombreux » qui ont pu sauver *ombre* de l'emprise de *au soleil* ; car leur emploi en fait plus que vraisemblablement des mots récents, et rien ne nous dit, d'autre part, que les vieux ne disent pas *lombrage, lombrageux, lombreux* (s'ils ont besoin de ces mots).

Ainsi donc, pour qu'un substantif subisse un changement de genre sous l'action analogique d'*au*, que, d'autre part, sous cette même influence, et pour être propre à la subir, il s'agglutine l'article défini, lorsqu'il commençait par une voyelle, il fallait que cette action analogique ne fût pas victorieusement contre-carrée par les emplois autres que celui où il hante *au* et par sa famille lexicale.

Malheur aux isolés, ils sont à la merci de l'analogie !

Plus un parler est pauvre et isolé, plus il est exposé aux accidents tels que ceux dont il est parlé ci-dessus, lorsqu'il éprouve le besoin d'emprunter à une langue plus riche et de lui emprunter les mots en quelque sorte « au détail », je veux dire par là, sans être accompagnés de leur famille, qui en garantit plus ou moins la fixité (*entour*, *entourer*, *entourage*, etc.).

En théorie, le français peut être sujet aux mêmes accidents que ceux que nous révèlent les parlers pauvres et isolés. Le français n'a-t-il pas aussi ses mots pauvres et isolés ? Mais, en réalité, sa richesse sémantique et lexicale le préserve davantage des écarts grammaticaux et formels qui sont fréquents dans les parlers populaires et qui foisonnent dans le langage des enfants.

Un enfant entendant dire souvent *er ist solid* interprète ces mots comme s'ils étaient *er ist so lid*, d'où résulte pour lui *er ist lid* = « il est solide ». Fréquent chez l'enfant, ce fait peut se produire aussi dans une langue littéraire, mais combien moins fréquemment (cf. *merle oriot* > loriot, *il y a belle heurette* > *il y a belle lurette*).

Il se peut que quelque mot isolé, technique, et surtout étranger, tel que *l'ingot* soit traité par les Français qui l'ont mal appris, comme il le serait par l'enfant qui apprend sa langue par étapes, et devienne *le lingot*. Ces mots-là n'offrent qu'un intérêt médiocre : ce sont des fautes patentées, des anomalies inorganiques. Tout autre est *le lombre* < *l'ombre*. Tout autre, en français, est *l'endemain*, mot isolé, il est vrai, mais d'un usage général, qui perd tout à coup sa tradition indigène, paraît devenir *le lendemain* sans rime ni raison. Ceux-là ne s'expliquent que par une intervention pareille à celle que sont obligés de prétexter les drama-

turges pour atténuer la gravité d'actes blâmables et indignes de leur héros et qu'ils doivent cependant soumettre au jugement de leurs auditeurs.

Si, en français, *l'ombre* n'a guère pu, comme à Saint-Pol, aboutir à *le lombre*, le français n'avait-il pas des mots qui, chez lui, se présentaient dans les mêmes conditions que *ombre* à Saint-Pol ? Et, comme il s'agit dans l'évolution *l'ombre* > *le lombre* d'une action analogique immanente d'*au* — et non d'une action analogique d'un substantif sur un autre substantif — le français, éminemment plus riche que le saint-polois en emplois de *au* et de son adversaire *à l'*, ne doit-il pas nous montrer un déploiement plus considérable de cette action, dont il témoignera peut-être d'une façon grammaticalement moins brutale, mais non moins représentative ?

En effet, les faits de Saint-Pol se trouvent également — et même multipliés — dans notre langue nationale.

Avant d'en faire, non pas un dénombrement, mais seulement un choix [1], essayons d'abord de prouver que c'est bien dans *au* que réside la puissance analogique, et non dans le substantif qui le suit (II *au soir* > *au nuit*), puis, que cette puissance analogique inhérente à *au* est telle qu'elle s'est exercée — contrairement à l'essence même d'*au*, contraction d'un article avec une préposition — sur des mots invariables, sur des prépositions et des adverbes, espèces de mots non susceptibles par leur nature de se faire précéder d'un article (III *auprès*, *autour*, *auparavant*, *aujourd'hui*). Par là, j'aurai démontré la plénitude de la puissance d'*au*. Les chapitres qui suivront ne la montreront pas plus entière, mais sous d'autres faces.

1. Ce choix a été fait dans des conditions qui excluent toute prétention à le faire passer pour autre chose qu'une collection fort incomplète d'échantillons. Il se compose de mots et d'expressions qui me sont venus à l'esprit durant mes dernières vacances passées à la campagne, sans que j'aie même pu recourir à un dictionnaire quelconque. De retour à Paris, je me suis contenté de me renseigner auprès du Dictionnaire Général et de celui de Littré sur l'histoire des mots et des expressions notés, sans chercher à en augmenter le nombre. Je n'ose donc espérer que mon choix renferme toutes les possibilités par lesquelles peut se manifester la puissance analogique d'*au*.

II. — Ce n'est pas, dans le nord, le substantif qui a une puissance analogique sur un autre substantif; c'est la formule grammaticale avec *au* analogiquement puissant : *au soir* > *au nuit*.

Au jour étant la locution typique de toute une famille qui répond à la question *quand* (*au matin*, *au soir*, *au lever*, etc.), *au jour* étant l'opposé direct de *à la nuit*, on serait disposé à croire que la locution *au nuit* du nord de la France a été évoquée par *au jour*. Il n'en est rien.

Le territoire picard disant *hier au soir*, *hier au vêpre* pour « hier au soir », le territoire wallon disant *hier à la nuit* pour « hier au soir », et ces deux territoires étant séparés par une zone où l'on dit *hier au nuit* [1], il est hors de doute qu'*au nuit* a été évoqué, non pas par *au jour*, mais par *au soir* (auquel correspond *au matin* dans cette région [2]); car cette zone *hier au nuit* ne laisse pas place à un seul *hier à la nuit*, qui n'aurait pas manqué d'exister si *au nuit* avait été provoqué par une autre locution qu'*au soir*, vu que la masculinisation de *au nuit* aurait été, dans ce cas, indépendante de « soir » et aurait dû avoir une aire non-coïncidente avec celle de *nuit* masculin.

Il en est résulté *le nuit* « la nuit » au point 292; et, dans les autres points où l'on a *nuit* féminin — même en Wallonie — il y a lieu de se demander : *nuit* est-il resté féminin parce que *au nuit* (cf. *des Nachts*) n'a pas entamé *la nuit* (*die Nacht*), ou y a-t-il eu retour de *le nuit* à *la nuit* sous l'influence du français, comme, à Saint-Pol, retour de *lombre* masculin à *ombre* féminin ?

En Savoie et en Suisse, l'évolution « soir » > « nuit » n'a

1. Vermand (point 262 de l'Atlas), d'où Gosseu écrivait ses précieuses lettres patoises à un journal de Saint-Quentin, fait partie de cette zone : « Ein a vu eine furolle droit ch' flot d'ein bas; ch' fossier y n'passe pus d'fois *au nuit* deins s'chimeintière sans vir ein gros lapin blainc aglouti... »

2. Réponse faite à *pendant la matinée*, à laquelle, seuls de toute la Gaule romane, trois points de cette région ont répondu par *au matin*.

pas affecté le genre féminin de *nuit*, ou, du moins, ne paraît pas l'avoir affecté.

C'est donc *au soir* qui a évoqué *au nuit* et provoqué *le nuit* (292), ce n'est pas *au jour* qui était son opposé direct. « Soir » n'étant point l'opposé de « nuit », mais, au contraire son synonyme, c'est d'*au* qu'émane l'action analogique, représentée ici par *au soir*, et représentant toute une famille (*au matin*, *au jour*, etc.).

La géographie linguistique interdit de croire à l'hypothèse que je résume ainsi : *le jour* : *la nuit* > *le jour*, *le nuit* > *au jour*, *au nuit*, aussi bien qu'à cette autre : *au jour* : *à la nuit* > *au jour*, *au nuit* > *le jour*, *le nuit*.

Ce n'est pas la transformation de *la* en *le*, autrement dit la neutralisation de l'article défini féminin qui a facilité, au nord de la France, la masculinisation de « nuit », puisque, en Savoie et en Suisse, l'évolution sémantique s'est produite sans affecter le genre de *nuit* : elle est donc d'ordre purement psychologique.

Si ce n'est pas « *le jour* » qui évoque « *la nuit* » — et cela est rendu certain pour le géographe linguiste —, alors que le premier est l'opposé direct du second, ce n'est pas — et cela est certain — « *le soir* » qui évoque « *la nuit* » ; car « le soir » est bien moins un opposé de « la nuit » que « le jour », et pas plus un opposé que « le matin », « le midi ».

C'est donc la formule grammaticale dans laquelle apparaît « le soir » qui met « la nuit » à la merci de « le soir », mais à la condition que « soir » et « nuit » soient synonymes. Cette formule grammaticale dans laquelle apparaît « le soir » est *au soir*, et fait partie intégrante de toute une catégorie de mots étroitement liés entre eux, et qui, pour répondre à la question *quand*, se revêtent tous de *au* : *au jour*, *au matin*, *au soir*, — en face desquels *à la nuit* est un isolé, qui se rattache aux premiers seulement quand il est synonyme de l'un d'eux, de *soir*, et ne peut le faire quand il ne l'est pas, ne peut le faire quand il n'est que l'opposé de « jour ».

C'est donc — et cela est certain pour moi — sous la pression

analogique d'*au* qu'est né *au nuit*, et il n'est même nullement nécessaire d'admettre que *nuit* féminin en patois ait *nécessairement* — il l'a fait partiellement — dû devenir *le nuit* masculin. Il n'est nullement nécessaire, d'autre part, d'admettre que c'est sous l'influence littéraire que *le nuit* serait redevenu *la nuit*.

III. — Puissance analogique d'*au* sur des mots français invariables :

auprès, autour, auparavant, aujourd'hui.

Auprès est bien distinct de *après*, il est = *à le près*, il est, nous dit-on, du XVIe s. Cette origine de *à le près* ne surprend pas les lexicographes. Ils se contentent de nous dire qu'il a succédé à un *emprès* de l'ancien français (D.G.-L.), ou ils n'en parlent pas du tout (Dict. étym. de Meyer-Lübke). Il mérite cependant de les intéresser : où *au* va-t-il se nicher ?

Auprès est à *emprès* ce que *autour* est à *entour*. Ils sont tous deux de la même époque et témoignent d'une singulière puissance analogique d'*au*, si ce n'est plutôt d'une décrépitude très accentuée de *en*. La décrépitude d'*en*, à elle seule, ne saurait expliquer l'abandon d'*emprès* et d'*entour* ; car elle n'a pas été telle que *en* n'eût pu continuer à préciser *près* et *tour*, puisqu'il nous est parvenu encore avec sa valeur étymologique et en état d'être revivifié (après ses escapades fatales en *el* et en *es*).

Auparavant (*à* + *le* + *par* + *avant* !), qui est de la même époque que *autour* et *auprès* dit assez clairement quelle est la part qu'il y a lieu de faire à la puissance analogique d'*au* dans les créations *autour* et *auprès*, et nous fait augurer le trouble qu'*au* va apporter dans les substantifs qui se trouveront aux prises [1] avec lui et qui font l'objet de la présente étude. Littré, à propos d'*autour*, fait la remarque suivante : « il y aurait plus de clarté

1. *Aux prises :* voilà une expression à laquelle je n'ai pas songé durant mes vacances et dont je vais devoir parler plus loin.

si l'on écrivait *au-tour*, avec un trait d'union ; on comprendrait immédiatement l'emploi de ce mot construit soit avec *de*, soit absolument. » Ne pouvait-il pas en dire autant de *emprès*, *entour*, *auprès* et *auparavant* ?

Hui < **hodie** est un mot malheureux, beaucoup plus malheureux que ne l'a été *hier* < **heri**, bien que celui-ci se distende chez les Parisiens pour paraître avoir plus de corps : le provincial — celui de l'est du moins — est surpris de les entendre dire *hi-er*, *avant-hi-er* même (où la distension serait moins de rigueur). Ce n'est pas ici le lieu de retracer l'histoire fort intéressante de *hier* et de *hui* dans nos parlers romans [1]. Retenons-en seulement que *hui*, dès le XIIIe s. (D. G.), a besoin d'un renfort. Ce renfort lui vient d'où ? De *au jour*, et nous avons *au jour de hui*. Ayant à répondre à la question quand, *hui* y répond par *au jour*, qui est, par *au*, l'expression la plus attitrée des représentants de *jour* appelés à répondre à la question quand. Lorsque, plus tard, *au jour de hui* aura ou semblera avoir besoin d'un nouveau renfort, derechef ce sera *au jour* qui sera appelé à l'aide. Nous aurons alors : *au jour d(e) au jour d(e) hui*.

Grand scandale pour les grammairiens ! Il est plaisant de voir Littré ferrailler pour maintenir haut et ferme, et autant que faire se peut, la tradition de la latinité et couper les ailes à la tradition française.

« Le jour d'hier meurt en celui du jour d'hui, et le jour d'hui mourra en celui de demain » (Montaigne).

Pédanterie que de ne pas vouloir nous laisser dire :

« Le jour d'hier meurt en celui d'aujourd'hui, et le jour d'aujourd'hui mourra en celui de demain » (comme Lamartine ne l'a « pas mal employé » dans : « l'univers est à lui. Et nous n'avons à nous Que le jour d'aujourd'hui ».

1. Il ne faudrait pas se laisser tenter de traiter sur pied d'égalité *hui* et *hier* au point de vue des substitutions lexicales dont ils sont l'objet. *Hui* avait non seulement plus de facilité à se faire substituer que *hier* (cf. *ermain au soir*, *ersoir au soir*), mais il avait plus de droit à recourir à *jour* (*au jour d'hui*, *ce jour d'hui*, mais moins bien *au jour d'hier* et surtout pas *ce jour d'hier*). De là la question y a-t-il dans la succession à *hui* davantage déchéance de *hui* que puissance analogique de *au jour* ?

Tant de pruderie vis-à-vis de *jusqu'à aujourd'hui*, alors qu'on ne montre pas le moindre étonnement vis-à-vis de : *au par avant* !

Mais trêve de bavardage ! C'est dès le XIIIe s. qu'*hui* a eu recours à *au jour*, et que la langue, se moquant des pléonasmes que découvrent les savants, y a eu, et de nos jours, derechef recours. C'est donc pendant une longue période de temps que *au jour*, répondant à la question quand, s'imposait à un adverbe de temps répondant à la question quand.

IV. — *Au* RÉCLAME EN FRANÇAIS L'AGGLUTINATION DE L'ARTICLE.

Nous avions, en français, des mots qui, comme *ombre* saint-polois et beaucoup plus que *nuit* dans le nord, étaient des isolés. Par là, ils se prêtaient tout particulièrement à subir l'action analogique d'*au* dans des fonctions tout particulièrement dévolues à celui-ci.

Endemain était l'un de ces mots. De même que *hier* avait donné *l'autre hier* (*l'autrier*), *endemain* devint *l'endemain*, et comme *l'endemain* s'employait le plus souvent parallèlement à *au jour*, *au matin*, *au soir*, etc., qu'il répondait à la même question quand, il devait s'associer à eux formellement. Il le fit comme *ombre* > *lombre*. De là : *au lendemain* et, par conséquent, *le lendemain* (*au soleil* : *à l'ombre* > *au soleil*, *au lombre* > *le soleil*, *le lombre* = *au jour* : *à l'endemain* > *au jour*, *au lendemain* > *le jour*, *le lendemain*) qui n'avait d'ailleurs pas à changer de genre comme *ombre*.

Endit n'était pas moins un isolé qu'*endemain*. *Au* (marché p. ex.) répondait à la question où. C'est à cette question que répondait *à l'endit*. *Au lendit* est né comme *au lendemain*, *le lendit* comme *le lendemain*. Un hasard — je me demandais pourquoi *encan* (**in quantum**) ne serait pas devenu *lencan*, puisqu'il est dans les mêmes conditions d'isolement que *endemain* et *endit* —

me fait trouver mieux encore qu'une identité avec *endemain* et *endit*, il me fait trouver la phrase suivante du XIVe-XVe s. « acheter comme au inquant » (D.G. et G.), qui est la formule même que nous avons dû imaginer, parce que contraire à la grammaire, qui est l'intermédiaire entre *à l'endit* et *au lendit*, intermédiaire nécessaire et de l'existence duquel on aurait pu — et pourrait encore — douter, si démonstratif et si nécessaire qu'il soit à notre interprétation. Qu'a-t-il manqué à *encan* pour être *au lencan* > *le lencan* ? A-t-il été restauré étymologiquement ? *Au inquant* devait infailliblement être ou devenir *au lencan*. Ne faut-il pas croire que le peuple allait faire — s'il ne l'a pas réellement fait — *au lencan* > *le lencan* [1]. Si ce mot — inconnu en Suisse, par exemple — a échappé à ce sort, c'est qu'il a été retiré de la langue du peuple, ou que l'élément savant et étymologique lui a imposé un retour à *encan* [2].

Voilà donc deux mots français à article défini agglutiné que je m'explique par une analogie émanant de la contraction de la préposition *à* avec l'article masculin. Est-ce à dire que j'attribue l'agglutination de l'article défini partout où elle se présente à la même influence ? Loin de là. L'agglutination est un accident, et peut avoir diverses origines. Encore faut-il qu'un accident soit naturel, et telle qu'on nous a présenté l'agglutination jusqu'ici, je ne l'ai point trouvée naturelle ni plausible.

J'ai d'ailleurs expliqué *loriot* par *merle oriot* (*mère loriot*), absolument comme je m'explique *il y a belle heurette* par *bel l(e) heurette*, incompris (ce qui équivaut à isolé) à Paris et à l'époque où *meure* (**moram**) devenait *mûre* [3] — de là *il y a belle lurette*.

J'aurai à parler plus loin d'un autre cas d'agglutination, celui de *lierre*.

1. [Je puis dire à M. Gilliéron qui m'a prié de relire ces articles avant de les remettre à l'imprimeur qu'on dit « le » *lĩkã* en patois et *le lẽkã* en français populaire dans la vallée de la Haute-Moselle] O. Bloch.

2. Ne serait-ce pas un tour que nous auraient joué de savants (commissaires) priseurs, qui savent encore aujourd'hui nous imposer leur appellation, pourtant défraîchie ?

3. *Revue de philologie fr.*, 1920, p. 62.

V. — *Au* RÉCLAME EN FRANÇAIS LE PLURIEL DU SUBSTANTIF.

Nous avons vu jusqu'ici l'action analogique d'*au*, répondant aux questions où et quand, s'attaquer à des mots isolés. Les mots qui veulent obéir à cette action sont obligés d'afficher une cocarde qui le leur permette (agglutination de l'article défini). C'était une condition expresse d'admission dans le rang, puisque *au* lui-même ne vit que devant consonne.

Mais qu'allaient faire les mots à *à l'* et *à la* qui étaient tout aussi dociles qu'*ombre*, *endemain*, *endit* à suivre *au*, expansif, annexionniste, et qui ne le pouvaient pas, parce qu'il leur était impossible de se dégager de l'étreinte où les tenaient d'autres fonctions grammaticales ou — et surtout — les membres de leur famille, qui ne pouvaient prendre part à l'escapade que proposait leur parent, leur chef de file ?

Si *à l'entour* allait devenir *au lentour*, dirait-on *le lentourage*, *lentourer*, *lentourner*, *la lentournure*, comme le saint-polois a pu avoir réellement *le lombre*, *lombrer*, *le lombrage*, *lombrageux* ?

Ici se montre l'ingéniosité dont est capable la langue française, que les phonéticiens ont toujours considérée comme une enfant en nourrice chez le latin, alors que nous la considérons comme ayant depuis longtemps acquis le droit de réclamer ses comptes de tutelle, et de se révolter contre l'action physiologique qui procède brutalement et sans égards pour les filiations psychologiques, pour la filiation des idées.

Tous ces mots à *à l'* et *à la*, incapables d'afficher au singulier la cocarde qui leur permette de suivre *au*, ont un point commun avec lui et qui va leur permettre de s'y adjoindre : ils font au pluriel *aux*, comme *au* fait *aux*, et, par un pluriel, contraire à ce que devait être logiquement leur forme en combinaison avec la préposition *à* répondant à la question où, ils seront dans le même rang que les singuliers en *au*.

De là une foule d'expressions, répondant à la question où, qui

devaient logiquement apparaître sous la forme du singulier et qui n'apparaissent que sous la forme du pluriel, certaines sous l'une et l'autre forme, réservant celle du singulier pour indiquer l'action, celle du pluriel pour indiquer le lieu.

Du substantif précédé de *aux* naîtra un nouveau pluriel, qui, sémantiquement, pourra ne pas être synonyme de l'ancien, et produira ainsi une équivoque, contre laquelle protestent les grammairiens, qui ne se rendent pas compte de l'origine de ce second pluriel (voir notamment ci-dessous *les abois* « aboiements du chien » et *les abois* « état de la bête traquée par les chiens aboyants ». Les abois du chien et les abois de sa victime ! La langue mettra ordre à cette équivoque). D'autre part, depuis la bifurcation de *à l'*, *à la* à *au*, le substantif primitif peut lui aussi, de son côté, avoir pris un nouvel essor pluriel qui formera équivoque avec celui qui est né à la station *aux* du trajet de *à l'*, *à la* à *les* second pluriel (*approche* > *les approches* (terme de guerre) : *aux approches* (de la ville) > *les approches*), et il en résultera derechef pour la langue un compte à régler.

Si Lafontaine disait encore « on tremble à l'environ, » il est évident qu'il n'y avait aucune raison logique pour qu'on remplaçât *à l'environ* par *aux environs*, pour qu'on en fît un mot exclusivement pluriel (*les environs*), auquel Littré réserve un article spécial à côté de *environ*.

Il en est de même en tous points de *aux alentours* (> *les alentours*) qui est un *à l'alentour* logique (« il envoya sonner le tabourin alentour de la ville » — Rab.), délaissé parce que *au* exerce sur lui sa puissance analogique. Littré a deux articles : *alentour* ou *à l'entour* et *alentours* s. m. pl.

Les entours, qui semble céder le pas, de nos jours [1], à *les alentours*, a la même origine que ce dernier (< *aux entours*), et *entour*, comme *alentour*, n'avait aucune raison sémantique pour ne pas rester au singulier (*à l'entour* de celui, *à l'entour* de ce lieu). Seul le besoin de rattachement à *au* (> *aux entours*) a

1. Il est peut-être regrettable que l'on ne conserve pas : *les entours* (d'une personne), *les alentours* (d'un lieu).

motivé sa pluralisation. Littré dit qu'*entour* « ne s'emploie guère qu'au pluriel » et il donne, en effet, 10 exemples de l'époque moderne qui ont tous ce mot au pluriel, 8 exemples du XIIe au XVIe s. qui l'ont tous au singulier.

La pluralisation d'*entour* et d'*alentour* qui, conformément à son origine, faisait de ces deux mots des termes désignant plus exclusivement un lieu, a rendu nécessaire le moderne *entourage*, refait sur le verbe et ayant bien sa raison d'être ; car si l'*entour* a désigné ou pu désigner « l'entourage d'une tombe », par exemple, il ne le pourrait plus guère après l'évolution qu'il a subie. Saurons-nous conserver à *entourage* sa raison d'être dans la langue ? On peut en douter (*dans l'entourage* il y a beaucoup de débits de vin : cela s'entend dire). *Entourage* ne va-t-il pas prendre, lui aussi, le chemin de l'équivoque, aurait-on créé le mot vainement, et la langue va-t-elle devoir se remettre à l'œuvre ?

Si Littré était toujours conséquent avec lui-même il aurait dû faire deux articles de *abord* et *abords*, comme il en a fait deux de *environ* et *environs*, d'*alentour* et d'*alentours*. Il remarque que dans le sens de « approche de deux personnes et accueil qu'on se fait réciproquement » *abord* « n'a pas de pluriel », que, par contre, *abord* s'emploie au pluriel seulement pour désigner « ce qui entoure un monument, une localité, une place de guerre ». On ne peut dire mieux en faveur de mon explication : *l'abord* marque l'action, *les abords* < *aux abords* marque le lieu, le sens susceptible d'être absorbé par *au*. Il y a aux abords de l'île une quantité d'écueils qui en rendent l'abord dangereux.

A l'approche et *aux approches* (> *les approches*) sont l'exact parallèle de *à l'abord* et *aux abords* (> *les abords*) ; mais dans ces deux exemples la possibilité d'un pluriel se rattachant sémantiquement aux singuliers *approche* et *abord* (voir ci-dessus) en a quelque peu obscurci l'état réel et logique. Aussi Littré n'en fait-il pas deux articles distincts. Les auteurs, d'ailleurs, ne nous paraissent pas avoir exactement conscience de la différence qu'il y a réellement — qu'il y a ou qu'il devrait y avoir — entre *approche* et *approches*. Leur style ne pourrait que gagner en préci-

sion, s'ils avaient conscience de la genèse de ces pluriels de lieu, opposés aux singuliers de l'action, et c'est ici que Littré aurait pu intervenir utilement [1].

A l'approche de l'ennemi, nos troupes se retirèrent aux approches de la ville.

Je ne vois pas du tout pourquoi l'on dirait (être) *aux aguets* de préférence à *à l'aguet*, si ce n'est parce que *au* a exercé ici sa puissance analogique de la manière que j'ai dite. Aussi, voyez ce qu'en dit Littré : « L'Académie ne donne aguets que dans les locutions : se tenir aux aguets, être aux aguets, mettre aux aguets ; mais on pourrait le dégager de cette chaîne et le remettre dans la circulation, non seulement au pluriel, mais aussi, comme Malherbe, au singulier et dire les aguets de la fraude, l'aguet avait été dressé. » On voit que pour l'Académie le pluriel *les aguets* n'est pas encore sorti de *aux aguets*. Qu'en ferions-nous ? Littré ne donne *aguet* que sous sa forme plurielle ; le Dict. Gén. le donne sous sa forme singulière, tout en disant qu'elle est vieillie, et celui-ci a raison, puisque Malherbe l'emploie au singulier dans le sens d' « embuscade » et que Molière, dans le même sens, l'emploie au pluriel. Mais ce singulier de Malherbe n'existe plus, le pluriel de Molière n'existe plus. En voulant ce singulier, Littré demande la restauration d'un mot disparu, en voulant ce pluriel, Littré demande un mot qui n'aurait pas le même sens que le singulier, et qui, sortant de (être) *aux aguets* (action de guetter), serait parallèle à *écoutes* sortant de *aux écoutes*.

1. Je lis en ce moment « à l'approche des fêtes de Noël ». C'est parfait ; car les fêtes de Noël approchent ; mais « à l'approche de la tombe » réclame une autre interprétation, la tombe n'approchant pas. « A l'approche de la mort » (personnifiée) coexiste avec « aux approches de la mort » (non personnifiée) sans que les deux locutions soient réellement synonymes. « A l'approche de la tombe » ne peut signifier qu'au moment où l'on approche de la tombe, et non « aux approches de la tombe ». C'est ainsi que j'interprète le passage où M. G. Protat dans sa *Réforme de l'orthographe* dit, en parlant du ministre Berthelot « avec cette espèce de double vue que donne l'approche de la tombe ». M. Protat va bien rire de me voir jouer le rôle de puriste, lui qui sait que j'écris plus incorrectement le français que n'importe quel candidat au baccalauréat.

Ce pluriel n'est pas né (l'autre a disparu avec son singulier) : laissons-le où il est, si nous ne voulons pas voir s'élever des contestations semblables à celles auxquelles ont donné lieu les deux pluriels *les abois* (voir-ci-dessous).

Je ne comprends pas que l'on soit *aux écoutes* de préférence à *à l'écoute*, pas plus qu'on serait de préférence *aux téléphones* qu'*au téléphone*. *Les écoutes*, sorti de *aux écoutes*, serait, à côté de « écoutes » de couvent, ce que sont par rapport à l'ouïe *les aguets* par rapport à la vue, sorti de *aux aguets*, à côté de *les aguets* de Molière (« exposée aux aguets des rusés séducteurs »).

On a *une prïse* avec quelqu'un (une querelle) D. G. Donc : on est en prise, à prise, à la prise avec quelqu'un — non pas ! — on est *aux prises* avec quelqu'un. De la sixième rubrique de l'article *prise*, Littré pouvait tout aussi bien que pour *environ*, etc. faire un article à part.

Être aux abois. Littré a le vague sentiment que des expressions telles que l'*aboi d'un chien* et *être aux abois* pourraient être divisées en deux ; aussi a-t-il un article *abois*, qui ne fait que renvoyer à *aboi*, il est vrai. Ni Littré, ni le Dict. Gén. ne se rendent compte de la double origine du pluriel *abois*. L'un est le pluriel direct d'*aboi*, l'autre est un pluriel tiré de (être) *aux abois* (< *être à l'aboi* influencé par la puissance analogique d'*au*).

Seule cette distinction explique, à mon avis, les dissentiments entre Corneille et Voltaire, et l'embarras de Littré pour expliquer pourquoi « on use moins librement » d'un terme qui peut entrer « dans le meilleur style ».

« Voltaire, sur le vers de Nicomède [Et ces esprits légers, « approchant des abois, Pourraient bien se dédire une seconde « fois] remarque que l'expression *des abois*, qui par elle-même « n'est pas noble » [Elle n'est pas noble comme pluriel direct d'*aboi*, elle l'est comme pluriel tiré de *aux abois*, en tant que = *aux abois*, comme le cerf et le chevreuil] « n'est plus d'usage aujourd'hui » [*aboiements* intervient à propos pour éviter la confusion des deux *abois* [1]]. « Néanmoins cette expression est restée,

1. On peut être assuré que les pluriels nés sous l'influence analogique d'*au* (*aux*... > *les*) ont fait souvent la fortune de dérivés tels que *aboiement*, si même ils n'en ont fait naître (cf. plus haut *entourage*).

à juste titre, dans l'usage, et elle n'a rien qui l'empêche d'entrer dans le meilleur style » [pour être critiquée comme celle de Corneille par Voltaire ?] « Seulement on en use moins librement qu'au XVIIe s. » [et pourquoi, si elle est bonne, claire, non équivoque ?] « et on peut voir plus haut quelques emplois qu'en fait Corneille et qui paraissent un peu surannés » [pourquoi, si ce n'est parce qu'elle a paru équivoque ?]. Littré.

Et ailleurs : « Faites cesser les aboiements de ce chien, et non pas Faites cesser son aboi ou ses abois ». Laveaux. [Et cependant : « Aux chiens qui dans le ciel poussaient de vains abois ». D. G.]. Comment *les abois* (action) des chiens pouvait-il marcher de pair avec *les abois* (situation) où se trouvent les cerfs au milieu des abois (aboiements) des chiens ? Comment l'accouplement de ces deux pluriels aurait-il pu passer sans protestation ?

En ce temps-là, le chien avait *ses abois* (pluriel direct ou primaire) comme le cerf avait les siens (pluriel indirect ou secondaire). Chiens et cerfs avaient leurs abois, et ceux-ci différaient du tout au tout.

Aux fins de. Il y a une certaine analogie entre la confusion qui résulte de l'emploi de deux *abois* et celle qui résulte de l'emploi de deux *fins*.

Être sur ses fins (en parlant d'une bête qui va mourir), *les quatre fins de l'homme*, *les fins de lune*, etc, montrent évidemment *les fins* dans sa forme plurielle directe de *la fin* ; mais en est-il de même de *mener à ses fins*, *tendre aux fins*, etc. Ceux-ci ne nous montreraient-ils pas un pluriel né de : *à fin*, *à la fin* (cf. *à celle fin* ou, dénaturé, *à seule fin*), par action analogique d'*au* répondant à la question où > *aux fins de* > *les fins* ?

Sinon, comment expliquer, par exemple, la définition suivante (L.) : « A *ces fins* [plur.], afin d'effectuer *l'objet* [sing.] qu'on se propose. » Pourquoi pas uniquement *à cette fin*, qui se dit aussi et avec la même valeur ? Dirait-on semblablement : *à ces intentions* [plur.], afin d'effectuer l'*objet* [sing.] qu'on se propose ?

Si je ne me trompe pas, que de locutions susceptibles d'être interprétées ainsi que je le fais, et que de remaniements à faire subir aux divisions sémantiques dans nos dictionnaires !

*
* *

Peut-être n'est-il pas inutile de prévenir une objection qui pourrait être faite à notre explication de pluriels anormaux par la puissance analogique d'*au* répondant à la question où.

Nous avons, dira-t-on peut-être, des pluriels qui, à l'analyse qu'on en fait, devraient apparaître préférablement sous la forme de leur singulier. Tel *se tenir sur ses gardes* (mais *se mettre en garde, prendre garde* [1]). Il en est de même qui, au premier abord, paraissent ridicules, tel : s'asseoir *aux côtés* de quelqu'un (mais *à côté* d'un objet) : S'asseoir à droite et à gauche, en même temps ?

Si ces pluriels existaient par analogie à ceux que nous avons examinés ci-dessus, nous ne manquerions pas de dire : a-t-il fallu que la puissance analogique d'*au* fût grande pour aboutir à l'absurde : *assieds-toi à mes côtés* (< *aux côtés de*) ! Mais, il n'en est rien.

D'autre part, il ne faudrait pas croire que ces pluriels, suspects, voire même ridicules, à première vue, puissent fournir une explication applicable aux nôtres ; car *les côtés, les gardes* de *s'asseoir aux côtés de* et de *se tenir sur ses gardes* sont identiques sémantiquement à *le côté* et *la garde*, qu'ils laissent exister intacts (*assieds-toi à mon côté, prends garde*), et si *les côtés, les gardes* sortant de *s'asseoir aux côtés de* et de *se tenir sur ses gardes* existaient — ils n'existent pas en réalité — ils ne seraient pas équivoques avec les pluriels directs de *le côté, la garde*. Il n'en est pas de même d'*environ*, d'*alentour*, etc.

Les environs a détruit *l'environ* (il demeure dans un environ de Paris !!).
les alentours » » *l'alentour* (il demeure à l'alentour !!)
les abords » » *l'abord* (l'abord de l'île a des écueils !!)

1. Un auditeur à mes conférences, un étranger — ils le sont tous — m'a dit aujourd'hui : il faut être *sur sa garde*.

les approches » » *l'approche* (l'approche de la tombe est imminente !!)
les écoutes » » *l'écoute* (parlez ! je suis à l'écoute !!) etc.

C'est ce qui fait différer totalement les mots interprétés par une analogie qu'exerce sur eux le contracté *au* de pluriels qui ne sont que des licences elliptiques [1], ne portant pas le moindre préjudice à leur forme singulière et dont Littré se garde bien de les séparer, et ce qui, d'autre part, empêche de voir dans ces derniers des modèles qui auraient pu être suivis par les premiers [2].

VI. — *Au* CONSERVATEUR DE VIEUX MOTS FRANÇAIS : *au clair de la lune.*

Si le cadre que la phonétique avait assigné à *au* s'est élargi, que des substantifs ont dû, au prix de leur individualité générique, numérique et sémantique, se résigner à un compromis pour y entrer, subir la loi phonétique imposée à *au* et à laquelle celui-ci devait rester fidèle, nous étonnerons-nous que ce cadre ait, en dépit d'évolutions lexicales qui semblaient devoir le lui ravir, conservé ce qu'il contenait ? Un aimant ne repousse pas la même matière qu'il attire.

Clair, substantif, est un mot peut-être unique dans la langue. Il désigne la clarté, mais ne s'emploie que lorsqu'il s'agit de la lune. C'est à tort, à mon sens, que les dictionnaires le font figurer sous la même rubrique que *il fait clair*, *il fait jour* : *il fait clair* veut dire, par exemple, « il fait beau soleil », et *clair* substantif ne s'emploie pas en parlant du soleil (cf. *Mondschein*,

1. Je comprends : *reste, assieds-toi à mes côtés*, que ce soit à droite ou à gauche, à l'un de mes côtés ; *reste, assieds-toi autour de moi*, soit devant, soit derrière, soit à droite, soit à gauche ; *sois sur tes gardes*, quel que soit le moyen de te garder que tu emploies.

2. Il demeure aux environs = il demeure dans l'un des lieux environ : assis à tes côtés = assis à l'un de tes côtés. Reste autour de moi = reste en un point au tour de moi.

Sonnenschein). *Clair* doit être un substantif verbal de *clairer*, comme *éclair* est le substantif verbal d'*éclairer*. *Clairer* « luire » a existé en ancien français, et est encore populaire en mainte région : *le soleil claire pour tout le monde* s'entend couramment en Suisse (les exemples de Godefroy sont de la Bourgogne).

Je disais *se promener au soleil*, auquel correspondrait, sans action analogique d'*au*, *se promener à la lune*, que nous ne disons pas — tellement il est vrai que *au* et *à la* ne répondent pas avec la même spontanéité à la question où — avec action analogique d'au, *se promener au clair de la lune* — je ne me représente pas *au lune*, comme *au lombre* de Saint-Pol.

Clarté peut supplanter *clair* : s'il ne s'impose pas dans *se promener au soleil*, si cette phrase n'est pas supplantée par *se promener à la clarté du soleil*, *se promener au clair de lune* restera l'inséparable parallèle de *se promener au soleil*, et c'est ainsi, je suppose, que le substantif *clair* s'est perpétué, mais seulement dans *clair de lune*. Et voilà pourquoi l'on chantera longtemps encore, comme nous avons chanté, étant enfant :

« Au clair de la lune, mon ami Pierrot, prête-moi ta plume pour écrire un mot ».

C'est d'*au clair de la lune* qu'est né *le clair de lune*, aussi bien celui de la chanson que celui du peintre.

S'il n'en est pas ainsi, qu'on me dise pourquoi le soleil qui est clair (« c'est une chose claire comme le soleil en plein midi » — Calvin) se refuse à donner *clair de soleil* pour donner *clarté du soleil*, tandis que la lune qui est claire (« Clere luit la lune par la cité antie » — « Clere est la nuit et la lune luisant ») s'obstine à donner *clair de lune*, tout en donnant aussi *clarté de la lune* ?

VII. — Aperçu rétrospectif.

Il a plu à la phonétique de diviser violemment en deux ailes les troupes de substantifs chargés par la préposition *à* d'une fonction qui consistait à répondre aux questions *où* et *quand*. De là :

1) l'aile *al* > *au*, où ne se trouvent que des substantifs masculins commençant par une consonne ;

2) l'aile *à l'*, *à la*, où ne se trouvent que des substantifs masculins et féminins commençant par une voyelle et des substantifs féminins commençant par une consonne.

La loi phonétique qui divise ces troupes de substantifs est de nature impérative : aucun représentant de l'aile *au* ne saurait passer à l'aile *à l'*, *à la*, aucun représentant de l'aile *à l'*, *à la* ne saurait passer à l'aile *au*.

Cette loi, d'essence purement physiologique, impérative, ne tolérant aucune exception, était contraire à la raison, à la psychologie de la langue : elle séparait violemment les uns des autres des substantifs qui avaient entre eux d'étroites affinités extra-phonétiques, et les mettait à distance dans ces cadres phonétiques distincts, d'où ils devaient nécessairement tenter d'échapper pour se rejoindre.

Pour franchir la cloison qui les séparait, il fallait qu'ils usassent de ruse, il fallait qu'ils montrassent patte blanche à la phonétique.

Endemain, dans le camp *à l'*, *à la*, allait-il rester indifférent vis-à-vis de *hui*, *matin*, *soir* qui étaient dans le camp de *au*, et vers lesquels l'identité de ses fonctions l'appelait impérieusement ? Non, il n'avait qu'à se présenter sous sa forme *lendemain* (< *l'endemain*) pour montrer patte blanche et entrer dans le camp d'*au*.

Ombre allait-il rester indifférent à *au soleil* qui l'invitait instamment à se dresser contre lui ? Non, il n'avait qu'à se présenter sous sa forme *lombre* (> *l'ombre*), à devenir masculin [1] — à la différence de *lendemain* — pour montrer patte blanche.

A l'alentour, dans un autre camp que *autour*, *auprès*, n'avait qu'à endosser son habit pluriel pour rejoindre ceux-ci.

Au clair de la lune coudoyait *au soleil* dans le même camp. Si *la clarté* l'appelle hors de son cadre — *clair* étant désuet

1. Comme *nuit* est devenu masculin, il est vrai, sous l'influence immédiate de *au soir* (et non de *au jour*), mais dans une région toute voisine de *lombre* masculin.

dans l'acception où *au clair de la lune* avait cette acception — il restera sourd à cette injonction ; car il est fort à son aise en compagnie de *au soleil* persistant.

A, répondant aux questions *où* et *quand*, était plus fortement accusé par *au* que par *à l'*, *à la* (*au jour*, *au matin*, *au soir* plus forts que *à la veille*), il en est résulté une puissance analogique et rayonnante de *au* sur *à l'*, *à la*, puissance capable d'obliger le substantif à changer de genre et de nombre (*le lombre*, *les environs*) et à retenir ce que la langue tentait de lui ravir (*au clair de la lune*).

*
* *

Ce que la phonétique a fait de la préposition *à* en combinaison avec l'article défini, elle l'a fait également de *en* et de *de* (*el* et ses successeurs phonétiques, *ès*, *du*, *des*).

C'est la préposition *en* que, en la contractant avec l'article défini et en faisant évoluer l'une de ces contractions (*el*), la phonétique a le plus maltraitée. Rien d'étonnant à cela, puisque *en* n'avait que des fonctions exclusivement prépositionnelles — on me permettra cette distinction faite en partant du point de vue préroman — à l'encontre de *de* et de *à* qui remplissaient des fonctions grammaticales plus étendues, des fonctions de déclinaison, où ils puisaient leur force de résistance [1].

La préposition *en* nous est parvenue ayant perdu, par ses formes contractées, le maniement de l'article défini. *En l'*, *en la* ne pouvaient la sauver : il me paraît naturel que — contrairement à *au*, *aux*, *du*, *des* plus puissants par leurs fonctions plus étendues que *el* et *ès* — la disparition de *en le*, *en les* masculins entraînait presque fatalement celle de *en l'*, *en la* féminins. Ne pouvant plus dire *en le pré*, *en les prés*, on ne pouvait plus guère dire *en la prairie* [2], qui était discordant, alors qu'on dit très

1. *El village* pourra être, en langage savant, remplacé par *en le village* ; mais *le clocher du village* n'est pas près de devenir *le clocher de le village*.

2. *El pays et en la campagne* devait sonner faux, comme à nous sonnerait faux : *par monts et par les vallées* (*par monts et vallées*, *par les monts et les vallées*,

bien encore *au pré* et *à la prairie*, également discordants, il est vrai, mais forts d'une vitalité beaucoup plus étendue et irremplaçable par quelque autre préposition.

N'avons-nous par vu que *à l'*, *à la* étaient entamés par *au* en fonction exclusivement prépositionnelle, alors que, en fonction de déclinaison (questions *à qui*, *à quoi*), *au* paraît être analogiquement impuissant vis-à-vis de *à l'*, *à la* — indice de deux vies bien séparées, dont celle qui est grammaticalement parallèle à *el* : *en le* nous est apparue comme non-fixe, comme étant sujette à varier ?

Comment fonctionner régulièrement vis-à-vis des mots nouveaux qui entrent dans la langue, et dont l'emploi avec la préposition *en* aurait réclamé une conscience phonétique — évanouie ? Comment ne pas rétrograder devant d'autres prépositions fortes de leur unité constante, bien représentative d'une unité de fonction ?

La langue moderne combat avec acharnement la diversité des formes dans une seule et même fonction (cf. l'ordinalité en *-ième*, la disparition du prétérit simple). Elle transforme les intérieurs de cathédrales en de vastes salles à l'aménagement desquelles président seuls le souci de la commodité, de l'acoustique et celui de l'économie.

La préposition *en* nous est parvenue dans un état d'anémie tel que le français moderne et savant a vainement tenté de la rééduquer.

Il me paraît plus que probable que le passage à travers la langue de *el* et de *ès* a dû laisser plus d'une trace dans les changements de genre et de nombre qu'ont subis les substantifs. Il y aurait notamment à examiner si le masculin n'a pas

par les monts et par les vallées, *par monts et vaux* ; mais non pas *par monts et par les vallées*. — *Mouche-guêpe* et *abeille* ? Non ! *Mouche-guêpe* et *mouche-abeille*, ou *guêpe* et *abeille*. Même équilibre). On n'estropie pas une préposition en fonction permanente avec le substantif comme on estropie un adverbe (*Ment* (comment) *que vous dites*) : son intégrité est une condition nécessaire à son existence, elle lui est aussi nécessaire qu'au substantif; c'est une condition sine qua non de l'exercice de sa profession.

triomphé définitivement dans des mots tels que *duché, comté, évêché, diocèse* du fait de *el royaume*, etc. (> *el conté* > *le conté* ; mais *la Franche-Comté*. — > *el diocèse* > *le diocèse*).

Qui nous dira les conséquences de ce petit « fait divers » que le Dict. Gén. reproduit en ces termes : « puis cette dernière forme [*ou* < *el*] a disparu en se confondant au XVIe s. avec *au* (*à le*) » ?

*
* *

Je ne m'aviserai pas de vouloir reconstituer l'histoire de *l'ierre* > *le lierre* à l'aide des quelques exemples que je trouve dans les dictionnaires, ni de la carte de l'Atlas, qui est bien incomplète géographiquement et qui laisse à désirer au point de vue grammatical et botanique — « le lierre » peut avoir été envisagé comme un arbre, de ce chef être masculin, il y a plusieurs espèces de lierre, d'autre part, l'agglutination peut remonter à diverses étapes du mot.

Mais cependant, étant donné que, en certaines régions, il est encore féminin, qu'il existe encore sans agglutination, je ne crois pas m'avancer beaucoup en disant que *du* partitif — jouant un rôle parallèle à celui de *au* qui répond aux questions où et quand — a dû causer, en certaines régions, la masculinisation de **hedera** (particulière à la France), en même temps que l'agglutination de l'article défini qu'il a subie (*de l'ierre* > *du lierre* > *le lierre*) grâce à une conception identique à celle de *chèvrefeuille* et de *cerfeuil* (voir ci-après). *Le lierre* serait alors l'exact pendant de *ombre* > *le lombre*.

Je ne crois pas à un hasard qui aurait fait de *milfeuil* : *la millefeuille* — *quintefeuille* est féminin déjà au XIIIe s. —, tandis que *chèvrefeuille* et *cerfeuil* sont restés masculins. L'étymologie populaire qui s'est attaquée à la fleur (*millefeuille*), n'a-t-elle pas reculé devant « chèvrefeuille » et « cerfeuil », parce que *du* était le partitif le plus habituel devant les noms de plantes où le feuillage est le plus représentatif (du buis, du thym, du laurier,

du vert, du lierre > *de l'ierre* : *du* chèvrefeuille, *du* cerfeuil > *le* chèvrefeuille, *le* cerfeuil [1]).

Sémantiquement, il n'a rien manqué à l' « ivraie » pour devenir, à travers *du livraie*, un masculin et un mot avec article agglutiné (exactement comme *à l'ombre* > *au lombre* > *le lombre*). Effectivement, nous avons en maints endroits *le livraie* ; car l'ivraie est « une herbe [non pas une fleur, ni même une plante] qui croît parmi le froment » (D. G.).

Sémantiquement, il n'a rien manqué à *la chanvre* pour devenir *le chanvre* à travers *du chanvre* ; car le chanvre est une « plante herbacée... » (D.G.). « Le mot est féminin en latin, et ce genre, employé par Lafontaine, est resté dans plusieurs patois ; mais le latin a aussi la forme plus rare **cannabum** masculin, d'où le genre actuel, attesté dès le XIIIe s. » (D.G.) Est-ce bien sûr que nous ayons le successeur de **cannabum** ? Je me permets d'en douter : *Du chanvre* a, pour le moins, « fait triompher » le genre masculin.

Comment ceux qui ont dit que les noms des arbres étaient devenus masculins en français peuvent-ils ne pas s'être aperçus que l'analogie, depuis quelque dix siècles, n'avait pu chômer dans le domaine de la botanique ?

Ne devons-nous pas au partitif *du*, aussi approprié au « chiendent » qu'au « chèvrefeuille », au « cerfeuil », au « lierre », à l' « ivraie » et au « chanvre », le maintien de *le chiendent*, qui n'est pas devenu *la chiendent*, lorsque *dent* de masculin devint féminin ? Quel que soit le rapport étymologique de *chien* avec *dent* que le peuple conçoive dans le mot *chiendent*, il l'a décomposé (la dent de chien), il a donc compris sa composition — sémantiquement interprétée justement ou faussement — il a même fait sporadiquement du composé un mot féminin (*la chiendent*). N'en résulte-t-il pas que *chiendent* s'est conservé masculin au même titre que *au clair de la lune* ?

*
* *

1. Cf. « voilà de la pervenche ». *Généalogie des mots qui désignent l'abeille*, p. 236.

Quels résultats pourrait attendre un professeur qui distribuerait à trois élèves de son séminaire les trois sujets suivants à traiter :

1) les substantifs français qui ne s'emploient qu'au pluriel ;
2) le changement de genre dans le substantif français ;
3) l'agglutination de l'article défini ?

Nous travaillons à notre édifice linguistique comme des manœuvres qui, en l'absence de tout architecte, s'en seraient distribué les parties à édifier et les exécutent à leur guise, selon leurs goûts et leurs aptitudes, chacun indépendamment, de son côté. Ne nous étonnons pas si notre édifice n'a aucun style ou menace même de crouler.

Savons-nous même ce que valent les outils que nous avons en mains, et comment on doit les manier ?

ESSETTE-MOUCHETTE

DANS

L'EST DU DOMAINE GALLO-ROMAN

Dans mon travail sur les noms qui désignent l'abeille d'après l'Atlas linguistique de la France, j'ai cherché à démontrer que *mouchette* « abeille » n'était pas né consciemment pour remplacer un « abeille » défaillant, mais qu'il était né accidentellement de *mouche-ep*, que ce *mouchette* avait disparu, parce qu'il était entomologiquement faux et que *mouchette* « moucheron » s'opposait à son maintien.

Les arguments que j'ai présentés à l'appui de cette thèse ont, paraît-il, convaincu M. Jaberg qui, dans la *Romania*, tome XLVI, p. 121, a fait de mon travail un compte rendu élogieux — trop élogieux sans doute, surtout si l'on considère la gravité des erreurs que j'y ai commises, selon lui — et attestant une lecture attentive.

L'explication, dont il admet la valeur démonstrative pour un territoire très étendu de la France au nord de la Loire, il ne l'admet pas pour « l'est du domaine gallo-roman » qui comprend « le domaine des patois lorrains, vosgiens, comtois et suisses, au besoin le territoire adjacent de la Champagne, de la Bourgogne et de la Savoie ».

Il y aurait donc eu, selon M. J., deux *mouchette*, l'un né accidentellement (*mouche-ep* > *mouchette*), et qui a disparu totalement de la région où il s'est produit, l'autre, à l'est, né consciemment, qui serait, non pas « petite mouche », mais, selon lui, « gentille (utile) mouche », et qui, contrairement au *mouchette* accidentel, s'est maintenu en une aire bien cohérente comprenant 24 points de l'Atlas, à laquelle se rattache immédiatement

une aire suisse *essette* comprenant 4 points de l'Atlas [1]. — J'aurais dû, dans mon travail sur l'abeille, exposer comment un *mouchette* éliminé ailleurs pouvait se maintenir en une aire cohérente dans cette partie de la France.

Ainsi donc, selon M. J., à l'Est, on a, non pas maintenu un *mouchette* « abeille » accidentel, mais fait naître un *mouchette* « abeille » qu'ailleurs, en une portion du domaine français beaucoup plus considérable, on a rejeté unanimement quand il s'est produit par accident. Cette antinomie pourra paraître étrange. Mais, en linguistique, pareille antinomie peut ne pas sortir du domaine des possibilités.

M. J. a pour lui la très respectable autorité des textes : ceux-ci lui démontrent l'existence de *mouchette* « abeille » dès le XIVe s., voire même dès le XIIIe s., à l'est de la France, donc à une époque où *mouche-ep* n'était pas né. Les textes nous démontrent même l'existence de *mouche à miel* au XIIIe s., alors que, selon moi, *mouche à miel* est postérieur à *mouchette*, *mouche-ep* [2], comme ils nous montrent aussi — ce que j'ajoute aux informations de M. J. — *mouche* « abeille » dans *getons de mouches* dès l'an 1328.

J'ai à mon avoir : de graves anachronismes pour *mouchette*, pour *mouche à miel* — et pour *mouche*. Me voilà en bonne posture ! Mes spéculations d'ordre géographique, que deviennent-elles ? C'est, sans doute, en deux foyers qu'est né consciemment *mouchette* « abeille » — cette formation antinomique de celle qu'admet M. J. pour la Wallonie (entre autres régions), laquelle est phonétiquement et lexicalement étroitement liée aux parlers de l'Est — ; car il y a, en dehors de l'aire Est, l'aire valaisanne dont « l'âge reste à déterminer » (J.) ! *Mouchette* « allumette » ne sépare pas violemment l'aire Est de l'aire valaisanne [3] ! *Mouche à*

1. Une autre aire, distante de ces deux, l'aire valaisanne de *mouchette*, ne fait pas l'objet des considérations de M. J.

2. Il se pourrait que le ms. de l'*Evangile des femmes* contenant *mouche à miel* ne fût pas aussi ancien, selon M. J. — La question me laisse parfaitement indifférent.

3. *Mouchettes* à moucher une chandelle est-il un concurrent à dédaigner de *mouchettes* « abeilles » ?

miel coexiste avec *es*, puisqu'il figure dans l'*Évangile des femmes* ! Ce n'est pas de *mouche* sorti de *mouchette* qu'est né *mouche à miel* ! *Apier*, la pièce la plus importante de mon jeu de patience, a une histoire qu'il « importerait d'élucider » ! Etc., etc. Que reste-t-il de la géographie linguistique, telle que je l'ai appliquée ? Pas grand'chose — et les adversaires de la géographie linguistique ont raison de prendre mes raisonnements pour de vaines élucubrations. Une telle conclusion n'était certainement pas dans les intentions de M. J. ; mais elle découle nécessairement de son explication de *mouchette-essette* et de ses informations sur *mouche à miel*, qui concernent également *mouche* « abeille », dont M. J. ne parle pas.

« Peut-être M. G. a-t-il quelquefois une confiance trop grande dans la rigueur mathématique de ses déductions. »

Si les arguments de M. J. portent, si la reconstitution historique de *mouchette* et d'*essette* qu'il établit est juste, M. J. devait être sévère à l'égard de mon travail, et il serait juste et loyal de ma part de reconnaître que, inconsciemment, j'ai mystifié le lecteur. Je ne crois pas que le moment soit venu de me résigner à faire cet aveu.

« L'auteur pousse très loin la méfiance vis-à-vis des textes et des documents » (p. 122). « C'est d'abord parce qu'il a plus de confiance dans les constatations de la géographie linguistique et dans ses déductions que dans les textes » (p. 133). Ce n'est pas vis-à-vis des textes et des documents que j'ai de la méfiance ; mais je me méfie des interprétations que l'on en donne, et j'aurai, ici-même, à démontrer que ma peur de contrevenir à un texte était sans fondement, lorsque j'écrivais mon travail. Cette résipiscence, je la dois à M. J.

*
* *

Voici ce que j'ai à dire pour défendre ma thèse contre celle de M. J., qui est aussi celle de tout le monde (« Évidemment M. G. n'est pas sans avoir examiné la possibilité de cette interprétation

qui se présente le plus naturellement à l'esprit. Pourquoi l'a-t-il écartée ? ») :

En me basant, comme le fait aussi M. J., uniquement sur les matériaux que fournit l'Atlas, je nie que *mouchette* « abeille » se soit conservé ailleurs que dans l'aire valaisanne, où je crois avoir démontré la possibilité de son maintien, et qui n'est pas à considérer ici, puisque M. J. n'en parle pas pour l'expliquer. Le *mouchette* « abeille » de l'Est, le *mouchette* « abeille » de M. J. n'existe pas.

Qu'avons-nous, en effet, dans l'aire Est dite de *mouchette* « abeille » ? Uniquement les formes *mouchatte* et *mouchotte*, comme nous n'avons dans l'aire dite d'*essette* que les formes *essatte* et *essotte*.

Pourquoi ne trouve-t-on pas la forme *mouchette* « abeille » dans l'aire *mouchette* « abeille » de M. J., si ce n'est pas parce que cette forme est intolérable pour désigner l' « abeille », intolérable comme elle l'a été au nord de la Loire, là où M. J. admet les raisons que je donne à sa disparition ?

En présence d'un *mouchette* < *mouche-ep* qu'il est obligé d'admettre, qui s'est produit par accident et a recouvert — pour en être ensuite totalement extirpé comme un produit impropre, illogique pour désigner l' « abeille » — un territoire infiniment plus étendu que celui où un *mouchette* serait, selon lui, né spontanément, logiquement, M. J. aurait dû se poser la question : mon *mouchette* que, à cause de l'ancienneté des textes qui le contiennent, je suppose né spontanément, et que je ne retrouve dans l'Atlas que sous des formes altérées par la phonétique, n'est-il pas, de ce dernier fait, dans des conditions lui permettant d'échapper à la proscription qui le frappe ailleurs, et les textes qui en font un mot antérieur à sa naissance accidentelle méritent-ils la confiance que je mets en eux ? Les ai-je bien compris ?

En se croyant obligé par les textes qu'il allègue — *mouchette* y apparaît antérieurement à *essette* — à admettre que la caritativité s'est attaquée d'abord à un mot où elle était équivoque — *mouchette* > « petite mouche » (rejeté comme impropre partout où il s'est produit inconsciemment) — pour être ensuite

appliquée « par imitation » à *es*, où elle n'était pas équivoque, M. J. aurait dû se demander : les textes me forcent-ils à émettre une hypothèse que personne ne croira plausible [1] ?

L'aire délimitée par M. J. — abstraction faite d'*essette* — devrait renfermer les trois types phonétiques *mouchette*, *mouchatte*, *mouchotte*.

Le premier, père des deux autres, a disparu, tandis que *mouchatte* et *mouchotte*, qui ne couvrent pas l'aire entière des suffixes *atte* et *otte* < *ette*, continuent à vivre et n'ont disparu que dans le pourtour de l'aire. Ils en ont disparu, sans doute, pour la même raison que *mouchette*. Il faut donc que *-atte -otte* soit un abri qui permet au type *mouchette* « abeille » de persister, contrairement à *-ette*, qui ne le permet pas. En devenant *-atte -otte*, le suffixe *-ette* se confond avec les suffixes *-atte* et *-otte* (patois et français), qui ne sont point des suffixes diminutifs ou caritatifs, et il perd ainsi son caractère de suffixe diminutif ou ne le conservera qu'en tant qu'il sera en étroite communion avec *-ette* français — c'est-à-dire là où l'on aura conscience de l'équivalence *-atte-otte* = *ette* français, conscience qui a déterminé l'abandon de *mouchette* dans la portion de l'aire *-atte- -otte* d'où il a disparu.

En réalité, M. J., en laissant de côté les quatre points valaisans, rompt des lances en faveur d'un champion qui n'existe plus, qui n'existe pas plus que le *mouchette* < *mouche-ep*, disparu pour une raison qu'admet M. J.

A priori, il est inadmissible que *mouchette* devenant *mouchatte*, *mouchotte* n'ait pas acquis une vie nouvelle, une vie autre que *mouchette*, que ce dernier n'ait pas compromis sa nature sémantique en s'associant aux mots qui se terminent en *-atte -otte*.

Nous allons en donner la preuve a posteriori.

L'aire *-atte -otte*, où se perd le sentiment de la diminutivité d'*-ette*, est l'exacte contre-partie du territoire gascon où s'est gagné

1. *Essette*, pour être « gentille *es* », aurait besoin du modèle *mouchette* « gentille mouche », alors que *es* et *mouche* sont deux synonymes de « mouche piquante » ! *Es-ep*, *es-guépe* sont-ils des « imitations » de *mouche-ep* et de *mouche-guêpe*, et sont-ce les premiers qui poursuivent la voie que va suivre « abeille », ou sont-ce les derniers ?

le sentiment de la diminutivité. Ici, c'est le suffixe **-ellum** qui devient phonétiquement *-et*, et se confond ainsi avec le suffixe **-ittum** > *et*, de sorte que, la nécessité d'une dédiminutivisation se faisant sentir, et sous les auspices du français qui marque ce qui est susceptible d'être dédiminutivisé et ce qui ne l'est pas, celle-ci frappe **ellum** aussi bien que **ittum** (*clavel* > *clavet* > *clau* « clou » — *mulet* > *mul*).

Là, c'est le suffixe diminutif *-ette* qui devient phonétiquement *-atte -otte*, se confond avec ce dernier, et perd ainsi le sentiment de la diminutivité, de sorte qu'il échappe à toute atteinte dont *-ette* peut être affecté (*mouchette* > impropre à désigner l'« abeille » — *mouchatte*, *mouchotte* propres à désigner l' « abeille »).

A en croire le petit dictionnaire de Lévy (*clau* « clou », *clavel* « clou », *clavelet* « clou », *clavar* « clouer », *clavelar* « clouer ») et à jeter un coup d'œil superficiel sur la carte de l'Atlas, on croirait que la Gascogne est la seule région du Midi où se soit conservé **clavus**, et c'est la seule région du Midi où, ayant eu **clavellus**, on a pu reproduire un **clavus** roman.

A en croire M. J., *mouchatte-mouchotte* sont les seuls diminutifs ou caritatifs conscients de *mouchette* « abeille ». Ils sont « en place » de tout temps depuis leur naissance précisément parce qu'ils ont cessé d'être des diminutifs ou caritatifs et de participer au sort de la forme *mouchette*. Loin d'être une aire productrice de diminutivités ou de caritativités, l'aire *-atte -otte* a émasculé le diminutif *-ette*, et *mouchette* « abeille », sous forme de *mouchatte*, *mouchotte*, peut vivre.

Si M. J. avait étudié l'aire *-atte -otte*, il y aurait trouvé les faits suivants qui l'auraient éclairé.

Ce parc réservé [1], où l'on peut résider sans contrainte policière, héberge les individualités — dont je ne fais qu'un choix — et a les caractéristiques suivantes :

1) « Ongle » y est *onglette*, et l'*onglette* n'y est pas le moins

1. Le fait qu'il y a de nombreux bouquetins dans le parc des Grisons, où la Confédération helvétique préserve leur race d'une disparition totale, ne permet pas de les considérer comme un échantillon du genre chèvre peuplant les rochers des Alpes.

du monde un diminutif ou un caritatit, il désigne en un point l' « onglon du porc », tandis que l'*ongle* est celui de l'homme. *Onglette* n'existe nulle part ailleurs dans la Gaule romane.

« Feuille » y est *feuillette*. Une *feuillette* de rhubarbe est-elle une « petite feuille » ou une « gentille feuille » ? *Feuillette* » feuille » n'existe nulle part ailleurs dans la Gaule romane [1].

Cf. encore dans l'*Atlas des Vosges méridionales* de M. Bloch les cartes *bouc*, *poutre*, *foie*, *oseille*, etc.

2) La « *pomme* » y est une « pommette », et, par une légitime conséquence, la « pomme de terre » y est une *pommette de terre* ou une *pommette* (comme en français *pomme de terre* > *pomme*). La « pomme de terre » une *pommette* ! *Poire* y est *poire* (et non *poirette*) ; mais, comme dans cette ambiance, la « pomme de terre » est une *pommette*, la « pomme de terre » sera aussi une *poirette* (sans être une « poire ») : la *poirette* une « pomme de terre » !

M. J., qui met la diminutivité de son patois allemand en parallèle avec la prétendue diminutivité de *mouchette* « abeille », suivie de celle d'*essette*, s'imagine-t-il un *Birli* qui désigne la « pomme de terre » ? Je comprends que les « pommes de terre » soient des *pommes*, comme en latin les *pommes* ont été des « truffes », qui sont en France aussi des « pommes de terre », mais des *pommettes*, « de petites pommes », non !

Et *poirette* « pomme de terre » n'existe nulle part ailleurs dans la Gaule romane [2].

Poirotte se prélasse ici dans notre enclos, et se trouve fort à son aise en compagnie de *carotte*, comme *pommate* n'aura rien à reprocher à *patate* (qui a dû y passer) et à *tomate*, quand celui-ci y viendra plus tard.

1. On m'excusera de ne point rechercher la raison d'être particulière à chacun des mots que je cite et qui a produit ces diminutifs caractéristiques : je ne présenterais au lecteur que des hypothèses, tant que je n'aurai pas étudié ces mots en détail, et cela demanderait un volume.

2. La « pomme de terre », dans notre région, et notamment en Suisse, réserve bien des surprises à celui qui en entreprendra l'étude généalogique sur la base du Glossaire de la Suisse romande qui est en préparation.

3) *Otte* et *atte*, successeurs de *-ette*, se relaient dans notre enclos, et cela est bien conforme aux nouvelles accointances qu'*ette* contracte en devenant *atte* et *otte*, et cela est bien contraire à la régularité qu'observe ce suffixe partout où il est resté phonétiquement intact.

Des 24 points qui constituent l'aire *moûchatte-mouchotte*, de 24 autres points qui, en dehors de cette aire, appartiennent à l'aire *atte-otte*, de 4 points qui ont *essette* « abeille », c'est-à-dire des 52 points que j'ai examinés, il n'en est pas un seul observant régulièrement la loi qui fait d'*ette* soit *atte*, soit *otte*. On se passe la main dans ce lieu d'exil.

Voici, par exemple, ce que je trouve dans l'aire complète d'*essette* « abeille » :

	ABEILLE	HACHE [1]	ALOUETTE	HIBOU [1]	NAVETTE	VIOLETTES
72	essotte	etchatte	alouotte	tchouotte	naviotte	violottes
73	»	»	alvatte	tchvatte	navotte	»
64	»	»	alouotte	tchouatte	nevatte	violattes
71	echatte	atchatte	olouatte	»	naviatte	»

Quelle est la loi phonétique qui régit chacun de ces parlers ? L'atlas phonétique que prépare depuis de nombreuses années la rédaction du Glossaire de la Suisse romande nous le dira-t-il ?

Mais les relevés d'Edmont peuvent paraître suspects aux yeux de quelque lecteur. Qu'à cela ne tienne ! Voici le témoignage d'un autre enquêteur. M. Bloch, dans ses *Parlers des Vosges méridionales*, p. 299, dit :

« Nous avons déjà eu l'occasion de signaler l'origine étrangère de cette forme p. 146 [il s'agit de *kmot* (= *pommotte*) « pomme de terre »]; il est même curieux que nos parlers n'aient pas adapté le suffixe [M. Bloch réclame le « suffixe *atte*]. » Nous avons vu plus haut que cette forme *kmot* de M. Bloch est en fort bonne compagnie avec *carotte*.

4). Pour être devenu *atte-otte*, le suffixe *ette*, maintenu sous sa

1. On voit que ce mot du questionnaire ne pouvait guère provoquer une réponse « extorquée » (*hachette*, *chouette*).

forme française, ne perd pas ses droits à l'existence dans l'aire *atte-otte*. Et quoi de plus naturel, puisque *atte-otte* ne connaissent plus la valeur de *-ette*, ou la connaissent imparfaitement (de là le pourtour de l'aire *atte*, *otte* sans *mouchette* « abeille ») ? Lorsqu'un mot en *-ette*, étranger à cette aire, s'y présente après l'évolution en *atte-otte*, il sera assimilé ou ne le sera pas, alors qu'un *-ette*, conçu comme diminutif, devrait être toujours assimilé par un parler ayant conscience de la diminutivité de *-atte -otte*.

Clarinette ne deviendra nulle part *clarinatte-clarinotte* ;

Omelette, bien qu'apparaissant aussi sous la forme *mulet*, ne sera assimilé en *-atte* qu'en 2 points sur 52 ;

Pâquerette le sera en deux points (*-atte*), en un point (*-otte*) sur une douzaine ;

Fauvette, *allumette*, *violette*, *fourchette*, etc. le seront, à divers degrés, davantage — mais n'allez pas croire que les parlers les plus assimilateurs soient les plus originaux et les plus régionalistes.

Je gage que le plus récent des mots en *-ette*, *trottinette*, n'y affecte pas les formes en *-atte -otte*, à moins que...

Dans l'appendice *Mouchette en Lorraine* de mon travail sur l'abeille, j'ai montré que cet état de choses créait des possibilités lexicales particulières.

Par ce qui précède, on voit que l'aire *atte-otte* était un enclos où un *mouchette* « abeille » — quelle que soit son origine (consciente ou accidentelle) — pouvait parfaitement se maintenir sans apparaître sous la forme d'un diminutif de *mouche* ; il pouvait se maintenir même en dépit de la présence d'un *mouchette* « moucheron », lequel pouvait persister ou naître (sous la forme *mouchette*), appuyé qu'il était par d'autres diminutifs en *ette* — *fourchatte*, *fourchotte* pourraient désigner une « petite fourche », tandis que *fourchette* désignerait une « fourchette de table ». *Mouchette* « abeille » était condamné ailleurs que là où il était *mouchatte* et *mouchotte*. *Mouchette* « abeille » n'existe réellement qu'en quatre points du Valais, où une raison particulière a permis qu'il se maintînt, et cette raison particulière est analogue à celle qui a sauvé *mouchatte* et *mouchotte*.

*
* *

Mais, le *mouchette* « abeille », sauvé miraculeusement dans l'aire *atte-otte*, pourrait être aussi bien le *mouchette* — diminutif ou caritatif — de M. J. que mon *mouchette* accidentel, < *mouche-ep* ! Il y a donc lieu d'examiner si le *mouchette* « abeille » de l'Est est autre chose que celui qui, à l'ouest, disparaît, précisément pour être apparu comme un diminutif, d'examiner si, comme le croit M. J., *mouchette* « abeille » de l'Est est antérieur à la naissance de *mouche-ep*, tombé accidentellement en *mouchette*, comme je le crois.

Examinons donc les textes qui ont permis à M. J. de remplacer une aile de mon bâtiment, de la remplacer par une aile qui est d'un tout autre style.

Ce sont les mêmes textes que ceux que j'ai eus sous les yeux en écrivant mon travail sur l'abeille — ceux qui concernent *essette* n'ont rien qui soit chronologiquement incompatible avec *essette* < *es-ep*. Seuls ceux qui ont, ou que l'on dit avoir *mouchette* « abeille », motivent le dissentiment entre M. J. et moi.

La plus ancienne forme de l'Est que M. J. oppose à ma conception de *mouchette* < *mouche-ep* est un *mouxate* de 1291. « *Atte* », dès cette époque, a remplacé *ette*. Par cette évolution phonétique, « *mouchette* » va acquérir, tôt ou tard, les prérogatives que j'ai signalées ci-dessus : il pourra se maintenir à l'abri des péripéties survenant à *mouchette*. Les scribes et auteurs de la région nous parleront dorénavant de *mouchattes* et de *mouchottes*, alors que *mouchette* pourra avoir disparu ailleurs. Ils franciseront leur mot provincial en *mouchette*.

Ce *mouxate* de 1291 est-il *mouchette* « abeille » ? Je le conteste catégoriquement ; car il s'agit d'un geton ou essaim de mouchettes. Or, que sont ces « mouchettes » ? Ce sont « les mouches, les jeunes mouches, les mouchettes, les nouvelles mouches » qui s'envolent de la ruche, où travaillent les *es*. Ces *mouchattes* sont exactement les « nouvelles mouchettes » du texte de Brunetto Latini, qui m'a sottement embarrassé lorsque j'écrivais l'*Abeille* ; ce sont « les noveles moschetes » [pléonasme aussi excusable que *petit bébé*, *petit poupon*] qui « ne s'osent poser devant ce que lor maistres [la nouvelle reine] ne sois assis la ou il vuet ».

Le *mouxate* de 1291 n'a pas plus à intervenir dans l'histoire de l' « abeille » que le *moschete* de Brunetto Latini n'a à intervenir dans celle de l' « abeille » à Paris, et n'y est intervenu : xve s. « Avettes que l'on appelle eps en France et abeilles en Poitou ».

Dans le deuxième exemple cité par M. J., celui du Psautier de Metz : ils m'ont environné *com moixates*, ne s'agit-il pas plutôt des jeunes abeilles, effarées, et suivant leur reine en tournoyant, n'osant se poser « devant qu'elle soit assise là où elle veut » que des abeilles de la ruche environnant l'apiculteur qui vient prendre leur miel [1].

Cette interprétation de trois *mouchette* est fantaisiste, recherchée, dira peut-être M. J. Avec ma présomption habituelle, je n'hésite pas à dire qu'elle est certaine, et voici pourquoi : quand *essaim* « essaim » dans le nord de la France eut disparu sous le coup de sa collision avec *essaim* « abeille » — ce fait n'est pas contesté par M. J. —, il naquit un nouveau mot pour désigner l' « essaim », et ce nouveau mot a pour base... ma conception du *mouchette* de 1291, du *mouchette* de Brunetto Latini, du *mouchette* du Psautier de Metz. Le nouveau mot pour « essaim » est *jeuneau*, c'est-à-dire le groupe des jeunes mouches, des *mouchettes*, et ce *jeuneau* occupe la moitié de la Wallonie, et ce *jeuneau* fixe définitivement des *jeunes de mouches*, des *mouches*, des *mouches qui essaiment*, des *nids de mouches* (pas de *mouchettes* !), toutes expressions tâtonnantes qui « environnent » *jeuneau*, qui se meuvent toutes dans l'orbe de *mouchette*, jeune abeille qui quitte le domicile maternel, fait l'école buissonnière sous la conduite de son nouveau « maître », « environne » le passant, et est « mouchette » — ou « mouche » — tant qu'elle fera partie de « getons », voire même de « vaisseaux » — car *vaisseau*, en disparaissant d'un parler dans son acception de « ruche », ne vaut pas plus que « geton » ou « essaim ».

Si l'essaim ne se composait pas de « jeunes abeilles », de

1. Si d'autres psautiers disent, à ce passage, *es*, je n'en conclus nullement que le *mouchette* du Psautier de Metz soit le synonyme exact d'*es*. Le Psautier de Metz précise d'une façon plus parfaite et plus juste l'image qu'évoque le psalmiste.

« mouches », de « mouchettes », de « mouchons » (voir plus loin), le mot nouveau devant désigner un « essaim » perdu serait-il *jeuneau*, et ce *jeuneau* serait-il entouré de *jeunes de mouches*, etc. ?

Ainsi, de plein droit, j'élimine toute interprétation de *mouchette*, *mouche* par « abeille », en tant que *mouchette* et *mouche* sont des compléments de *jeton*, *essaim*, *vaisseau* ; car un jeton, un essaim, et même un vaisseau (celui-ci dans certaines conditions) se composent réellement de *mouchettes* ou de *mouches* et non d'*abeilles*.

Qui a étudié les parlers wallons et ceux qui de la Belgique se parlent le long de la frontière jusqu'à la Suisse sait dans quelle intime relation phonétique et lexicale se trouve ce territoire, récemment brisé en deux tronçons par ce que j'ai appelé ailleurs la « trouée de la Meuse ». (Cf., au point de vue phonétique, la diphtongaison de l'*e* entravé, le maintien de l'*s* devant consonnes, et dix autres faits ; au point de vue lexicologique, les mots *sarrasin*, *cercueil*, *auge*, *arracher*, et cent autres.)

Si *mouchatte* de 1291, *moschete* antérieur, *mouchatte* du Psautier de Metz étaient synonymes d' « abeille », je revendiquerais cette même synonymie pour *mouche*. Nous avons *getons de mouches* en 1328 (synonyme de *geton des* (! ?), *geton de mouchettes*, voire même de *geton de mouchette* (ruche). Je revendiquerais cette synonymie à plus juste titre encore que celle de *mouchette*, puisque *mouche* « abeille » est resté jusqu'à nos jours (*Élever des mouches*, dit Littré. C'est élever des mouches pour avoir des *es*, élever de la progéniture, comme on élève des vers à soie — non pas pour avoir des vers, mais de la soie), alors que l'on ne dit pas aujourd'hui *élever des mouchettes*.

A qui le tour de prétendre que *mouche* désigne l'abeille dès le XIVe s., et que les textes permettent de reconstruire l'histoire de la terminologie de l'abeille avec plus de sûreté que la géographie linguistique ? M. J. ne dit rien de ce *mouche* « abeille ». Moi, je dis que la géographie linguistique est là pour qu'on interprète bien les textes et que, sans elle, on serait semblable à celui qui prendrait une clef de porte cochère pour remonter

sa montre. Vous chercherez en vain chez Godefroy un article *mouche* « abeille », alors que, par hasard, il s'en trouve trois exemples — où ? — à l'article *geton*, où il est bien à sa place [1].

Godefroy a-t-il relevé les *mouchette* qui ne se recommandent pas à sa curiosité par leur forme phonétique ou leur graphie ? Les exemples de *mouchette* sont-ils dans son dictionnaire en proportion de leur existence réelle ?

Mouxate de 1291, *moschete* parisien du XIIIe s. *mouche* de 1328 sont les synonymes d'un *mouchon* [2] beaucoup plus récent : « Quand le printemps est beau, les abeilles font plus de miel et moins de *mouchons*, parce que.. elles en oublient la production de leurs nymphes. »

Si je devais changer d'avis au sujet de la naissance de *mouchette* dans l'Est, c'est-à-dire lui attribuer une autre origine que celle de *mouche-ep*, je n'hésiterais pas un seul instant à voir dans *mouchette* et *essette* de l'Est de véritables diminutifs de *mouche* et d'*es*, propres à remplacer un *es* défaillant, quoique devenant improprement des « abeilles », de « jeunes abeilles » qu'elles étaient.

*
* *

1. Godefroy n'a-t-il pas dépouillé le seul livre de textes vieux-français que j'aie ici à ma disposition : la Chrestomathie de Bartsch. J'y trouve : mouches aux aguillons Qui de beau miel leurs pavillons Firent es arbres par mesure (Alain Chartier). Les « moucherons » y sont des *mouschettes*. Les mouches d'A. C. (né en 1386) intéressent moins Godefroy que les *mouchettes* de Belleau (né en 1528).

Godefroy a deux articles indépendants : *mouchete*, qui comprend *mouchate*, et *mouchote*, cette dernière forme étant aussi représentée, dans un seul et même texte, par *mouchete* et par *mouchate*. Cela enrichit le dictionnaire, et peut faire accroire que la région lorraine est plus riche en *mouchatte* et *mouchotte* que les régions à *mouchette* ne le sont en *mouchette*.

Une collaboration de quinze jours à la cueillette de M. Godefroy a suffi pour que je me rende compte comment elle se faisait et pour motiver la brièveté de cette collaboration.

2. *Mouchon* = « fumeron » et « petite mouche » (absolument comme *moucheron*) G.

Apes. Une « muschete qui fait le miel » (Glossaire de Salins). Cette *mouchette* est-elle une *mouche* qui fait le miel ou une *abeille* qui fait le miel. Si c'est une *abeille* qui fait le miel, le Glossaire de Salins dirait-il aussi : **Pomus**. Pommier qui porte des pommes ?

Si, comme le suppose M. J., *moichotte* est « abeille » dès l'an 1291, je ne comprends pas qu'en 1444 un scribe écrive :

XII vaissels d'ays alias moichotes.

Est-ce un savant connaisseur de la langue d'autrefois ? M. J. cite cet exemple en faveur de sa thèse d'après laquelle *mouchette* a recouvert *es* et *essette* est une imitation de *mouchette*. Cent cinquante ans après que *mouchette* « abeille » a fait son apparition, on nous parle encore d'*es*, dans une région dont une partie au moins « témoigne d'une conservation particulièrement tenace d'**apis** » (J.). Quelle est l'interprétation la plus naturelle de ce texte ? Celle que lui donne M. J. ou celle d'après laquelle *es* est encore contemporain de *mouchette*, le premier désignant l'abeille en ruche, le second désignant soit la « jeune abeille » (qui est *el vaissel*), soit déjà *mouchette* < *mouche-ep* et étant alors le synonyme parfait d'*es* ? Le même texte présente, dans la même année *moichate*, plus tard, la forme francisée *moichete*.

Deux ou trois des textes qu'il y aurait encore à interpréter sont obscurs pour moi [1]. Je ne crois pas en devoir faire plus de cas que de celui de Belleau, qui disait *avette*, et cependant emploie une fois *mouchette à miel*, sans qu'aucun parler n'ait eu à en souffrir.

D'ailleurs, me montrât-on de véritables *mouchette* « abeille » antérieurs à mon *mouchette* < *mouche-ep* que je ne m'en formaliserais pas autrement en présence de tant de *mouchette* et de *mouche* qui ne sont pas des « abeilles », mais de « jeunes abeilles » et qui pullulent de plein droit comme compléments

1. « Une petite mochette que fut trouvee d'espave es bois de monseigneur » est dans un texte qui a, d'autre part : « une petite mochette.. laquelle morut avec ses jectons. »

de « essaim », « jeton », voire même de « vaisseau ». Que l'on ait confondu parfois les jeunes mouches futures faiseuses de miel avec les faiseuses de miel, cela serait-il inadmissible ? Pas plus que si l'on a confondu *poule* avec *geline*.

Je crois donc, et M. J. croit avec moi, que *mouchette* abeille, né accidentellement, a été extirpé. M. J. reste seul à croire qu'ailleurs que là où l'on a extirpé, on l'a créé pour qu'il restât.

*
* *

Deux faits particulièrement — d'un troisième M. J. dit qu'il n'est pas décisif, sans proposer une autre explication — m'ont révélé que *mouchette* et *essette* étaient le produit né dans l'Est de *mouche-ep* et de *es-ep*. Ce sont :

1) l'existence d'*essette* « esse »,
2) la présence d'*apier* « rucher » au point 77.

Ces deux faits ont naturellement aussi peu de valeur démonstrative aux yeux de M. J. que les textes qu'il interprète en ont pour moi.

1) « *Essette* reste une hypothèse aussi longtemps qu'*essette* « abeille » n'est pas attesté en Lorraine ». Pas d'histoire sans documents écrits ! Il n'y a au ciel que les étoiles que l'on nous montre à l'Observatoire ! Comme *essette* n'existe pas dans Godefroy, je ne tenterai point l'entreprise de dépouiller les textes lorrains en vue d'y trouver un mot éphémère, aussi éphémère que *mouche-ep*, dont M. J. admet l'existence, quoique non patentée par les textes, et qui a été fort bien remplacé par *mouchatte-moucholte*. Je préférerais de beaucoup suivre une autre piste qui aboutirait peut-être à un résultat plus assuré : les successeurs des trois *essatte*, signalés à M. J., sont représentés, dans les quatre points à *essette* de l'Atlas, par trois *essotte* contre un *essatte*. Cela me laisse rêveur en face de quatre *etchatte* « hache », de quatre *brouatte* même. *Essette* est, des quatorze mots que j'ai examinés, celui qui se comporte le plus irrégulièrement vis-à-vis de la loi *ette* > *atte*. Or, j'ai dit plus haut le va-et-vient de *otte* et de *atte*,

j'ai reproduit les dires de M. Bloch au sujet de *kmot*, à la place duquel il attendait *kmat*. Est-il sûr qu'*essotte* soit « en place » et ne soit pas un lambeau d'une aire autrefois plus étendue et dont la situation géographique satisferait M. J. [1] ? Il importerait à M. J. de démontrer l'inanité de mon étymologie *essette* « abeille » > « esse ». Je ne puis croire à celle-ci : S majuscule (*esse*) > s minuscule (*essette*) [!].

M. J., pour appuyer la prétendue caritativité de *mouchette* « abeille » nous cite des diminutifs-caritatifs romans d' « abeille » et plus particulièrement des caritatifs de son patois allemand (= « abeillette, guêpette, frelonnet, bourdonnet »), ce qui ne l'empêche pas de prétendre que : « *Essette*, caritatif d'*es*, imite probablement *mouchette*, dont l'aire l'entoure ». La caritativité n'a donc pas été directe, elle a donc fait un détour pour arriver à « abeille », elle s'est attardée chez la *mouche*, où elle prêtait à équivoque, avant d'aller à l' « abeille », où elle ne prêtait pas à équivoque.

2) « Quant au sort de *apier* est-il vraiment lié aussi étroitement que le pense l'auteur au sort d'*ep* ? Un terme d'apiculteur, dont dans deux tiers de la France on ne sent pas la nécessité, ne peut-il pas se répandre indépendamment du mot sur lequel, selon M. G., il repose et qui, aujourd'hui, n'existe plus nulle part en France ? »

A la question *rucher* « endroit où sont les ruches » (D. G.), les sujets d'Edmont pouvaient alléguer leur ignorance (= ?), s'ils n'avaient pas connaissance d'un mot désignant un ensemble de ruches, placées en un lieu déterminé, soit alignées sur des

1. Si les parlers du Jura bernois, parlers français, sont en relations plus étroites avec la Suisse franco-provençale — ce dont il est permis de douter — qu'avec l'ouest français, si l'*essette* du Jura Bernois s'appuie sur l'*es* fribourgeois, une question, peut-être embarrassante pour M. J., se poserait : un diminutif ou caritatif d'*es* ne serait-il pas plutôt *esset* qu'*essette*, puisque les parlers voisins du canton de Fribourg ont un *es* masculin ? Pour nous, cette question ne se pose pas : un *es-ep* qui devient accidentellement *essette*, comme *mouche-ep* > *mouchette*, parallèlement, et — je puis le dire maintenant après l'examen qui précède — simultanément, est un mot féminin (*es* a été des deux genres en français).

planches ou des bancs, soit placées dans un édicule. Ils pouvaient mieux faire — la question *rucher* étant associée à celle de *ruche* — et donner à Edmont un équivalent de « ce qui supporte la ruche ou les ruches ». C'est ainsi qu'ont été obtenus *banc des abeilles*, *esier*, *apier*, etc.

Le *rucher* est « l'endroit où sont les ruches », et le nom de cet endroit est soit un dérivé de « ruche » (*ruche* > *rucher ; chatoire* > *chatrier*), soit un dérivé d' « abeille » :

Es « abeille » a donné : *esier* « rucher » ; *mouche* « abeille » : *moucher* ; *mouchette* « abeille » : *mouchetier ; abeille* « abeille » : *abeiller* ; *aveille* « abeille » : *aveiller*, qui sont tous l'endroit où sont les ruches, tous ce qu'est *rucher* < *ruche*.

Ep « abeille », selon M. J., a pu ne pas donner *apier*.

Apier, qui, dans Olivier de Serres, est un assemblage de bancs qui supportent les ruches, ainsi que me l'apprend M. J., *apier*, qui, au point 264 de l'Atlas, est une planche supportant les ruches, est un terme qui n'est pas plus technique qu'*esier*, *moucher*, etc.

Apier peut-il se trouver indépendamment d'*ep* « abeille » ? M. J. pense que oui ; moi, je pense que non.

Esier, *moucher*, etc. peuvent-ils se trouver indépendamment d'un *es*, *mouche* « abeille », actuel ou ancien ? M. J. et moi, nous pensons que non — M. J. le montre par les raisonnements que contient son article.

Un *moucher*, un *mouchetier*, un *esier* dans l'aire *abeille* ne seraient pas moins déplacés qu'un *apier* dans l'aire *mouchette* « abeille », si cette aire *mouchette* « abeille » n'a eu un *ep* « abeille ».

J'avoue que j'ai été singulièrement surpris en lisant cette phrase de M. J. « il importerait d'ailleurs d'élucider l'histoire d'*apier* » ; car je ne songeais pas, en lisant les prémisses de son travail, aux conséquences fatales auxquelles il allait être entraîné.

C'est bien par fragments qu'il faut tout d'abord traiter un problème linguistique d'une certaine envergure, si l'on veut obtenir une solution, absolument comme, dans un jeu de patience, la reconstitution d'un paysage. On obtient d'abord des solutions partielles. Mais il faut que ces solutions partielles s'enchâssent

les unes dans les autres pour former le tout recherché. Si, dans votre jeu de patience, trop de pièces se trouvent à manquer, ne cherchez pas à reconstituer le paysage en entier : vos arbres pourraient avoir la cime en bas. — Si je n'avais pas cru à mon explication d'*apier*, M. J. croit-il que j'aurais publié mon travail sur l'abeille ?

M. J. a recherché *apier* dans les textes et n'a pas trouvé d'autre exemple que celui d'Olivier de Serres [1]. Voilà un mot qui a failli avoir le sort de l'*essette* lorrain ! Et cependant, il figure dans de nombreux lexiques patois et à plus de 50 points de l'Atlas, où il est disséminé et représente une surface triple, quadruple, quintuple de celle de la Lorraine, où M. J. s'étonne de ne pas trouver *essette*, l'autre produit de *ep*.

Si ni l'un ni l'autre des produits de *ep* ne se retrouvent dans les textes lorrains, serait-ce, par hasard, que M. J. aurait donné une mauvaise solution à *essette*, en lui attribuant une origine logique, spontanée, lequel *essette*, en effet, devrait, de par cette nature, se retrouver dans les textes lorrains, à l'égal d'*avette*, p. ex, dans l'Ouest ?

L'aire *avette* n'a point donné *avettier*. Cette aire se contente de nombreux points d'interrogation et de *rucher* tout moderne (ainsi qu'il convient à la région la plus francisée, et la plus anciennement francisée de la Gaule romane).

Les aires *mouchatte-mouchotte* et *essette* n'ont point donné *mouchattier*, *mouchottier*, *essattier*, car elles sont, en grande partie, « la seule aire quelque peu étendue du dérivé ancien *esier*, *eserier* » (J.) et, en une autre partie, du respectable *chatrier* < *chatoire* « ruche ».

A l'exception de ces aires, tout « abeille » donne un « abeiller », sauf *ep*, selon M. J.

Cet *apier* qui, selon moi, abritait au xve s. « les *eps* de France

1. Ce qui aurait dû être, pour M. J., un indice de la nature du mot : *apier* n'a pas laissé, dans les textes, plus de traces qu'*ep*, d'où il vient. *Ep* culbuté dans les patois n'entraînait pas dans sa culbute *apier*, qui, comme *esier*, pouvait patiemment attendre l'arrivée tardive de *rucher*, sinon celle de *mouchattier-mouchottier*.

que l'on appelait *avettes* en Anjou et *abeilles* en Poitou », quelles assises géographiques a-t-il ?

Il pullule dans la région qui a vu naître *ep*.

Il est absent de tout l'immense territoire le plus soumis à l'influence française littéraire (de là son absence dans les textes).

Il se retrouve et pullule dans l'aire *abeille*,. . où, grâce à l'analogie de sa forme, il se confond avec *abeiller* au point qu'il produit le type *apeiller* [1] — et *apier* ne serait pas à *ep* ce qu'*abeiller* est à *abeille* !

Il est dans le voisinage du Médoc, où *ep* existe encore. Et maintenant, examinons de près, et dans son entourage immédiat, l'*apier* du point 77, dédaigné par M. J. à cause de son isolement, doublement apprécié par moi pour la même raison.

Apier est, au point 77, situé au centre d'un quadrilatère formé par les points, plus septentrionaux, 68 et 86 et les points, plus méridionaux, 78 et 67. Aux points 77 et 67, le mot *bus*, ayant besoin du complément « de mouchettes » pour être « ruche », équivaut, dans cette région, à « panier » que l'on a aux points 86 et 68. Ces quatre parlers ont perdu le type *chatoire* « ruche » (abandon matériel, ou abandon à la suite de l'apparition d'un nouveau modèle de « ruche »), conservé au point 78, type lorrain-wallon disparu de la « trouée de la Meuse » (où l'on a naturellement *ruche*). *Chatrier* « rucher », le dérivé de *chatoire*, se maintient naturellement au point 78 — qui a *chatoire* « ruche » ; il se maintient aussi aux points 68 et 86, malgré la disparition de *chatoire* « ruche » que l'on y a remplacé par une expression périphrastique imminente, « panier de mouchettes », ou simplement « panier » — qui ne peut donner *panerier* « rucher » ! Le point 67 a conservé *esier* « rucher », malgré son expression périphrastique pour « ruche ». Dans ce milieu, au centre du quadrilatère, le point 77, qui a perdu *esier* et *chatrier*, dit *apier* « rucher ». Il les aurait abandonnés, selon M. J., pour adopter

1. Ne cherchez pas cet adultérin dans le dictionnaire de Mistral. On en fait à foison (*afierma* « affirmer) ; mais on ne paraît pas adopter ceux qui existent (*apeiller*).

un « terme d'apiculteur » (terme technique comme *esier* « de la seule aire quelque peu étendue de ce dérivé d'*es* », comme *chatrier* dont l'aire s'étend de la Wallonie à la Suisse ?), un terme « qui aurait pu se répandre indépendamment du mot sur lequel il repose » et dont « il importe d'ailleurs d'élucider l'histoire » ! Il les aurait abandonnés pour leur préférer un mot ne tenant, ni d' « abeille », ni de « ruche », et qu'il n'a pas remplacé par le littéraire *rucher*, comme partout ailleurs où l'on n'a pas un mot formellement associé avec le terme « abeille » ou « ruche » avant l'apparition de *ruche*, *rucher* [1].

Au point 77, *apier* suppose *ep*, comme *tabatière* [2] suppose *tabac*.

Si « *mouchettier* » ne s'est pas encore produit, comme il existe au point 261, où il est le témoin encore vivant du passage de *mouchette* « abeille » — *apier* est, au point 77, le témoin du passage d'*ep* —, c'est que nous sommes ici en une région où *esier* et *chatrier* sont encore bien vivants — l'élément mobile de la famille et déterminant le mouvement des dérivés n'est-il pas uniquement « abeille» ? —, malgré que *es* ait disparu dans nos cinq points et que *chatoire* n'existe plus qu'en un seul point : la langue ne s'est pas encore mise en quête d'un remplaçant d'*esier* et de *chatrier* pour satisfaire le seul point 77 qui en ait besoin.

*
* *

M. J. traite à la légère le sémantisme « essaim-ruche » de *mouchette* et de *mouche*. Il signale, d'après Godefroy, ce *mouchette* « essaim, ruche » au XIVe s. (toujours dans la région Est qui a *mouchette* « abeille ») et se contente d'ajouter : « l'évolution sémantique « abeille » > « essaim », de même que celle d' « essaim » > « ruche » se retrouve à différentes époques et dans différentes langues ». Je ne sais pas ce qu'il en est dans ces

1. *Apier* fournit une date chronologique dans l'histoire du rucher et de la ruche au point 77.

2. Les priseurs ont « soufflé » ce mot aux fumeurs, qui ont été réduits à dire *blague à tabac*. Les priseurs ont eu pour eux l'antériorité. C'est ce qui découle aussi de l'étude des cartes *tabac* et *fumer* de l'Atlas.

« différentes langues », et si les conditions du problème français de « *mouche, mouchette* » peuvent avoir un parallèle dans d'autres langues à « abeille » [?]; mais j'avoue que cette évolution sémantique, qui paraît naturelle à M. J., me paraît extraordinaire, à moi : une *es* ou une *avette* « abeille » qui est en même temps un « groupe d'*es* ou d'*avettes* » — ce qui n'existe pas à ma connaissance ? Une *mouchette* qui, dans l'aire des archives de la Côte-d'Or, signifie « essaim, ruche » au XIVe s. en même temps que « abeille » (dans les mêmes archives et dans le même siècle), cela, je le répète, me paraît tellement extraordinaire que je poserai la question suivante, dont on comprendra toute la portée : voyons ! est-ce *mouchette* « abeille » que l'on a en premier lieu, ou est-ce *mouchette* « essaim, ruche » ?

Si une confusion d' « abeille » avec « essaim-ruche » est naturelle, se retrouve à « différentes époques » et dans « différentes langues », pourquoi, dans notre langue à nous, le nord, lorsqu'il a perdu « essaim » devenu « abeille » fait-il, pour retrouver un « essaim », tant d'efforts qui ont abouti heureusement à *jeuneau* ? Que n'a-t-il pris son « abeille », comme l'Est — d'après M. J. — son *mouchette* ?

Pour ma part, si je n'ai aucune explication à fournir à un *es* ou à un *avette* qui signifieraient en même temps « abeille » et « essaim-ruche » — ruche et essaim sont logiquement identiques —, et dont l'existence reste à être démontrée, j'en ai une, par contre, qui, inapplicable à *es* et à *avette* (ou à tel autre mot pouvant avoir existé avant *mouche-ep*), est applicable uniquement aux successeurs de *mouche ep* > *mouchette* — et on en devine la portée pour la justification de mon *mouchette* < *mouche-ep* de l'Est.

Si *mouchette* « abeille » est né consciemment, qu'il soit diminutif, qu'il soit caritatif, s'il a provoqué un *essette* « abeille », comme le dit M. J., je ne comprends pas que *mouchette* puisse signifier « essaim-ruche » en même temps qu' « abeille » . . et à la même époque à peu près.

Mouchette « abeille » devait être et rester senti comme un diminutif ou un caritatif — n'a-t-il pas provoqué le diminutif

ou caritatif *essette* dont M. J. nous donne des exemples du XVe s. ? — comment alors, étant un produit autochtone, a-t-il pu être interprété, au XIVe s. comme « essaim-ruche » dans la même région ?

Si je ne comprends pas un *mouchette* « abeille » et « essaim » qui serait autochtone et qui inaugurerait chronologiquement la confusion de ces deux acceptions — car, je le répète, les « abeille » antérieurs ne paraissent pas l'avoir —, je comprends, par contre, très bien un *mouchette* non-autochtone < *mouche-ep*, soumis à un examen morphologico-étymologique par des parlers qui, en détresse lexicale, l'adoptent.

Un *mouchette*, né de *mouche-ep*, est-il une « abeille » ? Certainement, puisqu'il est une « mouche ».

N'est-il pas aussi un « groupe d'abeilles, essaim de mouches », comme *coudrette* est une « coudraie » et non seulement un « petit coudrier », comme *sarlette* (exclusivement wallon dans la langue d'oui) est une « salière » ?

Et si *mouchette* « abeille » est devenu *mouche*, ainsi que je le prétends, *mouchette* « essaim-ruche » n'a-t-il pas pu ou dû devenir — soit sur place avec *mouchette* « abeille », soit, plus facilement à l'écart de *mouchette* > *mouche* « abeille », qui allait se spécifier — *mouche* « essaim-ruche » (que M. J. signale lui-même aux points 4 [1], 5, 405, 505) ; et si *mouche* » abeille » fait place à *abeille*, *mouche* « essaim-ruche », ne deviendra-t-il pas aussi *abeille* « essaim-ruche », mot qui ne figure pas dans l'Atlas, mais que M. Meillet (sud du dép. du Cher, sauf erreur) m'a signalé [2] ?

J'invite M. J., ainsi que le lecteur — si nous en avons —, à examiner la situation géographique de ces points 12, 5, 405,

1. Lisez : 12.

2. Le glossaire de Tixier (Escurolles, Allier), originaire de l'aire où Edmont signale *mouche-abeille* « abeille », dit qu'*abeille* ne s'emploie pas seul.

On dit « une ruche d'abeilles » et une « mouche d'abeilles » [?] pour une « ruche » et une « abeille ». J'ai eu à copier, il y a deux ans, ce glossaire en entier, et j'ai eu trop d'erreurs évidentes à y constater pour y avoir mis ma confiance. Je suppose qu'il s'agit de *mouche-abeille* « abeille », Escurolles faisant partie de cette aire, selon les relevés d'Edmont.

505, qui font tous partie de l'ancienne aire *mouchette* « abeille » et « essaim-ruche » et qui suivent la destinée d' « abeille » jusqu'à *abeille*, le mot du xxe s. Ces parlers n'ont plus guère à se soucier de leur avenir : le français y pourvoira.

M. J. approuve mon explication de *mouchette* « moucheron » > *mouche* « moucheron » en Wallonie sous l'impulsion et dans le voisinage immédiat de *mouchette* « abeille » > *mouche* « abeille ». Est-il possible qu'il désapprouve *mouchette* « essaim » > *mouche* « essaim » et sa suite conséquente *abeille* « essaim » sous l'impulsion de *mouchette* « abeille » > *mouche* « abeille » en une aire cohérente, dont il m'a marqué lui-même les points extrêmes (405, 505, 5 et 12) et auxquels je viens d'ajouter des points intermédiaires (sud du Cher, et probablement Escurolles) ?

*
* *

Dans une note qui accompagne une constatation malheureusement trop juste, et que vient confirmer le présent article (« on peut contester l'évidence de certaines explications ». P. 123), M. J. dit : « Ainsi je ne voudrais pas exclure d'une façon aussi catégorique que le fait M. G. un conflit entre *ais* « planche » et *es* « abeille ».

En tout cas, *ais* « planche » — s'il a existé — était bien inoffensif à l'époque où M. J. fait évoluer, « par imitation » de *mouchette*, *es* « abeille » en *essette* « abeille ». *Essette* pouvait-il moins facilement signifier « petite planche » qu' « abeille », voire même qu'*aissette* « espèce de hache ou de marteau », si toutefois ce mot, de tout autre origine que la « planchette », est de la région ?

M. J. continue : « il ne devait pas être commode d'appeler le « banc des abeilles » (*bã d esat*) *l'es des es*, dans les Franches-Montagnes, par ex., où le rucher en forme de maisonnette, comme certainement en beaucoup d'autres régions, est d'introduction moderne ».

L'*es des es* n'avait pas à exister. Il était — M. J. le sait aussi bien que moi — l'*esier*, l'*eserier*, qui était le dérivé le plus direct

d'*es* dans « une unité qui témoigne d'une conservation particulièrement tenace d'**apis** » (J.), et il consistait en une planche sur laquelle reposaient la ruche ou les ruches, et il consistait plus tard en un rucher « en forme de maisonnette », comme était aussi l'*apier*, le dérivé le plus direct d'*ep*, et qui, au point 264 et — M. J. nous le fait savoir — dans Olivier de Serres, désigne le banc ou les bancs sur lequel ou sur lesquels reposent la ruche ou les ruches, pour désigner plus tard le rucher « en forme de maisonnette ».

Si les Franches-Montagnes n'ont plus l'*esier-eserier*, c'est qu'elles s'en sont appauvries depuis la disparition d'*es* [1] (guère avant — quoique *banc des es* vaille bien *es des es*). « C'est la seule aire quelque peu étendue de ce dérivé d'*es* » (J.), et M. Bloch dans les 26 patois vosgiens et franc-comtois qu'il a étudiés relève 26 *esier* « rucher ».

J. Gilliéron.

1. Comme le point 77 s'est appauvri de *chatrier* ou d'*esier* à l'époque d'*ep-apier*.

LA

DIMINUTIVITÉ D'ABEILLE ET D'OISEAU

La critique de M. Jaberg a attiré à nouveau mon attention sur le mot *jeuneau* « essaim », dont on trouvera l'aire dans la carte qui accompagne mon travail sur l'abeille.

Jeuneau (aire D de la carte) désigne l' « essaim », et, aboutissement de tâtonnements lexicaux qui l'environnent, a remplacé un *essaim* qui était devenu « abeille » par l'intermédiaire de « mouche d'*essaim* » (>*essaim* tout court). C'est avec raison que, dans ma réplique à M. Jaberg, je m'appuie sur l'origine de ce mot pour corroborer une interprétation de *mouchette* par « jeune d'abeille ».

Si mon travail a trouvé un lecteur attentif, je doute que celui-ci puisse me reprocher de la prolixité et de la surabondance dans les démonstrations que j'ai tentées et que j'aurais, paraît-il, trop facilement considérées comme aboutissant à des vérités mathématiques.

On me permettra donc de ne pas négliger l'occasion, que me fournit *jeuneau* « essaim », de corroborer une conception que j'aurais pu considérer avec trop de hâte comme *mathématiquement* juste et de mettre à nouveau en relief la valeur des déductions qui ont pour base la géographie linguistique.

J'ai prétendu que la plus grande partie du territoire de la langue d'oui avait eu à subir une collision d'*es* « abeille » avec *ézé* (en *ézé* : le vol *dézé* = le vol d'oiseaux, le vol des abeilles), une collision qui entraînait la perte des deux vocables (voir *Abeille*). En outre, dans la Revue de phil. fr., 1920, 1er fasc., j'ai corroboré depuis cette conception en signalant dans un patois de

l'aire *é* = **apis** une forme *oiseleur* désignant l' « apiculteur », qui est indubitablement propre à confirmer le fait qu'il s'agit bien d'une collision de l' « abeille » avec l' « oiseau » — fait d'ailleurs mis hors de doute par les substituts étranges qui ont succédé aux deux vocables télescopés.

Cependant, si « abeille » et « oiseau » se sont télescopés dans la plus grande partie du territoire de la langue d'oui, nécessitant ainsi une substitution bilatérale, certain substitut d'abeille, *guêpe* « abeille », m'avait démontré l'existence d'un autre télescopage, celui d'*es* « abeille », préservé d'un télescopage avec « oiseau », et, en Wallonie, allant entrer en collision avec *wes* « guêpe ».

Cet autre télescopage s'accomplissait en dehors d' « oiseau », laissait *oiseau* intact. Il en restait deux aires bien distinctes :

1) celle d' « abeille » et d' « oiseau » substitués par d'autres mots, et

2) celle d' « abeille », substitué pour cause de télescopage avec « guêpe » et où *oiseau* reste intact.

C'est la nature des substituts d' « abeille » et d' « oiseau » — *ep* à Paris « abeille » ; *moisson* « moineau » > « oiseau » — qui m'avait permis de considérer comme certain l'autochtonisme d'*oiseau* en Wallonie (*Abeille* p. 161).

Nous avions vu *oiseleur* « apiculteur » réaliser la conception d'une collision d' « abeille » avec « oiseau ». *Oiseleur* « apiculteur » est une entité qui est « oiseau » par sa forme et « abeille » par sa sémantique.

Voici que *jeune* d'essaim, en Wallonie (sous la forme *jeuneau* « essaim ») réalise la conception d'un *oiseau* autochtone et persistant jusqu'à nos jours, la conception d'un *oiseau* resté à l'écart de tout conflit personnel avec « abeille », ne pouvant être par conséquent qu'un *jeune* d' « abeille » (et non d' « oiseau » — puisque *oiseau* n'a pas besoin de substitut). Voici que juxtaposée à cette aire *jeuneau*, il y a une aire (E) où *jeune* d'oiseau remplace un *oiseau* en conflit avec « abeille » et devant disparaître avec l' « abeille », une aire où *jeune* ne peut être que *jeune* d' « oiseau » (et non d' « abeille » — puisque *essaim* n'a pas besoin de substitut). Voici une entité (*jeune*) qui est « oiseau » là où

elle ne peut être « abeille », et qui est « abeille » là où elle ne peut être « oiseau ».

Jeuneau « essaim » et *jeune* « oiseau » n'ont de commun qu'une commune limite qui marque une coupure violente entre eux deux. Cette limite est en même temps celle qui sépare * **aucellum**, conservé de * **aucellum** disparu.

La limite qui sépare *jeuneau* « essaim » de *jeune* « oiseau » est-elle, oui ou non, une preuve mathématique de ce que j'ai avancé en me basant sur des faits de nature tout autre, c'est-à-dire que « **apis** s'étant confondu à l'est [en la région de *jeuneau*] avec **wespa** et non avec * **aucellum**, celui-ci était resté intact, que ces patois témoignaient de la réalité d'un *oiseau* autochtone que, précédemment [et toujours pour d'autres raisons] nous avons cherché pour être le siège d'une *survivance* de *es* après son escapade désastreuse vers *essaim* » (*Abeille* p. 161) ?

Il n'y a aucune corrélation entre nos deux *jeune*, ils n'ont qu'une frontière commune qui se révèle comme une barrière infranchissable à chacun d'eux (l'un excluant l'autre).

Jeuneau était réellement un groupe de *jeunes* abeilles et était un terme adéquat (car *jeune* « abeille » n'existe pas) à un *essaim* défaillant. *Jeune* n'est « oiseau » que par un tronçonnement sémantique d'*oiseau* défaillant, non adéquat à « oiseau » et créant une nouvelle équivoque (*jeune* de n'importe quel animal).

Jeuneau « essaim » était susceptible de se maintenir. *Jeune* « oiseau » ne le pouvait pas raisonnablement, et allait nécessairement être soumis à une révision (*oiselet*, *alouette*).

Jeuneau succédait à *essaim* disparu à la suite d'*essaim* > « abeille ». *Jeune* succédait à *oiseau*, médiatement ou immédiatement (c'est à examiner), à l'époque du télescopage de « abeille » avec « oiseau », télescopage qui ne s'est pas produit dans l'aire *jeuneau*.

Si la limite géographique qui sépare *jeuneau* de *jeune* est ce qu'est en grammaire un trait de suspension, celles qui séparent *jeune* de *oiselet* et de *alouette* ne sont que des traits d'union. Malgré leur ressemblance formelle, les deux *jeune* n'ont rien de commun entre eux géographiquement que leur antagonisme réciproque ; malgré leur diversité de forme, *jeune*, *oiselet*, *alouette* ont

entre eux un intime rapport : deux d'entre eux ne sont vraisemblablement que des tentatives de rétablissement lexical, de replâtrage sémantique, d'ailleurs inefficaces.

Un dictionnaire étymologique français, fait sur le modèle du *Rom. etym. Wörterbuch*, qui se contenterait de dire

Juvenis... *jeune* en lorrain signifie « oiseau »....

Dérivé : *jeuneau*, en wallon, désigne le « jeune homme » et l' « essaim d'abeilles »

serait à mes yeux un répertoire de rébus. C'est ce que seront tous les dictionnaires qui écloront sans être éclairés par la géographie linguistique. Il n'y a de *jeune* « abeille » à *jeune* « oiseau » que corrélation psychologique.

Je résiste à la tentation d'établir une filiation apparemment facile entre *jeune*, *oiselet* et *alouette* — j'excepte *moisson* « moineau » dont j'ai cherché à établir le rôle comme substitut d' « oiseau » dans *Abeille*. La filiation aurait l'avantage de situer chronologiquement ces substituts, sans d'ailleurs ébranler la certitude que ces trois mots sont trois témoignages différents d'une commune élaboration tendant à trouver un substitut stable à « oiseau » et que les limites qui les séparent ne sont en quelque sorte que des traits d'union en opposition à celle qui sépare nettement et brusquement *jeuneau* « essaim » de *jeune* « oiseau ». Si je résiste à la tentation d'établir une succession *jeune*>*oiselet*>*alouette*, voire même « moineau »>*jeune*>*oiselet*>*alouette* et que je conseille la prudence à qui serait tenté d'établir quelque autre filiation, c'est que certaines formes d'*oiselet*, que l'on jugerait secondaires ou tertiaires, me semblent pouvoir être analysées comme ayant résulté d'un contact immédiat avec *es* « abeille », qu'un *ezelet* (de 155 et de 144), qui signifie « oiseau », pourrait tenir formellement d'*es* « abeille » et être ainsi le pendant phonétique d'*oiseleur* « apiculteur » avec sémantique intervertie (*jeune abeille*> « (jeune) oiseau »), bref qu'il pourrait y avoir corrélation et non pas nécessairement filiation dans ces formes qui témoignent du travail en vue de trouver un substitut de tout repos à « oiseau ». Tous ces témoins nous montrent que seule la forme littéraire d'*oiseau* pouvait rétablir un état stable dans l'aire patoise d'*oiseau* disparu.

La corrélation psychologique des deux *jeune* est-elle naturelle ou surprenante ? Elle est naturelle.

Dans la langue latente, en gésine, où la langue vivante va chercher des mots, lorsqu'un de ses éléments vient à succomber, et d'où elle les appelle à prendre part à sa lexicalité, *jeune*, appelé par *essaim* qui est un groupe de jeunes abeilles, était un candidat désigné à la succession d' « abeille », aussi bien que *jeune*, appelé par *oiseau* (qui était « père et mère d'oiseaux ») était un candidat désigné à la succession d' « oiseau ».

En détresse lexicale, en mal de substitution, la langue jette tout d'abord ses regards sur ce qui se trouve le plus près de l'élément défaillant. Or, pour un substantif, qu'y a-t-il de plus rapproché que la diminutivité du mot défaillant. Que celle-ci existe déjà et puisse s'accommoder au sens du mot simple, ou qu'elle soit à créer par un suffixe, ou par un terme diminutivisant.

Clavus crée **clavellus** que la langue considère comme un petit objet qu'est **clavus**[1]. *Mèle* « merle » se fait substituer par

1. **Clavellus** est à **clavus** ce que **apicula** (de Plaute, p. ex.) est à **apis**, c'est-à-dire le « petit insecte qu'est l'**apis** » (cf. **formicula**). **Apicula** est une **apis** dont la diminutivité équivalant à un adjectif (petit) se rapporte à un autre substantif d'ordre psychologique plus général (bête, insecte, etc.). C'est un mot simple qui éveille l'idée de deux substantifs, dont le second évoque la comparaison, situe le premier dans l'ordre animal auquel il appartient, indépendamment du rapport lexical où il est avec le premier.

Je me demande si les dialectologues de la Suisse allemande ont tiré parti de l'ample moisson de renseignements que peut leur offrir la diminutivité telle qu'elle se présente dans leurs parlers.

L'ordre animal est largement représenté dans la dénomination des hôtels et auberges de leur pays : à l'ours, au cerf, au cygne, au bœuf, au lion (d'or), à l'agneau, au mouton, au coq (d'or), au sanglier (*Eber*), à l'aigle, au faucon, au saumon, au bouquetin, etc. A côté de tous ces noms d'animaux servant d'enseignes, et qui ne figurent *jamais* sous une forme diminutive, il en est un qui ne figure *jamais* que sous sa forme diminutive. C'est *Rössli* « au cheval (blanc) ». Et pourquoi cette unique exception ? Non pas que le simple *Ross* ait la péjorativité que nous donnons au fr. *rosse* — loin de là. Mais, parce que la caritativité de *Rössli* éloigne catégoriquement — et c'est là un caractère précieux pour l'enseigne d'une maison où l'on entend bien accueillir les gens — toute

melette, lorsqu'il est en conflit avec *mèle* « nèfle » : la *melette* ne peut être qu'un « merle », et ne peut pas être une « nèfle » à qui la diminutivité est assez superflue pour ne pas troubler l'existence de *melette* « merle » [1] (pas plus que *vignette* ne trouble l'existence de *vigne*. *Mulet* et *muet* sont sortis tous deux, par le même procédé, d'une identité lexicale, sans avoir jamais été sentis comme diminutifs).

—— Mais alors, pourquoi *es* parisien « abeille » ne prend-il pas la même voie ? pourquoi ne devient-il pas *essette*, comme dans le Jura bernois [2], ce qui aurait dispensé le parisien de recourir à un mot patois désignant originairement la « guêpe », un mot qu'il n'a pas compris, et que, associé à *mouche*, il a confondu avec un suffixe (*mouche-ep*>*mouchette*) ?

Ces *jeunes* de *jeuneau* « essaim » (aire D) sont de « petites abeilles », qui ont été ou sont encore dans l'Ile-de-France

des *mouches* (élever des *mouches*),

des *mouchettes* (« nouvelles mouchettes » qui constituent un essaim),

des *es*+*ettes*.

idée de cheval vicieux, que *Ross* peut comprendre, idée préparatoire à celle que nous avons mise dans le français *rosse*. Un *Ross* est bon, docile, à chérir ; il est aussi mauvais, rétif, à fouetter ; le *Rössli* n'a que les premières qualités, et c'est ce qui le rend seul susceptible — à l'encontre de tous les autres animaux, exemptés de pareille classification — d'être affecté à dénommer un hôtel ou une auberge où l'on donne l'hospitalité à pied ou à *Röss*. Aussi les Suisses appelleront bien les aubergistes du Bœuf et de l'Ours : *Bärenwirth* et *Ochsenwirth* ; mais ils se garderont bien d'appeler *Rosswirth* le « *Rössliwirth* ».

1. Cependant *melette* « merle » peut être un terme thérapeutique qui n'est que provisoirement efficace à cause de son équivoque. Il faut se garder de croire que *melette* « merle » dans son attestation actuelle patoise rende compte de l'étendue géographique de son apparition. L'étude des patronymiques, matière encore peu explorée dans ses rapports avec les noms communs, révélerait, je crois, une floraison beaucoup plus riche de *Merlette* « merle » que n'en révèle *merlette* « merle », ayant fait place, sans doute, à des formes plus ou moins défigurées du français *merle*. Il est possible — j'ai pu m'en convaincre par expérience — de sélectionner et de localiser assez sûrement les patronymiques représentant en France des noms communs.

2. On va voir tout à l'heure que *essette* du Jura bernois n'est pas « petite abeille ».

La diminutivité d' « abeille », le français littéraire l'aurait trouvée en *mouche*, diminutif réel, en *mouchette*, diminutif formel, en *es*+*ette*, diminutif formel, en *jeune*, comme D l'a trouvée pour « abeille » et E pour « oiseau ».

═══ *Mouche*, équivoque — l'équivoque n'a été levée que plus tard, et précisément grâce à l'adoption préalable de *ep* « abeille », qui, par *mouchette*, né inopinément (<*mouche-ep*), met en demeure le français de se justifier d'un *mouchette* impropre et le met en présence, *une seconde fois*, d'un *mouche* dont il va devoir tirer parti, et plus heureusement que la *première fois* — ce *mouche* équivoque, dis-je, aurait exigé une spécification de toutes les autres *mouches* piquantes et non piquantes, des mouches aussi qui pouvaient être de « jeunes abeilles » (ce que n'a pas fait le nord). Et d'où serait venue cette spécification, ce complément ? D'*essaim* (>*mouche* d'*essaim*), qui a si malheureusement échoué dans le nord, grâce à l'équivoque qu'il a produite ? Le français pouvait être tenté de s'engager dans cette voie, comme le nord, faire fausse route, comme le nord ; mais encore fallait-il qu'il passât outre, comme dans le nord sans doute, sur l'équivoque qu'amène la collision des sens « jeunes d'essaim » et « abeille ». D'ailleurs, le moment psychologique de renoncer à un mot simple, permettant d'esquiver ce pis-aller, était-il venu ? Ce n'est que dans une détresse lexicale plus grande que l'Ile-de-France renoncera à trouver un mot simple, renoncera momentanément à distinguer l' « abeille » de la « mouche, jeune abeille d'essaim ». Ce n'est qu'après avoir échoué dans son adoption de *ep*, puis de *mouche-ep*>*mouchette* qu'elle en est réduite à recourir définitivement à *mouche* qu'elle spécifie par *à miel*.

Quant à *mouchette*, on vient de voir combien ce mot était impropre à succéder à *es* « abeille », puisque, né accidentellement de *mouche-ep*, la langue s'en défait presque instantanément, comme partout ailleurs en France, sauf là où sa diminutivité cesse d'être sentie (aire-*atte-otte*) et, exceptionnellement, en quatre points valaisans — sans parler de l'impropriété que *mouchette* partage avec *mouche*, tous deux étant aussi « jeune abeille d'essaim ».

Quant à *jeune*, il peut s'appliquer aussi bien à l' « abeille » qu'à l' « oiseau », et *jeune* perpétuerait l'équivoque d'*es*, équivoque qui n'est pas perpétuée dans l'aire D où, par la présence, la persistance autochtone d'*oiseau*, *jeune* n'a plus qu'à s'appliquer à l' « abeille » de l'essaim, sans devenir « abeille » lui-même.

Reste *es*+*ette*. Entendons-nous d'abord sur ce que représente cette formule équivoque dans l'Ile-de-France. Il ne s'agit pas du mot *es*, avec *s* sourde+le suffixe *ette*. **Apis** avait abouti, dans l'Ile-de-France, à *é* au singulier, c'est donc d'*é* — s'il y a lieu toutefois de considérer cette possibilité qui est étrangère au mode de dérivation habituel — qu'il fallait former un diminutif en -*ette*. N'est-ce pas *é* que nous avons eu à Paris, lorsqu'on y forma *é-ep* « abeille » (*éep*), successeur de *ep* et collatéral de *mouche-ep* (>*mouchette*) ? Et *é-ep* traité comme *mouche-ep* ne serait-il pas l'alter ego de celui-ci sous la forme *éette* ? Allait-on avoir *éette* ? !

Restait la formation diminutive sur le pluriel qui était *es* ou, devant voyelle, — ce qui est le cas pour nous — *ez*. C'est bien sous cette forme *ez* que l' « abeille » est entré en conflit formel avec *ézé* « oiseau », conflit rendu indubitable par la disparition populaire d'*oiseau* dans toute la région où s'est joué le sort d' « abeille » parisien, c'est bien cette forme *ez* qui a produit *ezier* « rucher » (et non *essier*).

Cette forme *ez* aurait donc donné *ezette* (et non *essette*). Mais *ezette*, qu'aurait-il signifié ? La belle avance que cette substitution ! *Ezette*, survenant après un *ez* « abeille », qui était confondu avec *ézé* serait aussi bien un « jeune oiseau » — tel *jeune* dans l'aire E — qu'une « jeune abeille » — tel *jeune* de *jeuneau* dans l'aire D. Prolongement de l'équivoque que l'on s'applique à lever !

De propos délibéré ni *mouche*, ni *mouchette*, ni *es*+*ette*, ni aucun diminutif — qu'il soit formé avec suffixe ou qu'il soit un mot diminutivisant — ne pouvaient prendre la place d'*é* ou d'*és*.

Il fallait une révolution lexicale qui aboutirait à quelque dictature imprévue, et la langue y est arrivée par l'intermédiaire de *mouche*, il est vrai, de *mouche* rebuté tout d'abord, mais d'un *mouche* qui n'est pas le successeur chronologique direct d'**apis**, et dont nous avons exposé la genèse dans notre travail sur l'abeille.

—— Il y avait un diminutif *avette* qui valait certes mieux que *ep*...

═══. . mais qui ne tenait d'aucun mot comme diminutif.

Ef parisien, le singulier régulier d'**apem**, était depuis longtemps perdu, réduit qu'il avait été à *é*, et si *ep* était au Parisien aussi incompréhensible qu'*avette*, *ep* lui rappelait du moins que *guêpe*, forme semblable, désignait un insecte semblable, dont l'existence lexicale a toujours été, et est encore actuellement parallèle à celle de l' « abeille ». Pour les lettrés *avette* était-il un diminutif d'**avis** « oiseau » ?

—— Et l'*essette* de M. Jaberg, l'*essette* qui, en Suisse, est indubitablement une « petite *es*, ou, d'après M. J., une « gentille *es* », parallèlement à *mouchette* dont l'aire est adhérente, formes dont vous avez montré la paralysie diminutive dans l'article précédent ? Cet *essette*, comme aussi *mouchette*, montre bien qu'*es* « abeille » pouvait donner naissance à un diminutif ou caritatif, en Suisse, comme ailleurs.

═══ A-t-on eu, en Suisse, une collision lexicale ? Laquelle ? *Oiseau* est resté. *Guêpe* est resté. Pourquoi *abeille* n'est-il pas resté, comme il est resté dans le canton de Fribourg [1] où il poursuit jusqu'au bout la voie phonétique qui lui est prescrite ?

Il faut faire valoir une autre raison à sa disparition, et une raison qui n'empêchait pas le canton de Fribourg de conserver jusqu'à nos jours **apis**.

Dans la partie franco-provençale de la Suisse, à laquelle appartient le canton de Fribourg, et où **apis** devait devenir *a* comme dans le canton de Fribourg, la réduction d'**apis** à un simple son vocalique était bien, me semble-t-il, une raison suffisante pour qu'il disparût, et que sa conservation, dans le canton de Fribourg, nous apparaisse même comme surprenante. En ajoutant ce qui suit, nous rendons cette conservation moins surprenante, sans cependant supprimer entièrement la part qui revient, dans la disparition de *a* « abeille », à l'indiscutable inconvénient résultant d'une réduction à un seul son vocalique — rappelons d'ailleurs que les

1. Et un point du Pays d'en-Haut (Vaud).

patois fribourgeois sont mieux conservés que ceux du canton de Vaud. S'imagine-t-on comme possible la conservation d'une forme *a* « abeille » dans des patois valaisans qui ont perdu *l* et *n* initiales et intervocaliques, réduisant **luna** et **ala**, par exemple, à *a* « lune » et « aile » [1], homonymes d'*a* « abeille » et qui, pour ne pas devenir charabias, se les restituent d'après des parlers ayant conservé la tradition de ces consonnes initiales et intervocaliques ? Comment réhabiliter *a* « abeille » avec ses éléments consonantiques ?

A « abeille » en franco-provençal, aussi bien que *é* « abeille » en territoire de langue d'oui (Jura bernois) n'avait qu'une médication à sa disposition — il ne témoigne d'ailleurs d'aucune autre en Suisse — et cette médication était celle qui a été appliquée en France, la médication par la forme originairement plurielle.

En admettant en Suisse l'existence d'une forme plurielle faisant fonction de singulier et à côté de la forme singulière (originaire, ou refaite sur celle du pluriel) représentée par le canton de Fribourg, nous donnons à **apis** « abeille » toutes les vitalités qu'il pouvait avoir. Il n'en est aucune autre imaginable.

Or, **apem** devenait phonétiquement, dans le Jura bernois, *é*, comme à Paris ; au pluriel il avait *es*, et *ez* devant voyelle en particulier, aussi a-t-il donné *ézier* « rucher » qui y a vraisemblablement existé — il existe à quelques kilomètres de là, en France — avant *banc d'essettes*, et qui, selon M. Jaberg lui-même, est « la seule aire quelque peu étendue de ce dérivé d'*es* que révèle l'Atlas linguistique. Elle s'appuie sur *essette* « abeille » du Jura bernois, *es* fribourgeois [l'*es* fribourgeois n'existe pas, M. J. veut dire *a*, et cet *a* qui équivaut à *é* « abeille » de Paris, indique assez clairement à quoi devait aboutir **apem** dans le Jura bernois], *essette* bernois et *esier*, *eserier* comtois ne formeraient-ils pas une unité qui témoigne d'une conservation particulièrement tenace d'**apis** dans cette partie du domaine gallo-roman ? »

Si *es* a donné régulièrement *ézier* — et il l'a donné régulière-

1. Remarquez que dans le sud de l'aire, *a* « abeille » est du genre féminin.

ment[1] non pas dans le Jura bernois, qui aurait soit *ézyé*, soit *éj(y)é*[2] et s'en est appauvri pour le remplacer par un « banc d'abeilles » (terme ne remontant pas plus à la latinité que *gendarme à cheval* ne remonte à **gentem de armis ad caballum**), mais dans son voisinage immédiat — je réclame nécessairement une forme *ézette*, comme forme diminutive de *es* (comme *noisette* de *nois*), ou plutôt une forme *éjette*, comme *noijille* de *nois*, laquelle forme *noijille* est celle du Jura bernois, que ce diminutif *ézette-éjette* soit formé indépendamment de tout modèle, ou que, comme le veut M. Jaberg, il soit fait par imitation de *mouchette* « abeille ». Les raisons que j'allègue dans la note 1 de cette page pour justifier une double existence de l'article *les* ne sauraient valoir pour la terminaison d'aucun substantif et tout particulièrement pas pour un *es* qui donnerait *ézier* d'une part, et *essette* d'autre part[3].

Essette du Jura bernois ne peut remonter qu'à un *es* dont l'*s*

1. D'autant plus régulièrement que *es* est apparu sous sa forme avec *s* sonore même dans des cas où l'*s* aurait dû être sourde : *brevier* « épervier » en picard ne s'explique que par *ez previer* (décomposition étymologique de *espervier*), où le *z* de *es* a sonorisé le *p* de *previer*.

Je me suis aventuré — contrairement à mon habitude — à émettre une autre étymologie de *semelle* que celle qui le fait venir d'un ***semella**, créé uniquement pour le besoin « d'un mot répandu dans toute la France, mais inconnu en dehors de France (!) » et qui a succédé à un radical *sol*... existant encore. Je n'ai pas cru que l'*s* sourde de *semelle*, au lieu de *s* sonore attendue, soit un obstacle dirimant pour la rejeter, car *les* avant d'aboutir à l'actuel *lé* a, très probablement, perdu la régularité phonétique primitive — c'était presque infaillible — que lui imposait sa place par rapport au son qui le suivait, comme on le voit dans *brevier* « épervier » et, plus près du territoire d'*essette*, (pour *des*) dans des produits de *degré* « escalier » tels que les révèlent les points 85 et 25, par exemple, comparés au point 61, point suisse où, conformément à l'*ézette* « abeille » que je réclame pour le Jura bernois, on a *zegra*.

2. Ces deux formes réunissent toutes les possibilités phonétiques qui, dans les quatre points du Jura bernois ayant *essette* « abeille », ont pu se produire de **apis+arium**.

3. *Assier* « rucher » du bagnard est correctement dérivé d'un *es*, avec *s* sourde, qui existe encore dans une foule de mots, à telle enseigne que c'est cette *s* sourde qu'adoptent, contre toute vérité étymologique, les monosyllabes valaisans *bis* « bief », *vens* « vent », etc.

(sourde) est de nature thérapeutique, étrangère, littéraire, et phonétiquement rigide, immuable — populaire ailleurs et « surpopularisée », par exemple dans le picard *esprevier*, où la forme avec *s* sonore empiète sur elle avec *s* sourde, tandis que *es*+*taon* donnait régulièrement *estaon* (avec *s* sourde). *Essette* ne peut avoir vu le jour dans le Jura bernois. S'il n'est pas originairement *es-ep*, comme je l'ai affirmé dans *Abeille* et l'affirme plus que jamais, il n'est, en tout cas, pas un mot né en Suisse. D'où pourrait-il venir, puisqu'il n'y a dans la langue d'oui, à laquelle appartient le Jura bernois, aucun diminutif d'**apis** autre qu'*avette ?*

Si *essette* était un produit régulier et autochtone d'un *es*<**apis**, il est absolument certain que mon travail sur l'abeille serait d'une absolue nullité scientifique, puisque la rencontre d'**apis** avec **aucellum** n'aurait pas eu lieu, et qu'ainsi tout mon échafaudage s'écroulerait comme un château de cartes.

Essette n'est point le diminutif d'*es* « abeille », qui serait *ézette* (*éjette*) dans le Jura bernois, comme il le serait à Paris.

Ezette serait un diminutif réel d'*es*, où le suffixe serait soudé à un *es* vivant, et phonétiquement mobile selon ses fonctions de syntaxe et de dérivation, et qui a donné *ézier* « rucher », c'est-à-dire ce qu'il devait donner.

Essette est un diminutif fictif, où le suffixe *ette*, au lieu d'être soudé, est attaché comme avec une ficelle à un *es* phonétiquement impotent et paralysé, et ce suffixe *ette*, attaché à *es* comme avec une ficelle, peut-il être autre chose que mon *ep* > *ette*, appliqué à l'inamovible, immuable *es* qui le rebute, se comportant vis-à-vis de *ette* tout autrement (*essette*). . qu'un autre *es* vis-à-vis de *-ier* (*ézier*) ?

Au nom de la phonétique on a considéré *essette* comme un diminutif d'un représentant phonétique d'**apis**.

Au nom de la phonétique je le considère comme un diminutif impossible.

Si *essatte* du Jura Bernois est *es-ep*, est-ce que *mouchatte* qui, selon M. J. et pour des raisons chronologiques résultant de leur apparition respective dans les textes a servi de modèle à *essatte*, n'est pas *mouche-ep*, dont le passage en Lorraine est attesté par

apier « rucher » en pleine aire *mouchette* — attestation isolée, parce que recueillie par un « passant » ?

Le Jura bernois nous offre — à l'état initial d'une confusion dont on va voir tout l'enchevêtrement dans un article ci-joint (*Fantasmagorie étymologique*) — *pomme* « pomme » et *pommatte* « pomme de terre », qui, dans la France voisine, allaient devenir *pommatte* « pomme » et « pomme de terre » et donner un *pommattier* « pommier », le Jura bernois nous offre *essette* « abeille », lequel, selon moi, a précédé *mouchette* « abeille » ; le Jura bernois ne serait-il pas, par hasard, un lambeau en retard lexical d'une aire franco-suisse, caractérisée encore aujourd'hui par l'évolution du suffixe *-ette* en *atte-otte* ?

Si l'on ne trouve pas au XVe siècle d'*essette* dans l'Est de la France avoisinant la Suisse, c'est peut-être qu'il n'y existe pas une commission dotée, comme en Suisse, pour explorer les archives patoises, ou encore que les conditions dans lesquelles les mots régionaux apparaissent dans les textes varient d'un pays à l'autre. Seul M. Jaberg serait en état de nous renseigner.

S'il se trouve que, sans m'être aperçu de l'impossibilité phonétique d'un *essette* diminutif spontané d'*es* en Suisse, j'aie attribué à cet *essette* une autre origine pour des raisons d'ordre étranger à la phonétique, et que, ayant à répondre à une critique qui en soutient l'origine diminutive ou caritative, je m'aperçoive tout à coup de son impossibilité phonétique — je me déclare satisfait, à défaut d'autre approbation, de l'usage que j'ai fait de la géographie linguistique, je dors encore sur les deux oreilles, et je me console d'avoir oublié momentanément, de concert avec mon contradicteur, les principes de la phonétique.

*
* *

Toute la Suisse a eu la descendance directe d'**apis**, qui existe encore dans le canton de Fribourg et en un point vaudois, et qui a laissé un dérivé (*achyé* « rucher ») dans le val de Bagnes ; mais sur toute l'étendue de la Suisse, hormis le canton de

Fribourg, s'est déversée la production d' « abeille » qui a vu le jour en France.

La Suisse a été la région prédestinée par sa situation géographique, où se sont enchevêtrés le type méridional *abeille* et les types septentrionaux *mouchette*, *essette*. Contre cette constatation basée sur la géographie linguistique, l'examen phonétique ne prévaudra pas, dût cet examen — ce qui n'est pas — témoigner d'une « bonne représentation » phonétique (pour employer les termes des rédacteurs du Glossaire).

L'existence de *mouchette* lorrain n'est possible que grâce à la forme phonétique qu'il y prend et qui émascule sa diminutivité. *Mouchette* valaisan, impropre à servir d' « abeille », comme partout ailleurs où il reste phonétiquement *mouchette* et où la diminutivité en *-ette* est sentie, ne peut trouver d'excuse que pour figurer dans un quaterne reculé et ne représentant qu'une unité, vu l'étroite parenté qui lie entre eux les quatre points valaisans [1].

Comme, d'une part, *mouchette* valaisan ne peut être né indépendamment de *mouchette* lorrain, ni avoir été importé de Lorraine, ou d'une autre partie de la France, sans avoir passé au préalable par le pays donnant accès au Valais, comme, d'autre part, *mouchette* lorrain est *mouche-ep*, de même que *essette* suisse est *es-ep* (et qu'ils ne sont pas des diminutifs originaux), il résulte qu'*aveille*, qui sépare l'aire valaisanne de *mouchette* de l'aire lorraine de *mouchette*, est une alluvion postérieure à *mouche-ep* et à *es-ep*.

Ainsi se comprend le fait que les patois valaisans, par ailleurs les plus conservateurs de la Suisse, aient aussi, en ce qui concerne l' « abeille », une forme plus ancienne qu'*aveille* du pays donnant accès au Valais.

Hypothèse : l'introduction d'*aveille* est contemporaine de l'introduction d'*abeille* en français, en est, en quelque sorte, la réplique patoise (Cf., dans l'article *Fantasmagorie étymologique*, *pommette* vosgien, étymologiquement « pomme de terre », et devenu « pomme », parce que, comme en parisien, *pomme* a les deux sens).

1. Voir *Fantasmagorie étymologique* (ces quatre points sont les seuls à avoir *pomme de terre* dont ils ont fait *pommette*, et n'ont pas *truffe* qui les environne).

L'HYPNOTISME PHONÉTIQUE EN SUISSE

Deux des rédacteurs du *Glossaire des patois de la Suisse romande* ont publié dernièrement leur second volume complétant la *Bibliographie* des patois qu'ils ont entrepris de nous faire connaître, il y a près d'un quart de siècle [1].

Cette bibliographie, excessivement riche, est une œuvre de critique : elle nous permet de juger quelle est la position linguistique que prendra la rédaction vis-à-vis des matériaux qu'elle a recueillis et qu'elle a fait recueillir.

La position sera-t-elle celle que laisserait prévoir la date déjà ancienne des débuts de l'entreprise, ou sera-ce celle que laisserait attendre l'expérience acquise durant la longue incubation du glossaire, en même temps que les progrès qu'a faits la science dialectologique depuis un quart de siècle ?

La question est d'importance pour ceux qui attendent avec impatience la réalisation de cette entreprise [2] : les rédacteurs du

1. Je ne connais les conceptions dialectologiques de M. Tappolet, le troisième des rédacteurs du Glossaire, que par un travail qu'il a bien voulu m'envoyer et qui a trait à un sujet dont je me suis moi-même occupé. C'est le premier des articles de cette brochure. Le travail de M. Tappolet porte le titre : *Zur Agglutination in den fr. Mundarten*. Festschrift zur 49 Versamml. deutscher Phil. und Schulmänner. Bâle, 1907.

2. Hélas ! Plus d'espoir pour moi d'en voir le premier fascicule : « Il serait prématuré de fixer dès maintenant l'époque de ce lancement [du glossaire]. Si l'âge des rédacteurs, qui ont tous les trois dépassé la cinquantaine, invite à se hâter, les conditions économiques actuelles et les difficultés des relations avec l'étranger, où se trouvent une quantité de personnes ou d'instituts intéressés à notre œuvre, engagent plutôt à différer » (22e rapport annuel de la Rédaction qui vient de paraître).

Glossaire ne se proposent pas seulement de nous révéler, dans toute sa richesse phonétique et sémantique, le lexique de la Suisse française, mais d'en faire l'histoire étymologique, l'histoire phonétique aussi — ils nous ont promis un *Atlas phonétique* (ou *linguistique* ?).

Un simple relevé des faits observés n'impliquerait pas nécessairement de graves hésitations dans l'exposé méthodique ; je ne suppose pas qu'il en soit de même dans celui d'une œuvre phonético-étymologique.

Je me propose ici d'examiner en quels points les conceptions, que me laissent entrevoir leurs critiques, diffèrent de celles auxquelles j'adhère. Pour ce faire, je me contenterai de paraphraser deux des articles critiques auxquels ont donné lieu deux de mes travaux, le premier *L'aire* clavellus *d'après l'Atl. ling.*, le second *Généalogie des mots qui désignent l'*abeille.

I. — CLAVELLUS

Voici ce que disent MM. Gauchat et Jeanjaquet de ma petite brochure où j'entendais établir que les phonéticiens promulguent des lois phonétiques en prenant pour base des mots — tel **clavus** — qui n'ont pas existé dans les régions pour lesquelles elles sont promulguées. Je cite d'abord le passage critique en entier, pour, ensuite, en paraphraser chacune des parties qui me paraissent — disons pour le moment — contestables et que je souligne ici :

« La rencontre phonétique, au midi de la France, de **clavis** et **clavus**, devenus tous deux *claus*, à une époque où l'article n'était pas encore assez usuel pour les distinguer, aurait fait

Et puis : « Quiconque parcourt le pays en quête de patois rencontre des régions entières où personne n'est plus en état de le renseigner, même dans les cantons restés le plus longtemps fidèles à la langue des ancêtres. Une enquête générale sur la prononciation des patois locaux, comme nous l'avons faite en 1899, présenterait aujourd'hui de nombreuses lacunes » (ibid). Et n'en présentait pas en 1899 ? Cf. *Une langue qui s'en va* de Cornu. Et permettrait de distinguer ce qui était juste autrefois de ce qui est faux aujourd'hui ?

naître **clavellus** non diminutif dans le sens de « clou ». A l'aide de l'Atlas, M. G. fixe les limites de ce phénomène. Se basant sur le verbe romand *clouler*, sur l'apparition isolée chez nous de *clavel* et sur les affinités entre patois, il conclut que la Suisse romande est aussi comprise dans ce domaine. Le mot *clou*, bien représenté chez nous, serait d'importation française et aurait remplacé un ancien *clavel*. Nos patois participeraient par conséquent à la phonétique — *v* final > *u*. Toute la base de ce travail nous semble avoir encore besoin de preuves historiques et nous n'avons jusqu'ici rencontré aucun exemple du passage de *-v* à *-u* dans nos patois [1]. »

*
* *

« *A l'aide de l'Atlas, M. G. fixe les limites de ce phénomène.* »

Tous les parlers des points situés au sud d'une ligne droite tirée de l'embouchure de la Loire au département des Vosges ont eu *clavel* « clou » < **clavellus** et le type *clou* < **clavus** y est d'importation française.

*
* *

« *Se basant sur le verbe romand* clouler » (... « il conclut que la Suisse romande est aussi comprise dans ce domaine »).

Selon MM. G. et J., on aurait en Suisse le représentant phonétique authentique de **clavus**. Que l'on n'y ait pas le représentant authentique du verbe latin **clavare** « clouer », cela n'a rien d'étonnant : **clavare** allait-il être senti comme venant de **clavem** et signifier « fermer à clef » ou comme venant de **clavum** et signifier « clouer » ? Nous savons que, dans le Midi, **clavare** « fermer à clef » s'est produit, et, que plus tard, quand **clavellum** s'est dédiminutivisé et est devenu *clau*, celui-ci a donné un

1. « Le mot *ryó*, que cite M. de Wartburg dans son compte rendu, remonte certainement à **rivale** et non à **rivu**, qui est du reste un autre cas que **clave**. »

clavar « clouer » en conflit avec *clavar* « fermer à clef ». Il fallait donc que « clouer » fût un dérivé roman de « clou ».

Nous savons, d'autre part, que, du jour au lendemain, « clou » se constitue un verbe : **clavellum** a donné **clavellare**, *clavet* a donné *claveter*, *clavet* dédiminutivisé en *clau* produit *claver*, *clou* a donné *clouer*, l'éphémère *clouk* a donné *clouker*.

Si *clou* est autochtone en Suisse, c'est *clouer* que nous devrions y avoir (comme en fr. *clou* > *clouer*, *trou* > *trouer*) et on l'a. Mais il se peut que la terminaison de *clou* ait causé à son dérivé verbal un dépérissement de sa personnalité, de son intégrité, le suffixe verbal s'empêtrant dans la terminaison du substantif. Dans ce cas, nous nous attendrions à une réfection phonétique par la consonne *v* — elle existe, même en Suisse — ou par les sons *w* et *y* — elle existe également.

Si les types *clouer* et *clouver* sont possibles en Suisse, pourquoi y a-t-on eu recours généralement à un type *clouler*, qui est à *clou* ce que *caillouler* « jeter des pierres à quelqu'un » est — correctement — à *caillou*, alors que *clou* n'a jamais eu d'*l* dans sa famille ? Pourquoi a-t-on eu recours à un type *clouler* qui est à *clou* ce que, en français, *chauler* est à *chaux* ? Ne serait-ce pas que quelque *claveler* a servi de modèle à *clou* > *clouler* ? Pourquoi d'éphémères *clout* (singulier analogique de *clous*), *cloutr* (né d'une fausse régression, comme *flûtre* de *flûte*) donnent-ils *clouter* et *cloutrer* et ces verbes se trouvent-ils en contact géographique immédiat avec notre *clouler* ?

Des types tels que *cloutrer-flûtrer*, *clouter-ergoter* sont en contact géographique immédiat avec *clouler-caillouler*, et *clouler*, en contact, d'autre part, avec *clouer*, *clouver* valaisans, serait un dérivé roman parfait et authentique d'un **clavus** latin ! !

A la nomenclature ci-dessus comprenant des verbes dérivés *instantanément* du substantif *clou*, quel qu'il soit, j'ajoute : l'éphémère *clout* a donné *clouter*, le plus éphémère *cloutr* a donné *cloutrer*, et l'inexistant *cloul* a donné *clouler* — à moins que ce ne soit *claveler* qui l'ait donné. Ces verbes sont à **clavus** latin ce que l'argot *ostau* « prison » est au latin **hospitale** .

Mes « preuves historiques » réclamées par MM. G. et J., je

les trouve dans la compacité géographique des parlers *clouter*, *cloutrer*, *clouler*, qui, pour donner à un mot dévoyé un verbe, ont recours à tous les suffixes verbaux susceptibles d'être appliqués à un thème vocalique sans tradition familiale, et qui a besoin de conserver son aspect intégral — condition qu'exigent les parlers populaires modernes aussi bien que l'exigeait la langue littéraire (*choir*, *choyais*, *chu* > *tomber*, *tombais*, *tombé*; *quérir*, *quis* > *chercher*, *cherché*, etc. etc.). Je n'ai que faire des types latins **clavum + tare**, **clavum + trare**, **clavum + (e)**, **(a)**, **(o)lare**.

Je doute fort que MM. G. et J. trouvent dans les documents que nous fait connaître leur bibliographie quelque révélation mosaïque appelée à renverser les données que fournit la géologie sur la genèse de *clouter*, *cloutrer*, *clouler* et leur rattachement à un légendaire **clavus**. J'ai pu croire autrefois que la géographie linguistique était à la portée de tous, je me trompais : elle n'est pas à la portée de ceux qui savent trop de choses pour en apprendre d'autres, et c'est une expérience que je puis faire tous les ans à l'École des Hautes Études.

*
* *

« *Sur l'apparition isolée chez nous de* clavel » (... « il conclut... »).

Il s'agit, entre autres, d'un *clavelé* qui signifie « couvert de boutons » ou — d'un pré — « couvert de taupinières ». MM. G. et J. ne contestent pas la présence de *clavel* comme « apparition isolée » dans leur champ d'études.

Sous quelle forme pouvait se présenter un **clavellum** disparu, sinon sous forme « d'apparition isolée », c'est-à-dire de mot échappé grâce à une sémantique séparée ou distante de la primitive ?

Dans l'Ouest et au Centre, **clavellum** échappe à « clou » grâce à sa spécification de « clou de ligne, hameçon ».

En Auvergne — c'est M. Dauzat qui nous l'a appris dans son compte-rendu de mon article — grâce à sa spécification de « clou de couteau ».

Donc, vraisemblablement pour MM. G. et J., ces régions, et la leur, ont emprunté à une certaine époque un *clavel* au Midi, qu'ils ont fait servir à un « clou spécial ».

Que le « clou » et le « clou de ligne » aient eu besoin d'un *clavel* pour être un *clavel* « hameçon » et un *clavel de ligne* « hameçon », cela dépasse mon entendement.

Que « *clou* » de couteau n'ait pu être un « clou » de couteau qu'après avoir emprunté *clavel* au Midi et l'avoir dépouillé de son sens général de « clou », cela dépasse mon entendement.

Que seuls les champs « *cloutés* » aient passé en Suisse après que la Suisse en eût dépouillé ce qui rappelait un « clou », cela dépasse mon entendement.

Pêcheurs, couteliers, paysans ont eu besoin de « clous » qu'ils ont empruntés au Midi, en dépouillant ceux-ci de tout ce qui sémantiquement leur était superflu, en les spécialisant, en les taillant à leur guise, semblablement aux lettrés qui ne prennent du mot latin que ce qui leur convient de prendre (cf. *préparer*, *lapider* et *dilapider*)... ! !

Ce n'est pas la mer montante qui s'est retirée et a laissé derrière elle des flaques d'eau, où frétillent de petits poissons : les flaques d'eau ont été apportées sur la grève par les petits poissons qui y frétillent.

*
* *

« *Le mot* clou, *bien représenté chez nous* » (... « serait d'importation française et aurait remplacé un ancien *clavel*. »)

« Bien représenté chez nous ! » quoique incapable de fournir à son verbe un habit de son drap et le laissant endosser un suffixe récent de pacotille.

Que faut-il pour être « bien représenté » ? Changer son *cl* en *ç*, ou en *sy* ou en quelque autre son de rechange que l'on voudra ? La belle garantie d'autochtonisme !

Autant en a fait ***exflagellum** dont la première syllabe (qui est celle de **excutere**) est là pour narguer les phonéticiens qui prendraient au sérieux les formes qu'a prises **flagellum** en Suisse,

ce mot que l'on persiste à y considérer comme un autographe que Jules César y aurait laissé [1].

« *Clou* » représenterait-il, par hasard, une loi phonétique que l'on a établie d'après lui seul ? Est-ce la phonétique qui permet de retracer l'histoire des mots, et ne serait-ce pas les mots qui permettent de retracer leur histoire et d'établir les lois phonétiques ?

Pour nous, il n'est pas certain du tout, que *clou* ait succédé immédiatement à *clavel* — parallèlement, par exemple, à l'évolution économique du « clou forgé » au « clou fondu », du *clou* à la *pointe*.

Avant de prétendre que *ɛo* est = **clavus** latin, il faudrait nous dire au préalable dans quelle relation ce **clavus** se trouve en Suisse avec *tatsè* qui lui fait concurrence, quoique, ailleurs, réduit sémantiquement à la valeur de « clou de soulier », à laquelle il peut être parvenu après avoir été « clou » en général. MM. G. et J. pensent-ils que le problème se trouve en entier, avec toutes ses données, confiné en Suisse ? Le mot *clou*, « bien représenté chez nous », ne l'est pas dans les parties du Valais où le patois est censé s'être le mieux conservé : l'Atlas le montre, et Cornu l'atteste dans le bagnard. Cornu donne deux exemples du traitement de *ab*, *av* latin. Ce sont **clavem** et **trabem**, et il parle, en un autre paragraphe, du mot de notre Atlas, de *tatsè*

1. Pensez donc, il y a plus de 40 formes du mot *fléau* en Suisse : « peu de mots sont plus aptes à montrer la diversité des types auxquels peut aboutir dans nos contrées un même mot latin. » Il y a 14 ***exflagellum**. Il n'y a pas un **flagellum** « fléau » qui soit latin (Études de géogr. ling. p. 68). Ni **flagellum** « fléau », ni **flagellum** « fouet » supposés autochtones, n'auraient toléré une adultération par **ex** : a-t-on un type verbal *esfleeller* correspondant à **excutere** latin ? — Je dois dire qu'en 1916, lors de l'apparition du premier volume de leur Bibliographie, les auteurs paraissaient persuadés par notre démonstration : « le produit de *fl* dans le Jura bernois confirme l'enquête sur les patois de l'Ouest... Ces déductions sont un coup de massue pour les théories des néogrammairiens. » J'avoue très humblement que je ne connais pas « ces théories des néogrammairiens ». Mais, si les néogrammairiens sont des linguistes dont font partie MM. G. et J., il faut avouer que le « coup de massue » a porté dans l'eau ou que le vent a tourné.

(*tacca* ital.) qui signifie « clou en général, furoncle », autrement dit qui est = « **clavus** » latin.

Il y a en Suisse deux faits certains et que MM. G. et J. ne contestent pas : un **clavellum** et un « clouer » non étymologique, non phonétique. S'il y a place à côté de ces deux faits — excluant selon nous la possibilité d'un **clavus** autochtone, — qu'ils nous en disent la possibilité d'existence, autrement que par une explication dont ***exflagellum** est également susceptible.

De ces deux faits, je me suis contenté de conclure que la Suisse a eu **clavellum** qu'elle tenait d'une époque où elle marchait avec le Midi, et qu'elle a reçu un **clavum** roman à une époque où elle avait porte ouverte au nord-est ; car je ne puis comprendre la coexistence d'un **clavellum** non diminutif avec un **clavum** ni grammaticalement, ni... par aucune des évolutions économiques qu'a subies ou qu'a pu subir le clou. Ces évolutions économiques peuvent expliquer toutes les substitutions lexicales que l'on voudra... sauf celle d'un **clavellum** remplaçant un **clavum** dès les premiers siècles de notre ère.

Mon affirmation est bien moins osée, me semble-t-il, que celle — appuyée sur les formes phonétiques de **clavum**-***exflagellum** — que **clavus** a existé de tout temps en Suisse.

Quant à moi, en prenant pour base l'Atlas, je n'arrive pas à faire concorder le traitement de *cl* dans *clé* — qui, entre parenthèses, révèle des formes bien singulières — avec celui de *cl* dans clou (72, 61). Après tout, Edmont peut avoir été la dupe d'un état de choses que Cornu a décrit dans *Une langue qui s'en va* [1], tandis que MM. G. et J. ont pu consulter *une langue qui ne*

1. Ce travail a paru sous les auspices de la Rédaction du Glossaire et dans son Bulletin (1913). Je ne connais pas la valeur des travaux scientifiques de Cornu ; mais je doute fort qu'il en ait fait un qui soit plus utile et plus précieux que ce petit article de quelques pages. Sachant bien que lui-même il représentait déjà un parler fortement entamé par le français, puisque, il y a cinquante ans, il donnait la primauté au patois de Gruyère, mieux conservé, et qu'il était arrivé à parler aussi couramment que le sien propre, il marque sa surprise de la déchéance où son parler est parvenu en moins de quarante ans

s'en va pas. Aussi n'ai-je pas été surpris d'entendre M. Gauchat me dire, il y a quelques années : « l'Atlas contient beaucoup de fautes, il en contient beaucoup. » Je souhaite que l'atlas phonétique du Glossaire nous montre un synchronisme et une homogénéité des faits qui donnent un démenti aux prévisions que m'inspirent les lenteurs de l'enquête et la variété sociale et intellectuelle des informateurs. N'oublions pas qu'un laps de temps de trente-six ans seulement sépare le parler de Cornu de celui qu'il critique avec tant de raison, et que le premier se distingue du second à peu près comme un patois d'un charabia.

Je ne puis faire concorder le traitement de *cl* dans **clavum** avec celui de *cl* dans **clavem**, ai-je dit. Mais il y a mieux que

dans la bouche de ceux qui l'écrivent aujourd'hui et savent encore le parler. L'étranger, j'allais dire l'exil, où, en sa qualité de linguiste, il n'a jamais perdu de vue le patois qu'il chérissait, avait fait de lui le seul de ses contemporains qui avait pu garder intact le patrimoine linguistique d'il y a un demi-siècle, sans le laisser aller à vau-l'eau sous l'influence journalière du français actuellement triomphant, sous une influence que les contemporains de son propre village subissaient bon gré mal gré et plus ou moins inconsciemment. Lui, à l'étranger, en conservait pieusement la vieille image.

Tandis qu'à Prague et à Graz il s'occupait de métrique latine ou de portugais, dans son pays, sa langue maternelle s'éteignait peu à peu. *Une langue qui s'en va* contient les adieux qu'il lui adressait à son retour au pays. Sous la sécheresse de la nomenclature qui les exprime, ces adieux, l'avouerai-je, m'ont vivement ému et m'ont fait songer aussi à tous ceux que la France a oublié, oublie et oubliera de faire.

Tel j'ai connu mon maître Cornu, il y a cinquante ans, lorsque, pour la première fois il me parlait de G. Paris et de phonétique patoise — nom et mot que j'entendais prononcer pour la première fois — tel, pendant la guerre, je l'ai retrouvé : rien, dans son être intellectuel, moral et physique ne trahissait qu'il eût jamais quitté son village du Jorat.

La mort de Cornu est une date dans l'histoire du patois de la Suisse romande. Il était le dernier représentant du patois du Jorat.

Dans une note que j'ai écrite le jour de son départ de chez moi (29 octobre 1915) et pour me rappeler au besoin ce que représentait Cornu dans l'histoire de la dialectologie, je trouve l'appréciation suivante qui venant de lui peut avoir quelque importance : « Bridel et Favrat ne parlaient pas patois ; il y a dans leurs travaux beaucoup de traductions du français. Moratel, par contre, le parlait et le savait bien. »

cela — et, à ce propos, je trouve que MM. G. et J. poussent la plaisanterie trop loin.

Ils ont publié, il y a quelques années, un spécimen de leur futur Atlas phonétique (ou linguistique ?). Or, ce spécimen, assez luxueux, nous donne la carte coloriée de *cl* latin initial d'après l'unique type **clave** (n° 65). Un type unique, pensez-vous, ne doit prêter ni à variation, ni à doute — il doit même concorder avec **clavum** « bien représenté », là où celui-ci ne fait pas place à *tatsè* « clou ». Détrompez-vous : le *cl* de **clavem**, le *cl* de l'unique type, est représenté par des *kl̥*, *ky* douteux (accompagnés de ?), par des *kl* et *kl* concomitants et par *ϵ*, *ϵy*, *ĉy*, *sy* mélangés, au choix, et sous la même couleur (jaune).

Il est évident qu'en vue d'un Atlas phonétique *une langue qui s'en va* doit faire place à *une langue qui ne s'en va pas*, et cette substitution doit se faire en partant de mots « bien représentés » et que nous fourniront les lois phonétiques que nous aurons établies, ... établies d'après des mots « bien représentés ».

*
* *

« *Nos patois participeraient par conséquent à la phonétique* — v *final* > -u. »

J'avoue que je n'ai point examiné si la Suisse offrait des exemples du *-v* final > *-u*, ayant pour habitude de faire de la phonétique avec des mots et non vice versa : quand ces mots viennent à manquer — tel **clavus** — je n'en tire pas de conséquence phonétique.

Mais où j'ai grandement manqué, c'est lorsque je me suis laissé entraîner à écrire la malheureuse phrase : « cette aire [de **clavellum**] était en même temps celle de la loi phonétique *av* final > *au* ».

Non pas que je sois persuadé par la simple affirmation de MM. G. et J. — non accompagnée d'un seul exemple autre que *clou* en litige — de l'inexistence du passage de *-v* à *-u*. Je ne sais absolument rien d'autre que le non-autochtonisme des formes suisses représentant **clavum** latin.

Mais il était bien imprudent de ma part de lier géographiquement au sort de **clavellum** la transformation de *av* final en *au*.

En effet, à l'époque où, selon moi, « clou » et « clé » se sont télescopés, qu'était le latin ? Évidemment une langue encore peu différenciée, puisque nous voyons un territoire immense — l'aire *clavel* « clou » du Midi — ne savoir trouver d'autre solution au télescopage de **clavis** avec **clavus** qu'en **clavellus** — on ne me dira pas que **clavellus** était l'unique ressource s'offrant à l'imagination et s'imposant unanimement — ou bien, autre possibilité, l'aire **clavel** est le résultat d'un nivellement postérieur au télescopage.

Quelle que soit l'alternative à laquelle on s'arrête — il n'y en a pas d'autre — il est évident que, à ces deux époques, la substitution consciente et nécessaire de **clavellus** à **clavus** a « pu » rayonner sur des régions où la substitution n'était ni consciente ni nécessaire.

C'était une erreur de ma part de prétendre que cette aire [de **clavellus**] était en même temps celle de la loi phonétique *av* final > *au*.

Cette erreur, que je reconnais comme possible, comme probable même, est devenue chez MM. G. et J. un article de foi : pas de loi *-v* > *-u*, donc pas de **clavellus**.

De là : « toute la base de ce travail nous semble avoir encore besoin de preuves historiques et nous n'avons jusqu'ici rencontré aucun exemple du passage de *-v* à *-u* dans nos patois. »

Est-il bien téméraire de croire que, durant quelque dix siècles, il a pu se produire des faits historico-linguistiques qui ont pu faire déborder géographiquement un mot né d'un accident lexical au delà des limites où il faisait une fonction de substitution nécessaire. La compacité de **clavellus** est là pour justifier ce point de vue.

De ces époques, je n'ai point de « preuves historiques » à alléguer. Peut-être pouvons-nous en attendre du Glossaire des patois de la Suisse romande : celle qui résulte de **clavum-*exflagellum** ne nous dit rien qui vaille. L'alléguer, c'est nous montrer que des problèmes d'une importance primordiale, lorsqu'il

s'agit de faire un dictionnaire phonético-étymologique ou tout simplement historique, ne se sont pas même présentés à l'esprit des rédacteurs du Glossaire.

II. — ABEILLE

Par ce qui précède, on a vu que la géographie linguistique, telle que je la conçois, n'a pas une bonne presse en Suisse. J'ai cherché ailleurs [1] à réfuter la reconstitution historique des mots qui désignent l'abeille dans le Jura bernois (*mouchette*, *essette*), telle que l'a proposée M. Jaberg dans la *Romania*. Au nord, rebutée par M. Jaberg à la frontière suisse, et bien au delà, voici comment, au sud, MM. Gauchat et Jeanjaquet la rebutent à la frontière suisse, et bien au delà :

« Les mots pour « abeille » de la Suisse romande occupent une petite place dans le volume, p. 168-176, mais à tout moment l'auteur recourt à nos patois qui lui sont spécialement familiers [2]. Le mot bagnard *achyé* « rucher » représente **vascel-**

1. Article qui a paru dans la *Revue de philologie fr.*, 1921, et a été réimprimé dans la présente brochure.

2. Ils ne me le sont pas plus que d'autres, et pas plus qu'à MM. G. et J. : ma grand'mère (née en 1804) parlait le patois de Lutry (Vaud) à mon père, qui ne le savait plus guère, et seulement quand elle avait quelque chose à lui dire que « les quatre gamins » ne devaient pas comprendre. Les quatre gamins ne le comprenaient pas du tout, et, à Neuveville (2000 âmes), je n'ai jamais entendu parler un patois indigène. Notre langage était un français « fédéral », dont le « fédéralisme » ne s'est guère atténué depuis, à Neuveville.

Je retrouve dans les matériaux que j'ai recueillis autrefois, et dont je me garde bien de tirer parti, quelques notes qui peuvent contribuer à préciser chronologiquement la disparition du patois en certaines localités de la Suisse romande.

Quand M. Germiquet, né en 1820, s'établit à Sorvilier (Berne), lui et sa famille parlaient seuls le français, et, pour cette raison, avaient été surnommés les *wòrdyū* « les orgueilleux ». En 1896, seuls quelques vieillards y parlaient encore patois.

littum, avec *v* initial perdu, et n'a rien à faire avec **apis**, ce qui obligera à reviser toutes les considérations basées sur cette forme. »

C'est catégorique, on le voit. D'un coup de pied on renverse un échafaudage péniblement dressé. Sauf erreur — on m'intime d'avoir à reconnaître dans *aveille* un **apicula**, bien représenté ; car *achyé*, que je dis être un dérivé d'**apis**, s'oppose à voir dans *aveille* un mot fait sur *abeille* du Midi. Je devrais donc me résigner à n'avoir découvert en Suisse que ce que tout le monde avait découvert avant moi : l'aire fribourgeoise de *a* = **apis**.

Achyé bagnard [1] représenterait **vascellittum**, avec *v* initial perdu. Cette perte de *v* serait, en effet, à peu près le seul caractère phonétique certain, par lequel on pût rattacher le bagnard *achyé* au latin **vascellittum**. Mais, malheureusement, MM. G. et J. confondent le bagnard avec quelque autre patois valaisan : en bagnard, *achyé* serait le seul mot (étymologiquement certain ? ?) qui aurait perdu son *v* initial devant *a* (**valere** > *vaey*, **vacivam** > *vajia*) ; le *v* initial n'y tombe que devant *y* (*vy* > *y*) comme dans d'innombrables patois valaisans qui n'ont pas perdu leur *v* initial en dehors de sa combinaison avec *y*.

Au point de vue sémantique, je pourrais m'étonner que **vascellittum** devenu *vaisselet* (avec *t* bien conservé) dans les vallées d'à côté y désigne la « ruche », le « vaisseau d'abeilles », alors qu'en bagnard il désigne le « rucher ». Un *vaisseau* en bagnard est « l'endroit où l'on met les vaisseaux », y est un « rucher » : c'est là une singularité tout-à-fait particulière au bagnard. Mais, passons !

A Tavannes (Berne), en 1896, on m'a adressé à un sexagénaire qui savait le patois, mais, déjà, ne le parlait plus avec ses contemporains.

A Lignières (Neuchâtel), en 1895, Mme Junod et une autre personne de son âge étaient les seules qui parlassent encore patois. Mme Junod avait interdit à ses trois enfants de le parler, parce qu'ils « le parlaient trop mal ». Elle me racontait qu'un Monsieur l'avait interrogée pendant toute une demi-journée, et lui avait dit : « Je vais envoyer ça à Paris, et vous verrez qu'ils diront le patois alors aussi bien qu'à Lignières. »

1. CORNU, *Phonologie du bagnard* dans *Romania*, t. VI.

Retournons à la phonétique, si MM. G. et J. en reconnaissent l'autorité : comment se fait-il que *vaisselet,* qui garde le *t* final de **-ittum** dans les vallées adjacentes et qui le garde tout aussi intact en bagnard, ait perdu son *t* final dans la seule forme *achyé* (*tsaet* « châlet », *muet* « mulet », *munet* « petit moulin à fouler les pommes », *paet,* « palet, qui recouvre la colonne appelée *grè,* et empêche les souris de pénétrer dans la grange ») ?

Comment se fait-il que les *ll* de **vascellittum**, en tombant, produisent un effet qui n'est point celui que je constate dans *tsandeey* « chandelier », ou dans *vèa* « ville », *vèâdzo* « village », etc. ? Enfin, comment se fait-il que le latin **vascellittum** ne soit régulièrement représenté en bagnard que par les deux sons *aɛ* ?

Les lois phonétiques qui font de **vascellittum** un *achyé* bagnard sont, on le voit, d'une complaisance insoupçonnée, et je doute que le doyen Bridel en eût usé avec plus de sans-gêne.

Qui ne serait pas émerveillé des progrès qu'a faits la phonétique depuis quarante ans ? *Achyé* était alors interprété comme un produit anormal de **apiarium**, et il est en réalité quelque chose de bien approchant (**apes** + **arium**). Quarante ans plus tard on est arrivé à substituer à **apiarium** un **vascellittum** dont *achyé* est la parfaite image phonétique, dit-on.

Du coup, grâce à cette belle trouvaille étymologique, la forme *aveille,* sans doute « bien représentée » devient une héritière, légitime d'**apicula** latin et peut servir, dans un Atlas phonétique, de base solide pour établir la parfaite régularité d'évolution de cinq ou six sons latins à travers vingt siècles de latinité (!)

Achyé « rucher » [1] est bel et bien un jalon qui, en alignement avec *é* (*a*) « abeille » fribourgeois, et *é* « abeille » de la région française limitrophe du Jura bernois qu'*esier* « rucher » fait sûrement revivre, et de concert avec ces deux autres jalons, démontre

1. *Assier* représente un dérivé de *es*, avec *s* sourde, tandis que *esier* représente un dérivé de *es*, avec *s* sonore, ce qui est absolument conforme à la diversité phonétique de l'*s* finale dans les deux régions. Voir p. 63, note 3. *Axyê* (graphie de Cornu) est aussi correct que *baxyè* « baissier », *exin* « essaim », *laxyê* « laissier », etc.

la présence ancienne d'**apis** sur toute l'étendue de la Suisse romane, jusqu'à la limite de la langue germanique. **Apis** forme le sous-sol d'alluvions venues, les unes du territoire de la langue d'oui, les autres du territoire de la langue d'oc, ces dernières étant postérieures et, partiellement, superposées aux premières et n'ayant pas pénétré dans les vallées supérieures du Valais romand, où elles ont claquemuré, comme dans une souricière, un *mouchette* de la langue d'oui qui y a persisté en un groupe de parlers étroitement unis entre eux, conservateurs, et ne faisant qu'un.

Achyé = **vascellittum**. Est-ce là un échantillon conforme aux étymologies qui résulteront des délibérations des trois rédacteurs, lorsqu'ils seront groupés autour du tapis vert pour établir définitivement l'historique des mots bien représentés chez eux. Un peu plus de tenue scientifique serait de mise, et même un peu de sérieux, si vraiment ils croient que leur tâche étymologique en comporte. Le XIXe siècle est passé, nous sommes au XXe.

FANTASMAGORIE ÉTYMOLOGIQUE

I. — *POMMETTE* « POMME DE TERRE » LORRAIN

Il n'existe dans la Gaule romane qu'une seule aire où le diminutif de *pomme* a servi à désigner la « pomme de terre ». S'il y a désigné la « pomme de terre », c'est qu'il n'y était pas senti comme diminutif. Cette aire est enclose dans celle de la transformation du suffixe *ette* français en *atte-otte*, transformation qui a altéré la valeur sémantique de ce suffixe, en le confondant avec ceux dont il prenait la forme.

Ce n'est donc point de *pommette* « pomme de terre » que je veux parler ici, car *pommette* « pomme de terre » n'a jamais existé ; mais de ses représentants *pommatte-pommotte*, dépouillés de sa valeur diminutive.

On me permettra cependant, pour des raisons de commodité, et la distinction entre *pommette* diminutif et *pommatte-pommotte* non diminutifs étant bien établie, de réunir ces deux dernières formes sous l'appellation de *pommette* « pomme de terre » dans l'article qui suit.

Il est évident que *pommette* « petite pomme » ne pouvait désigner la « pomme de terre », qui n'est, en aucune façon, une petite pomme [1] — pas plus d'ailleurs qu'une « gentille pomme »

1. Je demande pardon aux géographes linguistes de leur imposer ici, en note, la lecture d'une justification dont ils n'ont que faire.

Voici les preuves matérielles de l'antériorité de *pommette* « pomme de terre » à *pommette* « (petite) pomme » dans la concomitance des deux — car l'aire dont nous avons à parler est caractérisée par un *pommette* signifiant à la fois « pomme » et « pomme de terre », et un *pommetier* qui désigne le « pommier » :

1° Si *pommette* « (petite) pomme » était antérieur, il existerait géographi-

(caritatif). Il ne le pouvait pas, tant que coexistait d'une façon latente ou réellement *pomme* « pomme ». Il ne le pouvait que si *pommette* ne signifiait pas ou nécessairement ne pouvait pas signifier « petite pomme ».

Notre *pommette* équivaut donc à « (tubercule) qui ressemble à la pomme », comme *poirette*, dans la même aire, équivaut à « (tubercule) qui ressemble à la poire ». C'est là le résultat d'une faculté acquise par le suffixe *ette* en devenant *atte* et *otte*.

Lors de l'introduction de la pomme de terre dans les Vosges, *atte-otte* avaient perdu leur valeur diminutivisante comme suffixes générateurs patois (*pomme* > *pommatte*, qui n'est pas une « petite

quement en dehors de *pommette* « pomme de terre ». Or, il n'existe qu'en un seul point (140) en bordure de l'aire à *pommettes* concomitants, où il est le reliquat d'un état de choses antérieur où les deux *pommette* coexistaient.

2° Si *pommette* « (petite) pomme » était antérieur, *poirette* adjacent serait « (petite) poire ». Or, *poirette* n'est que « pomme de terre » et n'est ni « petite poire », ni « poire ».

3° Si *pommette* « (petite) pomme » était antérieur, il aurait eu une évolution inverse de celle dont témoignent les trois points suisses, où *pommette* ne désigne que la « pomme de terre », et non pas la « pomme », et il faudrait admettre que *pommette* de Suisse s'est développé indépendamment de *pommette* vosgien, ce qui est inadmissible — le territoire qui sépare *pommette* suisse de *pommette* vosgien a, selon toute vraisemblance, eu autrefois une concomitance des deux *pommette*, dont il est revenu, soit, au moins et certainement, un *pommette* à l'état sémantique de celui de la Suisse, c'est-à dire « pomme de terre ».

4° Si *pommette* « (petite) pomme » était antérieur, il aurait donné un *pommetier* qui n'aurait pu être que « pommier à petites pommes », lequel aurait eu, parallèlement, un *pommier* « pommier (à pommes non petites) ». Or, il n'existe, dans l'aire à concomitance de deux *pommette* qu'un *pommetier* qui est un « pommier (à pommes non petites) », sauf au point 68, où « pommier » est assurément un emprunt français (le pommier y est un arbre à *pommes* et ces « pommes » y sont des *pommettes*). *Poirette* n'a point de *poiretier*, pas plus que *pommette* suisse n'a donné de *pommetier*. Quant à la forme *mélier*, soi-disant « pommier » (78, 86), elle signifie autre chose que « pommier » et va être interprétée comme confirmant l'existence de *pommetier* « pommier ».

5° Il serait absolument ridicule de croire qu'un *pommette* (diminutif ou formation par suffixe *atte-otte*, peu importe) ait été partout utilisé où il existait pour être « pomme de terre », alors que la langue a trouvé, en dehors de notre aire, dix, vingt manières différentes de dénommer ce tubercule.

pomme »). Ils ne l'avaient perdue que partiellement et diversement comme suffixes calqués sur le français dans des mots empruntés au français, et où la diminutivité était sentie aussi bien chez l'emprunteur que chez l'emprunté (*fourchette* > *fourchatte*, *fourchotte*, senti ou non senti comme « petite fourche » servant à table). De cette double vitalité d'*atte-otte* résulte le traitement varié du suffixe — **ittum**, selon les mots, selon les parlers, voire même selon les individus : j'ai parlé de cette variabilité dans un article précédent, à propos de *mouchette* et d'*essette* dans l'Est de la France.

Il en a été, en effet, de même de *mouchette* qui, dans la même aire *atte-otte*, où il a cessé d'être ou de pouvoir être interprété comme « petite mouche », peut se maintenir dans l'état sémantique d' « abeille », état qu'il ne peut pas conserver sous sa forme primitive en *-ette*.

De même que *mouchette* « abeille » ne pouvait vivre dans une aire où *mouche* « mouche » existait, et où *mouchette* peut être ou devenir « petite mouche »[1], de même *pommette* « pomme de terre » ne pouvait vivre dans une aire où *pomme* « pomme » existait, et où *pommette* peut être ou devenir « petite pomme ».

Mouchette « abeille » et *pommette* « pomme de terre » ne peuvent vivre que dans une aire où *ette* a cessé d'avoir une valeur diminutive. C'est le cas de l'aire *atte-otte*[2].

Aussi bien, l'aire de *mouchette* « abeille » — y compris celle d'*essette* « abeille » — est-elle, grosso modo, celle de *pommette* « pomme de terre » — y compris celle de *poirette* « pomme de terre » — à cette différence près cependant, que cette dernière nous apparaît plus déchiquetée, déchiquetée sans doute par le retour à un état stable (français) d'un état instable, plein d'équi-

1. De là l'explication qu'en allemand un sujet de Weismes (près du point 191 de l'Atlas) donnait à M. Jaberg : « il y a plusieurs espèces d'abeilles, les abeilles qui volent dans la chambre, les abeilles qui piquent les vaches, etc. » Ce sujet de Weismes ne pouvait plus éloquemment confirmer la valeur de mes explications relatives aux points 191 et 184 (*Abeille* p. 129 et suiv.).

2. Il y en a, en vérité, une autre, où *pommette* est le résultat d'un accident arrivé à *pomme de terre* (voir II, ci-après).

voques, où les parlers s'étaient laissés sottement entraîner, et que nous avons à décrire. *Mouchette* « abeille » n'a pas été exposé, et n'a pu l'être, à subir les avanies qui attendaient *pommette*.

*
* *

A défaut d'une carte que nous ne pouvons adjoindre à cet article, orientons tout d'abord le lecteur en quelques mots.

L'aire *pommette* « pomme de terre » recouvre presque en entier le département des Vosges et la partie méridionale de Meurthe-et-Moselle. Elle se prolonge au sud jusqu'en Suisse, il est vrai; mais ce prolongement étant resté à un état lexical peu compliqué, ou y étant retourné, c'est plus particulièrement de l'aire comprise dans les deux départements ci-dessus indiqués que nous aurons à parler, c'est là que l'aire est en pleine ébullition, en plein travail d'enfantement, travail dont nous allons pouvoir suivre toutes les vicissitudes depuis l'origine.

Pommette (c'est-à-dire *pommatte-pommotte*, nous le répétons pour la dernière fois) est né pour être « (tubercule) ressemblant au fruit qu'est la pomme », comme *poirette*, dans notre région, est né pour être « (tubercule) ressemblant au fruit qu'est la poire ».

La dénomination de *poirette* pour « pomme de terre » n'a donné lieu — à l'encontre de celle de *pommette* — à aucune confusion : la pomme de terre est une *poirette* dans l'aire *atte-otte*, qui le maintient dépouillé de toute idée diminutive, comme, en dehors de l'aire *atte-otte*, au sud, elle est naturellement une *poire de terre* (62, 60, 70).

Tout autre que celui de *poirette* est le sort de *pommette*.

Tandis que *poire* restait « poire » et que *poirette* devenait « pomme de terre », que cet état est resté jusqu'à nos jours (57, 56, 55), le sort de *pommette* « pomme de terre » a été conditionné par celui, ou semblablement à celui de *pomme de terre* en français — celui-ci, il est bien inutile de le rappeler, est le mot qui est appelé à triompher de tous les autres dans la Gaule romane, malgré son imperfection, sa propension à l'équivoque.

On avait donc, parallèllement à

poire « poire », *poirette* « pomme de terre » :
pomme « pomme », *pommette* « pomme de terre. »

C'est l'état que nous présente l'extrémité méridionale de l'aire *atte-otte* (74, 72, 73), C'est l'aire *essette* « abeille » diminuée de 64, 71 et augmentée de 74 (où nous avons *mouchette* « abeille »).

Mais, avons-nous dit, *pommette* « pomme de terre » a été conditionné par *pomme de terre* français. Et comment ?

En français « pomme de terre » est devenu familièrement, et par abréviation, *pomme* : nous disons *des pommes frites* (qui sont des pommes de terre), *un bifteck aux pommes* (où *pommes* sont des pommes de terre), et ces abréviations familières, établissant une confusion entre la « pomme » et la « pomme de terre », ont évoqué des protestations thérapeutiques qui se traduisent unilatéralement par des expressions telles que *pommes-pommes*, *pommes-fruits*, *pommes de l'air* (v. *Abeille*) [1].

La collision des deux *pomme* en un seul par imitation du français, ou par parallélisme au français, se produit en vosgien, où l'on a *pommette* = « pomme » et « pomme de terre », et elle s'accentue, se propage, en vosgien, englobe le « pommier » lui-même qui devient un *pommetier* — conséquence d'ailleurs infaillible. Il en résulte que *pommette*, qui a été créé pour être « pomme de terre », et qui est exclusivement « pomme de terre » en certains endroits (v. ci-dessus) fait de la pomme une « pomme de terre » et du pommier un « arbre à pommes de terre ».

Si vous me demandez pourquoi c'est à *pommette*, et non à *pomme*, qu'est échue la primauté dans l'évolution, je vous répondrai : *pommette* est le terme patois qui, dans le territoire *atte-otte*, représente *pomme* français en collision sémantique, et, dans l'aire *atte-otte*, on parle patois, pour le moment du moins. Nous avons encore ici l'âme sémantique française sous une enveloppe patoise ; à bientôt l'âme française sous une enveloppe française, et alors

1. J'y ajoute *pommes en l'air*, entendu, dans un restaurant parisien, de la bouche d'un garçon.

vous serez en droit de me demander pourquoi *pomme* n'a pas primé *pommette* dans l'évolution qui devait s'accomplir. C'est en patois que se produit l'évolution française, et ce n'est pas encore en français provincial : celui-ci reproduirait exactement l'étape littéraire *pomme* exclusivement « pomme », *pomme de terre* « pomme de terre », *pommier* « pommier ».

Au risque de me répéter inutilement, j'insiste sur ces faits que j'ai eu beaucoup de peine à rendre compréhensibles à mes auditeurs de l'École des Hautes-Études.

Si, en français, la *pomme* est une « pomme » et une « pomme de terre », en patois, la « pomme de terre » étant une *pommette*, la « pomme » est aussi — par imitation du français — une *pommette*, et le « pommier » est un *pommetier*.

Si, en patois, c'était *pomme* qui, comme en français, signifiât « pomme » et « pomme de terre », et *pommier* « pommier », ce patois ne serait plus un patois, ce serait du français. Voulant parler patois, je dois nécessairement faire de *pomme* : *pommette*, et de *pommier* : *pommetier*.

Je parle en patois et je pense en français.

En scrutant l'état sémantique de *pommette* et de *poirette*, je m'aperçois tout-à-coup que cet état jette une vive lumière sur *mouchette* « abeille » qui a le même habitat, et fait entrevoir une nouvelle explication étymologique de *mouchette*. L'examen de cette explication exigeant une assez longue discussion, je le relègue dans un *appendice* que l'on trouvera à la suite de : I « Pomme de terre » lorrain.

Des constatations qui précèdent, il résulte que, géographiquement *pommette* « pomme » et *pommetier* « pommier » ne doivent et ne peuvent se trouver à l'état *normal* que dans l'aire *pommette* « pomme de terre ».

Examinons donc successivement tous les cas divers où se présente l'évolution de « pomme » et de « pommier » à « pomme de terre » et à un type lexical *pommetier*, qui se trouve être seulement « pommier » matériellement, mais pouvait être lexicalement un « pomme de terrier », un « plant de pommes de terre », terme dont la langue ne paraît pas avoir eu besoin, pas plus que de

haricotier ou de *février*. L'individualité sémantique de *pommetier* comme arbre était d'ailleurs solidement établie par toute la famille des arbres fruitiers qui est constituée comme lui.

Les point 162, 150, 160, 180, 89, 69, 59, 77, 88, 87, 85, 76 constituent le principal groupement. En infligeant sa forme à « pommier », *pommette* « pomme de terre » a accaparé complètement la famille de « pomme ». La *pommette* « pomme » est formellement une « pomme de terre », qui, pour être vraiment, et sans équivoque possible, « pomme de terre », devient *pommette de terre*, c'est-à-dire « pomme de terre + de terre ». Le « pommier » devenu *pommetier* est étymologiquement un arbre qui porte des pommes de terre.

Point 58. Je le choisis entre plusieurs autres qui présentent le même état, parce que, interprétable de deux manières, il est adjacent à l'aire en travail et qu'il peut être le type de plusieurs autres qui avoisinent celle-ci. Je le considère comme présentant — à l'égal des points 74, 72, 73 — un état stable et de tout repos, qui peut être originaire et à la base de tous les bouleversements ultérieurs, qui peut représenter l'étape initiale d'où est ensuite née la confusion de la « pomme » avec la « pomme de terre » ; mais il peut aussi représenter un état postérieur, être le résultat d'un retour à la stabilité. Il a *pomme* « pomme », *pommier* « pommier », la « pomme de terre » y est une *pommette*.

A-t-il été sincère de tout temps, est-il un représentant réel de l'étape initiale, ou ne serait-il qu'un restaurateur plus heureux que le point 68, qui dit bien *pommier* « pommier », mais où la « pomme » est une *pommette* et la « pomme de terre » une *pommette de terre* ?

Pommier pour *pommetier* n'est pas le résultat d'une assimilation incomplète à l'état sémantique français de pomme = « pomme » et « pomme de terre » — assimilation que je ne comprendrais pas — mais bien le résultat de l'abandon incomplet d'un état équivoque, dont le patois cherche à se défaire, et qui est parallèle à l'adjonction d'un complément (*de mélier* — voir ci-dessous) à *pommette* équivoque — abandon dont je comprends bien la nécessité.

La situation géographique de ces deux points justifierait d'ailleurs pleinement le mélange constaté, si le premier point toutefois n'est pas le représentant de l'étape initiale, le type d'une foule d'autres points avoisinant l'aire à confusion complète.

Le point 140 est, à en croire le sujet d'Edmont, et conformément à sa situation en bordure de l'aire, un bel exemple de mélange: il n'appartient catégoriquement à notre aire que par *pommetier* « pommier » ; la « pomme » y est *pomme* ou *pommette*, la « pomme de terre » *pomme de terre*.

Le point 78, en pleine aire *pommette* « pomme » et « pomme de terre », distingue pléonastiquement ce dernier sens en disant *pommette de terre*. En cela il se comporte comme les points voisins : il les distingue pléonastiquement, puisque *pommette* signifie déjà « pomme de terre » — le point 78 ne peut résister à l'ambiance qui l'entoure — mais, par un double pléonasme, il distingue la *pommette* du pommier en l'appelant *pommette de mali* (*mali* = *mélier* francisé).

Que désigne ce mot *mélier* ? Ici nous nous voyons obligé d'entamer une longue discussion.

Mali est la forme sous laquelle se présente à nous *mélier*, en deux points seulement, et c'est sous cette forme qu'elle figure dans le Dictionnaire étymologique de Meyer-Lübke, qui la signale comme wallonne, alors que, dans le dictionnaire de Grandgagnage, elle figure sous la forme *mèléie* — l'auteur de ce dictionnaire wallon ne nous donne pas le nom du fruit que porte cet arbre fruitier (!).

Mali est, selon M.-L., un dérivé de **melum** (grec) qui désigne la « pomme ». *Mali* (*mélier* francisé) est la parfaite image phonétique du gréco-latin ***melarium**. C'est aussi le produit le plus saugrenu de l'envoûtement phonétique, qui fait fi de toutes les données historiques, et un grotesque défi au sens commun.

En effet, *mélier* « pommier » n'existe à la connaissance de M.-L. qu'en Wallonie. A la mienne, que je puise dans l'Atlas, il n'existe qu'en nos deux points vosgiens, où le nom de son fruit est inconnu, et à l'extrémité orientale des Alpes maritimes, où il apparaît, ainsi que le nom de son fruit qui est la « pomme ». Je

n'en trouve aucune trace dans Godefroy, pas plus que M.-L. ne paraît en avoir trouvé, puisque, comme produit français de **melum**, seul *mélier* figure dans son dictionnaire. Situer **melarius** au pied des Vosges, c'est confondre cette chaîne de montagnes avec l'Ararat de biblique mémoire. Étrange existence géographique et historique !

C'est porter un grotesque défi au sens commun que d'admettre qu'un arbre fruitier, tel le *mélier*, qui est un *pommier*, mot dérivé de *pomme* ait crû au pied de l'Ararat vosgien, sans y laisser le nom du fruit qu'il portait. Le *mélier*, en effet, n'y porte pas de *mèles*.

Mélier « pommier » n'a donc pas seulement une étrange existence géographique et historique, il a aussi une existence économique étrange : s'il ne porte pas de *mèles* — à la différence du quatrième officier du cortège funèbre de Marlborough — il porte des *pommettes*, qui sont des « pommes » et des « pommes de terre ». Et c'est dans ce milieu économique que ***melarius** s'est conservé !

C'est dans ce milieu que l'attend la géographie linguistique, qui va lui restituer le fruit dont il est démuni.

Les *mèles* du *mélier* que seraient-elles, si elles existaient ? Elles seraient des « nèfles » qui croissent sur le *mélier*, lequel est un « néflier ».

—— Et pourquoi le « néflier » remplace-t-il le « pommier » ?

Puisque *pommette* vosgien, quoique équivoque — à l'égal de *pomme* français — peut continuer à désigner et la « pomme » et la « pomme de terre », pourquoi le *pommetier* ne pourrait-il pas continuer à désigner le « pommier » ? Il n'a pas à se différencier d'avec l' « arbre à pommes de terre » qui n'a aucune existence économique et par conséquent aucune existence lexicale possible.

═══ Aussi, « néflier » ne remplace-t-il pas, du moins originairement, *pommetier*, il ne le remplace que dans l'appellation du fruit, dans l'appellation de la « pomme » qui est en vosgien *pommette*, c'est-à-dire et « pomme » et « pomme de terre » et qui exige un complément différenciant ces deux sens. *Pommette de terre* « pomme de terre » appelle fatalement — dans le même

parler facultativement, mais obligatoirement dans un parler à thérapeutique adverse — un *pommette*... d'autre nature que *de terre*. Sera-ce *pommette de l'air*, *pomme-fruit* comme à Paris, où ils sortent d'une imagination citadine, littéraire, étymologique ? Evidemment non ! Encore moins *pommette-pommette* qui n'a aucune vertu thérapeutique, pas plus, en réalité, que n'en a *pomme-pomme* (*pomme* familier > *pomme* + « pomme littéraire ») à Paris : des équivoques pour lever une équivoque. Ce sera une « pomme », un fruit ressemblant au fruit auquel la pomme ressemble le plus, ressemblant au fruit du néflier, ce sera une « pomme de néflier » une *pommette de mali*, et le « néflier », le *mali*, le *mélier* deviendra lui-même un « pommier »

—— Sans que la « pomme » devienne une « nèfle », sans que la *pomme* devienne une *mèle* ?

═══ Sans que la « pomme devienne une « nèfle », sans que la *pomme* devienne une *mèle*.

Car *mèle* « nèfle » avait disparu, ou était en train de disparaître, et cette mort, ou cette agonie de *mèle* « nèfle » est une condition nécessaire pour que le « néflier » puisse participer à l'évolution du « pommier » en « néflier ».

Absolument comme il est nécessaire que *truffe* « truffe » ait une existence entre la vie et la mort, pour que ce type lexical puisse servir à désigner la « pomme de terre », comme c'est le cas dans un immense territoire gallo-roman. A vitalités égales, la *truffe* « truffe » et la *truffe* « pomme de terre » ne pouvaient s'échanger. Pas plus que *topinambour* « topinambour » et « pomme de terre ». C'est une erreur grave que de croire que *truffe* « pomme de terre » est né dans un pays de truffes, le contraire est plus rapproché de la vérité.

—— Alors *mèle* aurait disparu, et *mélier* se serait conservé sous le couvert de la sémantique « pommier » ! Comment comprendre cette divergence dans la disparition du nom de l'arbre et de celui du fruit ? La disparition de *mèle* n'entraîne-t-elle pas immédiatement celle de *mélier*, qui en vient lexicalement comme *pommier* de *pomme* ? Enfin, pourquoi *mèle* disparaît-il — et pourquoi disparait-il antérieurement à *mélier*, laissant jouer à *mélier*

un rôle que, parallèlement, il ne pourrait plus jouer s'il y était appelé, c'est-à-dire être une « pomme », comme *mélier* est un « pommier », ou alors être une « nèfle » alors que *néflier* serait un « pommier » ?

═══ *Mèle* a disparu des Vosges (et d'une région avoisinante beaucoup plus étendue), parce qu'il s'est télescopé avec un autre mot qui est *mèle* < **merula** et qui était féminin comme *mèle* < **mespila**.

—— Nous vous arrêtons : sur quoi vous basez-vous pour établir ce téléscopage ?

═══ Je me base, d'une part, sur les formes de « merle », qui phonétiquement sont absolument contradictoires, qui présentent, au point de vue consonantique une *r* (me*r*le) qui ne peut être là, moins que dans tout autre pays gallo-roman, d'origine autochtone, au point de vue vocalique, une inextricable diversité témoignant d'emprunt, et, par contre, au point de vue consonantique, une apparence plus conforme à une régularité phonétique précisément aux points 86 et 78 qui ont *mélier* « pommier » et où l'on a *mel* « merle ». Je me base aussi sur la nécessité qu'a éprouvée le point 57 d'accompagner du complément *des bois* la forme *myel* « merle », sur la présence de *mèlette* au point 89, d'*oiseau à bec jaune* au point 87.

Mais, je me base surtout et avant tout, sur le fait que dans toute la région où je prétends que **merula** s'est télescopé avec **mespila**, nous avons un substitut de *mèle* « nèfle », dont la présence ne peut être due à un hasard, car, ni ce substitut, ni n'importe quel autre substitut de « nèfle » ne se présente ailleurs dans le domaine gallo-roman.

Ce substitut qui ne se présente que dans l'Est de la France, pénétrant, il est vrai, jusqu'aux confins du département de l'Yonne — la carte de l'Atlas est incomplète au nord et au nord-est — ce substitut est *cul de chien* « nèfle ». Il n'est naturellement pas plus latin que ne l'est **gentem de armis ad caballum** « gendarme à cheval ». Il se révèle donc comme une expression moderne, d'une allure quelque peu argotique, susceptible peut-être d'expansivité géographique, je le concède ; mais il témoigne — évidemment

selon moi — que, dans l'Est de la France, il a fallu donner un coup de fouet à l'imagination pour qu'elle créât un mot nouveau pour « nèfle », un coup de fouet consécutif d'une équivoque — coup de fouet inutile ailleurs et équivoque n'existant pas ailleurs ou y étant traitée d'autre façon (voir *Abeille*).

Mélier « néflier » assistait, formellement impassible, à l'enterrement de *mèle* « nèfle ». Le *mélier*, qui portait des *mèles*, porte dorénavant des *culs de chien*.

—— Le *mélier* des points 86 et 78 ne porte pas des *culs de chien*, il porte soit des pommettes(86)[1], soit des *pommettes de mélier* (78), lesquels deux sont des « pommes-fruits « et ne sont pas des « nèfles ».

═══ En effet, dans la moitié orientale du département des Vosges, où existe *mélier* « pommier », les « néfliers » ne portent pas des *culs de chien*, que l'on n'y connaît pas, pas plus qu'on n'y connaît le « néflier », l'arbre qui les porte : cette moitié du département des Vosges est, dans l'Atlas, occupée par des points d'interrogation. *Mélier* est là pour nous dire cependant que le fruit de l'arbre était connu, puisque la « pomme » y a été trouvée semblable à la « nèfle », et la moitié occidentale des Vosges nous dit que le substitut de *mèle* est un *cul de chien*, que l'arbre qui porte ce fruit est lui-même un *cul de chien* et n'est plus un *mélier*, la moitié occidentale des Vosges nous présente un nom de fruit sans nom d'arbre particulier — *cul de chenier* apparaît timidement plus au sud — la moitié occidentale des Vosges nous apporte. . . le nom du fruit, que *mélier* ne nous apportait pas et elle n'a pas le nom de l'arbre qui est *mélier* et que la moitié orientale des Vosges (représentée par les points 86, 78) nous a donné. L'arbre qui était sans fruit nous fait rencontrer le fruit qui est sans arbre.

Les points d'interrogation qui occupent la moitié orientale du

1. Je considère l'état de ce point 86, où d'ailleurs *pommetier* coexiste avec *mélier*, comme étant sorti — ainsi que bien d'autres sans doute — de l'état lexical où se trouve actuellement le point 78 ; car *mélier* n'y a de raison d'être que par *pommette de mélier* « pomme » (> *pommette* tout court dans son ambiance géographique).

département des Vosges témoignent que la « nèfle » et le « néflier » étaient autrefois connus des gens qui parlaient alors patois, et ne le sont plus actuellement des gens qui représentent le patois d'aujourd'hui, que le « néflier », moins oublié que la nèfle, à cause du rôle utilitaire qu'il jouait dans l'histoire de la substitution d'un « néflier » comme complément d'un *pommette*, qui était une « pomme » en même temps qu'une « pomme de terre », a pu survivre jusqu'à nos jours, mais uniquement comme « arbre portant des fruits semblables à la nèfle », uniquement comme « pommier »

—— Et vous croyez que l'histoire économique de la « nèfle » vous autorise à traiter le nom de ce fruit et celui de son arbre avec autant de sans-gêne, d'élasticité, à les faire paraître et disparaître, eux et leurs noms, au gré de vos combinaisons lexicologiques ?

═══ J'en suis persuadé. Pensez à la « truffe ».

La « nèfle » et le « néflier » sont des parias dans l'arboriculture. Ils sont loin d'être connus partout dans la Gaule romane. J'avoue que moi-même je n'ai appris à les connaître matériellement et lexicalement — encore matériellement ne s'agit-il que du fruit — qu'à Paris. La presque totalité des Suisses, tous ceux qui n'ont pas voyagé, en Italie notamment, répondraient à Edmont ce qu'ont répondu à sa question les habitants de la moitié orientale des Vosges (voir la carte).

Aussi « nèfle » et « néflier » sont-ils, à n'être considérés qu'économiquement, des mots voyageurs par excellence.

D'autre part, au même point de vue économique, ils se scindent en arbres et fruits cultivés ou sauvages, à telle enseigne que certains parlers (tel 354) ont des formes qui remontent soit au **mespilus** latin de M.-L. (les sauvages) ou à son ***nespilus** (les cultivés). Un autre parler n'a-t-il pas *mesplier*, d'une part, et *nesple* d'autre part, et c'est un représentant plus véridique que bien d'autres de l'état économique où se trouvent la nèfle et le néflier.

« Nèfle » et « néflier », sont, en outre, des parias phonétiques en ce sens qu'ils se sont rencontrés dans l'une quelconque de leurs formes vagabondes avec d'autres mots, qui les ont obligés à

rebrousser chemin, ou avec lesquels ils se sont colletés. N'avons-nous pas eu l'occasion de signaler le télescopage de *mel* « nèfle » avec le même mot *mel* « merle », si bien que le *mélier* « néflier », qui, dans les Vosges, est un « pommier » et empêche celui-ci d'être un « arbre à pomme de terre », est devenu un « merle », amateur de nèfles, au point 289 (*Abeille* p. 301) ? N'avons nous pas vu se créer *taon-nèfle* pour désigner la « guêpe » (*Abeille* p. 209) et, d'autre part, un *merp* « guêpe » (295) qui, formellement, tient davantage de la nèfle que de la mouche piquante.

On pouvait au XIXe siècle excuser les savants qui établissaient des lois phonétiques d'après des mots pareils à *merle* et à *nèfle* et rechercher des étymologies de mots tels que *mélier* « pommier » ou « merle » en appliquant des lois déduites des états phonétiques de *merle* et de *nèfle*. Au XXe siècle ces savants s'exposent au ridicule.

—— Ainsi le « néflier » ne serait pas devenu « pommier » en Lorraine, si à Paris, la « pomme de terre » avait été dénommée autrement que la « pomme »...

═══... et si le suffixe *ette* n'était pas devenu *atte-otte*, et si la pomme de terre avait été introduite dans les Vosges un siècle avant ou un siècle après l'époque où elle y a fait son apparition, et si..., et si... Comme, si **clavis** et **clavus** s'étaient télescopés au nord de la Loire, ainsi qu'au midi, nous ne dirions pas *fermer* pour *clore*, ni *affirmer* pour *affermer*, ni (probablement) le *clou* de la fête, ni.., ni.. ; et le provençal de Mistral ne dirait pas *afiermà* « affirmer », ni *fiermamen* « firmament », ni *Fiermin* « Firmin », ni.., ni..

*
* *

J'ai prétendu que *mel* « merle » s'était télescopé avec *mel* « nèfle » dans le département des Vosges, et même en un territoire beaucoup plus étendu que celui de l'aire *atte-otte*. Il ne s'ensuit nullement que ces deux mots aient été des produits phonétiques réguliers de **merula** et de **mespila**.

Une étude attentive de la phonétique de cette région abouti-

rait, je crois, à constater que le vosgien, en particulier, se serait comporté comme le wallon à l'égard de ces deux mots, s'ils avaient été de tout temps indigènes, et que des deux formes qui se sont télescopées dans le département des Vosges aucune n'est autochtone. Les caractères phonétiques qui apparentaient les parlers des Vosges à ceux de Wallonie ont été en s'effaçant peu à peu et continuellement : la conservation de l'*s* devant consonne, la diphtongaison de l'*e* entravé, l'assimilation de *r* à *l*.

Et pourquoi, je vous le demande, les collisions homonymiques intolérables n'auraient-elles lieu qu'entre mots du pays ?

Parce que l'homonymie est le résultat inconscient de lois physiologiques, parce que l'inopportunité de la collision préviendrait l'intolérabilité de l'homonymie ?

Mauvaises raisons ! *Golfe*, mot étranger, n'a point obstrué le passage à *golf* (jeu) étranger. Je ne dirai pas que la concomitance de ces deux homonymes provoquera une substitution, mais mettez à leur place *mèle* « merle » et *mèle* « nèfle », qui, par leurs rapports réciproques, sont plus susceptibles de contamination sémantique, et vous ne serez pas étonné qu'il y ait brouille entre eux. « Nèfle », apparaissant dans les Vosges sous sa forme *mèle*, trouvera-t-il en *mèle* « merle » un obstacle à s'infiltrer économiquement ? Évidemment non ! quitte ensuite à se démêler d'avec lui.

C'est précisément ce démêlement que j'ai tenté de retracer dans le département des Vosges. Et cette collision intolérable de *mèle* « nèfle » avec *mèle* « merle » aurait été précédée de collisions antérieures où « merle », par exemple, serait l'un des adversaires évincés, puisque « merle » peut ne pas être un produit phonétique de **merula** dans les Vosges ? Je cherche vainement une raison pour laquelle ce fait ne pourrait pas s'être produit, et je n'entends nullement avoir retracé l'histoire complète des collisions où « merle » a été engagé dans les Vosges, l'avoir retracée sans lacune depuis la latinité.

La linguistique n'est pas près de pouvoir fournir à la phonétique des matériaux que celle-ci puisse utiliser les yeux fermés pour établir sûrement les lois de la transformation phonétique du latin en toutes les variétés que présente le français.

*
* *

Pommette « pomme » est un mot français patoisé.

Pommetier « pommier » est un mot français patoisé.

Pommette de mélier « pomme de néflier » témoigne d'une thérapeutique patoise appliquée à un *pomme* sémantiquement français et formellement patois.

Pommette « pomme », *pommetier* « pommier », *pommette de mélier* « pomme de néflier », *mélier* « pommier » différent des mots français que le patois adopte en leur faisant subir une simple conversion formelle adéquate à son état phonétique correspondant (champignon > *campignon*, quintal > *quintau*, nécessité > *nécissita*) uniquement par le fait qu'ils sont obligés, pour être patoisés, de revêtir une forme morphologique autre, ce qui est exceptionnel dans le transfert du français au patois, ce qui est particulier à la famille de *pomme*... grâce à la dénomination de *pommette* pour désigner la « pomme de terre », dénomination déplorable pour des parlers qui allaient se transformer, sémantiquement, en parlers parisiens, tout en restant, formellement, des patois.

C'est la langue de Paris qui est la cause directe et efficiente de ces évolutions lorraines.

Non, vraiment, les patois ne sont pas ce que l'on dit qu'ils sont.

LE *mélier* A LA LUMIÈRE D'UNE DOCUMENTATION PLUS COMPLÈTE.

Dans l'étude qui précède, je ne me suis servi que de mes documents habituels qui sont, outre l'Atlas, les quatre dictionnaires Littré, Général, Godefroy, Meyer-Lübke.

Au moment où je la termine, M. Jud m'envoie toute une cargaison de matériaux pouvant concourir à élucider la question de *mélier* — envoi que je n'attendais pas et que M. Jud m'a fait à la suite d'une communication que je lui avais faite concernant le *mali* wallon, soi-disant = ***melarium**. Il a bien voulu déta-

cher ces matériaux de son immense répertoire des patois romans que compose le relevé de tous les lexiques romans parus.

Les matériaux qu'il m'envoie, les uns très vaguement localisés, les autres bien déterminés géographiquement, montrent que le *mélier*, que je dis être originairement un « néflier » existe de la Wallonie jusqu'en Savoie, celle-ci y comprise.

Que signifie le *mélier* attesté dans ces matériaux ?

Mélier désigne en Lorraine le « pommier (cultivé) », ainsi que le dit aussi l'Atlas. C'est ce qu'il signifie aussi en Wallonie, comme le dit le dictionnaire de Meyer-Lübke — témoignage de la parenté du wallon avec le lorrain.

Quelle était sa vitalité en Wallonie ? Le mot semble y avoir été éphémère, en coexistence avec *pommier*, puisque Edmont ne l'a signalé en aucun point de ses relevés. Le pommier sauvage y porte le nom du pommier cultivé : *sauvage mélier*, et les dictionnaires wallons qui renferment ces indications, n'ont aucun terme se rattachant à *mélier* pour en désigner le fruit.

En Suisse et en Savoie, le *mélier* est soit un « pommier sauvage » soit un « poirier sauvage », soit — ainsi dans le glossaire de Bridel — un « pommier sauvage » en même temps qu'un « néflier ».

Le glossaire de Bridel donne même à *mélier* l'étymologie que Meyer-Lübke donne à *mali* wallon, ce qui n'est pas pour en confirmer l'exactitude : un ***melarium**, qui est en même temps un « néflier » et un « pommier sauvage », et qui n'apparaît, dans les textes anciens de la France qu'avec la valeur de « néflier », n'est pas un « pommier (cultivé) », devenu « néflier » et devenu « pommier sauvage ». Se trouvera-t-il un savant pour dire que ce *mélier* n'est pas un **mespilarium** ?

Cette signification de « pommier sauvage » qu'a *mélier* en Suisse et en Savoie ne laisse pas d'être troublante pour l'étymologiste. En effet : si notre *mélier* « néflier » des Vosges a, comme nous l'avons dit, servi à spécifier la *pommette* équivoque, parce que pouvant désigner la « pomme-fruit » et en même temps la « pomme de terre » (> *pommette de mélier*), *mélier* pourrait avoir désigné le « pommier sauvage », qui porte de « petites

pommes », donc des *pommettes*, et les *pommettes de mélier* seraient simplement des « pommes du pommier sauvage » qui seraient devenues des « pommes du pommier cultivé », en même temps que le « pommier sauvage » serait devenu « pommier cultivé ».

Tout ce que j'ai dit sur la naissance de *pommette de mélier* (= « pomme qui est semblable au fruit du *néflier* » — et non « pomme de terre » — « pomme qui est semblable au fruit du néflier » et non du « « *pommetier* », parce que celui-ci est aussi équivoque que *pommette*, le fruit, et que l'on veut précisément lever cette équivoque), tout mon échafaudage de raisonnements s'écroulerait donc.

La pommette du pommier sauvage serait devenue celle du pommier cultivé, et le pommier sauvage serait devenu le pommier cultivé.

Nous voilà en bonne posture, et l'envoi de M. Jud nous met à nouveau sur la sellette !

Si nous voulons persister dans notre façon de voir, ne pas nous incliner devant l'éloquence persuasive de cette déduction si simple et si naturelle en apparence, il nous faut démontrer qu'elle est trompeuse, il nous faut démontrer qu'elle se heurte à des invraisemblances, sinon à des impossibilités, et que, d'autre part, l'état lexical des parlers qui autorisent cette déduction est explicable autrement et vraisemblablement.

Il est invraisemblable que l'arbre et le fruit sauvages donnent leur nom à l'arbre et au fruit cultivés. C'est l'inverse qui se produit régulièrement : le pommier sauvage n'est *pommier* que parce qu'il est la souche du *pommier* cultivé, comme le prunier sauvage n'est *prunelier* que parce qu'il a paru être la souche du *prunier*, comme le poirier sauvage n'est *poirier* que parce qu'il est la souche du poirier cultivé, et de même la pomme du pommier sauvage n'est *pomme* que parce que *pomme* est le fruit du *pommier* cultivé, etc., etc.

C'est *mélier* qui existe en Wallonie et dans les Vosges, et le fruit de cet arbre y est lexicalement absent. Or, c'est le fruit qui donne le nom de l'arbre fruitier et non l'arbre qui donne le nom du fruit : *prunelle* > *prunelier*, *belosse* > *belossier*, *pomme* > *pom-*

mier, et même, malgré l'obstacle de la dérivation que présente ce composé, *cul-de-chien* > *cul-de-chenier*, etc., etc. Pourquoi le *mélier* « pommier sauvage » ne porterait-il pas des *mèles* en Wallonie et en Lorraine?? Sinon, parce que la *mèle* est un fruit inconnu, ou passant inaperçu, et qui ne peut faire valoir ses droits adverses de ceux de la pomme.

Si la « pomme » du pommier cultivé est, dans les Vosges et en Wallonie, une *pomme de mélier*, c'est-à-dire soit de « néflier », soit de « pommier sauvage », c'est que la *pomme* a subi lexicalement une avanie qui lui est particulière, et contraire aux noms des autres fruits, que le *pommier* a subi lexicalement une avanie qui lui est particulière et contraire aux noms des autres arbres fruitiers.

C'est la misère lexicologique passagère de *pommier* et de *pomme* qui a fait la fortune momentanée de *mélier* « pommier », qui a duré jusqu'au moment où le français intervient et impose à nouveau son état lexical et littéraire.

Il est invraisemblable, au plus haut point invraisemblable que, en Wallonie, où l'on a *mélier* sémantiquement identique à celui des Vosges, le « pommier sauvage » ait été un *mélier*, pour devenir ensuite un « pommier cultivé », et que celui-ci qui est = « pommier sauvage » devenu « pommier cultivé », devienne *mélier-sauvage* = « pommier sauvage > pommier sauvage cultivé > pommier sauvage cultivé sauvage », ce qu'il est dans tous les dictionnaires wallons qui nous donnent un *mélier* « pommier cultivé », qu'Edmont n'a pas retrouvé dans son enquête. J'ai dit que cela était invraisemblable, je me reprends en disant que cela est impossible, et parfaitement démonstratif de *mélier* « pommier cultivé » < *néflier* (= ***mespilarium**) et de l'absence, en Wallonie et en Lorraine, de *mélier* = « pommier sauvage », lequel pommier sauvage — je le rappelle — se caractérise lexicalement par le fait.. qu'il ne porte pas de fruit du même nom que lui.

Pourquoi la Wallonie, où *pommette* « pomme » n'est pas attesté, présente-t-elle le même état lexical que les Vosges : *mélier* « néflier » > « pommier cultivé » ?

Il faut nécessairement que « pomme » et « pommier » y aient présenté un état lexical équivoque, semblable à celui que nous avons constaté dans les Vosges. Au lieu d'être, comme celui des Vosges, *pomme* « fruit », *pommette* « tubercule », il peut avoir été *pomme* « fruit », *pomme* « tubercule ». Et cette dernière équivoque, wallonne, n'est-elle pas précisément à la base de la première, vosgienne ?

L'équivoque vosgienne se traduit en patois, l'équivoque wallonne ne se traduit pas en patois, ne peut se traduire en patois, parce que le wallon — qui est en dehors de l'aire *atte-otte* — ne saurait avoir *pommette* « pomme de terre », ne saurait avoir *pommette* « tubercule ressemblant à la pomme », ne peut avoir que *pommette* « petite pomme », ne peut avoir qu'un *ette* diminutif.

Si donc le lorrain a pensé en français, mais parlé en patois, et s'il a dit *pommette* « pomme de terre » et *pommette* « pomme-fruit », le wallon pensant en français, mais ne parlant pas en patois autrement que le parisien, le wallon, dis-je, a dit *pomme* « pomme de terre » et *pomme* « pomme-fruit », le wallon a dit comme le parisien, le wallon et le parisien représentant la base des confusions qui se produisent en lorrain, du fait que celui-ci possédait une variété de *ette*, dépouillée de sa diminutivité et signifiant « tenant de, ressemblant à » du fait que le lorrain possédait un *pommette* parfaitement apte à être « pomme de terre ».

C'est en français que le parler wallon a subi la confusion de la « pomme » avec la « pomme de terre », son *mélier* patois a été une nécessité résultant de cette confusion, au même titre que dans les Vosges, et il a été remédié à cette confusion, le patois wallon se faisant l'écho du français wallon, de la même façon bilatérale (*pomme de terre* collatéral de *pomme de l'arbre*) et par la même voie (*pomme de mélier* remplaçant l'impossible *pomme de pommier*, donnant *mélier* = pommier cultivé, comme dans les Vosges *pommette de mélier* (opposé à *pommette de terre*) donnant *mélier* = pommier cultivé).

Pomme de mélier « pomme-fruit » et *mélier* « pommier » sont

des témoins de la lutte du patois avec le français *pomme* « pomme-fruit » et « pomme de terre ». *Crompire, canada, truffe, cartouche, patate* — tous termes excluant de Wallonie celui de *pomme de terre* — sont des témoins de la lutte des patois contre un *pomme de terre* envahisseur, triomphant en français wallon, mais ne pouvant pénétrer dans les patois à cause d'équivoques nées de la phonétique (= « pomme tendre » ou « pomme de montagne, de tertre » — *Abeille* p. 8).

Celui qui parle wallon et français — étape transitoire avant l'abandon complet du patois — peut dire, en un mélange inconscient de ses deux idiomes, qui réclament une thérapeutique différente : *pomme de mélier* et *pomme de terre*.

En Wallonie, plus que dans les Vosges, le terme de *pomme de mélier* était indiqué puisqu'en patois *pomme de terre* ne peut prendre pied, ne peut réclamer un opposé direct, ce que serait le *pomme de l'air* parisien, par exemple. C'est *pomme* seul qui existe pour le wallon, et l'opposé direct de ce *pomme* « tubercule » (sans complément *de terre* sous-entendu) est *pomme-fruit*, ou *pomme d'arbre*, ...pomme d'arbre susceptible de porter des pommes, . . .non pas pommes de l'arbre *pommier* (mot entraîné dans l'équivoque, complice de l'équivoque) mais pommes de *mélier*, qui est le seul « pommier » exempt d'équivoque.

Aussi, demandera-t-on peut-être : pourquoi l'état différent de *pomme* = « pomme de terre » dans les Vosges (*pommette de terre*) aboutit-il au même résultat qu'en Wallonie, c'est-à-dire à *pomme de mélier* ?

A cette question — impliquant comme possible une légère modification au point de vue exposé dans la première partie de cet article — je répondrai : qui nous dit que, avant d'avoir l'équivalent lexical de *pomme de terre* français, les Vosges n'ont pas présenté le même état lexical de « pomme » que le wallon ? Soit le caractère lexical (*tierre* « montagne ») soit le caractère phonétique (**tenerum** et **terram** > *ter*). A considérer la carte de « tendre », rien ne s'oppose à admettre le caractère phonétique wallon dans les Vosges, le seul caractère que nous pouvons soumettre à examen dans l'état de notre documentation (voir cartes *tendre, vendredi* etc.).

Et s'il en était ainsi, nous aurions la conception d'un mot *pomme de terre* ne pouvant s'imposer en wallon et en lorrain, provoquant en lorrain la greffe de *atte-otte* sur *pomme*, greffe impossible en wallon, évoquant dans le lorrain-français « pomme ressemblant au fruit du mélier » (> *mélier* « pommier »), provoquant en wallon le maintien de toute l'équipe ancienne qui désignait la pomme de terre, et dans le wallon-français « pomme ressemblant au fruit du mélier ».

Historiquement et étymologiquement *pommette de mélier* lorrain, quoiqu'étant simplement « pomme de pommier » équivaut donc à « tubercule ressemblant à la pomme qui ressemble au fruit du mélier (lequel fruit était une nèfle autrefois connue et disparue de nos jours, elle et son nom) ».

Et d'ailleurs, vu l'étroite parenté qui existe entre le wallon et le vosgien, n'y a-t-il pas lieu de faire la part d'états inconscients, résultant de ces liens de parenté, autrement dit de faire la part de ce qui a été imitation non utilitaire ?

Mélier est la réplique à un *pomme* français qui est = « pomme » et « pomme de terre ». *Mali* est un mot patois que le français fait naître, le détournant de sa sémantique étymologique de « néflier » pour en faire un « pommier » qui lui est nécessaire à lui-même, et qui sans lui serait resté un « néflier » (ou devenu « pommier, poirier sauvages » — voir ci-après). *Crompire*, *canada*, *truffe*, *cartouche*, *patate* sont les résistances patoises opposées à un *pomme de terre* uniquement (abstraction faite de l'équivoque *pomme* apportée par le français) qui ne peut être *pomme de tertre*, ni *pomme tendre*. *Mali* « pommier » appartient à un autre langage que *crompire*, etc., le premier est né d'un patois pensé en français, les seconds sont d'un patois uniquement patois et répliquant à l'impossibilité d'admettre *pomme de terre*, qui serait soit « pomme tendre », soit « pomme de tertre »[1].

Français littéraire et français wallon s'enchevêtrent l'un dans

1. Cette répercussion immédiate d'un état parisien dans les provinces les plus reculées de la Gaule romane confirme la répercussion immédiate des mots parisiens qui désignaient l'abeille (*mouche-ep*, entre autres).

l'autre. Le vosgien qui fait *pommette* « pomme » de *pomme* « pomme » français ne démontre-t-il pas aussi cet enchevêtrement ? Le français littéraire s'incarne sémantiquement dans le patois, bien avant de triompher positivement et matériellement du patois.

La traduction de la pensée française en patois s'est manifestée en Wallonie comme dans les Vosges, — il serait même singulier qu'il en eût été autrement, vu les liens qui rattachent les parlers de ces deux régions — mais, ici, elle s'est manifestée à une étape lexicologique plus lointaine du français, étape née de la faculté qu'avait le parler de former de *pomme*, par le suffixe dédiminutivisé (> *atte-otte*), un dérivé qui signifiât ce que seul *pomme de terre* pouvait signifier en Wallonie.

Le français se greffe sur un patois comme le poirier cultivé se greffe sur un néflier : dans l'arbre qui porte le fruit cultivé, où commence le poirier, où finit le néflier ; dans le français triomphant du patois, où commence le français, où finit le patois ?

Ainsi s'affirme, une fois de plus, l'étroite parenté originaire du wallon avec le vosgien, aujourd'hui détachés l'un de l'autre par une zone de parlers beaucoup plus francisés.

Ainsi s'explique la nature d'un *mélier* wallon et vosgien, qui est un arbre fruitier ne portant pas le fruit que fait prévoir son nom, que, éphèmère, Edmont n'a pas retrouvé en Wallonie, et qu'il n'a retrouvé qu'à l'état de relique dans les Vosges, parce que, en Wallonie, Edmont n'a eu affaire qu'à des sujets représentant le patois franc de conception parisienne — à moins que *mélier* n'y soit éteint actuellement — et dans les Vosges à certains sujets dont le patois était lié à la conception parisienne — à moins que *pommette de mélier* ne soit le représentant formé parallèlement à un *pommette de terre* (qui rendait pléonastique et inutile *pommette de mélier*). Ces deux dernières possibilités, la première que j'ai exposée dans la première partie de cet article et la seconde dans celle-ci, me paraissent également plausibles : seule, la connaissance exacte de l'histoire de l'adjectif *tendre* et celle de *tierre* dans les Vosges déciderait laquelle des deux répond à la réalité.

Dans une étude précédente (*Path. et thér. verb.* Revue de phil. fr. 1920, p. 55), j'ai dit que l'introduction de la pomme de terre pouvait avoir eu une influence sur la place qu'occupe syntactiquement l'adjectif « tendre » à Saint-Pol. A cette assertion, que l'on a pu prendre pour une plaisanterie, j'ajoute celle-ci : l'apparition de la pomme de terre en Wallonie et en Lorraine a conditionné l'existence sémantique de « néflier », de « pomme », de « pommier », tels qu'ils existent dans ces régions ; l'apparition de la pomme de terre nous explique seule pourquoi le néflier y porte des pommes et non des nèfles.

*
* *

Après avoir démontré l'invraisemblance — disons hardiment l'impossibilité — d'un *mélier*, démuni de « mèles », désignant dans la langue transmise par les textes le « néflier », et jamais le « pommier » — pas plus que la *mèle* n'y est une « pomme » — d'un *mélier* devenu « pommier sauvage » pour être ensuite « pommier cultivé », d'une *pomme*, étant « pomme cultivée », et venue de « pomme sauvage », il ne me reste plus qu'à montrer la vraisemblance de *mélier* = « pommier sauvage, poirier sauvage », de la simultanéité sémantique de *pommier sauvage* avec *néflier*, de *pomme sauvage* avec *nèfle* (celle-ci timidement donnée par Bridel), en dehors de son immixtion dans l'histoire lexicale du « pommier » et de la « pomme » cultivés, en Wallonie et en Lorraine.

Vu la rareté du néflier cultivé, vu le peu d'importance économique du fruit du néflier sauvage, vu que le néflier sauvage devient plus souvent un arbre fruitier d'une autre espèce que le néflier, vu que seul le « néflier » portait un nom qu'on n'a eu que rarement a affecter à l'espèce cultivée, il présentait l'avantage d'un nom d'arbre-sauvageon différant du nom de l'arbre cultivé, auquel il sert de père nourricier.

On va chercher dans les bois, non pas un « poirier » pour greffer sur celui-ci un « poirier » : mais on y va chercher un « néflier », qui est du fait qu'il sera « poirier » un « poirier

sauvage ». Comme on va chercher dans les bois, non pas un « rosier » pour greffer sur celui-ci un « rosier », mais un « églantier », qui est du fait qu'il sera « rosier » un « rosier sauvage »[1]. Sur l' « aubépine » (qui est le pommier sauvage) se greffe le « pommier » (le poirier aussi, le cognassier aussi, qui se prête, de son côté, à la greffe des poiriers et des pommiers) : je ne comprendrais pas que la « pomme s'appelât *pomme d'aubépine*, comme je ne comprends pas que la « pomme » s'appelle *pomme de mélier* (en tant qu'elle est nécessairement « pomme sauvage ») ; mais je comprends que l'*aubépine*, le *mélier* soient tous deux des « pommiers sauvages », des « poiriers sauvages », voire même des « cognassiers », parce que la transformation du *néflier* en *poirier*, p. ex., est plus fréquente que celle en *néflier*, et que *néflier* a, comme avantage lexical sur les autres sauvageons, là où son fruit, sauvage ou cultivé, n'a pas d'importance économique comme la *pomme* ou la *poire*, voire le *coing*, celui de ne pas être déterminant de l'espèce greffée et, de ce fait, de ne pas présenter d'équivoque lexicale.

C'est ainsi que le mélier est « pommier sauvage », qu'il est — les pommettes de l'aubépine sont appelées *poirettes* en Suisse, p. ex. — « poirier sauvage », qu'il est, selon Bridel, en même temps « néflier » et « pommier sauvage »[2], bref, qu'il est, grâce

1. Dans l'état que nous avons considéré comme impossible, *mali* « pommier cultivé », venant de *mali* « pommier sauvage » et *mali sauvage* « pommier sauvage » des dictionnaires wallons seraient le pendant de : *églantier* (ou *cul-de-chien*, ou *gratte-cul* — Voir la carte *églantier*) « rosier cultivé », et *églantier sauvage* « rosier sauvage » (< rosier cultivé < rosier sauvage).

2. Le glossaire de Bridel donne pour le fruit du *mélei* « pommier sauvage, néflier » une forme à l'existence de laquelle il est impossible de croire, pour des raisons phonétiques et grammaticales (*mêlé*, s. f., « pomme sauvage, nèfle ». En ce dernier sens, on dit plus souvent *niblla* »).

Le glossaire de Blonay de Me Odin, effectivement, rétablit une réalité phonétique et grammaticale : *mélại*, français vaudois *mélai*, s. m., « pommier sauvage » et (6 pages plus loin !) *melé*, français vaudois *melet*, s. m. « pomme sauvage » (il n'est question ni de « nèfle », ni de « néflier »).

L'erreur de Bridel et le relevé de Me Odin, nous fournissent la preuve que le *mélier* ne porte pas de *mèles* « nèfles » — fruit que porterait nécessairement le

à son importance économiquement et géographiquement restreinte et l'heureuse condition lexicale qui en résulte, le sauvageon par excellence du pommier et du poirier, alors même qu'il ne serait pas effectivement le sujet sur lequel ceux-ci se greffent.

Il y avait opportunité à ne pas donner au pommier cultivé le même nom qu'à l'arbre ou l'arbrisseau sur lequel on le greffe, comme il y avait opportunité à ne pas donner le même nom au rosier cultivé qu'au rosier sauvage, dont le nom le plus répandu et originaire est *églantier*, *rosier sauvage* étant étymologiquement et chronologiquement parallèle à celui de *pommier sauvage*.

On voit que les matériaux que m'a envoyés M. Jud sont de nature à modifier quelque peu les termes dans lesquels j'ai exposé

mélier, s'il était « néflier », conformément à la formation du nom des arbres fruitiers d'après celui du fruit qu'ils portent — ni de *mèles* « pommes sauvages » — fruit que porterait nécessairement le *mélier* « pommier sauvage » ; mais que le *mélier* porte un fruit qui ne lui revient pas par droit étymologique et ne peut, par conséquent, ..qu'être lexicalement un dérivé de *mélier* « pomme sauvage ». C'est ce qu'est le *melé* (fr. vaud. *melet*) de Me Odin, ce qu'est sans doute le *mélé*, soi-disant substantif féminin de Bridel, et soi-disant « nèfle ». Comment un étymologiste résisterait-il à la tentation de voir dans *melet* « pomme sauvage » un authentique ***melittum** « petite pomme » ?

M. Jud constate lui-même que, dans un *Dictionnaire des noms wallons des plantes des environs de Spa*, le « pommier cultivé » porte, à côté de son nom régulièrement phonétique de *pomi*, celui de *mélé*, « dont le suffixe *é* est tout-à-fait isolé, le suffixe **ariu** aboutissant toujours à *i* ». Preuve que *mélier* est un mot voyageur qui n'a même pas été assimilé dans les environs de Spa — il ne produit pas de *mèles !* — que, exceptionnel et éphémère, il est une de ces curiosités particularistes qui attirent l'attention des amateurs patoisants (cf. *mardi* dans *abeille* p. 226), qu'il devait presque nécessairement échapper aux investigations d'Edmont et devait presque infailliblement induire en erreur les savants étymologistes ne s'offusquant pas de trouver ...un arbre fruitier qui ne porte pas de fruits.

Je cherche en vain dans tous les matériaux que m'a envoyés M. Jud un seul fait qui contredise la valeur des preuves que je fais valoir en faveur de mon explication, et, si l'on trouvait exceptionnellement *mèle* « pomme sauvage », je ne serais pas embarrassé pour l'expliquer exceptionnellement comme une possibilité ne s'opposant pas à mon explication, vu la nature particulière de l'existence économique de la nèfle.

mon point de vue dans la première partie de cette étude : j'ai cru cependant ne devoir rien changer à celle-ci. Il me semble qu'il serait téméraire de vouloir faire les parts exactes du facteur économique et du facteur lexical dans la disparition de *mèle* « nèfle ».

APPENDICE

Pommette « pomme de terre » étant enclos dans l'aire *atte-otte*, où il n'y a plus diminutivité de *ette*, et *pommette* diminutif qui désigne la « pomme de terre » étant une impossibilité sémantique, il résulte que *pommette* est un « tubercule ressemblant à une pomme », et non une « petite pomme », que *atte-otte* est un suffixe qui, entre autres, a la valeur de « ressemblant à », « tenant de », que *mouchette*, ne pouvant être « petite mouche » pas plus que *pommette* « petite pomme », signifie dans cette aire « insecte tenant de la mouche » — de *mouche-ep* qu'il était, d'espèce de *mouche* qu'il était, (« espèce de mouche » > « insecte tenant de la mouche : telle est la distance qu'il y a entre *mouche-ep* et *mouchette*, si distance il y a).

Poirette, également enclos dans l'aire *atte-otte*, devient « pomme de terre » indépendamment de *poirette* « poire » ou « petite poire » qui n'existent pas. Donc *poirette* n'est pas une poire, et si la « pomme de terre » est une *poirette*, *poirette* ne peut pas avoir signifié « petite poire », et signifie « tubercule qui ressemble à une poire », comme *pommette* est un « tubercule qui ressemble à une pomme », et comme *mouchette* est *actuellement* un « insecte qui ressemble à une mouche », sans avoir été *nécessairement mouchette* « petite mouche », ni « mouche » sans avoir été jamais *nécessairement* un diminutif, pas plus que *pommette* et *poirette* n'ont — *certainement* — jamais été des diminutifs.

Mouchatte-mouchotte « abeille » est donc susceptible d'une troisième interprétation. Les deux premières sont :

1) Celle de M. Jaberg, d'après laquelle *mouchette* serait un cari-

tatif, né bien avant *mouche-ep*. Nous en avons longuement parlé et l'avons rejetée[1].

2) La mienne, d'après laquelle *mouchette* « abeille » ne peut être né que de *mouche-ep*, sans que le fait puisse, ailleurs qu'en lorrain, être contesté par M. Jaberg, qui le signale comme étant une de mes trouvailles heureuses.

La troisième est celle qui fait naître spontanément *mouchette* de *mouche* et le fait signifier « insecte semblable à la mouche », comme naissent, de *pomme* et de *poire*, *pommette* et *poirette* « tubercules semblables à la pomme et à la poire », et qui n'ont pu naître que dans une aire où *ette* n'est pas senti comme diminutif, condition existant dans l'aire *atte-otte*, où se trouvent réunis *pommette*, *poirette* et *mouchette*.

A ne considérer *mouchette* « abeille » que dans son habitat lorrain, cette troisième interprétation paraît de beaucoup la plus naturelle ; mais elle soulève de graves objections :

Comment s'expliquerait l'aire *mouchette* « abeille » valaisanne ? Par une diminutivité exclusivement particulière à ces vallées reculées, situées à la frontière linguistique ? C'est bien improbable. Ou est-ce là le dernier refuge, presque inaccessible, que les savants suisses réservent à mon *mouche-ep*, partout ailleurs rebuté ?

Comment séparer l'aire *mouchette* « abeille » de l'aire *essette* « abeille », toutes deux encloses dans la même aire *atte-otte* ? Si *mouchette* est « insecte ressemblant à la mouche », *essette* « abeille » est-il un « insecte ressemblant à une *es* », ce qu'est *essette* lui-même ? Impossible !

Enfin — s'il n'est pas superflu de continuer un réquisitoire après cette dernière constatation — comment expliquer la présence d'*apier* « rucher » et d'*essette* « esse » dans l'aire de *mouchette* ?

Si *essette* a été l'objet d'une interprétation dont la justesse ne laisse aucun doute dans mon esprit, et, je l'espère du moins, aussi dans celui de ceux qui l'auront lue sans prévention indéra-

1. *Essette-mouchette dans l'est du domaine gallo-roman.*

cinable, si *essette*, au nom de la phonétique et au nom de la géographie linguistique, ne peut être un diminutif de *es* « abeille » (qui serait *ézette-éjette*), et ne peut être qu'un *es* figé, paralysé, phonétiquement rigide +.. disons, si l'on veut, *quelque chose* qui aboutit par accident à *ette*, *mouchette*, dans la même aire *atte-otte* ne sera-t-il pas aussi un *mouche* +.. *quelque chose* qui a abouti à *ette* ? Et ce *quelque chose* qui peut « s'accrocher » à *mouche* aussi bien qu'à *es*, qu'est-ce, sinon *ep*, lequel s'est associé, dans l'Ile-de-France même, à *mouche* et à (*e*)*s* et qui y a produit *mouchette* (camouflage parallèle à *mouche d'yet* < *mouche-guêpe*), mais non pas un *essette* qui serait, dans l'Ile-de-France, une anomalie phonétique comme diminutif d'*e*(*s*), et qui l'est réellement dans le Jura bernois où **apis** se présente dans des conditions phonétiques identiques à celles où il est dans l'Ile-de-France.

—— *Pommette* et *poirette* sont des « tubercules qui ressemblent à la pomme et à la poire » et n'ont jamais été de « petites pommes » et de « petites poires », nous vous le concédons. *Mouchette* est un « insecte qui ressemble à la mouche », nous vous le concédons encore, en tant qu'il s'agit de *mouchette* actuel, concomitant de *pommette* et de *poirette*. Mais, venant de *mouche-ep* incompris, *mouchatte* lorrain a dû nécessairement passer par une forme *mouchette* française, puisque, vous venez de le démontrer (par *essette*), *mouchatte* lorrain n'est pas né spontanément pour être « insecte ressemblant à la mouche », comme *poirette* est né spontanément pour être « tubercule ressemblant à la poire ». *Mouchette* est nécessairement apparu comme « petite mouche ».

═══ Cela est parfaitement vrai, je ne le conteste pas. Mais, *mouchette* naissant de *mouche-ep* était-il viable, était-il propre à désigner une « abeille » ? Il ne l'était pas, puisque, partout ailleurs où il est né, il a dû disparaître à cause de son impropriété sémantique, puisqu'il s'est dédiminutivisé en *mouche* (> *mouche à miel*).

Etant *mouchatte-mouchotte*, de par les lois phonétiques — il est *mouchatte* « jeune d'abeille » dans le Psautier de Metz et non « abeille » — il a pu se maintenir en lorrain, parce que *ette*, ai-je dit, rejoignait des suffixes *atte-otte* qui n'étaient point des suffixes diminutifs, et, par là, gagnait leur valeur sémantique et perdait sa valeur diminutive.

—— Quelle était la valeur qui remplaçait la diminutivité perdue et que nous voyons aboutir à « tenant de », ainsi que le prouvent *pommette*, *poirette*, créés de toutes pièces de *pomme* et de *poire* et n'ayant jamais été « petite pomme, petite poire », mais seulement « tubercules tenant de la pomme et de la poire » ?

Ce ne sont pas, comme vous l'avez prétendu, les syllabes finales de *carotte* ou de *tomate*, plus récent, qui n'étaient pas des suffixes, qui ne pouvaient pas constituer des mots analysables comme « tenant de » *car*, « tenant de », *tom* ; ce ne sont pas des syllabes qui peuvent avoir donné au suffixe *ette* > *atte*, *otte* une autre valeur que celle qui lui revient étymologiquement. D'ailleurs le français n'apportait-il pas au lorrain, continuellement, des diminutifs en-*ette*, que celui-ci accueillait très diversement : il les accueillait tels quels (*clarinette*), les assimilait phonétiquement à des degrés qui, selon les mots, varient d'une unité patoise à la presque totalité des patois de l'aire *atte-otte* ? Bref, nous ne voyons, en aucune façon, la raison pour laquelle *ette* devenant *atte-otte* devait perdre sa valeur de suffixe diminutif pour aboutir à un état sémantique que nous reconnaissons être incontestablement celui de « tenant de » dans *pommette* et *poirette*.

═══ J'avoue mon erreur sans réticence : *carotte*, *tomate*, ou tel autre mot avec lequel *ette* faisait rencontrer *pommette* et *poirette*, n'ont pu, en aucune façon, faire dévier la valeur sémantique de *ette*, que l'apport constant du français dans des mots témoignant manifestement d'une diminutivité devait d'ailleurs contribuer à maintenir. Et cependant, nous avons à nous rendre compte de son évolution partielle de « petit » (ou de « gentil », si l'on croit à la possibilité d'une caritativité) à « tenant de », « de la nature de », « ressemblant à », état sémantique de *pommette*, *poirette*, si toutefois nous ne voulons pas abandonner la partie et déclarer insoluble le problème qui se pose.

Or, je ne le crois point insoluble, et j'y trouve une solution que je crois très plausible, une solution qui explique un suffixe *atte-otte* ayant une valeur diminutive (qu'il tient plus particulièrement du français), ou ayant celle de « tenant de », une solu-

tion qui explique, par conséquent, la variété des produits de ***ittum** latin dans l'aire *atte-otte* et dans les mots qui y ont vu le jour et dans ceux qu'elle a empruntés au français. Cette variabilité dans la création de mots et dans l'adoption de mots français n'est-elle pas le nœud du problème ?

Mouche-ep, interprété comme étant *mouchette,* lequel est une impropriété sémantique criante en tant que désignant l'« abeille » — il a été rejeté partout ailleurs — ne fait que contribuer en lorrain, où il allait séjourner et rester, à la propagation d'une évolution sémantique de « petit » à « tenant de », car il n'a été maintenu lui-même que grâce à la possibilité de cette évolution appliquée à lui-même. La *mouchette* y devient, pour être une expression possible et adéquate à « abeille » un « insecte tenant de la mouche », de « petite mouche » qu'elle paraissait être.

En désertant, par l'adoption d'une forme autre que *ette,* la grande communauté des parlers d'oui, et relâchant ainsi un lien, de nature morphologique aussi bien que phonétique, qui l'unissait à cette communauté, le lorrain a dû trouver, dans la famille même de ses mots en *ette,* un élément qui l'a détourné de la diminutivité en *ette,* et qui a fait triompher la valeur sémantique de « tenant de » de celle — d'ailleurs non éloignée — de la diminutivité. Diminutivité, descendance > parenté.

En français, le mot *vignette* pourrait être l'exemple typique d'un mot évocateur de simple parenté, sortant de la diminutivité formelle. *Vignette* ne pouvant être allégué comme mot évocateur dans un patois, et étant d'ailleurs presque isolé, nous faudra-t-il rechercher dans les textes lorrains des indices d'une lexicalité propre à faire triompher de la diminutivité la sémantique « tenant de » ? Je ne crois pas que cela soit nécessaire, et je crois que nous en savons assez.

Aussi bien, *ette* n'a-t-il pas été seul à évoluer à *atte-otte.* La forme masculine de **ittum**, en particulier, était *at-ot,* de sorte que l'adjectif notamment présentait, à côté d'un masculin *at-ot,* un féminin *atte-otte* [1]. Or l'adjectif en *at-ot* comprenait une copieuse

1. C'est même, parfois, sous la forme masculine *pomat, pomot* que se présente notre *pommette.* Dans notre longue discussion, nous avons dû négliger ce genre de détails.

collection de formes qui pouvaient fort bien être analysées par notre « tenant de », se réfléchissant naturellement sur la forme féminine (longuet, jeunet, doucet, follet, brunet, suret, etc. etc.) et le subst. en *et* est loin d'être toujours un diminutif (onglet, poignet, bracelet, chevalet, plumet, cornet) et doit être analysé par une formule équivalant à peu près à « tenant de ».

Primitivement concurrent timide de *ette* diminutif — ce qu'il est même en français — *ette* « tenant de », *ette* désignant une parenté devient, grâce à l'isolement phonétique, qui lui garantit une certaine indépendance dans l'évolution sémantique, l'émule de *ette* diminutif, et son essor est tel qu'il finit par triompher de celui-ci, au point que ses créations, autrefois équivoques et intolérables, sont devenues non-équivoques et légitimes (*pommette*, *poirette*, *mouchette*)[1].

En face d'un *mouchette* impropre à désigner l'abeille, la langue se trouvait devant deux alternatives : ou bien, s'il s'imposait à elle comme « petite mouche », elle devait l'écarter, en faire un *mouche* à spécifier (*mouche à miel*), ou le garder s'il pouvait se présenter à elle comme ayant un suffixe *ette*, signifiant « tenant de » d'après des précédents tels que ceux que j'ai signalés ; car bien qu'essentiellement diminutif, *ette* ne l'est pas exclusivement,

1. Echappé à la surveillance du français, qui maintient *ette* dans sa valeur étymologique de diminutif, le lorrain vole de ses propres ailes vers un nouvel horizon sémantique. Il y est guidé par la valeur qu'il trouve dans certaines des formations par *ette*, qui sont restées sans écho, ou du moins sans essor analogique appréciable, dans le français et dans les parlers fidèles à la nature diminutive de *ette* et de ses correspondances phonétiques ne détournant pas les diminutifs de leur valeur diminutive.

L'aire gasconne, qui, par son état inverse (*et*, *ette* dédiminutivisable) présente une possibilité d'indépendance morphologique semblable, est seule comparable à notre aire *atte-otte*. Si *clavet* « clou » (improprement diminutif) peut sous l'influence du français y aboutir à *clau* « clou », le français — à moins que ce ne soient les parlers voisins — lui interdit de faire de *kastet* « château » un *kast* « château » ; mais le français n'a plus d'autorité sur elle, s'il s'agit d'un mot inconnu au lexique français : aussi l'aire gasconne fera d'*avrillette* « fleurette du mois d'avril », librement un *avrille* « fleur du mois d'avril » (*biulet* « violette » > *briulet* » fleurette d'avril » > *briul* « fleur d'avril » = diverses fleurs d'avril).

et ses deux parts ont été diversement dotées en gallo-roman. *Mouchette* est évacué dans un camp d'*ette* où il est à sa place.

Plus un *mouchette* « abeille » était récent en Lorraine, autrement dit, plus un *mouchette* « abeille » était rapproché de l'époque où *pommette* et *poirette* pouvaient être conçus comme « pommes de terre », plus il avait de chances d'être toléré par la sémantique, car les créations *mouchette*, *pommette*, *poirette* nous montrent la valeur d'*ette* « venant de » en progression. Ce qui revient à dire qu'un *mouchette* « abeille » né de *mouche-ep* avait à priori plus de chances qu'un *mouchette* « jeune abeille d'essaim » antérieur > *mouchette* « abeille », de n'être pas en contradiction, désastreuse pour lui, avec *ette* diminutif.

Si *mouchette* « abeille » n'est pas évacué, c'est qu'il a été converti sémantiquement, qu'il n'a pas voulu, ou n'a pas pu se convertir phonétiquement et que les circonstances sémantiques de *ette* lui ont permis d'esquiver la conversion phonétique.

N'avons-nous pas vu *mouchette* < *mouche ep* traqué par la sémantique offensée être converti sémantiquement en « ruche », d'après des mots du genre de *cachette*, *coudrette*, et, seulement à cet état sémantique de « ruche », obéir machinalement à l'impulsion d'autres parlers, qui faisaient de *mouchette* « abeille » *mouche*, faire *mouche* « ruche », comme, sous l'impulsion des parlers qui faisaient de *mouchette* « abeille » *mouche*, un patois wallon faisait machinalement de *mouchette* « moucheron » un *mouche* « moucheron » ?

Mouchette « insecte ressemblant à la mouche » et *mouchette* « ruche » (> même *abeille*, ruche ») sont deux tangentes par où s'esquive *mouchette* diminutif impropre à servir d'« abeille », et doublement interprétable selon le milieu lexicologique où il se trouve, selon que *ette* peut indiquer une parenté ou selon qu'il peut indiquer un « contenant ».

Mouchette changeant de camp, entrant dans le camp de *ette* = « tenant de », contribue à renforcer ce camp, où, lors de l'introduction de la pomme de terre dans les Vosges, allaient pénétrer *pommette* et *poirette* « pomme de terre », sans que la sémantique s'en offusque, sans qu'elle y oppose un veto qu'elle a peut-être

opposé, mais vainement, au *mouchette* primitif qui s'était présenté sous forme de diminutif, et qu'elle n'a laissé vivre qu'en lui imposant une condition *sine qua non*

Il y a eu, dans l'aire *atte-otte*, concurrence sémantique de *ette* = « tenant de » avec *ette* diminutif — basée sur d'autres mots que *carotte* et *tomate* (!) Cette concurrence était assez accusée au temps de *mouche-ep* pour que le *mouchette* qui en résultait pût se rattacher à *ette* « tenant de ». En patois, *ette* « tenant de » a triomphé au point que *pommette* et *poirette* patois — non concurrencés par *pommette* et *poirette* français — ont eu entrée libre avec le sens de « pomme de terre » que la sémantique patoise ne leur interdit pas, et qu'il est réservé au français de leur interdire (*pommetier* redevenant *pommier*, *pommette* « pomme » redevenant *pomme*).

Nous allons voir, que, dans le Valais, *pommette* est né accidentellement de *pomme de terre* — accident semblable à celui de *mouche-ep* > *mouchette* — et que la sémantique offensée par ce *pommette* indûment diminutif, puisque désignant la « pomme de terre », l'a expulsé.

Ainsi, je m'explique que la diminutivité existe encore dans l'aire *atte-otte* — indéracinable du fait que le français l'y apporte, lui qui a substitué son âme sémantique à celle de nos patois, et les a obligés à créer, d'après elle, *pommette* « pomme » et « pomme de terre », *pommetier* « pommier » —; mais que cette diminutivité y soit contrariée par une sémantique « tenant de », d'essence toute patoise.

Je m'explique que la diminutivité produise une inextricable confusion phonétique, selon les interprétations que les parlers et les individus font de *ette*, lorsqu'ils créent des mots nouveaux et lorsqu'ils les reçoivent du français.

Je m'explique que l'*onglette* puisse être l'« onglon » du porc comme un terme signifiant « ce qui tient lieu d'ongle » (cf. *onglet* en français). Je ne me l'expliquerais nulle part ailleurs.

Je m'explique que *feuillette* soit en lorrain « feuille », et je trouve même *feuillette* plus approprié que *feuille* à désigner en même temps la feuille de la rhubarbe et la feuille du rosier. Je ne me l'expliquerais nulle part ailleurs.

Je m'explique que *fourchette* soit diversement traité, selon qu'on la conçoit comme une « petite fourche », ou comme un « ustensile de table ressemblant à la fourche ».

Je m'explique que *clarinette* ne soit conçu ni comme « petite clarine », ni comme quoi que ce soit qui ressemble à une « clarine », et que le lorrain, en l'acceptant tel quel sans y rien changer, laisse au français la responsabilité de l'avoir créé. Je m'explique qu'ailleurs il ait pris des formes patoisées à croire que ce mot est « bien représenté ».

Enfin, je m'explique l'étrangeté que présente, au premier abord, le tableau phonétique de **-ittum** latin dans l'aire *atte-otte*.

II. — *POMMETTE* « POMME DE TERRE » VALAISAN

Il faut bien se garder de rattacher, soit géographiquement, soit étymologiquement, la petite aire valaisanne, où la « pomme de terre » affecte des formes qui aboutissent réellement à *pommette* « pomme de terre », à l'aire de *pommette* « pomme de terre » du territoire où le suffixe *ette* est représenté par *atte-otte*.

La transcription d'Edmont, grâce à sa sincérité, nous met sur une voie aboutissant fatalement à un *pommette* qui, étymologiquement, n'a rien de commun avec celui de la Lorraine.

Au point 979, les « pommes de terre » sont *lĕ.pŏmĕtté*. Si cette forme était équivalente de ***pomitta** latin, elle serait conformément à tous les autres mots en **-itta** : *pŏmĕté* . C'est donc seul ce petit *t*, transcrit par Edmont, révélé par son sujet, qui nous empêche d'admettre... une invraisemblance, je ne dirai pas une impossibilité, pour ne pas déplaire à ceux qui disent que mes déductions d'ordre géographique sont affirmées trop catégoriquement.

Voici en quoi consiste l'invraisemblance géographique que constitue un *pommette* « pomme de terre » au point 979 et au point 989, qui a un *pommette* conforme à ses produits de *-itta* : Ces points sont situés dans les deux vallées les plus reculées du Valais

romand, l'une sur la rive gauche du Rhône, l'autre sur la rive droite, et le patois y est remarquablement bien conservé, régulièrement parlé par tous. Leur apparent *pommette* est encadré par *truffe*, *terre-truffe* et, plus loin au nord, par *poire de terre* — je fais abstraction d'un *pomme de terre*, isolé, et plus voisin qui va trouver son explication. A moins que, dans ces vallées reculées, la pomme de terre soit venue par aéro, celles-ci doivent la tenir de la vallée du Rhône. D'ailleurs, la pomme de terre fût-elle autochtone dans ces vallées (!) celles-ci seraient la seule région du domaine gallo-roman — et de la Suisse entière — où on l'aurait dénommée *pommette* — spontanément et illogiquement. Les habitants de Lens et de Vissoie seraient les seuls Romans qui posséderaient vraiment un terme leur appartenant exclusivement pour désigner un produit d'Amérique.

Cela serait indubitable pour les étymologistes et phonéticiens, n'était le petit *t* d'Edmont.

Pŏmẹ̆ité nous dit que nous avons affaire à *pomme de terre* qui, dans le français provincial du canton de Vaud — héritier d'un français disparu — où l'*r* finale disparaît (*verre* > *vè* ou *vé*[1]) et où « pomme de terre », étant en quelque sorte un composé au lieu duquel sa sémantique réclame un mot simple, devient

pomme *d'té* > *pŏmẹ̆ité* (par assimilation).

Ce composé, devenu mot simple, apparaît manifestement comme un

pommette, que présente le point voisin 989.

Mais, — nous sommes ici dans une région où *ette* n'a point perdu sa valeur diminutive comme il l'a perdue dans l'aire *atte-*

1. Ce caractère n'est que partiellement patois. Il est patois dans les mots où *r* est réellement final selon les règles qui régissent le patois ; il ne l'est pas dans les mots où *r* est devenue finale en français par la disparition de l'*e* féminin ; car cet *e* féminin est représenté en patois par des voyelles persistantes qui font vivre *r*. *Pomme de terre* français devient donc en français provincial pomme de *tè* (*té*), mais est en patois pomme de *tera* ; *verre* : fr. pr. *vé*, patois *ver* + voyelle, tandis que *fer* est en patois et en français provincial *fé* (*fé*)

otte, dans une région où *pommette* « pomme de terre » est une parodie intolérable de la diminutivité — les plus proches voisins de 979 et 989, ceux de Nendaz (978) corrigent ce *pommette* malvenu et sorti de *terre*, en rétablissant tout bonnement ce dernier dans ses droits méconnus, et disent *les terres* (« que vous autres de 979 et 989 avez estropié ») pour *les pommes de terre* ; tandis que ceux d'Évolène (988) rétablissent *pommette*, étymologiquement et phonétiquement, le remettent sur pied, et disent *pomme de terre*.

Ainsi *pommette* « pomme de terre » est né dans une aire valaisanne *par accident*, et cette aire valaisanne répare cet accident, en écartant la diminutivité d'une diminutivisation impropre.

Or, par une coïncidence qui paraîtra surprenante à certains, et qui ne l'est pas pour nous, l'aire où s'est produit un *pommette* impropre, et où il a été remédié à cette impropriété, représente, point pour point, l'aire *mouchette* « abeille », mot qu'acculent contre la langue germanique **apis** et **apicula** (celui-ci sous sa forme française *abeille* et sa forme franco-provençale *aveille*).

Cette aire *mouchette* « abeille » a été tenue à l'écart des considérations de M. Jaberg dans sa critique de mon *Abeille*. Je n'avais donc pas à en faire état dans ma réplique (p. 29). Cependant, en le voyant échafauder une reconstruction de *mouchette* et d'*essette*, sans prendre en considération l'aire valaisanne *mouchette*, je n'ai pu me défendre de faire à part moi la réflexion qu'une solution apportée à la moitié d'un problème était une solution non seulement incomplète, mais bien caduque, si elle ne pouvait être appliquée à un *mouchette* voisin, et de me promettre d'examiner à nouveau l'état de cette aire valaisanne.

C'est chose faite maintenant, et faite par un détour où j'ai été engagé également par la critique de M. Jaberg, par l'étude du *pommette* dans l'aire *atte-otte*.

C'est donc un singulier hasard, si *mouchette* de l'Est m'a promené dans l'aire *pommette* « pomme de terre » qui y est enclose, pour ensuite m'amener à reconnaître *pommette* « pomme de terre » dans l'aire *mouchette* valaisanne, dont le *pommette* confirme mon explication de *mouchette*. Et cela, malgré que *pommette*, dans ses

divagations, soit d'une origine tout à fait différente, que l'un soit un produit d'ordre psychologique, l'autre un produit d'ordre phonétique, tous deux, il est vrai, ayant pour source commune *pomme de terre* français.

Je dis que *pommette* valaisan confirme mon explication de *mouchette* valaisan, comme *pommette* lorrain a confirmé, je crois, mon explication de *mouchette* lorrain. Et voici comment.

La désignation de la « pomme de terre » n'étant en aucun rapport avec celle de l'« abeille », si les mêmes points 978, 979, 988, 989 ont, tous quatre, *mouchette* « abeille », et que tous quatre travaillent de concert le même thème lexical *pomme de terre* dans une ambiance lexicale de *truffe*, **apis** et **apicula**, c'est-à-dire dans une ambiance lexicale d'où *pomme de terre* est exclus, il est évident que ces quatre parlers ont entre eux une affinité telle qu'on peut les considérer comme formant un groupe à part, et éventuellement comme ne formant qu'une unité, quels que soient d'ailleurs les caractères phonétiques qui les distinguent — ces parlers passent pour être parmi les mieux conservés que l'on ait en Suisse.

L'examen de *pommette* « pomme de terre » que je viens de faire, ne contribue pas peu à confirmer ce que j'ai dit dans *Abeille* sur ces quatre points :

« La parenté des quatre points 978, 979, 988, 989 autorise des conclusions intéressantes, non seulement au point de vue linguistique, mais aussi au point de vue économique. Une étude en sera faite plus utilement lorsque l'on sera en possession du grand répertoire que préparent les rédacteurs du Glossaire de la Suisse romande » (*Abeille*, p. 171).

Si donc, de ces quatre points, 979 estropie *pomme de terre* (> pomme-*tè*), que 989 tombe tête baissée dans le piège (*pomette*), où 979 est prêt à tomber, que 978 s'en éloigne en marquant naïvement qu'il échappe au piège (*tèré*) et que 988 rétablisse, phonétiquement rectifié, le point de départ des trois trébuchants, je suis en droit de dire que, dans l'aire des quatre points valaisans, on se débarrasse d'un diminutif *pommette* que l'on trouve impropre à désigner la « pomme de terre ».

Ces quatre mêmes points vont-ils créer un *mouchette* « abeille », qui est considéré en France comme intolérable, et d'où on l'a expulsé, parce qu'il se présentait sous l'aspect impropre d'une « petite mouche » ?

C'est la première des deux seules possibilités à examiner dans la reconstitution de *mouchette* selon M. Jaberg, reconstitution établissant une naissance caritative (*mouchette* = « gentille mouche piquante »). Il me semble que le sort réservé à *pommette* répond catégoriquement et négativement à cette question — *mouchette* doit être le résultat d'un accident phonétique, comme *pommette* l'a été. Des patois, qui ne veulent pas de *pommette* « pomme de terre », qui est équivoque avec « petite pomme » ne vont pas créer un *mouchette* « abeille », qui est équivoque avec « petite mouche ». Y a-t-il une personne de bon sens qui puisse admettre qu'un parler, ou un groupe de parlers (ne formant qu'un parler, à la vérité), rejette un mot improprement diminutif, n'existant nulle part ailleurs (*pommette*), et crée en même temps un mot improprement diminutif et rejeté partout ailleurs (*mouchette*) ?

Ces quatre mêmes points sont-ils capables de maintenir un *mouchette* « abeille », qui serait né par accident phonétique chez eux, ou qui serait né ailleurs ?

C'est la seconde et dernière possibilité à examiner dans la reconstitution de *mouchette* selon M. Jaberg. Or, ils s'en sont trouvés capables. Mais alors, comme ils ne sauraient l'avoir produit indépendamment, eux qui ont détruit *pommette* et qui sont les seuls qui avaient à le détruire, que, d'ailleurs, en seconde ligne, une impropriété telle que la création d'un *mouchette* « abeille », si elle se produit une fois, ne se produit pas une seconde fois, qu'un second *mouchette* (valaisan) doit être connexe d'un premier *mouchette* (lorrain), pour être tout au plus plausible — il faut absolument que le *mouchette* valaisan ait de qui tenir géographiquement. Il le faut... puisque l'aire des quatre points est en même temps une aire — à l'exception d'un point limitrophe de l'aire attenante — qui seule rend phonétiquement possible la conservation d'un *mouchette* « abeille » adjacente à une aire phonétique où *mouchette* « abeille » devient impossible par le fait que *mouchette*

signifie en même temps « allumette ». L'histoire de l'allumette est-elle géographiquement conditionnée par l'histoire de l'abeille ?!

Mouchette « abeille » a été maintenu par les quatre points valaisans, alors que le même *moûchette* « abeille » était répudié, à côté, pour cause d'homonymie avec l'« allumette ». Se serait-il maintenu *à côté*, si l'« allumette » n'avait pas été une *mouchette* ?

J'affirme qu'il ne se serait pas maintenu et aurait succombé pour la cause d'impropriété qui l'a fait expulser de la France ; car *mouchette* « allumette » est postérieur à l'existence de *mouchette* « abeille » « qu'il a balayé, et auquel s'est substitué un *aveille*, soi-disant dépositaire fidèle et autochtone de **apicula** latin » (*Abeille*, p. 171).

Or, pourquoi « allumette » postérieur peut-il balayer *mouchette* « abeille » antérieur ?

Pourquoi *mouchette* « abeille » laisse-t-il triompher *mouchette* « allumette », nouveau venu, nouvelle formation ?

Pourquoi l'ancien occupant ne maintient-il par ses droits ? N'est-ce pas parce que ses droits sont usurpés, qu'il est un terme impropre, n'ayant pas la force de lutter avec le nouveau venu, pas même celle de l'obliger à se chercher un substitut, à provoquer une substitution bilatérale ?

L'immixtion de *mouchette* « allumette » dans la querelle entre *mouchette* « abeille » et un *mouchette* « petite mouche » (latent ou existant, né ou pouvant naître instantanément) n'était nullement nécessaire pour faire disparaître l'impropre *mouchette* « abeille ». Il a bien fallu cependant que je l'admette, cette immixtion, puisque l'on voit le *mouchette* « abeille » valaisan protégé, muni de son permis de séjour par la loi phonétique valaisanne qui traite **musca** d'une autre façon que **vacca** et permet ainsi une concomitance valaisanne de *mouchette* « abeille (> *moseta*) avec *mouchette* « allumette » (> *motseta*), concomitance impossible en dehors des quatre points de l'aire valaisanne — il a bien fallu que je l'admette, cette immixtion, puisque, d'après les matériaux du Glossaire de la Suisse romande, mon *mouchette* « abeille » valaisan est signalé à la Brévine et à Noiraigue (canton de Neuchâtel, où les patois sont éteints), ..là où *mouchette* « allumette »

n'existe pas, là où *mouchette* « allumette » disparaît comme par enchantement, n'entrant, par conséquent, pas en conflit avec *mouchette* « abeille », là où il est à mi-chemin de la voie souterraine qui relie *mouchette* « abeille », dit lorrain, à *mouchette* « abeille » valaisan.

Si je n'avais pas su mettre en valeur les informations précises et catégoriques que donnent à tout être intelligent la présence intermittente de *mouchette* « abeille » et la destruction de celui-ci par *mouchette* « allumette », si je n'avais pas conclu à une cohésion ancienne de l'aire *mouchette* « abeille » *tripartite*, j'avoue que je changerais de métier pour cause d'insuffisance intellectuelle.

Et pourquoi *mouchette* « abeille », dans les quatre points valaisans, ne se dédiminutivise-t-il pas, semblablement à *pommette* ? Vous le lui demandez? Je vous demande à vous-même, comment vous vous y seriez pris. *Mouche* ? Et avec quelle spécification de la mouche ?

Si Paris a dû s'adresser à la province pour sortir d'embarras, Nendaz, Lens, Evolène, Vissoie, à qui devaient-ils s'adresser ? Nous avons vu ce dont ils sont capables quand ils sont délaissés : *des terres* « pommes de terre », voilà un échantillon de leur savoir-faire !

S'ils n'ont pu se débarrasser de *mouchette* « abeille » et ont pu le garder *à la rigueur*, tandis qu'ils se sont débarrassés de *pommette* « pomme de terre », c'est que *pommette* était plus improprement diminutif, par le fait qu'il y a des *pommettes* qui sont nécessairement de petites pommes « des bois », qu'il y a un *pommette* « de la joue », « d'Adam » peut-être et d'autres, et que *pommette* est, peut-être, l'unique diminutivité possible de *pomme*, tandis que *mouchette* n'est pas le diminutif uniquement possible de *mouche* — conformément à la diversité de la finale du mot simple, on a des *mouchillons*, des *moucherons* ; on n'a pas de *pommillons*, de *pommerons* — que, par conséquent *mouchette* peut être moins intolérable que *pommette*[1]. C'est d'ailleurs qu'à eux quatre ils ne

1. Si *mouchettes* de chandelle a joué un rôle comme compétiteur formel des autres *mouchette*, il pourrait coexister avec *mouchette* « abeille », dans l'aire des quatre points valaisans, puisqu'il serait *mouchettes*, tandis que l'« abeille » y est

comptent que pour un, tellement ils sont unis entre eux, et que la question se change alors en celle-ci : comment un parler a-t-il pu garder *mouchette* « abeille » ? à quoi je réponds : comme un parler a pu garder *pommette* « pomme de terre », à savoir le parler 989.

Pourquoi l'aire *mouchette* « abeille », ne pouvant trouver à se défaire d'un diminutivité impropre, n'emprunte-t-elle pas *aveille* d'à côté ?

A-t-elle emprunté *truffe*, ou *terre-truffe*, ou *poire de terre*, lorsque l'on y sentait l'impropriété de *pommette* ?

Aveille y était aussi étranger que *truffe*, *terre-truffe*, *poire de terre*, et le français *pomme de terre*, représenté par un français provincial du bas pays (qu'ils ne comprennent pas étymologiquement, à l'origine du moins) était déjà plus proche, lorsque les habitants de ces vallées se mirent à cultiver la pomme de terre et à s'en alimenter.

Les vallées reculées du Valais, par leur situation géographique, ne sont qu'un refuge pour les mutilés des laboratoires où s'élabore la langue, et non pas un de ces laboratoires. Leur langue est un reflet fidèle du milieu social où elle végète, tout en étant un hôtel des Invalides où vivent d'anciennes gloires.

moucette. Il n'a pas joué de rôle destructeur, ni dans cette aire, ni en dehors, où l'on n'a pas la loi phonétique qui différencie les deux mots, puisque *mouchette* « allumette » y a pu naître et coexister avec *mouchettes* de chandelle. Et si *mouchettes* de chandelle a coexisté légitimement, il faut admettre que l' « allumette » et les « mouchettes » étaient confondus en un même sens dans l'esprit romand ; la coexistence peut fort bien n'être qu'apparemment intolérable : je conçois la *mouchette* « allumeuse » comme n'excluant pas les *mouchettes* ou *moucheuses* « réallumeuses » ou « allumeuses » (« avivantes ». Cf. *avya* « aviver », « allumer »).

RÉALITÉS ÉTYMOLOGIQUES

I. — *HOTEL, MAISON* =, « CUISINE » [1]

Pour préciser l'importance des évolutions sémantiques dont j'ai à parler et la singularité de l'état lexical des parlers populaires de la langue d'oui, je ne puis mieux faire que de situer ces évolutions et cet état dans le cadre de notre langue nationale, tel que Littré se le représente.

Dans son article *hôtel*, Littré, sous la rubrique *synonymie* nous dit en quoi consistent les différences entre *maison*, *hôtel*, *palais*, *château*. « Les bourgeois occupent des maisons, les grands, les riches, à la ville, occupent des hôtels ; les rois, les princes, les évêques y ont des palais ; les seigneurs, les riches ont des châteaux dans leurs terres. »

Or, il se trouve que *hôtel* est, dans les parlers populaires de la langue d'oui, un mot qui, sous sa forme populaire, n'a plus laissé que d'humbles traces à la veille de disparaître, et dont la présence se raréfie en raison directe de l'époque où il a été recueilli par les patoisants. Il apparaît, sous sa forme populaire, soit avec la valeur absolument synonyme de celle de notre *maison* français [2], soit et le plus souvent, il a évolué au sens de « cuisine ».

1. La présente enquête m'a été suggérée par un passage de mon travail sur l'abeille. Je disais : « on a reproché à Edmont de ne pas avoir obtenu *oto* (« maison » = **hospitale**) là où certainement il serait encore vivant. Or, il s'est trouvé qu'on le réclamait.. là où *oto*, avant de disparaître, a passé sûrement par l'étape « cuisine ». Rien n'est plus facile que d'obtenir la revivification de types lexicaux » (*Abeille*, p. 7).

2. Qui nous dira l'histoire de **mansionem** dans les nombreuses représentations romanes que se plaît à énumérer le dictionnaire de Meyer-Lübke ? Qui nous

Il se trouve, d'autre part, que *maison* se révèle phonétiquement comme étant un emprunt récent fait au français littéraire, que ce *maison* est venu se greffer sur *hôtel* patois, et que, tout en restant « maison » — sous sa forme phonétique irrégulière —, tout en restant le synonyme parfait de *hôtel* patois, il aboutit, comme *hôtel* patois, à la valeur de « cuisine ». Ce glissement sémantique, parallèle à celui d'*hôtel* — nous aurons à examiner s'il est primaire ou secondaire — est, dans l'Atlas, représenté par un nombre supérieur de points à celui de ceux qui ont *hôtel* « cuisine ».

Si le parallélisme de l'évolution *hôtel* > « cuisine » et *maison* > « cuisine » est réel, étant donné que cette identité d'évolution n'est plus que clairsemée dans le domaine des parlers de la langue d'oui, après avoir été évidemment générale, il est naturel que ces évolutions soient géographiquement cohérentes. Elles le sont : les aires *hôtel* « cuisine » sont géographiquement les aires *maison* « cuisine » et vice-versa, l'une enchevêtrée dans l'autre.

Il s'agit d'une lutte de deux mots synonymes, qui ne peut se résoudre, comme celle de deux homonymes, par la substitution lexicale.

Et cependant *homonymie* et *synonymie* sont synonymes, sont le même état pathologique : *miel* est l'homonyme wallon de « miel » et « merle » ; « miel » et « merle » sont synonymes en *miel*. Télescopage de sens et télescopage de formes aboutissent au même état pathologique. Si l'homonymie peut se résoudre par

dira ce dont « chalet », « bergerie », « porcherie », « troupeau », « poulailler », « perchoir », etc. sont les scories ? « Il est vain de montrer des dérivations sans indiquer où, quand et comment elles se sont faites, et des changements de sens sans en marquer les conditions historiques. A quoi bon ramener à un primitif unique le plus de mots qu'il est possible, si l'on ne signale pas le passé propre de chacun de ces mots ? La plupart du temps, il s'agit de faits très divers, et l'unité d'origine mise en évidence est de beaucoup ce qu'il y a de moins intéressant pour expliquer la forme et le sens des mots considérés » (Meillet, *Bull. de la Soc. de ling.*, XXI, 1918, p. 81 et suiv.)

— « Ne rien dire de plus, ou presque, c'est éliminer tout ce qui, dans l'étymologie, a un intérêt » (*ibid.*).

la substitution (en général bilatérale), la synonymie doit se résoudre de la même façon. Si notre synonymie *maison-hôtel* = « cuisine » ne se résout pas par substitution (bilatérale, comme en général) c'est parce que, récente, elle s'est produite à une époque où le parler populaire n'a plus de puissance créatrice et s'abandonne entièrement au français littéraire, alors même qu'il garde son vêtement patois.

L'époque où l' « abeille » (*e-z*) et l' « oiseau » (*ézé*) confondus en la forme d' « oiseau » (cf. *oiseleur* « apiculteur ») font naître deux substituts à ces deux sémantiques (*ep* « abeille », *moisson* « oiseau ») est passée.

La solution à *hôtel-maison* « cuisine » répond, ou répondrait, à la solution d'*ézé* « oiseau » par l'adoption de la forme littéraire *oiseau* — substitution qui a eu lieu réellement en Wallonie — et à celle d'*éze* « abeille » par l'adoption de la forme littéraire *abeille* — substitution qui n'a pu se produire pour la bonne raison que la langue littéraire ne possédait pas alors *abeille*, que la langue littéraire n'était d'aucun secours aux patois.

L'époque où *miel* = « miel » et « merle » se résout par *larme* et *mauvis* est passée, et cette homonymie, ou synonymie, se résoudrait plus tard, se serait résolue plus tard, conformément à la synonymie de *maison-hôtel* « cuisine » (d'une époque plus rapprochée de nous), par *miel* « miel », *merle* « merle », par la substitution du français à un état patois intolérable.

Cette époque où les patois savaient s'aider eux-mêmes est passée, ai-je dit. Pour appartenir à un état d'ataxie formatrice, de paralysie complète des patois, *hôtel* « cuisine » et *maison* « cuisine » sont-ils donc si récents ? La substitution par *cuisine*, le retour de *maison* à « maison », après son escapade à « cuisine », sont-ils donc si récents ?

Ils sont récents, puisque les aires qui ont *hôtel*, *maison* « cuisine » sont aussi des aires où *hôtel* est encore « maison », et où *maison* est, — et n'a jamais cessé d'être — « maison » (bien qu'il ait évolué aussi à « cuisine »), ou, si l'on préfère, puisque *hôtel* « maison » alterne avec *hôtel* « cuisine » dans une même aire, que *maison* « maison » alterne avec *maison* « cuisine »

dans une même aire et que les deux formes lexicales avec leurs deux sémantiques alternent elles-mêmes dans une même aire.

Hôtel populaire et *maison* emprunté du français, ayant tous deux évolué à « cuisine », il en résulte que les parlers populaires de la langue d'oui, où s'est produite cette évolution, ne possèdent plus de terme indigène pour désigner la « maison » et la distinguer de la « cuisine ».

Ont-ils créé un nouveau terme pour « maison » ? Nous n'en voyons apparaître aucun.

Ayant remplacé *hôtel* par *maison*, qui est devenu « cuisine », comme *hôtel* l'est devenu, n'ayant aucun terme indigène pour désigner la « maison », vont-ils derechef avoir recours au français pour en avoir un ? Les deux autres synonymes de Littré, *palais* et *château*, vont-ils succéder à *maison*, devenu impropre à signifier « maison » ? Et *palais*, *château* ne deviendraient-ils pas, eux aussi, « cuisine », à l'exemple de *maison*, en concomitance avec *hôtel-maison* > « cuisine » ? Il y a d'ailleurs d'autres « synonymes » que ceux de Littré : *édifice*, *bâtiment*, *demeure*, *manoir*, *logis*. Ceux-ci ont-ils aussi été menacés de devenir « cuisine » ?

Non ! Car l'ère des patois *vivants* a été close précisément à l'époque où *maison* était devenu « cuisine » : les patois les plus résistants ont terminé leur carrière, en tant que parlers vivants, ont remis leurs fonctions entre les mains du français littéraire, se sont déclarés vaincus, incapables qu'ils étaient de remplir les charges qui incombent à un parler moderne.

A la dernière question ci-dessus, j'ai répondu par un non catégorique. J'y répondrais par un oui, tout aussi catégorique, si les patois étaient ce qu'ils ont été autrefois, ce qu'ils ont été jusqu'au moment où *hôtel* et *maison* ont abouti à « cuisine » ; car, pour la même raison que ceux-ci sont devenus « cuisine », tout autre synonyme de « maison », cohabitant avec *maison* « cuisine », ou *hôtel* « cuisine » serait alors devenu, par réflexion sémantique « cuisine ».. tant que le français littéraire n'était pas là pour s'y opposer, pour s'imposer aux patois en pleine débâcle lexicale. C'est là ce que nous allons tout à l'heure pouvoir observer de près.

En effet, il est certain que *maison* et *hôtel* n'ont pas abouti indépendamment l'un de l'autre à « cuisine », laissant ainsi le patois privé d'un terme indigène pour désigner « maison ». L'un a entraîné l'autre dans son glissement sémantique. Que ce soit le mot patois *hôtel*, que ce soit le mot français *maison* qui soit l'entraîneur, peu importe ici — nous en reparlerons. Or, si un nouveau mot français vient se substituer à *maison* qui a évolué à « cuisine », dans un patois ayant soit *hôtel* « cuisine », soit *maison* « cuisine », il ne se préservera sans doute pas, dans une aire de quelque étendue, d'un glissement à « cuisine », pas davantage que ne l'a fait l'un des deux mots *maison* et *hôtel*, celui qui a été entraîné. Dans une ambiance *maison-hôtel* « cuisine », un mot français nouveau, *demeure*, par exemple, arriverait fatalement à avoir la valeur « maison-cuisine », c'est-à-dire celle de *maison-hôtel*.

De là un imbroglio lexical et sémantique pire que celui qu'à créé *maison-hôtel* « cuisine », et qui déjà a été trouvé inextricable, puisque les patois « perdent la tête » et se démettent de leurs fonctions en faveur du français.

D'autre part, *maison*, le mot français le plus familier au patois, est resté aux patois avec sa valeur sémantique précise de « maison », et c'est seulement sur « cuisine », représenté par un terme prêtant à équivoque [1], *cuisine*, et moins approprié à une adoption, par conséquent, que *maison*, c'est seulement sur « cuisine », dis-je, que s'est porté l'effort des patois, cherchant à sortir, par voie unilatérale, de la confusion *hôtel-maison* « cuisine ».

Or — les patois ne pouvant et ne sachant plus recourir à eux-mêmes — tous les termes français qui se trouvent à leur disposition sont des mots qui pouvaient aussi bien s'appliquer logiquement à « maison » qu'à « cuisine ».

Tel est notamment *logis* « cuisine ». Mais *logis* est tout aussi approprié à être « maison » que « cuisine ». Littré ne définit-il pas *maison* de la façon suivante : « bâtiment servant de logis »,

1. Voir plus loin.

et ne nous dit-il pas sous la rubrique synonymie : « maison marque plus particulièrement l'édifice ; logis est plus relatif à l'usage » ? Et *logis*, dans une ambiance de *maison-hôtel* « cuisine », resterait « cuisine » et ne deviendrait pas fatalement « maison » — ne l'est-il pas déjà dans le français vivant côte à côte avec le patois !

Tels sont notamment *feu*, *foyer* qu'empruntent les patois, pour qu'il leur fasse office de « cuisine », à l'usage qu'en fait le français dans des acceptions telles que celle de la phrase suivante : le hameau compte 15 feux, ou 15 foyers. Et *feu*, *foyer*, dans une ambiance de *maison-hôtel-logis* « cuisine », resteraient « cuisine » et ne deviendraient pas fatalement « maison » — ce qu'ils sont tout aussi bien en français !

Ajoutez à cela que chacun de ces mots, détourné de son sens originaire pour être « cuisine » réclamera ses droits à l'existence sémantique première [1].

Ajoutez à cela que, théoriquement, chaque point d'une aire peut à la rigueur faire naître un substitut indépendant, que, dans notre exemple, nous n'avons admis qu'une substitution unilatérale, alors que, en général, la substitution se fait bilatéralement, et, alors, vous vous rendrez compte que les patois allaient ressembler au langage qui fut la cause pour laquelle la tour de Babel ne fut pas achevée.

Le français littéraire a dispersé toutes ces manifestations d'efforts vains. Les patois se suicident en présence du français littéraire. Toute velléité d'indépendance échoue dans le désordre et l'anarchie.

Leur désagrégation pourrait aboutir à une différenciation à l'infini de la matière lexicale, si les conditions sociales actuelles n'excluaient pas la possibilité de cette différenciation.

Les conditions sociales paraissent d'ailleurs l'avoir de tout temps exclue. Ce qu'est le français littéraire de nos jours à l'égard des patois — je n'exclus pas ceux du Midi —, les centres

1. Nous allons voir *feu* « cuisine » obliger *feu* « feu » à revêtir une forme anormale.

intellectuels, sociaux, politiques, religieux de la vieille France l'ont été vis-à-vis de manifestations d'efforts vains, qu'ils ont réduits au silence, et dont les textes ne nous donnent sans doute qu'une image bien imparfaite.

Les nivellements divers que ces centres avaient opérés et qui avaient abouti à des dialectes — ces nivellements étaient sans doute aussi bien de nature phonétique que lexicale — ont été remplacés par l'action unique d'un unique centre : c'est la marche triomphale du français littéraire, contre l'envahissement duquel il n'est ni barrage, ni digue qui puisse tenir.

L'état dans lequel nous allons trouver *maison*, *hôtel*, *cuisine* dans les patois, par rapport à leur état littéraire, ne nous montrera pas seulement tout le travail latent, l'élaboration souterraine, généralement éphémère et inutile, auxquels se sont livrés les patois locaux, imparfaitement imprégnés du français, en un mot leur agonie ; mais il nous montrera aussi, je crois, l'état qui, autrefois, a dû précéder l'accès des mots nouveaux dans un dialecte viable et écrit.

*
* *

Des parlers qui n'ont pas de terme pour désigner la « maison » ! Connaissez-vous un langage de l'univers qui en soit démuni ? Que disent alors nos patois ? Nos patois, ils parlent français ! Le français dit *maison* pour « maison », *cuisine* pour « cuisine », *hôtel* pour « hôtel », et c'est ce que disent aussi nos patois *sans maison* non équivoque, nos patois *sans hôtel* non équivoque... je ne dis pas nos patois *sans cuisine* non équivoque ; mais si ces parlers n'ont pas existé, à en croire les matériaux que nous avons, qui osera prétendre qu'ils n'ont pas existé ou n'existent pas ? (*Hôtel*, *maison* = « cuisine », donc *cuisine* = *hôtel*, *maison*, « cuisine ».) Qui oserait affirmer que le français *cuisine* — pareil en cela au français *maison* « maison » à côté de « cuisine » patois — a toujours été assez impératif pour qu'aucun patoisant ne soit avisé de dire *cuisine* « maison » ?

Ce qui va suivre nous éclairera sur ce qu'ont dit les patois en

dernier ressort, avant de parler français sous une forme plus ou moins patoisée.

Ce que nous allons entreprendre, c'est une excursion dans les ruines de *hôtel* patois, qui a été ravagé par *maison* français, et de *maison* français, en tant que devenu « cuisine », comme *hôtel* l'est devenu aussi ; car il va se trouver que ce *maison* français, appelé par les patois originairement pour être = « maison », est devenu fatalement « cuisine », pour redevenir « maison » sous la dictature du français. Il va se trouver que les parlers populaires, démunis — par la chute d'*hôtel* et de *maison* en « cuisine » — de terme lexical correspondant à « maison », ont été, d'un commun accord, réduits à reconnaître à *maison* sa valeur sémantique originale, française, étymologique de **mansionem** ; tandis que plus d'un s'est révolté à adopter de prime abord le français *cuisine* que, non sans raison, ils ont trouvé équivoque et imparfaitement représentatif de la cuisine des maisons villageoises. — Quand la cuisinière *fait la cuisine*, la fait-elle comme la femme de chambre *fait la chambre*, ou *cuisine*-t-elle les aliments ? *Cuisine* « préparation des mets » et *cuisine* « endroit où se préparent les mets » forment une équivoque dangereuse. Cf. *die Köchin kocht* et *die Köchin macht die Küche* [1]. — Il résultera de cette hésitation à adopter *cuisine* français, d'une part, parfois une résistance plus accentuée d'*hôtel* « cuisine [2], et surtout des tentatives — malheureuses — pour trouver des substituts à « cuisine » que l'on a crus plus appropriés que *cuisine*, trouvé équivoque.

C'est l'histoire de cette dernière révolte contre la suprématie du français littéraire qui attirera plus particulièrement notre

1. Je n'entends point dire par là que l'allemand, comparé au français, a su se parer de l'équivoque. Ne dit-il pas aussi : sie macht eine gute Küche ? Reelle Weine, vortreffliche (ausgezeichnete, feine, bürgerliche) Küche.

Jusqu'à quel point les langues d'origine diverse se font-elles des emprunts sémantiques ?

2. Des formes phonétiques anormales d'*hôtel* « cuisine » semblent trahir une interruption dans sa tradition, un retour après abandon : car elles sont calquées infidèlement sur des patois voisins.

attention, derniers liens qui rattachent encore au parler populaire une famille de mots qui va lui échapper.

Mais, avant de retracer l'histoire des ruines de *hôtel* et de *maison* dans le ressort du patois, il importe de nous rendre compte de leur état actuel, là où il en existe encore.

II. — MATÉRIAUX JUSTIFICATIFS

1) *Hôtel* « MAISON ».

La carte *maison* de l'Atlas nous montre que ce mot, dans son acception littéraire, est usité dans tout le territoire gallo-roman, à l'exception du midi, où il fait place à *hôtel* (type *ustal*).

L'aire *hôtel* du Midi a à peu près la même extension que celle de *clavel* « clou » : la Gascogne s'en détache presque entièrement, cette province a généralement *maison*. Je n'ai pas à parler du type **casa** que l'on trouve à l'extrémité orientale des Alpes Maritimes, et au point 699, dans les Pyrénées — encore ce point est-il déjà envahi par la concurrence de *maison*. En bordure de l'aire méridionale *hôtel*, aux points 703, 806, 807, 816 au nord, et au point 657 à l'ouest, il y a concurrence d'*hôtel* avec *maison*, au point 806 *hôtel* est signalé comme vieilli, et au point 816, Edmont ne signale son existence que dans *à l'hôtel* « chez nous ». *Hôtel* y a même reçu la valeur sémantique qui le distingue de *maison* à Paris ; car, aux points 678 et 669 (Gers), où il est en concurrence avec *maison*, il a gardé l'état sémantique respectif de Paris, *hôtel* y étant la « grande et belle maison ».

Au nord de son aire méridionale, *hôtel* « maison » apparaît par lambeaux.

1) En Suisse, *hôtel* « maison » est aux points 52 et 63, auxquels j'ajoute, dans le voisinage immédiat de 63, Lignières et Diesse, où je l'ai relevé personnellement avant l'enquête d'Edmont. Au point 70, *hôtel* désigne la « maison », mais aussi la « cuisine ».

2) En Wallonie, où Littré signale les formes *osté*, *hosté*, Edmont ne relève *hôtel* qu'au point 198, en concurrence avec

maison, et sous une forme estropiée équivalent à *tel* (< (*os*)*tel*) — mutilé d'ailleurs très compréhensible à la limite de la chute de l'*s* devant consonne (cf. *la toa* = *hôtel* « cuisine » du point 939, *stŏ* de 807, à la limite entre *maison* et *hôtel*), dans un territoire où l'article défini masculin et féminin a abouti à *l* et où la violente contraction des mots amène la nécessité de redonner en certains cas à cet *l* un élément vocalique, qui peut appartenir à toute la gamme des voyelles et se confond avec le son initial du mot qui suit (cf. *tombé-je*).

3) En Bretagne, entre les points 481 et 470, j'ai relevé *hôtel* « maison », il y a plus de 30 ans, à Plancoët et à Pléboulle (Côtes-du-Nord) — dans le voisinage de points où *hôtel* et *maison* signifient « cuisine ». Un *ustal*, soi-disant vieilli, au point 462 rappelle l'*osteau* « prison » argotique de Paris — sa présence, quoique curieuse, n'a rien qui nous offusque dans l'historique que nous allons chercher à retracer [1].

4) Dans une trentaine de lexiques patois, dont M. Jud m'envoie des extraits relatifs à *maison* et à *hôtel*, les uns m'apprennent que l'*hôtel* est « maison » et « cuisine » (tous de l'Est), d'autres (tous de l'Ouest ou du Centre) que *maison* est « cuisine » (la pièce principale d'une maison rurale) — il y a de nombreux détails sur ce qui la compose, ce qui la caractérise ; il serait fastidieux d'en tenir compte ici [2].

5) M. Bloch, dans son *Atlas des Vosges méridionales*, nous donne la carte complète de *maison* « maison ». Partout on a la forme équivalant à *maison* ; mais, dans les Notes explicatives qui accompagnent l'Atlas, il nous dit qu'à la question « il est à la maison », posée seulement dans la vallée de la Haute-Moselle,

1. Il ne peut être qu'une médication éphémère (venue comment en ce point ?) à *maison-hôtel* = « maison » et « cuisine ».

2. Rien, d'ailleurs, n'est plus variable, en province, que la sémantique des mots importés qui désignent les parties d'une maison, les pièces d'un appartement. Que l'on pense à *chambre*, par ex. (*chambre à manger* en Suisse), à *cabinet*, *grenier*, etc., etc. Tous ces mots voyageurs devaient s'acclimater économiquement et linguistiquement à l'infini, combler des vides, se restreindre, se heurter à des existences lexicales particulières.

on lui a répondu parfois *à l'hôtel* (locution qui équivaut à « chez nous » et qui est le dernier refuge d'*hôtel* — cf. ci-dessus le point 816).

6) M. Bruneau, dans son *Enquête ling. sur les patois d'Ardenne* (Bibl. de l'Éc. des H. É., fasc. 207), signale un point (sur 93 explorés, dont près de 20 ont *hôtel* « cuisine ») où *hôtel* signifie « quelquefois maison en général ».

2) *hôtel, maison* « CUISINE »

(à compléter par 1 et 4 du chapitre précédent).

La carte *cuisine* de l'Atlas nous montre, à l'Est, *hôtel* et *maison* désignant la « cuisine », souvent concurremment avec *cuisine*.

Au point 50, un meunier sexagénaire répond à la question *chambre* soit par *chambre*, soit par *hôtel*, soit par *poêle*. Donc : *hôtel* = « pièce d'une maison », et non « maison » (qui est *maison*).

Aux matériaux de l'Atlas, j'ajoute ce que j'ai moi-même recueilli, il y a près de 40 ans :

En Haute-Savoie, au Biot *cuisine* et *hôtel* « cuisine » ;

En Suisse, à Evolénaz et à Montana *maison* « cuisine » (conformes aux matériaux d'Edmont) ; dans les alentours du point 64, à Orvin, Péry, Court *hôtel* « cuisine » ; à Tramelan *cuisine* et *hôtel* « cuisine ».

Le *Glossaire du patois de Blonay* de Me Odin nous dit que *oṣọ* signifie « cuisine », que ce mot figure dans le nom d'un lieu-dit avec l'acception de « maison », mais que personne n'a de souvenir de cette signification — rappelons qu'il s'agit d'un parler sorti de l'usage. Si cela est, comment les gens de Blonay comprennent-ils le proverbe suivant que contient l'article *oṣọ́* en guise d'exemple : les femmes sont comme les chevaux, elles ne savent pas où est leur dernier *oṣọ́* ? Leur dernière cuisine ?? C'est contrairement aux autres glossaires vaudois et à des matériaux que j'ai recueillis personnellement à Brent, au-dessus de Montreux, que *kuzẽna*, à Blonay, ne signifierait que « préparation des aliments » et non « pièce où se fait la cuisine », alors que *cuisinier*, *cuisi-*

nière, cuisiner figurent dans ce glossaire. L'état signalé à Blonay serait d'ailleurs pour nous un témoignage unique favorable à notre thèse qui voit dans *cuisine* français un mot équivoque ayant, pendant un certain laps de temps, empêché les patois de l'adopter, et les ayant obligés à recourir à des substituts particuliers.

La carte *cuisine* de l'Atlas nous montre *maison* « cuisine » et *hôtel* « cuisine » côte à côte en deux points wallons (183, 176).

En Picardie seul *maison* existe avec le sens de « cuisine ». Aux points de l'Atlas, je puis ajouter les points suivants, où j'ai recueilli moi-même des matériaux : Caix, Saint-Riquier, Hallencourt, Liercourt, Epécamps, Cramont. Saint-Pol étant en plein centre de cette aire, je renvoie le lecteur au dictionnaire d'Edmont (*mazõ, cãb, oté, otel, osto*).

En Normandie seul *maison* existe dans le sens de « cuisine ».

En Bretagne, non loin de *maison* « cuisine », j'ai recueilli *hôtel* « cuisine » à Collinée (Côtes-du-Nord) [1].

Enfin, *maison* est « cuisine » en un point (601) en plein centre de la France.

On voit, par ces quelques indications, quelle variété présenteraient les cartes linguistiques de *maison* et de *cuisine*, si on voulait les compléter d'après les indications que nous fournissent les lexiques régionaux, et il faudrait un volume pour enregistrer toutes les définitions détaillées que nous donnent ces lexiques et que nous résumons par la formule qui, sans contestation possible, en résume la variété :

maison-hôtel = « maison » et « cuisine ».

Cette variété lexicale, je la trouve concentrée dans le domaine qu'a exploré en 93 points M. Bruneau, domaine qui n'est pas la 200e partie de la Gaule romane.

M. Bruneau, dans une zone comprise entre les points 176 et 188 de notre Atlas, n'a pas relevé moins de quatre types dési-

1. En cherchant cette indication dans mes notes prises à Collinée, je m'aperçois que « épervier » y figure sous la forme *espervier*, qui corrobore celle du point voisin 482, où Edmont l'a également recueillie (*Abeille*, p. 99).

gnant la « cuisine ». Ce sont *cuisine*, le mot français actuel, *maison*, *hôtel*, auxquels vient s'ajouter *logis* (deux points), mot qu'Edmont n'a relevé nulle part. Si l'on ajoute — ce que nous avons dit plus haut — que *hôtel*, en un point, est parfois « maison » en général, que les termes français correspondant à ces mots y existent certainement, on voit que M. Bruneau s'est trouvé en face d'un beau mélange linguistique, comme seule l'histoire dialectologique peut en offrir. Il me rappelle Cayeux où *ruk* signifie « abeille », « ruche » et « essaim ».

Le tableau qu'a eu sous les yeux M. Bruneau n'a, d'ailleurs, rien d'exceptionnel : nous allons en trouver, dans notre Atlas même, un tout aussi bariolé, en une région tout aussi petite (voir IV), et nous serons obligé de les considérer comme normaux et représentant fidèlement un état de choses cui a existé dans toute la France d'oui, et que le français littéraire a effacés — s'ils n'ont pas simplement échappé à notre enquête, ce qui est fort possible parfois.

III. — *HOTEL* > « CUISINE », OU *MAISON* > « CUISINE » ?

Maison, sémantiquement identique à *hôtel* patois, et, par conséquent, originairement superflu à côté de celui-ci, est un mot venu du français littéraire : l'état phonétique dans lequel nous le trouvons le démontre partout. *Hôtel* patois, par contre, est très régulier phonétiquement, et n'a cessé de l'être qu'à partir du moment où il s'est enchevêtré avec *maison* — nous verrons en quoi *maison* a influencé son état.

—— Si *maison*, dans les patois de la langue d'oui, a une signification absolument identique à celle de leur *hôtel*, quel besoin éprouvaient-ils d'emprunter au français littéraire son *maison* = *hôtel* patois ?

═══ Ils en avaient un pressant besoin, résultant d'une équivoque intolérable que leur *hôtel* « maison » présentait, à un certain moment de l'économie sociale de la France. A l'époque où

hôtel français prit, très communément, la valeur de « hôtellerie », le patois *hôtel* « maison », dans le rapprochement fatal qui devait s'établir du patois au français, a réfléchi, infailliblement, cet état lexical nouveau de *hôtel* « maison » et « hôtellerie ». D'où résulta une équivoque intolérable, dont on concevra toute la portée par les exemples suivants :

« Je désire parler à votre mari. Où est-il ? » — « A l'*hôtel* », répondra la femme. Sera-ce à *l'hôtel* (sémantique française) ? Sera-ce à *l'hôtel* (sémantique patoise) ? Le mari est-il à *l'hôtel* ou est-il à *la maison* ?

Quand il va à X, il descend à l'*hôtel*. Où descend-il ?

Intime enchevêtrement d'*hôtel* « hôtellerie » français avec *hôtel* « maison » patois. Pensée française réfléchie par la forme patoise (cf. *pommette* = « pomme » et « pomme de terre »).

—— Fort bien ! mais, de cela devrait résulter l'adoption, dans les patois, de :

hôtel « hôtellerie » et *maison* « maison ».

« Mon mari n'est pas *à la maison*, il est *à l'hôtel*. »

—— Oui, si le parler français se substituait au parler patois à la suite d'un vote qui aurait lieu à la maison de commune ou d'une « Landsgemeinde », si, du jour au lendemain, on échangeait sa langue (patoise) contre une autre (française), si, dans la maison voisine de celle où l'on dit « mon mari n'est pas à la maison, il est à l'hôtel », on ne disait pas « mon mari n'est pas à « *l'hoté*, il est à *l'hoté(l)* », si le patois n'était pas une langue doublée de français, avant de faire place au français, si l'on ne pensait pas en français, tout en parlant patois, si patois et français pouvaient vivre collatéralement et sans s'incarner l'un dans l'autre.

—— Alors, de ce mélange, il résulte

hôtel = « maison » patois et « hôtel » français ;
maison = « maison » français et « hôtel » patois, qui est = *maison* français.
Donc : *maison* et *hôtel* = « maison »

Cela valait bien la peine d'emprunter *maison* français pour

remédier à l'équivoque patoise *hôtel* = « hôtellerie » et « maison », et pour retomber dans une nouvelle équivoque

maison et *hôtel* « maison » !

═══ C'est généralement le sort de tout remède apporté à une équivoque (cf. *abeille*).

Les parlers ne s'échangent pas d'un jour à l'autre, comme à la suite d'un arrêté promulgué en séance de conseil municipal, certains patoisants continuant à patoiser, à l'encontre de certains autres qui francisent, tous, patoisants et francisants, ayant pleine liberté dans leur parler, tous ayant même — selon les circonstances prêtant ou ne prêtant pas à équivoque — légitimement le droit de dire

maison = « maison » ou *hôtel* = « maison »

— fatalement, *maison* et *hôtel* devenaient d'absolus synonymes. Seul le français, dans son omnipotence officielle, allait remettre, autoritairement, dictatorialement, de l'ordre dans le désordre linguistique que présentent les parlers patois, en imposant — après avoir détruit *hôtel* « maison » patois — sa lexicalité actuelle :

maison = « maison »
hôtel = « hôtellerie, maison somptueuse ».

—— Mais, ce n'est pas *hôtel* « maison » que le français a détruit ; car, vous nous l'avez dit, *hôtel* est arrivé, en patois, à la valeur de « cuisine » — c'est donc *hôtel* « cuisine » que le français a détruit. Et c'est aussi maison « cuisine » (et non pas « maison ») que le français a eu à détruire, lorsqu'il est venu supplanter le patois, puisque, vous nous l'avez dit, *maison* est arrivé à la valeur de « cuisine » — preuve d'ailleurs que *maison* et *hôtel* étaient réellement des synonymes parfaits, tous deux évoluant simultanément à « cuisine », à une sémantique que le français littéraire n'a jamais connue.

Si vous voulez que nous ajoutions foi à votre explication, vous devez nous dire comment *maison* français et *hôtel* patois ont pu aboutir à « cuisine », indépendamment de *maison* français = « maison », que le français littéraire a prêté aux patois, où *mai-*

son vit effectivement avec sa valeur sémantique française de « maison » (à côté de celle de « cuisine », là où l'on a *maison* « cuisine »), indépendamment de *hôtel* « hôtellerie, maison somptueuse », que le français a transmis aux patois avec cette seule sémantique — n'est-il pas, selon vous, et dans cette acception, la cause de l'impropriété d'*hôtel* « maison » patois ? — et que les patois vont conserver, avec sémantique intacte, à côté de *maison* « maison ».

Vu la synonymie de *hôtel* et de *maison*, « cuisine » tous deux, ainsi que vous l'avez dûment constaté, — et dans des aires où cet *hôtel* spécial et ce *maison* spécial se coudoient — nous vous tenons quitte d'une explication double : il suffira, en effet, que vous nous expliquiez, d'une façon plausible, comment l'un *ou* l'autre de ces mots a pu passer à la sémantique « cuisine », pour que, nécessairement et fatalement, l'autre ait suivi sémantiquement.

Donc le problème que vous avez à résoudre est celui-ci : Comment *hôtel* aboutit-il à « cuisine », et, si ce n'est pas *hôtel* qui aboutit à « cuisine », comment *maison* aboutit-il à « cuisine » ?

Nous vous déclarons quitte également de nous démontrer comment des parlers qui — *maison* et *hôtel* défaillant — avaient perdu toute expression lexicale désignant la « maison » — absence lexicale unique dans les parlers de l'univers entier — n'ont pas eu pour tâche d'en trouver une nouvelle ; car nous savons que ces parlers se sont suicidés, ou, si vous préférez, ont passé la main à la langue littéraire dans l'état d'irresponsabilité et d'impotence où ils étaient, après s'être depuis longtemps laissés imprégner de la pensée littéraire sous leur costume patois.

═══ Vous avez raison de réduire le double problème (*hôtel*, *maison* > « cuisine ») à un problème simple (*hôtel* > « cuisine » ou *maison* > « cuisine »).

En effet, cette évolution sémantique de *hôtel-maison* > « cuisine » laissant à découvert « maison », ne peut pas venir des deux à la fois indépendamment, contraire qu'elle est à celle d'*hôtel* > généralement « hôtellerie, demeure somptueuse »,

contraire qu'elle est à la nécessité éprouvée par les patois de chercher un substitut à un « maison » défaillant, devant faire opposition à « hôtellerie ».

Si l'évolution sémantique ne peut pas — ce serait bien le plus étrange des hasards — venir à la fois de deux mots sans aucune parenté phonétique, c'est que, de ces deux synonymes sémantiques, il y en a un qui évoluait à « cuisine » et que l'autre l'y suivait fatalement. Est-ce le patois *hôtel* qui a amené le français *maison* à « cuisine », ou, vice-versa, le français *maison* qui a amené le patois *hôtel* à « cuisine » ?

Hôtel > « cuisine ». Le français apportant *maison* « maison », ce terme, conformément à la nature des parlers en présence, a pu paraître plus relevé que le patois *hôtel* « maison » et faire déchoir ce dernier à « cuisine », la « cuisine-salle à manger-lieu de séjour de la famille-foyer » constituant la pièce principale de la maison paysanne.

Non ! Car *hôtel* est abandonné, parce que *hôtel* français apporte l'idée d' « hôtellerie », contradictoire de *hôtel* « maison » patois, que le patois va s'abandonnant au français, lequel maintient en patois haut et ferme la valeur de « maison plus somptueuse que celle du paysan », ne pouvant, au contraire, que favoriser le « relèvement » sémantique de *hôtel* et non un « abaissement », sa restriction à une « pièce de la maison ».

Serait-ce que *hôtel* a été en collision lexicale avec *autel* ? De même que *poêle* « **pensile** » est devenu « chambre où se trouve le poêle » — on sait à combien de glissements analogues sont sujets les termes désignant des pièces d'appartement — *autel* « tablette placée en avant d'un four de boulanger (la voûte du four ayant le nom de chapelle ». — D. G.) serait devenue « cuisine », l'*autel* donnant effectivement et souvent dans la cuisine, la « chapelle » formant annexe en dehors de la maison.

Non ! Car il faudrait supposer que cette disposition de l'*autel* (par rapport à la « chapelle ») était commune à toutes les régions dispersées où l'on dit *hôtel* « cuisine », et cela est peu probable. Pour ma part, je ne connais guère cette disposition de l'autel du four que dans la contrée que j'habite en été (Suisse) — où elle

est loin d'être générale d'ailleurs — et je ne me souviens pas de l'avoir constatée ailleurs dans mes pérégrinations, et dans des régions où il y a des fours de ménage.

Mon non catégorique repose — et cela me suffit — sur les constatations phonétiques que, d'une part, *hôtel* « maison » a disparu des aires où le maintien de l'*s* devant consonne le maintenait à l'écart d'*autel* — cette disparition ne s'expliquant que par la même déchéance sémantique qui a affecté *hôtel* dans les aires où la collision peut s'être produite — que, d'autre part, le méridional *ustal* « maison » n'est jamais devenu « cuisine » — dira-t-on que la substitution de « hôtel » à « cuisine » s'est arrêtée à... une limite phonétique !

Si ce n'est point *hôtel* qui a subi — contrairement à sa tradition française — une restriction sémantique en devenant « cuisine », c'est donc *maison* français qui l'a subie et qui, fatalement, l'a réfléchie sur *hôtel*, son partenaire, son synonyme patois, de sorte que tous deux, *hôtel* et *maison*, devaient aboutir à « cuisine » et laisser ainsi vide de lexicalité toute sémantique « maison », un vide que l'autorité du français va combler.

Mais comment *maison* aboutit-il à « cuisine » ?

Quand un mot français pénètre dans le patois, appelé qu'il est par une nécessité lexicale (telle *hôtel* = « hôtel » et « maison »), il y pénètre de plain-pied, est reçu à bras ouverts ; mais, bientôt, l'étymologie populaire est là qui veille, fouille les mots nouveaux venus et les métamorphose étymologiquement, sémantiquement. Un mot est entré dans un milieu autre que celui d'où il vient : va-t-il s'accommoder à ce nouveau milieu ? En dehors des modifications formelles qu'il est obligé de subir — et qui peuvent être telles qu'il n'arrive que trop souvent à induire en erreur les phonéticiens manœuvrant aveuglément — sa sémantique variera presque infailliblement dans une mesure plus ou moins sensible. *Maison*, entré en patois avec le sens précis de « maison » est devenu un blanc-seing que l'étymologie populaire et paysanne a rempli ; et elle a mis à *maison* : « endroit où est la maie ». Si *maison* est « endroit où est la maie », *hôtel*, son synonyme patois, le représentant de *maison* dans l'esprit de

ceux qui veulent parler patois, et non français, est, du même coup « endroit où est la maie », c'est-à-dire « cuisine ».

J'ai d'ailleurs l'intime conviction qu'il serait possible et facile de démontrer phonétiquement (et non plus lexicalement, comme nous allons le faire) que *maison*, même là où sa sémantique « cuisine » n'est pas démontrable (Dordogne. par exemple) a été interprété étymologiquement comme « endroit où est la maie », autrement dit, que *maison*, sans devenir « cuisine » était trouvé étymologiquement = « endroit où est la maie ». Cette démonstration exigerait un volume.

Quoi qu'il en soit, je vois d'ici les haussements d'épaules des étymologistes.

Certes, je n'aurais pas la témérité de proposer cette étymologie — comme je n'aurais pas eu la témérité d'intituler cet article *Réalités étymologiques* — si je n'avais, à l'appui de mon explication, les dires des patois eux-mêmes, qui se substituent aux miens, qui s'imposent à ceux que l'on pourrait inventer.

Ces patois révèlent leur sentiment étymologique, en voulant apporter une médication à l'état équivoque de *maison* et d'*hôtel* = « cuisine ». *Maison* = « pièce où est la maie » n'est pas mon étymologie, c'est celle du peuple, et c'est pourquoi j'y crois plus fermement qu'à une étymologie de savant : c'est l'étymologie populaire qui compte dans l'évolution sémantique d'un mot, et elle fait fi de l'étymologie des savants.

Pour que « cuisine » ne soit pas *maison*, pour que « cuisine » ne soit pas *hôtel*, que la cuisine soit... une *boulangerie* (411), et non un « endroit où est la maie », ce qu'est l'équivoque *maison-hôtel*, que la cuisine soit un *fournil* (307), et non un « endroit où est la maie », ce qu'est l'équivoque *maison-hôtel*.

Les sujets de M. Bruneau ne nous ont-ils pas dit : que la cuisine soit un *logis* plutôt que d'être un « endroit où est la maie » et, en même temps, un « hôtel » ou une « maison » — en attendant qu'elle soit une *cuisine* ?

Et nous allons voir plus loin d'autres créations sémantiques non moins démonstratives de l'intolérabilité de l'équivoque *maison-hôtel* « cuisine ».

Si *maison* « cuisine » est analysé par un synonyme *boulangerie* (411), fait unique dans la Gaule romane, est-ce que « maie » remplacé par un synonyme *boulangerie* (450) [1], fait unique dans la Gaule romane, et se trouvant dans l'aire de *maison-boulangerie* « cuisine », peut s'expliquer autrement que par la présence d'une étymologie populaire s'exerçant sur *maison* = « cuisine » ? *Maie* > *boulangerie* ! Pourquoi cette évolution ne s'opère-t-elle pas ailleurs que là où *maison* > *boulangerie* ? Est-ce que *boulangerie* « maie » ne justifie pas *maison* « pièce où est la maie », et vice-versa ?

Est-ce que *maie à boulanger* (483) [2], également dans la même aire, également unique dans la Gaule romane, ne marque pas une étape dans la pensée à l'étymologie que l'on donne populairement à *maison* « cuisine », et ne justifie-t-il pas les deux précédents, comme il se justifie par eux ?

Ce n'est pas en un seul point que l'on dit *boulangerie* « cuisine », c'est en quatre points, distants les uns des autres (car *fournil* de 307, lui aussi, est une « boulangerie ») ; et, dans l'intervalle entre ces quatre points — jalons traçant une voie qui va du Loiret au Finistère, et témoignant de l'étymologie populaire de *maison* ou du rayonnement de cette étymologie — est-il probable, possible que la pensée à cette étymologie puisse n'avoir pas existé ?

Je n'hésite pas à prétendre que *maison* = « pièce où est la maie » est une étymologie *mathématiquement* certaine. Si cette étymologie du peuple trouve un contradicteur, que celui-ci nous dise comment, dans une aire *maison* « cuisine », ET LÀ SEULEMENT, une cuisine et une maie ont pu devenir une *boulangerie*, comment une cuisine : un *fournil*, comment une maie : une

1. Suivi d'un point d'interrogation, qui, dans la pensée d'Edmont, équivaut, sans doute, à un point d'exclamation.

2. *Maie à boulanger* est géographiquement entre *maie* et *pétrin* : on pourrait dire que *maie* y est un mot qui s'en va, et a de ce chef besoin d'un complément. Soit, mais pourquoi, dans ce complément, recourt-on à *boulanger* de préférence à *pétrir*, comme ailleurs — et dans le voisinage immédiat de *pétrin* ?

maie à boulanger — et non une maie à *pétrir*, une auge à *pétrir*, comme ailleurs ?

C'est le français qui, par *hôtel* « hôtellerie », a privé le patois de toute expression lexicale propre à désigner la « maison » et lui a imposé, autoritairement, son état lexical. C'est le français qui lui a imposé un *cuisine*, qui n'est pas plus patois — du moins en tant que « lieu où l'on fait la cuisine » — que *maison* ne l'était, noyant toutes ses velléités d'accommodation à des états transitoires.

Le patois, dans une détresse résultant d'un état équivoque, a appelé *maison* français. Victime de sa perspicacité (?) étymologique, il l'a détruit sémantiquement, et, par contre-coup a détruit aussi sémantiquement et lexicalement son propre *hôtel*. Il n'a plus de « maison » autre que celui que lui offre, à nouveau, le français, et auquel il va adhérer, renonçant à tout individualisme lexical, en même temps qu'il adhérera aveuglément à *hôtel* français.

Son « cuisine », lexicalement intolérable, à cause de son équivoque (= *maison-hôtel*), il ne peut se résoudre tout d'abord à l'abandonner, comme il a fait pour *hôtel* et *maison*; car le français *cuisine* lui paraît avoir une tare lexicale — patois il est; patois il veut rester — ; et il va tenter par ses propres moyens, ou par des moyens empruntés au français et qu'il croit susceptibles de lui éviter son adhésion à un mot équivoque, des médications qui resteront sans efficacité, avant — là aussi — de passer la main au français *cuisine*.

C'est de ces médications inefficaces que nous allons parler dans le chapitre suivant.

Que les phonéticiens tablent sur les formes patoises de **mansionem**, en tant que signifiant « maison », et de **cocina**, en tant que signifiant « lieu où l'on cuit », pour nous montrer la manœuvre des lois phonétiques dans l'évolution des mots latins, nous leur dirons : vous nous faites prendre des...

Qu'ils tablent même sur le malheureux *hôtel* patois, sur le respectable **hospitale** latin, nous allons voir que nous aurons à leur opposer des fins de non-recevoir.

IV. — LE *FEU*, LE *FOYER*, L'*AFEU*, LA *TOA* = « CUISINE ».

Ces quatre mots complètent les informations que nous donne l'Atlas dans la carte *cuisine*. Les deux derniers ont un aspect rébarbatif. Si je n'avais pas trouvé une solution satisfaisante aux quatre, je n'aurais probablement pas cru devoir écrire cet article, ayant perdu l'habitude de couper en deux les problèmes que posent les cartes de l'Atlas.

═══ Le *feu* « cuisine » n'est pas autre chose que le français littéraire, je dirai même officiel, qui désignait et désigne encore, quoique moins habituellement qu'autrefois, « le foyer, le ménage » (un hameau de cinquante feux. N'avoir ni feu ni lieu). Ce mot, *de luxe* en français, a été accueilli en patois comme un bienvenu, pour trancher l'équivoque que présentaient *hôtel* « cuisine, maison » et *maison* « cuisine, maison » — seul *maison* français s'imposant au patois avec sa sémantique « maison », seul *maison* « maison » étant admis sans contestation par les patois. Le seul point où Edmont l'a rencontré est, dans le département des Vosges, 76 : *lo fẽ* m., avec la note « signifie bien la cuisine. »

—— Et qui vous dit que ce *feu* « cuisine » est le *feu* « foyer, ménage » du français ? Ne peut-il pas être *feu* « feu » patois ?

═══ Je ne vois guère — réponse subsidiaire et provisoire — comment *feu* « feu » pourrait arriver à signifier « cuisine ».

—— Mais, si *feu* « feu », selon vous, ne peut devenir en patois *feu* « cuisine », comment *feu* « cuisine » peut-il supplanter *feu* « feu » ? Il y a là en somme un seul et même fait, tout aussi peu plausible d'une part que de l'autre.

═══ Pas du tout : *feu* « feu », selon moi, ne peut devenir *feu* « cuisine » ; mais, si en français *feu* « cuisine » (« foyer, ménage, famille ») s'impose au patois en détresse lexicale, celui-ci l'accepte sous la responsabilité du français, auquel il obéit docilement, qui est hors concours, comme le sont les membres d'un jury.

—— Le français a bien fait naître *feu* « cuisine » de *feu* « feu ». Pourquoi le patois n'en ferait-il pas autant ?

═══ *Feu* « cuisine » a-t-il une existence populaire en français ? Non ! A-t-il supplanté quelque autre « cuisine » ? Non ! Qui a-t-il détrôné ? Personne ! Il n'a qu'une existence littéraire officielle, qui s'est trouvée inutile, *de luxe*, applicable seulement dans des cas d'urgence spéciale où *cuisine* était impropre (cf. le hameau a trente cuisines et le hameau a trente feux). Il est d'ailleurs bien plutôt un accessoire de *ménage* que de *cuisine*, et c'est le point 76 qui, en réalité, en fait une « cuisine ». Ce qui a fait sa fortune au point 76, c'est le besoin urgent qu'en avait ce point pour détruire la synonymie intolérable de *maison* et *hôtel*, tous deux = « cuisine ». Objet de luxe ou accessoire en français, il devient, au point 76, objet de première nécessité. Les patois « ne se payent pas » des mots de luxe. Seuls le font les parlers littéraires ou les parlers qui veulent les « singer » (le provençal de Mistral, par exemple).

—— Comment se comportait-il alors vis-à-vis de *feu* « feu » patois, avec lequel il devait nécessairement se confondre ?

═══ Ils étaient absolument homonymes, et si cette homonymie témoigne bien du pressant besoin que l'équivoque *maison-hôtel* = « cuisine » avait fait naître, l'existence exceptionnelle de *feu* « cuisine » témoigne, de son côté, de l'imperfection du remède qu'il apportait à l'équivoque. Comment tolérer leur concomitance ? « Va au feu allumer le feu ». « Il y a le feu au feu ». « Le feu a pris au feu » [1]. L'imperfection de cette substitution a dû se manifester bien vite, et c'est *feu* « feu » qui dut céder la place à *feu* « cuisine » — en attendant que le français *cuisine*, dédaigné d'abord à cause de son équivoque, vienne relever de ses fonctions l'indésirable remplaçant. C'est, en effet, *feu* « feu » patois qui apparaît sous une forme *française* à peine masquée, *fœ̃y*, tandis que la traduction patoise de *feu* « ménage-foyer », le vrai patois venu de **focum** latin, se prélasse encore dans la sémantique

1. Cette intolérabilité était, à la vérité, moins accentuée, mais cependant bien trop encore, à l'époque où nos foyers avaient un feu permanent qu'on n'avait qu'à « aviver ».

de « cuisine ». Il n'y a donc pas de doute possible à avoir sur la postériorité chronologique de *fè* « cuisine », qui se comporte, au point 76, comme *fè* < **jocum**, et sur l'antériorité de *fè* « feu ». *Fè* « cuisine » est le seul représentant autochtone de **focum**. Il va disparaître, chassé par *cuisine* « cuisine » français, ne laissera plus derrière lui qu'un *feu* « feu », patoisé du français et faisant tache avec le mot **jocum** qui, dans ce même point 76, est régulièrement *fè* ; car il est bien improbable, sinon impossible, que *feu* « feu » patois puisse rejoindre une tradition phonétique perdue, cacher ainsi aux yeux des phonéticiens, et pour toujours, l'escapade que *feu* « cuisine » lui a imposée. C'est dans *feu* « cuisine » mot de sémantique française qu'il faut aller chercher le produit phonétique de **focum**, et non dans *feu* « feu » qui ne représente qu'une forme estropiée du français.

—— Et c'est ainsi alors que se forment les exceptions phonétiques dans un patois ?

═══ C'est ainsi, *entre autres manières*, que se forment les exceptions phonétiques, et des exceptions dont les raisons d'être échapperont toujours aux phonéticiens non avertis par la géographie linguistique.

L'éphémère *fè* « cuisine » du point 76 est exactement le pendant de l'éphémère *logis* « cuisine », relevé par M. Bruneau : ce *logis* est apparu, lui aussi, comme moyen thérapeutique propre à lever l'équivoque que *maison-hôtel* = « cuisine » avait fait naître, et avant que le littéraire *cuisine* « cuisine » ait été accepté par le patois — *cuisine* d'ailleurs, ainsi qu'il a été dit, équivoque, lui aussi, puisque = « préparation des aliments » et « lieu où on les prépare », mais accepté sans responsabilité patoise, sous la dictature du français.

Comme *fè*, *logis* « cuisine » disparaîtra, et les phonéticiens, ignorant son escapade dans la sémantique « cuisine «, diront, sans doute, de M. Bruneau : « A-t-il bien saisi la pensée des gens qu'il interrogeait ? N'a-t-il pas enregistré simplement une impropriété individuelle, dont il serait inconcevable qu'elle se fût propagée et enracinée dans un groupe humain de quelque importance ? »

—— Le terme littéraire *feu* « ménage-foyer », terme particulièrement officiel, terme de statistique, de perception, est-il vraiment de ceux qui parviennent à la connaissance de parlers éloignés et que ceux-ci soient susceptibles d'adopter, lorsqu'ils sont en détresse lexicale ?

═══ Ce terme officiel, de « perception » et de statistique, qui conçoit le feu de la cuisine comme base propre à déterminer la famille, l'ensemble de biens immobiliers, la « maison », l' « hôtel », est d'un usage courant, actuellement plus courant encore à la campagne qu'à la ville : « il y a trois feux par maison, ils ont payé tant par feu » (Odin) ; et la locution « il n'a ni feu ni lieu » (locution très répandue et conservée intacte, bien que *lieu* soit souvent inusité en dehors de cette locution) n'est pas pour faire oublier *feu* « lieu où l'on cuisine, où l'on mange, où l'on est en famille », opposé à « lieu où l'on couche ».

—— *Feu* « ménage-foyer » a un synonyme parfait, qui est *foyer*, et qui pouvait tout aussi logiquement servir à lever l'équivoque de *maison-hôtel* cuisine ».

═══ Aussi y a-t-il servi, et dans la même mesure : au point 971, dans le voisinage d'un point (992) qui a *maison* « cuisine », la « cuisine » porte le nom de *foyer*. Cette dénomination, prêtant à équivoque, remplaçant une équivoque par une nouvelle équivoque, a la même origine que *feu*, *logis* « cuisine », la même situation géographique par rapport à *maison-hôtel*, le même caractère éphémère et de relique dans une aire autrefois plus étendue, peut-être illimitée dans le domaine de la langue d'oui, et elle aura aussi le même sort, « retournera dans ses foyers ».

—— Et qu'est alors *afeu*, qui semble être apparenté à votre *feu* « ménage, foyer », et dont l'*a* initial nous paraît alors bien rébarbatif ?

═══ *Afeu*, en deux points immédiatement voisins, = *afu* 41, *ofu* 31, a une origine tout autre que *feu* et *foyer*, mots littéraires ayant pénétré dans le patois.

Phonétiquement correct (41, 31 : *fu* « feu » ; 41 : *amodyé* « amodier », 31 : *omudyé* « amodier »), il est patois, a une origine locale, ne vient pas du français — quoiqu'il puisse s'être inspiré de *feu* français — qui ne possède pas *afeu*, et il est : *à feu*.

—— L'*à feu* ? Singulière formation !

═══ Pas singulière du tout, fort compréhensible au contraire, et, avant tout, d'origine absolument certaine, bien en place là où elle est. Voici pourquoi elle est certaine : *à feu* est du genre que l'on veut, il est masculin au point 31, il est, tout à côté, féminin au point 41 — il ne saurait y avoir de doute à cet égard, puisque « cuisine » figure dans la phrase « la cuisine est trop étroite et obscure », qu'au point 31 le sujet a répondu « trop étroit et sombre » à quoi Edmont ajoute que la forme féminine d'« étroit » est *ĕtrèt*, et au point 41 *l'ăfŭ ĕ trŭ ĕtrètă ĕ sõbră*.

Afeu serait-il féminin s'il venait de feu ? Serait-il, en deux points comtois immédiatement voisins, tantôt féminin, tantôt masculin, s'il s'agissait d'un mot complet ?

Et s'il n'est pas complet, c'est qu'il implique un mot sous-entendu, c'est que *afeu* est = ... *à feu*, c'est que ces points dont je fais précéder *à feu* représentent un mot tantôt masculin, tantôt féminin.

Et ce mot, se peut-il qu'il soit autre chose que *hôtel* masculin, *maison* féminin ? Se peut-il que l'*à feu* soit autre chose que : *hôtel à feu* et *maison à feu* ?

Si je disais en français *l'à manger est faite*, ne serais-je pas assuré que *à manger* est pour la *salle à manger* ? Si je disais *le toilette*, ne serais-je pas assuré que j'ai affaire à *cabinet de toilette* ? Ne disons-nous pas *le vapeur* pour *le bateau à vapeur* ? N'hésitons-nous pas entre *la Touraine est arrivée à New-York* et *le Touraine est arrivé à New-York* ?

—— En effet, nos deux patois comtois se montrent plus habiles thérapeutistes que le vosgien du point 76, ou le patois 971 des Hautes-Alpes. Ceux-ci se suicident, les comtois pouvaient se sauver et tout sauver : « va faire le feu à l'afeu ».

═══ Plus habiles thérapeutistes ! Détrompez-vous ! Leur médication, dans leur ambiance géographique du moins, ne valait rien. L'état neutre du genre de ce mot, état qui a rendu indubitable notre explication par ... *à feu*, va causer une crise lexicale qui doit nécessairement aboutir à la mort.

L'*afeu*, puisqu'il est soit féminin soit masculin dans la région,

est-il donc *la feu* « le feu » — l'article féminin est *la* aux points 31 et 41 ? Vais-je transformer *le feu* en *la feu*, parce que je dis *l'afeu* « la cuisine » ? Belle avance que ce barbarisme : j'aurais *la feu* = « le feu » et « la cuisine » (chute de Charybde en Scylla, évitée au point vosgien 76, comme on l'a vu). Qu'il est difficile de s'entendre à deux ou trois kilomètres de distance !

—— L'*ofu* sortirait indemne de la confusion, si toutefois, au point 31, l'article défini n'est pas *lo*, et si, en ce point, nous ne tombons pas dans une confusion de *lo fu* « la cuisine » avec *lo fu* « le feu », contre-partie de *la fu* « feu » et « cuisine ».

═══ Le point 31 n'y tombe pas : son article défini est au masculin *lŭ*, ce qu'il est aussi au point 41. On y aurait donc *lu fu* « le feu » et *l'ofu* « la cuisine ».

Mais, dit le point 31, ne dit-on pas dans la région aussi l'*afu*, qui est pour moi *la feu* « le feu » ? Et mon ... *à feu* n'est-il pas « maison à feu » aussi bien que « hôtel à feu » ?

Après avoir vu l'ambiance géographique au nord (41), où *afu* est féminin conformément au genre de *maison* « cuisine », voyons-la maintenant au sud immédiat du point 31, où *ofu* est masculin conformément au genre d'*hôtel* « cuisine ».

—— Vous allez, sans doute, nous parler du quatrième des mots qui figurent en tête de ce chapitre, de *la toa* « cuisine » ?

═══ Et vous dire que ce *la toa* « cuisine » est de tout autre nature quoique contigu au point 31.

—— Ce qui ne sera pas pour nous persuader de la justesse de vos observations dans un territoire où l'Atlas signale bien la présence de *hôtel* « cuisine », mais non pas celle de *maison* « cuisine », alors que vous tablez sur sa présence pour expliquer *afeu* féminin.

═══ En effet, je vous concède que, dans la région comtoise, il n'y a, selon l'Atlas, pas trace de *maison* « cuisine ». Je démontrerai qu'il y a existé.

Vous doutez de sa présence, sur laquelle je me base cependant pour expliquer la neutralité générique de *afeu* : *la toa* « cuisine » va prouver cette présence par son intime mélange de masculinité, qu'il tient d'*hôtel*, et de féminité, qu'il tient de *maison*.

Mais, pour appuyer mon explication de *afeu* « cuisine », pour préparer à celle de *la toa* que j'ai à donner, et qui pourrait, par sa singularité ne faire qu'accroître vos doutes, au lieu de les détruire — quoique j'aie en réserve d'autres preuves plus probantes à vos yeux et empruntées à des points voisins — permettez-moi, tout d'abord, de vous rappeler les faits exposés au chapitre II, en tant qu'ils ont trait à la présence géographique simultanée de *maison* « cuisine » avec *hôtel* « cuisine », et de chercher à vous montrer que, même là où *maison* « cuisine » n'est pas attesté à côté de *hôtel* « cuisine », les parlers portent encore des traces — plus ou moins discutables — de leur concomitance. Et alors, nous ne serons plus surpris de la constatation que nous aurons à faire dans la Franche-Comté et qui est celle-ci : la Franche-Comté, où *maison* « cuisine » est absent, selon l'Atlas, est la région gallo-romane où sa présence est la plus marquée, la plus certaine.

Dans la moitié orientale du gallo-roman, en général, *hôtel* « cuisine » s'est mieux conservé que dans la moitié occidentale, où, sauf à Collinée (Côtes-du-Nord), on ne trouve que *maison* « cuisine » — rappelons que dans le voisinage de Collinée on a encore *hôtel* « maison »[1]. Cependant — pour nous rapprocher de la Franche-Comté, où *maison* « cuisine » est absent — en Suisse, et dans les vallées italiennes, nous avons *maison* « cuisine », côte à côte avec *hôtel* « cuisine ». En Wallonie, nous avons un *hôtel* « cuisine » contigu à un *maison* « cuisine ».

Si l'Ouest de la langue d'oui, où la cuisine est devenue *boulangerie*, ne nous offre qu'exceptionnellement *hôtel* « cuisine », cette exception est suffisamment démonstrative du fait qu'autrefois *hôtel* a été aux prises avec *maison* dans la valeur sémantique de « cuisine ».

1. Encore dois-je avertir le lecteur que, lorsque, à Plancoët et à Pléboulle je demandais *maison* et que l'on me répondait par *hôtel*, il se peut que l'on pensait me répondre à *maison* « cuisine », et que j'aie ainsi obtenu en réalité *hôtel* « cuisine ». Le questionnaire d'Edmont ne l'exposait pas à être dupe de cette confusion ; car Edmont a posé la question *couvrir une maison*.. et l'on ne couvre pas une cuisine.

Si la sémantique à détruire était identique partout (« cuisine » exprimé par *maison* et *hôtel*), les deux agents destructeurs (*maison* et *hôtel*) ont exercé diversement leur pression sur elle. Il est naturel que *hôtel* « cuisine », plus essentiellement patois que *maison* « cuisine » soit prépondérant dans des parlers patoisants (Est), bien que ce soit *maison* (et non *hôtel*) qui ait fait aboutir étymologiquement « maison » à « cuisine ». « Cuisine » est revêtu de sa lexicalité originaire *maison* dans les parlers les plus parents du français, grâce à cette parenté même, s'affirmant par la forme du mot, et non par sa sémantique. L'Est garde le reflet étymologique de *maison* « cuisine », en vertu de son caractère plus patoisant. L'Ouest a l'étymologique *maison* « cuisine » lui-même, grâce à sa plus grande parenté formelle avec le français littéraire — « appeler nos cuisines *maisons*, passe encore, mais *hôtels !* » — Il n'y a nullement antinomie entre l'Ouest et l'Est, pas plus qu'il n'y a antinomie entre *maison* « cuisine » des vallées italiennes — où il dénote, sans doute, le premier contact avec le français *maison*, soumis à l'examen étymologique, et non, comme à l'Ouest, un *maison* « cuisine » résultant d'une suprématie de *maison* sur *hôtel*, imposée par le français.

En Picardie, comme *maison* « cuisine » en Franche-Comté, *hôtel* « cuisine » a totalement disparu, à en croire l'Atlas. On peut cependant, avec beaucoup de vraisemblance, établir sa concomitance avec *maison* « cuisine », concomitance nécessaire pour expliquer l'emprunt de *maison* fait au français, concomitance existant, en réalité, partout ailleurs, avec prédominance de *hôtel* à l'est, avec prédominance de *maison* à l'ouest et au nord, et qu'il importe de démontrer en Picardie et en Franche-Comté, si possible, quoique, à la rigueur, elle se laisse déduire des constatations faites dans les autres régions.

Saint-Pol est en plein centre de l'aire picarde *maison* « cuisine » où *hôtel* n'est attesté ni comme « cuisine », ni comme « *maison* ». Dans la banlieue de Saint-Pol, on dit *oté* pour « autel » (comme on y dit *sé* pour « sel » et *té* pour « tel »). Ce mot est masculin ; mais sous sa forme concurrente, française, *otèl*,... il

est féminin. *Hôtel* a dû y être *oté*, et être l'homonyme parfait de *oté* « autel ». Tous deux, sous la forme française *otel* deviennent féminins. Le *sé* « sel », en devenant à Saint-Pol-ville *sel*, concurremment avec l'ancienne forme *sé*, ne devient pas féminin pour avoir subi la même transformation phonétique que *autel* et *hôtel*. C'est, me dira-t-on, que *autel* et *hôtel* commencent par une voyelle, et que, de ce chef, ils pouvaient changer de genre comme *âge*, *orage*, *ouvrage*, qui deviennent féminins à Saint-Pol — remarquez que ce sont des mots présentant la même terminaison. A cela je réplique : 1) il est singulier que, sous sa forme ancienne *oté*, « autel » n'ait pas changé de genre, et, pour ce faire, ait attendu qu'il fut *otel* ; 2) il est singulier que, contrairement à 20, 30, 40 autres mots masculins commençant par la même voyelle, et pouvant, par conséquent, devenir féminins aussi bien qu'*autel* et *hôtel*, seuls, ou à peu près seuls, ce sont deux homonymes qui changent simultanément de genre, l'un seulement à la condition qu'il devienne réellement homonyme de l'autre — peut-être même pourrais-je y ajouter *hôpital* que « beaucoup font du féminin », contrairement au genre qu'ont habituellement les mots en-*al*.

Il me paraît que *auté* « autel » est devenu *autel*, parce que *hoté* — sans doute, lors du rétablissement de *maison* exclusivement « maison » et parallèlement à la refrancisation sémantique de celui-ci — devenait *hôtel*, que *auté* devenant *autel* n'avait aucune raison plausible pour devenir féminin, que, s'il est devenu féminin, c'est parce que *hôtel* l'était ou le devenait, et que *hôtel* l'était ou le devenait, parce qu'il était en concomitance avec *maison* féminin.

Je crois que le changement de genre provient, en majeure partie, de parentages lexicaux que l'étude historique des mots est appelée à révéler (cf. *le lombre*, *le lierre* de mon premier article).

Aussi bien — et ce qui précède était une introduction à ce que nous allons voir — ce qu'est, selon moi, *hôtel* « cuisine » féminin en Picardie, par rapport à *maison* « cuisine », *la toa* « cuisine » l'est par rapport à *maison* « cuisine », en Franche-Comté. Nous allons voir que la vraisemblance constatée en

Picardie d'un *hôtel* féminin sous l'influence d'un *maison* féminin — mon argumentation n'a pas été convaincante, je l'avoue, mais va être confirmée par le chapitre VII — devient, en Franche-Comté une réalité absolument certaine et démontrée diversement par plusieurs points.

La toa du point 939 a pour voisins immédiats *ato* (40) et *eta* (30). Si ces formes de **hospitale** sont phonétiquement correctes quant à leur syllabe accentuée — elles sont conformes à *so* et à *sa* féminins « sel » —, le phonéticien le plus habile ne parviendrait pas à faire remonter directement au latin **hospi** leur syllabe initiale, qui, dans les formes de cette région, est le produit faussement interprétatif des formes de parlers voisins : c'est ainsi que **hospi** aboutit à *e* au point 30 , parce que sa forme *leɛa* « lait », par exemple, correspond à celle de *lasé* du point 40. **Hospi** ne donne pas plus régulièrement *e* ou *a* que **hos** ne donne régulièrement l'*e* de *epetô* vaudois = « hôpital ». *Ato* et *eta* ne représentent, en fait de latinité, que **-tale**. N'avons-nous pas vu que **hospi** et **hos** sombraient totalement dans les formes *tœ* du wallon et *sto* du midi ? Ces formes anormales sont le prélude de son naufrage. Il ne fallait pas s'attendre à une régularité phonétique de la part d'un mot qui s'en va, et aux dernières convulsions duquel nous assistons. Cela d'autant plus qu'il était isolé, sans famille dans les patois de la langue d'oui [1] — ce qui n'est pas le cas d'*ostal*

1. Grâce à ses dérivés et à la circonstance que les parlers du Midi sont d'essence moins exclusivement vulgaire, le provençal *oustal* a pu absorber la sémantique française entière d'*hôtel*, non sans dommage d'ailleurs pour la clarté de la langue (cf. *oustalié* de Mistral, qui est plus ou moins revêche à l'acception d' « hôtelier » — « *aubergisto* plus usité » —, à côté de « casanier, familier », à quoi on peut ajouter tous les sens signalés par le dictionnaire de Lévy).

En 1885, je recevais la communication suivante, à la suite d'une demande que j'avais adressée à un journal politique de Paris, pour obtenir des renseignements sur les journaux de province qui publiaient parfois des articles en patois. L'écriture me montre qu'elle émanait d'un vieillard, et ce vieillard parlait sans doute en connaissance de cause.

« L'un des plus célèbres, Jasmin, le coiffeur d'Agen, n'était même pas compris dans son pays, sous le rapport du langage. Son plus grand succès fut à Paris, où les poètes célèbres, entr'autres Lamartine, se figurèrent qu'ils le comprenaient. »

méridional (*ostalier* « casanier » p. ex.) à en croire Mistral — qu'il mourait et revivait sous une forme calquée, plus ou moins adroitement, d'après un parler voisin, à en juger par la variabilité de son premier élément.

Vu cet état de **hospitale**, *la toa* peut s'expliquer de deux manières.

Si, au point 939, on a eu l'*uto* de **hospitale**, comme on l'a au point 23, par exemple, et comme il semble qu'a été sa forme régionale, sa forme rapprochée du latin, et la plus phonétique en cette région, l'*uto* a été considéré comme étant = *lu to*, séparation d'une possibilité imminente, puisque l'article défini masculin est *lu* au point 939. Alors, son partenaire lexical *maison* « cuisine » lui a imposé son genre — nous allons voir que *hôtel* est féminin dans l'entourage du point 969 ; il est féminin au point 30 notamment (*eta*). Il en résulte *la to* ; mais *la to* n'est pas une forme féminine habituelle au point 939, qui a la finale *a* comme représentant de l'*e* féminin français. Il prend la terminaison féminine *a*. Donc : *la toa*. Telle est l'explication qui, je crois, peut seule convenir à *la toa* autochtone.

Mais — nous l'avons vu ci-dessus à propos des formes qui sont censées représenter **hospi** — il se peut que *la toa* ne se rattache que plus indirectement à **hospitale**, que **hospitale** ait disparu de ce point, pour y revivre calqué sur un modèle voisin. Dans ce cas, le point le plus rapproché, le point 40, nous donne une solution, en quelque sorte toute préparée pour se substituer à la première, dont elle ne fait d'ailleurs que confirmer la nature. L'*ato* du point 40, et qui est du genre masculin, sous l'influence de *maison* féminin, est considéré par le point 939 comme étant *la to* féminin, et, comme au point 40 le représentant de l'*e* féminin du français est à peine sensible (*a* d'Edmont), mais qu'il est nettement perçu et transcrit par Edmont au point 939, il en résulte *la toa*, comme dans notre première explication. C'est ainsi — je prends intentionnellement un exemple de mot évidemment savant — que le point 40 dit *tortu* (= tortu*a* ?), mais le point 939 *tortuva* « tortue ». Quoi qu'il en soit de la valeur respective de nos deux explications, il me paraît indubi-

table que c'est sous l'influence de *maison* « cuisine » qu'est né le féminin *la toa* « cuisine », qui, autrefois, a sûrement existé, au point 939, sous une forme moins tourmentée de **hospitale**.

V. — *CULOTTE* > *CULOT*. EXTENSION DE L'AIRE *AT-OT-ATTE-OTTE*

Dans la petite aire jurassienne comprenant les points 40 et 939, *hôtel* est féminin au point 939 (*la toa*), comme il est féminin au point voisin 30 (*eta*) ; il est masculin au point 40, dit expressément Edmont. *Hôtel*, avons-nous dit, y est devenu féminin dans sa concomitance avec *maison*, tous deux signifiant « cuisine ». Un mot y est donc capable de changer de genre, uniquement parce que son concurrent sémantique a un autre genre que lui ! Ce cas spécial d'un changement de genre, est-il un fait isolé dans cette aire ? Un examen détaillé de ces deux points nous a révélé un cas absolument identique, un cas qui ne se retrouve qu'en ces deux points.

Comme la *maison* a succédé à l'*hôtel* et lui impose son genre féminin, de même le *pantalon*, qui a succédé à la *culotte* et est en train de l'effacer de la langue, lui a imposé son genre — et ici il fallait une action analogique se traduisant par un effort plus violent (un changement de suffixe), ce qui ne fait qu'augmenter la valeur démonstrative de notre pendant à *la toa*. *Pantalon* a fait de *culotte* un *culot* masculin, je dis un *culot*, quoique cette forme-même n'existe pas ; mais, si elle n'existe pas — peut-être, parce qu'elle ne saurait coexister avec de nombreuses acceptions, parmi lesquelles le lecteur n'aura qu'à choisir, vu qu'elles sont tout aussi efficientes d'intolérabilité les unes que les autres — elle existe masquée par un état phonétique, dans lequel on avait indistinctement soit *at* — c'est la forme *culat* que l'on a aux points 40 et 939 —, soit *ot* et dont les formes féminines étaient soit *atte*, soit *otte*. Or, nous connaissons, par une étude précédente, et cette aire et sa nature. C'est celle que nous avons appelée

l'aire *atte-otte*, et ces suffixes alternent au point qu'ils produisent une divergence que nous ne pouvons mieux caractériser que par ce que nous trouvons au point le plus rapproché de notre *culat* « pantalon ». C'est le point 64, qui, tout en disant *essotte* « abeille », dit *culatte* « culotte » — *pomme* et *pomme de terre*, tandis que ses associés phonétiques et lexicologiques disent *pommatte* « pomme de terre » (74, 73, 72).

Le point 64 [1] montre d'une façon évidente à nos yeux que l'aire *atte-otte-at-ot* est une aire en retrait, ce qui nous permet de conclure que les points intermédiaires entre 40 et 64, c'est-à-dire 52 et 51 (qui ont, entre parenthèses, le français *abeille* « abeille » (!) et l'intrus méridional *aveille* « abeille » !) ne peuvent nous obliger à reconnaître en eux une barrière infranchissable entre l'aire à laquelle appartient 64, et où l'on a *culatte* « culotte », et l'aire 40, 939, où l'on a *culat* masculin « culotte ». *Culat* « culotte » est-il autochtone ? J'aurais, à priori, la plus grande répugnance à y voir un emprunt à quelque point, plus ou moins éloigné, ...qui n'existe pas, selon l'Atlas. Le *culat* des points 40, 939 représente donc un *culot*, une masculinisation de *culatte-culotte*, l'équivalence parfaite de ces formes *culatte* et *culotte* étant établie par le fait de l'alternance constante de *atte* et de *otte*, de *at* et de *ot* masculins en patois, et, d'autre part, par la présence constante de *culotte* français dans tous les alentours. Les points 40 et 939 ont donc appartenu autrefois à l'aire *atte-otte-at ot*.

Le point 40, à côté de son *culat* « culotte », qui est senti comme = *culot*, a un *ato* « cuisine » masculin, qui (vieux mot disparaissant et réclamant un renouveau), comme *culot* (mot nouveau et qui veut *vivre* comme *hôtel* veut *revivre*), a un *ato*, dis-je, qui pourrait être apparu comme étant = *atot*. Non : son *o* final est fermé, comme l'est celui de *so* « sel », il est masculin, comme *afeu* voisin est masculin, donc il est vraisemblablement **(hospi)tale** et est masculin de par son origine étymologique.

1. *Culatte* « culotte » se retrouve aux points 170, 57, et, avec le son intermédiaire *â* aux points 150, 69, 53.

Mais, si *ato* du point 40 ne s'authentique pas comme étant *hôtot*, le point 10 (Saône-et-Loire) va s'authentiquer comme étant *hôtot*. Il est *utŏ*, qui est masculin. Ce genre nous surprend ; car les trois points du département du Jura qui ont *hôtel* « cuisine » l'ont féminin, et le Jura sépare le point 40 du point 10 ; mais — et ceci est bien plus grave pour un rattachement à **hospitale** — la syllabe accentuée est en contradiction flagrante avec le produit de **sal** qui est *sĕ* (féminin). Son *o* fermé s'explique comme final dans un mot isolé (*pół*, mais *pòt au feu*), et il est remplacé au point voisin 22 par un *o* ouvert, en contradiction avec l'*o* fermé de **sal** du même point. Il est *hôtot* et non **hospitale**. Son genre masculin, le tient-il de *hôtot*, ou le tient-il de **hospitale** ? Il le tient plus vraisemblablement de *hôtot* que de **hospitale**, les trois points du Jura (y compris le point 22 qui peut avoir, lui aussi, *hôtot*, quoique féminin) ayant le genre féminin. Quant à sa syllabe initiale *u* — il en est de même de *a* (40), de *e* (30), de *œ*, etc. — elle n'est qu'un décalque primaire, secondaire ou tertiaire de syllabes initiales, toniques ou protoniques, ayant cours dans les patois de la région.

Le point 10 était autrefois en pleine aire *at-ot-atte-otte*, et il n'a gardé, de cet état phonétique, que les témoins que son retour à l'état français lui laissait pour compte : son *uto* « cuisine » ne pouvait plus devenir *hôtel* ou *hôtet* « cuisine », son *pulo* « coq » ne pouvait pas devenir *poulet* « coq » (!) ; son *nzĭyŏt* « oseille », que pouvait-il bien devenir, tandis que « *omelette* », « *allumette* », etc. rentraient docilement au bercail ?

Il s'ensuit que :

1) *Coulat* — il est bien temps que je révèle la forme réelle des points 40 et 939 sous laquelle s'est cachée jusqu'ici ma forme schématique *culot* — est le mot *cul* traité analogiquement comme en protonique[1] + le suffixe *at*, qui n'est pas le suffixe **ittum**, et qui devait être *ot*, auquel on a préféré — probablement pour

1. C'est ainsi que « cul » est *ku-tyu* partout, mais qu'il a les dérivés *keulotte*, *kolatte*. *Coulat* est donc la masculinisation de *coulatte*. Insensible en français moderne (*queue* > *queuter*), l'alternance de la syllabe protonique avec la syllabe tonique est parfois sensible en patois.

éviter des homonymes — le suffixe *at*, *at* et *ot* alternant sans différence sémantique.

2) *uto* du point 10 n'a de **hospitale** latin que le son *t*. Sa syllabe initiale ne répond que secondairement, tertiairement ou quaternairement à **hospi** latin ; quant à sa syllabe accentuée, elle est le suffixe patois *ot-at*, dont les formes alternent sans différence sémantique aucune. Ce point 10 n'est sûrement pas le seul de son espèce. Le sort misérable, réservé à *hôtel* « maison » patois ne se serait certainement pas aussi facilement accompli, s'il n'avait été un mot isolé, sans famille.

Quoi qu'il en soit, si *maison* « cuisine » n'avait pas existé dans notre aire jurassienne, *hôtel* n'y serait pas devenu un mot féminin. Ce n'est pas cuisine qui a pu le faire changer de genre, puisque les patois à *hôtel* « cuisine » ne connaissent pas encore ce mot (du moins dans son sens « pièce où se fait la cuisine ») et que les autres ont hésité à l'admettre. Mme Odin ne se refuse-t-elle pas à lui accorder droit de cité à Blonay, côte à côte avec *oto* « cuisine » ? 1) L'aire jurassienne serait, je crois, la seule région des territoires observés où *maison* n'aurait pas passé par l'acception de « cuisine ». 2) L'*afu* féminin serait-il = *cuisine à feu* (!)? 3) *Maison* « cuisine » valaisan serait inexplicable, dans le voisinage immédiat d'*hôtel* « cuisine ». D'où lui viendrait son acception, sinon du bas pays ? La situation géographique de *maison* « cuisine » est, on le voit, bien conforme à celle de *mouchette* « abeille ».

Je ne crois pas que les matériaux mis en œuvre ici soient de nature à entamer la confiance que nous avons mise dans les relevés d'Edmont. Je ne puis malheureusement pas en dire autant de son copiste : par une négligence, que, fort heureusement, tout travailleur sérieux aurait réparée, je n'ai pas fait moins de quatre fautes, en faisant suivre *hôtel*, aux points 30, 42, 23 et 22, de la mention *m* (= masculin). Dans ces quatre points, *hôtel* est féminin, ainsi que le montrent les adjectifs de la phrase *la cuisine est trop étroite et trop obscure*. C'est sur l'épreuve de la carte, et non sur ma copie, que l'erreur s'est produite. Après avoir, dans mon manuscrit, soigneusement distingué les notations d'Edmont

lu to de *l'uto*, et constatant sur l'épreuve l'absence du genre, j'ai donné à *hôtel* son genre ancien, et sans me souvenir que le mot *cuisine* figurait dans une phrase me permettant d'en contrôler le genre. Je ne me doutais guère qu'*hôtel* pût être féminin, et que *la toa* était une forme de **hospitale**.

—— *Culat* ne pourrait-il pas avoir été emprunté ?

═══ Emprunté à qui ? A des patois qui ne l'ont pas ?

—— A des patois qui l'ont perdu.

═══ Qui l'ont perdu pour quel motif ? *Culat* ne pouvait être perçu comme = « culotte » que dans des parlers où les suffixes *atte-otte*, *at-ot* sont vivants, signifient « tenant de, ayant trait à », et ce *culat* aurait disparu là où il était étymologiquement perceptible et perçu, et il serait resté là où — seul de son espèce — il n'est plus étymologiquement perceptible et perçu, alors que *culotte* l'est parfaitement ! S'il est resté aux points 40 et 939, c'est précisément parce que tous les autres mots en *at-ot* et *atte-otte* faisaient retour à *-et* et à *-ette*. *Coulat* seul ne pouvait faire retour à ..*culet* « culotte ».

Le français les autorise à retourner

d'*elmat* ou d'*elmot* à *elmette*,

de *subya* ou de *subyo* à *subyet* (« sifflet ») ;

le français les autorise-t-il à retourner

de *culat* ou *culot* à .. *culet* « culotte »,

diminutif réel ou caritatif de cul ?

Ni *culet*, ni *culot* : on ne passe pas ! Pensée littéraire sous un masque patois. Le français littéraire a condamné à l'immobilité les points 40 et 939, et leur interdit l'évolution vers lui en ce mot *culat*. S'ils le veulent, qu'ils le gardent sous sa forme d'autrefois, mais il n'y a pas de place pour lui à côté de *subyet* < *subyat*, d'*elmette* < *elmatte*, d'*omulette* < *omulatte*.

Jetez un coup d'œil sur les cartes représentant les mots en *et-ette* du français — à défaut de tous ceux qui ont *at-atte* en patois, sans équivalent d'*et-ette* en français — vous verrez de suite que l'aire actuelle de *at-atte-ot-otte*, telle que nous la présente *mou-*

chatte-mouchotte-essatte-essotte « abeille » [1], ne représente pas le tiers de ce qu'elle a été autrefois, qu'elle est, de toutes parts, entourée d'une zone, où les suffixes patois s'égrènent, et, en général, en raison directe de leur aptitude à être convertis en leur forme française correspondante.

Dans la conversion au français qui se produit en cette zone — vous me pardonnerez de prendre comme exemple un mot dont j'ai eu longuement à parler, et sur la nature duquel cette zone vient apporter une singulière confirmation de ma thèse — *mouchatte-mouchotte* « abeille », qui y a existé sûrement, puisque la présence de ce type lexical ne saurait avoir été confinée à l'origine seulement dans l'aire *atte-otte*, puisque, d'ailleurs, tous les parlers gallo-romans à l'est de Paris l'ont eu, *mouchatte-mouchotte*, dis-je, devait se convertir en *mouchette*. Or, si ce *mouchette* converti n'existe *en aucun point* de la zone de conversion, n'est-il pas *mathématiquement* démontré que *mouchette*, en tant que « abeille », mais apparaissant comme « petite mouche », était banni de tout parler français, et qu'il ne pouvait vivre qu'à la condition d'être *mouchatte-mouchotte*.

Exemples : Le point 36 a *mouche à miel* « abeille ». Il a eu *mouchotte* « abeille », puisqu'il a encore *uyot* « oie », *bruyot* « brouette », *kuɛo* « coq » (= cochet), *fyœto* « sifflet » (= flûtet), ou il a eu *mouchatte* « abeille », puisqu'il a encore *gãza* masculin « jars ». Ses *elmette* « allumette », *émolette* « omelette », etc., etc. sont des mirages, des mensonges phonétiques. Son *mouchette*, où est-il ? Son *mouchette* est *mouche à miel*.

Le point 22, pour les mêmes raisons que le point 36, a eu *mouchotte* « abeille » (ou *mouchatte* ?), puisqu'il a *luzotte* « ivraie » (diminutif de *lœ* masculin de 23). Ses *omoulette* « omelette », *allumette* et tutti quanti sont des mirages, des mensonges pho-

1. D'où vient au français populaire de la Suisse son suffixe verbal — *atter*, de valeur diminutivo-fréquentative correspondant aux suffixes français *-eter* et *-oter* (*lunatter*, *couratter*, etc) ? Du Jura bernois ? Exclusivement de l'aire actuelle de *at-ot-atte-otte* ? Quel est son rapport avec *-otter* (*pleuvotter*, *jamboter*, *buvoter*, *crachoter*, etc.) ?

nétiques. Son *mouchette*, où est-il ? Son *mouchette* est *mouche à miel*.

Les points 40 et 939 ont eu *culatte* « culotte », puisqu'ils ont *culat* « culotte » masculin, < *culatte* sous l'influence de *pantalon* masculin. Et si les points 40 et 939 ont *aveille* « abeille » — et non *mouchatte* qu'ils pouvaient avoir *et ont eu*, aussi bien que dans l'aire actuelle de *mouchatte-mouchotte*, où *mouchette* est à l'abri — me dira-t-on encore que *aveille* est le latin **apicula** indigène en ces points ? Et leur *mouchatte* n'est-il pas un nouveau soupirail de la voie souterraine qui va de *mouchette* « abeille » valaisan à *mouchette* lorrain [1] ?

La zone de conversion de *at -ot -atte -otte* en *et -ette* nous fait assister à la décomposition d'une aire phonétique, en même temps qu'à la composition d'une nouvelle aire phonétique (*et -ette*). Il y a là matière à une étude pleine d'avenir. Mais cette étude doit se baser sur une enquête préalable de chacun des mots qui constituent l'ensemble de *at -ot -atte -otte*. Ce travail est trop vaste pour que, à mon âge, j'aie le courage de l'entreprendre.

Tous ces mots sont l'objet d'une révision plus ou moins consciente. Si l'on reconnaît dans *violatte-violotte* une « petite fleur violette », il deviendra *violette*, et, en réalité, il le devient ou ne

1. Voilà, ce me semble, assez de preuves *mathématiques* qui nous montrent à l'évidence tous les mensonges phonétiques que disent les patois aux phonéticiens crédules ..et habiles.

Tous les travaux phonétiques et étymologiques basés sur les patois sont ce que M. Merlo appelle de la « letteratura farraginosa » ..en parlant des études basées sur la géographie linguistique.

Je ne crois pas que *culat*, signifiant « culotte », soit un diminutif réel ou caritatif de *cul*. Je crois que mes constatations obligeront les rédacteurs du Glossaire romand à « reviser toutes les considérations phonétiques et étymologiques basées sur leurs matériaux » — il y a exactement 25 ans, je conseillais à M. Gauchat, alors unique rédacteur prévu du Glossaire, de s'abstenir de recherches étymologiques dans l'œuvre qu'il allait entreprendre. Je crois que « toute la base de leur travail a encore besoin de preuves historiques » avant d'être publié. Je crois qu'il en est d'eux — et plus particulièrement d'eux — comme de tous les romanistes se mêlant de dialectologie et qui veulent nous faire prendre pour vérités des mirages et des mensonges.

le devient pas. Le *poulet*, le *cochet* patois sont-ils psychiquement des « coqs » et non des « cochets » ou « poulets », ils pourront alors, et peut-être, participer à la loi du retour à *et* ; dans le cas contraire, ils en seront proscrits ; dans les deux cas, *poulet* pourra rester « robinet » (cf. *robin* et *robinet*), il ne restera « coq » que dans le premier cas, et encore faudra-t-il que, comme *poulet*, il soit assez puissant pour se dérober à la dictature du français, qui fait de ces deux mots des diminutifs réels [1]. Si *mouchatte-mouchotte* « abeille » retournait à *mouchette*, il serait une « petite mouche ». Aussi ne passe-t-il pas ! Et voilà pourquoi on ne trouve pas *mouchette* « abeille » en dehors de l'aire *atte -otte*.

—— Et alors ce *coulat* nous donne une date approximative du retour de *atte -otte -at -ot* à *ette* et à *et* aux points 40 et 939 ?

═══ Evidemment, ce retour à *ette* et *et*, aux points 40 et 939, ne peut remonter au delà de 1680, époque, où, selon le Dictionnaire général, le pantalon (qui a fait *culatte* > *culat*) a été introduit dans l'usage. Pour obtenir une date plus exacte, il y a lieu d'ajouter à 1680 le temps qu'il a fallu au pantalon pour aller détrôner la culotte aux points 40 et 939, et le temps qu'il a fallu à la phonétique pour que *pantalon* exerçât une influence masculinisante sur *culotte* — ce qui d'ailleurs a pu être instantané.

Quoi qu'il en soit, le retour de *subyat* à *subyet*, de *mouchatte* à *mouchette* (de tous nos *mouchette* français — corrélatif de celui de *elmatte* à *elmette*) est, on le voit, bien récent.

—— Votre *culat* « culotte », masculinisation sous l'influence de *pantalon*, est un fait bien isolé, qui n'a pas son pareil. Sa nature lexicale est, nous le voulons bien, appuyée par ce que vous nous avez dit de *hôtel* « cuisine » féminisé sous l'influence de *maison* « cuisine », en est le pendant avec renversement des genres — renversement conforme au rôle de *maison* et de *pantalon*, tous deux triomphant d'anciens mots tombés en désuétude.

1. On verra notamment que, dans le Jura bernois, on se trouve en face d'un état lexical de « coq » comparé à « robinet » qu'il serait absurde de faire remonter directement au latin.

Peut-être serions-nous persuadés que votre explication est bonne, si d'autres faits identiques se présentaient dans l'aire *atte -otte -at -ot*.

═══ Qu'à cela ne tienne !

VI. — *POMMETTE* > *POMMET*

═══ Voici un fait absolument identique : *pommette* originairement = « pomme de terre «, puis « pomme », est devenu *pommet* masculin.

—— Dans l'article précédent « Fantasmagorie étymologique », vous paraissiez n'attacher aucune importance à cette masculinisation de *pommette*.

═══ En effet, sachant que, d'une part, dans le nord de la France, *pomme* apparaît et dans « pomme » et dans « pomme de terre » sous la forme concurrente *pon* masculin, d'autre part, que cette forme masculine existait autrefois et existe encore aujourd'hui dans le Midi — ainsi d'ailleurs que *poire* masculin — je m'imaginais avoir affaire à un problème ne se rattachant pas exclusivement à l'aire *atte -otte*, par conséquent, à un problème étranger à mon sujet. *Culat* « culotte » m'a montré que le problème qui se pose à nous dans le Midi, est indépendant de celui de *pommette* > *pommet* masculin — mais se rattache à *pon* « pomme » wallon, ainsi que nous allons le voir dans le chapitre suivant.

Pommette > *pommet* est un fait identique à *culatte* > *culat*. C'est ce second qui me fournit l'explication du premier. L'article précédent (Fantasmagorie étymologique) n'étant pas encore entre les mains de l'imprimeur, j'aurais pu le modifier en conformité avec la nouvelle donnée. Si je ne le fais pas, c'est que je ne vois aucun inconvénient à ce que vous vous rendiez compte des tâtonnements qui précèdent... soit mes erreurs,... soit mes vérités. Je crois ainsi m'être excusé d'avoir inconsciemment commis une faute que j'ai reprochée à mon ami Jaberg en excluant

pommet « pomme » de mon enquête, comme il a négligé de prendre en considération l'aire valaisanne de *mouchette* « abeille » en expliquant celle de *mouchette* lorrain. J'avoue d'ailleurs que j'ai trop souvent à rétracter mes erreurs. A vous de juger si je les redresse, ou si, au contraire, je m'enferre dans de nouvelles.

Pommet « pomme » est né par un accident phonétique survenu à *pommette de terre*, ou plutôt est né d'une forme de la phonétique syntactique, et c'est sur la forme apprêtée par la phonétique qu'un concurrent masculin de « pomme de terre » a pu lui imposer son genre.

P(om)mat(te) d(e) terre, soit *pmatdterre*, mot composé tendant à devenir simple conformément à sa sémantique simple, présente trois dentales successives qui peuvent se fondre en une seule, quand le mot n'est pas contrarié par une résistance de nature étymologique. Donc : *pmaterre* va pouvoir apparaître comme un masculin, s'il est à la merci d'une influence masculine. C'est ce qui pouvait arriver, et ce qui est partiellement arrivé dans la région vosgienne. Est-ce, dit le Vosgien, *pmadter* ou *pmatdter* ? Il en est résulté le *pommet de terre*, forme qui peut naturellement amener *pommet* « pomme ».

Que *pommet* « pomme » soit secondaire et non primaire dans l'évolution de *pommette* à *pommet*, cela ne résulte pas seulement du fait que seul, en la situation syntactique qu'offre *pommette de terre*, se pouvait produire l'apprêt phonétique nécessaire à la possibilité d'une masculinisation, cela est *mathématiquement* démontré par le fait que :

Le masculin *pommet*, né inopinément dans *pommette de terre* sous l'influence masculinisante d'un autre « pomme de terre » — il va se révéler qu'il s'agit de *canada* —

1) existe en six points (68, 86, 87, 88, 160, 180), où il est resté logiquement et fidèlement limité à son lieu d'origine (« pomme de terre ») ;

2) n'existe que concurremment avec le féminin au point 89, où il ne prévaut pas encore, ou, bien plus probablement, il résulte de sa situation géographique intermédiaire entre les six points qui ont *pommet de terre* et le point suivant (180) ;

3) n'a entraîné *pommette* « pomme » pour en faire *pommet* « pomme »... qu'en un seul point (180) et en un point douteux (88), ce point douteux étant géographiquement et lexicalement le pendant du point 89 ci-dessus.

Quel est le terme de « pomme de terre » qui a provoqué certains Vosgiens à opter pour *kmadter* de préférence à *kmatdter*, à faire *pommet* de *pommette* ? Je vous prie de me laisser remettre cette question au chapitre suivant qui va nous fournir de nouvelles données.

VII. — *MAISON* > *MAISONNE* > *MAISON*. *POMME* > *PON* (*masculin*).

Il en a été de même de *pomme de terre* au nord de la France (Nord et Wallonie). J'entends prouver que *pomme de terre* y a produit un masculin *pon de terre* (comme *pommet de terre* dans les Vosges), et, par répercussion un masculin *pon* « pomme » (comme *pommet* « pomme » dans les Vosges).

Ma démonstration va vous paraître longue ; mais je vous prie d'y prêter toute votre attention. Car, si elle nécessite un long préambule et une argumentation probablement pénible à suivre, elle nous réserve une surprise : elle nous montrera jusqu'à quel point la géographie linguistique peut faire approcher de la certitude absolue la solution d'un problème linguistique.

Un fait singulier s'est produit dans les départements du Pas-de-Calais et du Nord et en Wallonie : *maison*, que nous savons être emprunté au français, y est devenu *maisonne* en huit points limitrophes de la langue flamande, et formant deux aires séparées (297, 296, 287, 284 — 199, 197, 196, 194). Ces deux aires sont séparées par une aire de treize points où la *pomme* est le *pon* (comme dans les Vosges *pommette* > *pommet*).

A priori : la séparation des deux aires *maisonne* est un fait récent, les deux aires *maisonne* se relient par un souterrain qui passe sous *pon* « pomme », ne formaient qu'une aire autrefois

— à moins que la nature de *maison* > *maisonne* soit telle que l'évolution subie puisse se produire indépendamment en plusieurs points de la Gaule romane, ou, disons seulement dans le domaine où l'article féminin *la* est devenu *le* ; car il se pourrait que la neutralisation de l'article défini joue un rôle dans la naissance de *maisonne*.

Il importe donc de savoir comment a pu naître *maisonne*, si nous voulons être renseigné sur l'importance de la séparation actuelle en deux tronçons d'une ancienne aire *maison*, si elle est un fait assez singulier dans l'aire *la* > *le*, ou très singulier, improbable, voire même impossible dans le domaine entier de la Gaule romane.

Comment donc s'explique *maisonne* ? *Maisonne* ne peut être qu'un des aspects sous lesquels *maison* se présente : *je vais à la maison* ; mais *la maison n est proche* qui a pu s'être dit, si cela ne se dit plus ?

—— Une foule d'autres mots se présentaient sous le même aspect que *maisonn*, si, d'ailleurs, cet aspect s'est réellement présenté dans les patois. Admettons que cet aspect se soit présenté seulement dans les mots terminés en *-on* — nous réservant de vous objecter pourquoi pas dans des mots à autre terminaison — avez-vous la *moissonne* « moisson », la *saisonne* « saison », la *raisonne* « raison », la *rationne* « ration », et cent autres ?

═══ Je n'ai à vous soumettre ni *moissonne*, ni *saisonne*, ni *raisonne*, ni *rationne*, ni cent autres formes. Je n'ai que la *chansonne* que je trouve dans les lettres de Gosseu de Vermand (point 262), alors qu'Edmont, à Vermand, ne signale que *maison*, et non *maisonne*. Gosseu, dans sa lettre d'envoi à l'imprimeur, dit quatre fois *maisonne*, à l'état de forme suivie de pause, jamais *maison*, trois fois *chansonne* et deux fois *chanson*, indifféremment comme forme isolée et comme forme syntactiquement suivie... et Edmont, à ce point 262 nous donne *chansonne*, qu'il signale, en outre, au point 274 et à Saint-Pol même (284). *Chansonne*, d'après l'Atlas, se trouve donc en deux points qui n'ont pas *maisonne* et en un point (262) où Gosseu disait *chanson* et *chansonne*. Donc *maisonne* avait une extension géographique plus grande

autrefois et enclôt au sud l'aire *pon* « pomme », enclose à l'est, enclose à l'ouest par le même *maisonne*. Quant à *chansonne*, qu'Edmont a retrouvé au point 262 et relève aux points diversement distants 274 et 284, il est vraisemblable que, comme *maisonne*, il formait une aire cohérente, et que tous deux ont subi, différemment, le retour à *chanson* et à *maison*, *maisonne* beaucoup moins que *chansonne*, *maisonne* restant en deux aires de trois points contigus à l'est et de cinq points contigus à l'ouest (y compris Saint-Pol où il coexiste avec *maison*, comme *chansonne* avec *chanson* au point 262, selon Gosseu), *chansonne* ne présentant plus l'aspect d'une aire.

La cohérence de *maisonne* est beaucoup plus certaine que ne l'a été celle de *chansonne*, s'il se trouvait que *chansonne* ne fût qu'une analogie de *maisonne*, analogie pouvant se produire ou ne pas se produire — remarque faite en prévision d'une vraisemblance que j'aurai à vous soumettre.

Chansonne et *maisonne* étant, à ma connaissance, les seuls cas de la conversion de *-on* en *-onne* d'entre cent qui auraient pu se produire aussi bien, et ne se produisent pas, ma supposition de leur naissance par phonétique syntactique est fausse, et cependant, si l'on ne veut pas admettre qu'elle est due à une analogie venant d'un mot qui leur est étranger de forme, il nous faut trouver une solution particulière aux formes *chanson* et *maison*. En présence de la foule de mots en *-on* qui ne subissent pas le sort de *maison* et de *chanson*, une solution, parente de celle que nous inspirait la phonétique syntactique, va restreindre considérablement le domaine des suppositions plausibles : ne seraient-ce pas les diminutifs féminins *maisonnette* et *chansonnette* qui auraient naturellement fait évoluer les primitifs en leur donnant une forme plus essentiellement féminine, ce qui écarterait la possibilité d'une production de *moissonne*, *saisonne*, *raisonne*, *rationne* et de cent autres, qui n'ont pas de diminutifs susceptibles de les produire ?

—— Ce n'est pas possible ; car toute la Gaule romane était, quant à *maison* et *chanson* dans les mêmes conditions de productibilité lexicale que l'extrême nord, et *maisonne*, *chansonne* se produisent seulement dans le nord.

═══ Je n'insiste pas. Aussi bien, si je vous disais que le nord, ayant perdu, par la neutralisation de l'article, le signe le plus distinct du genre des substantifs, aurait pu avoir des velléités de recouvrer, par d'autres moyens, une distinction de genre (*maison*, *chanson* rejoignant *colonne*, *couronne*, *personne*, etc.), vous me répliqueriez avec raison : pourquoi le nord n'en aurait-il pas fait autant de toute autre catégorie de mots masculins à allure plutôt masculine et, enfin et particulièrement, pourquoi n'en aurait-il pas fait autant de tous les mots en *-on*, dont *maison* et *chanson* ne sont qu'une infime partie ?

Aussi bien suis-je absolument de votre avis : j'ai simplement voulu écarter les possibilités d'une explication de *maisonne* et de *chansonne* par le triomphe d'un des aspects sous lesquels ces mots se présentent syntactiquement, ou par une dérivation de leurs propres dérivés. Je crois que vous avez écarté toutes les possibilités d'une naissance intrisèque de *maison* et de *chanson*.

C'est donc une cause extrinsèque qui a fait naître *maisonne* et *chansonne*.

—— Une cause extrinsèque, particulière à un *maison*, en même temps qu'à un *chanson* ? Quel peut bien être le rapport particulier qui lie l'un de ces mots à l'autre, et les divorce de toute la catégorie des mots féminins se terminant par *-on* ?

═══ Il n'y en a aucun qui soit bien apparent : tout au plus retiendrai-je de la discussion sur ces mots le fait qu'ils ont en commun une dérivation de diminutifs (*maisonnette*, *chansonnette*) que ne partagent pas les types que nous leur avons opposés ci-dessus, *moisson*, *saison*, *raison*, *ration*, dérivation mettant sous un jour de possibilité plus grande *maisonne* et *chansonne* que ne le font *moissonneur*, *saisonier* (?), *raisonnable*, *rationnement*.

—— Nous voyons où vous voulez en venir. Vous voulez réduire le double problème à un problème simple : l'un de ces mots n'est né que par analogie avec l'autre

═══ et ce mot né analogiquement est *chansonne*.

N'avons-nous pas vu que *chansonne* n'existait qu'en trois points (262, 274, 284), que ces trois points sont distants l'un de l'autre, ne forment pas une cohérence comparable à celle de

maisonne, qu'au point 262 (Vermand) Gosseu ne le donne que concurremment avec *chanson*, tandis que *maison* est, chez lui, toujours *maisonne* ? J'en conclus que *chansonne* est une forme analogique, qui peut n'être née que timidement, qui peut n'avoir jamais constitué une aire cohérente, ou qui — si elle a jamais constitué une aire cohérente — a, en tout cas, été disloquée, et bien plus rapidement et plus complètement disloquée, que celle de *maisonne*. Précisément — dans le cas d'une apparition secondaire, analogique et originairement isolée, aussi bien que dans le cas d'un reliquat d'une aire plus étendue et cohérente — en raison de sa nature analogique lui venant de *maisonne*, lui venant de *maisonne* par lequel elle est entraînée en raison d'une affinité que ne présentent pas *moisson* et cent autres mots en *-on*.

Le problème à résoudre est un, à mon sens : comment *maisonne* est-il né ?

Et la solution en est bien simple : *maisonne* est né de *maison*, parce que *maison* est, ou a été, « cuisine », et que c'est *cuisine* qui est appelé à remplacer *maison-maisonne* « cuisine » — on va voir plus loin que les aires *maisonne* « cuisine » de l'est et de l'ouest se relient par un souterrain qui passe sous *maison* « maison » (constituant en même temps l'aire *pon* < *pomme*) qui était une aire *maisonne* « cuisine », mathématiquement démontrée.

Maisonne est né de *maison*, parce que *-onne* constitue à *maison* un uniforme qu'il a revêtu pour combattre *cuisine* — *-onne* n'étant que la réplique à *-ine* — ce qui distingue formellement les combattants des civils indifférents, n'est-ce pas l'uniforme ?

Chanson > *chansonne* n'a pas de raison d'être autre qu'une consonance et une aptitude dérivatrice, une transparence, communes avec *maison* > *maisonne*.

Maisonne a pour excuse d'avoir été *provoqué* par un mot dont il est ou a été le synonyme et avec lequel il s'est battu.

L'alignement sur *cuisine* est la seule raison pour laquelle *maisonne* est né, et c'est aussi son excuse, sa raison d'être, tant qu'il sera en concomitance avec *cuisine*. *Chansonne* n'est qu'un caudataire, et le lien qui le lie à *maisonne* n'est qu'un fil d'araignée.

Quand *cuisine* aura cessé d'être en compétition avec *maison* dans le sens de « cuisine », *maisonne* reprendra sa forme française, qu'il n'a d'ailleurs peut-être jamais entièrement perdue dans la région pour signifier « maison » par opposition à « cuisine ». Aussi *maisonne* a-t-il eu la vie plus dure que *chansonne*, et constitue-t-il des aires, tandis que *chansonne* se révèle dans notre carte comme une scorie de *maisonne*.

Le point 262 qui dit *maison* et *chansonne* n'est qu'une de ces exceptions dont on dit avec raison qu'elles confirment la règle.

Et, au point 287, on a dit à Edmont que la maison était une *maisonne*, et que la cuisine était une *maison* — ce témoignage ne serait pas plus véridique qu'il est, s'il disait le contraire : *maisonne* « cuisine », *maison* « maison » — tandis que, au point 284, Edmont s'est dit à lui-même *maison* et *maisonne* = « cuisine » et « maison » (cf. Gosseu : *chansonne* et *chanson*).

Maison en face de *cuisine* s'est comporté comme à Paris *mouche-avette* en face de *mouche à miel* et cédant la place à *mouche-abeille*.

—— Ainsi, dans la même région picarde, à Saint-Pol, par exemple, où d'après vous, *maison*, venu du français, que le picard a appelé à son secours pour différencier son *hôtel* « maison » de *hôtel* « hôtellerie », a féminisé *hôtel*, patois d'abord « maison », puis « cuisine », et le maintient féminin, entraînant dans son genre *autel* (d'église), quand *hôtel* ne désigne plus que ce qu'il signifie en français actuel (voir ci-dessus), dans cette même région picarde, à Saint-Pol, par exemple, *cuisine* français, appelé pour divorcer *maison* et *hôtel* patois signifiant tous deux « cuisine », a

aligné formellement *maison* sur *cuisine*, en en faisant *maisonne* = aussi bien « cuisine » que « maison » !

==== Si *maison* féminin a fait *hôtel* féminin (comme ailleurs, en Franche-Comté, par exemple, il l'a fait féminin, et, en Suisse, l'a rudoyé au point qu'il y est devenu la *toa*) *cuisine* n'a pas à opérer génériquement sur *maison* « cuisine », ce dernier étant du même genre que *cuisine* ; mais pourquoi son influence latente de belligérant ne se manifesterait-elle pas en transformant for-

mellement le mot ? Ce n'est qu'un juste retour des choses : transformant génériquement *hôtel* qu'il supplante, *maison* est transformé dans ce qu'il a de transformable par *cuisine* qui le supplante.

Et cette dernière transformation témoigne-t-elle d'une puissance analogique supérieure émanant de *cuisine* et s'exerçant sur *maison* à celle émanant de *maison* et s'exerçant sur *hôtel* ?

Impossible de le dire, ces transformations étant de nature toute diverse. Si vous penchiez en faveur de la première supériorité, je vous rendrai attentif à la puissance de la seconde par un exemple bien représentatif : le mot *espèce* devient masculin, dans la langue populaire, sous l'effet de tout substantif masculin (un *espèce d'ivrogne* ; par contre, non pas une *type de mégère*, mais une *typesse* (!) *de mégère*) [1].

—— Comme cette influence de *cuisine* sur *maison* ne s'est pas manifestée ailleurs, ne s'est pas manifestée dans les aires de *maison* « cuisine », ni dans celle de l'est, ni dans celle de l'ouest, il faut que, dans celle du nord, elle ait trouvé un terrain favorable à sa manifestation, bien que vous n'y ayez pas admis la présence d'un terrain autre qu'ailleurs.

═══ Pas le moins du monde ! Si j'en crois mes matériaux, dans l'est, la lutte de *maison-hôtel* avec *cuisine* français a eu lieu dans des conditions particulières, différentes de celles où elle se présente dans le nord : avant d'adopter *cuisine*, qui, je vous le rappelle, a été dédaigné tout d'abord à cause, sans doute, de son équivoque, les parlers ont tenté de lui opposer des substituts (*feu*, *foyer*, *afeu*, *la toa*). Tant qu'ils opposaient à *cuisine* des substituts de leur crû, *cuisine* n'était en lutte ni avec *maison*, ni avec *hôtel*, et la concomitance de *cuisine*, concomitance qui ne

1. C'est ainsi qu'à Saint-Pol *maison* est étymologiquement et sémantiquement = **mansionem** ; *maison* = pièce où est la maie, « cuisine » ; *maisonne* étymologiquement et sémantiquement = **mansionem**, influencé par *cuisine* français ; *maisonne* = pièce où est la maie « cuisine », influencé par *cuisine* français ; *hôtel* = **hospitale** perdu, après être devenu « cuisine », réadopté du français, et devenu féminin sous l'influence de *maison* (entraînant avec lui *autel* qu'il fait féminin).

s'établit qu'après la lutte « régionaliste », y a donc été de plus brève durée, et probablement même date d'une époque où le patois ne lutte plus avec le français. *Maison* n'y pouvait devenir *maisonne* — alors que *hôtel* devenait *la toa* !

Dans l'aire ouest, il en a été de même.

Les termes *boulangerie*, *fournil* « cuisine » y représentent *feu foyer*, *afeu*, *la toa* de l'est. J'ajouterai à ces deux substituts régionaux la *salle* « cuisine » de Thaon (Calvados) que me fournissent les matériaux de M. Jud. Et combien d'autres encore y pourrait-on ajouter, si une enquête était poussée à fond dans le sens de nos desiderata (rappelez-vous celle de M. Bruneau, en Ardenne) ? Si les patois devaient poursuivre leur vie d'il y a un siècle (ou moins même), rien ne s'opposerait à ce que, à Thaon ou dans la région, une *salle de danse* ne pût devenir une *cuisine de danse*, voire un *hôtel de danse*, voire une *maison de danse*.

Dans notre aire du nord, par contre, où cependant les points d'enquête sont plus rapprochés qu'à l'ouest, il n'y a pas trace d'un substitut de « cuisine », et c'est à *cuisine* français que *hôtel* et *maison* ont eu affaire sans un intermédiaire pour former tampon et différer le heurt — étant admis naturellement que le besoin d'un substitut à *maison-hôtel*, « cuisine » soit apparu dans les trois régions à la même époque. Dans l'aire du nord, *maison* a été plus longtemps en tête à tête avec *cuisine* que dans les autres aires, et cette circonstance a dû favoriser l'emprise de *cuisine* sur *maison*.

—— Jusqu'ici, nous ne tenons pas la preuve que vous vouliez nous fournir de l'impeccabilité de vos déductions géographiques.

═══ Cela est vrai ; mais attendez un peu ; laissez-moi, tout d'abord, rassembler toutes les données du problème : plus les éléments en seront nombreux, plus la certitude sera parfaite. Nous les aurons en mains, quand je vous aurai exposé la genèse de *pon* < *pomme* « pomme », et que vous saurez que l'aire constituée par ce *pon* « pomme » sépare les deux aires *maisonne* dont il vient d'être question.

Je dis que *pomme* est devenu *pon* masculin. Comment et sous quelle influence ?

Je ne vois aucun nom de fruit qui puisse influencer *pomme* et en faire un masculin. Bien au contraire.

Pomme a une seconde existence dans un composé dont il est souvent le synonyme, c'est *pomme de terre*. Ils sont parfois synonymes à Paris. Ils sont synonymes dans les Vosges. A Evolénaz (Valais) Edmont a relevé *pomme de terre*, le Glossaire romand *pomme* tout court [1].

Dans ce composé la préposition *de* a été absorbée par le *t* de terre : on a, au point 273 *pẽm tẽr*, au point 296 *pœ̃m tẽr*, points qui sont dans le voisinage immédiat de *pon* masculin. Il a le même sort aux points 10, 21, 505, et dans les formes plus estropiées qui remontent à celles des points précédents, aux points 510, 609, etc.

La forme *pomterre* (273, 296) n'est pas appropriée à une double conception générique. C'est une forme *põnterre* qu'il me faut pour faire évoluer *põn* à *põ*. Or, cette forme est bien suffisamment authentiquée par le point 293, qui fait partie de l'aire *pon* « pomme », qui est dans un territoire où *et vendre les*... devient *et vẽn les*, qui a *pœ̃n tẽr*, reproduisant une seconde fois le fait *põmter* > *põnter*, qui s'est produit déjà en ce même point. Elle est authentiquée par *põn tẽr* (65), par *põmnẽ tẽr* (128), où nous avons une forme hybride de *pométer* et de *ponéter*, etc.

Comme *maisonne* est rappelé à *maison*, après avoir cessé d'être « cuisine », (le mot qui l'avait produit), *põn* est rappelé à *põ*, qui peut apparaître ainsi sous une forme masculine (*põ* de terre) et évoquer naturellement *põ* masculin = « pomme », comme *pommet de terre* a évoqué *pommet* « pomme ». *Põnterre* évoque d'autant plus facilement *põ* que sa présence en « pomme de terre » était constante, tandis que *maison* et *chanson* étaient dans des conditions moins favorables à une évolution, puisque ces deux derniers apparaissent souvent isolés et non pas seulement en combinaison syntactique, comme l'est *põ* en « pomme de terre ». C'est ce qui cause, du côté de *põ* « pomme » masculin

1. Indication que donne M. Spitzer dans l'appendice à son travail sur la pomme de terre.

une prépondérance absolue — s'affirmant par une plus grande extension — comparée à l'éphémère *chansonne*, réduit géographiquement à trois points, et une prépondérance relative, comparée à *maisonne* dont l'aire géographique est plus restreinte. Mais cette prépondérance lui était avant tout assurée par le fait que *pomme* avait pris un autre genre (masculin), et qu'un genre ne s'échange pas aussi facilement qu'une forme — d'ailleurs coexistante peut-être — contre une autre légèrement autre et du même genre. *Maisonne* redevenait facilement *maison*, *chansonne* facilement *chanson* — d'ailleurs encore coexistant, selon Gosseu ; mais *le pon* ne pouvait redevenir *la pomme*.

—— C'est donc dans *pomme de terre* que se serait effectué le changement de genre de *pomme*, qui, disiez-vous, ne pouvait s'être effectué dans *pomme* lui-même — du moins vous ne reconnaissiez dans le rayon de *pomme* « pomme » aucun élément sémantique ou formel qui pût l'inviter à changer de genre. Vous nous dites comment *pomme* dans *pomme de terre* est, *par la forme qu'il y prend*, plus susceptible d'être considéré comme un masculin. Mais quel est l'agent qui — primitivement étranger à *pomme* — agit sur *pomme de terre* pour en faire un mot masculin ? Nous vous tiendrons quitte de nous expliquer la répercussion de *pomme de terre* masculin sur *pomme* « pomme » masculin, après ce que vous nous avez dit de *pommet* « pomme » masculin dans les Vosges < *pommet de terre*.

═══ De même qu'il a fallu à *hôtel* la présence d'un synonyme *maison* pour faire de lui un féminin (*la toa*), de même qu'il a fallu à *culotte* la présence d'un synonyme *pantalon* pour faire de lui un masculin (*le culot*), de même qu'il a fallu à *maison* la présence d'un synonyme féminin *cuisine* pour faire de lui un *maisonne*, il a fallu à *ponne de terre* un synonyme pour faire de lui un masculin *pon de terre*, et, par répercussion *pon* « pomme », et il a fallu au vosgien *pommatte de terre* un synonyme pour faire de lui un *pommat de terre*, et par répercussion, un *pommat* « pomme ».

Le synonyme propre à agir sur la forme *ponne de terre*, prête à échanger son genre, ce synonyme prêt à agir comme *maison*

sur *maisonne* et *chanson* sur *chansonne*... est contigu à *pon* « pomme » : c'est *canada*, le seul mot masculin qui désigne le tubercule « pomme de terre » [1].

La contiguité de *pon* « pomme », *maisonne* « maison » et *canada* fait toute la force persuasive de mon explication. C'est ce que j'appelle une démonstration *mathématique*, n'en déplaise à mes contradicteurs, et une démonstration mathématique telle que seule la géographie linguistique peut en fournir à l'histoire de la langue :

8/638e de la Gaule romane nous présentent — fait exceptionnel et pouvant apparemment se produire partout ailleurs — *maisonne* en contiguïté géographique des points ;

13/638e [2] de la Gaule romane nous présentent — fait exceptionnel et pouvant apparemment se produire partout ailleurs — *pon* « pomme » en contiguïté géographique des points ;

8 à 10/638e de la Gaule romane nous présentent — fait exceptionnel et pouvant apparemment exister partout ailleurs — *canada* « pomme de terre » en contiguïté géographique des points.

Ces trois fractions représentent trois faits qui sont sans aucune connexion apparente entre eux, et... je les mets en fonction les uns des autres. Si vous trouvez leurs rapports plausibles, tels que je les établis, allez demander à un mathématicien si leur contiguïté est un effet du hasard, et quelle somme de probabilités représente mon explication, en y ajoutant encore le parallélisme parfait de *pommette de terre* vosgien > *pommet de terre* > *pommet* « pomme » [3].

1. *Chervis*, qui a servi aussi à désigner la « pomme de terre », est en un point du département de la Meuse, et n'entre pas en ligne de compte. D'ailleurs, les glossaires meusiens en donnent des formes féminines, conformément au genre de *pomme de terre*. Cf. *la tupi* « pomme de terre », originairement « topinambour », dans l'Atlas de M. O. Bloch.

2. Je devrais, à la vérité, déduire les points qui, dans le Midi, ont un *pon* « pomme » non étudié.

3. Mon interprétation de *commenquer* « commencer » (Path. et thér. verbales II) reposait sur une explication du même genre. Ce qui n'a pas empêché, plus tard, les lexicographes de voir dans *commenquer* un mélange apocalyptique

Il n'y a pas que la cohérence géographique des trois faits qui soit démonstrative de leur fonction. Leur situation géographique, relative de l'un à l'autre fait, est elle-même représentative de leurs rapports historiques, chronologiques, de dérivation. Essayons de suppléer à l'impossibilité où nous nous trouvons de publier des cartes, par un exposé avec chiffres à l'appui.

Soit 13 points ayant *pon* « pomme » masculin, 8 points ayant *maisonne*, en tout 21 points qui longent bien exactement le front germanique, et vont de la Manche à la limite orientale de Belgique. Or, de ces 20 points, 4 *maisonne* (Nord et Pas-de-Calais) ouvrent la marche à l'Ouest, sont suivis, en allant vers l'est, de la totalité des points à *pon* « pomme » masculin, puis les 4 points restants *maisonne* terminent le cortège. *Pon* « pomme » est enclos entre la frontière germanique au nord, à l'est par *maisonne*, à l'ouest par *maisonne*, et, j'ajoute, au sud par *maisonne*, si j'adjoins aux matériaux de l'Atlas ceux de Vermand (voir ci-dessus). *Canada* « pomme de terre » est, au sud-est, contigu, et même inhérent aux points 270, 197 (concurremment avec *patate* au point 270).

Pon « pomme » forme donc le fond d'une cuvette dont tous les rebords sont soit la langue flamande, soit *maisonne*.

Sauf au point limitrophe 197, où l'on a *pon* et *maisonne*, *maisonne* exclut *pon* ; c'est donc — comment s'expliquerait un *maisonne* né indépendamment à l'est et à l'ouest ? — que *maisonne* a fait retour à *maison* dans l'aire *pon*. Et il est nécessaire que *maisonne* (et *chansonne*) fasse retour à *maison* (et *chanson*), si l'on veut que *ponne* (de terre) puisse *simuler* un retour à *pon*, en réalité puisse être traité formellement comme *maisonne* et devenir génériquement ce qu'est *canada*, il faut que *ponne* > *pon* ait eu un modèle.

de *commencer* avec un **inchoare**, mot qui a, en effet, existé dans l'ancienne langue provençale ; mais ce *commenquer*, ainsi interprété.. ne se rencontrerait plus que dans une zone intermédiaire entre le français et le provençal, où l'on fabrique des *k* avec des *c* français !

Et puis, un de mes auditeurs de cette année ne prétendait-il pas qu'il y a deux sortes de mathématiques, celle de la linguistique, et.. l'autre ?

Il a fallu que *maisonne* devînt *maison*, pour que *pomme* devînt *pon*. Dans l'aire *pon* « pomme », *maison* français a été d'abord *maison*, est devenu *maisonne* et est redevenu *maison*. Bien entendu, il ne s'ensuit pas que *maisonne* n'est redevenu *maison* que dans l'aire actuelle *pon* (< *ponne* (de terre) ; car, pour que résultât *pon*, il fallait à « pomme de terre » une vie lexicale et phonétique particulière. Il résulte, au contraire, des renseignements ci-dessus exposés, que *maisonne* est, dans le pourtour de *pon* « pomme » masculin, redevenu *maison*, sans qu'il y eût de « pomme » qu'il pût entraîner dans son évolution de retour, et, à plus forte raison, sans que *canada* — dont nous pourrions admettre la présence (cf. le point 266) dans toute la zone — ait eu à faire valoir analogiquement sa puissance générique.

De cet examen, je conclus en passant :

Les patois actuels ne présentent point la totalité des produits qui y sont nés.

Si le patois peut retourner de *la maisonne* à *la maison* sans cesser d'être patois, il ne peut retourner de *pon* à *pomme* sans abdiquer sa nature et son nom de patois.

N'était la géographie linguistique, qui nous dirait que *maisonne* a précédé *maison* ?

N'était la géographie linguistique, qui nous dirait comment *pon* est né de *pomme* ?

—— Mais, est-il bien sûr que *pon* « pomme », qui a existé en provençal, n'ait pas aussi existé en français, ou dans l'un de ses dialectes ?

═══ Littré en donne un exemple du XIIIe siècle : « De le navée de puns, [on payera] une coupe [sorte de mesure] de puns, Tailliar, Recueil p. 475 ».

—— Et quel cas faites-vous de ce masculin, qui est de la région septentrionale de la France où se trouve encore *pon* masculin, *pon* devenu masculin, selon vous, après l'importation de la pomme de terre, donc bien après le XIIIe siècle ?

═══ Celui qu'en fait le Dictionnaire Général, qui ne s'en prévaut pas pour donner au français *pomme* une autre origine que « du latin *pōma*, pluriel de *pomum*, employé comme féminin singulier ».

Littré rattache le français à **pomum**, Meyer-Lübke rattache *pomme* français à **pomum**, et ne parle pas d'un *pon* masculin de langue d'oui. Je suis enchanté de voir qu'il y a, pour les lexicographes, des accommodements avec la rigueur des textes. Vous ne supposez pas que j'aille faire valoir les droits de ce *pon* du XIIIe siècle, tout-à-fait isolé, que les historiens lexicographes dédaignent, et qui est absolument contradictoire de ce que me dit la géographie linguistique. Pour ce faire — si je doutais de mon explication — j'attendrais que les dits lexicographes m'aient tout d'abord renseigné sur les rapports de *pomme* « pomme » avec un ancien mot, dont l'étude n'est pas de mon ressort, avec *pom* « pommeau ». Le Dictionnaire général, à *pommeau*, dit : « dérivé de l'ancien français *pom*, forme masculine de *pomme*, latin **pomum** »[1]. Tiens ! il y avait donc un *pom* « pomme » masculin en ancien français — que je ne trouve pas dans Godefroy — et le français moderne *pomme* « est du latin **poma**, pluriel de **pomum**, employé comme féminin singulier » ! Mais, pas de digression ! Y eût-il un *pom* « pomme » en ancien français et dans la région du *pon* actuel, que je persisterais à croire que ce *pom* n'a rien à faire avec notre *pon* « pomme », et que je réclamerais un *pommet* « pomme » tiré de textes vosgiens antérieurs à l'importation de la pomme de terre[2].

Si, d'ailleurs, ce texte avait une importance telle qu'il pût contre-balancer celle de tous les témoignages postérieurs sur la forme féminine de « pomme » — sans parler de ceux de la géographie linguistique — il y aurait lieu d'examiner si une confusion de *pom* « pommeau » (cf. le français *pomme d'arrosoir*, *pomme de l'arçon*) avec *pome* « pomme », tous deux sentis étymologiquement comme équivalant à **pomum** latin, ne pouvait pas hanter l'esprit d'un auteur et lui faire dire *pom* « pomme ». Ce *pon* du XIIIe siècle n'a eu aucun écho dans la langue parlée.

Question : *pon* provençal n'est-il pas de la nature de notre *pon* français du XIIIe siècle ?

1. En supprimant *forme masculine de pomme* on établirait la vérité, je pense.

2. Un *pommet* plus authentique et plus significatif que celui de Godefroy, qui est tiré de la chronique de Monstrelet.

—— C'est donc par *canada*, mot masculin, que *pomme de terre* aurait été masculinisé, et à sa suite *pomme* « pomme » ; mais, est-ce le même mot qui a masculinisé *pommette de terre* dans les Vosges, et à sa suite *pommette* ?

═══ Ma réponse va vous surprendre : je prétends que c'est également *canada*, quoique la présence de ce mot ne soit attestée ni par l'Atlas, ni par M. Oscar Bloch, qui, outre *pommette* et *poirette* n'a relevé dans sa région que le mot féminin *tupi* (< topinambour). A défaut de tout autre mot masculin, il faut bien croire à *canada*. Deux raisons militent en sa faveur : 1) *canada* « pomme de terre » existe encore au point 266, où il est isolé, je l'ai signalé, isolé aussi, dans l'Oise — c'est pourquoi, dans le calcul ci-dessus, j'ai fait varier le numérateur de ma fraction de 8 à 10 — on le relèverait sans doute ailleurs encore, mais évidemment isolé, et non en une aire pareille à celle de Wallonie ; 2) nous l'avons dit plus d'une fois, les patois vosgiens étaient autrefois beaucoup plus apparentés avec les parlers wallons qu'ils ne le sont actuellement, ne servant plus qu'un maître : le français.

Une troisième allégation, plus démonstrative que ces deux, va suivre; mais permettez-moi auparavant de me résumer et de vous préparer à prendre en considération la valeur de cette troisième allégation.

Je prétends que la situation géographique de *pon* « pomme » entre *maisonne* à l'est, *maisonne* au sud, et *maisonne* à l'ouest, le tout formant une aire où *maisonne* — né sous l'influence de *cuisine*, son compétiteur sémantique en « cuisine » exceptionnellement favorisé ici par une plus longue concomitance qu'ailleurs avec *maison* « cuisine » — retourne, en grande partie, à *maison* français[1], fait de *põ* < *pônterre* une vérité relative, devenant

1. Qu'il s'agisse de *maison* « cuisine » ou de *maison* « maison », peu importe, il n'y a aucune différence sémantique entre *maison* et *maisonne* : à Saint-Pol (284) tous deux signifient « maison » et « cuisine » ; au point 287, on répond *maisonne* « maison » et *maison* « cuisine » (!) ; au point 275, on répond *maison* « cuisine », et ajoute que *cuisine* ne se dit que de la cuisine des châteaux et des maisons à la ville.

mathématique par la présence de *le canada* (« pomme de terre » masculin), constituant, en cette partie du gallo-roman seulement et exceptionnellement une aire (et non une apparition isolée).

Le retour de *maisonne* à *maison* — retour qui s'est effectué en tous les points de l'aire *põ* « pomme », sauf en 197, point limitrophe — négligeable — où l'on a *maisonne, põ* (et *canada* « pomme de terre ») — ce retour, dis-je, sous l'action de *canada* masculin, a entraîné *pônterre* ou *põn d'terre* à devenir *põ d'terre* masculin et, par conséquent, *la pomme* à devenir *le põ* — cf. *vendre* > *vẽn* (dans la phrase *et vendre les deux..*) où *vendre* est dans des conditions syntactiques semblables à celle de *pomme de terre* et qui est dans l'aire *põ* « pomme », comme aussi à l'ouest de cette aire.

Si *põ* « pomme » constitue une aire cohérente de treize points, que ce *põ* « pomme » soit logiquement consécutif de « pomme de terre » féminin devenu masculin sous l'influence de *canada* masculin et se prêtant phonétiquement à une conversion identique à celle de *maisonne* redevenant *maison* (et de *chansonne* redevenant *chanson*), que s'ensuit-il au point de vue géographique pour « pomme de terre » dans cette aire ?

—— Il s'ensuit évidemment que ces treize points doivent avoir aussi la forme masculine *pon de terre* qui a fait naître celle de *pon* « pomme ». Et si cela n'est pas, votre démonstration perd toute la prétendue vertu mathématique que vous lui attribuez.

═══ Eh bien ! cela n'est pas.. et ma démonstration ne perdra cependant rien du caractère mathématique qu'elle a acquis.

Ce n'est que par sa fonction sémantique et lexicale dans *pomme de terre* que *pomme* féminin est devenu *pon* masculin : *pomme de terre*, sous sa forme particulière de phonétique syntactique (*pônd'terre*), prêtait formellement le flanc à une conversion identique à celle de *maisonne* (*chansonne*) en *maison* (*chanson*) qui s'opérait, et en même temps subissait l'attraction générique qu'exerçait sur lui son compétiteur masculin *canada*. *Pon de terre* masculin oblige son chef lexical « pomme » à se conformer à lui. Or, il se trouve que « pomme » converti en *pon* masculin, bien malgré lui, en dépit de ses propres accointances sémantiques

(*poire, prune,* etc.) est « lâché » par *pon de terre* masculin, qui le laisse occuper toute son aire, qui le charge, en quelque sorte, de témoigner pour lui de son ancienne présence..

—— Quel roman !

═══ sauf en quelques points qui ont pu le retenir — fort heureusement pour la confirmation de notre explication et le salut de la géographie linguistique menacée (?).

Voici les faits bruts :

Dans l'aire *pō* « pomme », se composant de treize points contigus les uns aux autres, et où *pō* masculin s'est produit par ricochet de *pōn(d)terre* > *pō* de terre, il n'y a que trois points qui aient *pon de terre* (281, 282, 293) ; trois autres points l'ont encore, mais en concurrence avec un autre terme, avec *truє* (272), avec *patate* (294, 295). Les autres points ont : *patate* (290, 291, 292, 280), *patate* et *canada* (270), *canada* (197), enfin *truє* (271).

On voit que *pon de terre* se trouve encore en minorité, même en comptant les points où il est en concurrence avec d'autres « pomme de terre », dans une aire où nous disons qu'il a été exclusif de tout autre terme.

—— *Pon de terre* est en concurrence avec *patate*, avec *canada*, avec truffe..

═══ mais non pas avec *pomme de terre*, bien entendu.

—— Et pourquoi pas avec *pomme de terre* ?

═══ Parce que *pomme de terre* y serait fatalement *pon de terre*, soit par traduction, tant que le patois existera, soit même phonétiquement et à nouveau (cf. 293 *pœ̃n ter*). De *pomme de terre*, en patois, il n'en faut plus dans l'aire *pon*.

—— Raison de plus pour que *pon de terre* vive intact dans votre aire « mathématiquement démontrée » de *pon de terre* !

═══ Laborieusement mis au monde — tandis que *pō* « pomme », mis au monde plus laborieusement encore, était viable et définitif tant que le patois existerait — *pon de terre* ne peut vivre là où il est né, ne peut vivre là où il a donné naissance à *pon* « pomme » qui s'y ébat, y proclame l'existence passée de *pon de terre* et s'y rebiffe contre un français qui ne peut le culbuter

qu'à la condition que le patois ne soit plus un patois, mais du français.

—— Et pourquoi *pon de terre* ne peut-il y vivre ?

═══ Parce que *pon de terre* devenant nécessairement *põ terre* (soit phonétiquement *põ ter*) y signifie « pomme tendre », et qu'une « pomme de terre » n'est pas une « pomme tendre » (**tenerum** y aboutissant à *ter*).

—— Et l'aire où vous dites que régnait, exclusivement de tout autre terme, *pon de terre* « pomme de terre » coïncide avec l'aire où « pomme tendre » est phonétiquement *põ ter* ?

═══ Coïncide absolument, à trois points près. De nos treize points, constituant l'aire *põ* « pomme », dix points ont *põ ter* « pomme tendre ».

—— Et les trois autres ?

═══ Les sujets s'appliquent à concilier les deux existences impossibles. L'un (291) a bien *tèr* « tendre » : il dit *ẽ tèr põ̃* pour une pomme tendre. Pensez-vous qu'il puisse dire *ẽ põ̃ tèr* pour une « pomme de terre » dans des parlers où la préposition de l'adjectif fait de plus en plus place à la postposition ?!

L'autre (292) dit *tãr* pour « tendre », qui n'est pas phonétique, et le troisième dit *õ pũm tẽdr*, qui l'est encore moins. Aucun ne s'avise de prendre *pomme de terre*, et, dans leur lutte de *pomme tendre* avec *pomme de terre*, ils dénaturent et dépaysent phonétiquement et syntactiquement leur mot « tendre ».

—— Mais alors, dans de pareilles circonstances, c'est un miracle que « pomme de terre » ait pu persister à côté de *põ ter* « pomme tendre » ; comment font les six points pour garder « pomme de terre » ?

═══ Ils usent de trucs. En pleine aire *terre* « terre », le point 282 dit *pon de tierre* et répond *terre* à la question « terre ». De même, le point 281, mais à la question « terre », il répond par *terre* et *tierre* (cette dernière forme absolument disparue de la région). Le point 293 dit *põn ter* « pomme de terre » et *põ̃ tèr* « pomme tendre » !

Les trois points où *pon de terre* est en concurrence avec un autre terme, voulant garder le contact avec le français qui les

harcèle, s'efforcent de maintenir la préposition *de* (pomme *de* terre), laquelle, au point 294 se trouve réduite à *ə* ! (*pœ̃ə tɛ̃r* « pomme de terre », *pœ̃ tɛ̃r* « pomme tendre »). Tous ces points témoignent d'une lutte de « pomme de terre » avec « pomme tendre ».

—— Et les autres que font-ils ? Recourent-ils à des substituts, à des mots nouveaux, comme nous avons vu des patois recourir à *feu, foyer, à feu, logis, boulangerie, fournil, salle* pour éviter l'équivoque de *maison-hôtel* = « maison » et « cuisine » ?

—— Tous ces remplaçants de « cuisine » que vous citez (sauf *à feu*) sont empruntés au français, et détournés de leur sens français habituel. Dans le cas qui nous occupe, le français n'était d'aucun secours aux patois : *pomme de terre* était impossible. Tout au plus, le français a-t-il pu leur fournir *patate* : celui-ci n'a pas encore disparu du parisien populaire, qui n'a guère à redouter l'équivoque avec la véritable *patate* et qui, peut-être, ne le trouve pas superflu en présence d'un *pomme*, qui est « pomme », en même temps que «pomme de terre » (cf. *pomme de l'air, pomme-pomme, pomme-fruit*).

Si l'adoption de *patate* et de *canada*, lors de la défaillance de *pon de terre*, est facile à comprendre, il n'en est pas de même de *truɛ*.

Truɛ remonte évidemment à une forme régulière de *truffle* de l'Ouest et, peut-être, de l'Est (*truffle* > *trufy* > *truçy* > *truɛ* et, dans une aire ou *ɛ* français est = *k* > *truk*) [1]. Il soulève un problème d'importance capitale dans l'histoire de la « pomme de terre ». Il ne suffit pas, en effet, d'en expliquer la forme : il importerait d'en rendre plausible le transport dans le nord, où il est exceptionnel. Un transport d'un patois à un autre patois très distant ! Et encore à une époque où *pomme de terre* s'est perdu ! Alors que nous voyons les patois toujours recourir au français, en cas de détresse lexicale ! Cela est impossible : *truɛ* « pomme de terre » n'a pu parvenir aux deux points du Nord, s'il n'est pas

1. Voir : *Spitzer*, Die Namengebung bei neuen Kulturpflanzen im Franz. Wörter und Sachen, IV, p. 155.

parisien — et il ne l'est pas. Aussi bien, son compétiteur *canada* va-t-il, à l'instant, nous rendre explicable sa présence dans le département du Nord.

Patate, canada, truffe sont des intrus dans l'aire *pon* « pomme », qui a été exclusivement une aire *pon de terre*, ils ont succédé à *pomme de terre* et ne l'ont pas précédé — à moins que l'on n'admette la présence d'une triple strate pour chacun d'eux : *patate* > *pomme de terre* > *patate* ; *canada* > *pomme de terre* > *canada* ; *truffe* > *pomme de terre* > *truffe* ! !

—— Alors — en attendant l'explication de *truɛ* dans le Nord — l'Atlas n'offre pas une base solide à des études d'ordre économique ?

═══ Pas plus qu'aux recherches d'ordre phonétique ou étymologique, si l'emplacement qu'occupent les formes dans nos cartes n'est pas, au préalable, contrôlé par l'histoire, lorsque celle-ci veut bien parler et, à son défaut, par la géologie qui n'est que l'histoire de la géographie. *Canada, truffe, patate* constituent-ils des couches « en place » ou sont-elles apportées ?

Nous avons tablé sur un *canada* « pomme de terre » en place, en tant que contigu à l'aire *pon* « pomme », apporté, en tant qu'inhérent dans l'aire *pon*. *Truɛ* « pomme de terre » se révèle comme apporté, et non en place, un terme pour désigner la « pomme de terre » ne pouvant provenir par importation d'un parler populaire lointain. Comment concilier ces deux dires contradictoires de deux substituts récents d'un même mot en une même aire, ayant la même destination, le même âge.

J'ai dit ce que *truɛ* nous laissait entendre : voyons si *canada* ne nous livrera pas plus clairement son secret qui doit être aussi celui de *truɛ*.

Canada est le seul « pomme de terre » masculin. D'où tient-il sa masculinité ? Quand je dis *la Hollande*, je sais que *la* représente le genre de pomme de terre (et de *pomme*), que je n'hésiterais pas à dire *le Hollande* si, au lieu de *pomme de terre*, je sous-entendais le fromage, et je le dis en effet du fromage de Hollande, comme je dis le Champagne, le Gruyère [1], le Brie.

1. Venant de *la Gruyère*, région dont *Gruyère* est le chef-lieu, perché sur une

Le Canada est un pays. Si le peuple dit le *Canada*, il n'entend pas désigner par là le pays, mais *le X de Canada* — comme nous avons vu que son *l'afeu* est soit = *la maison à feu*, donc un féminin, soit *l'hôtel à feu*, donc un masculin, à quelques kilomètres de distance l'un de l'autre. Que représente *X* ? Évidemment un mot masculin sous-entendu. Ce mot n'est donc ni *pomme*, ni *truffe*, ni *patate*, ni aucun autre terme désignant la « pomme de terre », puisque tous sont féminins. Alors il faut que ce soit un sous-entendu masculin désignant un autre végétal tubéreux, susceptible, comme l'ont été *patate* et *truffe*, d'évoluer sémantiquement à « pomme de terre », et s'effaçant économiquement — cela est bien naturel, vu la préférence marquée donnée à la culture de la pomme de terre — et lexicalement devant la pomme de terre. Cet *X* ne peut-être.. que l'*artichaut*, doit être l'*artichaut*, puisque le « topinambour » qui, sous la forme *topinambour*, devient « pomme de terre » porte le nom vulgaire d'*artichaut de Canada*. Donc le *canada* est l'abréviation de l'*artichaut de Canada*, qui est le « topinambour », et le successeur du malheureux *pon de terre*, est « le topinambour » qui est « pomme de terre ». Ce n'est pas *canada* « pomme de terre » que l'aire *pon de terre-pon* a emprunté, c'est *canada* « topinambour »..

—— qu'il a emprunté ?

═══ Non pas qu'il a emprunté, mais bien qu'il a appelé à devenir « pomme de terre ».

—— Et le *canada* à l'est de l'aire *pon de terre-pon*, que vous disiez avoir été prêté à cette aire..

═══ est lui-même, non pas originairement « pomme de terre », mais « topinambour » appelé à devenir « pomme de terre ».

—— Parce que ?

═══ Parce qu'une raison semblable à celle qui a fait aban-

éminence, et non de *Gruyère*-ville, qui n'est même pas un entrepôt de fromages. Les dictionnaires répètent à l'envi cette erreur.

Quelle est la forme qui triomphera de *le frigo* (= « le bœuf, le mouton frigorifié ») ou de *la frigo* (= « viande frigorifiée ») ?

donner *pon de terre* (> « pomme tendre ») a obligé l'est de l'aire *pon* à abandonner *pomme de terre*.

—— Qui vous dit que l'est de l'aire *pon* avait *pomme de terre* ?

═══ Le bon sens : car je ne puis croire aux impossibilités. C'en serait une que de croire que la pénétration de *pomme de terre* — ou la présence de *pomme de terre* — soit conditionnée par le sort qui lui a été fait dans l'aire *pon*, vu qu'il a fallu une aptitude phonétique particulière, et même exceptionnelle, à *pomme de terre* pour devenir *pon*. Croyez-vous donc vraiment que *pomme de terre* a pris le souci de savoir s'il allait, oui ou non, devenir *pon de terre* et donner *pon* « pomme », reculer ou s'arrêter devant un danger . . inconnu et insoupçonnable ? *Pomme de terre* n'a pas pour limite celle de *pon* à l'est, et s'il n'est pas à l'est de l'aire *pon* « pomme », il y a été, je l'affirme, et il en a été chassé.

—— Chassé par qui ?

═══ Chassé par une équivoque plus rapprochée encore, bien plus rapprochée, que dis-je, imminente, si imminente même que, n'était l'impossibilité d'arrêter *pomme de terre* à la limite de *pon* « pomme », je dirais chassé le jour même de son arrivée, ou de sa naissance — mais les *pon de terre* retenus avec instance, malgré leur équivoque, par l'aire *pon* m'obligent à admettre l'invasion ou la naissance de *pomme de terre*. Il a été chassé par le fait que *pomme de tierre*[1] était une « pomme de tertre », et que c'est *canada* « topinambour » qui a dû le remplacer : il y est devenu sur place « pomme de terre » pour sauver cette région de l'équivoque.

—— Vous prétendez toujours que c'est sous l'influence de *canada* que s'est masculinisé *pomme de terre*, mais d'un *canada* « topinambour », naissant « sur place » à la vie sémantique de « pomme de terre ».

═══ Comme *topinambour*, lui-même, est devenu sous des formes estropiées « pomme de terre » (cf. la petite région vos-

1. On va voir tout à l'heure pourquoi, et dans quelle mesure, je fais intervenir cette forme, dont il n'a pas été question jusqu'ici, quoique l'aire *pon* « pomme » se trouve en partie dans l'aire *e* > *ie*.

gienne où M. O. Bloch a relevé *tupi* féminin « pomme de terre » en compagnie de *pomme de terre*, *pommette*, *poirette*). *Canada* « pomme de terre » surgit comme une apparition récente : il n'a pas perdu son genre, comme *tupi* l'a perdu au milieu de mots féminins. C'est comme « topinambour » qu'il a influencé « pomme de terre » (> *pon de terre*, *pon*).

Considérez ce parallèle :

canada « topinambour » influence *pomme de terre*, ancien mot, le fait masculin ;

maison, mot nouveau, influence *hôtel*, ancien mot, le fait féminin ;

cuisine, mot nouveau, influence *maison*, et en fait *maisonne*. *Maisonne*, *hôtel*, *pon de terre* patois ont disparu. *Cuisine*, *maison*, *canada* ont triomphé : c'est la loi du plus fort, c'est la loi du vainqueur.

—— Et *true* ?

═══ Vous me le demandez maintenant ! Si je me refuse à admettre un transport de *truffe* « pomme de terre » (produit commun et répandu), puis-je refuser de reconnaître à *truffe* « truffe » (produit sans doute bien rare dans le Nord et connu par ouï-dire) le droit de vivre dans le Nord sous une forme qui ne lui vienne pas des magasins de comestibles de Paris, mais sous une forme qui lui vient des pays où il y a des truffes ?

Comme *topinambour*, *patate* sont les noms de végétaux tubéreux appelés à être des « pommes de terre » du tac au tac, puisque la « pomme de terre » est un tubercule sans nom, et qu'il lui en faut un d'emprunt, s'il n'en a pas de personnel, *truffe* est exactement, quant à sa vie d'autrefois et à sa vie nouvelle, le pendant de *canada*, le pendant de *patate*, le pendant de *crompire*, qui, lui aussi, a été un « topinambour » avant d'être un « pomme de terre » (Bouillet).

J'affirme que l'aire de *pomme de terre* a dû préexister dans l'aire *canada* « pomme de terre »

1) parce qu'il est impossible qu'une invasion, ou une naissance autochtone de *pomme de terre*, se soit arrêtée, ou limitée, exactement à la limite que lui aurait prescrite l'état phonétique néces-

saire pour que *pomme de terre* devînt *pon*, invasion ou naissance n'étant en aucune connexion avec un fait phonétique, et surtout pas avec un fait phonétique ne se produisant que dans une certaine combinaison syntactique, c'est-à-dire particulièrement, singulièrement, sinon exceptionnellement, c'est-à-dire restreint à certaines conditions du mot ;

2) parce que cette impossibilité est confirmée par l'histoire de *terre* = **terra** en Wallonie.

Voici cette confirmation.

La Wallonie — comme aussi les Vosges, dont nous ne devons jamais perdre de vue l'étroite parenté linguistique avec la Wallonie, parenté qui va nous permettre une nouvelle démonstration d'une valeur que je vous laisse apprécier — la Wallonie, dis-je, y compris le département du Nord, c'est-à-dire la partie de la France qui a *pon* « pomme » en commun avec la Wallonie, a un caractère phonétique particulier qui affecte **terra** latin.

Le parler wallon diphtongue l'*è* accentué en *ie* — nous ne parlons ici que de cet *e* accentué — même lorsqu'il est entravé. Le fait est bien connu : **terra** doit y être et y est devenu *tierre*. Le vosgien a traité cet *e* absolument comme le wallon ; mais, tandis que le wallon a conservé la diphtongue jusqu'à nos jours relativement intacte, le vosgien, sous des influences diverses — invasion française, retour à *e* pour cause de lexicalité impropre à persister et particulière à certains mots — l'a conservée beaucoup moins.

C'est ainsi que des mots tels que *perdre*, *fête*, *tête*, *fer* (et fer blanc), *hiver*, *herbe*, *herse*, etc. occupent dans le wallon et le vosgien des aires dont l'extension géographique varie à l'infini selon les mots. Mais le vosgien, qui, entre parenthèses, pousse ses ramifications jusque dans le Jura bernois, jusque dans le territoire où il participe avec lui à l'aire *pommette* « pomme de terre », *mouchette* « abeille » (et *culat* = « culotte » !), n'a gardé de son ancien état que beaucoup moins de traces que la Wallonie — je le répète. C'est ainsi que, dans les Vosges, on chercherait vainement la moindre trace de la diphtongaison dans les mots *tête*, *fête* — on en pourra contrôler l'absence dans les relevés de

M. O. Bloch —, c'est ainsi que la diphtongaison wallonne des autres mots cités ci-dessus apparaît égrenée, dans les Vosges, plus ou moins, selon les mots. L'étude de chacun de ces mots exigerait une monographie.

Il est un mot cependant, un seul à ma connaissance, qui témoigne, au contraire, d'une vitalité maxima dans le vosgien et ..d'une absence à peu près complète en wallon. Ce mot est précisément notre *tierre* « terra ». On avouera que ce renversement de rôle dans « terre », comparé à . .tous les autres mots susceptibles d'avoir la diphtongue *ie*, est bien significatif : *tierre* renverse tous les termes de la donnée et les renverse plus radicalement que l'appauvrissement de *ie* dans les Vosges ne se confirmait par l'égrènement des mots avec diphtongue.

En effet, prenant pour exemple le mot diphtongué le plus régulièrement dans les Vosges, « herbe », j'y constate une douzaine de formes avec diphtongaison contre une vingtaine de wallonnes, et, en face d'une dizaine de *tierre* vosgiens, trois *tierre* wallons, dont deux — nouveau fait significatif — dans l'aire *pon* « pomme » — encore l'un d'eux (281) ne le présente-t-il que dans *pomme de terre*, où il est de valeur utilitaire [1]), et . .non pas dans *terre* (*pon de tierre*, mais *terre*), l'autre (282) dit *pomme de tierre* — même valeur utilitaire qu'au point 281 — et *terre* ou *tierre*, un troisième, bien éloigné, 182, où la « pomme de terre » est une *crompire*, et où *tierre* a pu se conserver grâce à l'absence de l'équivoque que nous allons constater dans la plus grande partie de la Wallonie et qui n'existe pas dans les Vosges.

En présence de ces faits, aucun doute n'est possible : *tierre* « terre » est intolérable dans toute la Wallonie, comme nous

1. *Tierre* avait une valeur utilitaire pour sauver *pon de terre* d'une chute en « pomme tendre ». C'est une conservation exceptionnelle de la diphtongue, autrefois régulière. Ce *tierre*, utilitaire aux points 281 et 282 est, ailleurs en Wallonie, la cause directe pour quoi « pomme de terre » y est intolérable (*tierre* = « terre » et « tertre »).

Ce ne sont partout que des mirages phonétiques : parfois une ancienne loi n'est représentée que par un mot, et encore est-ce à un hasard que nous devons sa conservation !

avons trouvé *terre* intolérable dans l'aire *pon de terre-pon*, parce que *pomme de terre* y aboutit au même produit que « pomme tendre ».

—— Mais l'aire wallonne *pon* « pomme » est en sa plus grande partie dans l'aire phonétique *è* entravé > *ie*, et, par conséquent, *pomme de terre*, s'il était né autochtone dans cette aire serait aussi *pomme de tierre* qui ne se serait pas télescopé avec *pomme tèr* « pomme tendre », ou même, si, importé, il avait été, comme cela est plus que vraisemblable, traduit en patois, il ne se serait pas non plus télescopé avec « pomme tendre ».

═══ Qu'il soit autochtone, qu'il soit importé, peu importe ; car, même importé, il est évident qu'il eût été analysé, et il l'a été effectivement, puisque *pomme*, la première partie du composé *pomme de terre* devient *pon* « pomme » par analyse du composé.

Quant à *pomme de tierre* antérieur à *pomme de terre*, sur lequel nous avons tablé dans l'explication de la genèse de *pon de terre* masculin et de *pon* « pomme » masculin, il a sûrement existé dans l'aire *pon de terre-pon*, comme vous le dites. Il est sûrement le substratum de *pomme de terre* qui a été le point de départ de notre démonstration. Dans sa plus grande partie, dites-vous : je dis, dans la totalité de l'aire, vu que la diphtongue *ie* s'est constamment retirée géographiquement, et que nous en trouvons encore des traces dans l'aire entière *pon de terre-pon*, là où elle ne se manifeste pas dans la plénitude de son déploiement comme à l'est wallon. Vu, notamment, que nous avons *tierre*, lui-même, aux points les plus extrêmes de l'aire *ie*, aux points 281 et 282, où ce *tierre* était encore présent à l'esprit, et utilisable pour empêcher que *pon de terre* n'arrivât à être équivoque avec « pomme tendre », et où, par conséquent *pon de tierre* actuel a été précédé de *pon de terre*, précédé lui-même de *pomme de tierre*, lequel était impossible, parce que, en ces deux points, il était équivoque avec un homonyme que nous allons à l'instant reconnaître et auquel déjà j'ai fait allusion ci-dessus. Naturellement, à ces points, ce n'est pas en « pomme de terre » que *tierre* s'est conservé, mais en *tierre* « terre », non aligné à *terre* par l'évolution utilitaire de *pomme de tierre* à *pomme de terre*.

Donc *pomme de terre* n'est pas, dans l'aire *pon de terre-pon*, la première couche apparue de « pomme de terre » et sur laquelle sont venues se superposer celles de *canada*, *truffe*, *patate*. Elle n'est que secondaire, et la primaire est *pomme de tierre*.

Or, cette couche primaire *pomme de tierre*, substratum de *pomme de terre*, est aussi celle de tout le reste de la Wallonie, sur laquelle sont venus se superposer, comme sur l'aire *pon de terre-pon*, les mêmes noms de végétaux tubéreux analogues à la pomme de terre, et auxquels il faut ajouter particulièrement *crompire*, qui, avant d'être « pomme de terre », a été « topinambour » (Bouillet).

Ces noms de la « truffe », de la « patate », du « topinambour » ont été invoqués, parce que *pomme de tierre* n'était pas viable, et que, de concert avec le triomphe économique de la pomme de terre sur eux, ils s'adaptent lexicalement à leur nouvelle fonction sémantique à peu près comme *boucle d'oreilles* à « pendant », à « bouton » etc., qui deviennent *boucles d'oreilles* quoique n'étant rien moins que des *boucles*.

—— Et pour quelle raison *pomme de terre* n'était-il pas viable ? Allez-vous nous exposer une nouvelle intolérabilité, semblable à celle de *pôter* = « pomme de terre » et « pomme tendre », laquelle serait venue se greffer sur une ancienne intolérabilité de *pomme de tierre* = « pomme de terre » et « pomme X ».

—— C'est précisément ce que je veux démontrer, ou plus exactement une intolérabilité de *pomme de tierre* = « pomme de terre » et « pomme de X ». Une intolérabilité de *pomme de tierre* qui, à l'est de *pon de terre-pon* fait place à des substituts de « pomme de terre » désignant originairement d'autres végétaux tubéreux, et qui, dans l'aire *pon de terre-pon*, a fait place à un *pomme de terre* de nature thérapeutique, lequel se révèle bien vite comme lui-même intolérable à cause de son télescopage avec « pomme tendre », et est remplacé, comme à l'est, par les mêmes noms de végétaux propres à être « pomme de terre » (chute de Charybde en Scylla), tandis qu'à l'est cet état thérapeutique, trouvé bien vite illusoire, ne se manifeste plus à nos yeux dans *pomme de terre*, mais que son passage nous est révélé par un vestige, .. par l'évolution de *tierre* en *terre*.

Je m'appuie, dans cette nouvelle démonstration,

1) sur le fait — par ailleurs inexplicable — qu'un *tierre* « terre » commun à toute la Wallonie (y compris le département du Nord) a évolué à *terre* « terre » actuellement commun à toute la Wallonie (y compris le département du Nord) ;

2) sur la présence particulière dans ce même territoire d'un « X », qui ne peut avoir pour limite celle d'un événement phonétique (*pomme* > *pon*), qui, signifiant tout autre chose, est absolument identique à *tierre*, mais pourrait coexister avec celui-ci .. sauf en une affectation .. qui est précisément celle qui devait nécessiter l'évolution de *pomme de tierre* en *pomme de terre* et (conséquence à peu près fatale) celle de *tierre* en *terre*.

A vous de juger si je suis sur la piste de la vérité et du nombre de probabilités qui va en résulter en faveur de mon explication.

—— Et cet X est ?

═══ C'est le mot wallon *tierre* « tertre » < *tierne*. Godefroy n'en donne des exemples que du wallon, il ajoute qu'à Maubeuge on dit encore [ou disait ?] *tierne*. Les lexiques wallons attestent bien la forme *tierre* (*tiêr* dans Grandgagnage), et sa présence à Maubeuge, qui est dans l'aire *pon de terre-pon*, nous montre que *tierre* « tertre » ne s'arrête pas à la limite de cette aire, par conséquent, que *tierre* a dû produire les mêmes effets dans l'aire *pon de terre-pon* que dans l'est de cette aire.

—— Mais la présence de *tierre* « tertre » avec *tierre* « terre » ne constitue pas une intolérabilité de coexistence, *tierre* « tertre » étant masculin, *tierre* « terre » étant féminin. *Le livre* coexiste avec *la livre*, *le moule* avec *la moule*, *le page* avec *la page*, et même dans les patois où l'article *la* est devenu *le*.

═══ Aussi, n'est-ce pas en *tierre* « terre » que s'est montrée l'intolérabilité d'une existence commune. C'est dans *pomme de tierre* ; car si *le tierre* était « le tertre », si *la tierre* était « la terre », la *pomme de tierre* était intolérablement et une « pomme de terre », et une « pomme de tertre » ! Il fallait donc, pour que *pomme de tierre* ne fût pas une pomme de tertre, de monticule, de montagne, pour que *pomme de terre* pût vivre, qu'il restât ou

devînt *pomme de terre* et non pas *pomme de tierre* dans l'aire ou *tierre* « tertre » existait.

Pomme de tierre devenant *pomme de terre* entraînait *tierre* « terre » à devenir *terre* (comme *pommette de terre*, dans les Vosges devenant *pommet de terre* entraîne *pommette* « pomme » > *pommet*) — plus ou moins infailliblement (nous avons vu les points 281 et 282, dans l'aire *pon de terre-pon* pouvoir recourir encore à un *tierre* « terre » pour sauver un *pon terre* qui leur apparaît comme « pomme tendre »).

—— Alors, de même que dans l'aire *pon* « pomme », qui n'est que la résultante d'une aire *pon de terre* < *pomme de terre*, nous vous avons réclamé un *pon de terre* intact, de même, ici, nous vous réclamons dans l'aire *terre* (pour *tierre*), qui n'est que la résultante d'une aire *pomme de terre* < *pomme de tierre*, un *pomme de terre* intact.

═══ Que je n'ai pas à vous présenter : dans cette aire je n'ai même pas une seule trace de *pomme de terre* triomphant de *pomme de tierre*, à l'encontre de ce qui s'est — d'ailleurs bien pauvrement — trouvé dans l'aire *pon de terre-pon* ; dans cette aire, il n'y a pas un seul *pomme de terre*.

—— Alors ?

═══ *Pomme de terre* en a disparu, .. après avoir laissé comme trace de son passage *terre* < *tierre*.

—— Et disparu pour quelle raison ?

═══ Parbleu, pour la même raison que *pon de terre* a disparu, c'est-à-dire parce que ce *pomme de terre* né de *pomme de tierre* devenait, lui aussi, *pomter* = « pomme tendre », et que, si la préposition de l'adjectif qualificatif pouvait permettre, comme vous le pensez peut-être, une concomitance *pomme terre* « pomme de terre » et *terre pomme* « pomme tendre », je vous réplique que c'était *blanc bonnet pour bonnet blanc* ; car, dans cette aire vous trouverez *pomme terre* et *terre pomme* signifiant tous deux « pomme tendre » ; et si, dans cette aire, il y a des formes *tēr* pour *ter* « tendre », qui peuvent faire croire à une origine régulière — quoique elles soient sujettes à caution — je vous réplique que la seule confusion en cette aire de « pomme

tendre » avec « pomme de terre » est une raison bien suffisante pour que, en Belgique, *pomme de terre* ait été complètement banni des patois, d'autant plus que **tenerum** a été traité différemment selon qu'il était préposé au substantif (= protonique) ou qu'il était postposé.

Donc, l'unique succès durable et persistant qu'a eu *pomme de terre* < *pomme de tierre* a été de transformer définitivement *tierre* en *terre*. Parallèle : *pon de terre* transforme *ponne* « pomme » en *pon* qui reste — *pomme de terre* transforme *tierre* « terre » en *terre* qui reste.

Tant que les patois wallons existeront et possèderont *ter* « tendre » et *tierre* « tertre », ils ne pourront ni faire naître *pomme de terre*, ni le recevoir. Quand les patois wallons auront phonétiquement disparu, le français wallon pourra fort bien avoir *pomme de terre* et, s'il lui plaît, le français provincial *tierre* « tertre ».

Je n'exclus pas la possibilité que l'aire *pon de terre-pon* ait pu avoir autrefois une extension plus considérable et que *pon de terre* ait pu retourner à *pomme de terre*, *pon* à *pomme* (admis que *pon* « pomme » n'ait pas pu rester à l'abri de l'influence masculinisante de *pon de terre* — cf. 281 et 282) : au point 272, par exemple, on dit *pon tèr* « pomme tendre », *des pommes* « des pommes » et des *pons de terre* en concurrence avec *truɛ* « pommes de terre » (mélange bien compréhensible en un point limitrophe d'une aire).

*
* *

Résumé et notes complémentaires. Il n'y avait aucune raison dans les Vosges d'échanger *tierre* contre *terre* : aussi y est-il remarquablement conservé, tandis qu'il a disparu de la Belgique wallonne et du département du Nord, où cependant ses congénères phonétiques se maintiennent beaucoup plus que dans les Vosges. *Tierre,* sorti récemment de *tierne* en wallon, n'existe pas, à notre connaissance, dans les Vosges. Il pourrait coexister avec *tierre* « terre » à la condition de ne pas avoir subi l'évolution wallonne en *tierre*.

*

C'est, avons-nous prétendu, *le canada* qui, dans les Vosges, a provoqué *pommette de terre* à devenir *pommet de terre* et, par suite, *pommette* à devenir *pommet*, bien que nous n'en ayons trouvé aucune trace.

Cependant les matériaux recueillis par M. O. Bloch dans les Vosges méridionales laissent entrevoir la possibilité d'une influence émanant d'un autre masculin que *canada*. Outre *pomme de terre*, *poirette*, *pommette*, M. Bloch signale *tupi* féminin, signifiant tous quatre « pomme de terre ». Ce *tupi* est une abréviation de *topinambour*, qui est devenue féminine dans l'ambiance féminine des autres « pomme de terre » (cf. *le frigo* et *la frigo*). Il confirme l'évolution de *canada* « topinambour » à *canada* « pomme de terre », puisque et *canada* et *topinambour* sont évidemment à l'origine des topinambours. Écarte-t-il ma supposition d'après laquelle ce serait, dans les Vosges, *canada* qui aurait masculinisé la forme de *pommette de terre*, arrivée phonétiquement a un état où elle pouvait être considérée aussi bien comme masculine que comme féminine ? La question est, on le voit, de minime importance : que ce soit *canada* ou *topinambour* qui soit la cause directe de la masculinisation de *kma(t)tyer*, c'est, dans un cas comme dans l'autre, « topinambour » qui en est la cause. Influence de *canada* en wallon, influence de *topinambour* dans les Vosges, ici, soit influence de *le topinambour* (non abrégé), soit de *le tupi*, abréviation familière, devenue *la tupi*, après avoir évolué sémantiquement à « pomme de terre » pour une raison qui n'est pas contradictoire de la création de *pommette* « pomme de terre ».

Quoi qu'il en soit, *tupi* de M. Bloch est, ce me semble, démonstratif de la justesse de notre démonstration : en l'absence de *pommette* et de *poirette* — notons, en passant, que, à l'origine, *poire de terre*, selon Bouillet, a aussi désigné vulgairement le « topinambour » — la « pomme de terre » est un topinambour.

Si je maintiens la probabilité d'une influence de *canada*, soit concurremment avec celle de *topinambour*, soit exclusivement, dans les Vosges — question, je le répète, d'une minime importance — c'est, parce que le siège principal de *pommet de terre* est plus au

nord que le territoire exploré par M. Bloch, et, par conséquent, plus voisin du wallon, dont il est séparé par une zone de parlers très francisés (« trouée de la Meuse) ».

Dans toute la Belgique wallonne (y compris le département du Nord), où nous avons actuellement *terre* « terre » — lequel *terre* est contraire à la phonétique conservative de la région, alors que *tierre* est conforme à la phonétique vosgienne, beaucoup moins conservative, qui témoigne cependant par *tierre* du maximum d'extension géographique de *ie* — on a eu, comme substratum de *canada*, *patate*, *truffe*, *crompire* [1], *cartouche* (terre-truffe), le terme *pomme de terre* (< *pomme de tierre*) ; tous ces substituts wallons sont originairement et « en place » des termes désignant des plantes tubéreuses auxquelles on a assimilé la pomme de terre.

Car je ne puis croire que ces substituts, dont seul *patate* pourrait provenir directement de la langue de Paris qui l'a conservé concurremment avec *pomme de terre*, aient été empruntés, après l'évolution récente de *tierne* à *tierre*, à des patois de France, avec lesquels ceux de la Wallonie auraient été en communication. Vu la diversité de ces substituts, il me paraît même absurde d'émettre l'hypothèse d'une importation en Belgique de mots venant des quatre points cardinaux par le canal de parlers qui devaient être aux wallons aussi étrangers que les parlers de l'Afrique.

Grâce à l'impossibilité où étaient les parlers wallons de maintenir le terme de *pomme de terre* [2], qui forme le substratum de tous les autres qu'ils ont actuellement, ils nous montrent, en raccourci géographique, tout le déploiement des termes aptes à devenir « pomme de terre », et qui étaient originairement des végétaux tubéreux.

Loin de contredire la première solution apportée à *pon de terre*, la seconde solution, que je donne à *canada* « pomme de

1. Bouillet dit que le topinambour porte le nom vulgaire de *crompire*.

2. Ainsi se décomposent les aires phonétiques. Un ou deux mots du genre de *tierre* > *terre*, et toute la loi *è* entravé > *ie* disparaît. (Cf. l'aire *atte-otte-at-ot*).

terre » à l'est de *pon* « pomme », à la conversion wallonne — et non vosgienne — de *tierre* à *terre*, à l'absence complète de *pomme de terre* en Wallonie, vient, ce me semble, confirmer la première, et je crois avoir ainsi multiplié à l'infini les probabilités qui militaient en faveur de ma première solution, laquelle, déjà, me paraissait équivaloir à une certitude.

Veuillez maintenant récapituler toutes les modifications lexicales qui sont survenues à la suite de l'importation de la pomme de terre, et tous les bouleversements qu'elle a causés dans la sémantique des noms de plantes tubéreuses dans une partie du gallo-roman, partie qui n'en est pas la dixième, — et jugez par cela de la tâche qui incombe à celui qui veut tirer parti d'une carte de l'Atlas, de quelque ordre de recherches qu'il s'agisse, historiques, économiques, phonétiques, étymologiques, ou autres.

Est-il bien vrai, ainsi que le croit M. Spitzer, que, pour étudier l'histoire de l'importation de la pomme de terre en France, le géographe ait besoin de l'historien ? Cela est indubitable ; mais il me semble que l'historien qu'il nous présente nous parle bien souvent de la truffe, de la patate, du topinambour, croyant parler de la pomme de terre !

*
* *

C'est un trésor précieux que la France laisse se perdre, en négligeant de recueillir ses derniers patois. Les bibliothèques, qui, elles, « ne s'en vont pas », ne sauraient-elles attendre une génération de linguistes mieux avertis ?

VIII. — RÉSUMÉ SUCCINT DE *MAISON* ET *HOTEL* EN PATOIS

Mansionem « demeure » est l'origine de *maison* dans le français littéraire et *maison* y est resté fidèle à cette origine. J'appelle cette étymologie latine, à laquelle l'Ile-de-France est restée fidèle, étymologie I

Transporté en province dans les aires *hôtel* « **mansionem** », pour mettre fin à une intolérable équivoque de *hôtel* = « hôtellerie » et « maison », **mansionem** reste tout d'abord étymologie I, mais est bientôt soumis à l'étymologie populaire (cf. *férir*, *fermer*, *pervenche*, *violette*, *mouche ep* > *mouchette*, et cent autres) qui en fait « pièce où est la maie » — étymologie II ou étymologie française.

Cette étymologie populaire entraîne nécessairement le synonyme parfait de *maison* qui est *hôtel*, lorsque le français littéraire vit sur pied d'égalité avec le patois ou est même prépondérant dans l'usage. *Maison*, en province, a cessé d'être **mansionem** latin, *hôtel*, en province, est bien **hospitale**, mais un **hospitale** qui signifie « cuisine » de par l'injonction de *maison*.

La province patoise n'a plus — déjà elle avait *maison* « maison » littéraire comme complément équivoque de *maison* « cuisine » — qu'à se plier aux ordres du français littéraire, elle n'a plus qu'à être française de langue. L'étymologie II, ou étymologie française, fait place à l'étymologie I, ou étymologie latine. L'étymologie II n'aura été qu'une étymologie éphémère.

Hôtel patois a été tout d'abord sapé par *hôtel* français (> *hôtel* patois = « hôtellerie » et « maison »), puis, une nouvelle fois, sapé par *maison* qui était accouru pour détruire l'équivoque *hôtel* = « hôtellerie » et « maison », et qui fait de *hôtel* une « cuisine », parce que *maison* est lui-même étymologiquement (étymologie II) une « cuisine ». Il disparaît en tant que « cuisine », où il est synonyme de *maison* qui est, lui aussi, « cuisine ».

Plus de lexicalité patoise pour « maison » !

Maison français — coexistant comme « maison » à côté de *maison* « cuisine », existant en français comme « maison » — se rétablit, conscient de sa sémantique littéraire, réapparaît sous sa forme étymologique et sémantique de **mansionem** ; et ... *hôtel* patois, *hôtel* « cuisine », qui a pour correspondant lexical le français *hôtel* « hôtellerie, demeure somptueuse », n'a plus rien à faire. Il ne peut ni redevenir ou rester « maison » (d'ailleurs inutile à côté de *maison*, ou impropre vis-à-vis de *hôtel* français),

ni être « cuisine » (dernier refuge sémantique où il expire) ; car *hôtel* français s'y oppose. Il ne sera plus **hospitale** latin > *oté* « maison » > *oté* « cuisine » : à sa place, il y aura un *hôtel* littéraire qui a une histoire tout autre que la sienne.

Cuisine remplacera et *maison* « cuisine » et *hôtel* « cuisine », devenus impossibles dans un parler pénétré de français.

La nature sémantique équivoque de *cuisine* littéraire a été la cause pour laquelle les parlers populaires ont hésité à l'adopter : son imposition est de nature dictatoriale, témoigne d'une invasion à laquelle les parlers populaires n'opposent plus de digue.

Aussi, les parlers populaires qui, cependant, ont sans hésitation réadopté *maison* « maison », ont-ils, pendant un certain temps, fait obstacle à la pénétration de *cuisine*, et ont-ils cherché à y suppléer par des substitutions empiriques, que nous avons longuement exposées, et qui témoignent de la vanité de leurs efforts, soit qu'ils créent (*afeu*), soit qu'ils empruntent (*feu*, *foyer*, *boulangerie*). Ces efforts manifestent que le moment était venu pour eux de se rendre sans condition, à la merci du français. Le glas pour les patois, le carillon pour le français !

Là où *cuisine* a été en un plus long contact de français à patois avec *maison* « cuisine », là où « cuisine » n'a pas de substituts que le patois ait cherchés, là où *cuisine* a été adopté sans que son équivoque (« il fait la cuisine dans la cuisine ») ait paru être un obstacle dirimant à son adoption, *cuisine* français a amené sur sa ligne *maison* « cuisine » disparaissant, et par contre-coup *maison* « maison », en faisant d'eux *maisonne* « cuisine » et « maison » (qui évoque un plus éphémère *chansonne*). *Maisonne* « cuisine » détruit, *maisonne* « maison » redevient *maison*, après s'être attardé quelque temps en *maison* « cuisine », et, dans son retour, entraîne un *ponne* (*de terre* primitivement, puis *ponne* « pomme » à sa suite) à devenir *pon*, un masculin, de concert avec un « pomme de terre » masculin (*canada*, *topinambour*), qui est le nouveau « pomme de terre ». *Maisonne* a agi sur *chanson* (> *chansonne*), comme *maison*, revenu de *maisonne* a agi sur *ponne* (de terre) et *ponne* « pomme » (> *pon*).

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Puissance analogique d'*au* répondant aux questions *où* et *quand*.

I. Point de départ de l'enquête : *l'ombre* > *le lombre* à Saint-Pol. 1
II. Ce n'est pas, dans le Nord, le substantif qui a une puissance analogique sur un autre substantif ; c'est la formule grammaticale avec *au* analogiquement puissant : *au soir* > *au nuit*. 8
III. Puissance analogique d'*au* sur des mots français invariables : *auprès*, *autour*, *auparavant*, *aujourd'hui* 10
IV. *Au* réclame en français l'agglutination de l'article 12
V. *Au* réclame en français le pluriel du substantif 14
VI. *Au* conservateur de vieux mots français : *au clair de la lune* .. 21
VII. Aperçu rétrospectif 22

Essette-mouchette dans l'est du domaine gallo-roman 29

La diminutivité d'« abeille » et d'« oiseau » 53

L'hypnotisme phonétique en Suisse 67

I. *Clavellus* 68
II. *Abeille* 78

Fantasmagorie étymologique.

I. *Pommette* « pomme de terre » lorrain 82
Le *mélier* à la lumière d'une documentation plus complète 97
Appendice 108
II. *Pommette* « pomme de terre » valaisan 116

Réalités étymologiques.

I. *Hôtel*, *maison* = « cuisine » 124

II. Matériaux justificatifs.
1) *Hôtel* « maison » 132
2) *Hôtel*, *maison* « cuisine » 134
III. *Hôtel* > « cuisine », ou *maison* > « cuisine » ? 136
IV. Le *feu*, le *foyer*, l'*afeu*, *la toa* = « cuisine » 145
V. *Culotte* > *culot*. Extension de l'aire *at-ot-atte-otte* 156
VI. *Pommette* > *pommet* 164
VII. *Maison* > *maisonne* > *maison*. *Pomme* > *pon* (masculin) 166
VIII. Résumé succinct de *maison* et *hôtel* en patois 198

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

PC
2571
G5

Gillieron, Jules Louis
Pathologie

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY